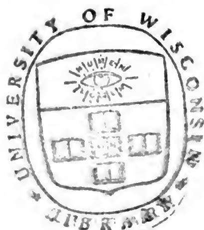



UNIVERSITY OF WISCONSIN MADISON
LIBRARY






UNIVERSITY OF WISCONSIN
LIBRARY

HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DU

PAYS DE GEX.

HISTOIRE
POLITIQUE ET RELIGIEUSE
DU
PAYS DE GEX
ET LIEUX CIRCONVOISINS,
DEPUIS CÉSAR JUSQU'A NOS JOURS.

PAR

JOSEPH BROSSARD,

Docteur en Médecine, Licencié ès-Lettres et Professeur de Philosophie
au Collége de Bourg.

(Avec une Carte du pays de Gex.)

BOURG-EN-BRESSE,

TYPOGRAPHIE DE MILLIET-BOTTIER.

1851.

PRÉFACE.

—

L'histoire d'une contrée consiste non-seulement dans la narration fidèle et impartiale des divers événements qui se sont passés sur son territoire, mais encore dans l'exposé de ses rapports politiques, moraux et religieux avec les pays voisins. On ne s'étonnera donc pas de voir un gros volume consacré à une petite province

comme le pays de Gex, surtout si l'on songe aux luttes presque continuelles dont elle fut le théâtre et souvent l'enjeu.

On sait, d'ailleurs, que lorsqu'on fouille les vieux manuscrits, on y retrouve des mœurs locales dont l'étude intéressante est fort encouragée aujourd'hui.

Le travail de M. Brossard aura, de plus, un mérite spécial, c'est que cet écrivain, riche par lui-même en connaissances botaniques, et ami du célèbre M. de Candolle, a pu augmenter son livre d'un chapitre important sur les plantes rares des montagnes du pays de Gex.

L'*Histoire du pays de Gex* est le fruit de longues études des chroniqueurs et de patientes recherches dans les manuscrits et documents inédits, recueillis en grande partie par les soins de Mgr l'évêque de Gap, originaire du pays. Cet Ouvrage, complètement terminé, était livré à l'impression, et quelques feuilles étaient déjà tirées quand une mort prématurée vint enlever M. Brossard à ses travaux. Ce funeste événement n'apporta néanmoins aucun obstacle à la réalisation de

ses désirs : l'*Histoire du pays de Gex* est donc comme un hommage rendu au-delà même du tombeau, par M. J. Brossard, à sa patrie adoptive, comme aussi un monument élevé par la veuve à la mémoire d'un époux généralement regretté.



A Monseigneur Depery,

Evêque de Gap, — Commandeur de l'ordre royal et militaire des SS. Maurice et Lazare, — Chevalier de l'Eperon-d'Or, — Membre correspondant de la Société des Antiquités de la Côte-d'Or, — de la Société d'Émulation de l'Ain, — de la Société royale académique de Savoie, — de celle des Lettres et des Beaux-Arts, — et de l'Institut historique.

Monseigneur,

L'intérêt particulier que vous avez bien voulu prendre à mon travail m'autorise à le faire paraître sous vos auspices.

Il a besoin, pour soutenir les chances périlleuses de la publicité, de l'appui d'un Prélat qui a consacré les plus nobles inspirations de son cœur à illustrer une contrée qui s'honore de le compter parmi ses enfants bien-aimés.

C'est à vous, **Monseigneur**, *que je dois faire l'hommage d'un livre qui, sans vos conseils et vos encouragements, n'eût jamais vu le jour. Je veux, pour le bien faire accueillir, que l'on sache*

avec quel empressement vous avez mis à ma disposition les nombreux documents que vous aviez si laborieusement recueillis, et que les travaux de l'Episcopat ne vous ont pas permis de mettre en œuvre.

Ce qui serait un hommage de la part de tout autre, est pour moi un devoir de reconnaissance et d'équité.

Je suis,

MONSEIGNEUR,

Avec la plus respectueuse considération,

Votre dévoué serviteur,

BROSSARD.

DOMINATIONS SUCCESSIVES

SOUS LESQUELLES A PASSÉ LE PAYS DE GEX.

1° Le pays de Gex resta sous la domination des Romains, depuis la défaite des Helvétiens par César sur les bords de la Saône, jusqu'à la fondation du premier royaume de Bourgogne par Gondicaire, — ou de l'an 58 avant J.-C. jusqu'à 406. — 464 ans.

2° Depuis la fondation du premier royaume de Bourgogne, en 406, jusqu'à la défaite de Gondemar, son dernier roi, en 534, il s'est écoulé 128 ans.

3° La domination des rois Francs de la première race s'étendit de 534 à 752, sous Pépin-le-Bref. — 218 ans.

4° Celle des rois Francs de la seconde race, de Pépin à Louis III et Carloman, ou de 752 à 879. — 127 ans.

5° La domination de Boson, roi d'Arles, et de ses successeurs, ne dura que de 879 à 928. — 49 ans.

6° Le second royaume de Bourgogne, de Rodolphe Ier, en 888 jusqu'à la mort de Rodolphe III, ou Conrad-le-Salique, en 1032. — 144 ans.

7° De Conrad-le-Salique, empereur d'Allemagne, ou de 1032 jusqu'à 1250, époque où Amé Ier, comte du Genevois, devint seigneur de Gex. — 218 ans.

8° D'Amé Ier, seigneur de Gex, jusqu'à l'exclusion de Hugues de Genève, en 1353, par Amédée VI, comte de Savoie. — 103 ans.

9° D'Amédée VI, jusqu'à l'époque où les Bernois s'emparèrent de la seigneurie de Gex, en 1536. — 183 ans.

10° La domination des Bernois s'étendit de 1536 à 1564. C'est en cette dernière année qu'ils remirent le bailliage de Gex à Emmanuel-Philibert de Savoie. — 28 ans.

11° De 1564 à 1589, la seigneurie de Gex demeura aux ducs de Savoie; elle leur fut enlevée par les troupes franco-suisses sous les ordres de Sancy, le 19 avril 1589. — 25 ans.

12° Elle fut reprise le 22 septembre de la même année par le duc Charles-Emmanuel de Savoie, qui la ravagea d'un bout à l'autre et la conserva jusqu'au 18 janvier 1590. — 4 mois.

13° Les Genevois, commandés par Lurbigny, reprirent Gex et toute la contrée le 18 janvier 1590. Ils conservèrent leur conquête jusqu'en janvier 1601; à cette époque, le pays de Gex fut cédé à Henri IV en échange du marquisat de Saluces. — 11 ans.

HISTOIRE
DU PAYS DE GEX.

CHAPITRE PREMIER.

Les monographies sont les conditions indispensables d'une bonne statistique générale. — Appréciation sommaire du département de l'Ain. — Tableau synthétique des Monts Jura. — Leur élévation relative. — Leur constitution géologique. — Phytostatique générale. — Point de glaciers. — Ressources et produits. — Jura de Gex. — Ses diverses altitudes. — Sa décroissance graduelle.

Si chaque département possédait un inventaire exact de ses richesses minérales, végétales et animales, s'il avait réuni tous les documens relatifs à ses institutions civiles, religieuses, militaires et administratives, on pourrait alors dresser la *statistique générale* de la France. L'ensemble de ces monographies constituerait un vaste *Museum* national où l'on trouverait l'état de sa population, de son étendue, de ses monumens historiques, de ses vicissitudes politiques, et des divers produits de son sol.

Pour arriver à cet immense résultat, il y a des conditions indispensables : c'est de faire un appel à la bonne volonté de quelques hommes capables qui se diviseraient ce travail, chacun selon ses habitudes et sa spécialité. Il faudrait secouer la poussière de tous les titres, monumens et archives qui ont échappé aux flammes ou au marteau de la fureur révolutionnaire, scruter la surface et les entrailles de la terre : telle est la laborieuse mais indispensable analyse qui doit préparer cette vaste synthèse et en assurer le succès.

Je n'apporte qu'une bien petite pierre pour la construction de ce grand édifice futur qui aurait le double avantage d'être *utile* et *agréable.*

Quand une nation a été, comme la nôtre, intervertie par des révolutions sociales, politiques et religieuses, quand elle a été acculée à un *positivisme* matériel passé dans les mœurs et les croyances, il n'y a plus qu'un moyen pour la stimuler, c'est d'en appeler à sa gloire et à ses intérêts.

Le département de l'Ain, par les divers produits de ses plaines et de ses montagnes, se suffit à lui-même, et n'a presque rien à demander à ses voisins. Sa constitution géologique, son activité agricole, non seulement fournissent à ses besoins, mais deviennent encore des ressources perpétuelles de richesses et de bien-être par leur exportation.

On sait que la masse du Jura, en se détachant des Alpes, dans toute sa longueur, forme un groupe de montagnes qui courent en divers sens.

Ce vaste système de montagnes *sub-alpines* s'étend obliquement du nord-est de la Suisse au sud-ouest, sur une largeur

de 18 à 20 lieues, et sur une longueur de 60 à 70, de Schaffouse jusqu'au Fort-de-l'Ecluse où le Rhône le sépare des Alpes de Savoie. Il comprend, pour la *Suisse,* les cantons de Schaffouse, de Zurich, d'Argovie, de Soleure, de Bâle, de Berne, de Neuchâtel, de Vaud, — et pour la *France,* les départemens du Doubs, du Jura, et la partie nord-est de l'Ain.

En résumé, il présente la forme d'une portion ou segment de cercle, dont la corde s'étend de Schaffouse, par Berne, au Fort-de-l'Ecluse; son arc, partant du même point, passe par Bâle, Montbelliard, Besançon, Poligny, Lons-le-Saunier et Nantua.

Vu du lac et de la plaine de Genève, le Mont Jura, coupé assez brusquement, apparaît comme une longue et haute muraille de 1,000 à 1,200 mètres d'élévation, courant du Fort-de-l'Ecluse au nord-est vers Gex, Nyon et Lausanne.

Ce long rempart est la partie la plus élevée de toute la masse jurassienne : les chaînes qui s'étendent vers la France diminuent successivement de hauteur; ce ne sont plus que de hauts plateaux intermédiaires qui, de dégradation en dégradation, vont se perdre dans les plaines occidentales du Doubs, du Jura et de l'Ain.

Il est encore à remarquer que cette longue chaîne orientale du Jura croît graduellement en hauteur du nord au sud; elle passe successivement de 900 à 1,200 mètres, pour s'élever à son extrémité méridionale à 1,680 (la Dôle) — et jusqu'à 1,720 (le Reculet de Thoiry).

Il suit de ce qui précède que, si l'on imagine un plan

tangent aux diverses sommités des Monts Jura, ce plan inclinera vers le nord-est, le nord et l'ouest (1).

Quelques-unes de ces longues vallées sont fermées par des coupures étroites appelées *cluses*, qui les mettent en communication. On remarque celles de *Ballstall*, la *Reuchenette*, *Court*, *Moutier*, *Bellerive*, *Pichoux*, *Vallangin*, le *Fort-de-Joux* et le *Fort-de-l'Ecluse*.

Les Monts Jura sont formés de couches calcaires superposées, ondulantes, caractérisées par la présence de fossiles ou de pétrifications nombreuses qui leur sont propres. Voici, d'après les géologues les plus récents, l'ordre des matières qui composent leurs divers étages :

En commençant par les couches les plus récentes ou les plus élevées dans l'ordre de leur superposition, on trouve

1° Le *portlandien* et le *corallien;* ce sont des masses calcaires blanchâtres, compactes, qui dominent dans tout le Jura, et qui constituent le *terrain jurassique :* c'est ce beau calcaire qu'on exploite dans les carrières de Soleure, Porentruy, Allemogne près de Thoiry, Saint-Claude et Chézery;

2° L'*oxfordien;* marnes bleuâtres employées dans plusieurs localités pour l'amendement des terres; elles sont remarquables par la grande quantité de fossiles pyriteux qu'elles renferment, appelés *ammonites ;*

(1) Il n'y a d'exception, dans cet aperçu général, que le *Chasseral* dans la chaîne du Mont-Terrible, près de Porentruy; il s'élève à 1,600 mètres. Après lui vient le *Haasenmatt*, de 1,450. Toutes les autres sommités sont au-dessous de ce dernier nombre.

3° L'*oolithique;* calcaires rougeâtres ou diversement colorés, formés de l'accumulation de petits grains arrondis et adhérens entre eux, et qu'on nomme *oolithes* (œuf-pierre). C'est cette pierre qui a servi à la construction de Besançon et d'une partie de la Chaux-de-Fonds;

4° Le *liasique;* masse calcaire noirâtre qui sert à la préparation de la chaux hydraulique; elle renferme toujours ces fossiles nommés *gryphées arquées;*

5° Le *keupérien;* marnes bigarrées, irrisées, rougeâtres, mélangées de gypse blanc (albâtre), renfermant des sels gemmes;

6° Le *conchylien*; calcaire gris cendré, rare dans le Jura du sud-ouest.

Ces trois derniers genres de couches appartiennent spécialement au Jura oriental.

On trouve encore dans quelques vallées du Jura, au-dessus de toutes les stratifications précédentes, un grès tendre, connu sous le nom de *molasse,* et de consistance variable. On l'emploie pour les constructions; il apparait en masse sur la rive droite du Rhône, de Genève à la perte de ce fleuve, au-dessous de Bellegarde.

Il suit de cet examen qu'il ne faut pas chercher la houille dans les Monts Jura, et qu'ils ne peuvent fournir d'autre minérai métallique que le fer. Tous ces terrains, constamment disposés dans l'ordre ci-dessus indiqué, ont été primitivement déposés *horizontalement* par l'action des eaux. Leurs couches régulières ont subi divers soulèvemens par des commotions postérieures survenues à la surface du globe, et c'est, dit-on,

la force de ces soulèvemens qui a donné la forme actuelle de chaque chaîne, et l'ordre des diverses stratifications qu'on y remarque.

Toutes les sommités du Jura sont recouvertes d'une riche végétation, relative à la nature du sol et à son élévation. Les végétaux ne sont pas destinés à vivre partout : chaque série affecte une station particulière ; les uns sont destinés à se développer sur les hauts plateaux, à cacher la nudité des rochers, à verdir le flanc des montagnes, à fixer les terres inclinées ; les autres à croître dans les vallées, à vivifier les plaines, à embellir le voisinage des eaux.

« Il est peu de chaînes de montagne, dit M. Thurmann dans sa savante *Phytostatique du Jura*, 1849, dont les régions puissent être tracées aussi sûrement ; ce qui tient d'un côté à leur régularité topographique, et de l'autre à l'homogénéité de leurs terrains. Un observateur qui, transporté sur un point du Jura, y constaterait la présence de *certaines plantes*, pourrait avec assurance conclure l'élévation de la zône où il se trouve, et *vice versâ*. »

Cet habile naturaliste, que l'on peut appeler le *Saussure* du Jura, divise le système jurassique en *quatre* régions ascendantes, caractérisées par les végétaux qui leur sont propres, savoir :

1° RÉGION BASSE, OU SOUS-JURASSIQUE, AU-DESSOUS DE 400 MÈTRES.

Dans toute cette zône inférieure, on cultive la vigne dans les lieux bien exposés ; le maïs est très-répandu, les céréales

sont communes et de bonne qualité; les arbres à fruits produisent toutes les variétés délicates; le noyer est généralement répandu autour des habitations; le chêne est commun et constitue des forêts; il en est de même du hêtre; le sapin ne paraît pas du tout, ainsi que l'épicéa.

2° RÉGION MOYENNE, DE 400 A 700 MÈTRES.

La vigne devient rare et disparaît, le maïs est assez fréquent dans les contrées occidentales; les céréales diminuent et perdent de leurs qualités; les arbres à fruits moins nombreux, plus rustiques, donnent des fruits moins abondans et moins savoureux; le noyer se maintient encore, et les chênes ne constituent plus de belles forêts; le hêtre est commun, le sapin apparaît disséminé, et l'épicéa manque généralement.

3° RÉGION MONTAGNEUSE, DE 700 A 1,300 MÈTRES.

Le maïs disparaît entièrement dans le Jura occidental, le froment est rare ou nul, tandis que l'orge et l'avoine forment le fonds des céréales, et disparaissent vers le tiers supérieur de cette région. Les arbres à fruits sont rares, souffrans et sans produits; le noyer ne réussit plus, le chêne rabougri ne paraît qu'en petite quantité; le hêtre se mêle aux sapins, et ne constitue pas forêt. Le sapin est très-commun, et l'épicéa commence à se montrer; c'est la région des pâturages.

4° RÉGION ALPESTRE, DE 1,300 A 1,700 MÈTRES.

Toutes les cultures disparaissent; le hêtre très-rare; les forêts de sapin et d'épicéa, alternant avec les pâturages,

occupent exclusivement le sol. La végétation arborescente diminue et disparaît; c'est la région des hauts pâturages et des châlets.

Au-dessus de 1,700 mètres, c'est la région *alpine,* qui n'est nulle part représentée dans les Monts Jura.

Il n'y a pas de neige perpétuelle dans les plateaux les plus élevés du Jura; on n'y trouve pas de glaciers comme dans les Alpes : la Dôle et le Reculet, les deux sommités culminantes de tout le système jurassique, se dépouillent complètement pendant l'été. On n'y rencontre dans cette saison qu'un peu de neige, enfouie dans de petites cavités abritées contre les rayons du soleil; elle s'y maintient constamment pendant toute l'année.

On conçoit que les régions froides et montagneuses du Jura ne doivent offrir qu'une culture très-bornée. Leurs richesses principales consistent dans les forêts et les pâturages. Les plateaux herbeux et leurs versans nourrissent le plus beau bétail de l'Europe, bétail qui fournit au commerce une grande quantité d'excellens fromages préparés dans les châlets. Ses forêts de sapins sont une source perpétuelle de bien-être pour ses habitans, soit par leur exploitation à l'intérieur, soit par leur exportation chez leurs voisins.

Les travaux ingénieux du tour sur le buis, l'horlogerie, la fabrication de l'extrait d'absinthe, du kirschwaser, et quelques hauts-fourneaux pour l'exploitation du minerai de fer, viennent encore contribuer à la richesse de ces laborieux montagnards.

Quand, à l'aide de quelques bonnes cartes orographiques partielles, l'on s'est fait une idée exacte des diverses chaînes du Jura, il est facile de remarquer le rameau vraiment jurassique, par sa forme et son élévation, qui s'échappe de la Dôle et pénètre dans la partie nord-est de l'Ain, en se dirigeant du nord au sud : c'est le *Jura de Gex,* le seul dont nous avons à nous occuper.

Cette masse calcaire, très-étroite et *la plus élevée de toutes les chaînes du Jura,* n'a que *sept lieues* de longueur, sur *une ou deux de largeur* à sa base. Elle part du col de la Faucille et vient se terminer brusquement, sous le nom de *Credo,* au Fort-de-l'Ecluse, au-dessus de Ballon et de Lancrans.

Ce sont ces derniers hauts escarpemens du sud que l'on désigne sous le nom commun de *Sorgiaz.* Vu de près, on ne peut en saisir la hauteur réelle, parce qu'une zône de sapins en occupe la partie moyenne, coupe son profil, et cache ses sommités dénudées.

La ligne dorsale du Jura de Gex s'élève de 1,600 à 1,700 mètres au-dessus du niveau des mers. Son point le plus élevé est le *Reculet* de Thoiry qui, d'après le nivellement constaté en 1845 par MM. les officiers de l'état-major, est de 1,720 mètres.

A partir du Jura de Gex, les sommités des montagnes voisines s'abaissent graduellement, et ne présentent plus que des nombres décroissans. Le crêt de *Chalam,* au-dessus et à l'ouest de Chézery, n'a plus que 1,548 mètres. Le crêt de Beauregard, la haute paroisse de *Retord,* le crêt du *Nû,* et les *Grands-Colombiers,* qui sont les points les plus élevés de la chaîne de

montagnes qui s'étend de Châtillon à Seyssel et à Culoz, sur la rive droite du Rhône, ne dépassent pas 1,252, — 1,322, — 1,400 — et 1,550 mètres au-dessus de l'Océan.

Viennent ensuite des sommités d'un ordre inférieur, s'affaissant de plus en plus en courant à l'ouest; tels les Monts d'Ain (1,031), le haut massif d'Apremont (1,002).

Les divers plateaux qui suivent ne sont plus, terme moyen, que de 5 à 600 mètres, comme Saint-Alban, La Balme, Mornay, Grand-Corent et le Mont-July.

Toutes ces houleuses ondulations, semblables aux flots de l'Océan, viennent expirer, sous le nom général de *Revermont*, dans les plaines de la Bresse et de la Franche-Comté. C'est à leur dernière limite que nous trouvons Ambérieu, Pont-d'Ain, Journans, Ceyzériat, Coligny, Saint-Amour, Cuiseaux et Lons-le-Saunier.



CHAPITRE II.

Dominations successives que subit le pays de Gex. — Ses limites. — Arrivée des Insubriens dans cette contrée. — Ce qu'on appelait Gésates. — Leur invasion en Italie, sous Bellovèse. — Leur défaite en Etrurie. — Etymologie du nom de Gésates. — Sont envahis par les Cimbres et les Teutons. — Insurrection des Helvètes. — Résistance que leur oppose César. — Mur de César. — Possibilité de son exécution. — Passage des Helvètes-Gésates par le col de l'Ecluse. — Leur destruction aux bords de la Saône. — Défaite des Valaisans par Sergius Galba. — Politique habile de César. — La Gaule transalpine s'attache à sa fortune. — Extinction de la nationalité gauloise. — Domination des Romains. — Colonies. — Langue latine, mœurs et religion romaines adoptées par les vaincus indigènes du pays de Gex. — Passage désastreux des Germains vers 357. — Inscriptions romaines dans le pays de Gex. — Route, nourriture et commerce des Gésates.

Nous ne connaissons l'histoire des premiers habitans du pays de Gex que par les annales des peuples voisins, les Helvètes (Suisses) et les Allobroges (Savoyards).

Cette petite contrée dut subir, par sa position, l'influence des invasions qui, pendant plusieurs siècles, déplacèrent ses premiers habitans; nous la verrons passer ensuite sous la domination successive des Romains, — des Bourguignons, —

des empereurs d'Allemagne, — des rois Francs de la première et de la seconde race, — des comtes de Savoie, — des Bernois, — des Genevois — et des rois de France.

Elle était, comme aujourd'hui, limitée au couchant par le Mont Jura, derrière lequel court la profonde vallée de Mijoux qui la sépare de la Comté.

Au sud et à l'est, par l'étroit défilé du Fort-de-l'Ecluse et le cours du Rhône, double garantie de sûreté contre ses voisins, les Allobroges, qui s'étendaient de Genève à Vienne sur la rive gauche du Rhône.

Au nord, le pays de Gex touchait aux Helvètes dont il faisait partie, et qui s'étendaient sur la rive occidentale du lac Léman, dans le pays de Vaud et une partie de la Suisse.

Si nous voulons ajouter foi au témoignage des anciens historiens, les peuplades guerrières de l'Etrurie passèrent le Pô, et s'emparèrent de l'Insubrie transpadane où s'était établie une colonie gauloise, entre le Tésin et l'Adda. Les Insubriens qui échappèrent à la loi du vainqueur, franchirent les Alpes, vinrent se mêler aux Helvètes et aux autres peuplades qui vivaient dans la plaine de Genève, entre le Jura et les premières montagnes des Alpes.

C'est cette fusion de nations diverses, ambulantes et envahissantes, qui portait le nom de *Gésates (Gesati)*, peuplades voisines du Rhône. Ce nom ne signifiait pas un peuple distinct; c'était la dénomination commune de plusieurs peuplades, amas confus de mercenaires nomades qui, tenant peu au sol, se mettaient au service de ceux qui les payaient bien ou leur promettaient une terre plus fertile, ou un riche butin. — *Quod*

nomen non Gentis, sed mercenariorum gallorum est. (Polyb., liv. II.)

Tel fut le premier mélange que subit le pays de Gex dans sa population autochtone.

Vers 600 ans avant J.-C., nouvelle perturbation. Bellovèse, neveu d'Ambigat, puissant roi des Bituriges (Berry et Bourbonnais), conduisit l'excédant de cette population gauloise sous le doux climat de l'Italie. Sa colonie conquérante, composée d'Eduens, d'Ambares, de Séquanois, et d'une partie de la nation helvétique, s'élevait, dit-on, à 300,000 hommes. Bellovèse franchit les Alpes, battit les Etrusques, fonda Milan, Brescia, Vérone, et s'établit dans la Ligurie avec ses Gaulois; cette contrée reçut alors le nom de *Gaule cisalpine.* Telle fut la première transmigration des *Gésates-Suisses.*

Rien ne prouve que les Helvètes aient pris part à la grande expédition du *Brenn* ou *Brennus* gaulois qui, suivi de ses braves Sénonais, passa les Alpes, battit les Romains, s'empara de Rome, et y fit entendre son terrible *Væ victis!*

Vint ensuite la grande expédition des Gaulois contre les Romains, en 222. Elle eut pour cause l'irruption de ces derniers sur les terres des Gaulois cisalpins. Les Insubres, et les Boïens qui s'étaient établis au nord du Pô, fatigués du joug des Romains et trop faibles pour les repousser, firent un appel au courage et à l'avidité des Gaulois, et principalement des *Gésates.* On leur offrit de l'or, on leur fit goûter du vin et des fruits de l'Italie; on leur rappela les hauts faits de leurs ancêtres, qui avaient battu les Romains et s'étaient emparés de Rome.

Les *Gésates* se réunirent sur les bords du Rhône, traversèrent les Alpes, et s'avancèrent au nombre de 70,000 guerriers sur l'Etrurie, aspirant au butin qu'ils devaient trouver dans les cités qu'ils allaient soumettre. Les Romains furent effrayés à l'aspect de ces hommes à la longue chevelure, combattant à moitié nus, et que quelques succès avaient enivrés. Les consuls Emilius Papus et Att. Régulus les cernèrent de si près, qu'il leur fallut céder : 40,000 Gésates (Gaulois et Helvètes) tombèrent sur le champ de bataille. La Cisalpine devint province romaine.

Cette malheureuse expédition avait diminué la population bigarrée des Gésates : ceux qui restèrent donnèrent leur nom à la contrée qu'ils habitaient : c'est *le pays de Gex ou des Gessiens,* contrée séparée des Séquanois par le Jura, et des Allobroges par le Rhône.

M. Am. Thierry prétend que le nom de *Gésates* vient de *gais, gæsum,* lance très-courte ou bâton ferré dont les montagnards Helvètes et Allobroges se servaient avec habileté. C'est, dit-il, ce qui a fait donner, par les Cisalpins, aux bandes qu'ils tiraient de ces montagnes, le nom de *Gaisda,* c'est-à-dire armés de *gais.* (Voyez *Dictionn. latin-français,* de Noël.) Plus tard ce mot s'employa pour désigner une *troupe soldée,* quelles que fussent sa tribu et son armure. *(Histoire des Gaules.)*

Vers l'an 110, les Helvètes-Gésates eurent à subir l'invasion des Cimbres et des Teutons qui, venus des bords de la mer Baltique, cherchaient une patrie plus fertile, et l'occasion de se venger des Romains qui venaient de les arrêter dans la Germanie. Une partie se dirigea sur la Gaule qui fut ravagée,

et battit les légions commandées par Aurélius Scaurus. — L'autre, soutenue des Ambruns (pays de Gex et de Vaud), et des Tiguriens (Ziguriens, Zurich), traversa la plaine de Gex et défit, sur les bords du lac, L. Cassius qui était accouru pour s'opposer à ce qu'elle franchît les défilés du Jura. Les Romains furent défaits, le consul fut tué, ainsi que son lieutenant, Lucius Pison, l'aïeul du beau-père de César (1).

Le petit territoire de Gex fut envahi temporairement par ces hordes sauvages, précédées de la terreur et suivies de la dépopulation. Il fallut la fortune et le génie de Marius pour mettre un terme à ces incessantes invasions; il anéantit les Cimbres près de Verceil en 101, et les Teutons près d'Aix en 102.

Les Gésates vécurent tranquilles jusqu'à la grande insurrection des Helvètes, 60 ans avant l'ère chrétienne. Voici brièvement la relation qu'en donne César dans le premier livre de ses Commentaires :

Orgétorix (2), l'homme le plus puissant du pays, porta ses prétentions jusqu'à vouloir s'emparer des Gaules et y établir

(1) Quelques années plus tard, César détruisit les Tiguriens au passage de la Saône. « *Hic pagus unus, quum domo exiisset, L. Cassium consulem interfecerat; ita, sive casu, sive consilio deorum immortalium, quæ pars civitatis Helvetiæ insignem calamitatem populo Romano intulerat, ea princeps pœnas persolvit. Qua in re, Cesar, non solum publicas, sed etiam privatas injurias ultus est, quod ejus soceri, L. Pisonis avum, Lucium Pisonem legatum Tigurini, eodem prælio quo Cassium, interfecerant.* » (Liv. I[er].)

(2) Ce nom signifiait *chef de cent vallées.*

sa domination. Il réveilla l'ardeur de ses compatriotes en leur représentant qu'ils étaient trop resserrés dans leurs montagnes, et qu'il fallait un plus vaste horizon, une terre plus fertile, à un peuple si brave et si nombreux. « *Helvetii reliquos Gallos virtute præcedunt....* »

Son appel fut entendu ; les Helvètes, suivis des Rauraques, des Tulinges, de Latobriges, se préparèrent à cette grande expédition. On fit des provisions de chariots, de bêtes de somme et de blé : chaque individu devait se charger d'une quantité suffisante de vivres pour trois mois. Orgétorix, soupçonné de tendre à la tyrannie ou de vouloir exploiter à son profit le courage de ses braves montagnards, *mourut,* forcé, dit-on, de se donner la mort.

Cette circonstance n'arrêta pas les préparatifs des Helvétiens ; l'émigration fut décidée ; ils brûlèrent leurs habitations, douze villes et quatre cents villages, pour s'ôter tout espoir de retour. Ils entraînèrent avec eux toutes les peuplades qui habitaient les bords du lac et du Rhône, espérant que les Allobroges (Savoyards), soumis par la force aux Romains, leur ouvriraient un passage sur leur territoire.

Le jour du départ fut fixé au 5 des calendes d'avril (28 de mars), 58 ans avant J.-C. Le rendez-vous général était au bord du Rhône, dans la plaine de Gex. Cette masse d'émigrans s'élevait à 368,000 individus : 92,000 étaient armés ; le reste était composé d'esclaves, de femmes et d'enfans.

Pour sortir de l'Helvétie par le pays de Gex qui en faisait partie et pénétrer dans les Gaules, il n'y avait que deux chemins : l'un par la Séquanie, en franchissant le détroit entre

le Rhône et le Mont Jura; c'est aujourd'hui le Fort-de-l'Ecluse; mais ce passage était si étroit, si difficile, qu'à peine un chariot pouvait y passer; d'ailleurs il était dominé par une haute montagne, et quelques hommes suffisaient pour le défendre. — L'autre chemin, plus court et plus facile, passe sur le territoire des Allobroges, province qui appartenait aux Romains; c'est ce dernier que les Helvètes voulaient prendre, parce que le Rhône est guéable en plusieurs endroits.

« *Erant omninò itinera duo, quibus itineribus domo exire* « *possent : unum per Sequanos, angustum et difficile, inter* « *Montem Juram et flumen Rhodanum, quo vix singuli carri du-* « *cerentur; mons autem altissimus impendebat, ut facilè perpauci* « *prohibere possent : alterum per provinciam nostram, multò* « *facilius atque expeditius, propterea quod Helvetiorum inter* « *fines et Allobrogum, qui nuper pacati erant, Rhodanus fluit,* « *isque nonnullis locis vado transitur.* » (César, *Comm.*, liv. Ier.)

César, informé de la direction que voulaient prendre les Helvétiens, quitte Rome, franchit les Alpes, et arrive à Genève, la dernière ville des Allobroges, séparée par un pont du pays des Helvétiens. « *Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet.* »

C'est ce pont sur le Rhône qu'il fit couper; il ordonna une levée extraordinaire d'hommes dans *sa province* pour soutenir la seule légion romaine qui fût alors dans la Gaule ultérieure.

Les Helvétiens, arrêtés dans leur marche et entassés dans le petit pays de Gex d'où il fallait sortir, envoyèrent leurs chefs prier César de les laisser passer sur les terres des Allobroges, promettant de n'y commettre aucun dommage.

César n'avait pas perdu le souvenir de la défaite de L.

Cassius et de son lieutenant L. Pison. Il redoutait l'invasion de cette multitude d'aventuriers dans les provinces romaines du midi de la Gaule; il chercha d'abord à gagner du temps pour prendre ses précautions, et renvoya sa réponse aux ides d'avril (le 13 de ce mois).

C'est pendant ce court espace de temps qu'à l'aide de ses auxiliaires il fit construire, sur la rive gauche du Rhône, ce fameux mur de 16 pieds de haut et de 19,000 pas de longueur, du lac Léman au Jura, c'est-à-dire au Mont Wache qui s'en détache à angle droit vers le midi; il n'est séparé du Jura que par la profondeur du Rhône qui a creusé cette échancrure par l'action constante et destructive de ses eaux.

Il est difficile de concevoir au premier aspect comment ce mur de 19,000 pas, de 16 pieds de haut, et muni d'un fossé extérieur, a pu être terminé en si peu de jours, du 28 mars au 13 avril (1).

(1) M. l'abbé Depery, aujourd'hui évêque de Gap, a démontré sans réplique, et en s'appuyant sur le texte même des Commentaires de César :

1° Qu'à l'époque où ce conquérant vint dans les Gaules, la contrée connue aujourd'hui sous le nom de *pays de Gex*, appartenait à l'Helvétie, et qu'il était, comme de nos jours, séparé de l'Allobrogie ou Savoie par le Rhône. « *Qui provinciam nostram ab Helvetiis dividit.* »

2° Que le mur de César ne fut pas construit, comme quelques auteurs l'ont avancé, entre le lac et Gex, moins encore de Nyon à Gingin, contrée qui appartenait aux Helvètes, mais bien sur la rive gauche du Rhône, en Savoie, depuis Genève jusqu'au Mont Wache, détaché du Jura, vis-à-vis le Fort-de-l'Ecluse. « *A Lacu Lemano ad Montem Juram qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit.* »

Ce fait est maintenant hors de doute; il est prouvé par les 19,000 pas qui

Nous allons donner l'appréciation de ce travail stratégique par un homme de l'art, afin de mettre un terme aux objections que l'on a faites contre la possibilité de cette construction.

« Ce mur de César avait réellement 19,000 pas romains, ou 26,664 mètres en suivant les sinuosités du fleuve. Or, un mur de 26,600 mètres de longueur, sur une hauteur de 16 pieds, dans l'espace de 15 jours, avec une armée de 4,000 hommes, n'est pas une difficulté pour ceux qui ont une légère connaissance de la fortification de campagne des Romains.

« Ce mur était un retranchement composé d'un fossé et d'une terrasse surmontée d'un parapet, divisée ainsi : 4 pieds et 1/2 de parapet, 4 pieds de terrasse, et 7 pieds et 1/2 de profondeur pour le fossé. Dans le profil, le fossé avait de 7 à 8 pieds de large, et la terrasse en avait de 15 à 16.

« Un travailleur exécutait dans sa journée 1 mètre 40 centimètres, ou 5 pieds de ce fossé. Le retranchement entier de

séparent ces deux extrémités, et que l'on ne trouve pas dans les deux autres hypothèses, — et par les tentatives que firent les Helvétiens pour forcer la muraille en traversant le Rhône : donc le retranchement de César était sur la rive gauche de ce fleuve.

3° Que le mot latin *murum* ne signifie pas une muraille bâtie à chaux et à sable, mais une chaussée ou redoute faite, selon l'habitude des Romains, avec des abattis de bois soutenus par la terre du fossé que César avait fait creuser à l'extérieur. Ajoutons que les troupes de l'Allobrogie et un certain nombre de ses habitans vinrent s'adjoindre aux légionnaires romains pour l'exécution de cet immense travail. (*Dissertation sur l'emplacement du mur de César*. Bourg, 1832.)

26,600 mètres a exigé 19,043 journées qui, réparties en 15 jours de travail, donnent 1,270 hommes occupés à fossoyer chaque jour.

« En ajoutant à ce nombre 730 hommes pour le porter à 2,000 qui s'occupaient à faire le revêtement de la terrasse en pieux branchus *(cerati)*, à clayonner le parapet *(lorica)*, on aura l'organisation et la marche de ce travail qui n'a rien d'extraordinaire, et qui est conforme à ce qui se pratiquait communément lorsque l'armée se fortifiait devant l'ennemi; une moitié travaillait, tandis que l'autre moitié restait sous les armes. »

(Lettre de M. Goureau, capitaine du génie au Fort-de-l'Ecluse, à M. Depery, chanoine de Belley, 1er mai 1834.)

Les Helvètes se présentèrent le jour même qui leur avait été assigné. César, se sentant capable de leur résister, refusa le passage qu'ils démandaient, alléguant que le peuple romain n'avait pas l'habitude de laisser ainsi traverser ses provinces; il ajouta que s'ils tentaient de le traverser, il était en mesure de s'y opposer.

Force fut donc aux Helvètes de se diriger le long du Jura, et de franchir l'étroit défilé du Fort-de-l'Ecluse; il est probable que les indigènes du pays de Gex s'unirent à leurs compatriotes; mais on ne dit pas s'ils brûlèrent leurs habitations et leurs villages.

De tous les peuples de la Gaule, c'est le pays de Gex qui souffrit le plus de l'invasion des Helvétiens; car en attendant la décision de César, cette petite contrée fut entièrement

dévastée et ruinée : elle resta aux Romains après le départ des Helvètes.

Que l'on se représente cette foule de 368,000 individus mécontens, indisciplinés, s'allongeant entre le Rhône et le Jura, franchissant lentement un passage dangereux où *un chariot pouvait à peine passer,* suivis de leurs femmes, de leurs enfans, et d'une immense quantité de voitures chargées de provisions pour trois mois !

Si, comme le dit César, il fallut 20 jours pour que les trois quarts de cette multitude pussent traverser la Saône sur des radeaux et de petits bateaux réunis, il fallut au moins 50 à 60 jours pour que sa totalité pût dépasser le détroit de l'Ecluse, et longer la rive gauche du Rhône par la côte si resserrée de Léaz, Vanchy et Bellegarde. César eut le temps d'aller chercher cinq légions en Italie, et de revenir surprendre les Helvétiens au passage de la Saône au-dessus de Lyon.

Arrivés en long ruban dans la plaine de la Michaille, les Helvètes n'avaient pas à choisir dans leur direction. Le chemin de Châtillon à Nantua n'existait pas ; cette vallée tortueuse n'était pas praticable pour des chariots chargés de bagages et d'enfans. Les Helvétiens furent forcés de continuer leur route entre le Rhône et les Monts Colombiers, de passer à Seyssel, de s'engager dans les marais de Ceyzérieu, et de traverser l'Ain vers l'embouchure de l'Albarine pour arriver à la Saône ; c'est là que César les rejoignit et en tua un grand nombre : ceux qui survécurent prirent la fuite et se réfugièrent dans les forêts voisines.

Nous laissons au lecteur l'appréciation des ruines que laissa

sur son passage ce flot de Barbares qu'animaient la colère et la vengeance ! 110,000 seulement échappèrent à cette défaite et purent, en se soumettant au vainqueur, rentrer dans leur patrie qu'ils avaient incendiée avant leur départ.

Ainsi se termina la lutte sanglante des Helvètes contre la puissance de Rome ; il fallut se soumettre à la loi du plus fort. La domination romaine commença par la conquête et la soumission des Allobroges ; elle s'établit définitivement après la dépopulation de l'Helvétie, quand ses défenseurs eurent été anéantis par César sur les bords de la Saône.

César n'abusa pas de sa victoire : il permit au reste des Helvètes, devenus sujets des Romains, de retourner dans leurs montagnes, et d'y rebâtir leurs villes et leurs villages. Le pays de Gex, qui était resté désert, se repeupla sous la domination des Romains depuis long-temps maîtres de Genève.

Quelques années après l'anéantissement des Helvètes, César, avant de retourner en Italie, avait envoyé son lieutenant, Sergius-Galba, en quartier d'hiver à *Octodure* (Martigny), ville située entre les Veragres (Bas-Valais) et les Séduniens (Haut-Valais), dont le territoire s'étendait jusqu'aux sommets des Alpes-Pennines (Grand-Saint-Bernard). Galba avait pour mission d'ouvrir et d'assurer un libre passage aux commerçans et aux Romains par ces hautes montagnes où, marchands et voyageurs, ne pouvaient passer qu'avec beaucoup de peine et en payant des droits onéreux.

S. Galba se croyait en sûreté à *Octodure*, lorsque les peuplades voisines, soumises en apparence, le surprirent dans son camp. On se battit de part et d'autre en désespérés;

les Valaisans furent défaits, et de 30,000 hommes qui étaient venus à l'attaque du camp, plus du tiers fut tué. *Octodure* fut réduit en cendres; le vainqueur abandonna ses ruines, et ramena sa légion chez les Nantuates (Chablais) et chez les Allobroges, province romaine où il passa l'hiver.

La Gaule orientale était donc définitivement soumise; les Belges étaient domptés; les Germains repoussés de l'autre côté du Rhin; les Séquanois, les Séduniens, les Helvètes entièrement soumis. César, qui cachait ses projets ultérieurs sur l'Italie, chercha, par d'habiles ménagemens, à faire servir les vaincus à ses desseins, et à s'appuyer sur eux pour satisfaire son insatiable ambition de gloire et de puissance.

Il leur laissa leurs villes, presque toutes leurs terres, et jusqu'à la forme de leur gouvernement. Il flattait ces populations orgueilleuses, irritables, qu'il avait si souvent humiliées, en respectant leur culte et leurs préjugés nationaux; il admit même, à titre d'auxiliaires et de *bons alliés* dans ses légions, les meilleures troupes helvético-gauloises qui s'étaient distinguées par leur courage : il avait pour but d'affaiblir les forces de ses adversaires, et de se donner en même temps de bons soldats qui étaient autant d'ôtages entre ses mains.

La Gaule transalpine s'attacha à la fortune de César; elle ne songea plus à s'affranchir de l'autorité de celui dont elle était forcée d'admirer la puissance et la générosité. Ses habitans lui furent dévoués quand il les eût appelés aux mêmes droits que ceux dont jouissaient les Romains, et qu'il les eût soumis aux mêmes tributs et aux mêmes lois.

Mais Rome, dit éloquemment J.-J. Rousseau, n'était plus

cette ville fondée par des pâtres et illustrée par des laboureurs; ce n'était plus ces toits de chaume, ces foyers rustiques qu'habitaient la modération et la vertu. Il lui fallait l'or et le sang des nations pour entretenir ses artistes, ses gladiateurs, ses courtisans et ses histrions. Le temps n'était plus où ses défenseurs, simples et laborieux, vivaient et travaillaient avec leurs esclaves, et traitaient avec douceur les peuples vaincus. Quand, gâtés par la victoire, ils se virent les maîtres du monde, les nations soumises ne servirent plus qu'à satisfaire leur luxe et leur orgueil: aux maîtres succédèrent des tyrans; aux mœurs domestiques, la force et la violence.

César avait ramassé des richesses incalculables dans les Gaules; c'est avec leurs dépouilles qu'il acquitta ses dettes énormes et qu'il enrichit le trésor public de Rome. Les vieilles races gauloises abandonnèrent insensiblement leurs mœurs rudes et sauvages, et acceptèrent sans peine les habitudes sociales et policées de la métropole. Leurs villes, mal bâties, d'un accès difficile, devinrent des cités élégantes par la somptuosité de leurs monumens, l'étendue de leur commerce et la fondation de leurs écoles.

La Gaule, jusqu'alors si vigoureuse, si jalouse de sa liberté, perdit le sentiment de ses forces au contact de la civilisation romaine. Dans son inertie, désormais incurable, elle ne cherche plus qu'à jouir des douceurs de sa nouvelle existence. Elle répondit à peine aux généreux efforts de *Sacrovir* et de *Vindex,* qui la conviaient à reconquérir son indépendance et sa nationalité. Toujours vaincue, elle se soumit aux exactions de ses proconsuls qui se succédaient pour s'enrichir : elle

donna son or, ses enfans et ses armes aux Romains, qui lui jetèrent en échange son luxe, son mépris et sa dépravation.

Dans son indifférence, la Gaule vaincue, amollie, semble avoir perdu le sentiment de son existence; Rome dispose de ses richesses et de ses soldats pour la défendre contre l'invasion des Barbares. Les empereurs se succèdent, des officiers parvenus revêtent la pourpre impériale, ne laissant après eux que des vengeances et des ruines; la Gaule reste indifférente. Peu lui importe le nom de ses tyrans; elle s'assouplit à la loi du vainqueur, toujours prête à accepter les mœurs, les caprices, la langue et la civilisation du plus fort.

Tel fut le triste spectacle que présenta la Gaule sous les douze Césars; ses nombreuses peuplades, qui différaient par leurs institutions, leurs dialectes et leurs antipathies, se soumirent au joug des Romains, et adoptèrent leur législation et jusqu'à leur religion. Le druidisme s'évanouit devant les dieux du Panthéon; le polythéisme de Rome devint le culte des vaincus.

Pour consommer l'anéantissement des Gaules, les Romains établirent partout des colonies chargées de contenir les nations voisines. Ces colonies, sans cesse mêlées avec les indigènes, les façonnèrent aux mœurs et au langage de l'Italie. D'ailleurs, Gaulois et Romains, jouissaient des mêmes droits; chaque ville mendiait la protection des Césars, et se hâtait d'avoir son forum, ses théâtres, ses aqueducs, ses bains, ses écoles et ses temples comme la métropole; chaque province devint un petit état indépendant sous un chef militaire, chargé de l'administrer au nom et sous la tutelle du peuple romain: des postes

militaires, établis partout, assuraient tout à la fois son autorité et la sûreté des communications.

L'Helvétie échappa, par sa position, aux horreurs et aux proscriptions du second triumvirat. Agrippa, général habile, et dévoué à Octave, fut nommé gouverneur de la Gaule, que son maître venait de diviser en quatre provinces. Il y fit tracer plusieurs routes pour communiquer plus facilement avec l'Italie, et augmenta le tribut qui lui avait été antérieurement imposé.

Octave-Auguste, resté maître du monde après la bataille d'Actium, reçut du sénat le titre glorieux d'*imperator.* Il s'appliqua à réparer, par sa sagesse et sa modération, les malheurs de la longue guerre civile qui avait désolé l'Orient et l'Occident. Il parcourut les diverses parties de son vaste empire, et visita les Gaules ; plusieurs villes lui élevèrent un temple, et s'empressèrent de prendre son nom (1).

Lorsque les empereurs eurent promené leurs légions victorieuses dans toute la Gaule, quand leurs proconsuls et leurs lieutenans eurent pris possession des villes principales de cette nation qui avait combattu dix ans pour sa nationalité, il y eut transformation complète : l'esprit celtique disparut pour faire place à la civilisation romaine.

C'est alors qu'un grand nombre de familles patriciennes

(1) *Augustoritum,* Poitiers ; — *Augustodunum,* Autun ; — *Augustonemetum,* Clermont ; — *Cæsariburgus,* Cherbourg ; — *Cæsarodunum,* Tours ; — *Juliodunum,* Loudun ; — *Juliomagus,* Angers ; — *Augusta Prætoria,* Aoste, etc.

vinrent s'établir dans les Gaules pour y occuper de hautes fonctions publiques. Rien n'était changé pour elles; elles y implantèrent les habitudes et les somptuosités de Rome. Partout s'élevèrent des maisons de campagne *(prædium)*, de gracieuses *villa*, comme celles des bords du Tibre et de l'Arno, administrées par des affranchis, et cultivées par des esclaves: leur décoration fut confiée à des artistes italiens, et leurs chefs-d'œuvre se maintinrent jusqu'à la fin de la domination romaine.

Pendant ce temps-là, Lyon, Vienne, Autun, Besançon, etc., fondaient des écoles fameuses d'où sortit une foule d'orateurs, de poètes, de littérateurs qui rivalisèrent avec ceux dont l'Italie était si fière.

On sait que César, pour repeupler la plaine du pays de Gex, devenu presque désert par la grande émigration des Helvétiens-Gésates, y envoya une colonie, appelée *Colonia Julia equestris*, qui occupa les bords du lac; de là le nom d'*Equestris* que l'on donna par la suite à cette petite contrée. Les indigènes, mêlés à cette colonie, durent facilement se façonner aux habitudes romaines. La rudesse de leurs mœurs, l'âpreté de leur langage disparurent bientôt par leurs rapports perpétuels avec leurs maitres, et par la proximité de Genève, ville toute italienne depuis long-temps, à cause du passage fréquent des légions, et du séjour d'un certain nombre de familles romaines fixées dans ses murs ou dans les belles campagnes qui environnent cette vieille cité.

Quand une nation conquérante a fait accepter sa langue et son culte à un peuple, elle y établit facilement son empire.

Or, on sait la facilité et la promptitude avec laquelle les vaincus adoptèrent la civilisation florissante des vainqueurs. La langue latine devint en peu de temps la langue dominante. Les inscriptions de cette époque ne présentent aucun nom gaulois, mais toujours des *noms latins :* ce qui prouve que les indigènes s'étaient complètement identifiés aux Romains par les mœurs, les croyances et le langage.

Il n'est pas étonnant, dit M. Villemain, que la langue latine se soit rapidement répandue dans les Gaules, puisque la politique des Romains, très-tolérante en matière de religion, imposa sa langue aux vaincus. Toutes les proclamations, ordres et avis du sénat et des gouverneurs de province, étaient rédigés en latin. On se fit honneur de parler comme ses maîtres; l'intérêt vint s'y ajouter : c'était un moyen d'arriver aux charges publiques.

L'idiôme guttural des Gaulois prit alors une prononciation plus euphonique, une forme plus régulière, et une vocalisation plus sonore : les finales en *ich, enn* et *acht* qui dominaient dans les mots et les noms propres, disparurent sous les terminaisons latines en *ix, us* et *um* (1).

(1) Ces mots que des bouches romaines ne pouvaient pas prononcer, furent entièrement défigurés : — *feardha-mar* (brave et grand), fut transformé en viro, ou viridomarus; — *ver-dacht*, ou *ver-docht* (homme et parole) (orateur), en vero, ou veruductius; — *fear-go-breath* (homme qui rend des jugemens), en vergobretus; — *ar-verann* (haute contrée), en arvernia; — *all-brog* (haut village), en allobroga; — *brenn* (chef), en *brennus.*

La finale *righ* (roi, chef) fut changée en rix; — de *ver-cinn, cedo-righ* (général en chef), on fit Vercingetorix. Il en fut de même de *Dumnorix,*

Les terres conquises furent divisées; elles devinrent la récompense des légionnaires, ou la proie de quelques cliens ambitieux que protégeaient le sénat ou les gouverneurs des provinces. Les terres ainsi distribuées, étaient cultivées par des esclaves, sous la direction d'un affranchi, pour le compte des maîtres. L'habitation commune porta d'abord le nom du propriétaire. En prenant quelques développemens, cette habitation devint un hameau, une bourgade, une petite ville; de là ce grand nombre de noms romains, ou à terminaison latine légèrement altérée, que portent encore les villes et les villages (1).

La petite contrée que nous voulons décrire, devenue tout-

Eporedorix, *Orgetorix*, *Viridovix*, etc. Il est probable, par analogie, que plusieurs villages de l'arrondissement de Gex étaient primitivement des noms helvétiens qui subirent cette modification romaine, comme *Gex*, *Versonnex*, *Ornex*, *Versoix*, *Vesenex*, *Challex*, etc. (Voyez Am. Thierry, *Hist. des Gaules.*)

(1) Le village de Cessy, au-dessous de Gex, tire son nom de *Sissus*, nom d'un affranchi d'*Asiaticus-Sissius*; — Crassier de *Crassus*, nom d'un propriétaire ou d'un employé sous la domination romaine; — Injoux, Surjoux, Mijoux, viennent de *jugum*, sommet, élévation; Flaxieu, de *Flaccus;* — Pirajoux, de *Petra jovis;* — Sevriat, de *Severianus;* — Romans, Romanèche, de *Romanus;* — Ruffieu, de *Rufus;* — Ceyzériat, Ceyzérieux, de *Cæsariacum;* — Cerdon, de *Cereris dunum*, colline de Cérès; et ainsi d'un grand nombre d'autres.

Beaucoup de villages, sauf une légère altération, ont conservé jusqu'à nos jours les noms romains qu'ils portaient il y a 17 à 1,800 ans. (Voyez de Lateyssonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, 1er vol., pag. 66 et 67.)

à-fait romaine depuis la défaite des Helvètes sur les bords de la Saône, se développait pacifiquement sous la protection des Césars et les avantages de sa position topographique. Sous le rapport de sa sûreté extérieure, elle n'avait rien à craindre de ses voisins : elle était, comme aujourd'hui, limitée au nord par le pays presque désert des malheureux Helvètes; gardée à l'ouest par le Mont Jura qui la séparait des Séquanois; à l'est par les Séduniens (Valais), depuis long-temps soumis aux Romains; au sud par le Rhône, l'étroit passage de l'Ecluse et l'Allobrogie, la première province conquise par la république romaine dans la Gaule transalpine.

Nous ferons remarquer que la population du pays de Gex n'était ni *romaine*, ni *helvétienne* exclusivement, mais un mélange des deux nations : c'est, comme nous l'avons dit, une colonie romaine *(colonia Julia equestris)* que César y avait envoyée pour repeupler cette contrée, et qui se confondit avec les familles helvétiques qui avaient obtenu la permission de rentrer dans leur pays après le désastreux passage de la Saône. Cette *colonie équestre* s'étendait de la petite rivière de la Versoix jusqu'à celle d'Aubonne; la petite ville de Nyon *(Noviodunum)* en était la capitale.

Cette circonstance sauva cette population des malheurs que subirent les peuplades voisines. Ainsi, les proscriptions de Caligula pendant son séjour à Lyon en 39, — l'insurrection de quelques légions romaines chez les Eduens et les Séquanois pour avoir l'occasion de piller et de s'enrichir, — la révolte du général gaulois *Vindex,* propréteur chez les Séquanois en 69, — la défaite d'Albin par l'empereur Sévère entre Trévoux

et Montluel en 197, — les persécutions contre les premiers chrétiens à Lyon à la fin du 2[e] siècle.... tous ces événemens passèrent presque inaperçus pour les tranquilles habitans du pays de Gex : la paix dont ils jouissaient ne fut troublée que par le passage des Germains vers l'an 357.

Ces hordes redoutables avaient battu les Romains près du lac de Constance. Julien, dit l'*Apostat*, gouverneur des Gaules, fut chargé de les repousser. Pour les étreindre sûrement, il divisa son armée en deux : l'une, sous ses ordres, occupa le territoire de Rheims ; l'autre, commandée par Barbation, prit position autour de Bâle.

Malgré cette précaution, dit Mézeray, les Germains trompèrent la surveillance de leurs ennemis, passèrent entre ces deux armées d'observation, traversèrent la Séquanie (Comté), et pénétrèrent jusqu'à Lyon, dévastant tout ce qui se trouvait sur leur passage. Aussitôt que Julien en fut informé, il fit garder les *passages étroits* par où ils devaient rentrer dans leur pays. Là, ils furent arrêtés, battus et contraints d'abandonner tout le butin qu'ils avaient amassé : Barbation, on ne sait pourquoi, les laissa passer sans les attaquer ni les poursuivre.

Si, comme on le pense, ces *passages étroits* étaient les défilés des Monts Jura, le département de l'Ain, et le pays de Gex en particulier, durent être ravagés dans toute leur longueur ; ce qui le prouve, au besoin, c'est qu'on arracha à ces Allemands tout le butin qu'ils avaient ramassé dans leurs courses.

L'histoire ne nous a conservé aucun détail sur les événemens civils et politiques qui ont lieu dans le pays de Gex, ni dans les autres parties de la province, pendant la domination des

Romains. Il ne nous reste que 80 inscriptions latines de toutes celles que ce peuple si policé a consacrées au culte des tombeaux, ou au souvenir de la fondation des monumens civils et religieux dans le département. Elles appartiennent presque toutes à la partie sud-est qui dépendait du pays des Allobroges, l'une des premières conquêtes des Romains dans les Gaules.

Ces inscriptions offrent toutes le nom du fondateur, et l'énumération, parfois assez fastueuse, des titres et dignités du consul ou de l'empereur sous lequel le monument a été construit.

Elles sont écrites en *grandes capitales romaines* dans toute leur pureté, comme les lettres majuscules que nous employons pour les titres de nos ouvrages imprimés. L'emploi de ces *caractères romains* indique toujours d'anciens monumens; les lettres dites *gothiques*, à lignes brisées, comme celles de l'alphabet allemand, n'apparaissent qu'à partir du 13e siècle.

Voici les inscriptions trouvées dans le pays de Gex. L'abbé de Veyle a vu la suivante vis-à-vis le village de Thoiry, sur le grand chemin de Collonges à Gex, gravée sur un cippe :

D M
NE
DEF ANN
AEDILI A
TVLLII LA
CNATO
CINIV
N IVGI
I D E

La seconde, mutilée comme la première, était engagée dans le mur du cimetière de Thoiry :

. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .
AEDI
VIIS
. . . .
. . . . MIN
COMPARABILI PO
NEND
. . . .

De Veyle pense que ces deux inscriptions ont été faites pour une même famille du nom d'*Edilius* qui, probablement, possédait des terres et habitait cette partie de l'arrondissement de Gex.

—

On lisait l'inscription suivante à Versoix, comme l'attestent le philologue Jean Gruter, mort en 1627, — et l'antiquaire Gabriel Siméoni, mort en 1570; elle fut transportée à Genève en 1720 :

D. VALERIO ASIA
TICI LIBERT
SISSI IIIIII VIRO
COL. EQ
E X T

Voici la traduction qu'en a donné M. de Moyria :

Monument érigé à D. Valerius, affranchi d'Asiaticus Sissius, et sextumvir de la colonie équestre, suivant le vœu de son testament.

—

Spon, l'auteur de l'Histoire de Genève, nous a conservé l'inscription suivante trouvée dans la même localité :

D M
L. AVR. RESPECTO IVVENI
ERVDITO CAVSIDICO
BIS CIVIS VALENSE
ET EQVESTRE DEFVNC
TO ANNOR XVIII
FILIO PIENTISSIMO
L. AVRELIVS RESPECTVS
PATER PONENDVM
CVRAVIT.

Aux dieux mânes, à Lucius Aurelius Respectus, savant jeune homme, citoyen du Valais et de la colonie équestre (pays de Gex), qui avait déjà plaidé deux fois. Il est mort à l'âge de 18 *ans. Lucius Aurelius Respectus a pris soin d'élever ce monument à son très-respectueux fils.*

(Traduction de M. de Moyria.)

—

De Veyle donne à la suite de cette inscription, toujours d'après Spon, p. 309, celle qui était inscrite sur une colonne miliaire avec son indication numérique. Elle fut placée sous le

second consulat de Trajan qui fut adopté en 94 par l'empereur Nerva.

IMP. CAES. NERV.
VLP. TRAIAN. AVG.
GERM. PONT. MAX
TRIBVN. POT. COS. II
M. P. VIII.

Au général victorieux, César, par l'adoption de l'empereur Nerva, à Ulpius Trajan, Auguste, le Germanique, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne, et deux fois consul. Huitième milliaire.

Cette colonne indiquait une distance de 8,000 pas, à partir de Genève (1).

—

Il n'y avait pas d'autre route romaine dans le pays de Gex; celle de Lyon à Genève passait par Miribel et Montluel où elle se bifurquait. Une branche passait par la Dombes, Villars, Le Plantay, gagnait Tossiat, Ceyzériat, Coligny, en suivant la base du Revermont.

L'autre se dirigeait dans le Bas-Bugey, traversait l'Ain à Chazey, passait à Lagnieu, Briord, Groslée, Belley et Seyssel. Là, elle franchissait le Rhône, et se dirigeait sur Genève en suivant la rive gauche de ce fleuve. La route actuelle de Seyssel

(1) Le mille romain était composé de 1,000 pas, et le pas était de 4 pieds 6 pouces, soit en totalité 756 toises.

à Bellegarde, Vanchy et le Fort-de-l'Ecluse, n'était qu'un chemin peu fréquenté.

Le lait, la chair fraîche ou salée des animaux sauvages et domestiques faisaient le fond de la nourriture des Transalpins; la bière et l'hydromel étaient leur boisson ordinaire. Ils savaient, par leur activité, tirer parti de leur sol ingrat, montueux et froid, en exploitant leurs belles forêts de pins, de sapins, de chênes, de mélèzes et de bouleaux. Ils y ajoutaient l'éducation des bestiaux, et la fabrication de diverses espèces de fromage qu'ils exportaient en Italie et dans les provinces méridionales de la Gaule.

C'est en échange de ces produits qu'ils se procuraient les divers objets dont ils avaient besoin. Le Dauphiné, la luxueuse Provence, leur fournissaient du blé, de l'huile, des figues, des armes précieuses, des étoffes variées, et tout ce qu'ils pouvaient désirer pour le luxe et la parure.

C'est des chaudes contrées du Midi qu'ils tiraient ces vins fumeux qu'ils aimaient à l'excès; pour se procurer ce précieux breuvage, ils livraient tout ce qu'ils possédaient : bestiaux, pelleterie, bois, métaux, et jusqu'à leurs esclaves.

Deux événemens vinrent changer l'existence des Romano-Gésates et modifier leurs mœurs : c'est la domination des Bourguignons — et l'esprit du christianisme.



CHAPITRE III.

—

Décadence de l'empire romain.—Etablissement et première domination des Bourguignons sous cinq rois dans la Transjurane. — Gundicaire. — Concession à lui faite par les Romains. — Gondioc. — Son alliance avec Mérouée et Théodose contre Attila. — Dévastation de la Bourgogne transjurane et du département de l'Ain. — Partage des Etats de Gondioc. — Gondebaud. — Loi Gombette. — Sigismond. — Son frère Gondemar, cinquième et dernier roi de la première race des Burgundes dans le pays de Gex et la Transjurane en 534. — Leur portrait par Sidoine Apollinaire. — Altération progressive de la langue latine.

Théodose venait de diviser l'empire entre ses deux fils, *Arcadius* et *Honorius* (395). Ces deux jeunes princes confièrent le pouvoir à deux ministres aussi ambitieux que pervers.

Dans l'Occident, le faible Honorius se contentait de présider aux jeux du cirque, et se reposait sur le Vandale Stilicon du soin de gouverner son empire. Tel fut le prélude de sa décadence (406): c'est l'époque de la plus formidable invasion des Barbares sur l'empire romain ; tous ces malheurs furent l'ouvrage de Stilicon.

Les Bourguignons ou Burgundes, venus des bords de l'Oder et de la Vistule, passèrent le Rhin avec les Goths, les Francs

et les Vandales. Là, ils se séparèrent de leurs alliés, s'arrêtèrent quelque temps dans les Gaules où ils luttèrent contre des peuples rivaux.

Vers 406, leur chef, *Gundicaire* ou *Gondisèle,* excité par le perfide Stilicon, vint avec 80,000 guerriers s'établir dans cette partie de la Gaule transalpine que l'on appelait *Maxima Sequanorum;* elle comprenait la Comté, la Bresse, la Savoie, le pays de Gex, et le bassin du lac Léman. Genève devint sa capitale.

Le moment était favorable : l'empire expirait dans le sang et l'anarchie; c'était à qui en obtiendrait un lambeau!...

La chronologie des premiers Burgundes est si incertaine que les historiens ne sont d'accord ni sur les noms de leurs rois, ni sur la date et l'ordre de leur succession : nous allons donner ce qui nous a paru le plus certain.

Il y avait, disent les historiens, une haine mortelle entre les Huns et les Bourguignons, les uns et les autres à la recherche d'un climat plus doux que celui qu'ils venaient de quitter. Les Bourguignons, sans cesse harcelés, et souvent battus, sans espoir de secours ni de leurs dieux, ni des hommes, résolurent d'invoquer l'assistance du Dieu des chrétiens. Ils s'adressèrent à quelques évêques des Gaules qui les instruisirent et en baptisèrent un certain nombre. Cette initiation ralluma leur courage; ils obtinrent quelques succès, et perdirent alors, en partie, ces habitudes de férocité qui caractérisaient les peuplades du Nord.

Gundicaire, maître du pays qu'il devait à la valeur de ses Burgundes, tenta de se soustraire à l'autorité des Romains

dont il avait jusqu'alors reconnu la suprématie : il fut défait par Aëtius, gouverneur des Gaules pour Valentinien III.

Deux ans plus tard, il se révolte encore : Aëtius, pour toute vengeance, le laissa se mesurer seul avec les Huns qui ravageaient la Gaule et menaçaient ses états. Gundicaire fut battu, et périt avec 20,000 de ses guerriers en 436. C'est alors qu'Aëtius transporta les restes de cette importune population dans les montagnes de la Savoie, aux environs de Genève et dans le pays de Gex. Ils repullulèrent si bien, dit Mézeray, qu'au bout de vingt ans ils se firent de nouveaux rois, et fondèrent un royaume considérable.

Dès l'année 418, Constance, général des armées romaines pour Honorius qui venait de l'associer à l'empire, ne pouvant résister à ce flot de nations avides de butin, comprit qu'il fallait leur faire quelques concessions : il accorda aux Burgundes les deux tiers des provinces conquises, et un tiers des esclaves. Les Helvètes et les Romains, propriétaires du sol, unis par les mêmes intérêts, se soumirent à cet humiliant arrangement.

« Ce partage, dit Montesquieu, était conforme au génie des deux peuples : les Burgundes, éminemment guerriers, pasteurs et chasseurs, avaient besoin de beaucoup de terres et de peu d'esclaves; les Romains, au contraire, adonnés à l'agriculture, eurent moins de glèbes ou de terres, et un plus grand nombre de serfs. Les bois seuls étaient partagés par moitié, parce que les besoins, à cet égard, étaient les mêmes. »

Les Bourguignons, encore peu assurés de leurs conquêtes, et très-voisins de l'Italie, cherchèrent à se concilier les anciens habitans auxquels ils s'imposaient. Ils ménagèrent les évêques

dont la protection leur était utile pour se maintenir dans leurs conquêtes. Voilà pourquoi la loi Gombette a un caractère particulier d'impartialité qui étonne au premier aspect, puisqu'elle protége autant les indigènes que les Bourguignons. Cette loi se maintint jusqu'à l'établissement des fiefs et des petites seigneuries, ou jusqu'à la fin de la seconde race.

Gondicaire ou Gondisèle laissait trois fils, *Gondioc, Gondéric* et *Chilpéric.*

Gondioc, son aîné, lui succéda en 436, reconquit tout ce que son père avait perdu, et poussa ses conquêtes jusqu'au Dauphiné. Il s'efforça de faire pardonner ses victoires en ménageant les vaincus chez lesquels il voulait se fixer.

C'est ce Gondioc qui, en 451, unit ses troupes à celles d'Aëtius, général des Romains, — de Mérouée, roi des Francs, — et de Théodoric, roi des Goths, pour arrêter Attila. Ce terrible chef des Huns, à la tête de 500,000 Barbares, venait de dévaster la Gaule : Attila fut écrasé dans les plaines de Châlons-sur-Marne; il y perdit, dit-on, 180,000 hommes; le reste fut rejeté au-delà du Rhin.

L'année suivante, Attila, justifiant son surnom de *fléau de Dieu,* se vengea cruellement de sa défaite : il traversa la Gaule et la Suisse en allant en Italie, parcourut la Bourgogne, brûla Winterthur, Bâle, Avanche, Besançon, Châlon-sur-Saône, Lyon, ne laissant que des ruines sur son passage. Sa fureur s'exerça dans tout le bassin de Gex, de Genève, et sur toute la surface du département de l'Ain. Les populations fuyaient à l'approche de ce torrent dévastateur; les villes et les bourgades furent réduites en cendres.

C'est à cette terrible invasion qu'on attribue, avec probabilité, la ruine et l'incendie de la forteresse que les Romains avaient bâtie sur le point le plus élevé de l'emplacement actuel de la ville de Bourg. La ville qui était dans la plaine, à l'occident de l'église de Brou et à la place de cet édifice, fut complètement ruinée. (Voyez *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, par M. de Lateyssonnière. Vol. Ier, p. 150.)

Gondioc, après ces dévastations, consolida son autorité, et distribua à ses Bourguignons et à la population helvéto-romaine, les pays que venaient de ruiner Attila et ses Huns. Il s'empara des ruines de Lyon que l'empereur Majorien ne put pas conserver; il y ajouta la ville de Vienne en Dauphiné : elle devint l'une de ses capitales avec Genève qui était le siége principal de son royaume.

La famine, suite naturelle de tant de dévastations, vint s'ajouter aux malheurs de cette époque. Gondioc ne régnait que sur des populations affamées, lorsqu'il mourut en 453. Il laissait quatre fils, *Gondebaut* qui eut en partage la Bourgogne transjurane, dont Genève était la capitale, — *Gondemar* qui régnait à Vienne en Dauphiné, — *Godegésile* à Besançon, — et *Chilpéric* à Lyon.

Par ce partage, ces princes préparaient la ruine de la puissance bourguignone.

C'étaient trop de quatre co-partageans à cette époque de violence et de cruauté : la guerre se déclara bientôt entr'eux, et Gondebaud fit périr cruellement ses deux frères *Chilpéric* — et *Gondemar*.

Clovis, roi des Francs, avait épousé Clotilde, fille de Chil-

péric ; il se déclara contre Gondebaud, et voulut venger la mort de son beau-père. Gondebaud, effrayé, chercha l'appui de son dernier frère, Gondegésile, pour résister à la puissance du roi des Francs. Gondegésile feignit de s'unir à son frère, mais il partageait secrètement la colère de Clovis. Les deux armées se rencontrèrent sur la rivière d'Ouche, près de Dijon, et dans la mêlée, Gondegésile abandonna son frère Gondebaud qui fut complètement battu.

Après cette défaite, le roi bourguignon poursuivit Gondegésile, l'assiégea dans Vienne, le prit et le fit périr. Gondebaud resta seul maître de la Bourgogne transjurane, limitée par Genève et le pays de Gex au nord, et par Vienne et Lyon au midi ; il mourut en 516.

C'est ce prince qui publia en 501 la *loi Gombette,* ainsi appelée du nom de son fondateur. Elle avait pour but de maintenir ses peuples en paix, en protégeant également les *vainqueurs et les vaincus.* Les dispositions civiles et criminelles de cette loi indiquent très-bien l'état de barbarie de ce temps. Elle fut approuvée par les évêques et les notables tenanciers, ou comtes bourguignons et romains, appelés à vivre désormais sous la même législation.

La loi Gombette se maintint long-temps dans la Bourgogne transjurane, malgré son opposition avec les lois romaines, et malgré ses décisions obscures et injustes, parce qu'elle était plus conforme à l'esprit de cette époque : on l'invoquait encore sous Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne.

Si, comme on le prétend, les habitans de l'Ain et du pays de Gex sont les descendans de cette race abrupte qui vint si

cavalièrement s'asseoir au foyer des Helvéto-Romains, on est dispensé de leur en faire compliment, vu le portrait peu flatteur qu'en donne le poète-évêque auvergnat, Sidoine Apollinaire (1).

Gondebaud mourut en 516 : il avait eu la précaution de faire couronner son fils Sigismond à Genève dès l'an 514. Ce jeune prince qui professa d'abord l'arianisme, fut converti par saint Avit, archevêque de Vienne. Clovis, qui exerçait alors une grande influence sur la Bourgogne transjurane, touché du zèle de Sigismond pour l'affermissement du christianisme, lui rendit tous les états de son père Gondebaud.

Sigismond, trompé par les rapports calomnieux de sa seconde femme, fit périr son fils Sigéric qu'il avait eu d'un premier mariage. Dans sa douleur, le malheureux Sigismond se retira dans le monastère d'Agaune, qu'il avait fondé (Saint-Maurice en Valais).

Ses sujets, indignés de n'avoir plus de roi, dédaignèrent son frère, Gondemar, et appelèrent Clodomir, roi d'Orléans, fils de Clovis. Ce prince s'empara de Sigismond et de sa femme, et les fit mourir par la hache en 524 : l'Eglise honora long-temps la mémoire de Sigismond comme martyr.

(1) Ils étaient, dit-il, de haute taille, portaient de longs cheveux qu'ils enduisaient de beurre rance : leur esprit était aussi impoli que leur extérieur était grossier; lâches et sans cœur dans les travaux de longue durée, aussi fiers que gourmands, grands causeurs, désagréables par la dureté de leur langage, et insupportables par leurs chants; ils faisaient leurs délices de l'ail et de l'oignon.

Gondomar ou Gondemar était le deuxième fils de Gondebaud et le frère de Sigismond. Prévoyant les dangers qui l'entouraient, il augmenta son armée et la disciplina. Les Bourguignons, irrités contre le féroce Clodomir, lui déclarèrent la guerre. Les deux peuples se rencontrèrent, en 524, dans la plaine de Véseronce, entre Vienne et Belley : le roi franc, Clodomir, fut tué par Gondemar, sa tête promenée au bout d'une pique ; la paix fut rétablie pour quelques années.

Les princes francs, Clotaire et Childebert, avaient à venger la mort de leur frère Clodomir; ils s'armèrent contre Gondemar, l'assiégèrent dans Autun. Fait prisonnier, il mourut renfermé dans une forteresse en 541, selon les uns, — selon d'autres, il alla se cacher en Espagne, chez les Vandales.

Ainsi finit, en 534, le premier royaume de la Bourgogne transjurane; il fut réuni à la France, et n'en fut séparé que trois siècles après, sous les successeurs de Charlemagne.

Il avait duré 128 ans, — de 406 à 534.

Comme rien ne nous fait connaître ce que devinrent les premières tentatives de civilisation sous la domination romaine, de même nous ne pouvons pas dire quelle fut la position des habitans de la *Transjurane* pendant cette phase de perturbations et de violences sous ses cinq rois : l'histoire ne nous a laissé aucune trace des mœurs ni de l'industrie de cette petite contrée à cette époque d'ignorance et de barbarie.

Nous savons seulement que la langue latine perdit de sa pureté sous la rude prononciation des Burgundes; ce fait nous est prouvé par les inscriptions des monumens de cette contrée.

Plus la langue latine se répandit, plus elle s'altéra, dit M. Villemain, et cela par deux raisons : d'abord, l'invasion des Barbares dans le 4e et 5e siècle ; il semble que l'ancienne langue, celle de la civilisation, aurait dû disparaître sous la pression de tant d'idiômes différens ; — secondement, l'influence de la prédication et des liturgies du christianisme. Les évêques s'occupaient moins de l'exactitude grammaticale que de la conversion des païens ; le peuple apprenait le latin ou la langue dominante de l'Eglise, mais sans méthode, par nécessité, pour comprendre ses pasteurs ; chacun y ajoutait un peu de sa prononciation et altérait les désinences. La confusion alla si loin que l'on négligea les *temps* et les *cas* dans les verbes et les noms (1).

(1) On lit : *Venerabelis*, — *bonetate*, — *requiissit*, — *requiiscunt*, — *amure*, — *pecture*, — *dulure*, — *sempir*, — *dulcissema*, — *umanetas*, — *omnebus*, — *benegnus*, — *ordene*, — *onor*, — *rignum*, — *poero*, — *rediemptionem*, etc., pour *venerabilis*, — *bonitate*, etc. On sait que le pape Zacharie déclara bons et valides des baptêmes célébrés dans le Nord en ces termes : *In nomine Patria, Filia, et Spiritua Sancta.*



CHAPITRE IV.

Incertitudes historiques. — Domination des rois francs de la première race sur la Bourgogne transjurane et le pays de Gex. — Sous les deux fils de Clovis, Childebert Ier et Clotaire Ier; — sous Gontran, fils de Clotaire; — sous Childebert II, — Thierry II, — Clotaire II, — Dagobert Ier, — Clovis II, — Clotaire III, — Childéric II — et les maires du palais. — Désordre du moyen-âge. — Influence du christianisme. — Pepin. — Charles-Martel. — Seconde invasion des Sarrasins. — Ils se divisent en deux corps. — Leurs dévastations. — Bataille de Poitiers. — Les Sarrasins dans le pays de Gex. — Portes sarrasines. — Léproseries. — Maladière de Gex. — Souvenirs des Sarrasins dans le département de l'Ain. — Leur séjour sur les bords de la Saône. — Fin de la domination des rois de la première race dans la Bourgogne transjurane.

Cette longue domination de princes étrangers, de gouvernemens temporaires, en opposition avec les habitudes des Bourguignons transjurains, amena une longue série de désordres et de dévastations. Il est difficile de saisir la chaîne des événemens, de suivre régulièrement les destinées de la Bourgogne transjurane dont le pays de Gex faisait partie, et le développement successif de ses institutions.

J'invoque ici avec confiance l'autorité de M. de Lateysson-

nière. « Je ne peux rien dire sur les mœurs, les usages, les lois civiles et criminelles, l'agriculture, le commerce et les arts des habitans du département à cette époque (de 534 à 752); les livres ne nous fournissent aucun renseignement sur ces divers points. Il n'est resté de cette époque que quelques inscriptions qui prouvent la profonde altération de la langue romaine. »

Nous allons rapidement traverser cette période obscure, et l'on pourra juger de l'état d'un peuple par les princes qui le gouvernent.

Après l'expulsion du roi Gondemar, les fils de Clovis partagèrent ses vastes états.

1° *Childebert Ier* eut en partage la Bourgogne transjurane; mais il ne lui laissa pas le titre de *royaume :* elle ne fut plus qu'une province réunie à son royaume de Paris, qui lui échut en 511, après la mort de son père. Ce n'est qu'en 561, après vingt-sept ans d'interrègne, que *Gontran* lui redonna le titre qu'elle avait porté.

Des guerres incessantes occupèrent Childebert dont le courage fut toujours empreint de la férocité de son siècle. La religion chrétienne adoucissait à peine les habitudes dépravées de ces princes qui, chrétiens de nom, s'occupaient bien plus de conquêtes et de vengeance que du bonheur de leurs peuples. Ils croyaient assurer le salut de leur âme et désarmer la colère de Dieu en fondant des églises, en dotant richement des monastères.

On doit à ce prince Saint-Germain-l'Auxerrois et la célèbre

abbaye de Saint-Germain-des-Prés; il mourut en 553, ne laissant que des filles. Leur exclusion fut la première application de la loi salique.

2° *Clotaire Ier*, roi de Soissons, frère de Childebert, resta seul maître de l'empire des Francs et de la Bourgogne transjurane. Ce prince débauché et cruel, même envers sa famille, ne s'occupa guère d'une province éloignée qui n'était qu'une petite partie de ses états. On dit que le regret d'avoir fait brûler Chramne, l'un de ses fils, avec sa mère, abrégea ses jours.

Il laissa quatre fils qui, selon l'habitude, se divisèrent l'héritage de leur père; cette division, en affaiblissant le pouvoir des co-partageans, était presque toujours pour eux l'occasion de s'armer les uns contre les autres.

3° *Gontran*, second fils de Clotaire, commença son règne en 561. Il avait eu en partage le Dauphiné, la Savoie et la Bourgogne transjurane; Châlon devint sa capitale. Ce prince, par exception, fut juste et pacifique; il laissa de longs regrets à son peuple, et tenta vainement de concilier ses frères.

Après leur mort, il resta seul souverain de toute la Gaule; c'est le premier de la maison royale de France qui prit le titre de *roi de la Bourgogne*.

Les Lombards ayant franchi le Grand-Saint-Bernard, s'étaient jetés sur la Suisse méridionale et sur les terres de la Bourgogne. Gontran leur opposa avec succès son patrice, *Mummol*, généralissime de ses troupes, et mit fin à leurs incursions sur son territoire.

Ce prince fonda le monastère de Saint-Marcel-les-Châlon en 579, enrichit l'église de Genève et réunit plusieurs conciles; l'Eglise le mit au rang des saints. Il mourut en 593, après un règne de trente-un ans. Comme il ne laissait pas d'enfans, il appela, pour lui succéder, son neveu *Childebert* que, par précaution, il avait adopté dès l'année 585. Il lui dit, en lui mettant une lance à la main : *Je vous donne l'investiture de mon royaume; allez dans toutes mes villes, et faites les reconnaître comme vôtres, puisque vous êtes le seul qui restez de ma race.*

4° *Childebert II* était fils de Sigebert, roi d'Austrasie, et de la célèbre Brunehaut. Il succéda à son père en 575, et à son oncle Gontran en 593. Il avait à se venger des incursions des Lombards; son armée passa les monts, et il s'empara presque de tout le pays, d'où il rapporta un immense butin.

Son règne fut de courte durée; il mourut empoisonné en 596, à l'âge de vingt ans. Ce crime fut attribué à l'infâme Frédégonde dont le fils devint seul possesseur du trône de France, après l'extinction de la branche royale d'Austrasie.

5° *Thierry II* passa ses premières années à la cour de Théodebert, son frère aîné, roi d'Austrasie, sous la tutelle de Brunehaut, leur aïeule, qui tenait en main la régence. Expulsée par les seigneurs austrasiens, elle se réfugia en Bourgogne chez Thierry. Là, voulant se venger de cet affront, elle suscita entre les deux frères une guerre dans laquelle Théodebert succomba. Thierry, excité par son aïeule, le fit assassiner en 612 avec trois de ses enfans.

Ce prince paya chèrement sa cruauté : il avait épargné une fille de son frère, et voulut l'épouser contre l'assentiment de Brunehaut. Celle-ci, dans la crainte de perdre son crédit, et craignant l'ascendant d'une jeune femme qui pourrait bien lui demander compte de la mort de ses frères et de son père, empoisonna Thierry en 613. Il n'avait que vingt-six ans, et laissait plusieurs fils, entr'autres Sigebert.

Pendant les discussions sanglantes de ces deux frères, les Allemands pénétrèrent en Suisse par le nord, s'avancèrent entre le lac Léman et le Mont Jura, mettant tout à feu et à sang. Que devinrent alors les habitans de cette contrée et la colonie équestre de César?

Brunehaut, poursuivant ses vengeances, voulut se maintenir au pouvoir; elle fit proclamer roi le jeune Sigebert, fils de Thierry; mais Clotaire II, roi de France, fils de Chilpéric Ier et de Frédégonde, s'y opposa. Poussé par une ambition démesurée, et excité par sa mère, Clotaire s'avança à la tête de ses Austrasiens contre Brunehaut, son implacable ennemie. Les deux armées se rencontrèrent sur les bords de la Saône; le malheureux Sigebert fut livré par les chefs de ses troupes que Frédégonde avait secrètement gagnés, et périt victime de cette lâche trahison.

Brunehaut prit la fuite, et fut surprise à Orbe, près du lac de Neufchâtel. Livrée à Clotaire, elle subit la mort la plus infâme. Elle avait soulevé tant de colères par la dureté de sa régence, qu'on oublia sa naissance et jusqu'aux admirables travaux qu'elle avait fait exécuter, et qui portent encore son nom.

6° *Clotaire II,* après la mort de ses rivaux, resta seul souverain des Francs et des Bourguignons en 613. Warnachaire, qui avait travaillé secrètement à la perte de Brunehaut et de Sigebert, fut récompensé; il fut fait maire du palais de Bourgogne, et exigea que cette dignité ne lui fût jamais enlevée.

Ainsi ces maires de palais qui, jusqu'à cette époque, n'avaient été que de simples majordomes, que les premiers officiers de la cour, devinrent les maîtres du royaume, avec une autorité illimitée et inamovible.

Les bénéfices militaires, les fiefs de toutes espèces qui, jusqu'alors, avaient été révocables ou donnés à vie, devinrent héréditaires dans quelques familles. La noblesse, de personnelle qu'elle était, passa du père au fils. C'est cette inamovibilité qui amena plus tard la ruine de la première race de nos rois: ce fut toute une révolution dans les lois, les usages et les mœurs.

Après la mort de Warnachaire, le roi Clotaire, pour se faire des amis et vivre en paix, confirma la perpétuité des fiefs et des dignités. Quand il demanda aux seigneurs bourguignons réunis qui ils voulaient pour maire du palais, ils lui répondirent, très-satisfaits de la position qu'il leur avait faite, qu'ils n'en voulaient pas d'autre que lui.

Ce prince, surnommé *le Débonnaire,* mourut en 628, après avoir régné seize ans sur la Bourgogne transjurane. Il laissait deux fils, Dagobert et Charibert.

7° *Dagobert I*er réunit, comme son père, la France entière au royaume de Bourgogne. Il fonda et enrichit force monastères,

ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût soupçonné d'avoir fait périr son frère, d'avoir eu cinq femmes, bon nombre de concubines, et d'avoir fait égorger 10,000 familles bulgares qui lui avaient demandé un asile et la permission de défricher les terres incultes dont la France était couverte.

Il entreprit avec succès plusieurs guerres avec ses Bourguignons dont il estimait la valeur. Tout en accablant ses sujets d'impôts, il leur promettait une administration plus paternelle, lorsqu'il mourut en 638, avant d'avoir réalisé ses promesses.

8° *Clovis II,* fils de Dagobert, héritier des royaumes de Neustrie et de Bourgogne, rendit ses peuples heureux. Prince faible et incapable, il demeura en tutelle entre les mains de sa mère Nantilde et des maires de son palais; il se livra tout entier aux exercices de la piété et de la bienfaisance.

A Æga succéda, comme maire du palais, Floachat ou Flaocat à qui il ne manqua que le titre de roi : il sut maintenir son pouvoir en promettant avec serment aux évêques et aux principaux seigneurs de la Bourgogne de leur maintenir pour toujours leurs rangs et leurs priviléges. Sa puissance n'eut plus de bornes; devenue héréditaire, elle absorba l'autorité de ces *princes fainéans* qui s'occupaient bien plus de leurs plaisirs que du soin d'administrer et de rendre la justice.

On connait la haine d'Æga contre Willebaud ou Willebard, que les nobles habitans de la Bourgogne avaient choisi dans leurs rangs pour lui confier les fonctions de gouverneur de leur pays, dans l'espérance d'échapper à l'autorité directe, et parfois très-violente, des rois Francs.

Cette rivalité fut le plus grand événement du règne de Clovis. Lors de l'assemblée de Châlon-sur-Saône, en mai 642, Flaocat essaya d'assassiner son antagoniste. Quelque temps après, ils se rencontrèrent près d'Autun, tous deux suivis de leurs gens armés; ils en vinrent aux mains, et Willebaud périt avec toute son escorte.

Quelques évêques de Bourgogne, qui tenaient le parti du vaincu, menacèrent Flaocat d'une mort prochaine; il mourut en effet quelques jours après. Willebaud, que le ciel venait de venger si visiblement, fut déclaré martyr et mis au nombre des saints: c'est lui qu'on honore aujourd'hui dans le Bas-Bugey sous le nom de saint Vulbas.

Pour rétablir la paix, le roi Clotaire remplaça Flaocat par un prince bourguignon, appelé Wernaire, et le fit duc, ou gouverneur de toute la Transjurane. Après lui, son fils Gudin administra pendant treize ans. Il finit par soulever contre lui la noblesse et le clergé, en épousant sa *noverque* ou la femme de son père. Quoiqu'il eût juré sur les reliques des saints qu'il était innocent, il fut néanmoins égorgé dans un banquet avec l'autorisation secrète de Clotaire.

Voilà quels étaient les ducs et princes qui avaient entre leurs mains la destinée des peuples: les Bourguignons n'eurent désormais d'autres gouverneurs que leurs rois eux-mêmes, parce qu'ils n'en voulaient pas d'autres que ceux qu'ils proposaient. Le bon roi Clovis mourut en 655, laissant trois fils, encore enfans, *Clotaire*, — *Childéric* — et *Thierry*.

9° *Clotaire III*, son fils aîné, n'avait que cinq ans lorsque,

par droit de naissance, il se trouva roi de la Neustrie et de la Bourgogne dont l'Ain et le pays de Gex faisaient partie. Sa mère, la reine Bathilde, fit aimer la sagesse de son administration pendant sa régence; mais fatiguée des violentes prétentions d'Ebroïn, maire du palais, elle se retira au monastère de Chelles qu'elle avait fondé, et y mourut.

Alors commencèrent les troubles qui agitèrent le royaume. Ebroïn, libre de toute surveillance, ne ménagea rien pour satisfaire sa haine et son ambition : il écarta du palais tous les seigneurs qui pouvaient mettre obstacle à ses projets. A la mort du faible Clotaire, vers 669, il appela au titre de roi son jeune frère, Thierry, au détriment de Childéric II. Les hauts seigneurs, irrités de cette préférence injuste, s'y opposèrent et proclamèrent Childéric, second fils de Clovis.

Ebroïn, dans sa colère, ravagea les provinces qui ne voulaient pas reconnaître Thierry; il assiégea Autun, pour s'emparer de saint Léger qui s'était déclaré son adversaire et passait pour le conseiller de la reine Bathilde; il lui fit crever les yeux et trancher la tête en 678.

Les provinces, selon l'habitude, furent victimes de ces collisions sanglantes; pour y mettre un terme, un seigneur, nommé Hermanfroi, assassina en 681 Ebroïn qui l'avait dépouillé de ses biens, et le malheureux Thierry fut renfermé dans l'abbaye de Saint-Denis.

10° *Childéric II* monta sur le trône, et ne se fit remarquer que par sa violence et ses dépravations. Les rois n'étaient plus que des fantômes insignifians que l'on montrait quelquefois

au peuple. La féodalité envahissante, les princes sans autorité, les maires gouvernant en despotes : tel est le spectacle que présente la dernière moitié du 7e siècle ; on peut se faire une idée de la déplorable situation des peuples sous cette triple cause de désordre, d'anarchie et de vexations.

Childéric n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il subit le châtiment que l'on infligeait alors aux rois que l'on méprisait. Un nommé Bodillon, que ce prince avait gravement offensé, saisit le moment où Childéric était à la chasse et l'assassina ; ses complices égorgèrent en même temps la reine Blitilde et Dagobert, l'aîné de ses fils, en 673.

Les rois mérovingiens disparurent bientôt sous la puissance des maires du palais; leur incapacité fit place aux brillantes expéditions de Pépin-le-Gros, qui régna, *sans être roi,* pendant vingt-sept ans, au-dessus de quatre princes insignifians que nous ne voulons pas même nommer.

Que devint la population helvéto-romaine sous la longue domination des rois francs? L'histoire et la tradition restent sans réponse. Nous n'apercevons qu'un chaos d'élémens divers, de lois contradictoires, d'idiômes différens, de jurisprudences opposées. Comme il fallait un nom à ce mélange confus d'institutions, de mœurs, nous l'avons appelé *Moyen-âge,* c'est-à-dire période qui n'est plus le passé, mais qui n'est pas encore l'avenir.

Il n'y a plus, en effet, de civilisation proprement dite; ce ne sont plus des Romains, ni des Bourguignons, ni des Francs : c'est la violence et la tyrannie sous toutes les formes, un déchirement perpétuel où luttent les grands, les vassaux et les esclaves.

Sans l'influence du christianisme, qui veillait et priait en intercédant entre l'orgueil des châteaux et la misère des chaumières, cette génération ignorante et brutale eût continué l'œuvre des Barbares du Nord, et retardé de plusieurs siècles l'émancipation des peuples modernes.

Pépin, maire de la Bourgogne et duc héréditaire d'Austrasie, domina seul à cette époque d'agitation et de férocité. Il se plaça, par ses services et ses victoires, bien au-dessus de ces rois sans autorité, sans énergie. Il sut établir l'ordre et la justice dans toutes les parties du vaste empire des Francs. Il comprit qu'il devait rendre aux églises les biens qu'on leur avait ôtés, maintenir les évêques dans leur siége, et les grands dans leurs dignités, terres et priviléges.

Cependant il laissa, par politique, figurer le nom des rois sur les actes publics, les convocations d'assemblées, donations, etc.; c'est tout ce qui leur restait de pouvoir dans la nation. Pépin ne jugea pas à propos de s'emparer de la royauté; mais il sut, en homme adroit, en préparer la voie à son petit-fils Pépin-le-Bref, héritier de ses talens et de ses projets.

Quand le prince bourguignon Willaire essaya de se révolter et de se rendre indépendant, Pépin en fit une si prompte justice, que ceux qui étaient tentés de l'imiter se tinrent pour avertis. Il mourut en 714.

Charles-Martel, fils de Pépin, devint son successeur dans toutes ses dignités; il gouverna plutôt en roi que comme maire du palais, pendant vingt-cinq ans. Supérieur à son temps, il sut faire face à toutes les difficultés; il est resté l'un des plus grands hommes dont la France puisse s'honorer.

Après avoir solidement établi son pouvoir, il alla vaincre les Saxons en 722, les Bavarois et les Frisons en 725. — C'est à cette époque qu'il faut placer la première invasion des Sarrasins dans le midi de la France (729—730). Ils s'emparèrent de la ville d'Arles, et désolèrent la Provence et le Languedoc.

Vers 733, les Bourguignons, humiliés de se voir confondus avec les Francs, et de n'être plus qu'une peuplade sans influence et presque oubliée, profitèrent de l'éloignement de Charles-Martel pour se soustraire à son autorité. Charles, irrité de cette tentative d'indépendance, défit, vers 733, Gérard de Rossillon, comte de Bourgogne et fils de Luitard, le plus puissant seigneur du pays. Il ravagea tout ce qui constitue aujourd'hui le département de l'Ain, s'empara de Lyon, et porta la terreur jusqu'à l'extrémité du Dauphiné.

Cette révolte coûta cher aux seigneurs bourguignons; leur province fut traitée en ennemie; ses grands feudataires dépossédés de leurs titres et dignités; Charles distribua leurs terres à ses fidèles guerriers; il n'épargna pas même les priviléges des églises et des monastères. La Bourgogne subit sans se plaindre cette double aliénation que lui imposa le vainqueur, aliénation qui fut par la suite une cause perpétuelle de haine et de querelles entre ceux qui possédaient et ceux qui ne possédaient plus.

Si Pépin, par ménagement, se fit aimer par ses libéralités envers les grands et le clergé dont il avait besoin, Charles-Martel ne se maintint qu'en les dépouillant, et qu'en s'appuyant sur ceux qui l'avaient aidé à réprimer la révolte des seigneurs bourguignons et à vaincre les Sarrasins.

Cette usurpation, quelque violente qu'elle fût, n'empêcha pas les papes de se mettre sous la protection de Charles, dont la puissante intervention pouvait seule les défendre contre les prétentions des rois Lombards.

L'épisode le plus étrange du *glorieux règne* de Charles-Martel fut la seconde invasion des Sarrasins, vers 725 : leur expulsion définitive n'eut lieu qu'à la fin du 10e siècle, en 975; ce n'est seulement qu'en 1026 qu'ils furent chassés du Grand-Saint-Bernard et des Alpes du Valais; leur présence inquiéta long-temps les habitans du pays de Gex.

Cette nation était restée presque inconnue à l'Europe jusqu'au 6e siècle; elle se disait descendue des Ismaéliens, dont elle avait conservé l'indépendance et les mœurs primitives. Quand Mahomet (622), en flattant les passions ardentes de ces enfans des déserts de l'Arabie, les eut réunis sous son étendard, les Sarrasins conservèrent leurs préjugés et les coutumes de leurs ancêtres.

Intolérans à cause de la suprématie incontestable qu'ils accordaient à leur religion, ils regardaient la terre comme leur héritage, et les *infidèles* comme des êtres impurs qu'il fallait immoler à la gloire de leur prophète. Pour l'accomplissement de cette mission, ils envahirent l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Tout était permis à ces novateurs indisciplinés : le vol, le meurtre, l'incendie étaient des devoirs pour les *vrais croyans*. C'est sous l'influence de ce fanatisme aveugle que les Ismaéliens, sur un ordre de leur maître, couraient assassiner l'ennemi dont la mort était résolue.

En 732, les Sarrasins, sous les ordres d'Abdérame, s'avan-

cent comme un torrent de feu sur le midi de la France : ils avaient à venger d'anciennes défaites, et voulaient s'enrichir des dépouilles de la Gaule.

Leur armée se divise en deux : l'une dévaste la Provence, s'empare d'Avignon, traverse le Rhône, parcourt le Dauphiné et pille la ville de Lyon. Cette colonne, commandée par Althin, remonte la Saône, s'avance sur Mâcon, Tournus, Autun, Châlon, Besançon, et jusqu'à Auxerre. Tout fut brûlé sur leur passage, églises, monastères, villes, bourgs, et jusqu'aux maisons un peu remarquables.

Ebbon, archevêque de Sens, les arrêta, mais le mal était fait; ils massacrèrent des populations entières; leurs dépouilles étaient immenses, et une multitude de captifs qui ne pouvaient se racheter suivaient les vainqueurs.

L'autre corps d'armée, dirigé par Abdérame, dévastait la Gascogne, désolait l'Aquitaine; il se rendit à Bordeaux et s'y livra à tous les excès. Eudes, duc d'Aquitaine, qui déjà en 721 avait battu Zama, général des Sarrasins, sous les murs de Toulouse, essaya de repousser cette masse confuse de voleurs et d'incendiaires; il fut battu et perdit beaucoup de monde. Malgré son antipathie pour Charles-Martel, il fut forcé de l'appeler à son secours, parce que lui seul pouvait sauver la France.

Charles fit aussitôt reculer le féroce Althin, et le poursuivit à travers la Bourgogne qui fut une seconde fois pillée. Il reprit Lyon et les provinces voisines qu'occupaient les Sarrasins; tout fuyait à son approche : quelques bandes égarées, pour échapper à sa colère, passèrent le détroit de l'Ecluse, traver-

sèrent le bassin de Gex et de Genève; elles ne se crurent en sûreté qu'en se cachant dans les montagnes du Jura et du Valais.

Pendant ce temps-là, Abdérame ne trouvant plus d'obstacles, se jeta dans le Périgord, la Saintonge et le Poitou; Poitiers fut livré aux flammes. Le fier Abdérame se dirigeait sur la Loire pour prendre Tours et piller le riche monastère de Saint-Martin.

C'est là que l'attendait Charles-Martel : les deux armées brûlaient d'en venir aux mains; il s'agissait des destinées de la France. Charles invoqua le Dieu des chrétiens, inspira sa valeur et sa foi à ses braves de la Neustrie et de l'Austrasie; le combat s'engage, la victoire est complète. On n'a jamais su le nombre des Sarrasins qui périrent : Abdérame resta sur le champ de bataille; la nuit sauva le reste des vaincus (732).

La chrétienté fut sauvée : sans la puissante épée de Charles-Martel, sans la victoire de Poitiers, la France et l'Europe auraient été rivées au fatalisme du Coran, et enchaînées à l'immobilité orientale!

Le département de l'Ain subit ce double passage des Sarrasins; ce qui échappa à ce torrent dévastateur périt lors de l'invasion des Hongres, de 952 à 954, sous Conrad-le-Pacifique. C'est à l'une de ces deux hordes, si ce n'est à l'une et à l'autre, qu'il faut attribuer la destruction de la ville d'Izernore, les restes de plusieurs bourgs et châteaux dont nous ne possédons plus que les ruines.

La première invasion des Sarrasins dans le pays de Gex n'eut lieu que vers 725. La tradition rapporte que les habitans

de cette contrée se retirèrent dans les hautes forêts du Jura, en suivant la petite rivière du Jornan. On dit que les Sarrasins, de peur d'être surpris la nuit par les habitans cachés dans les forêts, construisirent des portes ou des barrières à l'entrée de deux rochers d'une hauteur considérable où l'eau du Jornan se trouve resserrée; c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui les *Portes-Sarrasins.*

Ces deux rochers, remarquables par leur position, sont situés à environ 3 kilomètres au couchant de Gex; Conrad-le-Pacifique détruisit ces peuplades errantes qui ne laissaient sur leur passage que la terreur et la dévastation.

Pour comble de malheur, les Sarrasins laissèrent après eux la lèpre, maladie cutanée très-commune dans l'Orient. L'on fut obligé de bâtir un hôpital à environ 1 kilomètre au-dessus de Gex, sur la route de Paris, pour y déposer les malheureux atteints de cette horrible maladie; ce sont ces hôpitaux que l'on appela plus tard *Léproserie, Maladrerie,* d'où est venu le nom de *Maladière;* on en trouve près de Crozet et au-dessous de Vanchy, sur la route de Lyon à Genève, etc. Cette maladie diminua par l'isolement des malades, mais elle reparut de nouveau avec les croisades; il fallut alors construire des léproseries dans toute l'Europe.

La *Maladière* de Gex servit plus tard à recevoir les pestiférés. En l'an 1348, la peste pénétra d'Italie en Savoie, en Bourgogne, en Dauphiné; en 1502, elle se communiqua de Genève à Gex, et fit de grands ravages à ces époques où la misère se joignait à la malpropreté.

Au mois d'août 1774, on trouva, à côté des ruines de la

Maladière de Gex, deux têtes et quelques os qui tombèrent en poussière au contact de l'air; ce fait permet de penser qu'il y avait un petit cimetière auprès de cet hôpital, où l'on inhumait les lépreux et les pestiférés.

La même année, en fouillant dans le puits de cet établissement, à environ 8 mètres de profondeur, on trouva un manche cassé de bassin en cuivre, une petite clé, et un tronc d'arbre qui avait été brûlé à l'entour, ce qui l'avait empêché de pourrir. (Notes de J.-C. Poncet.)

Une tradition fort ancienne, et qui s'est conservée de génération en génération, cite encore aujourd'hui beaucoup d'autres ruines qui ont été faites par les Sarrasins, maîtres du département. J'emprunte ici les indications que nous en a données M. de Lateyssonnière dans ses *Recherches historiques :*

« Il y a près de Montmerle une colline appelée *Côte-des-Sarrasins ;* on y trouve encore des débris d'épées, de lames et d'autres armes. Les habitans disent que cette côte était jadis le siége d'une ville qui a été détruite par les Sarrasins.

« Les habitans de Sandrans pensent que leur village a été plus considérable, et qu'il a été ravagé par les Sarrasins.

« Près de Pont-de-Veyle, on remarquait autrefois une chaussée qu'on appelait *Etourne-des-Sarrasins ;* elle servait, dans le siècle dernier, à garantir le pays des inondations de la Saône.

« On trouve à 2 kilomètres d'Ambronay les restes d'une enceinte fortifiée, connue sous le nom de *Fort-des-Sarrasins ;* elle est signalée sous cette dénomination traditionnelle dans la grande carte de la Bresse et du Bugey, par Seguin.

« A Genissiat, près du Rhône, à l'orient d'Injoux, canton de Châtillon-de-Michaille, on voit encore plusieurs cavités en forme de vase, taillées profondément dans le roc, et que les habitans appellent, par tradition, *les Crèches des Sarrasins:* c'était des silos où ces peuplades nomades cachaient leurs provisions.

« Près de Longchamp, à 3 kilomètres et au nord du bourg de Lent, il y a des restes d'ouvrages militaires qui ont conservé le nom de *Sarrazinet.* Près de là est un domaine appelé *Monmouz;* c'est, dit l'auteur dont j'invoque le témoignage, une altération de *Mons Mortuorum, Mont-des-Morts.* »

Enfin, pour dernière preuve, nous rappellerons le séjour prolongé de quelques petites peuplades de Sarrasins sur les bords de la Saône, au nord-ouest du département. Quand Charles-Martel, dit M. Riboud, eut repris Lyon et chassé ces populations errantes, suivies de femmes et d'enfans, quelques débris de cette race sauvage se réfugièrent sur la rive orientale de la Saône. Le pays peu habité, couvert de bois, coupé de rivières, pouvait offrir un asile assuré à ces hordes fugitives composées d'individus des deux sexes et de tout âge : peut-être aussi des bandes prisonnières de guerre y furent-elles envoyées pour défricher et repeupler ces terrains abandonnés et sans produits.

Ces nouveaux colons, quoi qu'il en soit, se répandirent sur les rives de la Saône, entre la Seille et la Veyle, notamment dans les territoires de Sermoyer, Arbigny, Saint-Bénigne, Boz, Ozan, Feillens, etc. C'est à Boz qu'ont été conservées jusqu'à nos jours, et presque sans mélange, des traces non équivoques d'origine étrangère.

Une autre horde forma une colonie au lieu dit d'*Huchisi*, sur la rive occidentale de la Saône, à peu de distance de Tournus; elle a également conservé des usages particuliers qui laissent peu d'incertitude sur son origine. *(Recherches sur l'origine, les mœurs et les usages de quelques communes voisines de la Saône.)*

Ici finit la domination des rois Francs de la première race et de leurs maires sur la Bourgogne transjurane. Elle s'étend de 534 à 752 — ou de la disparition de Gondemar, dernier roi bourguignon, à Pépin-le-Bref, premier roi de la seconde race, qui se fit couronner à Soissons en 752.

Ces rois francs avaient donc possédé et gouverné pendant 218 ans cette partie de la Bourgogne transjurane, qui comprenait le département de l'Ain et le pays de Gex.



CHAPITRE V.

Domination des rois de la seconde race (Carlovingiens) sur l'Ain et le pays de Gex. — Pépin-le-Bref. — Charlemagne. — Louis-le-Débonnaire. — Charles-le-Chauve. — Louis-le-Bègue. — Les premiers comtes du Genevois. — Louis et Carloman. — Domination des rois d'Arles ou de Provence. — Charles-le-Gros. — Etat de la société à cette époque.

1° *Pépin-le-Bref,* fils de Charles-Martel, partagea la France, en 741, avec son frère aîné, Carloman : il eut pour sa part la Neustrie, la *Bourgogne* et l'Aquitaine; *Carloman,* l'Austrasie, la Souabe et la Thuringe. Celui-ci, fatigué des révoltes permanentes de ses sujets, las de combattre et de vaincre sans succès, céda ses états à son frère, et se fit moine au Mont Cassin.

Par cette abdication, Pépin devint seul maître de toute la France de cette époque; il ne lui manquait que le titre de roi, et pour l'obtenir, il avait à ménager la jalousie des grands et l'autorité des prélats. Il assembla un parlement qui devait légitimer ses hautes prétentions. Dans le doute, l'assemblée crut devoir consulter le pape Zacharie; ce pontife fut chargé de répondre à cette question :

« Quel est le plus digne de régner, de celui qui travaille

« utilement à la défense de l'Etat sans être roi — ou de celui « qui, étant roi, n'est capable de rien? »

Le pape répondit en homme habile; la question fut décidée. On confina Childéric III, le dernier des Mérovingiens, dans un monastère; Pépin ceignit la couronne à Soissons, en 752, et sa légitimité commença.

En récompense d'un si grand service, Pépin fut sacré avec ses deux fils par le pape; il passa deux fois par Genève, franchit les Alpes, battit Astolphe, roi des Lombards, lui enleva l'exarchat de Ravenne qu'il donna au Saint-Siége : cette donation vint puissamment augmenter l'autorité temporelle des souverains pontifes.

La Bourgogne transjurane, et par conséquent le pays de Gex, fit partie intégrante du royaume des Francs; elle resta inaperçue, mais heureuse et tranquille sous la vigoureuse administration de Pépin : le silence de l'histoire est une preuve du bonheur des nations.

Pépin mourut en 768, laissant à ses deux fils, Charles et Carloman, l'unité d'une paternelle administration, et un trône affermi par son courage et sa prudence.

2° *Charlemagne* partagea avec son frère le vaste empire de Pépin, et fut couronné en 768; trois ans après il se trouva seul souverain par la mort de Carloman.

Ses états comprenaient toute l'Allemagne, une partie de la Hongrie, les Pays-Bas, le comté de Barcelone (Espagne), la France de nos jours, la Lombardie, et l'Italie jusqu'à Bénévent.

Nous n'avons point à raconter les exploits de ce grand prince : nous ne devons que faire connaître sommairement la sagesse de son administration, et le degré de sécurité qu'il inspira à tous les peuples qui, pendant plus de quarante ans, vécurent exempts d'invasions et de révolutions intérieures.

Il fut, comme tout le monde le sait, le prodige de son siècle par ses talens, ses victoires, ses projets, son activité et la douceur de son gouvernement : son génie suffisait à tout et à tous.

Protecteur des sciences et des lettres, il établit dans son palais une école modèle, dite *Palatine,* dont il faisait partie; il y appela tous les hommes instruits de son temps. Des écoles furent établies près des cathédrales et dans tous les monastères; il faisait parcourir ses provinces par des envoyés *(missi dominici)* chargés de réformer les abus et de s'assurer de l'exécution des lois.

Charles-le-Grand tint à Genève, en 773, un synode ou assemblée des évêques et seigneurs de la province. Il y réunit en 774 son armée d'Italie contre Didier. Il la divisa en deux corps : l'un, qui devait traverser le Grand-Saint-Bernard *(per Montem Jovis),* était commandé par Bernard, son petit-fils. Témoin des ruines qu'avaient laissées les Sarrasins dans cette contrée, Charlemagne fit rebâtir les églises et les monastères qui avaient été brûlés dans la Bourgogne transjurane.

Ce prince, qui laissa tant de regrets parmi ses peuples, mourut en 814, léguant à la postérité un code de lois qui devaient après lui assurer le bonheur de son empire, s'il avait laissé des fils dignes de lui; à sa mort, les lumières qu'il

avait si péniblement ranimées disparurent, et la barbarie recommença.

A cette époque, le latin cessa d'être en France la langue vulgaire; on adopta, surtout dans le Midi, la *langue romane,* sortie de l'altération du latin; c'est ce jargon presqu'inintelligible qui devint, avec le temps et bien des réformes, la langue française : nous en avons pour exemple le serment de Louis-le-Germanique en 812, et le serment du peuple français.

3° *Louis-le-Débonnaire,* fils unique de Charlemagne, fut associé à l'empire du vivant de son père : il fit le malheur de ses peuples par des faiblesses qu'il expia chèrement.

Charles-Martel avait flatté l'avarice des gens de guerre; Pépin et Charlemagne favorisèrent l'ambition du clergé; Louis-le-Débonnaire les mécontenta tous deux, savoir : les évêques, en leur imposant de sévères réformes, — et la noblesse, en la privant de ses emplois, pour les donner à des flatteurs ou à des complaisans.

La seconde faute de Louis fut de partager, en 817, sa puissance entre ses trois fils; c'était leur mettre les armes à la main. Lothaire eut l'Italie, et fut associé à l'empire; — Pépin, l'Aquitaine; — Louis, la Bavière.

Le malheureux Bernard, qui régnait en Italie, voulut faire valoir ses droits, comme petit-fils de Charlemagne. Le roi *débonnaire,* sans égard pour la mémoire de son père, détrôna Bernard, lui fit arracher les yeux, en 818; il mourut au bout de trois jours, dans des douleurs atroces.

L'Italie fut réunie à la France; les évêques n'avaient pas

oublié les humiliations que leur avait fait subir Louis-le-Débonnaire; ils lui imposèrent à leur tour une pénitence publique qui le perdit dans l'esprit de ses guerriers.

Il avait de sa seconde femme, Judith de Bavière, un quatrième fils; ce fut *Charles-le-Chauve,* né en 823. Comme il fallait un apanage à ce dernier venu, Louis revint sur le partage qu'il avait fait; ses trois fils du premier lit se révoltèrent. L'infortuné *débonnaire,* abandonné, trahi, fut renfermé dans un monastère en 831; il fallut la diète de Nimègue pour le replacer sur le trône.

En 833, nouvelle révolte; ce malheureux père fut livré à ses enfans; ils le confinèrent dans le monastère de Saint-Médard, à Soissons, et le dépouillèrent de ses armes et de ses habits royaux.

Après une année de détention, ses fils, Louis et Pépin, jaloux de l'autorité de leur frère Lothaire, délivrèrent leur vieux père, lui rendirent Judith et son fils Charles-le-Chauve.

Lothaire n'accepta pas cette seconde restauration. Une partie de la Bourgogne transjurane fut comprise dans ces sanglantes luttes de famille; ce prince ravagea le Mâconnais, le Châlonnais; les villes de Mâcon et de Châlon furent prises, pillées et brûlées en 834, parce qu'elles tenaient pour le parti de l'empereur, son père, et qu'il est d'usage que les peuples paient les extravagances de ceux qui les gouvernent.

Pépin, roi d'Aquitaine, mourut en 838: nouveau partage entre les frères survivans; nouvelle conflagration. C'est en marchant contre son fils, Louis de Bavière, que le roi débon-

naire mourut de chagrin en 840, après avoir déclaré roi de France Charles-le-Chauve.

4° *Charles-le-Chauve,* le dernier fils de Louis-le-Débonnaire, d'abord roi de France, y ajouta plus tard, à la mort de son frère Lothaire, le titre pompeux d'*empereur d'Italie.* Prince faible, il passa sa vie à guerroyer contre ses frères et ses neveux. Les Normands saisirent cette occasion pour envahir la France qu'ils désolèrent si long-temps.

Lothaire, empereur d'Italie, voulut exercer sur ses deux frères une suprématie tyrannique; mais ces princes, que rapprochait le même intérêt, se liguèrent contre lui; il fut défait dans la désastreuse bataille de Fontenay, en 841, où périrent 100,000 Germains et Francs.

Les vainqueurs ne surent pas profiter de leur victoire; on en vint à un accommodement. Par le traité de Verdun, en 843, Louis, dit *le Germanique,* conserva la Germanie, c'est-à-dire tous les états au-delà du Rhin. — *Charles-le-Chauve* resta roi de France, de la Neustrie et de l'Aquitaine dont il dépouilla son neveu, Pépin II; — *Lothaire* garda l'Italie avec le titre d'empereur, et les provinces situées à l'est de la Saône et du Rhône, savoir : le Dauphiné, la Savoie, le département de l'Ain et le pays de Gex.

La Bourgogne transjurane passa ainsi *sous la domination des empereurs carlovingiens d'Allemagne;* elle cessa d'appartenir à la France, dont elle fut séparée pendant 758 ans, jusqu'au traité de 1601, entre Henri IV et Charles-Emmanuel de Savoie.

Charles-le-Chauve était passé en Italie pour se concerter avec

le pape sur les moyens à prendre pour repousser les Sarrasins qui désolaient les états de l'Eglise; c'est à son retour qu'il mourut dans les Alpes, au village d'Avrieux (anciennement *Abrios*), au pied du Mont Cenis, en 877. Ce prince avait préparé la décadence de la race carlovingienne et l'affermissement de la puissance féodale, qui lutta si long-temps contre la puissance de nos rois.

5° *Louis-le-Bègue.* — Nous ne rappelons le nom de ce souverain des Francs que pour nous guider dans le dédale de ces temps obscurs où tous les pouvoirs sont confondus, et les provinces diversement limitées. Méprisé de ses sujets qu'il écrasa d'impôts, détesté des grands qu'il ne sut pas maintenir dans leurs devoirs, il lui fallut l'autorité de sa belle-mère, Richilde, et la fermeté de Boson, son oncle, pour maintenir ses droits.

Louis II laissa deux fils, *Louis III*— et *Carloman:* il mourut en 879, après un règne de trois ans, laissant sa femme enceinte d'un enfant qui fut Charles-le-Simple.

Sous ce prince sans caractère et sans dignité, les *ducs*, gouverneurs des provinces, — les *marquis*, qui gardaient les frontières, — et les *comtes*, chargés de la justice, profitèrent des désordres de l'administration centrale pour se rendre maîtres de leurs duchés, de leurs marquisats et de leurs comtés. Les évêques et les abbés suivirent cet exemple. Le roi, en qualité de suzerain, se contentait de leur hommage : tous ces fiefs amovibles devinrent insensiblement héréditaires; de là l'affaiblissement de la royauté et les embarras du pouvoir.

C'est vers 840 qu'apparaissent les premiers comtes du Genevois; l'histoire nous montre *Frumold* qui succéda, comme comte, à son père dont le nom nous est inconnu. Il faut remarquer que ce comté du Genevois, dont les titulaires ont joué un si grand rôle dans l'histoire du pays de Gex, n'était pas encore héréditaire; il y avait une grande différence entre les *domaines et les offices :* ce n'étaient que des gouverneurs ou des officiers amovibles, à la discrétion des empereurs.

Ce Frumold tenait de son père une terre qui relevait de l'empire; car ne pouvant, par infirmité, aller rendre son hommage ni faire le service auquel il était obligé, il fit présenter ses excuses à l'empereur Louis-le-Débonnaire par Eginhard, intendant et chancelier de Charlemagne. (Epist. 26 et 27, Egin. dans Spon.)

Plus tard, nous retrouvons le comte *Ratbert* de Genève qui vivait sous Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue. Il eut un fils nommé *Albitius* ou *Albertus,* qui vécut long-temps, du 10e au 11e siècle; ce qui a jeté quelque obscurité dans la généalogie de cette famille. (Voy. Levrier, *Histoire des comtes du Genevois,* tom. Ier.)

L'empereur Lothaire d'Italie, en 855, l'année même de sa mort, avait partagé ses états entre ses trois fils, *Louis,* — *Charles* — et *Lothaire.* Louis eut l'Italie avec le titre d'empereur, et Charles, les contrées entre les Alpes et le Jura, et tout le pays à l'est de la Saône et du Rhône; ses villes principales étaient Lausanne, Genève, Lyon.

Son frère, Lothaire, duc d'Austrasie, lui fit la guerre et lui enleva une partie de ses provinces; Charles mourut sans

enfans en 863, et Lothaire s'empara de son royaume : le pays de Gex changea de souverain.

En 870, Lothaire mourut aussi sans héritier; alors Charles-le-Chauve, son oncle, reprit toutes ces contrées de la Transjurane, à l'orient de la Saône et du Rhône : son royaume s'étendit jusqu'aux Alpes. On conçoit combien ces partages continuels devaient affaiblir le pouvoir et compromettre le repos des populations.

Les chroniques de cette époque ne nous font pas connaître les gouverneurs de la Bourgogne transjurane, ni le lieu de leur résidence; cependant la féodalité devait y être établie comme dans les autres provinces du royaume de France.

6° *Louis III* et *Carloman :* ces deux jeunes princes présentèrent à la France le rare spectacle de deux frères unis par les mêmes intérêts; ils vécurent sur le même trône, et la même tombe les réunit.

Ils furent sacrés l'an 879; le premier, roi d'Aquitaine et de la Bourgogne; — le second, roi de Neustrie et d'une partie de l'Austrasie. Une nouvelle révolution vint aussitôt bouleverser leurs états et ébranler la monarchie carlovingienne.

—

DOMINATION DES ROIS D'ARLES OU DE PROVENCE.

Boson, frère de Richilde, femme de l'empereur Charles-le-Chauve, était le beau-père de Carloman et le tuteur des deux jeunes rois; il profita de leur faiblesse et de l'anarchie des

provinces pour se faire déclarer *roi de Provence* dont il était gouverneur, et fonder cette monarchie éphémère en 879.

Pour légitimer sa prise de possession, il sollicita une autorisation solennelle des évêques qui, à cette époque, faisaient et défaisaient les rois. Ils déclarèrent Boson souverain de la Provence, à condition qu'il gouvernerait en bon chrétien; Bozon promit tout ce qu'on lui demanda : c'est ainsi qu'il s'empara de toute la Bourgogne transjurane, qui comprenait le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie, la Bresse et le pays de Gex.

Carloman s'avança pour expulser Bozon; il traversa une partie du département de l'Ain, prit Mâcon et Vienne, la ville principale du nouveau royaume de Provence. Pendant ce temps-là, son frère Louis remportait une grande victoire sur les Normands en 881 : il mourut l'année suivante, à l'âge de vingt-deux ans.

Carloman resta maître de toute la France; mais que pouvait-il seul contre les irruptions incessantes des Normands, et sous la domination d'une féodalité aussi impérieuse que puissante? Il mourut sans postérité, en 884, d'une blessure qu'il avait reçue à la chasse. Il laissait, pour lui succéder, son frère posthume, Charles-le-Simple, âgé de cinq ans.

Les circonstances étaient trop difficiles pour confier le royaume à un enfant : il fallait un homme ferme, décidé pour sauver l'Etat; on choisit un prince incapable, et tout fut perdu.

7° *Charles-le-Gros,* fils de Louis-le-Germanique, fut celui qu'on opposa à la fureur toujours croissante des Normands qui ravageaient la moitié du royaume. Ce roi-fantôme devint

bientôt un objet de honte pour ses guerriers et de mépris pour ses ennemis; il fut déposé et alla mourir en Allemagne, pauvre et délaissé, en 888. L'empire d'Allemagne, depuis cette époque, fut soumis à l'élection et passa à la maison de Saxe.

Boson n'eut pas grand'peine à se maintenir dans son usurpation : pour assurer la possession de son trône dans sa famille, il fit confirmer les droits de son fils, *Louis*, par les évêques et les principaux seigneurs qu'il convoqua à Vienne en 890. On fit entendre au pape que, vu la difficulté des temps, il fallait un roi qui pût les défendre contre les Normands et les Sarrasins, protéger les églises et les monastères contre les dévastations de ces mécréans.

Le pape souscrivit à ces demandes, et approuva la nomination du jeune roi.

Boson, tranquille sur l'avenir de son fils, mourut l'année suivante; Louis, ambitieux comme son père, voulut augmenter ses états; il résolut d'attaquer la Lombardie dont Béranger Ier était roi. Battu et fait prisonnier, on lui creva les yeux, et il fut renvoyé chez lui. Hugues, comte de Provence, gouverna le royaume burgundo-provençal jusqu'à la mort de Louis, dit l'*Aveugle*, en 928.

Louis laissait un fils nommé *Constantin;* les grands vassaux, dont l'autorité s'était affermie en raison du désordre de l'administration, ne voulurent pas le reconnaître pour roi. Ils lui abandonnèrent, en 931, la principauté de Vienne : Hugues, son tuteur, et les gros seigneurs prirent le reste.

Telle fut la triste fin du royaume d'Arles ou de Provence,

quarante-neuf ans après sa fondation : nous allons le voir disparaître dans une nouvelle révolution.

Le moment était favorable pour les princes entreprenans; mais pour se faire une idée exacte de ces usurpations, il faut connaître l'état de la société à cette époque, et dire les rapports qui existaient entre les princes et leurs vassaux, laïcs ou ecclésiastiques.

Nous citerons pour cela quelques fragmens du Mémoire de M. Riboud (1825) sur le régime féodal :

« Les successeurs de Charlemagne n'héritèrent pas de son « génie, et ils ne purent tenir les rênes du gouvernement « d'une main assez ferme. Bientôt les principaux guerriers, les « gouverneurs des provinces, possesseurs de vastes territoires, « profitant des guerres que les enfans de Louis-le-Débonnaire « se firent entre eux, usurpèrent insensiblement l'autorité « impériale.

« Ces seigneurs, imitant la conduite que leurs souverains « avaient eue avec eux, distribuèrent, pour affermir leur « puissance, des titres, des fiefs et des terres aux hommes « qui étaient en état de les servir, de défendre et de maintenir « leur autorité, et de les aider à conserver les grandes « propriétés dont ils avaient été dotés ou dont ils s'étaient « investis eux-mêmes.

« Ces concessions furent faites sous des conditions de « services militaires, de redevances et de reconnaissance de « l'autorité seigneuriale. Ces concessionnaires distribuèrent, « à leur tour, des avantages analogues en terres et en hommes « à d'autres tenanciers plus faibles qu'eux ; ces derniers

« purent encore subdiviser ces concessions. De cet usage « durent résulter la gradation des fiefs par échelons et leur « multiplicité ; c'est ainsi que s'introduisit la féodalité.

« Ces fiefs étant très-nombreux, il n'y avait presque pas de « paroisse, village ou hameau où l'on ne rencontrât un ou « plusieurs fiefs, ou portions de fiefs. Souvent la même parcelle « de terre était mouvante de diverses seigneuries ; le siége ou « chef-lieu de chaque seigneurie était, selon son importance, « nommé *comté, marquisat*, *baronnie,* et avait droit de justice « haute, moyenne ou basse, dans toute l'étendue de ses terres.

« Il n'y avait qu'une petite classe d'hommes en dehors de « la puissance féodale ; c'étaient quelques propriétaires libres, « ou quelques hommes exerçant une profession libérale, tels « les artisans, les marchands, les clercs, les légistes des « bourgs et des villes : c'était ce qu'on appelait de *francs-alleux,* « ou exempts de tous droits.

« Le régime féodal ne procura pas le repos et le bonheur « aux nations qui en subirent la nécessité : il portait en « lui-même de nombreux élémens de discorde ; les rivalités, « les passions et l'ambition durent faire naître, entre les « seigneurs, des occasions fréquentes de divisions, de haines « et de vengeances. Ils étaient obligés de prévenir les entre- « prises de leurs rivaux en construisant des châteaux fortifiés.

« Ces châteaux devinrent bientôt le but des petites expédi- « tions que les seigneurs faisaient les uns contre les autres. « Ces petites guerres, non seulement troublaient la tranquillité « de la contrée, mais encore elles opéraient la ruine de l'une « des parties et la destruction de l'autre. Au signal donné par

« un seigneur, ses vassaux devaient abandonner la culture de « leurs champs, courir aux armes, et risquer leur vie pour « une cause qui n'était souvent d'aucun intérêt pour eux.

« Souvent la forteresse du seigneur qui succombait était « démantelée ou rasée, et ses vassaux n'étaient récompensés « des risques qu'ils avaient courus que par un nouvel appel « pour réparer, par leurs mains, les dommages qui avaient « eu lieu.

« La suite ordinaire de ces divisions était, en dernière « analyse, de décimer les seigneurs, de dévaster leurs pro- « priétés et celles de leurs vassaux, et d'exterminer une « partie de la population agricole. »

La durée de la domination des rois carlovingiens de France et d'Allemagne sur toute la Bourgogne transjurane fut de 127 ans, — de Pépin-le-Bref (752) à Boson (879).

Celle de Boson et de son fils sur la Bourgogne méridionale fut de 49 ans, — (de 879 à 928).



CHAPITRE VI.

Second royaume de Bourgogne. — Raoul ou Rodolphe Ier. — Double invasion des Hongres et des Sarrasins. — Rodolphe II. — Son expédition en Italie avec ses Bourguignons. — Ravage des Sarrasins. Adjonction du Dauphiné et de la Provence au royaume de Bourgogne. — Conrad, dit *le Pacifique*. — Nouvelle dévastation des Hongres. — Anéantissement des Hongres et des Sarrasins. — Rodolphe III, dit *le Fainéant*. — Extinction du second royaume de Bourgogne.

Revenons à l'année 888, à la mort de Charles-le-Gros : c'est alors qu'apparut Raoul ou Rodolphe Ier de Stratlinguen, du nom d'un château où il était né, entre Thun et Spietz, en Suisse. Ce prince sut profiter des guerres qui déchiraient l'Allemagne et l'Italie, des troubles que causaient en France les Sarrasins, les Normands, et la déposition de Charles-le-Gros, pour se rendre indépendant.

Rodolphe, pour assurer le succès de sa révolte et conserver son titre de roi de la Bourgogne, avait gagné les principaux seigneurs de cette contrée. Il se fit sacrer en 888, à Saint-Maurice en Valais, par les évêques de Genève, de Sion, de Lausanne, d'Aoste, de Maurienne et de Tarentaise : Andabald, vingt-cinquième évêque de Belley, sanctionna par sa présence l'élection de ce prince.

6

Raoul, reconnaissant, augmenta les priviléges du monastère de Saint-Maurice et se déclara le protecteur des églises. Ses états comprenaient la Suisse méridionale, le Valais, le pays de Gex, le Genevois et le Chablais.

Tout alla bien d'abord, mais Arnolphe de Germanie, inquiet d'une puissance trop voisine de la sienne, exigea que Rodolphe le reconnût pour son suzerain et lui rendît hommage. Le nouveau roi fit bien quelques difficultés; mais à la diète de Ratisbonne, en 888, il se soumit et prêta serment au roi de la Germanie.

C'est à cette époque qu'il faut placer la terrible invasion des Sarrasins et des Hongres ou Hongrois. Ces derniers, après avoir long-temps désolé l'Allemagne et l'Italie, passèrent les Alpes et dévastèrent, avec les Sarrasins, la Bourgogne dans toute sa longueur, c'est-à-dire le Valais, le pays de Gex et de Genève, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence.

De leur côté, les Sarrasins sortis de l'Espagne en 889, s'étaient introduits dans le midi de la France par le golfe de Saint-Tropez (Var). Ils s'emparèrent des montagnes voisines, couvertes d'épaisses forêts, et appelèrent d'autres compatriotes pour les soutenir. Après s'être fortifiés dans ces défilés inabordables, ils s'avancèrent dans la Provence et le Dauphiné, en se rapprochant du Piémont. En 911, ils étaient maîtres des Alpes, et les chrétiens que leurs affaires appelaient en Italie ne pouvaient plus franchir ces passages sans être rançonnés ou mis à mort.

Vers 939, les Sarrasins des Alpes poussèrent leurs excursions dans la Savoie et jusque dans le Valais, où ils détruisirent

le riche monastère de Saint-Maurice ; leurs dévastations s'étendirent sur les rives du lac de Genève et dans tout le revers du Jura.

Ces déprédations audacieuses ne furent comprimées que lorsqu'elles atteignirent les seigneurs et les évêques menacés dans leurs terres; on leva des troupes pour repousser ces hardis spoliateurs, et ce ne fut qu'après de longs efforts que les Sarrasins furent refoulés vers le Midi. (Voy. Reynaud, *Dissert. sur les Sarras.*, 1836.)

C'est dans cette longue lutte que Rodolphe unit ses armes à celles de Hugues, comte de Provence, et à peu près roi d'Arles; ils détruisirent une grande partie de ces Barbares qui se cachaient avec leur butin dans les rochers des montagnes sub-alpines.

Rodolphe, actif défenseur de son petit royaume, se fit aimer de son peuple qu'il rendit heureux; son autorité était solidement établie lorsqu'il mourut en 912, laissant pour le remplacer son fils Rodolphe II.

2° Ce prince s'empressa de confirmer toutes les concessions faites par son père aux églises et aux grands de la Bourgogne transjurane; il resta tranquille possesseur de ses états jusqu'en 919. Il déclara la guerre à Burchard, duc de Souabe, dont les terres touchaient à celles de la Bourgogne. Rodolphe fut battu; il voulut continuer la guerre, mais les seigneurs et les évêques de Genève et de Lausanne intervinrent, et la paix fut faite à des conditions honorables; Rodolphe épousa la fille de Burchard.

En 922, les seigneurs italiens, mécontens de leur roi, Bérenger Ier, appelèrent Rodolphe pour les délivrer. Ce prince, flatté d'acquérir de la gloire et d'étendre ses états, rassembla son armée à Genève, franchit les Alpes, et arriva dans le Piémont où il fut reçu avec acclamation. Il s'avança jusqu'à Pavie, et l'archevêque de Milan, Ratberg, le sacra roi d'Italie.

Bérenger rassembla les troupes qui lui étaient restées fidèles et battit les Bourguignons : deux partis se formèrent; on se prépara à une bataille décisive. La position de Rodolphe devenait inquiétante; la victoire, long-temps incertaine, fut décidée par le secours du comte Boniface, qui avait épousé Valdrade, sœur du roi bourguignon.

Rodolphe revint dans ses états, laissant son beau-frère maître et gouverneur de l'Italie; Bérenger songeait encore à se venger, lorsqu'il fut lâchement assassiné par son patrice, Flambert, en 924.

C'est alors que les Hongres ou Hongrois, qui cherchaient moins à s'établir qu'à piller, saisirent cette occasion pour dévaster l'Italie divisée et affaiblie par ses luttes contre Bérenger. Les Italiens, effrayés, rappelèrent Rodolphe à leur secours : il franchit de nouveau les Alpes, battit et repoussa les hordes hongroises.

Pendant son absence, la Bourgogne fut encore désolée par les Sarrasins; Rodolphe, après avoir engagé les Italiens à se soumettre au gouvernement de Boniface, et fait de larges concessions au clergé et aux seigneurs du pays dont il était le maître, se hâta de revenir défendre son royaume et protéger ses sujets.

Les Italiens, toujours inconstans, se fatiguèrent bientôt de l'administration du comte Boniface. Ils invoquèrent, pour s'y soustraire, Hugues, comte ou plutôt roi de la Provence : celui-ci ne demandait pas mieux que de s'établir en Italie ; mais Rodolphe s'y opposa.

Vers 930, les Italiens, toujours divisés, rappelèrent Rodolphe. Il se préparait à partir, lorsque son compétiteur, qui avait tout à craindre de cette rivalité, proposa au roi de Bourgogne de lui abandonner la Provence s'il voulait renoncer à sa domination sur l'Italie. Rodolphe accepta. Par cet arrangement, qui eut lieu en 933, il ajouta le Dauphiné et la Provence à la Bourgogne transjurane : il prit alors le titre de *roi d'Arles et de Bourgogne.*

La reine Berthe, sa femme, avait fondé plusieurs monastères et églises, soit en Bourgogne, soit dans le pays de Vaud. Rodolphe, constamment heureux, mourut en 937, après avoir affermi son pouvoir; il laissa plusieurs enfans, Conrad, son successeur, — Burchard, évêque de Lausanne, — Rodolphe, enfant posthume, — et une fille nommée Adélaïde (1).

(1) Le 20 février, la 24e année du règne de Rodolphe II (936), Eldegarde, veuve d'un comte de Genevois, nommé *Ayrbert*, fit donation à l'église de Versoix, au pays de Gex, de diverses propriétés qu'elle possédait à Versoix, Logras, Farges, etc. Ce don avait pour but de faire prier Dieu pour le repos de l'âme de son mari et du bon roi Rodolphe.

Le texte de cette donation est un fragment curieux de l'altération de la langue latine à cette époque :

« *Sacro-sanctæ ecclesiæ, ac domui Dei quæ in honore beati Petri apostoli Christi, sita videtur apud villam* Satinialis (*Versoix*) *quæ est in* pago

3° Conrad-le-Pacifique, fils ainé de Rodolphe II, était fort jeune quand il fut appelé au trône. Après avoir été proclamé et sacré roi dans la cathédrale de Lausanne, il fut placé sous la tutelle des grands du royaume et de sa mère Berthe qui, quoique mariée en secondes noces à Hugues, roi d'Italie, resta en Bourgogne pour protéger son fils.

Othon, premier empereur d'Allemagne, fit venir ce jeune prince à sa cour, sous prétexte de veiller à son éducation, et le retint plusieurs années auprès de lui. Il voulut l'associer à ses exploits contre les princes d'Italie qui ne voulaient pas reconnaître son autorité. Bérenger II fut battu et alla mourir

equestrico. — *Ego quidem Eldegardis, cogitans Deum et salutem Domini Rodolphi regis nostri, ac remedium animæ jugalis mei, quondam bonæ recordationis* Ayrberti comitis, *seu pro absolutione facinorum meorum, et refrigerio parentum nostrorum, sumpsit mihi voluntas ut aliquid de rebus meis propriis ad ipsum locum sanctum, vel suis rectoribus concedere, ac condonare deberem, quod ità feci et dono... Mansum illum indominicatum in prædicta villa* Satiniatis, *cum omni re ibi aspiciente, præter hoc quod in Cauliaco, et in Peliciaco habere videor... Indè in Logratis (Logras) similiter dono omnes res quas ibi possidere videor, tam mansum indominicatum quod et illud sub jam dicto pago. Dono etiam alias res sub ipso pago, et in villa Felgerias (Farges), quidquid ibi aspicit et ad me pertinet, præter hoc quod in* Gonziaco *habere videor; hoc est tam terris quam agris,* cum servis et uxoribus eorum. *Reservo mihi servum, id est nomine Wolbertum cum uxore sua.* » (Bibl. Seb., *cent.* 1, *cap. XXXII.*)

A cette époque, beaucoup de cultivateurs étaient encore esclaves comme du temps de la domination romaine; ils faisaient partie des domaines : ce n'étaient pas des *personnes*, mais des *choses* que l'on vendait comme des instrumens d'agriculture.

prisonnier à Bamberg, en 966; Lothaire reprit ses états de Lombardie; après sa mort, Othon épousa, en 951, sa veuve, Adélaïde, sœur du jeune Conrad de Bourgogne, pour mieux garantir ses droits sur l'Italie.

Conrad, d'après D. Plancher, rentra dans ses états en 943, et prit les rênes du gouvernement. Il parcourut ses provinces, visita ses villes, et fut partout bien accueilli, parce qu'il réformait les abus et recevait indistinctement les plaintes de tous ses sujets.

Pendant son absence, la reine Berthe, sa mère, faisait aimer son administration dans le pays de Gex et dans toute la partie orientale du royaume de France.

Conrad ne quitta la Bourgogne que pour unir ses troupes à celles de l'empereur Othon, en 946. Ces deux princes entrèrent en France, et intervinrent puissamment dans la lutte acharnée de Louis d'Outre-Mer et Hugues-le-Grand, duc de la Bourgogne cis-jurane.

Les états de Conrad furent deux fois dévastés par les Hongrois. La première fois, ils traversèrent l'Alsace, la Comté, la Bourgogne et le Lyonnais; ils réduisirent tout en cendres sur leur passage; Besançon, Châlon, Mâcon furent incendiés; les abbayes de Saint-Marcel, de Savigny, de l'Ile-Barbe, d'Ainay, pillées et détruites. La famine suivait nécessairement ces terribles invasions; les populations qui échappaient à la hache des Hongrois succombaient dans les tortures de la faim.

La seconde incursion de ces hordes ambulantes et dévastatrices eut lieu en 954. Conrad s'opposa vivement à leur passage.

Les Hongres envahirent la partie orientale de la Bourgogne, parcoururent le revers du Jura de Gex, descendirent le Rhône, ne laissant après eux que ruines et désolation. Ils allaient rejoindre ceux des leurs qui étaient établis en Provence. De là ces ruines nombreuses que la tradition populaire du département attribue *toujours* aux Sarrasins, parce qu'ils ont long-temps dévasté ce pays.

Conrad tenta de faire anéantir ces deux peuplades l'une par l'autre. Les Sarrasins, depuis Charles-Martel, vivaient de meurtres et de vols dans les montagnes du Dauphiné et les Alpes. Conrad leur fit entendre que les Hongres voulaient leur enlever les vallées qu'ils avaient conquises et s'emparer de leurs richesses : il offrit même secrètement son secours aux uns et aux autres; la haine et l'avidité firent le reste. Ils en vinrent aux mains, et, lorsque plusieurs combats les eurent affaiblis, Conrad survint avec ses troupes que chaque parti attendait comme auxiliaires, et les détruisit entièrement : ceux qui échappèrent à cette destruction furent vendus à Arles comme esclaves.

Le reste du règne de Conrad fut consacré à réparer les malheurs de son royaume. Il épousa, en 967, Mathilde, sœur de Lothaire, roi de France, fonda plusieurs monastères, augmenta les biens et priviléges de ceux qui survécurent au désastre des Hongres, et mourut en 993, après un règne de cinquante-sept ans. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice en Valais, laissant une fille nommée Berthe, qui épousa Eudes, comte de Champagne, — Rodolphe III, qui lui succéda, — et Gisèle, qui fut la mère d'Henri II d'Allemagne.

4° Rodolphe III, que les anciens historiens appellent *Ignave* ou *le Fainéant,* prépara, par sa faiblesse, l'extinction du royaume de Bourgogne. Il s'empressa, dès la première année de son règne, d'enrichir les églises et les monastères. Nous retrouvons dans le cartulaire de Saint-Maurice une de ses donations à cette abbaye, pour le repos de l'âme de son père; Burchard, son oncle, archevêque de Lyon et frère de Rodolphe II, en était abbé. (Voy. *Bibl. Sébus.,* cent. 1, cap. III.)

Marié deux fois, Rodolphe ne laissa pas d'enfans : il avait pour héritiers ses deux neveux, 1° Eudes, comte de Champagne, fils de sa sœur Berthe, — et Henri II d'Allemagne, fils de Gisèle, sa sœur puînée.

Le premier n'attendit pas la mort de son oncle et essaya de s'emparer de la Bourgogne. Rodolphe, pour le punir de son audace, donna ses états à Henri d'Allemagne; mais ce prince mourut en 1024, et sa succession passait de droit à son fils Conrad-le-Salique, petit-neveu de Rodolphe.

Les hauts seigneurs de Bourgogne, et surtout Guillaume, comte de Genève, et son successeur Gérold, n'approuvèrent pas cette donation, prétendant que leur roi ne pouvait seul disposer de ses états; ils refusèrent de reconnaître l'empereur d'Allemagne pour leur souverain.

Une armée allemande, sous les ordres de Werner, évêque de Strasbourg, s'avança dans le pays de Gex pour les mettre à la raison; les Bourguignons, commandés par Guillaume, comte de Poitiers, furent battus en 1029, entre Nyon et Genève. C'est ce que témoigne Wippon, chapelain et secrétaire de Conrad : *Imperator Conradus veniens ad civitatem Genevensem,*

Geroldum principem regionis illius et archiepiscopum Lugdunensem, et alios complures, subegit.

On ne sait pas bien ce que devint l'inutile Rodolphe pendant ces collisions entre ses sujets et les Allemands. Les uns disent qu'il gouverna encore deux ans et remit ses états à son neveu Henri ; — d'autres affirment qu'il se retira en Allemagne, pour éviter la colère de ses seigneurs ; on sait seulement qu'il mourut en 1032.

Avec lui finit la seconde race des rois bourguignons qui avait été fondée par Rodolphe Ier en 888. — Sa durée fut de 144 ans.

Nous trouvons dans la *Bibl. Sébus.*, cent. 1re, chap. XL, une donation considérable de terre faite par Robert, comte de Genève, à l'église de Pellionex, du diocèse de cette ville, en 1019 ou 1020. Cette donation fut faite de son bien propre. « *Donat Robertus de aloto suo, hoc est terram dominatam in pago Genevense.* » — Le tout, pour le repos de l'âme de Girold, évêque de Genève, fondateur de ladite église ; — de Hugon, neveu de Robert ; — de Conrad Ier, son père, comte de Genève ; — de Conrad II, son fils ; — et pour la sienne propre : nous avons ici trois générations successives des comtes du Genevois.

Cet acte, écrit en mauvais latin, prouve que les seigneurs en général, et les comtes du Genevois en particulier, profitant de l'incapacité de Rodolphe III et de l'éloignement de l'empereur d'Allemagne, s'étaient approprié les terres dont ils n'avaient été primitivement que simples feudataires usufruitiers, avec hommage et retour au suzerain.

Comme il n'y avait à cette époque ni notaires délégués par

le souverain, ni tribunaux pour homologuer et faire exécuter les actes de vente, d'échange ou de donation, on se contentait de citer les noms du scribe et des témoins, et l'on mettait l'exécution de l'acte sous la protection de Dieu, de la Vierge et des saints, avec force malédictions contre les contrevenans (1).

La formule ordinaire était celle-ci : *In nomine domini Jesu Christi, et individuæ Trinitatis, Virginis Mariæ, et sanctorum apostolorum; ego N., in bonâ et sanâ mente constitutus, pro remedio animæ meæ, seu pro animâ patris mei, etc., volo facere testamentum, aut de rebus meis disponere in hunc modum; notum facimus præsentibus et futuris...*

(1) Si quelqu'un s'avise d'invalider cet acte de donation, qu'il soit excommunié, maudit, damné, anathématisé et repoussé par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par la Vierge Marie, mère de J.-C.; par saint Michel, par les neuf chœurs des anges, par les quatre évangélistes, saint Marc, saint Mathieu, saint Luc et saint Jean; par les 144,000 innocens qui ont souffert pour J.-C.; par tous les saints de Dieu, par toute puissance qui est dans le ciel et sur la terre : qu'il soit lié, excommunié, damné dans son âme et dans son corps, comme Dathan et Abiron, Judas et Pilate, qui ont livré Notre-Seigneur. — Amen.



CHAPITRE VII.

Conrad-le-Salique, empereur d'Allemagne et roi de la Bourgogne transjurane. — Ubert ou Humbert, premier comte de Savoie. — Exploits de son père Berold. — Humbert soumet les seigneurs de la Bourgogne à l'empereur Conrad. — Etablissemens féodaux des comtes du Genevois et de Savoie. — Henri III et Henri IV, empereurs suzerains de la Bourgogne. — Anarchie féodale. — Puissance des évêques-princes de Genève. — Concession faite à Amédée II de Savoie. — Etat social au 11e siècle. — Luttes des comtes du Genevois contre les évêques de Genève. — Traité de Seyssel. — Henri V d'Allemagne. — Amé ou Amédée II de Savoie. — Fondation de l'abbaye de Haute-Combe. — Lothaire II, empereur. — Fondation de l'abbaye de Chézery et de la chartreuse d'Arvières. — Conrad III et Frédéric Barberousse. — Humbert III de Savoie. — Ses humiliations. — Querelles entre Ardutius, évêque de Genève, et Amé Ier, comte du Genevois. — Donation au monastère d'Abondance.

Conrad-le-Salique, empereur d'Allemagne, se voyant tranquille héritier de Rodolphe III, se fit sacrer roi de la Bourgogne transjurane, à Genève, capitale de ses nouveaux états, par l'archevêque de Milan.

Eudes II, comte de Champagne, voulut faire valoir les droits de son père. Il saisit le temps où Conrad était occupé à guerroyer en Allemagne, pour s'emparer de la Bourgogne

orientale. Ses troupes pénétrèrent par le Mont Jura ou la Faucille, dans le pays de Gex. Après avoir gagné plusieurs petits seigneurs mécontens, il s'établit dans cette contrée, s'y fortifia, et y fit même quelques actes de souveraineté.

Conrad, en 1033, se jeta à son tour sur la Champagne, mit tout à feu et à sang : force fut à Eudes de lâcher sa proie, d'aller défendre ses terres et de demander pardon.

C'est alors qu'apparut Humbert-aux-Blanches-Mains, le premier comte de Savoie, dont les descendans dominèrent si long-temps sur le pays de Gex.

Humbert de Savoie, que l'on croit être né vers 990, concourut puissamment aux projets de pacification de l'empereur Conrad, dont il avait la confiance : on pense qu'il descendait de l'un de ces guerriers qui, sous Conrad-le-Pacifique, chassèrent les Sarrasins des Alpes, où ils restèrent pendant tout le 10e siècle; ce n'est que du temps de Rodolphe III, en 1026, que ce peuple de voleurs, qui s'étendait de la Provence jusqu'au Valais, fut entièrement chassé du mont Saint-Bernard où il détroussait les passans et leur imposait de grosses rançons.

La plupart des historiens s'accordent à reconnaître pour père de Humbert de Savoie *Bérold*, prince saxon, qui avait exercé une grande autorité à la cour du dernier des Rodolphe, et qui reçut en récompense de ses services le gouvernement de la Maurienne et d'une partie de la Savoie.

C'est ce Bérold qui expulsa les Sarrasins des bords du Rhône et du château de Culles; voici le récit qu'en donne Guillaume Paradin dans sa *Chronique de Savoie*, liv. II, chap. VI :

« Toutes fois convient entendre que toute cette région qui,

par le jour d'hui, est attribuée à l'obéissance des ducs de Savoye, estoit subjecte et tributaire aux rois de Bourgongne et estoit occupée la plupart par brigands et voleurs, pour autant que le pays estant montueux et grandement peuplé de bois et grandes forests, estoit fort commode à telle manière de gents; joint qu'il y avoit certaines forteresses ès quelles ils se retiroient, et des quelles ils s'étoyent emparé par force, estans les rois de Bourgongne empeschés à autres guerres.

« Et entr'autres estoit un château nommé Culles au quel se retiroient grand nombre de pillars, voleurs et brigands, qui tenoyent les passages de telle sorte qu'il n'y avoit homme de quelque qualité ou condition qu'il fust, qui n'y fut détroussé et dévalisé. De tels excès averti, le prince *Béral,* par le seigneur de Seyssel, ne fit aucune difficulté d'y passer. Toutes fois le prince estoit, comme sont les jeunes gens, bien aise d'avoir occasion et moyen de faire chose digne d'estre racontée à ses parents en Allemaigne.

« Et print la résolution de chasser toute ceste canaille qui assiégeait le passage, mettant son charroy devant comme une amorce, et pour attirer les pillars hors du fort de Culles, estant assuré qu'incontinent que les charroys seroyent découverts par les gardes de la forteresse, qu'ils se rueroyent sur le pillage et le butin; ce qui advint; car les charriots et bagages du prince approchans de Culles, voici incontinent arriver à la course soldats en grosses troupes, faysant force à ceux qui avoyent charge de la conduite du bagage sus-dit. Dont le prince joyeux partit à toute bride du lieu où il estoit embusqué, et se rua sur les voleurs si vigoureusement, avec

l'ordonnance de sa gendarmerie, que soudainement ne pouvans les brigands soustenir l'impétuosité et la charge du prince, se mirent légièrement en fuite, tenans le chemin de la forteresse de Culles. Mais ils furent suivis par les Saxons en telle hastivité et diligence, qu'il ne fust possible à eux de la gaigner et y rentrer, qu'elle ne fust prinse par le prince, et le capitaine du chasteau tué, et fust grand carnage de tous les voleurs.

« Tellement que le prince *Béral* demeura seigneur et maistre de la forteresse, et les passages nettoyés et purgés de tant de dangereux brigandages. Chose non moins proffitable à tous marchands, passagers et voyageurs, que honorable pour la réputation de ce jeune prince.

« Ainsi donques ce fort chasteau de Culles prins, fust mis entre les mains du seigneur de Seyssel par ce prince Béral, pour icelui garder et tenir, pour et au nom du roy de Bourgongne. »

Bérold mourut en 1027.

Le comte de Champagne avait oublié la leçon qu'il avait reçue; il renouvela ses prétentions à main armée; Conrad lui livra bataille, et le tua en 1037, près de Bar-le-Duc.

Humbert, chargé du commandement des troupes allemandes et italiennes de l'empereur Conrad, s'était avancé, en 1034, dans la plaine de Gex et jusqu'aux portes de Genève; il avait soumis les seigneurs bourguignons qui ne voulaient pas reconnaître la domination de l'empereur.

Gérold, comte de Genève, qui avait pris le parti du comte Eudes et de Burchard, évêque d'Aoste, tenta de se rendre indépendant; mais il fut battu et obligé de se déclarer le vassal

de l'empire; Burchard, qui s'était mis indûment en possession de l'archevêché de Lyon, fut exilé en Allemagne.

La Bourgogne était entièrement soumise lorsque mourut Humbert, vers 1048. Amédée, son fils, lui succéda en Maurienne dans ses terres et dignités.

Conrad, le plus puissant prince de l'Occident, se contenta de parcourir ses états de Bourgogne, sans y faire un long séjour. Il crut devoir accorder aux seigneurs les plus exigeans une indépendance dont ils jouissaient déjà par le fait; alors ils reconnurent, de gré ou de force, une suprématie qu'ils devaient à peine sentir et dont il leur tardait de se débarrasser.

Toute cette petite contrée fut alors divisée en une multitude de petits états, tous fiefs relevant de l'empire. Les principaux étaient les comtes de Savoie, sur la rive gauche du Rhône, et les comtes du Genevois dont les états comprenaient la campagne des environs de Genève et le pays de Gex dont ils n'étaient que les gouverneurs. Tous les possesseurs de ces fiefs, sous le nom d'évêques, d'abbés, de comtes, de marquis et de barons, restèrent en réalité princes souverains.

Les plus hardis de ces grands feudataires furent les comtes du Genevois; dès l'an 1020, le *comte Guillaume,* aidé de quelques rebelles, voulut se rendre indépendant : on sait comment Werner, évêque de Strasbourg, les mit à la raison.

Gérold, son successeur, petit-neveu du dernier roi de Bourgogne, s'était uni à Eudes, comte de Champagne, contre l'empereur Conrad. *Robert,* fils de Gérold, renouvela les mêmes prétentions.

Les empereurs, pour mettre un terme à ces révoltes inces-

santes qu'ils ne pouvaient pas comprimer à cause de leur éloignement et des embarras que leur suscitaient les papes et les princes Italiens, se virent contraints de confier leurs intérêts aux évêques qui leur étaient restés fidèles et que les peuples respectaient comme leurs pasteurs. Conrad remit l'investiture du comté de Genève à l'évêque Bernardus II : il lui aliéna tous ses *droits de suzerain, à condition qu'il lui ferait hommage comme fief de l'empire :* déjà princes de Genève, les évêques furent encore suzerains du comté du Genevois.

Les successeurs de l'empereur Conrad confirmèrent cette aliénation par plusieurs actes successifs, où il est dit que les comtes du Genevois ne pourront rien entreprendre contre les droits de l'évêque, ni contre la ville de Genève, et qu'ils en respecteront l'autorité et les priviléges. (Voyez les traités de 1124 et 1155, dans Spon, *Histoire de Genève.*)

Pendant que les évêques maintenaient leur puissance dans la ville, les comtes s'emparèrent des places fortes du voisinage et du territoire circonvoisin qu'on appelait *Pagus et comitatus Genevensis,* et comme ces princes-prélats ne pouvaient pas s'opposer par les armes à ces envahissemens, ils prirent le parti de donner en fief ce qu'ils ne pouvaient sauver par la force.

Les choses en étaient là lorsque l'empereur Conrad mourut en 1039, laissant son immense succession à son frère Henri III.

Henri III, dit *le Noir,* était fort jeune à la mort de son frère; il fit ses premières armes contre les Hongrois et les Bohémiens qui, méprisant sa jeunesse, lui refusaient le tribut accoutumé.

Protecteur de l'Eglise, il fit déposer les deux anti-papes Sylvestre et Jean, et promut à la papauté l'évêque de Bamberg,

sous le nom de Clément II qui, à son tour, le sacra empereur en 1046.

La domination de Henri se fit à peine sentir en Bourgogne; il se contenta de convoquer les seigneurs qui, dans cette province éloignée, se montraient les plus insoumis et ne reconnaissaient qu'avec répugnance l'autorité d'un souverain étranger dont ils n'entendaient pas même la langue.

Nous citerons à cette époque *Amédée Ier*, comte de Savoie, fils de Humbert-aux-Blanches-Mains. Appelé à Rome pour le couronnement de son suzerain, il y déploya une grande magnificence. Comte de Maurienne par son père, héritier du marquisat de Suze par sa mère, il se présenta avec une suite nombreuse au palais de l'empereur, à Vérone. L'huissier ne lui permit pas d'entrer avec cette foule de seigneurs qui l'accompagnaient; Amédée insista si hautement que l'empereur demanda quel était ce bruit. L'huissier répondit que c'était le comte de Maurienne qui voulait entrer avec tous ses gentilshommes.

« Eh bien! dit l'empereur, qu'il entre, mais qu'il laisse sa queue dehors. » Ce qu'ayant entendu, le comte répondit avec mécontentement : *Si ma queue, puisqu'ainsi vous l'appelez, n'y entre avec moi, je n'y entrerai jà, et vous en quitte. — Lors l'empereur, qui était bon et joyeux prince, se print à rire et commanda que l'huis fut ouvert au comte et à sa queue.*

Amédée se montrait plutôt en maître qu'en vassal, et l'on peut juger, par cette audace, combien s'étaient affaiblis les rapports des empereurs avec leurs grands feudataires.

Henri III mourut en 1056; il eut pour successeur à l'empire

et à la Bourgogne qui en faisait partie, son malheureux fils Henri IV.

Ce prince n'avait que six ans lorsqu'il fut appelé à l'empire. Les ducs de Saxe et de Bavière, ses oncles, s'emparèrent de sa tutelle pour régner en son nom; il lui fallut les combattre pour reprendre ses droits. Survint ensuite la longue et sanglante querelle des investitures, qui le brouillèrent avec le Saint-Siége. Henri fut excommunié, et ses sujets déliés du serment de fidélité. Il alla en Italie demander pardon au pape, qui le lui accorda aux conditions les plus humiliantes.

Pendant son absence, son fils Conrad, soutenu par Urbain II, se révolta contre son père; quelque temps après, Henri, son second fils, au mépris de ses sermens, fit arrêter son père et le fit renfermer dans le château de Bingenheim, d'où il ne s'échappa que pour aller mourir à Liége en 1106.

Pendant un règne de cinquante ans, Henri IV, constamment occupé à combattre ses ennemis, ses sujets, ses fils, harcelé par les excommunications des papes dont il refusait de reconnaître les droits, ne put exercer aucune autorité sur les provinces éloignées de son empire. Depuis long-temps, presque étrangers à la petite province que nous voulons décrire, les empereurs d'Allemagne en étaient encore les hauts suzerains, si ce n'est pas par le fait, c'était au moins par un incontestable droit.

Nous ne rappelons ces princes allemands que lorsqu'ils font quelques actes d'autorité, dernier témoignage de leur puissance sur la partie orientale du département de l'Ain. D'ailleurs les dates de leur existence nous serviront à fixer l'incertitude de l'histoire de la Bourgogne transjurane et du pays de Gex.

Jamais les circonstances n'avaient été plus favorables aux seigneurs, comtes et gouverneurs du pays pour se rendre indépendans. Le désordre était devenu si général, les prétentions si nombreuses, que les historiens ont cru devoir donner à cette époque le nom significatif de *temps d'anarchie féodale.*

Chacun cherchait à s'enrichir des dépouilles de ce petit état expirant; les seigneurs, par la révolte à main armée; les évêques, par la souplesse ou les menaces spirituelles. Les empereurs, ne pouvant exercer aucune surveillance directe, choisirent ceux qui pouvaient imposer aux autres: les évêques furent préférés. Elus par le peuple qu'ils protégeaient, ils surent inspirer aux princes allemands moins d'inquiétudes que les seigneurs.

Telle fut la cause qui permit aux prélats de Genève d'unir la puissance spirituelle à la puissance temporelle.

Deux faits prouvent l'impuissance de Henri IV sur ses états de Bourgogne.

1° Vers l'an 1060, il ne put soumettre Robert, comte du Genevois, qui venait de se déclarer souverain maître de ses terres. Pour en finir avec ce mince antagoniste, Henri crut sauver sa dignité en concédant à l'évêque de Genève ses droits impériaux sur la ville et les domaines de l'évêché, à charge de reconnaissance et d'hommage.

Or, ce comte Robert possédait deux espèces de seigneuries: les unes, situées entre le lac et le Mont Jura, relevaient sans conteste des empereurs; — les autres, placées sous les murs de Genève et les deux rives du Rhône, relevaient de l'évêque qui, chargé du vicariat de l'empire, était encore seigneur de

la ville et de sa banlieue, tant en domaines qu'en justice. Sous ce rapport, les comtes du Genevois lui devaient foi et hommage: c'était déjà trop que cette connexité d'intérêts et d'amour-propre entre deux seigneurs jaloux de leur autorité, et trop près voisins.

Le comte Robert habitait le château qu'on appelle encore aujourd'hui Bourg-de-Four (*foras,* dehors), parce qu'il touchait aux murs de Genève, du côté de l'orient; ses restes existaient jusqu'en 1838. Cette proximité de résidence était une fréquente occasion de querelles haineuses, souvent suivies d'hostilités.

2° Lorsque le malheureux Henri IV, sous le poids de l'excommunication de Grégoire VII, allait en Italie demander pardon au souverain pontife, il fut obligé, pour échapper à ses ennemis qui gardaient les passages, de traverser la Bourgogne transjurane. Il vint de Besançon à Vevay, sur le lac de Genève. Amédée II de Savoie, son beau-frère, qui avait pris le parti du pape par peur ou par politique, vint à sa rencontre. Il exigea de ce prince fugitif une partie des terres de la Bourgogne voisines des siennes, *pour prix du passage qu'il lui accordait sur son territoire.*

L'empereur, alors sans pouvoir, lui accorda presque tout le Bugey en 1077, c'est-à-dire tout le pays à l'ouest du Rhône, de Châtillon-de-Michaille à Seyssel, jusqu'à Groslée, y compris le Valromey, etc.

C'est ainsi que les comtes de Savoie s'enrichirent d'un lambeau de l'empire et commencèrent à exercer leur influence sur le département de l'Ain, et plus tard sur tout le pays de Gex.

La destinée de ce malheureux pays est entièrement subordonnée à trois puissances qui se le disputent en le déchirant sans cesse, les *comtes du Genevois*, — les *comtes de Savoie*, — et les *évêques de Genève* qui représentent les empereurs. Dire leurs querelles, leurs luttes, leur prépondérance, c'est faire l'histoire de cette petite contrée qui ne trouvera de repos que lorsqu'elle fera partie du royaume de France.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques qui commandaient et gouvernaient en maîtres absolus. Que devenait, dans ces luttes perpétuelles, cette partie de la population qui n'appartenait ni à la noblesse ni au clergé? Les empereurs d'Allemagne se contentaient du vain titre de *rois de la Bourgogne*, tandis que la féodalité s'organisait loin d'eux, chez eux et malgré eux; elle allait bientôt les faire oublier.

L'esclavage avait passé des Francs aux Romains, des Romains aux Bourguignons. Or, il y avait deux espèces d'esclaves ou de serfs : les uns vivaient au service personnel du maître, habitaient sa maison et faisaient partie du mobilier; — les autres demeuraient à la campagne, cultivaient les terres et constituaient, avec le bétail, le fonds et la valeur du domaine.

Les petits possesseurs, dits *francs-alleux*, quoique libres, n'étaient guère plus heureux. Leur condition sans cesse menacée, compromise par les guerres de châteaux à châteaux, les forçait à se donner un protecteur pour couvrir leur personne, leur famille et leurs petites propriétés. Obligés de s'associer aux querelles et à la vengeance de ce maître, ils étaient dans la nécessité de prendre les armes pour le défendre. S'il était

vaincu, ses terres, son manoir et tous les hommes qui le soutenaient étaient ruinés par le vainqueur; on ravageait les champs de ses protégés; leur indépendance n'était qu'un mot sans réalité.

La guerre était l'état nécessaire de la féodalité; il fallait combattre toujours pour son seigneur, attaquer ou défendre, relever les châteaux abattus, les mettre en état de défense, faire le guet, se soumettre aux corvées, payer ses redevances et accepter sans se plaindre la sévérité de la justice féodale : telle était la position des petits vassaux, des vilains et des esclaves.

Ces agressions perpétuelles entre les seigneurs firent, pendant tout le moyen-âge, la désolation des campagnes, la ruine de l'agriculture et la cause de la dépopulation des petits états. La famine, les maladies, la peste venaient s'ajouter aux malheurs de la guerre. Des bandes d'hommes sans patrie, sans protecteur, poussés par la faim, par la misère et le désespoir, parcouraient les campagnes, pillant, rançonnant les domaines isolés.

Ces troupes de brigands affamés échappaient à la justice des châteaux qu'ils redoutaient; quelques heures de marche leur suffisaient pour passer d'une juridiction à une autre. Les forêts leur servaient d'abri contre les atteintes des hommes d'armes qui les poursuivaient à outrance comme des bêtes féroces.

A cette époque (1080) vivait Aimon II, comte du Genevois, qui avait épousé *Ite* de Faucigny. Il avait pour frère utérin *Gui* ou *Widd,* qui fut pendant cinquante ans sur le siége épiscopal de Genève, de 1070 à 1120. Ce prélat, plus occupé

du monde que de Dieu, dit Levrier, tome I[er], favorisa les projets ambitieux de son frère, en lui cédant tacitement terres, droits et châteaux dépendant des domaines de l'évêché. Par ces concessions toutes fraternelles, il prépara de grands embarras à ses successeurs qui n'auraient pas les mêmes motifs que lui pour laisser prendre ce qui appartenait aux évêques de Genève.

Humbert de Gramont, successeur de Gui, n'accepta pas les inféodations qui avaient été faites au comte Aimon, au préjudice de son Eglise. Selon l'usage, il en appela au pape Calixte II, qui eut recours à ses armes, aux menaces canoniques. Le comte Aimon comprit qu'il fallait céder et se soumettre. Un traité fut signé à Seyssel, en 1124, par-devant l'archevêque de Vienne, métropolitain de la province, et le légat apostolique délégué pour cette affaire.

C'est ce traité que les évêques-princes de Genève invoquèrent si souvent par la suite, parce qu'il limitait exactement les droits des deux seigneuries, trop voisines pour vivre en paix.

Les principaux articles furent que l'évêque aurait la justice et la seigneurie dans la ville, la fabrication de la monnaie, la confiscation des biens des larrons, et l'obvention des étrangers qui avaient demeuré un an et un jour à Genève; — que le comte ne pourrait bâtir aucun fort sans le consentement de l'évêque; qu'il lui ferait hommage sans préférence et réserve d'aucun autre que de l'empereur, et plusieurs autres articles touchant les péages, la pêche, les captures et les condamnations. (Voy. cet acte écrit en latin dans les *Preuves de l'Histoire de Genève* par Spon.)

Parmi les témoins de cet acte figurent, pour le comte Aimon du Genevois, Hugues de Ternier et *Dalmace de Gex (Dalmatius de Gayo)*. Or, qu'était ce Dalmace, dont on ne fait pas connaître la famille ni les ascendans? Il conste seulement de là que la seigneurie de Gex n'appartenait pas alors aux comtes du Genevois, et que ceux qui la tenaient étaient restés tranquilles possesseurs de cette terre, sans se mêler aux querelles des seigneurs du voisinage. Ce Dalmace, dit M. de Lateyssonnière, tome II, p. 97, est probablement le seul des seigneurs de Gex dont le nom se soit conservé avant l'époque où cette seigneurie passa aux comtes du Genevois par le mariage d'Aimé I[er] avec Mathilde, dame de Gex.

Aimon, depuis le traité de Seyssel, vécut en paix avec l'évêque de Genève. Il fonda plusieurs abbayes pour le salut de son âme et celui de ses parens : on lui doit la fondation de celle de *Bonmont*, dans le pays de Vaud, en 1131. — Il fit ensuite cession de tout ce qui devait lui appartenir de sa terre de Cessy, près de Gex, en 1090, au monastère de Saint-Claude dans le Jura. — Enfin, il institua le prieuré des Bénédictins de Chamounix, entre les années 1088 et 1099. *(Papa Urbano II regnante* (1).

(1) *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis : Ego, Aymo, comes Genebensis, et filius meus Giroldus, damus et concedimus Domino Deo salvatori nostro, et sancto Michaeli archangelo de Clusa omnem* campum munitum (Champmounix), *cum appenditiis suis, ex aqua quæ vocatur* Dersaz, *et rupe quæ vocatur* Alba, *usquè ad Balmas, sicut ex integro ad comitatum meum pertinere videtur, id est, terras, sylvas, alpes, venationes et banna; Monachi Deo et archangelo servientes, hoc tantum habeant et teneant sine contradic-*

Le comte Aimon II mourut en 1134 ou 1135, laissant deux fils, *Amé* ou *Amédée Ier*, qui lui succéda, — et *Gérard* ou *Gérold*.

Henri V était alors empereur d'Allemagne : ce prince, qui fut un fils dénaturé et un hypocrite sans religion, succéda à son père Henri IV, en 1106, et conserva, sans l'exercer, sa haute juridiction sur la Bourgogne transjurane.

A peine eut-il été sacré en 1112, à Rome, qu'il fut excommunié, chassa le pape et se fit sacrer de nouveau, en 1116, par Grégoire VIII, qu'il venait d'élever au pontificat. Les cardinaux, de leur côté, venaient d'élire un autre pape. Henri, menacé des foudres de l'Eglise, se soumit; il renonça au droit d'investiture et signa la paix en 1122.

Il mourut en 1125, après un règne de dix-neuf ans.

Amé ou Amédée III, comte de Maurienne et de Savoie, avait été invité en 1111, par Henri V, à son premier couronnement à Rome. Il reçut en récompense le titre de *comte et vicaire du Saint-Empire*. Comme il n'avait pas d'enfant, sa succession fut convoitée par sa sœur Alix, femme de Louis-le-Gros, roi de France. Elle avait décidé son mari à envoyer des troupes pour s'assurer des places les plus importantes du Bugey et de la Savoie.

Amédée, prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur lui

tione alicujus hominis, et nihil nobis nisi eleemosynas et orationes pro animabus nostris et parentum nostrorum retinemus, ut sanctus Michael archangelus perducat nos et illos in paradisum exultationis. — Si quis autem, quod absit, hoc donum confringere voluerit, in anathemate et maledictione sit, sicut Dathan et Abiron. (Biblioth. Sebus., *p.* 105.)

et sur ses états, fit vœu de bâtir une abbaye s'il lui survenait un héritier : ses désirs furent satisfaits, il eut un fils, Humbert III ; telle fut l'origine de l'abbaye de Saint-Sulpice dans le Bugey. Alors Louis-le-Gros rappela ses soldats et cessa ses poursuites.

Quelques années après, le comte Amédée eut d'autres héritiers ; Louis-le-Gros mourut et fut remplacé par Louis VII, son fils. Les barons français abusèrent de la jeunesse de ce prince pour troubler le royaume. Louis, craignant que son oncle de Savoie ne profitât de ses embarras pour se vènger de l'insulte que son père lui avait faite à l'instigation de sa mère Alix, eut recours à la puissante médiation de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny. Celui-ci écrivit une lettre remarquable au comte Amédée, qui fut satisfait de cette honorable réparation.

De 1127 à 1137, l'empereur régnant en Allemagne fut Lothaire II. Il fut élu au préjudice de Conrad et de Frédéric, neveu de l'empereur Henri V. Cette préférence suscita des troubles pendant lesquels les Romains nommèrent deux papes, Innocent II et Anaclet. Innocent, forcé de quitter l'Italie, se retira à Liége, auprès de Lothaire qui le prit sous sa protection, le ramena à Rome où il se fit sacrer. L'empereur poussa si loin sa reconnaissance qu'il baisa les pieds du pape et conduisit sa mule quelques pas. Ce signe de vassalité autorisa, par la suite, les souverains pontifes à regarder l'empire comme un fief du Saint-Siége.

L'empereur Lothaire, heureux de l'inaction de ses compétiteurs et de la protection de l'Eglise, resta tranquille possesseur

du trône pendant douze ans. Il ne fit aucun acte de souveraineté sur ses états de Bourgogne, dont l'évêque de Genève et le comte de Genevois se disputaient quelques lambeaux. Il mourut à la fin de 1137, près de Trente, en revenant de battre Roger, roi de Sicile, qui soutenait le pape Anaclet contre Innocent II. Avec Lothaire, qui ne laissait pas d'héritier, finit la maison de Franconie.

Le comte Amédée III de Savoie profita du repos que lui faisaient les circonstances pour se livrer à des œuvres pies; il fonda, le 29 août 1140, l'abbaye de Chézery, dite d'Entremonts, à cause de sa situation dans une vallée étroite et profonde sur la rivière de *Vauférine (Vallis fera),* aujourd'hui Valserine.

Les comtes de Savoie possédaient cette vallée par suite de la donation qu'Amédée II avait exigée de l'empereur Henri IV, en 1077, pour prix de son passage sur les terres de Savoie, lorsqu'il allait à Canossa faire lever l'excommunication qu'il avait encourue.

La même année, ce comte jeta les premiers fondemens de la chartreuse d'Arvières, sur le revers occidental du Mont Colombier, à une lieue à l'orient de la paroisse de Lochieu : plusieurs seigneurs contribuèrent à cette fondation, chacun selon le degré de sa piété et l'état de sa fortune.

Amédée III couronna ses bonnes œuvres en s'engageant pour la deuxième croisade prêchée par saint Bernard, à Vézelay en Bourgogne. Il partit avec 200,000 croisés français, sous la conduite de son neveu Louis VII, roi de France, en 1147. Plusieurs seigneurs de la Savoie, de la Bresse et du Bugey se

firent honneur de marcher sous les étendards du comte de Savoie, suivis d'une partie de la population de ces provinces. On sait que le résultat de cette expédition ne répondit pas à tant de courage. Amédée, en revenant, mourut à Nicosie, capitale de l'île de Chypre, en 1149 : Humbert III, son fils, lui succéda.

Conrad III, fils de Frédéric, duc de Souabe, et d'Agnès, sœur de Henri V, fut le premier empereur de la maison de Souabe ; il fut élu après la mort de Lothaire II, en 1138.

Constamment occupé à combattre Henri-le-Superbe, duc de Saxe et de Bavière, et devenu l'un des héros de la seconde croisade, il n'eut pas le temps de faire valoir ses droits de suzerain sur la Bourgogne transjurane. De retour dans ses états, il mourut en 1152, sans inquiéter les comtes du Genevois. Nous ne le citons ici que pour éclairer l'obscurité de ces temps d'anarchie, et établir les rapports entre lui et les princes ou seigneurs ses contemporains.

Son successeur fut Frédéric Ier, surnommé *Barberousse;* celui-ci se montra énergiquement le maître souverain de la Bourgogne transjurane. Il accompagna d'abord son oncle Conrad III, à la Terre-Sainte, et lui succéda en 1152. Après avoir pacifié l'empire, il alla se faire sacrer à Rome, en 1155, par Adrien IV. Il se brouilla avec Alexandre III, qui l'excommunia et dispensa ses sujets du serment de fidélité. Ses victoires ne purent pas le sauver; il accepta la paix qu'on lui proposait.

A Humbert de Gramont succéda, comme évêque de Genève, *Ardutius,* fils d'un seigneur du Faucigny; il occupa ce siége jusqu'en 1185. Ce prélat, comme ses prédécesseurs, eut à

s'opposer aux prétentions du comte de Genevois, Amé Ier, qui refusait de lui rendre hommage et s'emparait des terres de la juridiction épiscopale.

Ardutius recourut à Frédéric et en obtint, en 1153, une bulle par laquelle l'empereur ordonnait que tous les biens et les terres qui ont appartenu à l'Eglise de Genève, qui lui appartenaient alors ou qui pourraient lui appartenir dans la suite, par la bénéficence des rois ou la pieuse libéralité des gens de bien, *seraient propres à cette Eglise, à perpétuité, pour s'en servir comme elle le jugerait à propos.* (Voyez cette bulle dans les *Preuves de l'Hist. de Gen.* par Spon.)

Le 22 février 1155, il y eut un nouveau traité entre Ardutius et le comte Amé Ier, par l'entremise de l'archevêque de Vienne, de Lyon et de Tarentaise, portant qu'il avait été fait pour conserver, à l'avenir, la paix et la liberté de l'Eglise de Genève, long-temps désolée de plusieurs manières par ledit comte du Genevois, — *multis modis afflictam.* — Les articles du traité de Seyssel, en 1124, y sont rappelés et confirmés de nouveau.

Le comte Amé Ier consentit à faire raser les forts qu'il avait fait bâtir sur les terres de l'évêché, à relever les maisons qu'il avait fait abattre. Il promit de ne plus inquiéter les vassaux de l'évêque, de lui payer 60 livres en réparation des dommages qu'il avait causés, et qu'il serait un advoyer fidèle soumis aux ordres de l'évêque : *Comes fidelis advocatus sub episcopo esse debet.*

Cet accord, dont on peut lire les détails dans Spon, fut confirmé par le pape Adrien IV, le 19 de mai 1157. Ce pontife confirma aussi, à la même époque, tous les priviléges que

l'empereur Frédéric avait accordés à l'évêque et à l'Eglise de Genève, menaçant d'excommunication quiconque entreprendrait de les attaquer.

L'ambitieux Amé, voyant qu'il ne pouvait lutter contre l'évêque, prit une autre voie pour arriver à son but. Sachant que Berthold, duc de Zeringhen, était en crédit à la cour de l'empereur, il l'engagea à demander pour lui, duc, la souveraineté et les droits régaliens sur la ville et le territoire de Sion, de Lausanne et de Genève, pour le dédommager de quelques droits qu'il prétendait avoir sur le royaume de Bourgogne. Le duc obtint ce qu'il demandait, c'est-à-dire le *vicariat* de l'empire sur ces trois évêchés. Le comte Amé du Genevois obtint de lui la cession de la souveraineté dans Genève, et se hâta d'exercer ses droits de souverain. Il s'empara de la juridiction temporelle de l'évêque et du clergé, saisit les revenus et censes ecclésiastiques.

Ardutius, dépouillé de nouveau de sa souveraineté, s'adressa directement à l'empereur Frédéric, lui rappelant le traité de Seyssel et la bulle impériale de 1153. Il se rendit à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) où se trouvait alors Frédéric, et là il cita à comparaître, pour se défendre, le duc de Zeringhen et le comte Amé du Genevois.

Le prélat n'eut pas grand'peine à démontrer ses droits de souveraineté. Frédéric, voyant qu'on l'avait trompé, confirma de nouveau les concessions qu'il avait faites à l'Eglise de Genève. Le duc, le comte du Genevois et ses deux fils, furent forcés de reconnaître leurs torts et de renoncer à leurs prétentions.

Cette révocation fut faite et scellée à Besançon en 1160; elle fut signifiée à tout le clergé, gentilshommes, citoyens et bourgeois de Genève, et des terres et châteaux de l'évêché, en présence d'un grand nombre de témoins dont les noms sont placés à la fin de cette bulle. (Voy. Spon, *Hist. de Gen.*)

Si la tentative d'Amé Ier et du duc de Zéringhen avait eu un plein succès, les comtes du Genevois, devenus souverains au dedans et au dehors de Genève, auraient été un obstacle insurmontable à l'ambition de la maison de Savoie, et les destinées du pays de Gex complètement changées.

Le comte Amé, voyant qu'il avait tout à redouter de la fermeté de Frédéric, son suzerain, demeura tranquille dans ses terres. Dès l'an 1153, il avait fait au monastère d'*Abondance*, dans le Chablais, une concession dans laquelle nous trouvons les noms de ses ascendans et des membres de sa famille:

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. — Amen.

« Moi, Amé ou Amédée de Genève, voulant venir en aide à l'église d'*Abondance*, consacrée à la Vierge Marie, et pour le salut de l'âme de mes prédécesseurs, savoir : de mon père *Aymon*, de ma mère *Ite*, de mon frère *Guillaume*, de *Mathilde* (dame de Gex), ma femme; pour la rémission de mes péchés, et pour la conservation de mes fils *Guillaume* et *Amé*, je donne à ladite église et à ceux qui la desservent la possession des pâturages nécessaires à leurs bestiaux, dans toute la partie de mon comté qui, de ce côté, est limité par le Rhône. »

« *Nullus itaque hominum, neque pastores neque pecora eorum de cætero inquietare vel molestare audeat.* » (*Bibl. Sebus.*, cent. 2, p. 342.)

Pendant les débats d'Ardutius et du comte du Genevois, Humbert III avait succédé à son père Amédé III, en 1149. Ce prince pieux aimait la vie contemplative des monastères; il eut le malheur de se déclarer contre Frédéric Barberousse, en faveur du pape Alexandre III. L'empereur se vengea cruellement de cette défection, en occupant une partie de ses états du côté de l'Italie. Il ravagea le Piémont, brûla en 1174 la ville de Suze où étaient les archives de la maison de Savoie, et ruina toute la contrée; il déclara tous les évêchés fiefs de l'empire et hors de la juridiction des comtes de Savoie. Pour que sa vengeance fût complète, il accorda aux évêques de Saint-Jean-de-Maurienne, de Tarentaise, de Turin et de Belley, des bulles par lesquelles il concédait, à eux et à leurs Eglises, des priviléges qu'ils ne demandaient pas.

Voici la traduction de celle qu'il octroya à l'évêque de Belley:

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains; — il convient à la dignité impériale que les Eglises du Christ, qui sont établies dans l'empire, soient maintenues par elle dans tous les droits avec lesquels elles ont été établies, et qu'elles aient tous ceux auxquels elles peuvent prétendre, par suite du zèle dont nous sommes animé pour le service de Dieu.

« C'est pourquoi nous faisons savoir à tous les fidèles de *notre saint-empire* que, par suite de l'inspiration de Dieu, nous prenons sous notre protection l'église de Saint-Jean-Baptiste à Belley, et notre fidèle évêque Anthelme et ses successeurs, évêques, chanoines, leurs possessions, et les hommes qui appartiendront tant à l'évêque qu'aux chanoines, en outre,

les habitans de Belley avec tout ce qui leur appartient, en sorte que l'évêque et ses chanoines vivent en paix sous notre protection, aient toute liberté de servir Dieu, et lui adressent toujours des prières pour nous et pour nos successeurs.

« Nous accordons, de notre libéralité, à cet évêque, tous les droits régaliens sur la ville, savoir : de battre monnaie, de mesurage, de péage, d'usage des rivières et de leurs rivages, de pâturage, de pêche, de chasse; les forêts, les souches et bois morts, et le droit de juridiction sur le territoire de la ville de Belley et sur ses possessions.

« Nous nous réservons le droit de justice impériale sur toutes ces choses. Nous statuons, en vertu de notre autorité impériale, que nulle personne laïque ou ecclésiastique, petite ou puissante, duc, marquis, comte ou vassal, n'ose enfreindre les ordonnances que l'évêque aura faites pour cette ville, ni qu'il exige aucune contribution des hommes de cette église, ni qu'il les fasse juger par ses juges, ni qu'il les force à aller à la guerre. Nous accordons, en outre, à cet évêque le droit de clore la ville de Belley, de l'environner de fortifications et de les munir de tout ce qui sera nécessaire pour s'y défendre...

« Si quelqu'un a la témérité d'enfreindre cet édit, il paiera une amende de 50 livres d'or pur, dont la moitié appartiendra à notre chambre aulique, et l'autre à l'évêque et à son église.

« Et afin que cette donation, inspirée par notre générosité, demeure invariable à perpétuité, au milieu des troubles qui pourront survenir, nous avons ordonné de l'écrire sur une charte et d'y apposer le sceau de notre majesté.

« Fait l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur, le 24 mars

1175, la 24e année de notre règne et la 22e de notre empire. »

Cette bulle suscita de vives contestations entre Humbert que l'on dépouillait et l'évêque de Belley devenu puissant. Le comte de Savoie fit emprisonner un prêtre de Belley qui était en Maurienne; Anthelme le réclama et le fit mettre en liberté. Les prévôts du comte le firent traitreusement mourir, et l'évêque de Belley excommunia Humbert, qui se pourvut en cour de Rome : le pape, ennemi de Frédéric, leva l'excommunication.

Anthelme, fatigué de ces collisions compromettantes pour la religion, se retira à la Grande-Chartreuse; le pape, pressé par les fidèles du diocèse de Belley, lui ordonna de revenir, et les discussions se renouvelèrent.

Cependant Anthelme, avant de mourir, se réconcilia avec le comte Humbert. Celui-ci vint solliciter sa bénédiction. Le saint prélat pria Dieu de donner une heureuse postérité à ce prince et à *son fils;* les assistans représentèrent au mourant que le comte de Savoie n'avait qu'une *fille;* le saint insista, et sa prière ou sa prophétie fut accomplie, en 1177, par la naissance du *comte Thomas*, qui laissa à son tour neuf enfans mâles, dont trois régnèrent après lui.

Saint Anthelme fit bâtir la ladrerie au lieu dit *Maladière,* entre la Balme de Pierre-Châtel et Yenne en Savoie, sur la rive gauche du Rhône. Il mourut le 26 juin 1178, par suite d'une fièvre survenue en distribuant des vivres aux pauvres.

CHAPITRE VIII.

La seigneurie de Gex passe aux comtes du Genevois. — Généalogie des seigneurs de Gex. — Mort d'Humbert III de Savoie, — de l'empereur Frédéric-Barberousse, — de Henri VI, — de son frère Philippe. — Longues querelles entre Guillaume Ier, comte du Genevois, et les évêques-souverains de Genève. — Guillaume est mis au ban de l'empire et dépouillé de ses terres. — Intervention intéressée de Thomas Ier, comte de Savoie. — Guerre. — Conciliation. — Mort de Guillaume du Genevois en 1227.

Amé Ier, comte du Genevois, mourut à la fin de 1178.

Il avait épousé *Mathilde,* dame de Gex, fille de Pons, seigneur de Cuiseaux en Franche-Comté, et de Laurence de Senecey. Par ce mariage avec une fille unique, héritière d'une belle seigneurie, le comte Amé put satisfaire son ambition et établir solidement la puissance de sa maison.

Il eut deux fils dont nous avons déjà parlé dans une donation faite par lui, en 1153, au monastère d'Abondance, savoir : *Guillaume,* qui lui succéda dans le comté du Genevois, — et *Amé* qui, par apanage, fut seigneur de Gex, mais relevant du comte du Genevois, son aîné.

Pour que l'on puisse saisir synthétiquement la généalogie des seigneurs de Gex, nous dirons tout de suite, et par anticipation sur l'ordre des temps, que cet *Amé, premier seigneur*

de Gex, ne nous est connu que par un différend qu'il eut avec l'abbé de Saint-Maurice, et que l'empereur Frédéric termina par sa patente du 25 septembre 1186, devant Roger, évêque de Lausanne, et Nantelin, évêque de Genève.

Cet *Amé* laissa de sa femme, qui nous est inconnue, *Amé, deuxième seigneur de Gex,* qui, en 1225, donna le fief du château de Divonne et le village de Souvergnieu à l'église de Saint-Oyen-de-Joux (Saint-Claude), et une métairie de La Cluse. (Voy. Levrier, tom. I[er], p. 108.)

Amé II épousa, en 1227, Béatrix de Baugé, fille d'Ulric, sire de Baugé, et d'Alexandrine de Vienne.

Il eut deux enfans, *Conrad,* qui lui succéda sans laisser d'héritier, — et *Béatrix,* surnommée *Lionnette,* laquelle épousa Simon de Joinville, seigneur de Marnay et de Vaucouleur, petit-neveu du sire de Joinville, sénéchal de Champagne, l'ami de saint Louis et l'un des premiers historiens français : ici finit la descendance mâle des comtes du Genevois dans la baronnie de Gex.

Le mariage de *Lionnette* est postérieur à 1251, puisqu'à cette époque elle promettait à Pierre de Savoie de ne pas se marier sans son consentement et celui de son frère Philippe, archevêque de Lyon : elle promit même de donner sa seigneurie de Gex à Pierre, si elle contrevenait à sa promesse. (Guichenon, *Hist. de Savoie,* p. 74.)

Lionnette, fille et unique héritière d'Amé II de Gex — et de Béatrix de Baugé, transmit la seigneurie de Gex dans la maison de Joinville : leurs descendans forment une seconde branche des seigneurs de cette terre.

Cette princesse vivait encore en 1298, comme le prouve l'offre de secours que lui firent Humbert, dauphin du Viennois, Anne sa femme, et Jean leur fils. (Voyez ci-après à la même date.)

Du mariage de Simon de Joinville et de Lionnette vinrent deux fils, *Hugues* ou *Hugard de Joinville*, — et *Pierre de Marnay* (1).

Hugues ou *Hugard*, l'aîné, succéda à son père dans la seigneurie de Gex. Il épousa (selon Guill. Paradin, *Histoire de Savoie*) Eléonore du Faucigny. Il fut père

— De *Pierre de Joinville*, seigneur de Gex, mort sans postérité;

— De *Guillaume*, qui lui succéda dans cette baronnie;

— D'*Agnès*, femme de François, seigneur de Sassenage;

— De *Béatrix*, mariée à Odon Alaman, seigneur de Champs en Dauphiné.

Guillaume de Joinville était seigneur de Gex en 1314. Dix

(1) *Pierre de Marnay*, fils puîné de Simon de Joinville et de Lionnette de Gex, fut tuteur de son neveu *Guillaume;* ce qui lui fait donner quelquefois le titre de seigneur ou baron de Gex.

Il fut père de *Béraud de Joinville*, seigneur de Marnay et de Divonne, qui eut de sa femme, Aimée de Coligny, *Amé de Joinville*, seigneur de Divonne.

Celui-ci épousa la fille du vicomte de Courtramblay, d'où vint *Amé de Joinville*, qui épousa Catherine Bernier; ils laissèrent trois enfans, savoir: *Louis de Joinville*, seigneur de Divonne; — *Amblard de Joinville*, chanoine de Lyon, — et *N. de Joinville*, mère de Marie de Gingin, qui fut alliée, en 1412, avec Aimon de Coucy, seigneur de Genissia. (Voyez Ducange, *Mém. relatifs à l'Hist. de France*, tom. Ier, p. lxxxvj.)

ans après (1324), il prit parti pour Hugues, dauphin du Viennois, baron du Faucigny, — et pour Amé III, comte du Genevois, contre Edouard, comte de Savoie : il se trouva, avec ses alliés, à la bataille du Mont-du-Mortier, où ils furent défaits.

Ce Guillaume de Joinville avait épousé, en 1294, Jeanne ou Johannette de Savoie, fille de Louis de Savoie, baron de Vaud, — et de Jeanne de Montfort; il eut de cette union plusieurs enfans :

1° *Hugues* ou *Hugard, seigneur de Gex,* mort sans postérité en 1338;

2° *Hugues, seigneur de Gex,* après son frère Hugard; il fut fait chevalier par Aimon, comte de Savoie, qui, en outre, lui donna 100 livres de rente en augmentation de fief, par lettre du 28 janvier 1343;

3° *Marguerite de Joinville,* mariée en 1325 à Guillaume, seigneur de Montbel et d'Entremont-le-Neuf;

4° *Eléonore de Joinville,* qui épousa Hugues de Genève, baron d'Anthon et de Varey, fils d'Amé II, comte du Genevois (Levrier, tom. Ier, p. 189);

5° Et *N... de Joinville,* qui fut femme d'Humbert Alaman, seigneur d'Aubonne et de Copet.

Hugues, seigneur de Gex, ayant à se plaindre du dauphin du Viennois dont il était homme-lige, se départit de l'hommage qu'il lui devait et voulut relever du comte Aimon de Savoie, pour sa seigneurie de Gex, déclarant vouloir la tenir en fief dudit comte. Au lit de la mort, Hugues se repentit de cette

résolution, et fit don de sa seigneurie à messire *Hugues de Genève,* cadet de cette maison, et son beau-frère par Eléonore de Joinville.

Il le constitua son héritier, à condition d'en faire *foi et hommage* au dauphin du Viennois, ennemi juré des comtes de Savoie.

Hugues de Genève accepta la donation et ses conditions. Alors Amédée VI de Savoie, dit le *comte Vert,* irrité de se voir frustré de cet héritage, entra à main armée dans le pays de Gex, attaqua le château qui était vigoureusement défendu et s'en rendit maître à la fin de l'année 1353.

Depuis cette époque, la seigneurie de Gex est restée sous la domination des comtes de Savoie jusqu'en 1536, année où les Bernois s'en emparèrent (1).

(1) Pour ne rien omettre de ce qui est relatif à la maison de Joinville, nous ajouterons que *Simon,* seigneur de Gex, eut pour frère *Guillaume de Joinville,* archidiacre de Salins et doyen de l'Eglise de Besançon. Tous deux furent désignés par Agnès du Faucigny, femme de Pierre, comte de Savoie, pour être les exécuteurs de ses dispositions testamentaires faites en 1268.

Et pour sœurs :

Simonnette — et *Marie :* l'une épousa, dit-on, le seigneur de Trasegnies, connétable de France, que le sire de Joinville appelait son frère ; — l'autre fut mariée à un dauphin du Viennois, comme le prouve la lettre de défi que Simon de Joinville, seigneur de Gex, écrivit à Philippe, comte de Savoie, ennemi du dauphin. Voici cette pièce avec toute la rudesse de son expression :

« A Monseigneur Phelipes, comte de Savoie et de Bourgoigne, Simon de « Joinville, sire de Jays, salus.

« Cum vous ayez guerre ô (avec) Monseigneur le dalfin de Viennois, cui

Par un sort particulier, dit Collet, cette belle terre de Gex tomba plusieurs fois en quenouille : elle fut possédée par les filles et les sœurs des cadets de Gex ; par de nouvelles alliances, cette seigneurie passa à des cadets de la maison de Genève, qui la conservèrent jusqu'au milieu du 14e siècle.

C'est ainsi que Hugues de Genève, baron d'Anthon et de Varey, qui avait épousé Eléonore de Joinville, devint seigneur de Gex, soit par donation de son beau-frère Hugues de Gex, soit à titre de succession par sa femme.

Ce Hugues de Genève, déjà baron d'Anthon et de Varey, se trouva, par malheur pour lui et pour son frère, le comte du Genevois, engagé dans la querelle du dauphin du Viennois contre Amédée VI, comte de Savoie. Il arriva de ces engagemens ce qui arrive à tous les petits princes qui se prononcent contre les grandes puissances ; il en fut la victime et perdit sa belle seigneurie de Gex.

Le comte Thomas de Savoie entretint, par son adresse, tant de divisions à Genève, qu'il en fit presque chasser les comtes. Lui et ses successeurs appuyèrent si efficacement les évêques de cette ville, qu'ils se rendirent les maîtres de ce comté. Les princes de Savoie, pour mieux y maintenir leur puissance, eurent soin de placer à Genève des prélats sortis de leur maison.

Le dauphin de Vienne répara les pertes qu'avait subies son

« (à qui) homs je suis liges, et qui a ma suer (sœur) à femme, il m'ait requis « que je lui aydoye : sachez que je ne m'en pourroye plus tenir que je ne l'y « aydoye en toutes manières qu'il me vorra (voudra) avouer. » (Guichenon, *Hist. généal. de Savoie*, p. 666.)

allié, le seigneur de Gex. Lors de la paix qu'il fit avec le comte de Savoie, en 1355, il accorda à Hugues, en compensation de sa seigneurie de Gex, des terres en Dauphiné dont il jouirait en toute sûreté.

Depuis 1355, le pays de Gex fit partie de la Savoie jusqu'en 1536, où il tomba entre les mains des Bernois; il fut restitué au duc de Savoie par le traité de Lausanne du 3 octobre 1564, lequel traité ne reçut sa pleine et entière exécution qu'en 1567.

Cette malheureuse petite contrée fut ressaisie par les Genevois en 1589, et remise aux Bernois à titre d'ancienne conquête. Cette même année, le duc de Savoie y rentra à main armée, la dévasta complètement. En 1590, les Genevois s'en rendent maîtres pour la seconde fois; ils en furent chassés par les Savoyards qui, après l'avoir pillée et brûlée, l'abandonnèrent aux troupes de France et de Genève, en 1591. Désolée pour la troisième fois par les Savoyards, en 1593, elle fut confiée à la garde des troupes fédérales de la Suisse, au nom de Henri IV, jusqu'en 1601, où elle fut définitivement annexée à la France, en échange du marquisat de Saluces.

Nous reprenons ici l'ordre chronologique que nous avons un instant quitté.

Humbert III, plus fait pour la prière et la vie ascétique que pour les champs de bataille, ressentit une profonde douleur de la dévastation de ses états du Piémont par Frédéric Barberousse, et de la perte de tous ses droits sur les églises et les évêchés de la Maurienne, du Bugey et de la Savoie. Accablé de tant d'humiliations, il mourut de chagrin en 1188,

après un règne de quarante ans, laissant pour lui succéder son fils Thomas I[er].

Son implacable ennemi, l'empereur Frédéric, qui avait si énergiquement prouvé aux turbulens seigneurs de la Bourgogne transjurane qu'il était leur souverain maître, mourut en 1190 : son fils Henri VI lui succéda dans tous ses droits.

Henri, empereur d'Allemagne, ne fit pas sentir son pouvoir dans le pays de Gex. Il alla d'abord en Italie avec sa femme Constance, et s'y fit couronner en 1191. L'année suivante, lors de la mort de Guillaume II, roi de Sicile et oncle de sa femme Constance, il tenta de s'emparer de son royaume, mais sans succès. Il mourut à Messine en 1198 ; son frère Philippe le remplaça.

Philippe, duc de Souabe, que nous ne rappelons ici que pour conserver l'ordre généalogique des suzerains de la Bourgogne transjurane, se fit reconnaître et sacrer empereur à Mayence, en 1198. Quelques électeurs, fâchés de voir le trône devenir héréditaire dans la maison de Souabe, élurent à Cologne Othon, duc de Brunswick. L'Allemagne et l'Italie se divisèrent en deux camps, et l'on remit aux hasards de la guerre le triomphe des deux compétiteurs. Othon fut vaincu en 1206, quoique soutenu par le pape et l'Angleterre. Philippe commençait à jouir de sa victoire et à pacifier l'empire, lorsqu'il fut assassiné en 1208. — Son antagoniste Othon hérita de sa puissance et de ses vastes domaines.

Ces deux frères, *Henri* et *Philippe*, n'eurent pas le temps d'exercer leur autorité sur les parties les plus éloignées de leur empire. Les longues guerres qu'ils soutinrent furent une

heureuse diversion qui permit à leurs grands vassaux de se livrer à leurs ambitieuses entreprises.

Nous allons le prouver, en racontant sommairement les audacieuses agressions de Guillaume Ier, comte du Genevois, contre les évêques de Genève.

Comme son père, Amé Ier, il crut qu'il fallait profiter des circonstances pour se soustraire à l'autorité des évêques-princes de Genève, et leur enlever une partie de leurs terres à sa convenance. Il éprouva d'abord bien des difficultés pour se mettre en pleine possession des seigneuries délaissées par son père. Il fut assez heureux pour vaincre et soumettre ses adversaires.

Par une pieuse reconnaissance, Guillaume fonda, la seconde année de son avènement, la chartreuse de *Pommiers,* à deux lieues de Genève, en 1179.

Malgré sa piété, Guillaume Ier attaqua dans ses droits l'évêque Ardutius, le protégé de Frédéric Barberousse, et se saisit de quelques terres dépendantes de l'église de Genève. Menacé d'être livré à la justice de l'empereur, il se soumit au traité de Seyssel, fit abattre des murailles qu'il avait fait élever au-delà des limites de son château de Bourg-de-Four, et reconnut ou fit semblant de reconnaître les droits de l'évêque, en attendant une meilleure occasion.

Ce premier traité fut approuvé par son frère Amé II, seigneur de Gex, et par tous les principaux seigneurs de la contrée.

A peine l'évêque Ardutius fut-il mort (1185), que le comte Guillaume, oubliant ses sermens et n'écoutant que son insatiable ambition, attaqua de nouveau la juridiction de

l'évêché. *Nantelme* ou *Nantellin,* successeur d'Ardutius, résolut de faire confirmer ses titres par l'empereur Frédéric qui vivait encore. Guillaume fut appelé à la cour impériale, se soumit, fit force promesses et disparut.

Alors on procéda contre lui comme contumace; il fut mis au ban de l'empire en 1186, déclaré ennemi de la couronne, condamné à 20,000 sous de dommages et intérêts, outre l'amende de 1,000 livres d'or encourue pour infraction au traité de 1162, proclamé félon envers l'évêque et l'empereur son suzerain, privé et déchu de ses fiefs, ses vassaux déliés du serment de fidélité et donnés à l'évêque. (Voyez Spon, *Preuv. XV de l'Hist. de Genève.)*

Guillaume vaincu, humilié, proposa un accommodement devant Robert, archevêque de Vienne. Il jura pour la seconde fois d'observer ce nouveau traité, qui fut ratifié par sa famille et plusieurs hauts seigneurs de la contrée.

Il ne respecta pas plus cet arrangement que les précédens. L'empereur, indigné de cette révolte, fit exécuter la première sentence; tous les biens du comte furent confisqués; il fut signalé comme ennemi de l'Eglise et de l'empire. Guillaume ne s'effraya pas, parce qu'il savait l'empereur bien loin, et que l'évêque n'avait pas de forces suffisantes pour faire exécuter ce jugement.

Il fit plus; bravant la cour et l'évêque, il signa, en 1192, une donation au monastère de Saint-Benoist *de Taloir,* près d'Annecy, et y prit audacieusement les titres de *comte du Genevois et du pays de Vaud,* où il possédait plusieurs seigneuries. *(Biblioth. sébus.,* p. 145.)

L'évêque Nantellin mourut à la peine en 1205. Son successeur, Bernard Chabert, chancelier de l'Eglise de Paris, essaya de faire mettre à exécution la sentence prononcée contre Guillaume; mais ne se sentant pas suffisamment appuyé, il appela à son aide Thomas Ier, comte de Savoie. Il fit avec lui un traité en 1211, par lequel il lui accordait *tout ce que le comte Guillaume lui avait enlevé, mais avec promesse de ne rien entreprendre sur ses droits régaliens qui étaient inaliénables, et de respecter les libertés des bourgeois de Genève.*

C'est ici, dit Lévrier, tom. Ier, que paraît dans tout son jour la partialité de Guichenon, l'historien de la maison de Savoie. Il ne parle pas de ce traité entre Thomas Ier et l'évêque Chabert, quoiqu'il ne l'ignorât pas : ce silence convenait à son plan; il ne pouvait, en effet, dans l'intérêt des comtes de Savoie qui ont toujours prétendu à la souveraineté de Genève, citer des pièces qui anéantissaient ces prétentions. (Voy. la déclaration de Thomas, dans Spon, *Preuv. XIXe.)*

C'est ce traité de 1211 qui fut cause des longues guerres que soutinrent entre eux les comtes du Genevois et de Savoie : ce fut une bonne occasion pour les princes savoyards d'établir leur autorité dans Genève, ville qu'ils ont toujours convoitée pour en faire la capitale de leurs états.

Il était naturel que le comte de Savoie recueillît, plutôt que tout autre, les dépouilles de l'ex-comte du Genevois, puisque Thomas avait épousé Béatrix, sa fille, et que les biens confisqués ne sortaient pas de sa famille.

Cette considération n'arrêta pas le comte Guillaume : il invoqua le secours du baron de Faucigny, du dauphin Viennois,

et de son frère Amé, seigneur de Gex. La guerre commença; toute la contrée prit les armes, les uns pour le beau-père, les autres pour le gendre. Ces hostilités de seigneurs à seigneurs étaient suivies de la dévastation des campagnes, de l'incendie des villages et de l'enlèvement des troupeaux. Les compétiteurs, à bout de ressources, finissaient par faire la paix; la province était ruinée et payait les frais de la guerre.

Le comte de Savoie fut vainqueur et garda les conquêtes qu'il avait faites sur son beau-père, aux environs de Genève, tant que vécut l'évêque Chabert, de 1213 à 1219.

Le successeur de l'évêque fut Pierre *de Sessons;* c'est lui qui fit bâtir le château de l'île dans le Rhône, au bout du lac, et construire à neuf le château de *Marval* ou *Malvaz,* à l'est de Saint-Jean-de-Gonville; ce prélat ne siégea que trois ans et fut remplacé par Amé de Grandson.

Le comte Guillaume, battu et dépouillé de ses terres, sentit enfin la nécessité de se soumettre et de se déclarer l'obligé vassal de l'évêque. Tous deux signèrent, en 1219, à Désengie, près de Seyssel, en présence de l'archevêque de Vienne et de plusieurs prélats, un traité dans lequel Guillaume n'est plus désigné sous le titre de *comte,* mais de noble homme du Genevois, — *nobilis vir Willelmus Genebosii.* — Il ne reprit son ancien titre qu'en vertu de la nouvelle inféodation que lui fit l'évêque, en lui mettant au doigt l'anneau qui devait lui rappeler son vasselage.

Après cette nouvelle investiture, Guillaume rendit hommage à son suzerain pour les droits et les terres qui dépendaient de l'évêché, paya 12,000 sous genevois d'amende et donna des

otages pour le cas de félonie. (Voyez ce traité dans Spon, pag. 20.)

On ne sait pas quelles conditions furent faites au comte Thomas qui resta chargé de défendre les droits de l'évêché. La garde du château de l'Ile fut confiée au comte Guillaume qui, revenu de ses violences, vécut pieusement en paix. Il mourut, dit-on, en odeur de sainteté, vers l'an 1227. — *In opinione sanctitatis decessit.* — Il laissa cinq enfans, entr'autres *Humbert* — et *Guillaume,* qui lui succédèrent dans le comté du Genevois.

Pendant que ces longues collisions agitaient le pays de Gex, du Genevois et de Savoie, le trône d'Allemagne était occupé par Othon.



CHAPITRE IX.

Othon IV succède à l'empereur Philippe. — Frédéric II. — Politique habile de Thomas Ier. — Donation d'Amé de Gex au monastère de Saint-Claude. — Amédée IV, comte de Savoie. — Contestation et traité entre Amé, seigneur de Gex, et l'évêque de Genève. — Humbert Ier, comte du Genevois. — Testament d'Ebal. — Boniface, comte de Savoie. — Conrad IV, empereur. — Guillaume II du Genevois. — Sa donation au monastère de Saint-Maurice. — Contestation et traité entre Simon de Joinville et l'évêque de Genève. — Guillaume, comte de Hollande, empereur. — Richard, son successeur. — Pierre de Savoie. — Ses exploits contre Rodolphe, comte du Genevois. — Son mariage et sa mort. — Philippe, comte de Savoie. — Accroissement de sa puissance. — Donation de Simon de Joinville au prieuré de Nantua. — Les religieux de Chézery achètent la protection du sire de Villars. — Division des états de Savoie par Philippe entre ses neveux. — Rodolphe de Habsbourg fait acte de suzeraineté. — Restitution faite par Béatrix, fille du comte Pierre de Savoie, au comte Aimon du Genevois.

Othon IV fut le rival et le successeur de Philippe. Ses droits furent confirmés par le pape Innocent III, qui le couronna en 1209 et l'excommunia peu de temps après.

Othon, s'étant uni à Jean-sans-Terre pour faire la guerre à Philippe-Auguste, roi de France, fut entièrement battu à

Bouvines, en 1214. Honteux de sa défaite et abandonné de ses partisans, il demeura quatre ans presque oublié et mourut sans enfans, en 1218. L'Allemagne reconnut les droits de Frédéric II, qui monta sur le trône sans opposition.

Frédéric II, heureusement délivré de ses compétiteurs, voulut, comme son père, étendre sa domination sur toute l'Italie : ses querelles avec les papes qui l'excommunièrent, ses longs exploits dans la Terre-Sainte, ses guerres avec ses antagonistes en Allemagne, occupèrent tout son règne et le rendirent presque étranger à ses domaines de la Bourgogne transjurane.

Après une suite de revers et de victoires, ce prince, fort instruit pour son temps, mourut en 1250, laissant ses vastes possessions en désordre à son fils Conrad.

Le comte Thomas de Savoie profita fort adroitement des circonstances et prit une part active à la guerre de l'empire et du Saint-Siége, comme allié de Frédéric II. C'est à partir de son règne que ses successeurs exercèrent une grande influence dans la partie orientale du département de l'Ain.

L'empereur Philippe de Souabe lui avait rendu plusieurs villes et châteaux dans le Piémont pour réparer les torts de son père envers Humbert III. Frédéric II y ajouta le titre de *vicaire général* du Saint-Empire, dignité à laquelle la maison de Savoie dut en grande partie sa prépondérance.

Le comte Thomas Ier, riche, honoré et redouté, mourut à Aoste en 1233; il n'eut point d'héritier de Béatrix du Genevois, mais Marguerite du Faucigny lui en donna quinze, six filles et neuf garçons. Chambéry devint la capitale de ses états.

En 1225, avant son mariage, Amé II, seigneur de Gex, donna, du consentement de sa mère et francs de tous droits, au monastère de Saint-Oyen du Jura (Saint-Claude), le château de Divonne, le village de Sauvergnieu (Sauverny) et une métairie de la Cluse ; on ne connait pas le motif de cette donation (1).

Amédée IV, fils aîné et successeur de Thomas I[er], accueillit magnifiquement à Turin l'empereur Frédéric II dont il était l'un des lieutenans. Il en reçut le titre de *duc du Chablais et d'Aoste :* après avoir ajouté à son comté une partie du pays de Vaud, il mourut en 1253, sans avoir rien fait qui fût relatif au pays de Gex. Son fils Boniface fut son successeur.

Il paraît que la seigneurie de Gex s'étendait au loin du côté de Genève, à en juger par la contestation qui s'éleva entre Amé II, seigneur de Gex, qui en était propriétaire, et l'évêque de Genève. Celui-ci prétendait que le village de Moëns *(villa de Moinx),* ses hommes et ses dépendances lui appartenaient, avec tous les droits qui y étaient attachés : or, Moëns est à égale distance de Genève et de Gex.

Amé et sa femme Béatrix de Baugé, achetèrent leur repos

(1) *Ego Amedeus, dominus de Jas* (Gex) *notum facio universis ad quos præsentes pervenerint, quod ego de consensu et voluntate matris meæ et hominum meorum, donavi et concessi Deo et Ecclesiæ sancti Eugendi Jurensis, in alodio feudum de Divona, villam de Sauverniaco et villarium de Clusa... ad hoc faciendum hæredes meos in perpetuum obligavi, et ego, tactis sacro-sanctis reliquiis, juravi fidelitatem eidem ecclesiæ me perpetuo servare, nec unquam contraventurum.*

Actum anno gratiæ 1225. (*Biblioth. Sebus.*, p. 75.)

par des sacrifices; redoutant de se trouver en opposition avec ce haut privilégié de l'empire, ils cédèrent leurs droits sur ces terres en litige, et reçurent en indemnité 39 livres genevoises et 3 sous. Cet arrangement fut signé devant plusieurs témoins, en 1236, au château de l'Ile du Rhône, qui appartenait à l'évêque de Genève. (Voyez ce singulier traité dans Spon, *Preuve XXI.*)

Humbert Ier, comte du Genevois, vécut fraternellement avec son frère puiné Guillaume II, sans diviser la succession de leur père Guillaume Ier, mort en 1227. Humbert avait épousé Agnès, fille d'Amédée IV, comte de Savoie; il en eut un fils nommé *Ebles* ou *Ebal,* qui devait lui succéder. Ebal, pour éviter les mauvais traitemens de son oncle Guillaume, qui avait usurpé son comté du Genevois, se retira en Angleterre auprès du roi Henri III. Il mourut à Londres et donna par testament, en 1257 ou 1259, tous ses droits à Pierre de Savoie.

C'est sur cette donation faite par Ebal que reposaient les titres de la maison de Savoie à la possession du comté du Genevois, indépendamment du traité de 1211 entre Thomas Ier et Bernard Chabert, évêque de Genève.

Pendant ces débats, *Boniface,* comte de Savoie, passa presque inaperçu pour le pays de Gex et du Genevois. Jeune, vigoureux et imprudent, il voulut châtier les bourgeois de Turin qui s'étaient révoltés; ils étaient soutenus par les *Astésans,* le marquis de Montferrat et les troupes de Charles d'Anjou. Le jeune comte, se fiant à sa valeur, fut battu et conduit prisonnier à Turin, où il mourut quelques mois après, de honte et de dépit, en 1263, sans laisser de postérité.

Il eut pour successeurs ses oncles *Pierre* — et *Philippe,* fils de Thomas Ier, en suivant la proximité du degré et non la ligne directe de descendance.

Conrad IV, fils de Frédéric II, venait d'occuper le trône impérial malgré les obstacles que lui suscita Innocent IV, ennemi de sa famille. Il était le dernier rejeton de la maison de Souabe; elle avait donné sept empereurs qui se montrèrent plus ou moins les véritables suzerains de l'ancienne Bourgogne.

Conrad mourut en 1254, ne laissant qu'un fils, le malheureux Conradin qui, vaincu par Charles d'Anjou, en défendant ses droits sur le royaume de Naples, fut pris et décapité en 1269, à l'âge de seize ans.

Guillaume II resta tranquille possesseur du comté du Genevois, sous Boniface de Savoie, malgré les dispositions testamentaires de son neveu. Nous verrons bientôt comment Pierre de Savoie fit valoir ses droits contre le comte Rodolphe du Genevois, fils de Guillaume II.

En 1261, il s'éleva un différend entre Henri de Bottis, évêque de Genève, et Simon de Joinville, seigneur de Gex par sa femme Béatrix, surnommée *Lionnette,* fille et héritière d'Amé II, branche cadette de la maison de Genève.

Simon de Joinville prétendait que la juridiction de la terre du Mortier, enclavée dans la seigneurie de Gex, et qui comprenait les villages de Versoix, Bourdigny, Peyssi et Peney, lui appartenait, et que l'évêque Grandson, prédécesseur de Henri, avait bâti le château de Peney sur les terres de Gex: il réclamait encore le village d'Avouson, comme fief à lui appartenant.

L'évêque Henri, de son côté, demandait que le seigneur de Gex lui rendît l'hommage qu'il lui devait à cause du marché de son château de Gex, du fief d'Avoûson, et qu'il lui payât une somme déterminée pour les torts et dommages que lui avaient causés ses prédécesseurs. Le seigneur de Gex consentit aux demandes de l'évêque, s'engagea à lui faire, ainsi qu'à ses successeurs, l'hommage qu'il exigeait. Un arrangement fut signé par la médiation de noble dame Agnès du Faucigny, femme de Pierre de Savoie.

« *Compositum est inter nos et prefatum episcopum, pro se et* « *successoribus suis, quod nos liberè, et quiete, et spontaneâ* « *voluntate, non coacti, nec dolo inducti, quitamus et guerpimus* « *pro nobis et successoribus nostris, etc.* »

Les deux parties jurèrent sur les Saints-Evangiles, en présence d'un grand nombre de témoins, parmi lesquels nous remarquons le doyen de l'église d'Annecy, — Etienne de Rossillon, châtelain du château de l'Ile, — Rodolphe de Livron et plusieurs dignitaires de l'Eglise de Genève. (Voyez ce traité dans Spon, *Preuv. XXII.)*

Toutes ces discussions eurent lieu pendant que Guillaume, comte de Hollande, occupait le trône d'Allemagne. Il avait été élu par les intrigues du pape Innocent IV, quand Conrad guerroyait en Italie. Guillaume, voyant qu'il ne pouvait établir son autorité et que la nation s'opposait à ses desseins, retourna dans la Hollande et mourut en 1256.

Richard d'Angleterre, fils de Jean-Sans-Terre, et qui s'était montré, en France et en Palestine, le digne héritier de son oncle Richard *Cœur-de-Lion,* fut désigné par les électeurs

d'Allemagne pour mettre fin aux factions qui déchiraient l'empire; il fut élu à la place de l'infortuné Conradin, fils de l'empereur Conrad.

Richard fut couronné à Aix-la-Chapelle, en 1257; il mourut en 1272, laissant la réputation d'un prince accompli. C'est pendant son règne que vivaient le comte Rodolphe du Genevois, fils de Guillaume II, — Pierre, comte de Savoie, — Simon de Joinville et Lionnette à Gex.

Pierre de Savoie, septième fils de Thomas Ier, succéda, en 1263, à son neveu Boniface, au préjudice des fils de son frère aîné, Thomas II, mort en 1259. Ce dernier avait laissé trois fils, *Thomas III,* l'aîné, comte de Maurienne, fait prisonnier avec son oncle Boniface; — Amédée V — et *Louis*, baron de Vaud. La jeunesse de ces princes fut le prétexte de l'usurpation de l'oncle Pierre, qui ne respecta pas le droit de descendance directe.

Ce comte, par son mariage avec Agnès du Faucigny, devint, par successions, conquêtes, et par l'appui du roi d'Angleterre, un prince très-puissant; ses diverses acquisitions, dont il ne faut peut-être pas trop approfondir les titres originaires, dit Lévrier, lui valurent le titre de *Petit-Charlemagne* et donnèrent à sa maison une grande influence sur ses voisins.

Il vengea la mort de son neveu Boniface en soumettant la ville de Turin. Pour faire valoir le testament fait par Ebal en sa faveur, il alla en Angleterre faire confirmer tous ses droits par l'empereur Richard qui s'y trouvait alors. Ce fait prouve que les empereurs d'Allemagne avaient conservé la *haute juridiction* sur la Bourgogne : voilà pourquoi nous sommes obligé de les nommer successivement.

Pierre revint avec 4,000 soldats anglais que leur souverain avait payés pour six mois de service; avec ces auxiliaires, il marcha contre Rodolphe, comte du Genevois, qu'il rencontra entre Gex et Nyon, en 1263, et le défit complètement. Rodolphe se soumit, demanda la paix qu'il paya en s'obligeant de faire hommage au comte de Savoie, non du comté du Genevois qu'il conserva et transmit à ses enfans, mais de beaucoup de fiefs et de châteaux qu'il possédait dans le Chablais : tous les petits seigneurs de la contrée qui avaient favorisé Rodolphe s'empressèrent de faire leur soumission.

Le comte Pierre de Savoie ne laissa qu'une fille d'Agnès du Faucigny; ce fut *Béatrix de Savoie* qui épousa, en 1241, Guy, dauphin du Viennois. Pierre mourut au château de Chillon, en 1268.

Rodolphe, comprimé par son puissant rival, n'osa plus rien entreprendre contre lui : il se dédommagea en épousant *Marie de Coligny,* dame *de Varey,* dans le Bas-Bugey, qui porta cette seigneurie dans la maison de Genève. Il mourut probablement avant 1268 (1) et laissa plusieurs enfans : *Aimon III* et *Amé II* furent ses successeurs; sa fille, *Jeanne du Genevois,* épousa Guichard, seigneur de Beaujeu et de Dombes.

(1) Rodolphe du Genevois n'existait plus en 1268, à en juger par la charte que son fils Aimon III donna, en cette année, au prieur de Meyriat, et où il prend le titre de *comte du Genevois.* — D'ailleurs, Marie de Coligny était veuve en 1266, comme le fait supposer l'acte par lequel, *seule, et en son nom,* elle donna, à cette époque, aux chartreux de Meyriat le droit de pâturage dans toute l'étendue des terres du château de Varey : c'est ce qu'elle n'aurait pas fait si Rodolphe avait vécu.

Philippe de Savoie, le huitième enfant de Thomas Ier, succéda, en 1268, à son frère Pierre, au préjudice de Thomas III, comte de Maurienne. Il prit d'abord le parti de l'Eglise, et, sans avoir reçu les ordres sacrés, il fut prieur de Nantua, évêque de Valence, et enfin archevêque de Lyon, etc., accumulant bénéfices sur bénéfices; il est vrai que le pape Innocent IV l'avait relevé du péché de simonie.

Il quitta tous ces avantages pour épouser, en 1267, et à soixante ans, la comtesse Alix, héritière de Bourgogne; c'était pour lui un moyen d'augmenter sa puissance.

Dans son insatiable ambition, il fut assez adroit pour se faire reconnaître seigneur suzerain du Bugey et s'emparer de la succession du sire de Baugé, soit par testament, soit en mariant son neveu Amé avec Sibille de Baugé dont il était tuteur.

Par ce mariage, célébré en 1272 au château de Chillon, sur le lac Léman, les comtes de Savoie dominèrent sur la presque totalité du département de l'Ain. Les seigneuries de Bourg-en-Bresse, de Saint-Trivier, de Cuisery, Sagy ou Bresse-Châlonnaise, passèrent entre leurs mains. Alors la Savoie, le Bugey et la Bresse n'ont plus qu'une même histoire.

Vente fut faite en 1272, le 15 juin, par Guichard-de-Balon à Lionnette, dame de Gex, et à Simon de Joinville, son mari, du château et paroisse de Leya (Léaz, sur le Rhône, au-dessous de la Cluse), avec toutes ses dépendances, pour le prix de 388 livres genevoises.

En 1276, Simon, seigneur de Joinville, et sa femme Lionnette, constituèrent une rente annuelle au monastère de

Nantua; cette rente avait été fondée par Amé Ier, mais n'avait pas été payée. Voici le texte de cette donation de cinq florins que Simon assigna sur le péage de Gex.

« *Nos Simon de Joinville, miles, dominus de Jays — et nos* « *Leoneta uxor ejus, domina de Jays, — notum facimus præsen-* « *tibus et futuris, quod nobilis vir Amedeus quondam dominus* « *de Jays, pater dictæ Leonetæ, bonæ memoriæ, dedit et assignari* « *jussit prioratui de Nantua quinque florenos annuatim persol-* « *vendos pro remedio animæ suæ et antecessorum suorum; et* « *dicti floreni nunquàm fuerunt soluti dicto prioratui, nec etiam* « *assignati. Nos volentes ipsius ultimam voluntatem adimplere,* « *illos quinque florenos assignamus in pedagio de Jays.* » *(Bibl. Sébus.*, p. 82.)

A la fin d'octobre 1278, Lionnette, dame de Gex, donna ordre à Pierre, seigneur de Châtillon-de-Michaille, de faire hommage au seigneur de la Tour et à la comtesse Béatrix de Savoie, fille du comte Pierre et femme du dauphin Viennois.

Les seigneurs de Châtillon-de-Michaille étaient alors vassaux de la seigneurie de Gex, comme le prouve l'acte d'échange qui fut fait, en 1289, avec Béatrix du Faucigny, comtesse de de Vienne. (Voy. cette date, chap. X.)

Girard, abbé de Chézery, et ses religieux, relégués dans leur profonde vallée, appelèrent, en 1281, Humbert IV, sire de Villars, à prendre la moitié du revenu du monastère, à condition qu'il les défendrait *envers et contre tous.* (Guichenon, *Hist. du Bugey,* p. 223.)

Dans ces temps de troubles et de guerres continuelles, les maisons religieuses, à cause de leurs richesses, n'étaient pas

plus ménagées que les habitations particulières : c'était partout le droit du plus habile ou du plus fort. Les couvens et les monastères, pour se mettre à l'abri de toutes vexations, achetaient, par diverses redevances, la protection de quelque puissant seigneur.

Ce droit de protection devait appartenir aux comtes de Savoie, dont l'un avait fondé ce monastère en 1140. Philippe n'était pas aimé des moines, parce qu'il avait quitté l'habit ecclésiastique par ambition ; c'est à ce changement d'état que l'on attribuait la longue maladie dont il mourut.

Le comte Philippe, atteint depuis long-temps d'hydropisie, divisa ses états entre ses trois neveux, fils de Thomas II. L'aîné, *Thomas III,* eut pour sa part la Maurienne et le Piémont ; — *Amédée V,* la Bresse et tout le Revermont ; — *Louis,* le Valromey et la baronnie de Vaud. Il désigna *Amédée* pour lui succéder, comme *comte de Savoie,* à la place de son frère Thomas ; c'était substituer la branche cadette à la branche aînée : Philippe mourut à Rossillon, dans le Bugey, en 1285.

Rodolphe de Habsbourg, élevé dans les camps et célèbre par ses succès militaires, occupait le trône impérial d'Allemagne depuis 1273. Ce prince, supérieur à son temps, s'était acquis, à cette époque de factions et d'anarchie, une haute réputation de sagesse. Après avoir fondé la puissante maison d'Autriche et fixé la résidence de ses successeurs à Vienne, il mourut en 1291, après dix-neuf ans de luttes et de victoires.

Quoique les seigneurs, souverains des différentes parties du département de l'Ain et de l'ancienne Bourgogne transjurane, ne rendissent plus depuis long-temps hommage et obéissance

à la couronne d'Allemagne, cependant ils lui conservaient toujours une certaine déférence. Les empereurs, pour maintenir leurs droits, avaient soin de leur écrire dans les occasions importantes.

Rodolphe, après son élévation à la dignité impériale, écrivit, en 1289, au dauphin du Viennois, au comte de Genève et au sire de Villars, de lui continuer les *marques d'attachement* qu'ils avaient données à ses prédécesseurs.

Sous le comte Philippe de Savoie, en 1281, Béatrix sa nièce, fille unique du comte Pierre, fit un traité avec Amon III, comte du Genevois : ses conditions prouvent les exigences injustes de Pierre envers son vassal. Il avait forcé le père et le grand-père d'Amon à se reconnaître débiteurs envers lui de sommes considérables et à les hypothéquer sur leurs châteaux.

Béatrix, à qui ces hypothèques avaient été cédées, en fit la remise au comte du Genevois, convaincue que cette dette énorme n'était qu'une *odieuse exaction*. Elle se réserva seulement l'hommage qu'il lui devait pour les terres et châteaux qu'il possédait dans la plaine de Gex, entre le lac, le Rhône et le Mont Jura.

Le comte Aimon, de son côté, céda à Béatrix et à son fils, le jeune dauphin du Viennois, tous ses droits sur les châteaux de Hauteville et de Cessins, avec promesse réciproque de s'aider mutuellement en cas de guerre.



CHAPITRE X.

Amédée V se montre le digne neveu de son oncle Philippe. — Franchises accordées aux bourgeois de Seyssel. — Discorde entre le comte Aimon du Genevois et le comte Amédée. — Les Genevois implorent la protection du comte de Savoie. — Traité entre eux. — Guerre. — Prise du fort de l'Ecluse et du château de Léaz, en 1285. — Suspension d'armes en 1287. — Mort de l'évêque Robert. — Hommage de Lionnette de Gex à Béatrix de Savoie. — Acquisition d'Amédée V dans la Bresse châlonnaise. — Mort d'Aimon de Genève. — Querelle entre l'évêque et Amédée, pour le château de l'Ile. — Nouvelle ligue du dauphin et des seigneurs du Genevois et de Gex contre le prince de Savoie. — Paix d'Aix en 1293. — Albert Ier, empereur d'Allemagne. — Concession faite par Lionnette de Gex et Guillaume, son petit-fils, aux bourgeois de Gex. — Acte de mariage entre Guillaume de Joinville et Johannette de Savoie. — Souvenir du château de Branvaux. — Mort de Sibille de Baugé, femme d'Amédée V. — Evêques de Genève. — Haine du comte de Savoie contre Guillaume, seigneur de Gex. — Traité de Lionnette de Gex avec le dauphin Humbert. — Seigneurie de Châtillon-de-Michaille.

Amédée V justifia le choix de son oncle Philippe, et se montra son digne neveu par son habileté et la fermeté de son caractère.

En 1286, il eut la générosité d'octroyer des lettres de

franchises aux bons habitans et *chers bourgeois* de Seyssel; mais il avait reçu, pour cette concession, une somme de 200 livres viennoises : c'était tout profit.

Le comte Aimon III du Genevois, rassuré par son alliance avec le dauphin de Vienne, le seigneur de Gex et l'évêque Aimon de Menthonay, ne cherchait qu'une occasion pour se venger des humiliantes conditions que les comtes de Savoie avaient imposées à ses aïeux. Amédée V, de son côté, fidèle aux traditions de sa famille, cherchait à s'emparer de l'autorité dont jouissait son adversaire dans la ville de Genève.

L'élection de Robert, fils de Guillaume II et oncle d'Aimon, à l'évêché de Genève, en 1281, fut le prétexte de la guerre. Ce prélat, protecteur naturel des droits et franchises des citoyens, servait, par esprit de famille, les ambitieux projets d'Aimon. Il lui céda plusieurs de ses forteresses et des droits sur les possessions de la ville, en échange des secours qu'il en attendait contre les Genevois mécontens.

Ceux-ci, jaloux de leur liberté et soupçonnant l'évêque de conspirer contre eux en favorisant le comte Aimon, exprimèrent leur mécontentement. Pour avoir raison de l'oncle et du neveu, ils implorèrent le secours d'Amédée V de Savoie. Ils firent avec lui, en 1285, un traité où ce comte se déclare le *protecteur de la ville, des droits des citoyens, clercs et laïcs, leur promettant de les soutenir comme s'ils étaient ses propres sujets.*

« *Promittimus quod vos... et omnes concives vestros clericos et*
« *laicos... villam vestram, nec non bona et jura vestra, et*
« *franchesias vestras, cum rebus omnibus vestris, ubicumque,*
« *tanquam homines nostros, et res nostras proprias, contra omnes*

« *et ab omnibus, toto posse nostro, manutenebimus, gardabimus*
« *et deffendemus.* » (Spon, *Preuve XXIII.*)

Le comte du Genevois, indigné de cette injurieuse protection, se ligua avec Humbert, dauphin du Viennois, ennemi déclaré de la maison de Savoie: le seigneur de Gex, n'osant pas se prononcer, garda une prudente neutralité. Pendant ce temps-là, Amédée se fortifiait dans le château de l'Ile, s'emparait du pont du Rhône, et mettait la main sur tout ce qui appartenait au chapitre et à l'évêché.

Aimon, usant de représailles, porta la dévastation dans cette partie de la Savoie qui s'étend sur la rive gauche du Rhône, dans le Bugey, le Valromey, et jusque dans le pays de Vaud qui appartenait à Louis de Savoie, frère d'Amédée. « *Partout* « *furent faites,* dit Paradin, *grandes oppressions et excès de* « *guerre, tant en bruslemens, gasts du pays, que meurtres,* « *blessures et emprisonnemens des subjets de Savoye.* »

Amédé V ne fut pas en retard en fait de vengeances; il fit main basse sur tout ce qu'il put atteindre, surprit, en 1285, la *maison forte* de l'Ecluse et le château de Léal (Léaz), qu'il mit en état de défense pour se ménager un passage facile dans la plaine de Gex et du Genevois. Cette longue guerre de destruction n'amenait aucun résultat et ruinait les deux pays. Plusieurs villages furent pillés et brûlés, le labourage délaissé, les campagnes abandonnées, d'où s'ensuivit la famine et une mortalité considérable, dit la chronique de Savoie.

Des médiateurs émus de pitié intervinrent et firent signer, en 1287, une suspension d'armes entre le dauphin, le comte du Genevois et le comte de Savoie; ces médiateurs furent

Humbert IV, sire de Montluel, l'archevêque de Vienne, et le vicaire-général de l'empire en Toscane. Les places prises furent rendues; le comte Aimon, par un traité particulier de la même année, promit au comte de Savoie de lui rendre hommage pour tous les objets dont il était déjà feudataire, pour les châteaux de Gex, de Sessens, pour la bâtie de Grammont et le château d'Arbies, avec leurs dépendances

L'année suivante, 1288, mourut l'évêque Robert, cause de ces déplorables agressions : il eut pour successeur *Guillaume de Conflens,* chanoine de Lyon.

En 1289, Lionnette de Gex, par haine contre le comte Amédée de Savoie, dont elle redoutait les projets d'envahissemens, s'était reconnue feudataire de Béatrix du Faucigny, femme du dauphin Hugues; elle lui fit hommage pour tout ce qu'elle possédait dans la Michaille et la châtellenie de Châtillon, pour la Cluse, Pougny, Ecorrens, Saint-Jean-de-Gonville, Fleyer, Pouillie, Prangins, la maison forte de Colex, et généralement pour tout ce qu'elle possédait en alleu dans le diocèse de Genève et de Lausanne, moyennant la remise de 900 livres viennoises de sa part, et, de l'autre, la cession de tout ce que la dame Béatrix possédait dans le mandement de Versoix, de la paroisse de Saint-Loup jusqu'à la Cluse.

Cette reconnaissance de Lionnette, loin de sauver ses successeurs, excita l'antipathie des comtes de Savoie et amena ces sanglantes hostilités qui finirent par faire passer la baronnie de Gex dans la maison de Savoie.

Toutes ces précautions n'empêchèrent pas le comte Amédée d'exiger plus tard de Guillaume de Joinville qu'il vînt, comme

l'avait fait son frère Pierre, dont il était l'héritier, lui faire hommage de sa seigneurie de Gex et de toutes ses dépendances, jusqu'à la Michaille inclusivement, avec promesse de se reconnaître feudataire de la Savoie, à la mort de Lionnette, sa grand'mère, et de ne se déclarer ni pour le dauphin de Vienne, ni pour tout autre, sans son autorisation.

Amédée de Savoie s'occupait sans relâche de réaliser les vues ambitieuses de ses oncles Pierre et Philippe. En 1289, nous le voyons céder à Robert, duc de Bourgogne, les seigneuries de Cuisery, Sagy et Savigny (Bresse châlonnaise), pour la possession de toute la partie du Revermont que ce duc tenait de la cession du sire de Latour-du-Pin, en 1285, c'est-à-dire Coligny-le-Neuf, Treffort, Marboz, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-André. (Voy. Guichenon, *Hist. de Bresse,* Ire partie, p. 58.)

Aimon, comte du Genevois, mourut en 1290, ne laissant que deux filles, dont l'une, dame du Wache-en-Genevois, épousa le seigneur de Pougny: Amé II, son frère, héritier de sa haine contre les princes de Savoie, lui succéda.

La paix de 1287 ne fut pas de longue durée; de nouveaux démêlés s'élevèrent entre l'évêque de Genève et le comte Amédée V qui ne voulait pas lui rendre le château de l'Ile dont il n'avait que la garde. Le nouvel évêque, étranger aux discussions intéressées de son prédécesseur Robert, demandait à rentrer dans ses droits de surveillance, de pêche, de péage par terre et par eau, et à protéger seul la liberté et les franchises des Genevois.

Le comte Amédée, qui avait pour principe que ce qui est bon à prendre est bon à garder, demandait 40,000 marcs

d'argent d'indemnité. L'évêque, n'ayant d'autres ressources que les armes canoniques, menaça d'abord, puis publia, en 1290, diverses monitions qui n'arrêtèrent pas l'entreprenant comte de Savoie.

Le pape, consulté dans ces circonstances, envoya l'évêque de Mâcon pour concilier les prétendans; un traité, en forme de transaction, fut signé en 1290; le comte de Savoie fit quelques concessions, mais il conserva à vie seulement le *vidomnat* du château de l'Ile, point important pour ses projets ultérieurs : c'était presque rester maître de Genève.

Nous ne rappelons ces faits que parce que le sort du pays de Gex fut, pour plusieurs siècles, intimement lié aux évènemens qui agitèrent la ville de Genève et tout le Genevois : c'est une condition indispensable pour éclairer les diverses péripéties qui eurent pour théâtre une contrée qui n'a pas d'histoire proprement dite.

Le comte Amé II du Genevois et ses alliés, le dauphin Viennois et les seigneurs de Gex et du Faucigny, n'acceptèrent pas ce honteux traité qui ouvrait Genève au comte de Savoie. Ils se liguèrent entre eux et furent attaquer Amédée V jusque dans cette ville où il se trouvait alors. Les murailles furent enfoncées, plusieurs maisons incendiées, mais sans succès : il resta maître de Genève dont le territoire fut ruiné; le pays de Gex fut pillé par les partisans et les troupes du comte de Savoie.

Amédée ne garda plus de ménagemens; il fit chasser les officiers de l'évêché; ses soldats victorieux pénétrèrent dans le palais épiscopal, frappèrent l'évêque qui fut obligé de se

réfugier dans son église; le prélat protesta contre les violences d'un prince qui n'était que son vassal. Toutes ces menaces n'empêchèrent pas le vainqueur de braver le comte du Genevois et les droits incontestables du prince-évêque de Genève; il fut excommunié à la fin de 1290, dans l'église de Saint-Pierre. (Voy. dans Spon, *Preuv. XXV* et *XXVI,* les détails du monitoire et les protestations de l'évêque Guillaume de Conflens.)

La paix, longuement préparée, fut signée à Aix-en-Savoie, en 1293; on fit de part et d'autre force promesses, avec l'intention secrète de les violer à la première occasion.

Pendant ces débats, le trône impérial était livré à deux compétiteurs qui voulaient succéder à Rodolphe de Habsbourg, en 1291; c'était son fils *Albert Ier* — et *Adolphe de Nassau* qui fut couronné en 1292, à Aix-la-Chapelle. Pour défendre leurs droits respectifs, ces deux princes eurent recours aux chances de la guerre. La victoire se décida en faveur d'Albert, à la bataille de Gelhein, en 1298: Adolphe fut tué et ne régna que six ans.

Albert Ier, héritier des droits de la maison d'Autriche, abusa bientôt de sa puissance et souleva contre lui ses sujets et sa famille. La Suisse venait de proclamer son indépendance; il marchait pour la soumettre, lorsqu'il fut assassiné, en 1308, par son frère dont il retenait les biens.

Ces deux empereurs n'eurent pas le temps de faire valoir leurs droits de suzeraineté sur Genève et le pays de Gex; il n'en fut pas ainsi sous Henri VII leur successeur.

En 1292, Lionnette, dame de Gex, et Guillaume son petit-fils, accordèrent aux bourgeois de Gex plusieurs priviléges et

franchises qui furent, par la suite, augmentés et confirmés par Amédée VI, comte de Savoie, le 12 novembre 1353; — par Amédée VII, — par le duc Amédée VIII et ses successeurs, jusqu'à Charles-Emmanuel, le 15 septembre 1587.

Les lettres-patentes en parchemin de ces franchises et priviléges, ainsi que celles de leur ampliation et ratification, sont conservées dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Gex. C'est dans cette même année, 1292, que Lionnette, dame de Gex, et son petit-fils Guillaume, vendirent au comte Amédée V de Savoie leur *maison* appelée la *Cluse de Gex* et le péage établi audit lieu, pour la somme de 1,100 *livres genevoises*. Le comte leur promit, en outre, de les défendre, aider et conseiller contre tous, et spécialement contre la dauphine de Vienne et le comte de Genève.

Cette vente est un fait important qui prouve qu'à cette époque il n'y avait ni château fort, ni citadelle dont la construction a été gratuitement attribuée à César. Ce n'était qu'une *maison forte* avec droit de péage; César n'y fit rien construire, par la raison qu'il n'avait rien à craindre de ce passage. D'un côté, les Helvètes qui l'avaient traversé, l'an 58 avant notre ère, n'existaient plus depuis leur défaite sur les bords de la Saône; — de l'autre, les Allobroges, les Séquanois et les Eduens étaient entièrement soumis à la puissance romaine.

Cette prétendue construction *césarienne*, dont César ne parle pas dans ses *Mémoires*, lui a été attribuée comme tous les monumens antiques dont nous ignorons l'origine: il n'est question de la maison de l'Ecluse qu'en 1285, lorsqu'elle fut prise par le comte Amédée de Savoie, dans ses guerres avec

Aimon du Genevois : il la rendit par le traité de 1287, et l'acheta en 1292.

L'acte de mariage de Guillaume, seigneur de Gex (fils de Hugues et petit-fils de Lionnette), avec Jeanne ou Jehannette de Savoie, fille de Louis de Savoie et de Vaud, frère d'Amédée V, fut signé en 1294.

Louis de Savoie, baron de Vaud, donna 3,000 livres de dot à sa fille; et Guillaume, son futur époux, promit de lui en rendre 7,000 à la dissolution de ce mariage. La dame de Gex et son fils hypothéquèrent à ce paiement tous leurs châteaux, forteresses, terres, etc., exceptés le château et la ville de Gex, les villages de Chavanay, Charans, Saures et Seyssies.

Ladite Johannette devait avoir, après la mort de son mari, l'usufruit des châteaux de Divonne, de Flaxé et du fief de Montrichier. La dame de Gex et son fils cédèrent tous leurs droits sur le château de Prangins, promettant de lui donner tous les titres et renseignemens pour l'aider à se mettre en possession. On voit, dit M. de Lateyssonnière, par les conditions de cet acte de mariage, que la dame de Gex et son petit-fils étaient flattés de s'allier à la puissante maison de Savoie.

Voici quelques fragmens de ce traité, écrit en français, pour que l'on puisse apprécier le style et le langage de cette époque :

« Nos, Lyone dame de Jays, et je, Guill. de Jays, fils de la dame Lyone, confessons et reconnaissons que nous avons eü et receu de noble baron monseignour Loys de Savoye, seignour de Vaut, tres mille livres au nom et par nom dou mariage de Johennette, fille du dit monseignour Loys qui doict estre feme de moy Guillaume devant dict. — Apres, nos dicte Lyonne et

je, Guillaume devant diz, donnons et octroyons en bonne foy, et par solemnelle stipulation, à la dicte Johannette et aux siens en emendement du dict mariage, quatre mille livres en tel manère : c'est à savoir que se le dis Guillaume moroye par avanture devant que la dicte Johannette, que le et les siens ayent et puissent recouvrer en paix et sans nulle moleste sur les biens de sus écrits les dicts sept mille livres, — et se par avanture la dite Jehennette moroit sans hoirs devant que le dit Guillaume, que le diz messire Loys ou cil à cui la restitution de l'argent devant dict se devroit faire n'en puissent recouvrer de moy ne des miens, ne de nos, Lyonne devant dite, for que soulement tres mille livres et por les dictes somes d'argent devant estre sauvée à la dite Jehennette ou à ceux à cui faire se devroit.

« Nos la dite Lyonne, et je Guillaume devant dis, obligons au dict monseignour Loys, et à la dicte Jehennette, et à leurs hoirs tos nostres biens nobles et non nobles, presens et à venir quels qu'il soyent, fiés, riérefiés, homages, chastiaux, viles, mandemens, fortaresses, rentes, usages, seignories et totes nostres aultres choses (excepté lou chastel et la ville de Jays), la vile de Chavanay, et la vile de Charans, et la vile de Saures, et la vile de Sayssier; et ja soit il ensi que les choses des susdites obligiés soyent... Et nos, dite Lyonne, et je, dis Guillaume, volons et octroyons que se la dite Jehennette vivoit plus que le dis Guillaume, que après la restitution de l'argent dict, la dite Jehennette doive et puisse tenir à sa vie les chastiaux de Divonne, de Flaxé et totes les rentes, et los appartenances, et lou fié de Montrichier.

« Apres, nos dite Lyonne, et je Guillaume devant dis, donnons par pure donation, sans revocar, au dit monseignour Loys, et à ses hoirs par tos temps en heritage, tel droict, et tel raison que nos ayons et poons avoir au chastel en la seignorie es fiés et en les appartenances de Prengins.

« Données à Jays le vendredi avant la Purification, l'an de Nostre Seigr 1293. » (Voy. Guichenon, *Hist. de Sav.*, *Preuv.*, p. 638 (1).

Sibille de Baugé, femme d'Amédée V, dernière souveraine de la Bresse, mourut en 1295. Elle fit un grand nombre de donations pieuses aux églises de ses états, par un testament qu'elle ne souscrivit pas parce qu'elle ne savait pas écrire:

(1) L'on tient, par tradition, que Jeanne de Savoie, dame de Gex, dont le souvenir est resté cher aux habitans de cette ville jusqu'à la révolution de 1789, se faisait porter en litière de son château de Florimont, au-dessus de Gex, à celui de *Branvaux*, situé au sommet de la montagne au-dessus du village des Echenevex; ce sommet très-élevé porte encore le nom de *Châtelard-de-Branvaux*.

C'est un site admirable d'où la vue embrasse un vaste horizon. On voit encore le chemin qui conduisait de l'un à l'autre de ces châteaux; il passe derrière les châlets de la Quiblaz, de Marquélaz, et la fontaine de Choulex, au-dessus du châlet de la Déchande.

Près de ce dernier châlet qui appartenait encore, en 1602, à l'ancienne et noble famille des *de Livron* (branche qui demeurait à Tougin et actuellement à Poncet), on admire un platane d'une grosseur extraordinaire; il a huit mètres de circonférence à la base : c'est un phénomène qui mérite d'être visité par les touristes curieux et les botanistes. — J.-C. Poncet.

elle avait eu cinq enfans dont deux, *Edouard* — et *Aymon*, succédèrent à Amédée.

C'est à-peu-près à cette époque (1294) que mourut Guillaume de Conflens, évêque de Genève : on choisit pour le remplacer un nommé *Martin*, d'origine étrangère, pour qu'il restât neutre entre les deux partis qui, depuis long-temps, se disputaient le pouvoir et désolaient toute la contrée. Il réconcilia, pour quelques années, les comtes de Genève et de Savoie : la paix fut cimentée par le mariage de Guillaume, fils aîné et héritier présomptif d'Amé II de Genève, avec Agnès, fille du comte Amédée de Savoie, en 1297.

Il semble que Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, par son mariage avec Jehannette, fille de Louis de Savoie et de Vaud, devait avoir acquis la protection de la maison de Savoie; cependant, comme il était vassal de Béatrix du Faucigny, à cause de sa terre de Gex, et que cette princesse avait embrassé le parti du dauphin, son gendre, contre le comte de Savoie, Guillaume de Joinville se trouvait exposé à de fréquentes insultes de la part de ce comte; c'est ce qui l'obligea à se déclarer pour le dauphin : cette résolution excita la colère des comtes de Savoie et fut cause de l'extinction de la seigneurie de Gex, sous Hugues de Genève, qui la possédait à titre de succession par son mariage avec Eléonore de Joinville.

Le 2 avril 1298, Guillaume, seigneur de Gex, et Lionnette sa mère, redoutant les projets d'envahissement du comte Amédée V de Savoie, firent un traité avec Humbert, dauphin du Viennois. Celui-ci promit, avec Anne sa femme et Jean leur fils, de les défendre contre le prince de Savoie, de leur

fournir 50 arbalètriers et 20 hommes d'armes pour mettre en sûreté soit leur château de Gex, soit tout autre de leurs châteaux; plus, de les dédommager d'une valeur égale si ce château ou toute autre de leurs terres leur étaient enlevés.

Le dauphin et sa femme permirent encore aux gens de guerre de la dame de Gex et de son fils d'aller, de venir et de séjourner dans leurs terres et châteaux, assurant qu'ils ne feraient ni paix ni trève avec le comte de Savoie sans le consentement de ladite dame de Gex et de son fils. Ils promirent 1,000 livres genevoises pour fortifier ou rebâtir leurs châteaux de Gex et tous autres. Enfin, pour garantie de leurs promesses, ils offrirent la dame Béatrix, dame du Faucigny, leur mère et belle-mère, pour caution.

Pour cimenter cette alliance, fondée sur la nécessité de se défendre contre la maison de Savoie, le dauphin promit encore de payer 1,000 marcs d'argent à la dame et au seigneur de Gex, s'il n'accomplissait pas ses promesses et celles de la dauphine et de son fils: en échange de ces somptueuses promesses, Lionnette et son fils Guillaume jurèrent à la dame Béatrix du Faucigny de la défendre de tout leur pouvoir, ainsi que sa baronnie du Faucigny, contre le comte de Savoie, et de recevoir au château de Gex et autres leur appartenant les troupes et hommes d'armes du dauphin. Ils ajoutèrent à ces promesses celle de ne pas céder ni vendre le château de Versoix à leur ennemi commun, le comte de Savoie.

Cet acte, écrit en français, fut passé à la Balme de l'île de Crémieux, en 1298: on voit par ses conditions longuement stipulées, combien la haine et l'ambition du prince régnant de

Savoie inspirait de crainte à ces deux familles que soutenaient encore les sires de Villars, de Beaujeu et d'autres seigneurs du voisinage.

A la fin du 13e siècle, la seigneurie de Châtillon-de-Michaille, très-antérieure à cette époque, était considérable; les châteaux de Musinens et de Mussel en faisaient partie. Ce mandement formait un vaste demi-cercle qui s'étendait, d'un côté, sur la rive droite du Rhône jusqu'à Seyssel; et, de l'autre, de Châtillon dans la vallée que traversent aujourd'hui la Semine et la nouvelle route de Genève jusqu'auprès de Nantua.



CHAPITRE XI.

—

Traité d'alliance entre Amédée V et Bertrand de Baux. — Nouvelle guerre. — Intervention de Charles-de-Valois. — Collision entre Genève et la Savoie. — Aimé-du-Quart, évêque de Genève. — Aliénation de la tour de la Maladière de Gex. — Hommage du comte du Genevois à l'évêque. — Hommage de Guillaume de Joinville au même prélat. — Manœuvres des comtes de Savoie pour s'emparer de Genève. — Lutte sanglante entre les comtes du Genevois et de Savoie. — Episode du château de Gaillard et de Marnal. — Domination d'Amédée sur le pays de Gex. — Mort d'Amé II du Genevois. — Généalogie de Hugues de Genève. — Loi salique deux fois violée en Savoie. — Passage de Henri VII à Genève. — Investiture solennelle faite à Amédée V. — Mort de l'évêque du Quart.

C'est le 5 mai de l'année 1300 que le comte de Savoie fit un traité d'alliance offensive et défensive avec Bertrand de Baux, prince d'Orange, contre le dauphin Viennois, leur ennemi commun. Celui-ci, informé de cet arrangement, déclara la guerre à Amédée V de Savoie : chaque seigneur prit parti pour ou contre ; la neutralité n'était pas permise à cette époque de violence et de haute ambition. Le comte du Genevois, son frère Hugues, le seigneur de Gex et le sire de Villars vinrent se ranger sous les bannières du dauphin.

Le comte de Savoie ouvrit cette longue guerre de destruction par la prise et l'incendie de plusieurs places sur les confins du Viennois, faisant partout, dit Guillaume Paradin, *toutes les violences, gast et pilleries possibles.* Il envoya même un cartel au dauphin, le défiant corps-à-corps. Le dauphin répondit au héraut de Savoie : « *Dis à ton maître que la force et la vertu d'un* « *prince ne consistent en force corporelle, et s'il veut se vanter d'être* « *nerveux et robuste, je lui réponds que je n'ai taureau qui ne soit* « *plus fort et plus roide que lui.* »

Il fallut l'autorité de Charles de Valois, frère du roi de France, pour mettre fin à des hostilités qui ruinaient deux vastes pays : il posa pour condition que celui des deux champions qui romprait la trêve paierait, entre les mains du pape, la somme de 40,000 livres qui seraient applicables au secours de la Terre-Sainte. Ce traité, signé en 1301, portait que tout ce qui avait été pris serait restitué et que les prisonniers seraient rendus.

Le dauphin, mécontent de cet arbitrage, excita Hugues de Genève et son frère Guillaume III à rompre la trêve. Hugues assiégea et prit le château de Monthoux, près de Genève, en 1302. Le comte de Savoie vint aussitôt pour le reprendre. Le comte du Genevois, soutenu du seigneur de Gex, voulut s'opposer à son passage; mais ils furent battus et le château de Monthoux repris par Amédée. Cette guerre entre tous ces petits princes et seigneurs dura dix ans, et ne finit qu'à la paix de 1314.

Au pacifique évêque Martin succéda, en 1304, *Amé* ou *Aimon du Quart,* chanoine et chantre de l'Eglise de Lyon ; il

mécontenta les deux partis qui se disputaient le pouvoir à Genève, et débuta par un décret qui fait époque dans son diocèse, en ordonnant que l'année qui commençait à Pâques compterait, par la suite, du jour de la Nativité.

Le 1er mars de l'année suivante 1305, Gérard, fils d'Aimon, seigneur de Greizy en Savoie, vendit à Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, la tour ou petite forteresse de la Maladière, située sur une éminence qu'on appelle *la Motte,* à quelques mètres au nord-est des vestiges de l'ancien hôpital de la Maladière, au lieu dit aujourd'hui *Crêt-des-Murailles,* à un kilomètre environ au-dessus de Gex.

Cet hôpital fut reconstruit à neuf en 1525 et incendié par les Savoyards dans les guerres qui, en 1589, désolèrent cette malheureuse contrée.

La même année, le comte du Genevois, humilié de la supériorité du comte de Savoie, s'empressa de rendre hommage au nouveau prélat, pour gagner son affection. Cet acte de soumission et de politique eut lieu à Sacconex, dans le château du comte, en présence de plusieurs témoins. (Voyez Spon, *Preuve XXX.)*

A son exemple, Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, fit son hommage au même prélat, et par les mêmes motifs, à Seyssel, au mois de juin. Il reconnut tenir le fief d'Avison, le marché de Gex du lundi, la foire de Gex et le marché de Divonne qui se tient le mardi, et le marché de Saint-Jean de Govellies (Gonville) qui a lieu le mercredi, sans préjudice du droit qu'avait le seigneur-évêque d'exiger cet hommage dans l'église Saint-Pierre de Genève. Les droits de péage étaient

perçus par les seigneurs qui, pour augmenter leurs revenus, multipliaient les marchés et protégeaient les marchands forains et ambulans.

Voici le texte de l'hommage rendu en français par Guillaume de Joinville à l'évêque Aimon de Genève, en 1305, le dimanche après la Saint-Jean-Baptiste :

« Nos Guillames de Jonville, sirez de Gez, facons savoir a « tot cez qui verront cez presants lettres, que nos confessons « estre et devoir estre hons de en crit Pare de sire Aimu, par « la grace de Deu, evesque de Geneva, et tenir de celluy en « feu (fief) le feu de Avison et le marchie de Geyz, lyques est « le dylons (lundi) et la feyre de Geyz et le marchie de Divones « le ques est le dimar (mardi), et le marchie de Sant Johant « de Goveillies, liques est et doibt estre le dimècre (mercredi), « le quel homage nos li avons fait a Seissie, le dimenge apres « feste Sent Johant Baptite, l'ant de Notre Seniour corant « P. M. et tres cens et cinq antz, en nom de luy et de l'Eglese « de Geneva; sal tres seniour (sauf trois seigneurs, c'est à « savoir) su est a savoir, sal (sauve) la feitée (fidélité) dou « seniour de Fucignie, et sal la feitey du conte de Geneva, et « sal la feitey de l'abey de Sent Toant de Sour (Saint-Oyen- « de-Joux). Et ly prometons, en nostre bonne foy, en non que « desus porteir et tenir bonne foy, ensy que bons vassas doibt « porteir et tenir a son bon seniour. Voluns et outreyons « que ly feitey que nos ly avons fait a sessie, a lenavant « (dorénavant) ne pout porteyr prejudice au dit evesque, ne « a ses successors, ne a l'Eglese de Geneva, que nos et nostre « heir (hoir) non fussent tenu fayre la dite feitée en lEglese

« Sant Pere (Saint-Pierre) de Geneva, ou temoin de la quel « chose, nos li devans sirez de Geyz, avons mis nostre sel « pendant ces presens lettres données en lant et jour que « desus. » (Spon, *Preuve XXX.)*

Le comte de Savoie n'approuva pas ces soumissions faites par ses ennemis à un évêque dont il enviait la puissance; Genève excita toujours l'ambition des princes savoyards : ils aimaient cette ville et se plaisaient, dit Levrier, à y faire leur demeure, comme plus riche et plus agréable qu'aucune ville de leurs états. Les fêtes et les tournois qu'ils y donnaient, les dépenses qui en étaient la suite, plaisaient au peuple. Promesses, séductions, menaces, violences, tout fut employé par eux pour s'y maintenir et en faire le siége de leur puissance. La crainte des empereurs allemands, la vigilance des évêques, jaloux de conserver l'autorité qu'ils y exerçaient, le zèle des citoyens pour défendre et maintenir leurs droits, sauvèrent l'indépendance que cette petite république a toujours conservée.

L'évêque, n'ayant rien à opposer aux caprices du comte Amédée, engagea les citoyens de Genève à se rapprocher du comte du Genevois et de ses alliés, les seigneurs de Gex et du Faucigny. Tous voyaient avec peine le château de l'Ile entre les mains du prince de Savoie; ils résolurent de s'emparer de cette place forte d'où partaient tant de vexations et d'outrages à l'évêque et aux citoyens de Genève.

Le comte du Genevois usa de finesse pour exécuter ce projet. Il attaqua, pour faire diversion, le château d'Entremont, qui appartenait à la Savoie. Amédée se hâta de dégarnir le château

de l'Ile pour aller secourir la place attaquée : c'est ce que l'on désirait. Les partisans du comte Amédée s'aperçurent du stratagème, coururent aux armes et attaquèrent le comte du Genevois; il fut battu, et son château du Bourg-de-Four pris et pillé : il perdit dans cette affaire 132 hommes.

Irrité de sa défaite, Amé II du Genevois accusa l'évêque de trahison; il se vengea en brûlant le faubourg de Saint-Victor, en ravageant les champs et les maisons de campagne, sans épargner les propriétés de l'évêché. Le prélat, dépouillé des deux côtés, fut obligé de quitter la ville ; il se réfugia au Wache, chez le comte du Genevois, où il signa un traité le 3 septembre 1307.

C'est pendant ces petits combats, suivis de la ruine des campagnes, que quatre arbitres essayèrent de concilier les prétentions d'Amédée V et du dauphin Viennois. Il fut convenu, en 1304, que le comte de Savoie rendrait au dauphin le château de Monthoux, de Balon et de Confort au bas du *Credo:* nous verrons bientôt comment Edouard, fils d'Amédée, s'en empara.

La guerre était permanente entre ces petits souverains dont les territoires étaient contigus, souvent enclavés les uns dans les autres, hérissés de châteaux et de forteresses. Le comte de Savoie, que l'ambition tenait en éveil, s'avisa de trouver mauvais que le comte du Genevois fît bâtir le château *Gaillard* au-dessus de Genève, sur la rivière d'Arve. Il lui signifia l'ordre de le démolir, parce qu'il menaçait les terres de Savoie. Les hostilités furent reprises, ou plutôt continuèrent. Le pape Clément V intervint et prescrivit une trêve en mars

1306. Le comte de Savoie accusa l'évêque d'avoir sollicité cette suspension. Il tourna ses armes contre lui et vint assiéger le château de *Marnal*, qu'il prit et ruina au mois de juin 1306.

L'évêque, incapable de résister, accepta un traité dans lequel le comte de Savoie lui fit des promesses qu'il viola bientôt, reprenant le lendemain ce qu'il avait donné la veille. Il reprit et fit réparer à grands frais le château de *Marnal* sur la frontière du pays de Gex pour, de là, faire des courses sur les terres de ses ennemis, parmi lesquels se trouvait le seigneur de Gex qui fut, ainsi que sa famille, victime de sa fidélité au comte du Genevois.

« Il se fit de part et d'autre, dit Paradin, maux infinis, grand nombre de gens y perdirent la vie, mesmement les architectes, ingeniaires et maçons de Savoye (des quels il y a plusieurs bons maitres) furent prins et tous mis à mort.

« Pour les quels meurtres venger, firent tant les gents du comte de Savoye, qu'ils prindrent un gentilhomme des plus favoris du comte du Genevois qui alloit, en habit dissimulé, pour *pratiquer* avec messire Guillaume, seigneur de Gex ; le quel gentilhomme estant tiré à la torture, confessa toute la marchandise qu'il menoit contre Amédée de Savoye : à raison de quoy lui firent incontinent les Savoyards qui estoient à Marnals trancher la teste, et l'envoyèrent, la nuit, attacher à la porte du château Gaillard, comme une hure de sanglier.

« Dont le seigneur du Genevois fust si desplaisant qu'il jura qu'avant qu'il fust quinze jours, la place de Marnals seroit rasée jusqu'au fondement, sans qu'il en demourast pierre sur pierre.

« Estant donc averti par espions que ceux de la garnison de Marnals faisoient une feste comme *vogues* où venoient gens de toute part qui y faisoient mille insolences et yvrongneries, comme les paysans ont de coustume, en plusieurs lieux, de célébrer les festes des saincts et de leurs paroisses, avec grande mocquerie et dérision de Dieu, attiltra 200 soldats accoutrés en villageois, faisant semblant de venir à cette feste.

« Iceux, arrivés en ce lieu de Marnals, contrefaysoient bien les lourdauts et levoient le nez comme touhins, contre le portail de la forteresse, estant par troupes, meslez avec les aultres qui estoyent là pour célébrer la feste.

« Finalement quand ils virent l'heure que ceux de la forteresse ne faysoient grand guet à la porte, ils se commencèrent à serrer de peu-à-peu et tous ensemble se jectèrent à la porte, laquelle de plein sault ils gaignèrent, mettans à mort trois ou quatre coquins qui estoyent à la porte, jouant aux dés, tous yvres.

« Les aultres qui estoyent dedans se mirent en défense, mais avant qu'ils eussent destaché leurs morions, cottes de mailles et aultres armes qui pendoyent à un rastelier à la porte, ils furent tous meurtris et assommés, et demourèrent les gents du seigneur de Genève maistres de la forteresse de Marnals.

« Quant au capitaine qui tenoit la place, ils le trouvèrent dormant sur un lict, et lui fut enjoint et continué le somme à la mort; puis lui ayant tranché la teste, l'attachèrent à la porte et lui tirèrent deux fleches au front, comme deux cornes,

disans que les *Savoyards avoient prins le sanglier et qu'eux avoient prins le cerf en son lict.* »

Le comte du Genevois, informé du succès de sa ruse, vint pour satisfaire sa vengeance; il fit raser le château. Le comte de Savoie accourut avec ses hommes d'armes et donna sur les gens du Genevois qui s'en retournaient en désordre, emmenant avec eux les vivres, le butin et jusqu'aux machines de guerre qu'ils avaient prises au château. Il les reprit et tua presque tous les gens du comte du Genevois qui, lui-même, eut beaucoup de peine à se sauver à toute bride.

Le comte de Savoie, maître du château-fort de Marnal, à deux kilomètres de Saint-Jean-de-Gonville, pouvait mettre à contribution toute la plaine de Gex; de cette forteresse, placée à peu près à égale distance de Gex et du Fort-de-l'Ecluse, rien n'empêchait ses soldats de piller ou de rançonner toute la contrée, depuis Collonges jusqu'à Allemogne, et d'Allemogne jusque sous les murs de Gex.

En 1308, mourut Amé II, comte du Genevois. Il laissa de sa femme, *Agnès* de Châlon, qui lui survécut long-temps, trois fils; *Guillaume III* qui lui succéda, — *Amé,* évêque de Toul, — et *Hugues,* de Genève, seigneur d'Anthon et de Varey.

Hugues épousa d'abord Isabelle d'Anthon, qui lui donna *Béatrix,* laquelle eut pour mari *Frédéric,* marquis de Saluces, et *Aimon,* seigneur d'Anthon, qui testa le 10 décembre 1369 et mourut sans postérité, quoique marié deux fois.

Hugues se maria en seconde noce avec *Eléonore de Joinville*, fille de Guillaume, seigneur de Gex; il n'en eut pas d'héritier.

Entre les seigneuries que possédaient autrefois en Bugey les anciens sires de Coligny, celle de Varey tenait l'un des premiers rangs. Bien que l'on ne sache pas comment elle était entre leurs mains, cependant l'on voit, par les titres de cette famille, que Guéric, sire de Coligny et seigneur du Revermont, qui vivait en l'an 1150, en était seigneur. Après lui, Hugues de Coligny, sire de Coligny-le-Neuf, la donna en dot, avec d'autres terres, à Marie de Coligny, sa fille, qui épousa Rodolphe, comte du Genevois, fils de Guillaume II, vers l'an 1240.

C'est ainsi que la seigneurie de Varey entra dans la maison de Genève; plus tard, elle fut donnée en mariage à *Jeanne de Genève*, fille de Rodolphe, première femme de Guichard, seigneur de Beaujeu et de Dombes. Mais comme le comte du Genevois s'était réservé le droit de racheter la terre de Varey, en payant une certaine somme au seigneur de Beaujeu, il la reprit et la donna à *Hugues*, cadet de la maison du Genevois et petit-fils de Marie de Coligny, pour les droits qu'il avait dans sa famille de Genève.

Or, comme le comte de Genève et son allié le seigneur de Gex s'étaient déclarés pour le dauphin Guigue du Viennois contre le comte Edouard de Savoie, celui-ci vint, par vengeance, assiéger Varey que possédait Hugues de Genève. Le dauphin, informé de ce projet, accourut au secours de ses alliés. On sait qu'Edouard fut complètement battu et arraché des mains des vainqueurs (1325).

Hugues, en reconnaissance de ce signalé service, se reconnut, le 16 février 1334, homme-lige du dauphin Humbert II,

fils de Guigue, et lui fit hommage de sa terre et de son château de Varey.

Le dauphin Humbert ayant reconnu plus tard que cette place forte incommodait le comte de Savoie, l'acheta de Hugues à prix d'argent.

Quelques années après, Humbert ayant donné le Dauphiné à la France, en 1343, Varey devint propriété des rois de France; ce ne fut que par des échanges faits en 1354 entre le roi Jean et son fils, le dauphin *Charles*, avec le comte Amédée VI, que la terre de Varey retourna aux comtes de Savoie, qui l'ont gardée jusqu'au traité d'échange fait en 1601 sous Henri IV.

La loi salique, reçue en Savoie comme en France, avait été deux fois violée; en 1264, par *Pierre*, comte de Savoie, — et en 1285, par *Amédée V* lui-même, au préjudice de son frère aîné. Pour se mettre en sûreté, il fit associer son fils Edouard à son comté, en lui donnant la seigneurie de la Bresse, héritage de sa mère Sibille de Baugé.

Sa cousine Béatrix de Savoie, dauphine du Viennois, et Hugues, son fils, demandèrent à faire valoir leurs droits en 1308. Amédée, qui comprenait sa position d'usurpateur, transigea; il rendit une partie des biens qu'il retenait, à condition que les dauphins lui en feraient hommage.

La mort d'Amé II du Genevois avait amené quelques changemens dans les débats politiques qui agitaient depuis long-temps le Genevois et le pays de Gex. Guillaume III, son fils, avait épousé, en 1297, Agnès, fille d'Amédée V, comte régnant de Savoie; cette alliance suspendit les hostilités pendant

quelque temps, et le gendre sembla vouloir se réconcilier avec son beau-père : ils signèrent un traité de paix le 10 novembre 1308.

Cependant les dissensions ne cessèrent pas dans Genève, entre les partisans de l'évêque et ceux de la Savoie. Le prélat *du Quart*, toujours exilé, fut obligé d'agir canoniquement pour effrayer ses adversaires et rentrer dans ses droits : il ne revint à Genève qu'en 1309, après deux ans d'absence.

Tel était l'état des esprits lorsque Henri VII, qui avait succédé comme empereur, en 1308, à Albert Ier, vint à Genève. Il allait en Italie pour se faire couronner; il demanda à Amédée V *la permission* de passer par ses états. Le comte de Savoie, enchanté de cet honneur, alla l'attendre à Berne et l'amena par le pays de Vaud à Genève : l'empereur fit son entrée solennelle le mardi après la saint Michel, en 1310.

De Genève, le vassal et le suzerain se rendirent à Chambéry, au milieu des fêtes et des acclamations du peuple. Arrivés dans la ville d'Asti, Henri VII témoigna sa reconnaissance à Amédée en le confirmant, par une solennelle investiture, dans *toutes ses possessions*, soit de celles qu'il tenait de son oncle Philippe, soit de celles qu'il tenait de sa femme Sibille de Baugé. Il le proclama *comte de Savoie*, — *duc de Chablais et d'Aoste*, — *marquis d'Italie*, — et *seigneur de la Bresse et du Revermont*.

Amédée fit ajouter à cet acte si important pour lui :

« Nonobstant toute réclamation qui pourrait être faite sur « les terres cy-dessus énoncées, par quelqu'un issu du sang « des comtes de Savoye ou de leur allié. *Nonobstante jure*

« *aliquo quod in prædictis petere, exigere vel requirere posset*
« *aliquis natus ex progenie, vel cognatione comitum Sabaudiæ.* »
(Voy. Guichenon, *Preuv. de l'Hist. de Sav.*, p. 137).

Cet acte écrit en latin, et confirmé de nouveau en 1313, légitimait à jamais l'usurpation du comte de Savoie, qui prêta foi et hommage à l'empereur Henri, comme le devait un vassal à son souverain.

Henri VII marcha ensuite contre Rome dont le pape Clément V tenait les portes fermées. Il se rendit maître de la ville, se fit couronner par deux cardinaux en 1311, et mourut empoisonné près de Sienne, en septembre 1313. Il fut remplacé par Louis de Bavière, qui gouverna l'empire de 1314 à 1347.

En 1312, mourut l'évêque *du Quart*, qui s'était attiré bien des disgrâces par son caractère peu conciliant : son successeur fut *Pierre du Faucigny*, prévôt de l'Eglise de Genève.



CHAPITRE XII.

—

Nouvelles hostilités entre le comte de Savoie et le dauphin. — Prise du château d'Ambérieu. — Donation de Guillaume de Joinville et de sa femme Johannette de Savoie aux bourgeois de Gex. — Guerre entre le comte de Savoie et le comte du Genevois. — Prise du château de Sessins et de la Corbière, au pays de Gex. — Mort de Guillaume, comte du Genevois. — Modifications sociales par les franchises. — Substitution des laïcs aux clercs et ecclésiastiques pour la rédaction des actes. — Résumé du long règne d'Amédée V. — Fondation des Carmes de Gex. — Louis de Bavière, empereur. — Les rivalités entre Genève et Savoie continuent. — Déclaration de guerre par Edouard, comte de Savoie, à tous les seigneurs du voisinage. — Prise du château de Montforchier, — des Alinges. — Vengeance d'Edouard contre son neveu le comte du Genevois. — Ruine de plusieurs châteaux. — Prise et reprise du fort de la Cluse et de Léaz. — Bataille du Mont-du-Mortier. — Désastre de Varey. — Edouard battu et fait prisonnier. — Prise du château de Balon. — Mort d'Edouard. — Epuisement de ses états.

A peine l'empereur Henri VII fut-il mort, que la guerre éclata entre le comte de Savoie et le dauphin du Viennois, tous deux jaloux de leur puissance. L'intervention du roi de France et l'éloquence de l'évêque de Grenoble amenèrent une trève qui fut signée entre les deux rivaux le 13 juin 1314.

Cette paix fut rompue en 1316, à cause de l'assassinat

d'Amblard de Briord, abbé d'Ambronay et partisan du comte de Savoie, par trois de ses moines, qui étaient nés en Dauphiné. Amédée V prit les armes, fit un appel aux seigneurs du voisinage, et s'empara de la ville et de l'abbaye d'Ambronay qui appartenait au dauphin. Celui-ci, pour se venger, attaqua et prit le château de Miribel qui appartenait à Guichard VIII, sire de Beaujeu et allié du comte de Savoie.

Amédée, qui ne respirait que la guerre, appela autour de lui ses vassaux, ses grands feudataires et plusieurs princes de ses parens. Cette armée se réunit à Bourg-en-Bresse; on résolut d'attaquer le château d'Ambérieu en Bugey qui fut pris par ruse. Cette expédition, qui dura plusieurs années, coûta un grand nombre d'hommes au comte de Savoie et à ses alliés. Pendant ces désastreuses hostilités, le pays de Gex réparait ses pertes sous l'administration paternelle de son seigneur, et échappait pour quelque temps aux violentes agressions du terrible comte de Savoie.

Après la mort de Lionnette, dame de Gex, Guillaume de Joinville et Johannette de Savoie, sa femme, donnèrent aux bourgeois de Gex un canton du Mont Jura, près de cette ville, appelé la *Côte-de-l'Envers,* avec ses appartenances et dépendances, sous les limites et réserves fixées par l'acte de cette donation, qui fut passé dans le château de Florimont, l'an 1316. Le titre original de cette donation est conservé dans les archives de Gex.

Jean, dauphin du Viennois, fils d'Humbert Ier, mourut le 3 mars 1319: son successeur fut Guigue VIII, le redoutable adversaire du comte Edouard.

Nouvelle guerre, en 1320, entre la Savoie et le comte du Genevois; Guillaume III, gendre d'Amédée de Savoie, devait 500 livres à l'évêque Pierre du Faucigny. Celui-ci exigea, pour caution de sa créance, le château de Bourg-de-Four, habitation ordinaire de Guillaume. L'évêque, qui ne connaissait pas les procédés du comte Amédée V, en confia la garde au vidomne du château de l'Ile, tout dévoué à la maison de Savoie. Les deux fils d'Amédée, *Edouard* et *Aimon,* profitèrent de cette circonstance. Ils gagnèrent le gardien, et, soutenus de quelques hommes déterminés, ils s'introduisirent le 10 août 1320 dans le château du comte Guillaume. Il fut pillé et presque détruit, sans distinction de ce qui appartenait au comte du Genevois ou à l'évêque.

La faction de Savoie resta maîtresse de la ville; il y eut des deux côtés vexations, violences et mauvaise foi. L'évêque prit la fuite et excommunia ses ennemis. Le comte du Genevois, resté fidèle à l'évêque, ravagea les campagnes des citoyens qui s'étaient déclarés pour la Savoie. Edouard, violent par caractère, lui enleva le château de Sessins, assiégea le château de *la Corbière,* au pays de Gex, au-dessous de Challex, sur le Rhône, et propriété de Guillaume de Joinville. Il s'en rendit maître après un siége de cinq semaines. (Voyez, pour les détails, Levrier, p. 199, — et Guichenon, *Savoie,* p. 363.)

C'est au milieu de ces dévastations, qui ruinèrent le Genevois et une partie du pays de Gex, que mourut Guillaume, comte du Genevois, en 1320. Il ne laissait d'Agnès de Savoie, fille d'Amédée V, qu'un seul fils, *Amé III,* dont le caractère pacifique ne put pas désarmer son oncle Edouard.

Le long règne d'Amédée de Savoie est remarquable par deux grandes modifications sociales qui signalèrent la dernière moitié du 13e siècle : ce sont les *franchises accordées aux villes et bourgs*, — et la *substitution des clercs assermentés aux ecclésiastiques pour la rédaction des actes.*

A la suite des croisades, il y eut un immense changement dans les rapports des seigneurs laïcs et religieux avec leurs vassaux. L'aspect des villes libres d'Italie, traversées par les croisés, l'état florissant de leur commerce, leur renommée dans les arts et l'industrie, inspirèrent des idées nouvelles qui modifièrent profondément le moyen-âge : des franchises furent accordées aux villes et bourgades; leurs habitans, devenus libres par rachat ou simple concession, purent trafiquer librement, vendre, échanger leurs produits contre diverses marchandises, les transporter au loin sous la tutelle des seigneurs chargés de veiller à la sécurité des chemins. De 1250 à 1370, quarante paroisses, villes et bourgs du département de l'Ain, reçurent des franchises de leurs seigneurs.

Jusqu'à 1250, tous les actes, toutes les conventions entre les seigneurs ou entre les seigneurs et leurs vassaux, étaient écrites par des *clercs* ou des hommes appartenant au clergé *(clerus)*, parce qu'eux seuls, sachant écrire, constituaient la *clergie*. Les formules ne varient presque pas, soit en latin, soit en français. Le parchemin dont ils se servaient était rare; aussi tous les actes de cette époque sont courts, d'une écriture correcte et d'une concision remarquable, mais qui n'ôte rien à leur clarté.

A la fin du 13e siècle, les transactions devenant plus

nombreuses, on voit surgir des *laïcs-clercs* qui remplacent partout et insensiblement les ecclésiastiques. Ce sont de véritables notaires assermentés, établis *sans autorité supérieure*, et dont l'institution fut plus tard régularisée par saint Louis. Cette innovation fit sentir le besoin de s'instruire, et ce besoin fut singulièrement satisfait par l'invention du papier de chiffons. (Voy. Lateyssonnière, p. 204-205, vol. 3.)

En 1323, Amédée V, sachant qu'Andronic, son gendre, empereur de Constantinople, était vivement menacé par les Turcs et les Sarrasins, vint à Avignon solliciter le pape Jean XXIII de faire prêcher une croisade contre ces infidèles et sauver son gendre. Il mourut dans cette ville le 13 octobre 1323 : il laissait deux fils, Edouard — et Aimon, qui lui succédèrent.

Ce prince, pendant un règne de vingt-huit ans, augmenta et raffermit la puissance de sa maison, malgré les concessions qu'il fut obligé de faire à ses neveux et à ses frères. Il exerça une grande influence sur le pays de Gex et dans tout le département de l'Ain par ses alliances, ses conquêtes et la soumission de plusieurs petits seigneurs qu'il força d'entrer dans ses intérêts. Les malheurs de son règne eurent pour cause son acharnement à vouloir abaisser la puissance du dauphin viennois que soutenaient les comtes du Genevois et le seigneur de Gex.

Le 20 août de la même année, Hugard de Joinville, seigneur de Gex et de Marnay, fils et héritier de Guillaume de Joinville, fonda le couvent des Carmes de Gex : l'acte en fut passé dans son château de Sauverny, devant Etienne de Burdignin, notaire.

C'est ce Hugard, seigneur de Gex, qui, mécontent du dauphin de Vienne, se mit sous la protection du comte Aimon de Savoie, en faveur duquel il souscrivit un acte où il se reconnait son homme-lige, ne voulant relever que des comtes de Savoie pour sa baronnie de Gex. Se repentant plus tard de cette résolution *ab irato,* il fit don de sa seigneurie à son beau-frère *Hugues de Genève,* qui avait épousé sa sœur Eléonore, mais à la condition d'en prêter foi et hommage au dauphin, l'ennemi le plus acharné de la maison de Savoie.

Cette donation excita la colère d'Amédée VI, dit le *comte Vert,* et amena la fin des seigneurs de Gex, comme nous le verrons bientôt.

L'empereur d'Allemagne, contemporain des princes et seigneurs dont nous venons de parler, était *Louis de Bavière*, qui gouvernait depuis 1314. Il eut pour antagoniste *Frédéric-le-Beau*. De là une longue guerre civile dont les peuples allemands payèrent les frais. Louis battit son rival et le retint prisonnier jusqu'en 1325.

Excommunié par Clément VI, les électeurs appelèrent au trône Charles IV de Luxembourg. Louis de Bavière mourut l'année suivante, d'une chute de cheval, en 1347, sans avoir rien fait qui rappelât son titre de souverain aux provinces de l'ancienne Bourgogne transjurane.

La mort d'Amédée V ne changea pas les prétentions des familles co-régnantes; héritiers de la rivalité de leurs pères, les fils continuèrent à désoler la contrée du Genevois et de Gex par des guerres où la violence établissait le droit.

Edouard avait environ quarante-deux ans quand il succéda

à son père Amédée V, en 1323; il avait fait ses premières armes en France contre les Flamands, sous Philippe-le-Bel qui l'arma chevalier avant la bataille de Mons-en-Puelle, en 1304.

A peine avait-il pris possession du titre de comte régnant de Savoie et reçu l'hommage de ses grands vassaux, qu'il déclara brutalement la guerre à Hugues, seigneur du Faucigny, son beau-frère, au comte du Genevois, son neveu, et au seigneur de Gex.

Ayant appris que Hugues avait fait bâtir un château appelé *Montforchier*, près des Alinges, il prétendit que le terrain lui appartenait, et il somma son beau-frère de le démolir dans le délai d'un mois. Le seigneur du Faucigny répondit qu'il avait bâti sur son propre terrain, et qu'en tout cas, il soumettait ce différend à l'arbitrage de ses voisins, promettant, s'ils décidaient contre lui, de faire abattre ce qu'il avait fait construire.

Edouard, aussi mauvais parent que mauvais voisin, ne se contenta pas de cette réponse; il ramassa force gens et vint assiéger *Montforchier* qu'il détruisit entièrement. Hugues n'était qu'usufruitier de la seigneurie du Faucigny; elle appartenait à Humbert, frère de Guigue, dauphin du Viennois; il l'appela à son secours. A cet appel, le comte Amé III du Genevois, Hugues, son neveu, et le seigneur de Gex, se réunirent pour assiéger le château des *Alinges* qui appartenait au comte Edouard de Savoie.

Edouard s'avança pour les combattre; sa cavalerie tua beaucoup de monde aux assiégeans qui prirent la fuite; ses trois adversaires échappèrent avec peine à cette déroute.

Hugues du Faucigny ne perdit pas courage; il réunit toutes les troupes dont il pouvait disposer (leur nombre s'élevait à 2,000 hommes) et se jeta dans le château de *Bouges*. Edouard, qui le suivait de près, l'attaqua avec fureur; il y eut grande perte d'hommes des deux côtés, mais la victoire resta au comte de Savoie, qui fit fortifier cette place de manière que Hugues n'eut pas envie d'y revenir.

Edouard exerça ensuite sa vengeance contre Amé, comte du Genevois, parce qu'il soutenait Hugues du Faucigny. Ses terres et toute la plaine du Genevois furent livrées au pillage de ses soldats qui y commirent toutes sortes d'excès. Ses ennemis ne furent pas en reste sous ce rapport; ils ravagèrent les campagnes du Chablais, à l'orient du lac, détruisirent le château de la *Villette*, près de Genève, et celui de *Brins*, parce que les seigneurs de ces manoirs tenaient le parti du comte de Savoie.

Edouard termina cette campagne de destruction en rasant le fort de *Compeys* et le château de *Lucinges*, où il mit tout à feu et à sang (1).

L'histoire ne nous a pas conservé le détail des malheurs que dut subir aussi le pays de Gex, dont le seigneur s'était uni aux adversaires du comte Edouard.

(1) Il serait difficile d'indiquer aujourd'hui l'emplacement de la plupart de ces petits châteaux si souvent pris, rendus et repris; on sait seulement qu'ils étaient situés près du lac de Genève, sur les deux rives du Rhône, et principalement dans le pays de Gex, théâtre ordinaire des luttes sanglantes des comtes de Savoie, du Genevois et de leurs alliés respectifs.

C'est à l'époque de cette désolation générale, que survint Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, qui, de Saint-Claude, parvint à Gex par la vallée de Mijoux et les sentiers difficiles de la Faucille. Il venait en aide au dauphin et à ses alliés. Ils prirent de force le château de Léaz, la *Cluse* de Gex, et y mirent garnison pour empêcher les Savoyards de pénétrer dans la plaine de Gex, où reposaient de nombreux villages protégés par le cours du Rhône. Ils se portèrent ensuite dans le pays de Vaud qui appartenait à la maison de Savoie, et y commirent tous les désordres que leur inspirait leur haine contre le comte Edouard.

Celui-ci, poussé à bout, vint attaquer le fort de la Cluse de Gex, au milieu de l'hiver 1324 à 1325. Comme la place était bien gardée, il acheta, à beaux deniers comptant, le capitaine qui la défendait, et y entra après neuf jours de siége. Il y mit, à son tour, une bonne garnison, parce que ce passage était très-important pour lui et ses alliés, quand ils voudraient pénétrer dans le pays de Gex.

Le seigneur de Gex, Guillaume de Joinville, qui comprenait toute l'importance de cette place, fit pendre le capitaine qui l'avait lâchement vendue et livrée au comte Edouard: cet étroit passage était la clé de sa baronnie, du côté du midi.

Amé III, comte du Genevois, voulut tenter un dernier effort pour reprendre ce qu'il avait perdu. Il convoqua Hugues de Genève, son neveu, baron d'Anthon et de Varey; — Guillaume, seigneur de Gex; — et Hugues, seigneur du Faucigny, avec toutes les forces qu'il put ramasser. Ils vinrent prendre position sur un plateau élevé, nommé *Mont-du-Mortier*, entre Satigny

et Bourdigny. Edouard, avec sa longue expérience de la guerre, disposa si bien ses troupes que ses ennemis, plus forts que lui, furent complètement battus. Le comte Amé du Genevois, dans sa frayeur, piqua jusqu'à Annecy où il trouva sa mère, Agnès de Savoie, désolée de voir une guerre si acharnée entre son fils et son frère.

Le comte Edouard, débarrassé de ses trois adversaires, et maître de tout le pays, ne s'en tint pas là : il voulut frapper un grand coup. Enivré de ses succès, il convoqua à Bourg tous ses vassaux et alliés avec leurs hommes; il ramassa tout le matériel nécessaire pour un siége et vint attaquer le château de Varey qui, comme on le sait, appartenait à Hugues de Genève, parent et vassal du dauphin. Le commandant du château, se voyant entouré de tant de brillans chevaliers qui l'attaquaient avec fureur, déclara que, si dans dix jours, il n'était pas secouru, la place leur serait rendue.

Edouard ne doutait pas du succès de son entreprise, lorsque le dauphin Guigue parut à la tête d'une nombreuse armée. La bataille s'engagea dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, sous le château de Varey, le 7 août 1325; la victoire fut long-temps disputée; Edouard fut battu, fait prisonnier, mais délivré par deux braves seigneurs qui le conduisirent de l'autre côté de l'Ain, dans son château de Pont-d'Ain.

Le dauphin venait de donner une haute leçon au comte Edouard et à ses adhérens, qui payèrent les frais de cette funeste journée par d'énormes rançons : cette victoire rendit enfin la paix au pays de Gex et de Genève, épuisé par de longues dévastations.

Edouard, pour effacer la honte de sa défaite de Varey et se venger sur les alliés du dauphin, envoya Galois de la Baume, son plus habile général, assiéger le fort château de Balon, entre le *Credo* et la Valserine, avec ordre de détacher les seigneurs de cette contrée du vasselage de ses ennemis et de leur faire jurer fidélité au comte de Savoie. C'était le sire de Villars, partisan du dauphin, qui possédait tout ce petit pays qui s'étend de la Valserine à la base de la montagne et qui constitue aujourd'hui la paroisse de Lancrans.

Le château de Balon était un passage important pour l'exécution des projets ultérieurs du comte Edouard sur le territoire de Gex et du Genevois. Cette place ne résista que quatre jours. Le comte de Savoie y attachait un si vif intérêt qu'il vint en personne admirer ce fait d'armes et qu'il accorda 50 livres de rente à Galois de la Baume, à prendre sur les revenus du baillage de Bourg-en-Bresse, par acte passé devant Balon, le 20 janvier 1326 (1327).

Nous dirons plus tard comment et quand disparut le château de Balon.

Edouard, fidèle allié du roi de France, alla se consoler en accompagnant, avec quelques gentilshommes, Philippe-de-Valois à la bataille de Mont-Cassel, où les Flamands furent défaits en 1328. Il tomba malade à son retour, près de Paris, et y mourut le 4 novembre 1329.

Ainsi finit le comte Edouard, qui, pendant les six années de son règne, porta la terreur et la désolation dans le pays de Gex et tout le Genevois. Il laissa ses états dans l'épuisement, soit par les indemnités qu'il crut devoir payer à ses alliés et

sujets que la bataille de Varey avait ruinés, soit pour les énormes dépenses qu'il lui fallut faire dans ses guerres continuelles contre le dauphin, le comte du Genevois et le seigneur de Gex qui était encore Guillaume de Joinville.



CHAPITRE XIII.

Aimon, comte de Savoie. — Réclamations de ce comte et du dauphin Guigue. — Nouvelles hostilités. — Prise et reprise du château de Monthoux. — Mort de Guigue. — Intervention du roi de France. — Habitudes de cette époque. — Concession du dauphin à la France. Fonctions des châtelains. — Mort de Hugard de Gex. — Amédée VI dit le *comte Vert*. — L'empereur Charles IV. — Traité de paix entre la France et la Savoie. — Testament *ab irato* de Hugues de Joinville. — La guerre recommence. — Agression de Hugues de Genève. — Prise du château de Gex par Amédée. — Vengeance de Hugues. — Paix de 1355. — Ses conditions. — Châtelains de Versoix. — Concession et révocation des priviléges du comte Amédée. — Mort du comte du Genevois, Amé III. — Sa postérité. — L'empereur Wenceslas. — Mort d'Amédée VI. — Les châtelains de Gex. — Donation aux habitans de Thoiry. — Subsides extraordinaires. — Donation aux habitans de Fenières.

Aimon, né à Bourg-en-Bresse en 1291, était à Avignon auprès du pape Jean XXII quand il fut appelé à la succession de son frère Edouard. Il fut invité à presser son retour, à cause des prétentions de Jeanne de Savoie, sa nièce, duchesse de Bretagne, qu'excitait le dauphin de Vienne. Les droits d'Aimon furent reconnus, à l'exclusion de sa nièce, en vertu de la loi salique, invariablement observée depuis cette époque.

Le dauphin Guigue, que les grosses rançons de sa victoire de Varey avait enrichi, devint exigeant; il demanda au comte de Savoie un grand nombre de seigneuries et de places fortes : Aimon, de son côté, faisait aussi des réclamations nombreuses et de même nature. Le roi de France intervint en 1330 et proposa des arbitres pour examiner leurs prétentions respectives; les conférences durèrent deux ans, mais sans résultats.

Le dauphin réclamait « le bourc d'Ambérieu et son chastel « de Saint-Germain, que print à force d'armes ly cuens « (comte) de Savoye, dommageant le daufin et ses gens de « deux cents mille florins et plus; — *item*, le chastel de Balon « et Grand-Confort, et autres granges et maisons, les quels « sont au mandement de Balon, les print ly cuens Edoars de « Savoye qui mors est, par force d'armes, qui estoient du « seigneur de Villars, homme lige et aidant du daufin, et les « tient ly cuens de Savoye qui ores (aujourd'hui) est; *item*, le « chastel de Versoy dessus Genève, avec ses appartenances, « que tient li diz cuens de Savoye et appartient au daufin; « *item*, le fié de Chastillon-de-Michaille qui sont et doivent « estre du fié du daufin, et li cuens de Savoye les a occupés; « *item*, la Cluse en Genevois, etc. »

Le comte Aimon exigeait, de son côté, « pour ly et ses « aydans estre rendus par le daufin, les quiex appartiennent « à luy par le bon droit le chastel et bourc de Montluel avec « leurs appartenances, li quel estoit du fié du dict cuens par « bonne cause évidens; — *item*, le fié de Villars; *item*, le « chastel et mandement de Varey, li quel doivent estre aydans « au dit cuens par convenance faite par le comte Amey de

« Genève ; *item*, le fié du seigneur de Gex et le fié de Coppet, « li quel sont commis au dit comte par bonnes causes évidens, « ainsi comme dessus, etc. »

Ces diverses propriétés, comme on le voit, étaient tellement enchevêtrées les unes dans les autres, qu'il était difficile de maintenir en paix ces deux prétendans, dont les haines étaient excitées et entretenues par les plaintes de nombreux vassaux bien disposés à ne rien céder.

Le roi de France renonça à son rôle de médiateur et laissa les deux champions vider leurs querelles par les armes.

La guerre recommença donc entre la Savoie et le Dauphiné ; le comte Aimon, plus prudent que son frère Edouard, attira dans son alliance Amé III du Genevois, Hugard de Joinville, fils de Guillaume, seigneur de Gex ; — Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, son cousin, — et Louis de Savoie, son oncle, seigneur du pays de Vaud. Tous ces alliés réunis assiégèrent, en 1333, le château de Monthoux, près de Genève, sur la route de Bonneville. Il appartenait à Humbert, seigneur du Faucigny et frère du dauphin. Ce château, défendu par Hugues du Genevois, baron d'Anthon et de Varey, fut pris après deux jours de résistance : les confédérés de Savoie y laissèrent une bonne garnison et retirèrent leurs troupes.

Le dauphin engagea secrètement Hugues de Genève à le reprendre par surprise ; sa tentative eut un plein succès. Alors le comte de Savoie revint avec ses alliés ; une lutte s'engagea ; il y périt, dit-on, 2,000 hommes. Hugues, battu, abandonna le château au comte Aimon qui le garda.

C'est alors que survint le dauphin lui-même ; il voulut d'abord

se rendre maître du château de la *Perrière,* qui appartenait au comte de Savoie : tout était prêt pour l'assaut lorsque le dauphin Guigue, voulant reconnaître la place, fut frappé d'un coup d'arbalète; il mourut le jour même, 26 août 1333. Les Dauphinois, dans leur douleur, forcèrent le château et le démolirent.

Humbert II, seigneur du Faucigny et dernier dauphin du Viennois, succéda immédiatement à son frère. Après la mort de Guigue, le roi de France offrit encore sa médiation à Humbert, pour mettre un terme à la guerre désastreuse qui, depuis trop long-temps, désolait ses états et les terres de Savoie, du Genevois et du pays de Gex. La paix fut enfin conclue le 7 mars 1335. Chaque prétendant accepta les conditions antérieurement posées de part et d'autre. On rendit les places, châteaux et prisonniers : Hugues de Genève recouvra aussi tout ce qu'il avait perdu.

Dans la même année, le seigneur d'Avanchy (Vanchy), ennemi d'Artaud Aleman, prieur de Nantua, excita les gens de l'abbé de Chézery à faire la guerre à ce prieur. L'abbé promit au prieur 40 livres genevoises pour le dédommager des dégâts qui avaient été faits par ses gens sur les terres du prieuré.

Ce fait, dit M. de Lateyssonnière, est encore un exemple des haines très-vives qui existaient alors entre des villages voisins. Par suite du morcellement du pays en petites souverainetés, chacun était armé pour faire la guerre, pour se venger d'un ennemi, pour s'enrichir en lui enlevant son bétail et ses récoltes. Les seigneurs étaient alors engagés les uns contre les

autres dans des guerres, comme aujourd'hui deux particuliers voisins sont entraînés à un procès par suite de la mésintelligence de leurs fermiers.

Le 2 juillet 1338, Humbert II, dauphin du Viennois, perdit André, son fils unique. Ce fait eut des suites très-importantes pour la Savoie, Genève et le pays de Gex. Humbert n'espérant point avoir d'héritier, céda le Dauphiné à Philippe de Valois, en 1343, sous la condition qu'un fils de France porterait le nom de *Dauphin.*

Le comte Aimon de Savoie mérita le surnom de *Pacifique;* il ramena par sa prudence l'union dans sa famille et la sécurité dans les petites provinces de son voisinage. L'évêque de Genève reçut l'hommage de tous ses grands feudataires et mourut en 1342. Il eut pour successeur Pierre Alamand de Saint-Joire. (Voy. Spon, *Preuv. XXXIV-XXXV de l'Hist. de Genève.*)

Aimon soulagea ses peuples appauvris par ses prédécesseurs, tout en payant les dettes de son père : malade depuis plusieurs années, il fit vœu d'aller implorer Notre-Dame de Bourg, et mourut à Montmélian le 24 juin 1343.

La féodalité avait créé une fonction spéciale exercée par les gentilshommes sous le nom de *châtelain :* les titres les plus anciens, déposés aux archives de Dijon, ne nous font pas connaître l'exercice de cette charge dans le pays de Gex au-delà de 1342 (1).

Les châtelains n'étaient que les commandans d'un château

(1) Monseigneur Depery, aujourd'hui évêque de Gap, avait fait amasser, à grands frais, dans les archives de Dijon, des documens précieux pour la

ou d'une ville et de ses dépendances ; leurs fonctions se réduisaient à celles d'économe ou de régisseur, chargé des recettes et des dépenses pour le compte du seigneur. Cet office était confié à des damoiseaux ou gentilshommes qui, par leur fortune propre, pouvaient répondre de leur administration.

Leurs attributions consistaient, en général, à protéger les bourgeois qui cherchaient un abri sous les murs des châteaux, à faire payer les cens, cotisations, redevances de toutes espèces, à veiller aux franchises des villes, bourgs et villages, à taxer les droits d'entrée et de sortie, à obliger les habitans de faire cuire leur pain dans les fours banaux : à eux encore le droit de nommer les portiers des villes et châteaux, la charge de payer la solde des garnisons, de lever les amendes, d'emprisonner les délinquans, etc.

Leurs livres de comptes *(computa)* étaient écrits en mauvais latin, ou moitié en latin et moitié en français, sur des feuilles de parchemins ou de gros papiers, cousus, pliés ou roulés. Ils contenaient des recettes ou des dépenses que nous ne signalerons que lorsqu'elles offriront quelques faits intéressans ou

publication de l'*Histoire de Gex*. Détourné de son projet par les hautes fonctions de l'épiscopat, il a chaleureusement accueilli mon travail, qui néanmoins fera regretter le sien, et m'a confié avec sa bienveillance naturelle tous les matériaux qu'il avait à sa disposition.

Je suis heureux de pouvoir lui donner un témoignage public de ma reconnaissance. Ami dévoué de son beau pays de Gex, il a consacré tous ses ouvrages à en rappeler les glorieux souvenirs religieux et politiques, à en faire connaître les hommes célèbres, à en peindre les sites enchanteurs, avec cet élan patriotique qui n'appartient qu'aux nobles cœurs.

nous feront connaître les habitudes et les usages d'une époque, les prix des terres, des diverses fournitures et des journées de travail pour diverses professions.

Hugues ou Hugard de Joinville, fils de Guillaume, seigneur de Gex, et de Jeanne de Savoie, succéda à son frère aîné Hugard, mort en 1338 sans postérité. C'est ce second Hugues qui constitua une dotation, en 1339, pour une chapelle qu'il avait fondée dans l'hôpital de Gex, en l'honneur de saint Georges, martyr.

Amédée VI, né à Chambéry en 1334, n'avait que neuf ans à la mort de son père *Aimon-le-Pacifique*. En 1348, dans un brillant tournoi qu'il donna, à l'âge de quatorze ans, à Chambéry, il avait adopté, pour lui et sa livrée, la couleur verte ; de là le surnom de *comte Vert* qui lui est resté.

Charles IV, petit-fils de l'empereur Henri VII, avait succédé, en 1346, à Louis de Bavière. Il acheta, à de honteuses conditions, l'honneur de se faire couronner à Rome ; il retourna en Allemagne chargé de la malédiction des uns et du mépris des autres. Son règne de trente-deux ans ne fut employé qu'à des trafics honteux, à des concessions intéressées : nous verrons bientôt les excessifs priviléges qu'il accorda à Amédée VI. Il mourut en 1378, après avoir partagé ses provinces entre ses trois fils, dont deux lui succédèrent, savoir, Wenceslas et Sigismond.

En 1351, Amédée ou le *comte Vert*, fit un traité avec le roi de France agissant au nom de son fils aîné, dauphin du Viennois, par suite du testament d'Humbert II. Toutes les conventions antérieures furent ratifiées ; ils se promirent de ne faire, à

l'avenir, aucune acquisition sur le territoire l'un de l'autre, et de se défendre et protéger mutuellement.

Cependant, en 1352, Hugues de Genève, alors seigneur de Gex par testament, se défiant des intentions pacifiques d'Amédée qui devenait chaque jour plus puissant, et voulant garantir son château de Varey des attaques d'un voisin ambitieux, déclara le remettre à Henri de Villars, archevêque de Lyon et gouverneur du Dauphiné, comme fief rendable au dauphin.

Il prit, en 1353, les mêmes précautions pour ses châteaux de Gex, de Florimont et leurs dépendances, qu'il tenait, comme on sait, de Hugues, dernier seigneur de Gex, issu de la famille de Joinville : toutes ces précautions n'empêchèrent pas le *comte Vert* de s'en emparer à la fin de cette même année.

Ce Hugues de Joinville, seigneur de Gex, avait été outragé, du vivant du comte Aimon de Savoie, par le dauphin Humbert qui était son seigneur. Dans sa colère, se croyant autorisé, d'après les lois féodales, à se soustraire à son autorité, il lui refusa l'hommage qu'il lui devait et se mit sous la protection d'Aimon, promettant vouloir tenir sa seigneurie comme fief des comtes de Savoie.

A sa mort, Hugues de Gex se repentit de cet acte de vengeance; il fit venir Hugues de Genève, son beau-frère par Eléonore de Joinville, et le déclara son héritier, à charge par lui de faire hommage de sa seigneurie de Gex au nouveau dauphin Charles, fils du roi de France.

Le comte Amédée, informé de cette disposition testamentaire, ordonna aussitôt à Hugues du Genevois de vouloir bien venir lui rendre hommage pour sa baronnie de Gex. Hugues refusa

et répondit insolemment qu'il *n'avait que faire avec le comte de Savoie, et que le dauphin de France était assez puissant pour le soutenir*. Cette réponse emportait avec elle la destinée du pays de Gex.

Pendant cette même année 1352, il était survenu quelques autres causes de brouilleries ; les Dauphinois, sous les ordres de Hugues de Genève, lieutenant du dauphin dans le Faucigny et le pays de Gex, firent irruption sur les terres de Savoie, pillèrent plusieurs de ses châteaux dans le Bugey, au mépris des traités. Le comte Vert assembla aussitôt ses troupes à Belley et se disposait à entrer en campagne, lorsque le roi de France lui fit dire qu'il voulait le dédommager des dévastations commises par ses Dauphinois dans le Bugey.

Amédée, satisfait, venait de licencier ses troupes, lorsqu'une lâche perfidie vint, à juste titre, exciter sa colère : le dernier jour de la seigneurie de Gex n'était pas éloigné. Quelques soldats qu'il avait levés en Bourgogne sortaient de Genève pour retourner dans leur pays, lorsque Hugues du Genevois et son neveu Pierre de Genève les poursuivirent outrageusement jusqu'à Nyon, dans le pays de Vaud ; leur commandant, Château-Regnaud, fut tué : ils ramenèrent plusieurs prisonniers à Gex, et se permirent toutes sortes d'hostilités au château de Versoix et autour de Genève.

L'année suivante, 1353, Hugues du Genevois, emporté par une aveugle vengeance, fit prendre, par la garnison de Varey, le château Gaillard dans le Bugey, propriété du comte de Savoie : il assiégea ensuite le château de Vesancy, près de Gex. Or, ce château, qui était sous la sauvegarde du *comte Vert*, fut

démoli et ses bannières indignement déchirées. Un seigneur du parti de Hugues surprit le château de Montboux et vint même essayer de pénétrer dans Genève.

Amédée, justement irrité de ce qu'on violait tous les traités, porta ses plaintes au roi de France, son allié, qui ne fit aucune réponse. Il se crut alors en droit de tirer une éclatante vengeance de tant de félonies.

Après avoir rassemblé toutes ses troupes disponibles et appelé ses hommes d'armes, il entra dans le pays de Gex et s'empara d'abord du château de Florimont, sur les hauteurs de la côte du Jura, au-dessus de Gex. La garnison fut passée au fil de l'épée en représailles des chevaliers qu'il avait perdus devant cette place. Il descendit pour assiéger la ville et le château de Gex, tous deux puissamment défendus par les chevaliers du parti de Hugues.

« Fit donques le comte de Savoye dresser force chats, testes « de belier, arbalestes à tour et aultres engins de siége requis « pour battre les murailles. Après avoir esté la ville battue « environ quinze jours, les assiégés firent merveilles de faire « saillies et donner alarme au camp du comte, jours et nuicts; « car en la ville et chasteau y avait grand nombre de soldats « et chevaliers fort expérimentés au faict d'un siége. Mais « finalement voyant les assiégés les merveilleux efforts du « *comte Vert,* les quels il leur estoit impossible de soutenir « plus longuement, prindrent le conseil de se rendre.

« Au partir du chasteau, le comte adressant sa parole au « capitaine de la place, luy dit : *Mon gentilhomme, dites à vostre « maistre qu'il n'a plus rien à faire à moy à cause de la baronnie*

« *de Geis, et que son seigneur le dauphin ne sera pour ceste fois* « *assez puissant pour la luy maintenir.* »

Les assiégés capitulèrent et sortirent *bagues et vies sauves*, après une résistance de quinze jours, du 28 octobre au 13 novembre 1353 (1).

Après la prise de la ville et du château de Gex, les bourgeois et habitans prêtèrent serment de fidélité au comte de Savoie qui, par lettres-patentes du 12 novembre même année, ratifia leurs priviléges et leur promit de faire réparer à ses frais les portes et les murailles de la ville. Il fut le premier comte de Savoie qui joignit à ses titres celui de *baron de Gex*, que tous ses successeurs ont constamment porté jusqu'à l'époque où cette terre fut incorporée à la France par le traité de 1601.

Hugues de Genève, dépouillé de sa seigneurie de Gex, ne s'occupa plus qu'à satisfaire sa vengeance : à la tête d'un corps de troupes disposées à servir ses projets, il se jeta sur les terres de la Savoie où il fit tout le mal possible; il ruina plusieurs châteaux, égorgeant tout ce qui lui faisait résistance. Il fit mettre le feu au château de Bonnevaux qu'il ne put emporter d'assaut, à l'aide de flèches remplies d'artifices qui enflammaient tout ce qu'elles atteignaient; les soldats qui le défendaient furent tous brûlés, car lorsqu'ils voulaient sortir, les assaillants les rejetaient dans les flammes à coups de piques et de hallebardes.

(1) La maison de Montrevel envoya 130 hommes au comte Vert pour cette expédition. Ils restèrent à son service pendant toute la durée du siége de Gex, du 28 octobre au 13 novembre 1353.

Tant de cruautés ne demeurèrent pas long-temps impunies; le *comte Vert* se mit à la poursuite de Hugues, l'atteignit à la tête de sa troupe d'incendiaires, près de Dolomieu, l'attaqua vivement « et furent tant chargés de coups que la plupart « demoura sur la place et le reste prisonnier, et fut le butin « et despouilles recouvrées d'entre leurs mains, et la cruauté « chastiée. »

L'autre partie des soldats de Hugues fut rencontrée en un lieu appelé les *Abrés*, par messire Guillaume de la Balme, « le quel s'embattit sur eux de tel randon qu'il n'en demoura « un seul pour en porter la nouvelle aux aultres. »

Pendant ces excursions désastreuses, le comte Amé du Genevois, allié d'Amédée dont il avait été le tuteur, s'empara du château de Peney sur le Rhône, propriété de l'évêque de Genève. La modération du comte Amé permet de supposer que ce prélat s'était attiré cette hostilité, en favorisant secrètement les projets de Hugues de Genève, l'ennemi d'Amé et d'Amédée.

Par un traité de paix, qui fut suivi d'échanges, fait à Paris entre le roi Jean, au nom de son fils Charles, dauphin du Viennois, et le *comte Vert,* la baronnie de Gex fut pour *toujours unie à la maison de Savoie.* Hugues fut dédommagé de la perte de cette belle seigneurie, par des terres dans le Dauphiné à peu près équivalentes et dont il put jouir avec toute sécurité.

L'ex-dauphin Humbert II, devenu patriarche d'Alexandrie apprit avec douleur les incessantes querelles qui ruinaient ses anciens sujets et ceux de la Savoie. Il fit entendre que, pour rétablir une paix durable et solide, il fallait échanger d'abord, puis limiter définitivement les terres des deux états : son projet

fut accepté, et cet arrangement fut signé à Paris le 5 janvier 1355 — (1356).

Voici ses principales conditions : le comte Amédée de Savoie céda au dauphin de France vingt-sept châteaux et toutes leurs dépendances, qu'il possédait dans le Viennois, — et Charles de France, fils aîné du roi Jean, lui accorda en échange toute sa terre du Faucigny, l'hommage qui lui était dû sur le comté du Genevois, les *terres, ville et château de Gex,* et plusieurs châteaux situés dans la partie sud-ouest du département de l'Ain et de la Bresse.

Ce traité eut un immense résultat pour la Savoie ; le comte Amédée et ses successeurs trouvèrent dans cet échange un double avantage, celui d'augmenter leurs forces en les réunissant autour d'eux, et celui de mettre un terme aux hostilités perpétuelles des dauphins du Viennois.

Les deux partis convinrent aussi de rendre les prisonniers faits de part et d'autre, de se tenir quittes des sommes qu'ils pourraient se devoir réciproquement par suite des conventions faites par leurs prédécesseurs.

Ce traité de 1355 fut terminé par le projet de mariage d'Amédée avec *Bonne de Bourbon,* parente du roi, qui lui promit 3,000 livres de rente.

Hugues de Genève, baron d'Anthon et de Varey, le plus fougueux adversaire du comte de Savoie qui lui avait enlevé la seigneurie de Gex, testa le 7 novembre 1365, et mourut en février 1366.

Ainsi finirent les interminables guerres qui divisèrent si long-temps les comtes de Savoie et les dauphins du Viennois ;

leurs inimitiés, dit M. de Lateyssonnière, s'étaient communiquées à leurs sujets. Dans les derniers temps de ces collisions sanglantes, les Savoyards, Bugistes et Bressans, se battaient avec fureur contre les Dauphinois et leurs alliés, au mépris des trèves jurées par leurs souverains. Il est resté long-temps des traces de cette haine entre les deux provinces, et on trouve encore dans quelques locutions populaires du pays des souvenirs de cette ancienne inimitié.

Notre tâche devient plus facile : le pays de Gex, long-temps agité et dévasté, à cause de l'alliance de ses seigneurs avec les dauphins du Viennois et les comtes du Genevois, contre les princes de Savoie, passa tout entier, en 1353, sous la domination de ces derniers. Les destinées des Gessiens et des Savoyards se confondent, et pendant près de deux siècles ils restent unis par les mêmes intérêts, sous les mêmes souverains et les mêmes lois. L'histoire de Gex ne redeviendra intéressante que lorsque cette pacifique contrée subira, au XVIe siècle, l'invasion de la réforme religieuse par son contact avec Genève et sera devenue la proie de l'Ours de Berne, en 1536.

Nous franchirons rapidement cette lacune, en suivant l'ordre chronologique des princes de Savoie, et nous ne rappellerons que les faits relatifs au pays que nous voulons décrire.

En 1293, la châtellenie de Versoix était entre les mains d'Amédée de Savoie; car il promit, à cette époque, de la restituer à Lionnette de Gex et à son fils Guillaume, quand ils auraient payé la somme pour laquelle ils l'avaient engagée à Béatrix, dame du Faucigny, sa cousine. (Voyez *Versoix*, chap. XXVII.)

De 1295 à 1476, nous trouvons à Versoix une suite de châtelains dont nous ne pouvons pas faire connaître la gestion, ni dire les dépenses diverses et les amendes plus ou moins étranges. En 1302, un incendie détruisit la ville de Versoix; 94 hommes relevèrent les maisons : « *Circà castrum quod* « *combustum fuerat quasi per unum diem.* » Chaque homme recevait deux deniers par jour.

En 1349, le revenu de la Corbière près de Challex fut nul, parce qu'il y avait dans cette paroisse une grande diminution d'habitans, par suite de l'effrayante mortalité de cette époque. La peste noire enleva, en effet, les deux tiers des habitans de l'Europe; le Lyonnais et le pays de Gex furent presque dépeuplés. Le pauvre peuple, privé des ressources que nous possédons aujourd'hui, fut réduit à une épouvantable famine; il lui fallut se nourrir de l'herbe des campagnes. Les Juifs, selon l'habitude, furent accusés de tous ces malheurs; ils furent poursuivis, massacrés, et leurs biens confisqués.

Les chartes de cette époque prouvent combien grande fut la destruction de l'espèce humaine, par les larges concessions que firent les seigneurs à divers bourgs et villages. Le comte Amédée de Savoie accorda de grands priviléges aux habitans de Bourg pour repeupler cette ville presque déserte. Nous trouvons les mêmes concessions dans les comptes des châtelains de Marboz, Foissiat, etc.; ils déclarent que les maisons étaient inhabitées, et qu'il y avait impossibilité de recouvrer les divers revenus des seigneurs par suite de la dépopulation des campagnes.

En 1366, le châtelain de Florimont, au-dessus de Gex, fit

remise aux fermiers de la montagne des fromages et *serets* qu'ils devaient, parce que le bétail ne monta pas sur le Jura, soit à cause de la stérilité des pâturages, soit à cause de la terreur qu'inspiraient les ours qui se jetaient sur les vaches.

En 1476 finissent les comptes des châtelains de Versoix. Il y a pour les années suivantes un volume qui finit en 1527; après cette époque il n'y en a plus, quoique cette terre et le pays de Gex appartinssent aux ducs de Savoie. Ces princes abergeaient (louaient à long bail) cette châtellenie et toutes ses redevances, comme le prouve le dernier compte de 1527, reçu noble François de Laconay, châtelain et fermier de la seigneurie de Gex.

Le comte Amédée VI envoya, en 1536, Guillaume de la Baume, son favori, jusqu'à Prague en Bohême, demander à l'empereur Charles IV la confirmation des droits et priviléges que la maison de Savoie tenait de l'empire. Tout lui fut accordé. Charles y ajouta le droit exorbitant de connaître en dernier ressort des appels faits par les abbés, les évêques, et même des sentences des autres tribunaux, de les juger sans appel comme la chambre impériale.

Le fier *comte Vert,* enivré de sa puissance, fit bientôt acte de souveraineté en s'appuyant sur le prestige de la faveur et des dignités, en instituant l'*ordre du Collier ou de l'Annonciade* en 1362.

En 1365, l'empereur, en allant à Avignon, demanda à l'heureux Amédée la *permission* de traverser ses états. Il fut reçu à Chambéry avec une magnificence extraordinaire. Le comte de Savoie s'empressa de lui rendre solennellement, et à

genoux, l'hommage qu'il lui devait. Charles, qui accordait facilement ce qui ne lui coûtait rien, lui donna le titre pompeux de *vicaire de l'empire*, avec toutes prérogatives sur plusieurs provinces, et même sur les évêchés de Genève, Belley, Mâcon, Grenoble et Lyon. Il le déclara encore conservateur de l'Université que Sa Majesté venait de créer à Genève (11 juin 1365), avec plein pouvoir sur cette ville.

Aussitôt les évêques et les plus puissans seigneurs déclarèrent ne pas reconnaître au comte de Savoie ces droits excessifs qui anéantissaient leurs anciens priviléges ; ils portèrent leurs réclamations à l'empereur qui reconnut son erreur et révoqua par une bulle, en 1366, les lettres-patentes que lui avaient arrachées les importunités du comte de Savoie.

Amédée ne perdit pas courage ; il recouvra, à force d'instances, ce qu'il avait perdu. Les choses en étaient là, lorsque mourut l'évêque Alamand ; il fut remplacé, en 1366, par *Guillaume de Marcossai*, prélat qui, par son énergie à défendre les droits de l'Eglise de Genève contre Amédée de Savoie, obtint une seconde bulle de révocation, en 1367, que firent publier partout les archevêques d'Arles, de Grenoble et les évêques qui rentraient dans la plénitude de leurs droits. (Voy. Levrier, t. Ier, p. 225.)

Le comte Amé III du Genevois ne prit aucune part à ces débats de juridiction et resta toujours attaché au comte de Savoie : il mourut en 1367, laissant de Mathilde de Boulogne, sa femme, dix enfans, dont cinq fils, *Aimon IV*, mort en 1367 ; — *Amé IV*, en 1368 ; — *Jean*, en 1370 ; — *Pierre* — et *Robert*, dont nous parlerons plus tard.

Cette brillante postérité devait assurer, pour plusieurs siècles, la perpétuité de la puissante maison du Genevois; tous régnèrent très-peu de temps, sans laisser de descendance. Nous verrons bientôt Amédée VIII ajouter ce riche comté au territoire de la Savoie.

Les filles d'Amé III sont *Marie*, qui épousa, en premières noces, Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, et en secondes noces, *Humbert VII*, sire de Thoire et de Villars : nous verrons leur fils *Humbert* prendre le titre de *comte du Genevois* et succéder à ses cinq oncles maternels; — *Jeanne*, qui épousa Raymond de Baux, prince d'Orange; — *Blanche*, qui épousa Hugues de Châlon, seigneur d'Arlay; — *Catherine*, qui épousa Amé de Savoie, prince d'Achaïe; — et *Yolande*, qui épousa Aimeric, vicomte de Narbonne.

Pendant la succession éphémère de ces cinq comtes du Genevois, le trône d'Allemagne était occupé par *Wenceslas*, dit l'*Ivrogne* ou le *Fainéant*, fils de Charles IV. Il sanctionna toutes les usurpations des grands feudataires qui l'avaient élevé au trône, et laissa impunies les hordes de brigands qui désolaient ses provinces. Livré à la débauche, il commit toutes sortes d'exactions pour satisfaire ses plaisirs. Méprisé de tous, il fut déposé et jeté dans une prison en 1394. Il parvint à s'échapper, remonta sur le trône d'où il fut chassé en 1397, et ressaisit encore le pouvoir. Une attaque d'apoplexie, suite d'un accès de colère, vint en débarrasser l'Allemagne en 1419.

Le comte Amédée VI vécut encore long-temps après ses discussions avec l'évêque de Genève. Nous le retrouvons, en 1360, guerroyant contre Jacques de Savoie, comte de Piémont;

— en 1366, contre les Bulgares, les Grecs et les Turcs ; — en 1370, il tourne ses armes contre Galéas Visconti, seigneur de Milan ; — en 1376, il défait les Valaisans et prend la ville de Sion. Dans son humeur guerrière et son amour pour les exploits chevaleresques, auxquels prirent part les petits seigneurs du pays de Gex, il suivit en Italie le duc d'Anjou dans ses projets de conquête du royaume de Naples; il y mourut de la peste en 1383 et eut pour successeur Amédée VII.

Avant de clore le 14e siècle, nous croyons devoir placer les châtelains de Gex pour rester fidèle, autant qu'il est possible, à l'ordre chronologique.

De 1342 à 1353, pendant dix ans avant la prise de cette baronnie par Amédée VI, nous trouvons *Nicolas Pernan,* sous *Hugues,* le dernier seigneur de Gex de la famille de Joinville.

— Le deuxième châtelain est messire *Aimon de Pontevitrio,* pour le compte de l'illustre prince Amédée de Savoie, du 10 novembre 1353, jour de la prise du château de Gex, jusqu'au 25 février 1354. Les dépenses consistent en achat de chevaux de course et de trait. — *Pro equis corseriis et roncinis.*

— De 1353 à 1357, le château de Florimont, au-dessus de Gex, eut pour châtelain, immédiatement après la conquête de la contrée par Amédée VI, *Pierre de Chasal,* damoiseau. Il déclare n'avoir rien recueilli en froment pour la récolte de 1353, — *Propter guerram et obsidionem castri Florimontis.* — Les dépenses principales consistent en paiemens d'espions chargés de veiller à la sûreté de la montagne, et de soldats préposés à garder les défilés du Jura.

— Le troisième châtelain de Gex est messire *Jacques Maréchal,*

de 1355 à 1371. Il signale la perte du moulin de Gex-la-Ville et de celui qui était sous le château de Gex, par suite de la guerre entre le comte Amédée et Hugues de Genève, le dernier tenant de la baronnie de Gex.

— Il a donné, en 1355, à frère Etienne de Montréal, prieur du couvent des frères du Mont-Carmel, à Gex, dix coupes de froment, selon l'ordre et la donation de Mme la comtesse, par sa lettre du 13 juin 1346;

— *Item* aux mêmes religieux, quatre-vingt-quatre coupes et un bichet de froment, 11 livres de Genève, vingt-deux setiers de vin, pour une rente annuelle de 30 livres de Genève que leur avait allouée messire Hugard de Joinville, par donation régulière faite en 1344 et confirmée par son successeur et héritier, Hugues de Genève, seigneur d'Anthon et de Varey.

— Pour droit de sortie des langues de bœufs et de vaches tués dans la boucherie de Gex, il a reçu quatre-vingt-trois langues de bœufs.

— Antoine Champion, lieutenant du bailli de Gex, a reçu, à titre d'amende, de Pierre Girondier, 7 florins pour inculpation de viol.

— Reçu 3 florins d'amende *pro banno adulterii*.

— Il déclare avoir reçu toutes les amendes de la *mistralerie* de Saint-Jean-de-Gonville; elle s'étendait de Thoiry jusqu'à la Cluse (1).

(1) *Mistralerie*, de *mistrales* pour *ministeriales*. Les *mistrales majores* étaient les gouverneurs des villes avec plein pouvoir, — les *minores* imposaient des amendes, des peines, levaient les dîmes, cens et redevances.

— En novembre 1355, ledit châtelain a donné 9 livres 10 sols à Jean Vonter, pour avoir nettoyé le grand puits du château de Gex que la garnison, forcée de se rendre en 1353, avait rempli d'animaux morts et de pierres de taille.

— Au couvent des frères Carmélites de Gex, 15 livres de Genève pour leur pension annuelle.

— Il a reçu, pour droit de sortie de la mine de fer que l'on extrait près de Saint-Jean-de-Gonville, la douzième partie qui est due au seigneur : cette mine était amodiée à Ant. Bernier et Perronet Passavant.

— Payé au sacristain de Saint-Claude la rente annuelle de 15 sols, due au monastère dudit lieu, et à prendre sur le péage de Gex : cette rente avait été fondée par Simon de Joinville, en 1266.

— Confirmation, en 1362, par Amédée de Savoie, de la donation de Hugard de Joinville, seigneur de Gex, par son testament fait au monastère de Beaumont, le 16 octobre 1344, de sept livrées de terre de revenu annuel, pour son anniversaire, et une messe à dire chaque jour perpétuellement, pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs.

— Par lettre du 1er décembre 1363, le comte Amédée VI de Savoie accorde à Antoine, bâtard de Marvay, fils naturel de Hugard de Joinville, dix livrées de terre que son père lui avait léguées par son testament, en 1344.

— Reçu de la communauté de la ville de Gex et du château de Florimont, 300 florins de subside, pour le passage de l'empereur Charles IV, en 1365.

— Vient, en l'année suivante, une longue série de dépenses

faites par ledit châtelain Jacques Maréchal, pour divers voyages à Avignon, Genève, Chambéry, — et pour visiter les passages de Saint-Cergue, des Faucilles, de Chézery et de la Cluse, par la crainte qu'inspiraient les compagnies franches qui s'étaient formées en Bourgogne.

— Il a donné 50 florins pour acheter cinquante-une torches de cire employées aux funérailles de Hugues de Genève, le dernier seigneur de Gex, mort en 1366.

— Vente de cent quatre fromages et vingt-quatre *serets*, à 12 deniers de Genève le fromage — et 18 deniers le *seret*, — 6 livres 7 sols 2 deniers.

— Le quatrième châtelain de Gex est messire *Aymon de Châtillon*, dit *Bochard*, *seigneur de Sonnas*, *chevalier*, de 1370 à 1379.

— Rentrée en possession de la ferme et des revenus des fours au-dessous de Gex, tenus par messire Lancelot, bourgeois de Gex, fils de Gérard Lancelot, à titre de fief et d'hommage lige au seigneur, comte de Savoie, qui en reprend possession par la mort du bâtard de Gex, décédé *ab intestat* et sans héritier mâle, en 1372.

— Amodiation pour dix ans du vieux moulin à scie de Gex-la-Ville, à raison de 5 florins par an. Cette amodiation, commencée en 1364 pour finir en 1374, a été concédée à Arduin Marchiand et Perret Poygnient.

— Reçu d'Alamande, femme de Nicolet de Patrinieu *(de Patriniaco)*, 16 sols 8 deniers d'amende, pour avoir frappé à coups de poings Nicolette, veuve de Rollet de Roussillon.

— Payé 20 sols blancs à Jacquerion Raton de Collonges *(de*

Colongiis), pour dépenses faites par monseigneur le comte et Gonrard de Chastillon, suivis de treize chevaux, le 14 novembre 1376.

— De 1379 à 1382, le châtelain de Gex est *Thomas Orsel,* secrétaire du seigneur, baron de Gex et comte de Savoie.

— Il a donné, en 1380, 7 sols pour location de trois ânes allant de Gex à Seyssel, portant les outils des charpentiers qui allaient de là en Bresse dans la guerre que le comte de Savoie faisait au sire de Beaujeu.

— De 1382 à 1389, on trouve, pour châtelain de Gex et de Florimont, noble et puissant seigneur *Jacques de Ravoyria* de Montmélian.

— Il a donné 6 deniers par jour à chacun des quatre-vingts hommes qui ont gardé le château de Gex, pendant le jour et la nuit, pour éviter toute surprise de la part du duc de Bourgogne, depuis le 5 novembre 1385 jusqu'en février 1386.

— Reçu 4 livres 10 sols de Genève de messire Lancelot, bourgeois de Gex, pour la ferme des fours banaux de Gex.

— Reçu 6 livres d'Aimon Ferrier pour le fermage de la moitié des hauts pâturages du Mont-Jura; l'autre partie, au couchant, appartient au monastère de Saint-Claude.

— Le 31 juillet 1385, payé 3 florins et demi à maître Jean de Gaillard, bourreau de Gex, pour avoir tranché la tête à Jacquier Dumont de Lograz qui avait tué, par une diabolique inspiration, Jean Tellet de Pirigneu.

— Reçu 7 deniers de lods (droit de vente) de François Serraz de Collonges, prieur de la confrérie du Saint-Esprit de Collonges,

pour une donation d'un quartier de vigne de 10 florins, faite à ladite confrérie en 1387.

— Payé 3 deniers pour l'exposition, pendant une heure, sur la place publique de Gex, de Nicod Périn, pour avoir volé du linge dans la maison de Jaquemet Quibletaz ; après quoi il reçut l'ordre de quitter pour toujours les terres de Gex et du Faucigny.

— Reçu, en 1389, la redevance d'une livre de poivre et de gingembre, due par le prieur et les frères du couvent du Mont-Carmel de Gex à monseigneur le comte de Savoie.

— Payé 7 sols et demi à Nicolet, préposé de la ville de Gex, pour avoir poursuivi et arrêté Michel Gravier, de Nantua, accusé d'avoir volé un cheval au château de Gex. Il fut, pour ce délit, condamné à perdre l'oreille droite et chassé pour dix ans du territoire de la Savoie.

— De 1389 à 1425, le château de Gex a pour châtelain noble et puissant seigneur *Boniface de Challant*.

— Il a reçu de Louis Passarit, fermier des pâturages de la forêt du Recredoz, au-dessus de Florimont, cent coupes d'avoine pour l'année 1389.

— Reçu 7 florins 6 deniers de Jean Chartot, parce que son fils était accusé d'avoir abusé *(carnaliter cognovisse)* de Béatrix Vadiens, de l'avoir battue et volée.

— Dépenses faites pour l'exécution de Guillaume Gaston, orfèvre, qui avait fait de la fausse monnaie en 1391 : — 1° pour sa nourriture dans la prison de Gex, du 10 au 28 août, 18 sols; — 2° pour cinq personnes avec six chevaux qui avaient amené le coupable à Gex, 18 sols ; — 3° aux charpentiers chargés de

construire immédiatement les fourches pour le supplice, 3 florins; — 4° pour l'achat de cordes nécessaires aux ouvriers et à l'exécution de l'œuvre, 5 sols; — 5° pour une chaudière, une casse, 5 florins et demi; — 6° pour achat d'huile, de soufre et de pinceaux, 17 sols 6 deniers; — 7° pour une charrette, une échelle et cent *jetons blancs* dont on devait couvrir les vêtemens du coupable pour rappeler la nature de son crime, 2 florins.

— Le même châtelain a payé, en 1392, les deux chapuisiers (menuisiers) qui ont réparé les fourches du *Crêt de Rognier*, auxquelles fut pendu Jacquet Lambertin, de Corbonoz.

— Payé les dépenses faites pour poursuivre Guillaume Bonet, de Chaumont *(de Calvomonte)* dans le Genevois, lequel avait volé, près de Gex-la-Ville, une certaine quantité de souliers. Arrêté au château de Corbière, il fut conduit à Gex, où le bourreau lui coupa une oreille, en 1392.

— En 1394 et 1395, le châtelain fit de grandes dépenses en réparations et travaux nouveaux au château de Gex; voici son devis en abrégé :

« Faut des glaceis (glacis) autour du chastel, de 6 pieds de gros la toise : 45 toises à 5 florins la toise. — *Item,* un pan de mur nove vers la partie du Gerenan (Jornan) où il faut 72 toises — et 18 toises de glaceis; chacune toise à 5 florins. — *Item,* au pan de mur nove faut : trois archières (ouverture pour tirer des flèches contre l'ennemi) de un pied de large et cinq pieds de haut; 4 florins chaque. — *Item,* trois tours ayant chascune 7 toises de haut, 630 florins; en les quelles tours aura deux travoysons (deux entablemens) et au premier étaige

desoubs aura trois archières en chascune tour. — *Item*, une cheminée en chaque tour. — *Item*, 24 toises de mur, des quels ly un est sur la ville, de 14 toises; ly aultre pan est de costé la grand tour, ly quel contient 10 toises, avec créneaux et chaperons. »

— Le 4 octobre 1394, le comte Amédée VIII de Savoie donna aux habitans de Thoiry une charte en latin par laquelle il leur accorde plusieurs droits dans les hauts pâturages du Jura; en voici le résumé :

« Nous, Amédée, comte de Savoie, etc., vu les raisons à nous données par notre fidèle conseiller, Boniface de Challant, notre châtelain de Gex; entendu les supplications de nos hommes de la communauté de Thoiry, et d'après le témoignage de Jean de Livron, de Jean Vionet, de Perret Rigot, de Humbert et Perronet Fabre, de Jean Guidon, de Jacquet Challix, de Perret Mugnier, d'Aimon Mansoz, de Mermet Fabre, de Jacquet Servet, de Jean Rogier, de Girold Quibler, de Jacquier Rigot, de Pierre Prerez, de Perret Fusier *(Fuserii)*, de Rolet Escofier et tous autres habitans de Thoyrier, attestant avoir tenu et possédé, par eux et leurs prédécesseurs, une masse de prairie située en la *Chal*, dans la montagne au-dessus de Thoyrier, jusqu'au rocher de *Plausériaux* et le crêt du *Reculet*, du *côté du vent;* — la combe de la *Pleur*, au *couchant*, jusqu'au rocher de *Cruson* et les pâturages communs, du *côté du nord*, — et jusqu'au rocher de *Pertuys*, du *côté de l'orient;* — et une maison, ou fruitière appelée *Maison-Neuve* ou *du Désert*, dans laquelle ils conduisent depuis long-temps leur bétail, vaches, bœufs et autres animaux; que d'ailleurs ils ont

toujours joui des eaux et des chemins de ladite montagne, etc., moyennant 60 florins d'or;

« Voulant traiter favorablement nos hommes de la communauté de Thoyrier, nous leur avons concédé et concédons à perpétuité, pour nous et nos successeurs, l'usage desdits pâturages précités, depuis la Vauserine (Valserine) jusqu'à l'eau de la Loudan (London), y compris la maison ou fruitière du Désert, avec les deux *creux d'eau* devant ladite maison, pour abreuver le bétail, n'y ayant pas d'autres sources pour faire boire les animaux; voulons et ordonnons qu'ils en jouissent en toute sécurité comme ils en ont joui jusqu'à ce jour, sous la condition d'une rente annuelle de *4 livres de cire* et de 60 *florins d'or,* petit poids, laquelle rente sera servie chaque année le jour de saint André, apôtre, entre les mains de notre châtelain de Gex.

« Donné à Miribel, le 4 octobre 1394, en présence d'Odon de Villars, de Pierre Colomb, prieur de Saint-Pierre de Mâcon, et de Jean de Serravalle, notre maître d'hôtel. »

— Le même châtelain reçut, en 1397, d'Etienne Massenay et de Jean Probe, de Pougniez (Pougny), 12 deniers de chacun, pour droit de chercher de l'or sur les bords du Rhône, dans la partie qui appartient à notre comte de Savoie.

— En 1399, le châtelain de Gex prit pour lui 25 florins d'or, traitement annuel qui lui était dû pour la garde et l'administration du château de Gex.

— De 1401 à 1402, nous trouvons l'impôt ou subside que demanda Amédée VIII pour couvrir les frais de son mariage avec Marie de Bourgogne et l'aider à payer le comté de

Genevois qu'il venait d'acheter d'*Odo de Villars*. Chaque feu de la baronnie de Gex fut imposé selon son importance ; le subside était d'un écu d'or ou 18 deniers gros, là où le seigneur avait pleine et entière juridiction, — et d'un florin pour chaque feu appartenant aux nobles, aux bannerets et aux religieux ayant juridiction entière ou mixte.

Cet impôt, déduction faite des pauvres, des veuves et des orphelins, ne comprenait que 709 feux payants.

— De 1404 à 1405, Jean Barrio fut condamné à une amende de 3 sols, pour avoir chassé et pris un ours, sans avoir payé le cens dû au seigneur pour cette capture.

— En 1405, Antoine Voudan, lieutenant du châtelain de Gex, rend compte de la subvention librement accordée par les habitans de la juridiction pour payer les réparations et nouvelles constructions ci-devant mentionnées du château de Gex. Cette subvention gratuite leur donnait le droit, en cas de guerre, de mettre en sûreté dans ledit château leur personne et leurs biens.

La communauté de Saint-Jean-de-Gonville et de Thoiry a payé, pour 132 feux, la somme de	220 flor.	»
— *Id.* sous Livron, pour 120 feux . . .	200	»
— *Id.* de Fleyer, pour 126 feux.	317	»
— *Id.* de Bossier, pour 152 feux	354	»
— *Id.* de Prevessin, pour 70 feux . . .	163	4 d^rs^.
— *Id.* de Florimont, pour 70 feux . . .	163	4 d^rs^.
L'abbaye de Bonmont, pour ses gens sur la terre de Gex.	50	»
A reporter. . .	1,467 flor.	8 d^rs^.

Report. . .	1,467 flor. 8 d^{rs}.
Le chapitre de Genève, pour les mêmes motifs	25 »
TOTAL	1,492 flor. 8 d^{rs}.

L'année suivante, nouveau subside de 16 deniers gros par feu, pour la dot d'illustre dame Bonne de Savoie, princesse d'Achaïe : 931 feux, sur 1,034, payèrent ces 16 deniers gros; qui donnèrent la somme de 1,241 florins 4 deniers gros.

— En 1409, payé 24 florins d'or, pour divers travaux faits pour empêcher l'eau du Jornan de détruire le monticule sur lequel est construit le château de Gex.

— En 1411, fondation d'une rente de 10 florins d'or et à perpétuité, en faveur des frères Carmélites de Gex, par le comte Amédée VIII de Savoie, pour trois messes qu'ils célèbreront chaque semaine au château de Gex. L'acte fut signé à Ambronay, le 10 octobre 1411, en présence de messire Marchiant, chancelier, — de Boniface de Challant, châtelain de Gex, — et de Pierre Andrenet.

— On lit dans les comptes du châtelain de Gex, en 1412 :

« Cy sunt les despens faicts pour la venue de monseignour « et de madame de Savoye : en appareiller le chastel par deux « chappuis (menuisiers), les quels ont vaqué un jour en « appareillier les lictières de licts et faire escocher, 5 sols. — « *Item*, ez despens de diz hommes ly quel ont ovré au dict « chastel pour apporter les pallies (pailles) ez diz lies, pour « chapeler les leignies et apporter les lictz que ung (on) haz « emprenté, 7 sols 6 deniers. — *Item*, pour les despens de

« deux femmes, les quelles ont vaqué en les lictz, 12 deniers.
« — *Item,* pour deux manovrers mis à appareillier l'estable
« et remacier le dict chastel, 3 sols. — *Item,* pour deux chars
« de paille achetés pour mettre ez lictz, 12 sols. — Somme :
« 28 sols 6 deniers. »

— Reçu pour la ferme annuelle du moulin de Gex-la-Ville, 15 coupes de froment.

— Vient, pour les années suivantes jusqu'à 1416, une série de recettes pour redevances annuelles en froment, avoine, volailles, cire, fromages, etc., en paiement d'*alpages* ou droits de pâture dans les hauts pâturages du Mont Jura.

— Donné à Nicolet Avillie, de Gex, pour avoir défriché le terrain au-dessous du château jusqu'au Jornan, en avoir extrait les pierres et les buissons, pour en faire un verger, 60 sols.

— Reçu 30 sols d'amende de Jean, fils d'Aimonet Cochet, pour avoir coupé les robes de sa femme *(prope culum)* et lui avoir taillé les cheveux en rond *(crines tondit in rotundo).*

— Payé en 1419, à Pierre Chons, maréchal à Gex, six paires de fers pour maintenir les malfaiteurs de la prison : ces fers pesaient 105 livres, et chaque livre de fer coûtait 9 deniers. — Total, 6 florins 6 deniers.

— Payé 88 borneaux ou tuyaux en bois, pour conduire l'eau de la fontaine du château : chaque borneau *(bornelli)* coûtait 15 deniers.

— En 1421, donation, longuement stipulée en latin, faite par le duc Amédée à la communauté de Fenières, par laquelle il leur accorde, à perpétuité, à titre d'alpage, la jouissance des prairies et pâturages au-dessus du village de Fenières,

savoir : depuis la Balme de *Dontzonjoz* jusqu'aux prés de Saint-Jean-de-Gonville, et en descendant jusqu'au lieu appelé *Arderant*, en allant au *Fuerey*, etc.

Cette concession fut faite à Genève, le 3 novembre 1421, sous la redevance annuelle et perpétuelle de 5 deniers gros, payables à la saint Michel, entre les mains du châtelain de Gex, chargé de protéger les amodiateurs dans la plénitude de leurs droits.

Ici finissent les interminables comptes du châtelain Boniface de Challant : il fut remplacé, en 1425, par ses deux fils, Boniface et Amédée.



CHAPITRE XIV.

Terrier de la baronnie de Gex. — Pierre, comte du Genevois. — Robert, son frère, élu pape. — Identité historique du pays de Gex et de la Savoie. — Amédée VII. — Amédée VIII. — Sa régence disputée. — Humbert de Villars, comte du Genevois. — Prétentions de Robert. — Odon de Villars, comte du Genevois. — Vente de ce comté à Amédée VIII. — L'empereur Robert. — Mariage d'Amédée avec Marie de Bourgogne. — Sigismond, empereur. — Sa suzeraineté reconnue. — La Savoie érigée en duché. — Statuts de Savoie. — Retraite d'Amédée. — Louis, son fils aîné, lieutenant-général. — Albert II, empereur. — Amédée VIII fait pape. — Décanat de l'Eglise de Gex. — Décadence de la maison de Savoie. — Frédéric-le-Fainéant, empereur. — Evénemens remarquables du 15e siècle. — Les états de Savoie déclarés inaliénables. — Mariage de Charlotte de Savoie avec le dauphin Louis XI. — Deux jeunes princes de Savoie élus évêques de Genève. — Troubles causés par la duchesse Anne de Chypre. — Humiliations du duc Louis. — Vente de la baronnie de Gex. — Malheurs de la maison de Savoie. — Révolte de Philippe, comte de Bresse. — Sa prison à Loches. — Mort du duc Louis de Savoie.

Le terrier ou dénombrement des terres et fiefs de la seigneurie de Gex se divise en quatre séries :

1° De 1336, sous Jeanne de Savoie, femme de Guillaume de Joinville, et leur fils Hugard, jusqu'à la prise de Gex, en 1353, par le comte Vert de Savoie.

2° De 1353, sous les princes de Savoie, jusqu'à l'invasion des Bernois en 1536. On trouve dans ce volumineux inventaire la nature des fiefs et l'état de la noblesse qui, changeant de maître, conserva ses droits et ses prérogatives, en se soumettant à l'hommage qu'elle devait au nouveau souverain. (Voyez chapitre XXVII.)

3° De 1536 à 1564, sous les Bernois qui, maîtres du pays de Gex, s'emparèrent des biens des couvents, des églises, et vendirent les terres qui en dépendaient.

4° De 1564 à 1589, sous la seconde domination des princes de Savoie, jusqu'à la conquête des Genevois.

Nous avons vu que, des cinq fils laissés par Amé III, comte du Genevois, trois étaient morts, de 1367 à 1370. *Pierre*, son quatrième fils, lui succéda et ne prit aucune part aux querelles du comte de Savoie avec l'évêque Guillaume de Marcossai, mort en 1377 : ce courageux défenseur des droits de la ville et de son Eglise eut pour successeur *Pierre de Fabri* qui, quelques mois après, céda son siége à *Jean de Murol*, en 1378.

En cette année mourut le pape Grégoire IX; l'élection de son successeur, Urbain VI, se trouvant contestée par les cardinaux mêmes qui l'avaient élu, ils choisirent *Robert de Genève*, frère de *Pierre*, comte du Genevois. *Robert* prit le nom de Clément VII, et l'Eglise, scandaleusement divisée, eut alors deux papes, l'un à Rome, l'autre à Avignon, anathématisant chacun de son côté, soutenus par leurs partisans.

Pierre, défenseur naturel de la tiare de son frère, passa en Italie, en 1382, pour soutenir les prétentions du duc d'Anjou, désigné pour le trône de Naples par Clément VII, contre son

antagoniste Charles de Duras : c'est dans cette expédition qu'Amédée VI mourut de la peste en 1383.

Le pays de Gex n'ayant désormais pas d'autre histoire que celle des comtes et *ducs* de Savoie, nous sommes forcé d'en suivre l'ordre chronologique, pour en détacher les faits principaux et signaler ceux qui sont relatifs à la petite contrée dont nous nous occupons.

Amédée VII, dit le *comte Rouge,* fils d'Amédée VI et de Bonne de Bourbon, était né en 1360 : il faisait la guerre dans la Dombes au sire de Beaujeu, lorsqu'il apprit la mort de son père ; après avoir pris possession de ses états, il s'en fit donner l'investiture par l'empereur Wenceslas. Ce fait prouve que les empereurs d'Allemagne avaient conservé leur titre de suzerain dans les états de Savoie.

Allié fidèle du roi de France, Charles VI, il mit sa personne et toute la noblesse de ses états à son service ; les chevaliers de la Savoie et du pays de Gex l'aidèrent à prendre la ville d'Ypres en Flandres et à repousser les Gantois, soutenus par l'Angleterre. Amédée fut obligé de revenir pour remettre sur son siége l'évêque de Sion, que les Valaisans révoltés venaient de chasser.

En 1391, Amédée VII, poursuivant un sanglier près de Thonon, tomba de cheval et se blessa si grièvement qu'il en mourut, le 1er novembre, au château de Ripaille, sur le lac. Aucun de ses actes n'est relatif au pays de Gex. Il laissait de Bonne de Berry, sa femme, trois enfans dont l'aîné, qui n'avait que huit ans, lui succéda sous le nom d'Amédée VIII.

Ce prince est l'un des plus remarquables de sa famille :

politique habile, il sut, sans être guerrier comme ses prédécesseurs, assurer le repos de ses divers états, et les agrandir par héritage et acquisitions. Au milieu des désordres qui signalèrent la première moitié du 15e siècle, pendant les divisions sanglantes qui désolaient la France, et les luttes ardentes que suscitaient les papes de Rome et d'Avignon, Amédée VIII fut souvent choisi pour arbitre par les princes de cette époque : aussi fut-il surnommé le *Salomon* de son siècle.

Sa régence excita de longs débats entre sa mère Bonne de Berry et son aïeule Bonne de Bourbon; la cour de Savoie se divisa; les seigneurs prirent part à cette querelle qui touchait à une guerre civile, lorsque le roi de France et le duc de Bourgogne interposèrent leur autorité : on signa un traité de paix le 8 mai 1393, et, la même année, le jeune comte de Savoie fut fiancé avec Marie, fille du duc de Bourgogne; celui-ci s'empara de la régence, et sut attirer à son service et à celui du roi de France les seigneurs les plus influents de la Savoie et du pays de Gex.

Pierre, comte du Genevois, marié, en 1374, à Marguerite de Joinville, fille de Henri, sire de Joinville et de Vaudemont, mourut sans postérité en 1394. Il institua, pour son héritier, *Humbert de Villars*, son neveu, fils de Marie du Genevois, sa sœur aînée, à la charge par lui de remettre sa succession à *Odon de Villars,* son oncle.

Le pape Robert ou Clément VII, frère de Pierre du Genevois, voulut faire valoir ses droits. Humbert, peu disposé à lutter contre un rival aussi redoutable, les abandonna au pape Robert,

son oncle; celui-ci lui promit sa succession, comme *comte du Genevois*, et, quoique souverain pontife, il rendit hommage au comte de Savoie, mais par *procuration* et non en personne, à cause de sa dignité. Il mourut la même année, et Humbert de Villars recueillit la succession de ses cinq oncles : il en demanda l'investiture à l'empereur Wenceslas, qui le créa *prince de l'empire*.

En 1385, l'évêque de Genève, *Jean de Murol*, nommé cardinal, laissa ses fonctions à *Adémar Fabri*, religieux dominicain, originaire de Genève. Il fut remplacé par *Guillaume de Lornay*; qui siégea de 1388 à 1408.

Le fait le plus important pour nous est l'acquisition du comté du Genevois par Amédée VIII.

Humbert de Villars, marié à Louise de Poitiers, mourut le 10 mars 1400, sans laisser d'enfans mâles. Le comté du Genevois appartenait de droit à son oncle Odon de Villars. Celui-ci s'empressa de rendre hommage au comte de Savoie pour les terres qui étaient de sa mouvence; mais cette satisfaction ne suffisait pas à Amédée VIII qui, comme ses ancêtres, convoitait le comté du Genevois et voulait le réunir à ses états.

Odon de Villars, quoique légitime possesseur, craignit de se mettre en opposition avec un voisin jeune et puissant. Les deux comtes firent un traité, passé à Paris le 5 août 1401. Odon vendit tous ses droits, son titre et sa dignité de *comte du Genevois* à Amédée VIII, qui lui donna en échange Château-Neuf et toutes ses dépendances situées dans le Valromey, et 45,000 francs d'or.

Cette acquisition, en mettant fin au comté du Genevois,

ajouta singulièrement à la puissance de la maison de Savoie qui, déjà en possession de la belle seigneurie de Gex, exerça une grande influence dans toute cette contrée. Genève devint, avec l'assentiment de l'évêque, le séjour habituel des princes de Savoie, quoique cette ville ne leur appartînt pas; ils y demeurèrent jusqu'à l'époque où les religionnaires de Genève, aidés des Bernois, les en chassèrent pour toujours.

En 1400, *Robert* succéda à l'empereur Wenceslas; il ne fit rien qui pût rappeler ses droits de suzeraineté sur les diverses provinces de la Savoie. Il mourut en 1410, laissant le trône et l'empire à Sigismond.

En 1403, fut célébré le mariage d'Amédée VIII avec Marie de Bourgogne. On peut voir, dans dom Plancher (*Preuves de son Hist. de Bourgogne,* p. 216, t. III), le luxueux inventaire des joyaux, vaisselles d'argent, robes, ornements de chapelle, coussins, tapis, carreaux, lits, charriots, harnais, haquenées, et *autres belles choses* que le duc de Bourgogne donna à sa fille pour son mariage.

Sigismond, roi de Hongrie et de Bohême, frère de Wenceslas, fut élu empereur en 1510. Il signala son avènement par de grandes réformes et rappela au comte Amédée VIII qu'il relevait de la suzeraineté de l'empire.

A Guillaume de Lornay succéda, en 1408, l'évêque *Jean de Bertrandis,* membre du chapitre de Genève, qui, comme son prédécesseur, prêta serment, sur le grand autel de Saint-Pierre, de maintenir et garder les libertés, franchises, immunités, us et coutumes de l'Eglise et de la cité de Genève. Amédée, se fondant sur sa qualité de *vicaire de l'empire,* voulut obliger le

prélat à lui prêter serment de fidélité pour le temporel de l'évêché. L'empereur Sigismond lui signifia que le titre de *vicaire impérial* avait été révoqué et que les évêques de Genève ne relevaient que du *roi des Romains*.

L'empereur, revenant d'Espagne à la fin de 1415, passa par Genève et fut reçu avec acclamation à Chambéry. Là, voulant donner une haute preuve de sa confiance au sage Amédée VIII, qui passait pour le prince le plus éclairé de son temps, il fit ériger le comté de Savoie en *duché* par lettres-patentes datées du 19 février 1416. (Voy. dans Guichenon la curieuse rédaction en latin de cette importante concession.)

L'évêque Jean de Bertrandis, nommé, en 1418, à l'évêché de Tarentaise, laissa le siége épiscopal à *Jean de la Roche-Taillée* ou *de Pierre-Scise*, l'un des plus ardens défenseurs de la juridiction temporelle de son évêché contre les entreprises du duc de Savoie. Il eut pour successeur, en 1422, *Jean de Courte-Cuisse*, qui ne siégea qu'un an. Il fut remplacé, en 1423, par *Jean de Brognier* qui, né d'une famille obscure, près d'Annecy, s'éleva par son mérite aux premières dignités de l'Eglise. Il mourut à Rome, en 1426, et eut pour successeur son neveu *François de Mies*.

Le duc de Savoie, par un raffinement d'ambition naturelle à sa famille, obtint du pape, en 1430, un statut par lequel nul ne pourrait être membre du chapitre de Genève, s'il n'était *noble d'extraction* : c'était s'assurer les suffrages de la noblesse et se ménager la possibilité de faire arriver à l'évêché quelques princes de sa famille.

A tous ses titres de gloire, le duc Amédée voulut ajouter

celui de *législateur,* par la publication de ses *Statuts* en 1430. C'était tout-à-la-fois un code civil et criminel, un recueil de lois administratives et de lois somptuaires. Nous ne rappelons ces *Statuts* que parce qu'ils ont été long-temps le code des lois civiles et des formes de procédure dans le département de l'Ain et le pays de Gex.

Amédée VIII avait cinquante-un ans quand il voulut réaliser un projet qu'il roulait depuis long-temps dans son esprit. Veuf de Marie de Bourgogne, fatigué de l'administration de ses états, et effrayé de la tentative d'assassinat dirigée contre sa personne par Antoine de Sure, l'un des seigneurs du Bugey, il résolut d'abdiquer pour vivre dans la solitude et consacrer à Dieu le reste de son existence.

Il se retira, en 1434, avec quelques confidents de sa pensée, dans le délicieux manoir qu'il avait fait bâtir à Ripaille, sur les bords du lac, et y institua l'ordre de chevalerie de *Saint-Maurice.* Il y convoqua les principaux prélats et seigneurs de ses divers états, pour leur faire part de sa résolution. Son fils *Louis* fut déclaré lieutenant-général, et Pierre de Savoie, son petit-fils, fut élu évêque de Genève, quoiqu'il n'eût que huit ans.

Ainsi se termina la vie politique d'Amédée VIII, *premier duc de Savoie* et *troisième baron de Gex.* Il ne quitta les loisirs de la vie privée que lorsque les pères du concile de Bâle le proclamèrent pape, sous le nom de Félix V, en 1439, à la place d'Eugène IV qu'ils venaient de déposer.

En 1438, Albert II, premier empereur de la maison d'Autriche, fut appelé au trône. Son seul acte d'autorité fut

de faire accepter, par la diète de Mayence, la résolution du concile de Bâle, bien décidé à limiter les empiètemens de l'autorité pontificale. L'Allemagne avait tout à espérer des rares qualités de ce prince, lorsqu'il mourut en 1439.

Amédée ne put pas résister à l'idée flatteuse d'être le chef suprême de l'Eglise. Il abdiqua en faveur de son fils Louis, en janvier 1440, et à la mort de François de Mies, en 1444, il n'eut pas de peine à se faire nommer *évêque-administrateur* de l'Eglise de Genève.

Le 7 février 1444, le pape Félix V réunit à l'Eglise de Gex le décanat de l'Eglise d'Aubonne : cette petite ville, à quatre lieues de Lausanne, faisait alors partie du pays de Gex. Depuis cette époque, le titre de *doyen* appartient à MM. les curés de Gex qui l'ont conservé.

Ce ne fut que dans la religieuse intention de mettre fin au schisme qui désolait l'Eglise, qu'Amédée quitta la tiare en 1449. Son successeur, Nicolas V, lui conserva le titre de cardinal et de doyen du Sacré-Collége. Il mourut, à Genève, le 7 janvier 1451. Son corps fut transporté à Ripaille et déposé dans un riche tombeau que les Bernois brisèrent en 1538, dans l'espérance d'y trouver des trésors.

Au règne glorieux d'Amédée VIII, succéda une longue période d'adversités pour la maison de Savoie. Les astucieuses intrigues de Louis XI et de ses successeurs entretinrent de scandaleuses discordes dans cette famille, qui fut livrée à leur bon plaisir. Le caractère faible de Louis de Savoie, le mariage de sa fille Charlotte avec le dauphin de France (plus tard Louis XI), la révolte de son fils Philippe et l'ascendant qu'exerça

sur lui sa femme Anne de Chypre, causèrent tous les malheurs des états de Savoie, jusqu'alors si prospères!

Frédéric III, dit le *Pacifique,* ou mieux le *Fainéant,* avait succédé à Albert II, empereur d'Allemagne, en 1439. Ce prince aimait le repos à tout prix, et rien ne put le tirer de son apathie, ni les oppositions des papes, ni les guerres civiles qui déchiraient l'Allemagne, ni les désordres qui affligeaient les états de Savoie. Nous nous contenterons de dire, pour ne pas rompre la chaîne généalogique des empereurs, qu'il mourut en 1492, après un règne honteux de cinquante-trois ans.

Sous ce prince indolent, pour lequel il n'y avait ni droits ni devoirs, surgirent de grands événements qui devaient changer la face du monde, — l'invention de l'imprimerie, l'usage de la poudre à canon, — la chute de l'empire d'Orient, — l'arrivée des Grecs en Italie, — la découverte du Nouveau-Monde — et les discussions religieuses. Là est tout le 15e siècle, avec ses luttes ardentes et ses prodigieuses innovations.

Les préférences d'Anne de Chypre pour ses compatriotes excitèrent la jalousie des seigneurs de la Savoie, de la Bresse et du Bugey. Les désordres de la cour étaient alors arrivés à un si haut degré par les dilapidations de la duchesse de Savoie, que le faible *Louis* crut devoir garantir l'existence future de sa maison. Le 22 avril 1445, il convoqua à Genève, probablement à l'instigation du pape Félix, son père, tous les grands dignitaires de ses états et de l'Eglise. Après avoir recueilli leurs conseils et demandé leur assistance, *Louis,* par un édit solennel, déclara le domaine de la maison de Savoie *inaliénable:* le remède prouve

assez la grandeur du mal, et les provinces durent souffrir des divisions haineuses de la cour et des seigneurs.

Le mariage de Charlotte de Savoie avec le dauphin de France (Louis XI), en 1451, à Chambéry, coûta cher à la Savoie. A partir de cette époque, nous verrons les rois de France s'immiscer dans les affaires du pays, et toujours à leur profit.

Pierre de Savoie, évêque de Genève, mourut à peine adolescent, en 1458. Il fut remplacé par son frère puîné, *Jean-Louis de Savoie,* déjà pourvu, dit Levrier, de quatre ou cinq abbayes, d'autant de prieurés, de l'évêché de Maurienne et de l'archevêché de Tarentaise, parce que son père l'avait destiné à l'état ecclésiastique *par convenance* et non par vocation.

Ce *prince-prélat,* plus remarquable par ses inclinations guerrières que par ses vertus épiscopales, sut cependant défendre et maintenir les franchises de la ville de Genève contre les entreprises de sa propre famille.

La duchesse Anne de Chypre gouvernait alors la Savoie et son mari; elle fit éloigner de la cour les seigneurs de Varambon, de Borjat et de la Cueille. Ceux-ci, suivis de plusieurs autres seigneurs mécontents, se vengèrent en se retirant sur les terres du dauphin de France. Le duc de Savoie, dans sa colère, ne voulut pas même recevoir les justifications qu'ils lui firent présenter. Tous furent condamnés comme rebelles et coupables du crime de lèse-majesté; leurs biens furent confisqués et le château de Varambon démoli.

Ces trois seigneurs et leurs adhérents s'adressèrent à Charles VII, roi de France, déjà fâché contre le malheureux duc de Savoie, qui avait donné sa fille Charlotte au dauphin Louis XI.

Charles, ne pouvant pas vaincre la résolution du prince de Savoie, lui déclara la guerre. Le duc, effrayé, promit de rappeler ces seigneurs et de les rétablir dans tous leurs biens et dignités.

Selon son habitude, le duc *Louis de Savoie* viola ses promesses; mais une nouvelle menace de Charles VII le força de signer, à Chambéry, en 1454, une déclaration par laquelle il se mettait à *la discrétion* du roi de France.

La sentence prononcée contre les seigneurs exilés fut anéantie et le faible *Louis* forcé de les indemniser des pertes qu'ils avaient éprouvées : il fut condamné à payer 12,000 écus au seigneur de Varambon, pour la réédification de son château.

Si nous ajoutons à cette humiliation la hardiesse des discussions religieuses, la vie scandaleuse de plusieurs grands dignitaires de l'Eglise et la corruption des mœurs à la cour de Savoie, nous aurons les causes du désordre des provinces et de l'abaissement de cette famille, dont nous allons suivre rapidement la décadence.

C'est dans ces tristes circonstances que le duc Louis de Savoie vendit, le 20 mars 1455, à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, la baronnie de Gex, mais *sous la condition de réachat:* ce n'était heureusement qu'une aliénation temporaire de cette seigneurie avec tout son mandement, juridiction, cens et revenus quelconques, moyennant le prix de 23,000 écus. Cette baronnie rentra, en effet, dans la maison de Savoie, puisqu'elle fut cédée, en 1601, à Henri IV, avec la Bresse et le Bugey (1).

(1) La baronnie de Gex fut rachetée en 1466 par Amédée IX, qui la recouvra

Le duc de Savoie eut encore à subir une humiliation plus poignante. Louis, son second fils, comte du Genevois, avait épousé, en 1459, à Nicosie, *Charlotte,* unique héritière du roi de Chypre. Il en avait pris le titre et avait emmené avec lui, dans son petit état, un grand nombre de gentilshommes de la Bresse, du Bugey, du pays de Gex et de la Savoie.

Jacques, frère bâtard de Charlotte, vint lui disputer cette possession. Soutenu par les Turcs, il battit le comte Louis et le chassa de l'île. Louis se réfugia à Ripaille, cherchant dans les pratiques religieuses quelques consolations à ses malheurs. Sa femme Charlotte, dépouillée de ses biens, alla mourir à Rome, où les papes lui avaient offert un asile et une pension.

Comme elle ne laissait pas d'héritier, elle fit *cession de son royaume* à Charles de Savoie, son neveu : de là l'origine des prétentions de la maison de Savoie sur le royaume de Chypre.

Pour comble de malheur, Philippe ou Philippon, le cinquième fils du duc Louis, fâché de n'être pas apanagé comme ses autres frères, souleva plusieurs seigneurs contre son père et troubla les états de Savoie, sous prétexte de les réformer.

En 1462, il se composa une petite armée d'ambitieux et de mécontents, fit arrêter le chancelier de Savoie, qui fut enfermé à Morge et condamné à être jeté dans le lac ; heureusement il échappa par la fuite au supplice qui l'attendait.

Ce jeune prince, dans sa colère, alla jusqu'à poignarder de sa main Jean de Varax, maître d'hôtel de sa mère, parce qu'il

par plusieurs paiements : la quittance finale fut donnée en 1470, par François, fils du comte de Dunois.

le supposait complice de la duchesse dans la dilapidation des finances de l'état. Il s'introduisit furtivement à Genève, résidence ordinaire de sa famille, et eut l'audace de vouloir se justifier devant son père, cherchant à lui prouver qu'il était trompé par ceux-mêmes auxquels il donnait sa confiance.

La duchesse Anne de Chypre ne put résister à l'étrange insulte de son fils : elle mourut à Genève le 11 novembre 1462.

Louis, dans sa douleur, quitta cette ville après y avoir nommé des commissaires pour informer contre son fils et ses complices. Effrayé du nombre des partisans de ce prince dénaturé, il se fit transporter à Lyon, vers la fin de 1463, pour invoquer le secours de son gendre Louis XI.

Le duc, souffreteux et podagre, se rendit de là à Paris avec son fils aîné, Amédée IX. Il fut convenu avec Louis XI, pour qui tous les moyens de succès étaient bons, qu'on attirerait le jeune Philippe en France. Il y vint avec défiance, en 1464, et, malgré le sauf-conduit du roi, il fut arrêté et renfermé plus de deux ans au château de Loches.

Le duc Louis de Savoie mourut à Lyon, à son retour de Paris, le 29 janvier 1465, peu regretté de ses sujets qu'il ne sut pas rendre heureux. Son corps fut transféré à Genève, et enterré près de sa femme Anne de Chypre.



CHAPITRE XV.

Amédée IX. — Régence disputée. — Intervention de Louis XI. — Philibert Ier. — Nouveaux troubles pour la régence. — Perfidie du duc de Bourgogne. — Enlèvement de la duchesse Yolande et de ses enfants. — Nouvelle intervention de Louis XI. — Vœu de Marguerite de Bourbon. — Suite et fin des châtelains de Gex. — Charles Ier. — Nouvelles prétentions de son oncle de Bresse. — François de Savoie, évêque de Genève. — Paix profonde des provinces de Savoie. — Mort de Charles Ier. — Charles II. — L'évêché de Genève disputé par les armes. — Mort de Charles II. — Maximilien, empereur. — — Philippe de Savoie, évêque de Genève. — Philippe II, comte de Bresse. — Sa postérité. — Philibert-le-Beau. — Son alliance avec l'Autriche. — Disgrâce de Réné de Savoie. — Fin de la suzeraineté des empereurs sur la Savoie et le pays de Gex. — Mort de Philibert II.

Amédée IX, né à Thonon en 1435, avait trente ans quand il fut appelé au gouvernement des états de Savoie. Il était à Bourg, son séjour ordinaire, avec sa femme Yolande de France, quand il apprit la mort de son père. Il y reçut les hommages de toutes les provinces en-deçà des Alpes, et alla, au printemps de 1465, prendre possession de sa ville de Chambéry.

Ce prince, d'une complexion délicate, était atteint d'épilepsie; aussi ne se fit-il remarquer que par sa patience et son

inépuisable charité. Il sut résister aux pressantes sollicitations du duc de Bourbon et du puissant duc de Bourgogne, pour rester fidèle à Louis XI, son beau-frère. Il profita de ses bons rapports avec lui pour lui demander la liberté de son frère Philippe et celle des seigneurs qui étaient détenus comme lui. Louis y consentit en leur faisant promettre de ne pas se venger de leur captivité.

Philippe, *comte de Bresse* par la cession que venait de lui faire Amédée pour son apanage, resta ce qu'il était, violent et brouillon. Il s'unit secrètement, en 1468, avec le duc de Bourgogne contre Louis XI qui fit aussitôt ravager par ses troupes la Valbonne et la Bresse dont jouissait Philippe.

Amédée, incapable de gouverner, abandonna l'administration de ses états à sa femme Yolande, du consentement des principaux seigneurs du pays. Aussitôt le comte Philippe excita ses frères contre le malheureux duc de Savoie, et ils se préparèrent à s'emparer de la régence. On leva des troupes des deux côtés, et la guerre commença entre la régente et ses beaux-frères les comtes de Bresse, de Romont et du Genevois.

Ces trois frères effrayèrent toutes les provinces de la Savoie, entrèrent sans résistance à Chambéry, d'où ils allèrent assiéger le château de Montmélian où s'étaient retirés le duc et la duchesse. Le comte du Genevois, honteux de cette guerre de famille, obtint une trêve que ses frères violèrent bientôt. Ils s'emparèrent du château de Montmélian, et conduisirent de force leur frère le duc de Savoie et Yolande, sa femme, à Chambéry : ils chassèrent les favoris de la cour et jusqu'aux domestiques du palais.

La duchesse s'échappa des mains de ses beaux-frères, se réfugia au château d'Apremont, à une lieue de Chambéry, et informa son frère Louis XI de sa triste position.

Louis, content d'apprendre à ses troupes le chemin de la Savoie qu'il aurait voulu ajouter à son royaume, envoya promptement des secours à sa sœur. Les révoltés furent obligés de céder; ils souscrivirent, en 1471, un traité par lequel le duc et sa femme, la régente, furent mis en liberté. Le conseil de Savoie fut modifié par l'adjonction de huit membres, avec permission aux princes d'y assister quand leurs intérêts personnels ne seraient pas en délibération : le roi Louis XI se *réserva le droit* de nommer le lieutenant-général du duché.

C'est en cette même année (1471) que Philippe, comte de Bresse, épousa Marguerite de Bourbon, fille de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne.

Quand la paix fut rétablie, le duc Amédée IX alla du côté du Piémont chercher quelques distractions à ses douleurs; il mourut à Verceil, à trente-sept ans, l'an 1472, après un triste règne de sept ans.

A un prince atteint d'une maladie incurable, succéda un enfant de six ans, sous une régence longuement disputée.

*Philibert Ier* ne vécut que pour être témoin des tristes divisions de sa famille. La tranquillité de ses provinces, celle du pays de Gex surtout, fut gravement compromise par l'astucieuse politique des princes de cette époque.

La duchesse Yolande, naturellement la tutrice de son fils Philibert, se déclara régente de ses états. Louis XI et le duc Charles de Bourgogne, ennemis implacables, employaient

toutes leurs ruses pour s'emparer de l'autorité dans le duché de Savoie : cette province n'était pour eux qu'une proie dont il fallait s'emparer à tout prix.

Malheureusement, les oncles du jeune Philibert avaient les mêmes prétentions. La duchesse se trouvait dans une position difficile; elle avait à ménager le duc de Bourgogne, voisin terrible qui cherchait à dominer par les menaces ou par la fallacieuse promesse de donner sa fille, Marie, à Philibert; — d'autre part, elle redoutait la violence de son frère Louis XI, à qui elle devait la régence et d'importants services.

Tel était l'état des esprits, lorsque Philippe, comte de Bresse, plus décidé que ses frères, résolut, en 1472, de s'emparer de la personne du jeune duc, son neveu, pour rester maître, par cette capture, des états de Savoie. Yolande, informée de ce projet, quitta Chambéry et se réfugia de nouveau au château de Montmélian. Les trois frères en firent le siége; la duchesse, épouvantée de tant d'audace, se rendit à discrétion : elle en appela aux états-généraux de Savoie pour décider la question de la régence.

Les trois complices ramenèrent Yolande et son fils à Chambéry. La duchesse-mère parvint encore à s'échapper, et vint en Dauphiné implorer le secours de son frère, le redoutable Louis XI. C'était pour lui une nouvelle occasion d'établir son influence sur la Savoie. Il menaça; et les perturbateurs, qui connaissaient la violence du médiateur, abandonnèrent la régence à la duchesse de Savoie. La présidence du conseil d'état fut accordée, comme sûreté, à Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève.

La paix ne pouvait pas être de longue durée entre des rivaux pour qui la perfidie, la violence étaient tout, le droit et la justice rien.

Quand le duc de Bourgogne, dans ses funestes querelles avec les Suisses, voulut leur faire la guerre, la duchesse Yolande lui envoya 4,000 hommes. Après la défaite de Granson, en mars 1476, le duc, qui avait le cœur haut et qui justifia son surnom de *Téméraire,* lui demanda de nouveaux secours. Louis XI s'y opposa; mais la régente, soit pour ne pas irriter le fier Bourguignon, soit pour éloigner les Suisses qui déjà lui avaient enlevé une partie du pays de Vaud, et qui menaçaient les terres de Gex, lui accorda encore 4,000 hommes.

Ces troupes auxiliaires furent battues, et le duc Charles entièrement défait, le 23 juin 1476, devant Morat, près du lac de ce nom.

La duchesse, qui s'était avancée jusqu'à Lausanne, revint promptement à Gex; elle comprit, mais un peu tard, qu'elle s'était compromise en désobéissant à son frère dont la rancune pouvait lui coûter cher. Les Suisses prirent Lausanne, s'avancèrent jusqu'aux limites du pays de Gex. Genève, effrayée, ne se garantit de leur attaque qu'en leur payant une somme de 24,000 florins, et la châtellenie de Gex, 6,000.

Deux fois battu, le duc de Bourgogne s'aperçut de l'indifférence de son alliée; il craignit que la régente de Savoie ne l'abandonnât et ne prît ouvertement le parti de son frère, Louis XI. Pour prévenir cette défection, il vint à Gex avec le comte de Romont et l'évêque de Genève. Il fit appeler la duchesse, sous prétexte de l'inviter à se retirer avec ses enfants

dans la Comté. Celle-ci, se défiant de tant de prévenance, refusa et crut qu'elle serait plus en sûreté à Genève.

Le duc de Bourgogne avait prévu ce refus : fidèle à ses habitudes de perfidie, il chargea Olivier de la Marche, son chambellan, de se tenir en embuscade, à l'entrée de la nuit, aux portes de Genève. La duchesse fut arrêtée et saisie avec ses trois fils, *Philibert, Charles, Jacques,* et deux de ses filles avec leur suite.

Le chambellan, fidèle exécuteur des ordres de son maître, contraignit la duchesse à se placer en croupe derrière lui sur son cheval, et se fit suivre des enfants. Il profita de l'obscurité de la nuit pour la ramener à Gex, et de là, par le col de la Faucille, dans la profonde vallée de Mijoux. Il se dirigea ensuite, à travers les montagnes, sur Saint-Claude : son dessein était de conduire ses prisonniers au château de Rouvre, près de Dijon (1).

Le précepteur du jeune duc de Savoie profita de l'obscurité et du désordre de cet enlèvement pour le soustraire à ses ravisseurs; son frère Jacques fut aussi sauvé dans la lutte

(1) A cette époque les routes étaient impraticables en voiture; on voyageait à cheval et à petites journées. La route actuelle de Paris par la Faucille n'existait pas, et moins encore la route de Saint-Claude par Mijoux. On se demande comment Olivier de la Marche put, pendant la nuit, traverser le Jura au-dessus de Gex, s'aventurer dans des chemins aussi dangereux, et descendre à Mijoux? La route de Gex à Saint-Claude n'a été construite qu'en 1742, sous l'administration de Louis-Gaspard Fabry, subdélégué du bailliage de Gex.

qui s'engagea entre les officiers de la duchesse et les agents du duc de Bourgogne.

Le bruit de cet enlèvement consterna toute la contrée. L'évêque de Genève quitta Gex, suivi de plusieurs chevaliers, et poursuivit l'escorte du chambellan. Celui-ci avait marché avec tant de rapidité qu'il fut impossible de l'atteindre. On ramena les deux petits princes à Genève, et, pour plus de sûreté, on les conduisit à Chambéry.

Une note en latin, sur une des marges d'un manuscrit de 1480 à 1485, indique parfaitement le jour, l'heure et le lieu de ce hardi coup de main; en voici la traduction :

« L'an 1476, le jeudi 27 de juin, à 10 heures du soir, venant « de Gex, sous le Grand-Sacconnex, l'illustrissime duchesse « de Savoie, sœur du roi très-chrétien de France, fut prise « par messire Olivier de la Marche, Jacques Saliot et....., « capitaine du duc de Bourgogne, et en même-temps le « seigneur prince du Piémont, et deux demoiselles de Savoie. »

Louis XI trouvait dans ces circonstances deux avantages : l'humiliation de son antagoniste, le duc de Bourgogne, — et l'occasion de dominer dans le duché de Savoie. Il confia l'éducation du jeune prince à Philibert de Groslée, seigneur de Lhuis en Bugey; — le gouvernement du Piémont au comte Philippe de Bresse, — et l'administration des états de Savoie à l'évêque de Genève, qui avait abandonné le violent duc de Bourgogne pour se jeter dans les bras du roi.

Louis XI envoya immédiatement 300 lances en Bourgogne, sous la conduite du seigneur de Chaumont, chargé de délivrer la duchesse, « le quel, dit Paradin, joua fort bien son rôlet,

« allant jusqu'à Rouvre sans porter dommage au pays, amena « Mme la duchesse et tout son train au château de Plessis-lès-« Tours où le roy estoit alors. Il alla la recevoir à la porte, « avec un visage joyeux, et de prime face lui dit : *Madame de* « *Bourgogne, vous soyez la bien-venue.*

« Elle, connoissant bien qu'il ne faisoit que se jouer, « respondit qu'elle étoit *bonne Françoise,* et preste à lui obéir « en ce qu'il lui plairoit de lui commander.

« Il est vrai que le roy avoit grande envie d'en estre dépêché, « et elle encore plus grande de s'en aller en Savoye ; car « cognoissans la complexion l'un de l'autre, ils se craignoyent « et n'aimoient guères à se voir. »

Le roi s'engagea, par promesse écrite, le 2 novembre 1476, à défendre sa sœur contre ses beaux-frères et contre le duc de Bourgogne. A peine rentrée dans ses états, elle força le comte Philippe de Bresse à quitter le gouvernement du Piémont et à se retirer à Bourg, centre de ses petits états.

La duchesse Yolande mourut le 27 août 1478. Aussitôt ses incorrigibles beaux-frères tentèrent encore de s'emparer de la régence : pour éviter de nouveaux désordres, on choisit, pour gouverner l'état, six seigneurs de la Savoie et six seigneurs du Piémont. Le jeune duc, parvenu à sa majorité, prit la direction de son duché, et la paix, long-temps troublée, fut enfin rétablie.

Ce prince promettait d'heureux jours à la Savoie quand il mourut à Lyon, en 1482, à dix-sept ans, des suites de fatigues à la chasse et dans les tournois : comme il ne laissait point d'enfant de Blanche sa femme, son frère Charles lui succéda.

Nous devons rappeler ici que Philippe, comte de Bresse, et qui fut plus tard *duc de Savoie* après Charles II, fut la cause *occasionnelle* de la construction de l'église de Brou à Bourg. On sait qu'étant à la chasse, entre Chazey et Loyettes, en 1481, il tomba de cheval et se cassa un bras. Cette fracture qui, à cette époque, était un accident très-grave, à cause de l'ignorance en chirurgie, compromettait sérieusement sa vie. Sa femme, Marguerite de Bourbon, fit vœu, si elle obtenait la guérison de son mari, de faire bâtir à Bourg une église avec un monastère de l'ordre de Saint-Augustin.

Le prince guérit, et la duchesse n'eut pas la satisfaction d'accomplir son vœu; elle mourut au château de Pont-d'Ain, en 1483. Le comte Philippe se chargea de réaliser les promesses de sa femme; la mort l'en empêcha : c'est son fils Philibert dit *le Beau*, et sa femme Marguerite d'Autriche, qui exécutèrent le vœu de Marguerite de Bourbon et les dernières volontés du comte Philippe. (Voyez Philippe II.)

Nous reprenons ici la suite et la fin des *châtelains* de Gex.

A Boniface de Challant succédèrent *Amédée* — et *Boniface*, ses deux fils, en 1425.

On lit dans ses comptes : — Reçu 3 sols d'amende de Jean Folli, en son nom et au nom des gens de Seygnier, pour avoir conduit leurs bêtes dans les montagnes avant l'époque déterminée.

— Reçu 20 sols de cens dus par les frères Pierre et Humbert de Rossillon, pour le pont qu'ils ont fait bâtir sur le Rhône, près de Chancy. Les concessionnaires à perpétuité de ce pont furent autorisés à construire, à leur volonté, des moulins,

battoirs, moulins à scie et à foulons, et *alia quæcumque artificia,* sous condition d'hommage-lige au seigneur de Gex et 20 sous de cens annuel.

Ils levaient un droit de péage sur tout ce qui passait, savoir : pour tout animal chargé, un denier fort ; — pour cheval, âne, mulet non chargés, un denier blanchet ; — pour toutes personnes à cheval, excepté les nobles et les religieux, un blanchet ; — pour les personnes à pied, un denier ; — pour un troupeau de porcs jusqu'au nombre de 30, quatre deniers forts ; — pour un juif *utriusque sexus*, à pied ou à cheval, deux deniers forts.

— Vient ensuite une longue série d'alpages ou droits de pâture et de redevances de granges en location, le tout payé en fromages et *serets.*

— En 1432, nous trouvons les comptes de *Girard Bourgeois,* de Challex, pour cette année, sous le règne du très-redouté seigneur Amédée VIII : il ne reçut que des droits de vente.

— En 1433, reparaissent les frères Challant.

Ils ont donné 13 florins pour réparer la maison ou fruitière dite *de la Chavolette,* au-dessus de d'Echenevex.

— Donné 5 florins à Jean de Basiliat *(de Basillia),* serrurier, citoyen de Genève, pour avoir fait une bannière (girouette) de fer peint, aux armes du duc de Savoie, et l'avoir posée au sommet de la grande tour ronde du château de Gex (1).

— 1435, donné 11 florins 8 sols pour avoir charrié 14 charretées de paille destinée à garnir les lits du château.

— 1436, donné 2 sols 1/2 à chacune des 32 personnes qui

(1) Le florin de Savoie valait 15 sols — ou 12 gros ; — le gros, 12 deniers.

ont transporté l'illustre prince du Piémont (Louis de Savoie), de Gex à Copet, avec la princesse et le comte de Genève.

— Donné 16 florins, par l'ordre écrit de notre prince (Amédée VIII), à Anthonie, sa nourrice, femme de Pierre Badère *(uxori Petri Baderii),* demeurant à Channas, au mandement de Gex, pour les bons services qu'elle lui a rendus lorsqu'il était enfant, — *ejus ubera ministrando.*

— 16 florins aux 49 hommes qui ont porté la litière de la princesse de Gex à Morge, y compris l'homme qui allait devant pour couper les branches qui pouvaient embarrasser la litière.

— Donné le 19 septembre 1438, à Girard, drapier à Genève, pour une aulne et demi de drap gris, du quel a été faict une robe à monseigneur de Verceil, à raison de 38 gros l'aulne, cy 4 florins 9 gros.

— Quatre aulnes de drap blanc pour faire une couste double à mon dit seigneur, et une sangle, à 14 gros l'aulne, cy 4 florins 8 gros.

— Pour la façon de la dite robe et des dites coustes, 1 florin.

— *Item,* une aulne de drap blanc achetée à Genève, de quoi a été fait un corset à monseigneur, 2 florins.

— *Item,* quatre aulnes de toile pour faire des *criquétes* à monseigneur, à 9 gros l'aulne, cy 3 florins.

— *Item,* à Jean de Larpe, pelletier à Thonon, pour une paire de chaussons de *renardat* pour monseigneur, 2 gros 1/2.

— *Item,* le 8 janvier 1439, pour fourrer les manches et le coullet d'une couste de renardat, à monseigneur, 4 gros.

— *Item,* trois quarts de drap noir pour lui faire un chapiron, 3 florins 9 gros.

— Une aulne de drap blanc de Perpignan pour des chausses et chaussons, 1 florin 6 gros.

— *Item,* à maître Perynet, couturier à Thonon, pour la façon d'un chapiron noir à borrelets et décopés, pour mon dit seigneur, 6 gros.

— *Item,* au dit Jean de Larpe, fourreur, pour un dos de *Lumberne,* de quoi on a réparé les bords du collet et les manches de la robe grise de monseigneur, 4 gros.

— *Item,* pour une paire de gants de chevrotin doublés pour mon dit seigneur, 2 gros.

— En 1439, nouveaux subsides dans le pays de Gex pour payer les frais de l'élection d'Amédée VIII, par le concile de Bâle, au souverain pontificat.

— En 1448, les comptes de la châtellenie de Gex sont entre les mains de noble *Guillaume de Villarsel.* Ils ne contiennent que le prix de plusieurs alpages, prix représenté par un certain nombre de fromages et de *serets.*

— En 1449, le châtelain de Gex est noble *Christophe Boniface.*

— Donné 8 florins à maître Nicolet de Pont, laviste (bourreau) du bailliage de Gex, pour pendre aux fourches de la ville le nommé Jean Cohennet dit *Perrin,* convaincu de vol.

— Le 5 février, jour de vendredi 1450, fut monseigneur le duc de Clêve et plusieurs chevaliers et écuyers, au supé et au dîné de Geys; la pannetterie fut faite par la main de Johan de Moyron, maître de botoillerie et panaterie de monseigneur le duc de Savoie.

— Pour sept dozènes de pains apportés de Genève, à 3 gros la dozène, cy 21 gros.

— Six pains achetés du châtelain de Geys, à 4 deniers chacun, cy 2 gros.

— Un quarteron de vin (le quarteron équivalait à 4 pots et une pinte), à 8 deniers le quarteron, cy 8 deniers.

— Six quarterons de vin, au même prix, cy 4 gros.

— *Item,* quatre livres d'amandes et quatre livres de ryz, cy 6 gros.

— *Item,* bonne huile, sal, motarde et venoigre, cy 6 gros.

— *Item,* deux fromages, 6 gros.

— *Item,* cinquante arengs-sors, 8 gros.

— *Item,* deux panniers de sallerie, 4 gros.

— En outre de ce que dessus, fut despensé pour trente chevaux de monseigneur de Clêve, 5 florins — ou 2 gros par jour par chaque cheval.

— En 1456, la châtellenie de Gex est administrée, du 1er mars au 24 avril, par noble *Antoine Bolomier.* L'année précédente, le comte de Dunois et de Longueville avait pris possession de la ville et du château de Gex que lui avait vendus le duc Louis de Savoie. Bolomier déclare que, vu l'époque et la brièveté de son administration, il n'a reçu aucun fermage en seigle, avoine, millet, noix, pain, vin, langue de bœuf, poules, chapons, cire, etc.

— 1466, 25 avril, noble *Jean de Nant* remplaça Antoine Bolomier jusqu'au 30 septembre.

— Il a donné 24 florins 9 deniers aux deux commissaires qui ont visité la châtellenie de Gex, les fortifications de la Cluse et le passage de la Faucille.

— Payé 5 florins à Etienne Vuillet, *laviste* (bourreau), pour

avoir exécuté François Arbalestrier, ex-notaire, demeurant à Saint-Jean-de-Gonville ; il fut noyé pour ses méfaits : *in aquâ submersus.*

— En 1468-69, c'est noble et puissant *Pierre Bonniard,* jusqu'en 1483. Les nobles de cette époque étaient Nicod de la Grange *(de Grangia);* — Pierre, François et Jean de Menthon; — Etienne de Fleyer; — Aimon de Pitignier; — Jean de Soller *(de Solerio)* et ses fils, Claude et Bertrand; — Antoine de Pognier; — Jacques Bourgeois; — Louis Périssod; — Pierre Gaillard; — Lancelot Bourgeois; — Claude Allemogne ; — Antoine de Chastillon; — Jean Marchiand; — N. Janin; — Pierre et André Servage; — Jean, fils de Pierre de Livron; — Amédée de Servier; — Jacques de Gingin, seigneur de Divonne.

— De 1475 à 76, état des dépenses faites pour réparations et nouvelles fortifications au château de Gex, pour résister aux Allemands (Suisses) qui s'avançaient sur le pays de Gex et le Genevois, après la bataille de Morat. La peur était si grande que l'on construisit un moulin et un four dans l'intérieur du château, et que l'on abattit plusieurs maisons pour fortifier la place.

— En 1480, 10 florins de pension furent payés à Jean Bonduz de Pirignin, qui aida à délivrer le jeune duc Philibert des mains des Bourguignons, lors de l'enlèvement de la duchesse, Yolande de Savoie, par le comte de la Marche.

— Le trésorier-général de Savoie apporta 6,000 florins de Genève à Gex : cette somme était exigée par les Suisses qui menaçaient de dévaster toute la contrée.

— En 1483, le châtelain de Gex est noble *François-Louis de Belletruchis,* dont les comptes sont de peu d'importance.

Dans ce compte, comme dans tous les précédents, les maisons religieuses de Gex et ailleurs reçoivent annuellement leurs pensions.

De cette époque à 1527, il y a un volume de comptes; après 1527, il n'en existe pas aux archives de Dijon. Lors du traité d'échange en 1601, la comptabilité passa entre les mains des receveurs des domaines royaux.

Charles Ier, cinquième duc de Savoie et baron de Gex, entrait dans sa quatorzième année, à la mort de son frère Philibert Ier, en 1482. Le rusé Louis XI le fit venir à Lyon et se déclara son tuteur, sous prétexte d'ôter à ses oncles l'envie de s'emparer de la régence. Pour ne pas trop les irriter, il donna, de *son plein pouvoir,* le gouvernement de la Savoie à l'évêque de Genève, *Jean-Louis,* oncle du jeune Charles.

Le comte Philippe de Bresse, toujours mécontent, voulut reprendre le gouvernement du Piémont, soutenant qu'il en avait été investi par son neveu le duc Philibert. Le jeune Charles, qui n'aimait pas son oncle, lui signifia de renoncer à ses prétentions; il refusa. Louis XI menaça de faire avancer ses troupes dans la Bresse; le duc de Savoie, de son côté, le somma de venir lui rendre hommage comme à son suzerain. Le comte Philippe comprit qu'il fallait céder, et comme il ne se trouvait pas en sûreté dans ses terres, il se retira pour quelque temps en Allemagne.

En 1482 et 1483, la mort vint faire un grand vide autour de

lui et calmer la violence de son caractère. Il perdit son frère Jean-Louis, évêque de Genève, en juin 1482; — sa femme, Marguerite de Bourbon, en avril 1483. — Louis XI mourut le 30 août de la même année, — et Charlotte de Savoie, sœur de Philippe, quelques mois après.

A cette époque, l'évêché de Genève fut disputé par trois prétendants. La cour de Savoie, qui voulait conserver ce poste important dans sa famille, proposa *François de Savoie,* archevêque d'Auch, frère du dernier évêque et oncle du duc Charles.

Le règne de Charles Ier ne dura que sept ans, mais il fut tranquille et même glorieux. Il réduisit le marquis de Saluces, sut réprimer avec fermeté les prétentions de ses grands-oncles, et délivrer ses états de toute influence étrangère; le pays de Gex oublia les perturbations des années précédentes et jouit d'une paix profonde.

En 1489, le duc Charles Ier, suivi d'un grand nombre de gentilshommes, alla visiter à Tours le nouveau roi de France, Charles VIII, et fut reçu en roi. Il avait épousé Blanche de Montferrat, dont il eut un fils, Charles II, qui lui succéda.

Charles Ier promettait, par son âge et ses heureuses dispositions, un long règne de prospérité, lorsque la mort vint l'enlever à vingt-un ans, en 1489.

Charles II, né à Turin en 1488, n'avait que deux ans à la mort de son père Charles Ier : sa régence excita de nouvelles contestations; cependant Blanche de Montferrat, sa mère, finit par conserver la tutelle de son fils.

La paix semblait rétablie, lorsque Blanche et le comte Philippe choisirent pour successeur à l'évêque de Genève,

François de Savoie, mort en 1491, *Antoine de Champion*. Le chapitre proposait *Charles de Seyssel*. Des deux côtés, on rassembla quelques troupes; elles se rencontrèrent au pont de Chancy, près de Genève, en 1491. Charles de Seyssel fut battu, et Antoine de Champion, son compétiteur, resta maître de l'évêché. Malgré cette intronisation peu apostolique, il se montra cependant à la hauteur de ses fonctions et s'occupa de réformer les mœurs de son clergé.

L'expédition du roi de France, Charles VIII, en 1494, pour la conquête du royaume de Naples, fut une heureuse diversion pour le repos des diverses provinces de la Savoie. Le comte Philippe de Bresse, et un grand nombre de seigneurs savoyards, bressans et gessiens, suivirent le roi de France dans ses aventureuses campagnes.

Pendant ces excursions lointaines, le jeune duc Charles II, qui n'avait que huit ans, mourut des suites d'une chute le 16 avril 1496.

Frédéric III, empereur d'Allemagne, était mort en 1492.

Il eut pour successeur Maximilien Ier, son fils. — Le fait le plus important pour ce prince fut son mariage avec Marie, fille de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Cette princesse lui apporta, avec les états de son père, l'Artois et la Franche-Comté. Maximilien ne fit rien qui rappelât ses droits de suzeraineté sur les états de Savoie et les provinces des bords du Rhône. Il mourut en 1519, laissant après lui son petit-fils, Charles-Quint, le redoutable rival de François Ier.

A l'évêque Antoine de Champion, mort en juillet 1495, succéda *Philippe de Savoie*, âgé de cinq à six ans, fils du

terrible Philippe de Bresse. Il ne prit pas le titre d'évêque, ni celui d'administrateur, mais celui d'*élu*. On confia la direction spirituelle et temporelle de l'évêché à un grand-vicaire, et cet abus déplorable se maintint jusqu'en 1510.

Philippe II, comte de Bresse, avait cinquante-huit ans lorsqu'il fut appelé à la couronne ducale de Savoie par droit de succession. Il était le cinquième fils de Louis Ier et d'Anne de Chypre : ce prince, d'un caractère violent et impérieux, excita trois fois des désordres regrettables dans le duché de Savoie, pour obtenir la régence de son neveu Amédée IX, et de ses petits-neveux, Philibert et Charles Ier.

Epuisé par les agitations qui avaient traversé sa vie, il eut une vieillesse anticipée qui ne lui permit pas d'exercer longtemps son autorité. Il mourut à Chambéry en 1497, ne laissant de sa première femme, Marguerite de Bourbon, que deux enfants, *Philibert-le-Beau* qui lui succéda — et *Louise de Savoie* qui fut mère de François Ier.

Sa seconde femme, Claudine de Bretagne, qu'il épousa en 1485, lui donna *Charles III,* — *Philippe,* qui fut *évêque-élu* de Genève, — et *Philiberte*, qui fut mariée à Julien de Médicis.

Philibert II, dit *le Beau,* fils de Philippe II et de Marguerite de Bourbon, naquit au château de Pont-d'Ain, le 10 avril 1480. Son règne, qui ne fut que de sept ans, ne nous offre aucun fait important relatif au pays de Gex.

Ce prince, frappé de l'état de faiblesse dans laquelle une alliance trop étroite avec la France maintenait la Savoie, résolut de s'appuyer sur l'Autriche dont la puissance s'étendait du nord aux Pyrénées. Cette politique nouvelle amena d'immenses

résultats pour la maison de Savoie. Des événements étranges, déterminés par l'esprit d'innovation du 16e siècle, vinrent bouleverser l'Europe et détacher de la Savoie ses plus belles provinces.

Philibert fit ses premières armes sous son père, à la suite de Charles VIII, dans son expédition de Naples en 1494, et plus tard sous Maximilien d'Autriche contre les Florentins.

En 1496, il fut fiancé à Yolande de Savoie, sa cousine; elle mourut quatre ans après.

Le conseil de Savoie fixa, en 1497, le douaire de Claudine de Bretagne, seconde femme de Philippe II. On lui accorda l'usufruit de plusieurs seigneuries; celles de Poncin, Cerdon, Saint-Sorlin, Lagnieu, Virieu-le-Grand, Rossillon, Saint-Germain, etc., etc. — Elle alla d'abord résider à Poncin, puis au château de Billiat, dans la Michaille, où elle mourut.

C'est en 1501 que Philibert II épousa Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. De grandes fêtes eurent lieu à Genève, qui ne lui appartenait pas et qui était extrêmement jalouse de ses priviléges et de sa liberté. Philibert aimait à y étaler le luxe de sa cour et la magnificence de ses tournois, pour y faire désirer son autorité.

L'empereur Maximilien se rappela qu'il était, comme ses prédécesseurs, seigneur suzerain de la Savoie et de l'ancien royaume de Bourgogne. Il concéda au duc Philibert, son gendre, par lettres-patentes, datées d'Anvers le 1er avril 1503, *tous ses droits impériaux, juridiction temporelle et hommages qui lui étaient dus à l'est de la Saône, dans les provinces du Bugey, du Genevois et du pays de Gex.*

A partir de cette concession, les empereurs perdirent leurs droits de suzeraineté sur les contrées comprises entre le Rhône et la Saône : les ducs de Savoie furent dispensés, lors de leur avènement, de leur demander l'investiture de leurs états, et de leur rendre foi et hommage.

Les chaleurs excessives de 1504 desséchèrent les récoltes, amenèrent la famine et une effrayante mortalité : c'est l'*année des processions* faites pieds nus. Les populations, effrayées, couraient les campagnes et faisaient, dit Paradin, *oraisons publicques avec larmes et piteuses amendes honorables pour leurs péchés.*

Philibert II étant à la chasse près de Saint-Vulbas, canton de Lagnieu, se fit servir à dîner dans un lieu très-frais auprès d'une fontaine ; il y prit une pleurésie dont il mourut à Pont-d'Ain, en septembre 1504, dans la chambre même où il était né : ses restes furent déposés à Bourg, dans l'église de Brou, auprès de ceux de sa mère.



CHAPITRE XVI.

Charles III. — Malheurs de son règne. — Ses prétentions sur Genève. — Charles de Seyssel, évêque. — Jean-François de Savoie lui succède. — Mariage de Philiberte de Savoie avec Julien de Médicis. — Aliénation de la baronnie de Gex. — Alliance de Genève avec Fribourg. — Deux partis à Genève. — Elle est investie par le duc Charles. — Suspension d'armes. — Mauvaise foi de ce prince. — François de Bonnivard. — Intervention des Fribourgeois. — Le duc paie les frais de la guerre. — Exigence de François Ier. — Mariage de Charles III. — Mort de l'évêque Jean-François. — Pierre de la Baume. — Entrée de la duchesse à Genève. — Nouvelle perfidie du duc. — Alliance entre Berne, Fribourg et Genève. — Chevaliers de la Cuillère. — Commencement de la réforme. — Querelles religieuses. — Assassinat de Pontverre. — Genève attaquée. — Appel à la ville de Bourg. — Le duc à Gex. — Nouvelles hostilités contre Genève. — Arrivée de l'armée combinée des cantons alliés dans cette ville. — Combat de Meyrin. — Trève de Saint-Julien. — Humiliation du duc de Savoie. — La réforme à Genève. — Triomphe des protestants.

Charles III avait dix-huit ans quand il fut appelé à la couronne ducale; il était fils de Philippe II et de Claudine de Bretagne, sa seconde femme.

Charles fut le prince le plus malheureux de tous ceux qui occupèrent le trône de Savoie. C'est sous son long règne que cette

puissance perdit presque tout ce qu'elle avait heureusement acquis par alliances, conquêtes et successions. Beau-frère de Charles-Quint par son mariage avec Béatrix de Portugal, — et oncle de François Ier par sa sœur, Louise de Savoie, il les mécontenta tous deux par son intervention maladroite, incapable de comprendre qu'il valait mieux se déclarer franchement pour l'un ou pour l'autre.

Après quelques années de tranquillité, Charles eut la douleur de voir ses états, en-deçà et au-delà des Alpes, envahis par les Français; plus tard, en 1534, les Genevois, en embrassant la réforme, s'affranchirent de sa domination. Deux ans après, les Bernois, les Fribourgeois, par suite de l'alliance qu'ils avaient contractée avec Genève, occupèrent le pays de Vaud, le Chablais et le pays de Gex. Pendant près de vingt ans, la Savoie fut le théâtre de la guerre, ravagée tantôt par les Français, tantôt par les Impériaux.

Charles III, à son avènement, ne possédait que des revenus assez modiques et bien au-dessous de ses besoins. Il avait distrait de ses états un grand nombre de seigneuries pour constituer les douaires de Blanche de Montferrat, veuve de Charles Ier, — de Claudine de Bretagne, sa mère, veuve de Philippe II, — de Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert-le-Beau, — et pour assurer la dot de sa sœur, Philiberte de Savoie, mariée à Julien-de-Médicis.

Pendant l'hiver de 1504 à 1505, la famine et la peste désolèrent la Savoie, le Genevois et le pays de Gex. Les campagnes furent dépeuplées et les bras manquèrent à la culture des terres.

Tous ces embarras n'empêchèrent pas Charles III, fidèle

aux prétentions de sa famille, de vouloir s'emparer à tout prix de Genève, ville dans laquelle il ne pouvait pas même entrer sans autorisation, et sur laquelle il n'avait, comme ses ancêtres, que des prétentions mal fondées.

Possesseur du château de l'Ile sur le Rhône, le duc Charles était sans cesse en querelle soit avec l'évêque, soit avec les bourgeois de Genève. Cette complication de droits et de juridictions constituait le gouvernement le plus embarrassé, le plus bizarre que l'on puisse imaginer.

Les droits des ducs de Savoie se réduisaient au château de l'Ile, confié à l'un de leurs lieutenants, sous le nom de *Vidomne;* cet officier était soumis à l'évêque, lui jurait fidélité et promettait de respecter les franchises et la liberté de la ville. Si Charles III se fût contenté de ses droits, il aurait pu les conserver long-temps; mais, pour avoir voulu prendre plus qu'il ne lui était dû, il souleva contre lui les citoyens de Genève, s'attira de grandes difficultés et perdit tout.

L'évêque de Genève, ou mieux l'*élu à l'évêché,* Philippe de Savoie, fils de Philippe II, avait quitté l'habit ecclésiastique sous son frère Charles III; il n'avait gardé, dit Levrier, que ce qui lui plaisait le plus, les *revenus* de sa dignité. Il ne résigna son évêché qu'en 1510, en faveur de *Charles de Seyssel,* sur lequel *Champion* l'avait emporté, au ridicule combat du pont de Chancy, en 1491. Philippe fut, en compensation, fait *comte du Genevois;* il fit ses premières armes sous Louis XII, servit ensuite Charles-Quint, et passa au service de François Ier, qui lui donna le duché de Nemours; ce duché resta pendant 150 ans à la maison de Savoie.

Les discussions déplorables, suscitées et entretenues par l'opiniâtreté du duc de Savoie, agitèrent pendant deux ans Genève et ses environs. Elles furent suivies de la scandaleuse élection de *Jean-François de Savoie* à l'évêché de cette ville.

A Charles de Seyssel, mort en 1513, devait succéder *Amé de Gingin,* abbé de Beaumont, désigné par le chapitre. Le duc de Savoie fit accepter furtivement par le pape Jean-François de Savoie, fils de *François de Savoie,* qui avait été évêque de Genève de 1483 à 1490.

Ce nouveau prélat, aussi disgracié au physique qu'au moral, ne fut et ne devait être qu'un instrument passif des volontés de Charles III. Son élection indisposa les Genevois contre l'autorité pontificale, l'Eglise romaine et la maison de Savoie. Cette ignominieuse élection contribua puissamment à la réforme religieuse dans Genève, et cette réforme fut cause de tous les malheurs qui fondirent un peu plus tard sur tout le pays de Gex.

C'est en 1515 que *Philiberte de Savoie,* issue du second mariage de Philippe II, épousa Julien de Médicis, frère du pape Léon X. Le duc Charles, son frère, lui constitua en dot la seigneurie et le pays de Gex, qui fut alors érigé en *marquisat;* il y ajouta d'autres terres en Savoie, celles de Poncin, de Virieu-le-Grand et de Billiat dans la Michaille. (Voir à la fin la *Biographie des personnes célèbres du pays de Gex.*) Cette seconde aliénation ne fut pas de longue durée : Julien de Médicis mourut en 1516.

Les basses vengeances de l'évêque *Jean-François,* les hypocrites déférences de Charles III pour l'indépendance de la petite république de Genève, excitaient la haine et la défiance

des citoyens qui n'attendaient que l'occasion de se venger du prélat et du prince.

Les Genevois n'avaient qu'un moyen de se soustraire à cette double tyrannie, c'était une alliance avec les cantons suisses. Berne et Fribourg y voyaient deux avantages: sauver l'indépendance de Genève et se donner un nouvel allié contre les envahissements de Charles III.

En 1518, les Genevois se sentant dans l'impossibilité de sauver leur liberté, et ne pouvant compter ni sur l'empereur, ni sur le roi de France qui se faisaient la guerre, appelèrent à leur secours *Berne* et *Fribourg*. Charles III, indigné de ce qu'il regardait comme une révolte de la part des Genevois, sur lesquels il n'avait cependant aucun droit, eut recours aux menaces. Il leur envoya, en 1519, des députés pour les détourner d'une alliance qui pouvait lui devenir funeste. Les députés ne parurent à Genève que pour être témoins de la patriotique résolution de ses citoyens qui venaient de proclamer leur alliance avec les Fribourgeois; elle fut signée le 27 mars 1519.

La ville se divisa en deux partis; l'un qui soutenait les prétentions du duc de Savoie, c'étaient les *Mammelucks* (nom qui leur fut donné pour flétrir leur dévoûment à la maison de Savoie); l'autre, qui avait accepté l'alliance de Fribourg, c'étaient les *Eignots*, de l'allemand *Eidgenossen*, *confédérés par serment;* de là, la dénomination de *Huguenots* donnée plus tard aux calvinistes.

Le duc Charles, convaincu qu'il ne dissiperait pas la défiance des citoyens de Genève contre lui et leur évêque, sa créature,

fit d'abord des menaces. Il ramassa une armée de 8 à 10,000 hommes sur la frontière de Genève pour prévenir les auxiliaires de cette ville. Un héraut d'armes vint, le 1er avril, déclarer la guerre *à feu et à sang* aux Genevois, qui persistèrent néanmoins à ne pas accepter l'humiliante domination de la Savoie.

En même temps, l'armée du duc parut à Saint-Julien, à une grande lieue de Genève. Les syndics firent armer les bourgeois; les portes de la ville furent fermées et les chaînes tendues. La ville et ses environs furent investis par l'armée de Savoie qui avait complètement isolé les assiégés. Les syndics envoyèrent cependant un courrier pour prévenir les Fribourgeois, devenus leurs alliés; mais ce courrier fut arrêté à Versoix et conduit à Gex, où on lui donna l'*estrapade* (1) pour lui faire dire ce qui se passait à Genève.

La situation était pressante pour les Genevois; il fallait se défendre ou céder: on prit un moyen terme, c'était une suspension d'armes. Il fut décidé qu'ils renonceraient à l'alliance des Fribourgeois, que le duc entrerait dans la ville avec 500 hommes seulement, sans y commettre la moindre hostilité contre la personne et les biens des citoyens, et respecterait les franchises de la ville, etc.

Cette capitulation fut aussitôt violée qu'acceptée.

Le 15 avril 1519, Charles III entra fièrement dans Genève

(1) Ce supplice consistait à enlever le patient à l'aide d'nne bascule plus ou moins élevée et à le laisser retomber subitement de tout son poids sur la terre pour le disloquer, ou à le plonger plusieurs fois dans un brasier.

avec toute son armée; il en fit abattre les portes comme s'il l'eût prise d'assaut, s'empara de l'hôtel-de-ville, de l'arsenal, et se déclara *prince et seigneur de Genève,* avec défense à tout citoyen de paraître dans les rues et même aux fenêtres, sous peine de l'estrapade.

A cette époque, François *de Bonnivard,* prieur de Saint-Victor de Genève, en 1514, après son oncle, Amé de Bonnivard, s'était déclaré contre le duc de Savoie pour les franchises de la ville. Il crut devoir, par prudence, s'éloigner, en se confiant à deux amis qui le livrèrent à Charles III. Il fut conduit à Gex et de là transporté à Groslée, où il resta renfermé pendant deux ans.

Cependant les Fribourgeois, indignés de tant de mauvaise foi, s'avançaient pour défendre leurs alliés de Genève. Ils traversèrent le pays de Vaud qui appartenait à la Savoie, entrèrent sans résistance à Morges, abandonnée par ses habitants, et menaçaient d'envahir le pays de Gex.

Le duc, aussi lâche qu'insolent, changea de ton; il envoya un corps de cavalerie jusqu'à Nyon, afin de se donner le temps de réfléchir, et se hâta de proposer quelques arrangements. Les députés du duc Charles s'étant permis de demander aux Fribourgeois de quel droit ils étaient venus sur les terres du prince de Savoie, reçurent cette réponse: *Du droit que s'est arrogé votre maître d'entrer en armes à Genève, notre alliée.*

Après bien des débats, il fut convenu que les Fribourgeois quitteraient le pays de Vaud, à condition que le duc sortirait de Genève et respecterait la liberté et les franchises d'une ville sur laquelle il n'avait aucun droit.

Charles, obligé de céder, consentit à payer 8,000 écus d'or pour les frais de la guerre, savoir: moitié par lui, et l'autre moitié par la ville. Genève donna 2,000 écus d'or, et le comte du Genevois, l'ex-évêque, Philippe de Savoie, engagea sa vaisselle d'argent pour fournir les 2,000 écus qui restaient à payer.

Ces détails sont indispensables pour apprécier la cause des désastres qui vinrent fondre, quelques années plus tard, sur le pays de Gex. Les hostilités de la Savoie contre Genève eurent leur contre-coup dans cette petite contrée qui, pour son malheur, touchait au théâtre de ces haineuses collisions. Les fugitifs de Genève, ceux qui soutenaient, sous le nom de *Mammelucks,* les prétentions du duc de Savoie, se retirèrent à Gex et dans ses environs, pour continuer leurs menées et harceler les Genevois. Cette contrée, qui fut envahie, dévastée par les Bernois, les Savoyards et les Genevois, devenait la proie du plus fort; elle ne retrouva sa tranquillité que lorsqu'elle fut réunie à la France, en 1601.

A l'humiliation que venait de subir le duc Charles à Genève, s'ajouta la douleur que lui causa son neveu, François Ier, qui lui demanda ce qui appartenait à Louise de Savoie, sa mère, dans la succession de Philippe II et de Marie de Bourbon, ses père et mère. Charles, épuisé par ses folles tentatives contre Genève, n'avait ni argent ni armée. Incapable de prendre un parti dans la lutte de François Ier et de Charles-Quint, il fut le jouet et la victime de ces deux puissants princes.

L'année 1522 fut remarquable par le mariage de Charles III avec Béatrix de Portugal, belle-sœur de Charles-Quint, — et

par la mort ignominieuse de l'évêque *Jean-François de Savoie.* Ce prélat, dont la vie ne fut qu'un long scandale, résigna son titre à *Pierre de la Baume,* son coadjuteur, issu de la noble famille des comtes de Montrevel, en Bresse. Témoin des désordres causés par la réforme, il fut obligé de quitter Genève, dont il fut le dernier évêque *résidant :* le siége épiscopal fut transporté temporairement dans la petite ville de Gex.

Le duc de Savoie profita des revers de l'armée française en Italie pour amener la duchesse à Genève ; elle y fut reçue, malgré son dédain, avec une magnificence capable d'éblouir les Genevois qui se montrèrent plus courtisans que républicains. Ce bon accueil n'empêcha pas le duc Charles de renouveler ses injurieuses prétentions ; il se trouva, cette fois, en opposition avec l'évêque et les citoyens de Genève qu'il avait profondément blessés par son orgueil et ses cruautés.

François Ier ayant résolu, en 1523, d'envoyer une armée considérable en Italie pour recouvrer le duché de Milan, demanda au duc de Savoie la permission de traverser ses états. Charles ne pouvait pas refuser; il offrit le passage et des vivres, ce qui n'empêcha pas le roi de France de s'emparer de la principauté des Dombes dont les seigneurs lui firent serment de fidélité. François Ier, par cette facile conquête, se trouvait aux portes de Bourg ; c'était une étape avantageuse pour prendre toute la Bresse.

L'incorrigible duc de Savoie, à qui l'on reprochait le supplice de plusieurs citoyens genevois, continua pendant deux ans d'inquiéter Genève par sa perfidie et l'audace de ses émissaires. Il signifia au sénat de cette ville de renoncer à l'alliance de

Berne et de Fribourg, et leur donna trois jours pour se décider : bourgeois, syndics et évêque déclarèrent qu'ils persistaient. Le duc sentit qu'il avait perdu toute autorité sur cette ville, qu'il menaçait depuis long-temps. Il concourut par ses excès à faire sceller cette alliance qui devait fonder pour toujours la liberté des Genevois et lui enlever le beau pays de Gex. Ses armes ducales, placées sur la porte du château de l'Ile, furent abattues, son vidomne ou lieutenant obligé de fuir. Depuis cette époque (1526), les ducs de Savoie cessèrent de séjourner à Genève, même avec l'autorisation habituelle de l'évêque et du sénat.

Le duc, exaspéré, poursuivit néanmoins ses projets de vengeance ; il tourna sa colère contre le prélat, et tenta de le faire enlever un jour hors de Genève. Plusieurs citoyens, menacés d'être arrêtés, quittèrent la ville et se réfugièrent à Fribourg dès le mois de septembre 1525. Deux membres du conseil municipal, *Latoy* et *Chabot*, furent pris hors de la ville : Latoy s'échappa, mais son compagnon fut conduit à Gex, devenu le centre des opérations contre les Genevois.

Tous les procédés étaient bons aux Savoyards pour arriver à leur but ; la fin sanctifiait les moyens : c'était des *sujets révoltés qu'il fallait soumettre*. C'est ainsi qu'un certain *Williet*, vice-châtelain de Gex, eut l'audace, pour se saisir de Hugues, zélé défenseur des droits de Genève, de venir lui demander l'hospitalité à Châtelaine, près de cette ville. Hugues, soupçonnant les intentions de Williet, prévint ses amis et s'enfuit pendant la nuit, montant le cheval du perfide châtelain qui était venu pour l'arrêter.

Les réfugiés de Genève à Fribourg exposèrent la triste situation de leur ville; leurs doléances furent entendues. Le sénat de Fribourg convia le canton de Berne à s'unir à lui pour sauver Genève sans cesse menacée dans ses droits et sa liberté. Le sang des *Navis*, des *Witermann*, des *Berthelier*, des *Levrier* demandait vengeance. L'alliance entre Berne, Fribourg et Genève, fut signée à Berne le 8 février 1526, et pour vingt-cinq ans, avec promesse de secours mutuels contre leurs ennemis, dans le cas où l'une des trois villes serait attaquée dans ses territoires, seigneuries, juridictions, droits, franchises, etc. (1).

C'est dans cette disposition générale des esprits que se forma la ridicule association des *chevaliers de la Cuillère.*

Les partisans du duc de Savoie à Genève, ou les *Mammelucks,* avaient été bannis, condamnés à mort, et leurs biens étaient confisqués. En attendant de meilleurs jours, ils s'étaient réfugiés dans le pays de Gex et de Vaud, et quoiqu'ils appartinssent presque tous à de riches familles, ils se trouvaient réduits à un état de privation peu conforme à leurs habitudes.

Réunis un jour à la même table, et mangeant de la bouillie avec des cuillères de buis, l'un d'eux proposa, en badinant, de réduire les *Eignots* de Genève à la même frugalité, et de les forcer à manger dans des cuillères semblables.

Le défi fut accepté; chaque convive suspendit sa cuillère à son cou comme marque distinctive; cette plaisanterie devint une affaire sérieuse. Ils choisirent pour capitaine *Pontverre,*

(1) Voyez Spon, *Preuves de l'Histoire de Genève*, n° 60.

seigneur de Terny, qui passait pour un homme brave et déterminé.

Le duc approuva cette association dont les membres tourmentèrent de toutes manières la malheureuse ville de Genève, en interceptant les provisions qu'elle tirait du dehors et en ruinant ses campagnes.

Les Genevois, harcelés par les chevaliers de la Cuillère, sans communication avec le dehors, manquant de vivres, invoquèrent leurs alliés de Berne et de Fribourg. Ceux-ci, plus occupés de disputes religieuses que d'alliance, leur envoyèrent deux compagnies de 800 hommes. Ces troupes, sans direction, livrées à elles-mêmes, rôdèrent autour de la ville, buvant, mangeant aux dépens des cultivateurs, et faisant autant de mal que les chevaliers de la Cuillère.

Un événement, qui ébranla l'Europe, vint ajouter aux difficultés qui armaient les Genevois contre les Savoyards.

Les doctrines de *Luther* avaient été prêchées vers 1520 dans l'Allemagne, et comme elles mettaient les princes en possession des vastes domaines du clergé et affranchissaient les peuples de la contrainte qu'imposaient les croyances religieuses, elles se répandirent rapidement et furent généralement acceptées.

Zwingle avait proclamé, dès 1516, la réforme religieuse dans quelques cantons de la Suisse, sans autre motif que les abus qui s'étaient introduits dans le culte catholique.

Calvin parut alors, et prêcha à Strasbourg, à Berne et à Genève. Aux haines politiques vint s'ajouter le fanatisme religieux : les nations furent séparées, les familles divisées, et les guerres devinrent plus atroces qu'elles n'avaient été.

Que pouvait alors le faible duc de Savoie contre ce torrent qui allait bouleverser la vieille Europe et ensanglanter ses petits états? Il lança, il est vrai, en 1528, un édit par lequel il ordonnait de brûler les livres de la *maudite secte de Luther :* on peut bien arrêter des livres et brûler des sectaires, mais on n'arrête pas des idées; elles échappent aux flammes et franchissent tous les obstacles !

Ce qui ajouta au malheur de Genève, ce furent la réforme acceptée par les Bernois et le culte catholique conservé par Fribourg; Genève recevait les fugitifs réformés fribourgeois et les catholiques chassés de Berne. Quel parti devait prendre cette ville pour ne mécontenter ni les uns ni les autres de ses alliés? La position était embarrassante.

Bonnivard, abbé de Saint-Victor, qui jouissait d'un grand crédit à Genève, et l'évêque Pierre de la Baume, l'un par son indifférence, l'autre par son départ le 1er août 1528, compromirent gravement la cause des catholiques. Leur conduite fit naître le doute et amena de longues disputes religieuses dans lesquelles la réforme prévalut. On ne voyait à Genève que des guerriers de toutes nations, portant la rapière et la Bible, disputant sans cesse, torturant les textes de l'Ecriture-Sainte et s'improvisant théologiens *in utroque jure.* Et comme chacun d'eux ne reconnaissait d'autre autorité que sa conscience et d'autres droits que le *libre examen,* les décisions se croisaient, les dogmes se heurtaient pour aboutir à la plus bizarre diversité.

Les chevaliers de la Cuillère ne s'occupaient pas de questions théologiques: dans les derniers jours de l'année 1528, *Pontverre,*

leur capitaine, traversait Genève avec une petite escorte pour se rendre à Nyon. Il trouva la porte de Saint-Gervais fermée, et comme le portier se faisait attendre, il le maltraita en lui disant : « *Morbieu, paillard, faut-il ainsi faire attendre les gentilshommes? Il ne se passera guère de temps que nous n'abattions vos portes et que nous ne marchions dessus, comme nous avons fait autrefois.* »

Le portier prévint le conseil de la ville de cette menace, et l'on doubla les gardes de cette porte et du pont du Rhône.

Quelques jours après, 2 janvier 1529, Pontverre eut l'imprudence de revenir, suivi de quelques cavaliers; il fut reconnu et poursuivi par les Genevois : accablé par le nombre, il fut tué en se défendant bravement. Le duc et les chevaliers de la Cuillère demandèrent justice de cet assassinat. Les Bernois intervinrent, et l'on signa, le 9 mars de la même année, à Saint-Julien en Savoie, une trêve insignifiante qui ne fit qu'exciter plus vivement la colère des deux partis.

Les chevaliers voulurent venger la mort de leur capitaine; ils vinrent du pays de Gex, au nombre de 700, pour attaquer Genève et tenter l'escalade de ses murailles. Leur projet manqua, parce qu'ils ne reçurent pas les secours qu'ils attendaient. Ils se contentèrent de mettre le feu à quelques maisons des faubourgs, de piller les habitations isolées et d'effrayer les campagnes environnantes.

Telles furent les premières hostilités de la noblesse du pays de Gex contre les Genevois.

Pendant que la population bigarrée de Genève argumentait, prêchait et dogmatisait, Charles de Savoie et ses adhérents,

songeaient à réaliser leur projet d'envahissement. Le duc fit demander à la ville de Bourg huit pièces d'artillerie avec leurs munitions; les syndics répondirent qu'ils en avaient déjà fourni vingt-trois et qu'ils ne pouvaient se dessaisir de ce qui leur restait. Toutes les provinces occidentales de la Savoie furent épuisées en hommes et en argent pour cette reprise d'hostilité contre les Genevois : les blés étaient rares; il y avait disette et misère partout; à ce premier fléau vinrent s'ajouter les horreurs de la guerre.

En 1530, le duc Charles se rendit à Gex; il fit appeler Pierre de la Baume, l'évêque fugitif de Genève, retiré dans son abbaye de Saint-Claude, et le décida à se déclarer contre les Genevois qui s'étaient emparés de l'évêché, de ses droits et de ses revenus.

Les gentilshommes de cette contrée, réunis à ceux du pays de Vaud, résolurent encore d'attaquer Genève. Ils vinrent, en effet, vers la fin de 1530, jusque sous les murs de cette ville : on se battit dans les faubourgs. Les Genevois, défendus par leurs murailles, résistèrent à cette attaque désordonnée, sans ensemble, où chacun commandait et frappait à sa manière : les magistrats, sans cesse inquiétés, envoyèrent chercher du secours chez leurs confédérés.

Berne envoya 7,000 hommes, douze pièces de canon, sous la conduite du gouverneur d'Erlach : Fribourg, 2,000 hommes avec quatre pièces d'artillerie, et Soleure, 500 soldats avec deux pièces de campagne : à ces troupes se joignirent 2 à 3,000 volontaires.

Cette armée d'auxiliaires, unie à celle de Genève, était la

plus formidable qui eût paru sur les bords du lac depuis l'invasion des Helvétiens sous César. Le duc de Savoie et ses chevaliers en furent tellement épouvantés, qu'ils offrirent des concessions qu'on ne leur demandait même pas.

Les troupes combinées de la Suisse arrivèrent à Morges sur le lac, ravagèrent le pays de Vaud, brûlèrent les châteaux des chevaliers de la Cuillère qu'ils regardaient comme des vagabonds, ruinèrent le château de Rolle, à quelques lieues de Gex, et arrivèrent sous les murs de Genève le 8 octobre.

Il y eut un engagement à Meyrin; la cavalerie genevoise battit les Savoyards et leur tua 60 hommes; les campagnes de Gex et de toute la plaine furent pillées : les troupes n'avaient pas alors d'autres moyens pour vivre; c'était le droit du vainqueur : les Genevois ne furent pas plus ménagés que leurs ennemis.

Le duc de Savoie, toujours imprévoyant, demanda, mais un peu tard, aux villes de la Bresse, 500 pionniers munis de pelles et de pics pour l'aider à résister à l'armée des Suisses confédérés qui dévastaient son pays de Vaud et de Gex. La peur, mauvaise conseillère, était si grande, que le syndic de Bourg invita les habitants à se réconcilier avec Dieu et ses saints, à réparer leur artillerie, à faire des balles, de la poudre, et à mettre la ville en état de défense.

Le duc de Savoie, plus heureux qu'adroit, parvint à obtenir la paix et à délivrer ses provinces d'une armée que suivaient la misère et la faim. Contraint de s'incliner devant la force du nombre, il signa avec les magistrats de Genève, en décembre 1530, un traité fait à la hâte à Saint-Julien en Savoie, portant que « *les prisonniers seraient relâchés de part et d'autre, que les*

hostilités cesseraient sous peine, de la part du duc, d'être dépouillé du pays de Vaud, — et, de la part des Genevois, d'être abandonnés de leurs alliés. »

Dans une assemblée du 3 décembre 1530, à Payerne, on discuta plusieurs articles non stipulés, vu l'urgence des circonstances : les députés des cantons condamnèrent le duc de Savoie à payer aux trois villes confédérées 21,000 couronnes à lever sur les biens de l'évêque et des chevaliers de la Cuillère, à relâcher Bonnivard qu'il tenait prisonnier, et à reconnaître l'alliance des trois cantons avec Genève. A ces conditions, il fut permis à Charles III de rétablir son *vidomne* dans son château de l'Ile.

Ce prince, battu et humilié, viola bientôt le traité qu'on lui avait imposé; les Genevois, de leur côté, lui défendirent de prendre possession du château de l'Ile tant qu'il n'aurait pas rempli les conditions du traité qu'il avait souscrit.

Le duc, indigné de la résistance d'une ville qu'il regardait comme sienne, défendit, sous les peines les plus rigoureuses, de laisser passer aucunes provisions ni dans Genève, ni sur le territoire de cette ville. Il fit de nouvelles levées, assembla une armée de 10,000 hommes, comptant autant sur les divisions religieuses qui agitaient les Genevois, que sur le nombre et le courage de ses soldats.

Au printemps de 1532, le duc de Savoie se rendit de Thonon à Gex, et y réunit les seigneurs de cette contrée et du voisinage pour leur faire part de ses projets ultérieurs. Il était parvenu secrètement à vaincre la résistance des députés de Berne et de Fribourg, et à les faire intervenir auprès des magistrats

de Genève, pour les engager à renoncer à leur alliance et à s'accommoder avec lui.

Pendant ces négociations, les Genevois, usant de leur liberté, abandonnés de leur évêque, se livrèrent sans réserve aux discussions religieuses : des querelles on passa aux coups, et l'épée venait en aide aux arguments. Les syndics furent obligés de défendre les disputes publiques, et même tout écrit en faveur de la nouvelle doctrine.

Les Bernois, dans leur ardeur pour la religion réformée, envoyèrent *Guillaume Farel* et *Antoine Saunier* pour évangéliser la ville de Genève. Le clergé, effrayé de leurs fougueuses missions, les fit renvoyer; ils furent remplacés par *Antoine Froment,* jeune homme plus adroit, moins emporté, qui sut plaire et convaincre : ses succès le firent chasser de la ville par les syndics, qui craignaient de déplaire aux catholiques fribourgeois, leurs alliés.

Les Bernois n'approuvèrent pas ces concessions, et menacèrent de rompre avec les Genevois s'ils s'opposaient à la réforme. Les catholiques et les réformés se menaçaient sans cesse; le père s'armait contre son fils, la femme contre son mari. Les syndics, par leur fermeté, arrêtèrent une collision qui allait ensanglanter la ville, et firent publier qu'il *serait libre à chacun d'admettre l'opinion qu'il voudrait.*

C'était proclamer le triomphe des protestants : les Bernois, enchantés de ce succès, renvoyèrent le ministre *Farel* à Genève. Sa présence suscita de nouvelles querelles (1). Les catholiques

(1) Guillaume Farel était né au village de Farel, près de Gap, en 1489.

se rassemblèrent, le 4 mai 1533, sur la place du *Molard;* les épées furent tirées, le tocsin sonna. Les réformés étaient prêts à combattre, lorsque le chanoine Werle fut tué et un syndic blessé. Le tumulte cessa, les deux partis se séparèrent. Berne intervint, et l'on ratifia la *liberté de conscience pour tous,* avec défense expresse de s'insulter.

Violent de sa nature, il prêcha la réforme dans le Dauphiné, à Bâle, à Berne, à Strasbourg et dans divers cantons de la Suisse. Admirateur de Luther, il vint s'établir à Genève, centre des discussions religieuses, et y attira Calvin avec lequel il opéra la réforme de cette ville : il en fut chassé en 1538, par suite d'une querelle sur la Cène.

Sa fougueuse prédication a donné lieu à un proverbe qui s'est conservé dans le pays de Gex : *Langue de Farel.*



CHAPITRE XVII.

Retour de Pierre de la Baume. — Son départ précipité. — Progrès de la réforme. — Siége de l'évêché à Gex. — François I[er] protecteur de Genève. — Les Neufchâtelois battus par les Gessiens. — Défaite de Veray et de ses bandes ramassées à Lyon. — Secours de François I[er] aux Genevois. — Défaite de ces auxiliaires dans le pays de Gex. — Embarras de Charles III. — Il demande des subsides à la ville de Bourg. — Attaque infructueuse du château de Peney par les Genevois. — Triomphe de la réforme à Genève. — Pillage des églises. — La garnison de Peney attaque les Genevois. — Les Savoyards battus par les Neufchâtelois. — Réclamation impérieuse de François I[er]. — Gex, quartier-général des confédérés suisses. — Son territoire dévasté. — Berne déclare la guerre à Charles III. — Ce prince demande de l'argent et des hommes à la Bresse. — Victoire des Genevois entre Chesne et Coligny. — Dévastation du pays de Vaud. — Pillage de Versoix et de Genthod. — 7,000 Bernois, sous les murs de Genève, ravagent tout sur leur passage. — Prise de Gex et de son château. — Comment les Bernois en prennent possession. — Vente publique des biens du clergé. — Lausanne se déclare ville libre.

Pierre de la Baume, évêque de Genève, reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avait commise en abandonnant ses droits et son troupeau. Il demanda, le 20 mai 1533, la permission de rentrer à Genève. Elle lui fut accordée; il quitta

Saint-Claude, et revint par Gex à Genève, où il fut reçu le 1er juillet avec tous les honneurs dus à sa double dignité. Il assista à un grand conseil de pacification, exhorta les habitants à la paix et à la persévérance dans la religion de leurs pères.

Le 13 du même mois, le bruit de son départ se répandit dans la ville. Les syndics, le clergé insistèrent vainement pour le retenir, en lui montrant la nécessité de sa présence pour maintenir l'union entre les catholiques et la paix dans la cité : tout fut inutile; la réforme lui parut avoir jeté de si profondes racines qu'il était impossible de la détruire.

Cependant tout le pays de Gex, resté attaché à l'Eglise romaine, lui était dévoué, et Fribourg lui prêtait son appui : rien ne put l'arrêter; il partit le 14 juillet, abandonnant *pour toujours* l'Eglise de Genève aux réformateurs : nous verrons bientôt combien cette fuite devint funeste pour le pays de Gex.

Après le départ de l'évêque, les discussions devinrent plus furieuses; les magistrats de Genève ayant à ménager les Bernois réformés et les Fribourgeois catholiques, ne pouvaient plus maintenir leur autorité, ni la sécurité dans la ville.

Une conspiration politico-religieuse, ayant pour but de livrer Genève au duc de Savoie, vint faire cesser leur incertitude; ils se déclarèrent pour la nouvelle religion, firent décapiter les principaux coupables, et livrèrent les églises aux ministres de la réforme. Les Fribourgeois, indignés de cet abandon, renoncèrent à leur alliance avec Genève, alliance fondée d'abord sur l'amour de la liberté et dissoute par des disputes religieuses.

Pierre de la Baume, par son séjour à Gex, excitait la défiance des Genevois. Ce prélat rappela auprès de lui le personnel de son palais et ses officiers de justice; mais les syndics de Genève, toujours défiants, refusèrent de lui envoyer les sceaux de l'évêché. (Voy. *Histoire de la Réforme à Genève*, par M. Magnin, p. 158.)

François Ier, qui n'aimait pas son oncle Charles de Savoie, était un prince plus politique que religieux; il persécutait les protestants en France et les favorisait à l'extérieur : les Genevois devinrent ses amis; il se déclara leur protecteur : c'était tuer d'un seul coup le catholicisme et l'autorité du duc de Savoie à Genève.

En 1534, les Genevois, privés de l'appui du canton de Fribourg, firent un appel aux Neufchâtelois qui acceptèrent, par l'entremise des Bernois. Ceux-ci étaient retenus par leurs promesses de n'envoyer aucun secours. Le duc Charles, sachant leur prochaine arrivée, en prévint les habitants du pays de Gex qui les surveillèrent de près. A peine ces nouveaux auxiliaires eurent-ils franchi la frontière de cette petite contrée, que 200 hommes du pays de Gex les attaquèrent, et avec tant de hardiesse, qu'ils en tuèrent plus de 200 : le reste chercha son salut dans la fuite et retourna d'où il venait.

Quelque temps après, le duc Charles donna ordre au marquis de Mus, plus tard marquis de Marignan, de réunir quelques troupes, pour serrer les Genevois de plus près et les réduire par la famine. Le roi de France, pour paralyser l'effet de ces mesures rigoureuses, autorisa le sieur de Veray, seigneur de Montbel, à se mettre à la tête d'un corps de 1,200 ouvriers

originaires de Genève, résidant à Lyon, et de les conduire au secours de cette ville.

Cette troupe, à laquelle s'étaient réunis un grand nombre d'aventuriers, traversa une partie de la Savoie, en suivant la rive gauche du Rhône. Arrivée au village de Salleneuve, à cinq lieues de Genève, elle fut arrêtée par le seigneur du lieu, aidé des habitants. Cette résistance permit au comte de Chalant, maréchal de Savoie, d'atteindre cette foule composée d'hommes peu façonnés au métier des armes; elle fut complètement dissipée. Les fuyards revinrent sur leurs pas, et comme tous les passages étaient gardés, ils allèrent, par le pont de Seyssel, passer à Saint-Claude et de là au col de la Faucille, pour gagner la plaine de Genève. Une lutte s'engagea entre eux et les Savoyards qui gardaient le pays de Gex. Les Genevois, qui les attendaient, étaient allés à leur rencontre avec 400 hommes et 4 pièces de canon; dans cette mêlée confuse, une partie de ces auxiliaires fut prise et l'autre parvint avec beaucoup de peine jusqu'à Genève.

François I[er], maître de la Bresse et du Bugey (1535), voulut réparer cet échec en envoyant à *ses amis* de Genève une compagnie de gens-d'armes italiens, commandés par Rance de Cére. Ces nouveaux auxiliaires arrivèrent aussi par Saint-Claude, Mijoux et Gex, parce que le Fort-de-l'Ecluse, l'unique passage pour pénétrer dans le Genevois, était au pouvoir des Savoyards. A peine cette compagnie d'Italiens eut-elle pénétré par le col de la Faucille, sur le territoire de Gex, qu'elle fut battue et dispersée par le baron de la Serre et les autres seigneurs du pays. — Ces combats, qui désolaient Gex et ses

campagnes, n'étaient que le prélude des désastres qui allaient consommer sa ruine.

Le duc de Savoie, quoique livré à ses propres forces, se prépara à soutenir vigoureusement la guerre contre Genève et les réformés. Il n'avait rien à attendre du pape qui ne voulait pas se brouiller avec le roi de France, ni de l'empereur Charles-Quint, occupé alors en Afrique à faire la guerre au bey de Tunis.

Au printemps de 1534, Charles III, à bout de toutes ressources, demanda une subvention à la ville de Bourg, parce que, disait-il, il avait fait de grosses dépenses pour empêcher la maudite secte des Luthériens de pénétrer dans ses états.

Nouvelle demande au mois de juin; il réclamait 10,000 écus d'or, il n'en obtint que 300.

Les Genevois, fiers de la protection de François Ier, et soutenus par les nombreux fugitifs que les querelles religieuses leur amenaient de toutes parts, essayèrent de surprendre, dans la nuit du 5 mai 1535, le village et le château de Peney, ancienne propriété de leur évêque, située à une grande lieue de Genève, sur la rive droite du Rhône.

Cette place était gardée par les bannis de la ville; ils se défendirent comme des gens qui avaient de bonnes raisons pour ne pas se laisser prendre, quoiqu'ils fussent attaqués par un corps de 500 hommes suivis de sept pièces de canon.

Cette tentative audacieuse n'eut pas le résultat que les Genevois en attendaient; au lever du soleil, les habitants des campagnes voisines vinrent les harceler, et les hostilités recommencèrent avec une nouvelle fureur.

Au mois de juillet, le ministre *Farel,* envoyé par les Bernois, était maître de Genève ; à la tête de ses co-religionnaires, il chassa les ecclésiastiques romains et fit évacuer les couvents. Il s'empara de l'église de la Magdeleine et de celle de Saint-Gervais, où il évangélisa *librement* sous la garde de 50 hommes que les syndics lui avaient donnés.

Le 8 août, il prêchait dans la cathédrale de Saint-Pierre, au son des cloches et au bruit du canon.

Les réformés disposaient alors de la ville; ils se livrèrent sans réserve aux premiers transports de leur triomphe. Les autels furent renversés, les riches ornements des églises, les statues et les tableaux furent lacérés et brûlés. Le protestantisme fut définitivement proclamé par les syndics, le 27 du même mois (1535). Genève venait de se soustraire à l'autorité de Rome et de secouer pour toujours le joug que lui préparait le duc de Savoie (1).

Le 24 septembre, la garnison de Peney, aidée d'un certain nombre de Savoyards, prit sa revanche et ravagea les campagnes autour de Genève. Cette ville, qui ne comptait guère que 400 hommes armés, se trouva dans la nécessité d'appeler l'assistance du canton de Berne; mais les Bernois refusèrent par suite du traité qu'ils avaient fait avec le duc de Savoie. Alors, l'envoyé des Genevois, nommé Claude de Savoie, alla à Neufchâtel où il leva un corps de 600 hommes. Cette petite troupe s'avança, par Gingin, vers Nyon sur le lac; elle rencontra sur sa route

(1) Voyez la *Relation de l'apostasie de Genève,* par Jeanne de Jussie, religieuse du couvent de Sainte-Claire de Genève. 1 vol. in-12; Paris, 1682.

un corps considérable de Savoyards et de Gessiens qui l'arrêta, et, malgré l'énorme disproportion des deux partis, on en vint aux mains : la bataille fut sanglante, et l'on n'a jamais bien su la perte subie des deux côtés.

Les Neufchâtelois furent désapprouvés par les Bernois, qui leur signifièrent de rentrer dans leur pays. Trois compagnies de Genevois, qui étaient venues à leur rencontre jusqu'à Copet, furent obligées de revenir sur leurs pas.

La position du duc Charles III allait devenir bien difficile : François Ier, qui avait à réparer les désastreuses conséquences de la bataille de Pavie, voulut profiter des embarras qu'éprouvait son rival Charles-Quint en Afrique, pour recouvrer l'Italie. Il envoya Guillaume Poyet, président du parlement de Paris, au duc de Savoie qui était à Turin, pour lui demander, non plus le passage par ses états, mais la *prise de possession* de la Bresse, du Bugey, les comtés de Nice, d'Aoste, de Verceil, etc., terres et propriétés qu'il réclamait comme héritier de Louise de Savoie, sa mère.

Poyet parla haut et avec menaces, répondant à toutes les observations du conseil du Piémont par ces paroles significatives : *Le roi le veut.* Le pauvre duc de Savoie, confus, humilié, demanda avec instance que le roi lui rendît ses bonnes grâces, déclarant se mettre entièrement à son service : il lui accorda le passage pour son armée qui devait retourner en Italie; il se chargea même de lui fournir des vivres.

C'est en 1535 que commencèrent les malheurs qui vinrent fondre sur le pays de Gex, et qui se prolongèrent pendant bien des années : il fut successivement le quartier-général des

Suisses, des Bernois et des Genevois qui n'y laissèrent que ce qu'ils ne purent pas emporter.

L'évêque, Pierre de la Baume, tenait sa cour à Gex; il en avait fait le siége de l'officialité épiscopale : c'est de là que ce prélat encourageait la faible résistance des catholiques, et appuyait de son crédit les dernières tentatives du duc de Savoie.

Les réformés genevois, réduits à la famine, faisaient de fréquentes excursions dans le pays de Gex; ils en arrachaient, aux dépens des pauvres cultivateurs, toutes les provisions qu'ils ne trouvaient pas dans leur ville.

Quel devait être l'aspect de cette petite contrée, parcourue sans cesse par des bandes affamées, sans discipline, sans frein et fanatisées?

Cependant les Bernois, tout en désapprouvant la levée qui avait été faite à Neufchâtel, n'oubliaient pas leurs alliés de Genève. Ils demandèrent une suspension d'armes, que le duc de Savoie ne voulut pas accepter : ce refus lui fut fatal. Les Bernois résolurent d'obtenir par la force ce que ce prince entêté devait leur accorder par suite des conventions faites à Saint-Julien et à Payerne. Ils lui déclarèrent la guerre, et les hostilités recommencèrent plus vivement que jamais.

Le 7 janvier 1536, le conseil de Savoie demanda 3,000 hommes armés à la province de Bresse et une somme de 3,000 écus d'or; il n'obtint ni hommes ni argent. Il se contenta de convoquer toute la noblesse armée à Rumilly en Savoie. Les syndics de Bourg, dans leur crainte exagérée des réformés suisses, firent fermer trois des six portes de leur ville, et

envoyèrent à Nantua un homme pour les informer de tout ce qui se passait dans le pays de Gex.

Le 24 janvier, les Genevois, poussés par la faim et le désespoir, confièrent une troupe d'hommes d'élite au commandant de *Veray,* seigneur de Montbel; il fit plusieurs sorties heureuses sur les terres de Savoie, et rencontra, entre Chesne et Cologny, à l'orient du lac, un parti de 600 hommes de cavalerie et d'infanterie. Les Genevois mirent en fuite les cavaliers, tuèrent une centaine d'hommes à pied qui n'étaient que des paysans et des laboureurs; le reste fut épargné, parce que le capitaine Veray criait à ses hommes : *Hé! mes amis, laissez-en au moins pour labourer la terre!*

De leur côté, les Savoyards s'étaient avancés dans le pays de Vaud, et, sous prétexte d'affamer les confédérés s'ils venaient défendre les Genevois, 700 Italiens, auxiliaires du duc Charles, pillèrent Nyon, Morges, et ravagèrent les bords du lac, quoique ces terres appartinssent à la Savoie.

Pendant ces dévastations qui amenèrent la famine, les réformés de Genève firent équiper une grande barque et plusieurs bateaux pour recevoir 80 hommes, sous la conduite du brave de Veray. Ils allèrent débarquer, le 29 janvier 1536, en traversant le lac, entre Genthod et Versoix, et ne trouvèrent que des femmes et des enfants. Ils pillèrent ces deux villages, emportant tout ce qui se trouva sous leurs mains, jusqu'aux cloches des églises.

A la fin de janvier de la même année, les Bernois, soutenus de quelques troupes de Neufchâtel, s'avançaient sous leur bannière : leur armée, composée de 7,000 hommes, occupait

le pays de Vaud. Tout fut brûlé sur leur passage, châteaux, forteresses et abbayes : c'était la plus forte croisade des réformés contre les catholiques.

A peine en possession d'une bourgade, d'un village, ils faisaient peindre un ours sur les portes des églises, des couvents et des manoirs abandonnés, annonçant par ce signe qu'ils étaient les plus forts et les maîtres.

Les populations effrayées fuyaient devant ces rudes guerriers qui ne laissaient après eux que le pillage et l'incendie. Dix charriots emmenèrent à Berne les riches dépouilles de la cathédrale de Lausanne. La griffe de l'ours bernois s'étendit successivement sur Vevay, Moudon, Morges, Aubonne, Rolle, Nyon, Copet et jusqu'à Thonon, de l'autre côté du lac.

Dans le pays de Gex, Divonne, Sacconex, tombèrent entre les mains des vainqueurs chargés d'or, d'argent, de provisions, d'ornements d'église. Ils s'arrêtèrent aux portes de Genève, le 2 février 1536, dans un lieu qui porte encore aujourd'hui le nom de *Camp des Bernois*, entre Châtelaine et Genève.

L'armée savoyarde, à l'approche des confédérés, avait abandonné, le 30 janvier, Sacconex et le château de Peney. Les Genevois y mirent garnison et conduisirent à Genève une grande quantité de provisions qu'ils y trouvèrent. Ils firent sauter le château épiscopal de Peney, qui avait si long-temps servi de refuge à leurs ennemis.

La ville et le château de Gex ne pouvaient pas résister aux forces combinées des réformés de Berne et de Genève ; il fallut se soumettre aux vainqueurs qu'exaltait leur facile victoire, car le duc de Savoie n'avait à leur opposer qu'une armée de

mercenaires qui faisait sur ses terres autant de mal que l'ennemi, tandis que François Ier s'avançait pour s'emparer de la Bresse, du Bugey et de la Savoie. Gex et son château se rendirent le 1er février 1536; dans le même temps, les Fribourgeois se mirent en possession du comté de Romont, et les Valaisans de la partie du Chablais qui touchait à leur pays. — Charles de Savoie, pressé de toutes parts, fut obligé de fuir et d'abandonner sa capitale le 27 mars 1536.

Les Bernois, maîtres du pays de Gex, firent peindre leurs armoiries sur les portes de tous les édifices publics, pour marquer leur prise de possession et l'exercice de leur justice. Ils s'emparèrent non seulement de la souveraineté de cette contrée, mais de tout ce qui était du domaine public, des églises, des maisons curiales, des couvents, des dîmes, des terres et des fonds possédés par le clergé.

Au lieu d'unir ces biens au domaine de leur république, les Bernois les mirent à l'encan, en publièrent des ventes et les délivrèrent aux plus offrants. Les citoyens de Genève achetèrent presque toutes les dîmes qui formaient le revenu des curés de paroisses, et les adjudicataires protestants possédèrent long-temps ces biens ecclésiastiques.

Un cabaretier se fit adjuger le couvent des Carmes de Gex, et un sieur Rosey, les dîmes de la paroisse de Challex. Lorsque, plus tard, cette acquisition leur fut contestée, le parlement de Dijon la leur maintint, par arrêt du 23 février 1623.

Le malheureux pays de Gex eut à supporter en même temps toutes les horreurs d'une conquête à main armée et la destruction totale de son culte. Les habitants de cette contrée,

victimes de ces spoliations matérielles et religieuses, supplièrent les magnifiques magistrats de Berne et de Genève de les dispenser des impôts qu'ils ne pouvaient plus payer, et de les exempter de subvenir aux traitements des ministres protestants qui avaient partout remplacé les curés : leur demande ne fut pas accueillie ; il leur fallut subir la loi du plus fort.

Les Bernois restèrent maîtres de tout le pays de Gex jusqu'en 1564, époque où il fut remis à Emmanuel-Philibert de Savoie, par le traité de Lausanne : le souvenir des mauvais traitements exercés par les Bernois dans le pays de Gex a donné lieu à un proverbe encore en usage. Quand on veut exprimer une action injuste et violente, on dit : *C'est de la justice de Berne.*

Lausanne profita de la conquête des Bernois pour se soustraire, d'un seul coup, à la juridiction de son évêque et à l'autorité de Charles III. Les Bernois se saisirent du temporel de l'évêché, et prirent possession de la ville et de ses dépendances. En trois mois, Berne avait mis sous sa domination tout le pays de Vaud, l'ancienne baronnie de Gex et une grande partie du Chablais.



CHAPITRE XVIII.

Attaque et prise du Fort-de-l'Ecluse. — Dévastation de la plaine de Gex. — Effroi des populations de la Bresse et du Bugey. — Défense aux Bernois de franchir le Jura. — Les Gessiens se réfugient au château de la Corbière. — Exigence des Bernois. — François I[er] déclare la guerre à la Savoie. — Position désespérée de Charles III. — Irritantes discussions théologiques. — Calvin et Farel chassés de Genève. — Retour de Calvin. — Son formulaire de foi. — Mort de l'évêque Pierre de la Baume. — Henri II, roi de France. — La réforme dans le pays de Gex. — Mort de Charles III.

Les confédérés protestants tinrent conseil à Genève; il fut décidé qu'on attaquerait le Fort-de-l'Ecluse, clé indispensable du pays de Gex au sud, entre la rive droite du Rhône et le revers du Jura.

Un corps d'armée, composé de Bernois, de Neufchâtelois et de Genevois, partit, en février 1536, pour cette expédition. Une partie passa par Saint-Julien en Savoie pour aller occuper le versant du Mont Wache, qui n'est séparé du fort que par le lit profond du Rhône. Leur intention était d'attaquer le fort en face avec le canon, tandis que l'autre partie grimperait

sur la croupe du Jura et ferait rouler des quartiers de rocher sur les assiégés.

La place, attaquée des deux côtés, ne résista pas long-temps : la garnison, composée de 50 soldats, la plupart Italiens, se rendit le 13 février et fut conduite prisonnière à Gex. Les alliés revinrent chargés de vivres et de butin ramassés dans les villages de la plaine, à Collonge, Farges, Péron, Saint-Jean-de-Gonville, Thoiry, Allemogne, Pouilly, etc., dont les habitants s'étaient réfugiés dans le Jura. Cette victoire frappa de stupeur les catholiques de la Bresse et du Bugey : leur pays était ouvert aux réformés par la prise du Fort-de-l'Ecluse. Bourg se prépara à soutenir leur attaque ; déjà les vainqueurs avaient prévenu les habitants de Nantua de leur préparer des vivres, annonçant qu'ils voulaient dîner avec eux et souper à Bourg, — *et venire Burgum comedere carpas et cœnare.*

Les seigneurs du département de l'Ain fortifièrent leurs châteaux et convoquèrent tous leurs vassaux pour se défendre contre l'ennemi commun : il s'agissait de sauver deux choses auxquelles l'homme ne renonce pas facilement, sa *propriété* et sa *religion.*

Derrière le Jura de Gex était l'abbaye de Chézery, dont le pillage offrait un riche butin aux confédérés de la Suisse ; ils furent arrêtés dans leurs projets par François Ier, qui venait de déclarer la guerre à la Savoie, et qui leur signifia de ne pas dépasser les limites du Jura. Sans cette défense, la Bresse et le Bugey auraient probablement subi la réforme et les doctrines du pape de Genève.

Quand l'ours de Berne effrayait les campagnes du pays de

Gex, le château de la Corbière servit d'asile aux malheureux habitants de la contrée : leur sécurité ne fut pas d'une longue durée; ils furent bloqués par les Calvinistes et se défendirent bravement, quoiqu'ils aperçussent de loin leurs campagnes désolées et leurs chaumières en flammes. L'emplacement de la Corbière, sur les bords du Rhône, n'offre plus que des ruines et le souvenir des dévastations de la réforme. L'herbe croît sur ses fondements, et la splendeur de ses donjons a disparu sous les ronces qui servent de retraite aux bêtes fauves. *(Chroniq. de l'Ain.)*

Les Bernois troublèrent bientôt la joie de leurs co-religionnaires de Genève en leur demandant un dédommagement pour les frais de la guerre; ils exigeaient les revenus de l'évêché et ce qui constituait le vidomnat du duc de Savoie, deux objets, disaient-ils, qui n'avaient jamais appartenu aux Genevois. C'était se faire payer honteusement les secours qu'ils avaient donnés à leurs alliés : heureusement pour leur honneur, ils comprirent l'inconvenance de leurs prétentions et y renoncèrent.

A cette époque (février 1536), François Ier déclarait la guerre à la Savoie; il fit sommer les villes, bourgades, places et châteaux de la Bresse et du Bugey de le reconnaître pour souverain, sous peine de destruction par *le fer et par le feu.* Partout on s'empressa d'obéir et de substituer aux armes de Savoie celles du roi de France.

Le duc de Savoie, réduit à un déplorable abandon, se voyait dépouiller par son neveu, le roi de France, et par les confédérés protestants. Les Genevois, hors de ses atteintes, se mirent

en possession de tous les châteaux situés autour de leur ville, des revenus du vidomnat, de l'évêché et du prieuré de Saint-Victor, pour l'entretien de leur hôpital et de leurs ministres.

Après les malheurs de la guerre, survinrent les irritantes questions religieuses : les docteurs luthériens ne s'entendaient pas avec les calvinistes; chacun d'eux, mutilant les anciens dogmes, formulait des doctrines diverses. C'est alors qu'arriva à Genève le fanatique Calvin, forcé de quitter la France, sa patrie. Théologien fougueux, et intolérant par caractère, il persécuta jusqu'aux réformés qui ne partageaient pas ses opinions : le supplice de *Michel Servet* pèsera long-temps sur sa mémoire.

En 1537, les Bernois, transformés en théologiens, profitèrent de leur ascendant sur les Genevois pour leur imposer des croyances qu'ils regardaient comme nécessaires au salut : il y eut à Genève des disputes publiques, et les discussions devinrent si vives, si passionnées, que la paix fut compromise. Les magistrats, fatigués de l'outrecuidance de ces missionnaires turbulents, furent obligés de chasser de Genève Farel, Calvin et leurs antagonistes. Le premier se réfugia à Neufchâtel et le second à Strasbourg, où il se maria : leur exil ne fut pas de longue durée.

Calvin, rappelé à Genève en 1541, y dressa un formulaire de foi et de discipline ecclésiastique qu'il fit accepter comme loi de l'Etat, et qui devint la base du culte calviniste. Son crédit était si bien établi qu'il fut appelé à juste titre le *pape de Genève*.

Pierre de la Baume, le dernier évêque résidant à Genève, avait été nommé, après son expulsion, cardinal et archevêque de Besançon. Il mourut à Arbois, le 4 mai 1544. Son successeur immédiat fut *Monseigneur Louis de Rye,* abbé de Hauterive, son neveu; il conserva le titre d'évêque de Genève et transporta le siége épiscopal à Annecy.

Pendant les années suivantes, Genève, sous la main de Calvin, fut le rendez-vous des réformés luthériens et calvinistes; les religionnaires de diverses nations avaient leurs temples particuliers dans la ville ou les faubourgs.

François I[er] mourut en 1547; son fils, Henri II, resta souverain des Dombes, de la Bresse et du Bugey. Il ne fallut rien moins que la désastreuse journée de Saint-Quentin, suivie du honteux traité de Cateau-Cambrésis, pour que les successeurs du malheureux Charles III pussent recouvrer tout ce qu'on leur avait pris.

La religion protestante avait envahi tout le pays de Gex, soit par le zèle des nouveaux apôtres de Genève, soit par l'autorité des Bernois, maîtres de toute la contrée. Les églises qui avaient échappé aux flammes devinrent des temples, et tous les biens ecclésiastiques furent la proie des nouveaux venus. La transformation fut complète sous le rapport politique et religieux. Il fallait choisir entre l'exil ou la Bible, la croix blanche de Savoie ou le catéchisme de Calvin; c'était l'*ultimatum* des guerriers de Berne et de Genève.

On n'a pas oublié dans le pays leur mot de ralliement: *Qui a le cœur à la croix blanche ne mérite que la potence.*

Charles III de Savoie, réduit à l'état de simple particulier,

mourut le 16 septembre 1553, après avoir subi, pendant un règne de quarante-neuf ans, comme prince et comme père, les épreuves les plus poignantes. De neuf enfants que lui donna Béatrix de Portugal, il ne lui resta que le troisième, Emmanuel-Philibert, qui lui succéda.



CHAPITRE XIX.

Emmanuel-Philibert. — Son début. — Ses succès. — Il défait les Français à Saint-Quentin. — Dévastation de la Bresse par Polwillers. — Paix honteuse de Cateau-Cambrésis. — Double mariage. — Traité de paix. — Mort de Henri II. — Les Ariens à Genève et à Gex. — Bresse et Bugey rendus à Emmanuel-Philibert. — Malheurs de la France sous François II. — Le duc de Savoie demande le pays de Gex. — Son alliance avec les cantons catholiques. — Le pays de Gex rendu à la Savoie en 1567. — Conditions faites par les Bernois. — Passage du duc d'Albe par la Savoie. — Concession faite par Henri III au duc de Savoie qui rentre en possession de tous ses états. — Dénombrement des feux du bailliage de Gex, en 1576.

Emmanuel-Philibert fut le restaurateur de la petite monarchie de Savoie. Il avait vingt-cinq ans à la mort de son père, et tout faisait présager la ruine entière de ses états.

Toutes ses provinces en-deçà des Alpes, ainsi que la Bresse et le Bugey, obéissaient au roi de France. — Les pays de Gex et de Vaud, ainsi que la partie du Chablais à l'orient du lac, appartenaient aux Bernois. Le Piémont était occupé par les Impériaux et les Français qui se le disputaient; il ne restait au jeune duc que le val d'Aoste, le comté de Nice, d'Asti, et quatre villes qui n'attendaient que la loi du vainqueur.

Lorsque le prince Emmanuel-Philibert fut appelé à prendre possession des débris de son duché, il commandait dans les Pays-Bas l'armée de Charles-Quint, son oncle. François I[er] avait inutilement cherché à l'attirer à sa cour, en promettant de lui rendre ses états : le jeune prince refusa pour s'attacher à l'empereur, qui lui accorda toute sa confiance.

Il se distingua, en 1546, au combat de Nordlingen, où il commandait la noblesse allemande, et à la journée de Mulberg, en 1547. Il assista, en 1552, au siége de Metz et y fit preuve de courage et d'habileté. Il inspira tant de confiance à Charles-Quint, qu'en 1553, il fut fait lieutenant-général de l'empire : à ce titre, il fut chargé du siége de Hesdin dont il s'empara.

Il était devant Cambrai quand il apprit la mort de son père : héritier du duché de Savoie, il prit pour devise un bras nu armé d'une épée, avec ces mots : *Arma supersunt victis.* Il prouva, en effet, qu'il ne voulait devoir la restauration de ses états qu'à sa bravoure : nous allons voir comment il parvint à réaliser ce projet.

Après la retraite de Charles-Quint, en 1556, son fils Philippe, roi d'Espagne, confia le commandement de ses troupes au prince Emmanuel de Savoie. A la tête de 35,000 hommes, il brûla Vervins et arriva sous les murs de Saint-Quentin. Là, il rencontra l'armée française sous les ordres du connétable de Montmorency ; cette rencontre amena la fameuse journée de *Saint-Laurent,* le 10 août 1557. Les Français furent entièrement défaits, l'élite de la noblesse tuée ou faite prisonnière. L'amiral de Coligny, qui s'était jeté à la hâte dans Saint-Quentin avec quelques soldats déterminés et aussi braves que lui, fut

fait prisonnier et conduit au Fort-de-l'Ecluse, d'où il ne sortit qu'après avoir payé une rançon de 50,000 écus. *(Biographie universelle.)*

Cette bataille eut un immense résultat : la Savoie reprit sa place et son influence ; la France était ruinée.

La chance était belle pour le vainqueur de Saint-Quentin de recouvrer ses états et d'arracher à la France, humiliée et déchirée par les dissensions religieuses, les provinces que François Ier avait enlevées au duc de Savoie, son père.

A la fin d'août de la même année, Emmanuel fit distribuer un manifeste à ses anciens sujets de Bresse et du Bugey pour les engager à repousser les Français. Il pria le baron de Polwillers, au service de l'empereur, de lever 10,000 hommes et 1,200 chevaux dans la Bohême pour les mettre à son service. Son projet était de s'emparer de Lyon par surprise et d'investir la ville de Bourg, pour déguiser son entreprise.

Les environs de cette ville furent totalement dévastés par les assiégeants et par les assiégés ; la ville, bien défendue, ne fut pas sérieusement attaquée.

Polwillers s'aperçut qu'on l'avait trompé sur les dispositions des habitants ; il se retira par les montagnes du Revermont, où ses troupes, mutinées et sans solde, pillèrent tous les villages qu'elles trouvèrent sur leur passage. Cette troupe indisciplinée de mercenaires se dispersa entre Vesoul et Besançon, abandonnant son général qui avait trompé ses espérances.

Les affaires de France n'étaient pas meilleures dans le Piémont que dans les Pays-Bas. Henri II, à qui la bataille de Saint-Quentin venait de faire perdre tous ses succès antérieurs,

Pendant que ces mouvements religieux occupaient les cantons protestants, le duc Emmanuel ne perdait pas de vue le traité de Cateau-Cambrésis. Ses commissaires étaient venus prendre possession de Bourg et de la Bresse en son nom. Le 5 septembre 1559, un héraut d'armes du prince remplaçait les armoiries de France par celles de Savoie, et, le 11 octobre, Emmanuel-Philibert entrait dans sa ville de Bourg où il fut reçu avec toute la magnificence qu'on étalait à cette époque.

La Bresse, le Bugey et la Savoie rentrèrent sous l'autorité des ducs de Savoie, après en avoir été détachés pendant vingt-cinq ans. Ces provinces, en cessant d'appartenir à la France, échappèrent aux horreurs des guerres civiles qui signalèrent le règne de Charles IX, de Henri III et les premières années de celui de Henri IV.

François II, fils de Henri II, ne régna que dix-huit mois: sa jeunesse, son inexpérience, préparèrent toutes les calamités qui désolèrent si long-temps la France. Il mourut en 1560, laissant le trône et le royaume divisé à son frère Charles IX.

Quand Emmanuel-Philibert eut pourvu à l'organisation de ses provinces, réformé les abus et réglé l'administration de la justice et des finances, il comprit, en général expérimenté, qu'il fallait appuyer ses réclamations d'une armée nombreuse et bien disciplinée. Ces précautions prises, il s'appliqua à maintenir dans toute sa pureté la religion de ses pères, et essaya de réduire les religionnaires de ses états.

En 1564, le duc Emmanuel, se sentant en mesure, signifia aux Bernois de lui rendre les trois provinces qu'ils avaient arrachées à son père, et d'exécuter les ordres de la chambre

impériale de Spire. Il en coûtait aux confédérés d'abandonner ces belles contrées, et ils en différaient la restitution sous plusieurs prétextes. L'empereur Ferdinand venait de mourir; ils comptaient sur la mansuétude ou sur l'apathie de son fils, Maximilien II.

Le traité de paix de Cateau-Cambrésis n'était pas favorable aux cantons protestants: une conférence eut lieu à Lausanne en 1564. Le duc de Savoie, appuyé par l'Espagne et l'Allemagne, demanda la restitution des pays de Gex, de Vaud et du Chablais; les Bernois refusèrent de se dessaisir de ces provinces qu'ils possédaient par droit de conquête.

Le vainqueur de Saint-Quentin, blessé de ce refus, proposa aux cantons catholiques une alliance qui fut acceptée. Les Bernois et leurs confédérés de Neufchâtel, décidés à conserver au moins le pays de Vaud, levèrent des troupes et firent garder les frontières. C'est alors qu'intervinrent la France, l'Espagne et les cantons catholiques: les arbitres de cette contestation ménagèrent si bien les intérêts des deux partis, que l'on finit par s'entendre.

La première condition posée par les Bernois fut que la religion réformée serait maintenue dans les pays restitués, c'est-à-dire dans le bailliage de Gex et le Chablais, et que l'on reconnaîtrait l'alliance du canton de Berne avec ses co-religionnaires de Genève. Ces deux conditions fondamentales furent long-temps contestées et déplaisaient au duc Emmanuel; il céda cependant, mais il espérait qu'avec le temps il pourrait s'y soustraire par les conditions du premier traité de Nyon, signé le 1er mai 1563. Par ce traité, il était dit que les sujets

du duc de Savoie pourraient professer la religon réformée, — que leurs ministres et diacres seraient entretenus et payés comme ci-devant; le tout toutefois jusqu'à ce que, par détermination d'un concile général, libre et assuré, accordé par les princes et potentats de la chrétienté pour sonder la vérité divine, il fût déclaré quelle forme de religion serait suivie, et à laquelle lesdits sujets seraient contraints d'acquiescer comme tous les autres.

Ce traité de paix fut signé à Lausanne, le 30 octobre 1564, par la médiation des onze cantons suisses qui n'avaient pris aucune part dans cette guerre, ni dans les conquêtes des Bernois. Par ce traité, qu'il faut regarder comme un contrat, en conséquence du jugement prononcé par les ambassadeurs des parties intéressées, il fut dit que les seigneurs de Berne remettraient au duc de Savoie l'entière baronnie de Gex et tout ce qu'ils possédaient au-delà du Rhône et du lac, à condition qu'on y permettrait le libre exercice du culte réformé; — qu'ils retiendraient dans le pays de Vaud l'ancienne seigneurie et châtellenie de Nyon, les seigneuries et terres de Vevay, la tour de Chillon, Villeneuve sur le lac, mais néanmoins du ressort du Chablais, avec pleine domination, etc.

« Quant aux droits et aux biens des particuliers, il est dit « que la remise s'en fera au même état que les choses seront « au temps de la remise, et que tous les contrats subsisteront « pour vendanges, fermes ou baux des biens meubles et « immeubles, édifices, dîmes et autres biens. » (Collet, *Hist. du pays de Gex.*)

Il est évident que les Bernois parlaient en maîtres et le duc

de Savoie en suppliant; Berne sut faire largement sa part en conservant une grande partie du pays de Vaud. Ses députés firent reconnaître la validité des actes de ventes faites au public sur les biens et les dîmes du pays de Gex ; ils obtinrent encore qu'on n'élèverait aucune forteresse sur les frontières, et exigèrent que chacune des parties contractantes jouirait de la portion du lac correspondant à ses propriétés respectives.

Ce traité de Lausanne, longuement disputé en 1564, ne fut définitivement reconnu et ratifié que le 23 août 1567, à l'approche de l'armée que le duc d'Albe commandait dans le Piémont. Les troupes espagnoles qu'il avait sous ses ordres traversèrent la Savoie, le Bugey, la Bresse et la Franche-Comté pour aller continuer la guerre dans les Pays-Bas; on sait que ce trop célèbre général, par son excessive sévérité, fit soulever contre son roi, Philippe II, les provinces qu'il allait pacifier.

Son entrevue avec le duc de Savoie, jusqu'alors étranger aux guerres religieuses, manqua de faire rompre la paix et de rallumer le feu entre les réformés suisses et la Savoie; ce général excita le prince Emmanuel à ne pas transiger avec les religionnaires de Genève et à s'emparer de leurs villes.

Le mouvement des troupes savoyardes, la présence du duc d'Albe, l'ennemi le plus déclaré de la réforme, donnèrent quelques soupçons aux Genevois, qui prévinrent leurs confédérés du danger qui les menaçait tous : on vit arriver à Genève une grande quantité de Français, de Provençaux, de Bourguignons réformés, qui accouraient à la défense de cette ville. Le duc d'Albe partit pour la Flandre contre les Hollandais révoltés, et fut suivi, mais à une *distance respectueuse*, de ces

auxiliaires de Genève, qui traversèrent Versoix et Gex : les habitants de ces deux petites villes, saisis de terreur, abandonnèrent leurs habitations.

C'est ce qu'on a appelé depuis *la guerre de Gex aussitôt finie que commencée*. On en a fait un poëme en vers burlesques dans le langage du pays. (Spon, liv. III, an 1567.)

Ce projet, réel ou habilement simulé, produisit son effet; le duc de Savoie profita de la circonstance pour récupérer l'intégralité de ses états. Il reçut très-bien Henri d'Anjou, l'ex-roi de Pologne, qui venait succéder à son frère Charles IX; il l'accompagna jusqu'à Lyon, et en obtint la restitution de Pignerol, de Savillan et de Pérouse.

L'année suivante, 1575, l'Espagne lui rendit Santia et Asti, villes qui avaient été gardées jusqu'alors comme places de sûreté.

Cependant, la défiance tenait la Suisse et la Savoie sur leurs gardes; chaque parti cherchait à s'appuyer sur des alliances en cas de besoin. Henri III, en faisant la guerre aux Huguenots dans son royaume, fit, en 1578, un traité avec les réformés des cantons suisses; Genève fut comprise dans cet arrangement, et ce fut un grand avantage pour cette ville, qui, par cette alliance, échappait aux entreprises des ducs de Savoie, qui étreignaient de toutes parts ce petit canton.

Emmanuel-Philibert, rentré dans la plénitude de ses droits, n'avait rien à craindre de la France qu'ensanglantaient les protestants et les catholiques, — ni des cantons suisses, qu'enchaînaient entre eux divers traités de paix. Le pays de Gex respirait tranquille sous la protection de ses anciens

souverains, sans soupçonner les nouvelles épreuves qui l'attendaient.

Le duc de Savoie, heureux de l'affection de ses sujets, prévoyait le peu de durée de cette paix factice. Il mourut, le 30 août 1580, laissant ses craintes et ses espérances à son fils unique, Charles-Emmanuel Ier.

DÉNOMBREMENT DES FEUX DU BAILLIAGE DE GEX, EN 1576, SOUS EMMANUEL-PHILIBERT.

On peut apprécier la triste situation du pays de Gex par sa dépopulation pendant ces guerres religieuses et par la réduction des feux solvables dans chaque paroisse. L'extinction des familles est en raison des localités qui furent le plus exposées à la brutalité du vainqueur. Pendant plus de trente ans les meurtres, la famine, la peste et les antipathies religieuses firent disparaître une grande partie de la noblesse et des habitants des campagnes (de 1536 à 1567).

DÉNOMINATION des PAROISSES.	FEUX SOLVABLES.	FEUX INSOLVABLES ou éteints.	FAMILLES NOBLES.
Gex............	230	203	Gaspard Bourgeois, — Guillaume de Livron, — Claude Dorlier, avocat, — Georges Nicod et ses frères, — Henri de Livron et ses frères.

DÉNOMINATION des PAROISSES.	FEUX SOLVABLES.	FEUX INSOLVABLES ou éteints.	FAMILLES NOBLES.
Sacconex........	27	33	Etienne, fils de feu Marin de Sacconex, — André et Louis de Sacconex, — Jean de Brosses.
Cessy...........	156	122	....
Versoix..........	32	52	....
Ferney..........	20	16	Hugues de Gingin, seigneur.
Divonne.........	95	95	Baron de Divonne.
Colex...........	44	59	....
Crassy..........	19	13	....
Prévessin........	57	30	Pierre de Lottier, — Dominique et Jean Duchesne, frères, enfants de feu Catherin Duchesne.
Grilly...........	37	13	François de Grillier.
Ornex...........	57	32	Héritiers de Gaspard de Crose, — seigneur de la Bastie, — Beauregard.
Pouilly..........	73	81	D^{lle} Jacqueline de Seyturier, femme de Vernier, — Alexandre de Jothens, fils du capitaine de la citadelle de Montmélian.
Sauverny........	42	39	Tout appartenait à noble Gaspard Bourgeois, de Gex, ci-dessus nommé.
Chevry..........	74	23	....
Crozet..........	56	50	François de Michallie.

DÉNOMINATION des PAROISSES.	FEUX SOLVABLES.	FEUX INSOLVABLES ou éteints.	FAMILLES NOBLES.
Thoiry	70	182	Henri de Livron, seigneur de Confignon, — Louis et Bernard de Livron, frères, — de Sergier, — Aimé de Pougny, — Nicod d'Arerex, — Charles d'Arerex et ses frères, — les héritiers de feu Amédée de Livron.
Saint-Jean-de-Gonville...........	46	38	Francois Fabvre, dit Collavin du Faucigny, — Marie de Bruel, veuve de Grières.
Péron	63	96	Etienne de Bruel, — Claude Dommartin, — Claude et Aimé de Saulvage, — Claude de Bruel, seigneur de Logras.
Farges	45	48	Héritiers de Mathieu Gribal, seigneur de Farges.
Collonges........	58	66	....
Pougny..........	21	12	Marc Goyet, seigneur de Copponex.
Vernier..........	21	26	Louis Bourgeois.
Meyrins	40	39	....

Challex ne figure pas dans ce dénombrement, parce qu'il n'y restait que quelques maisons ruinées. Les habitants avaient presque tous péri, ensevelis sous les ruines du château de la

Corbière; le reste s'était noyé dans le Rhône et la London, en fuyant devant les dévastateurs de leur pays.

Les paroisses de *Léaz*, *Vanchy*, *Ballon* et *Lancrans*, situées au-delà du Fort-de-l'Ecluse, étaient des fiefs qui relevaient des ducs de Savoie. — Lélex, par sa position isolée et presque inabordable, échappa aux longues perturbations qui désolèrent le bailliage de Gex.



CHAPITRE XX.

Charles-Emmanuel trompé par un bourgeois de Thonon. — Il déclare la guerre aux confédérés ; — est repoussé. — Complication causée par les guerres religieuses en France. — Il soulève contre lui les calvinistes français. — Lesdiguières menace le Piémont. — Alliance entre Berne, Zurich et Genève. — Le duc s'empare du marquisat de Saluces. — Henri III veut faire la guerre à la Savoie. — Alliance de Henri avec les confédérés protestants. — Succès de l'armée franco-helvétienne. — Prise de Gex et de son château, en 1589. — Ce bailliage est remis aux Bernois. — Siége du Fort-de-l'Ecluse. — Les assiégeants obligés de se retirer. — Guerre dans le Chablais. — Prise de Thonon et de Ripaille. — Départ de Sancy et des troupes françaises.

Charles-Emmanuel n'avait que dix-huit ans à la mort de son père (1580) : ses premières démarches laissèrent voir qu'il était l'héritier des projets ambitieux de sa famille sur Genève. Zélé défenseur de l'orthodoxie catholique, et redoutant par-dessus tout l'invasion du calvinisme dans ses états, il essaya, dès la première année de son règne, d'inquiéter les Genevois et de menacer leur liberté.

Un bourgeois de Thonon, nommé Antoine Larchier, originaire du Dauphiné, fit entendre au seigneur de Compois, gouverneur

du château de cette petite ville, qu'un parti considérable dans Genève était disposé à en ouvrir les portes aux Savoyards : ce projet paraissait d'autant plus réalisable que ce Dauphinois possédait une grande hôtellerie à Genève, sur le lac, et avait de fréquents rapports avec cette ville.

Comme on persuade facilement aux hommes ce qu'ils désirent, le duc de Savoie, informé de cette disposition, se laissa tromper et se mit à l'œuvre. Le gouverneur de Ripaille, frère de Compois, reçut secrètement 600 hommes de cavalerie et d'infanterie; l'expédition devait avoir lieu le 16 juillet 1582. Cette troupe d'élite se réunit à Gex, point central des opérations militaires. De là elle devait descendre sans bruit vers Genève, où un capitaine, nommé *Lance,* devait lui ouvrir la porte de Saint-Gervais.

Les Savoyards n'attendaient que l'autorisation de Henri III pour agir; elle leur fut *heureusement* refusée, car *Lance* et *Larchier,* tous deux bien payés par le duc, avaient prévenu le conseil de la ville qui se tenait sur ses gardes et attendait l'ennemi de pied ferme.

Le duc Charles, trompé dans ses espérances, se retira à Saint-Julien où ses troupes étaient réunies. Pressé de répondre aux Bernois qui lui demandèrent ce qu'il voulait faire de cette armée qui menaçait Genève et la Suisse, il répondit par une déclaration de guerre.

A la tête de ses troupes, renforcées par celles des cantons catholiques, il s'avança en personne jusqu'au pont de l'Arve, sous Genève. Les Genevois, bien disposés à se défendre, repoussèrent toutes ses attaques et le forcèrent à une honteuse

retraite. C'est alors que de graves évènements vinrent compliquer sa position et suspendre les hostilités.

La France était déchirée par les guerres religieuses; les ligueurs avaient à leur tête le *duc de Guise;* les huguenots étaient soutenus par *Henri de Navarre.* Le pape et le roi d'Espagne, beau-père du duc de Savoie, appuyaient la faction des *Seize* qui venait de chasser Henri III et de se rendre maîtresse de Paris, à la *Journée des Barricades,* le 12 mai 1588.

Charles-Emmanuel, quoique gendre du roi d'Espagne, mu par un sentiment facile à comprendre, offrit du secours au malheureux Henri III, son oncle, qui s'était retiré à Blois.

Cette démarche déplut aux calvinistes français, et les irrita contre un prince qui persécutait leurs co-religionnaires de Genève et de Berne. Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, lieutenant du roi de Navarre et le plus intrépide défenseur du calvinisme, s'approcha de la Savoie : maître des meilleures places du Dauphiné, il pouvait envahir le Piémont et le marquisat de Saluces.

Pendant ce temps-là, les Genevois, justement inquiets des projets du prince de Savoie, signèrent, le 18 octobre 1584, une alliance perpétuelle avec Zurich.

Le duc, sérieusement menacé, résolut d'agir à son tour. Excité par le pape, le roi d'Espagne et les princes Italiens, qui redoutaient autant les Français que la réforme, il profita des discordes intestines de la France, prévint les attaques de Lesdiguières, et s'empara, en 1588, du marquisat de Saluces si long-temps convoité.

Il fallait faire agréer cette conquête à la France; le duc donna pour prétexte la crainte des réformés qui, sous les ordres de Lesdiguières, allaient y établir le calvinisme : qu'en tous cas, cette prise de possession n'était que *temporaire,* et qu'il ne voulait conserver ce marquisat que pour le remettre plus tard au roi de France. Henri III n'accepta pas ces excuses et menaça de faire la guerre au duc de Savoie. Mais les circonstances n'étaient pas favorables pour que le roi de France pût tirer vengeance de Charles-Emmanuel. Les ligueurs, même après la mort du duc de Guise et de son frère le cardinal, étaient devenus plus audacieux. Henri III remit alors sa vengeance aux réformés de la Suisse et de Genève, qui ne demandaient pas mieux que d'humilier un prince qui s'était déclaré l'implacable ennemi des réformés. (Voy. dans Spon, *Preuve LXVII,* le traité de Henri III avec les Genevois.)

Le roi, pour arriver à son but, envoya, en 1589, aux cantons suisses protestants Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, ministre d'état; celui-ci leur fit facilement comprendre qu'il fallait *s'unir* contre le duc de Savoie; il soumit au choix des confédérés les deux propositions suivantes : *Faire la guerre avec le secours de la France,* ou *laisser agir la France seule, à condition que les cantons fédérés paieront* 100,000 *écus pour en couvrir les frais.*

Ce dernier parti fut accepté par les représentants des cantons, auxquels se joignirent ceux de Bâle, de Schaffouse, de Saint-Gall, ceux de Strasbourg, et le comte de Montbéliard.

On leva aussitôt une armée de 3,000 Français, de 1,000 Allemands et de 12,000 Suisses; elle avait pour chefs deux

officiers français, Jean de Chaumont, seigneur de Guitry, et Jean de Beauvoir, seigneur de Beaujeu.

A peine le traité d'union fut-il signé que les troupes entrèrent en campagne. Le 2 du mois d'avril 1589, elles enlevèrent le château de Monthoux; le lendemain, celui de Bonne, à l'entrée du Faucigny; elles rompirent le pont d'Etrambière et de Buringe sur l'Arve, et s'emparèrent du château de Saint-Joire qui appartenait au baron d'Hermance; en revenant de cette expédition, elles pillèrent le prieuré de Contamines et y commirent les plus révoltantes impiétés.

Rien ne devait résister à cette armée combinée, la plus nombreuse qu'eussent encore réunie les confédérés protestants. Guitry, après avoir pris de l'artillerie à Genève, dirigea ses troupes victorieuses sur le pays de Gex. Elles attaquèrent, dans les premiers jours d'avril de la même année, la ville de Gex qui n'opposa presque aucune résistance; le lendemain, le château fut pris de vive force: il était défendu par Claude de Pobel, baron de Pierre. Lui, ses officiers et la garnison, composée de 80 soldats piémontais, furent envoyés prisonniers de guerre à Genève : c'est ainsi qu'en 1589, le pays de Gex tomba tout entier au pouvoir des coalisés franco-suisses.

CAPITULATION DE LA VILLE DE GEX, LE 19 AVRIL 1589.

La ville de Gex demanda au général de l'armée du roi,

Que les habitants, en se rendant à Sa Majesté, fussent, avec tout le bailliage, *maintenus en l'exercice de leur religion,* ainsi qu'il en avait été sous le gouvernement du prince de Savoie;

Que les ministres, diacres, maîtres d'école et autres, servant à l'église, fussent payés et entretenus comme ils l'étaient ci-devant;

Que les habitants de ladite ville ne fussent aucunement pillés par les gens de guerre qui entreront en icelle, ains conservés comme fidèles sujets et serviteurs de Sa Majesté;

Que ladite ville fût maintenue en toutes *les libertés et priviléges* à elle accordés, tant par les seigneurs de Berne que par les princes de Savoie.

Leurs demandes furent accordées, à condition que tous se remettraient en l'obéissance du roi et seraient désormais ses fidèles sujets.

Fait au camp, devant Gex, ce 19 avril 1589.

Signé : DE HARLAY DE SANCY.

« Après la prise de Gex et de son château, les seigneurs de Genève y mirent une garnison de 25 hommes, sous le commandement de *Spifame de Chalonges*. Les seigneurs de Berne prièrent Guitry de leur remettre cette conquête; le général français fit part de cette demande aux Genevois qui, pour ne pas se brouiller avec les Bernois, leur remirent tout le bailliage de Gex et rappelèrent le commandant de Chalonges. » (Spon, *Histoire de Genève*.)

Pendant ces événements, le duc de Savoie était en Piémont, savourant le plaisir de posséder le marquisat de Saluces qui allait lui coûter cher. En apprenant la prise de Gex, place qu'il croyait en sûreté, il envoya contre les confédérés des

cantons, *Sonas,* gouverneur de Rumilly, à la tête de huit escadrons de cavalerie et de neuf compagnies d'infanterie.

Guitry, fier de ses succès et dédaignant le petit corps d'armée de *Sonas,* vint assiéger le Fort-de-l'Ecluse, croyant l'emporter comme Gex et son château : la garnison de Savoie, quoique peu nombreuse, se défendit avec courage. Ce fort, creusé dans les rochers escarpés du Mont Jura, ferme exactement l'étroit passage qui existe entre cette montagne et les profondeurs du lit du Rhône : il est, comme on sait, la porte du pays de Gex, et les confédérés franco-suisses tenaient, avec raison, à s'en emparer, pour rester maîtres de toute cette contrée.

Guitry fit avancer ses troupes de Genève et de Gex jusqu'à Thoiry, village situé au pied du Jura, à deux lieues du fort; il prit ensuite le chemin de Collonges qui n'en est distant que d'un quart de lieue. Là vinrent se joindre à lui 600 hommes venus de Bâle, et les compagnies bernoises commandées par d'*Erlach*. De toutes ces troupes, on forma un camp entre le Rhône et le Jura, en attendant de Genève un canon et une couleuvrine, et de Gex deux couleuvrines et deux demi-canons qui avaient servi à prendre le château de cette ville.

Guitry surprit à Collonges quelques soldats du Fort-de-l'Ecluse; il les fit attaquer avec vigueur, et les poursuivit jusque sous le fort. Il y eut dans cette escarmouche bon nombre de tués et de blessés : c'était le prélude d'une lutte plus sérieuse.

Des pétards furent appliqués, mais sans succès, aux portes du fort; on fit jouer l'artillerie qui fit peu de mal. Les assiégés avaient posté des mousquetaires sur le revers du Jura pour

inquiéter les assaillants; Guitry donna un détachement au sieur de Villeneuve pour les débusquer : Villeneuve parvint à franchir la montagne au-dessus du fort, et vint se fortifier au village de Longeray sur la route de Lyon, au-delà de la place qui se trouvait ainsi serrée des deux côtés.

Les soldats de Villeneuve, isolés du reste de l'armée, et manquant d'ordres et de vivres, se débandèrent bientôt; il ne resta à Longeray qu'une centaine d'hommes qui, chargés par *Sonas*, furent contraints de reprendre le chemin difficile par où ils étaient venus : plusieurs d'entre eux furent tués à coup de mousquets et roulèrent dans les abîmes du Rhône.

Du côté de Collonges, les assiégeants, se fiant sur leur nombre, tentèrent de prendre le fort par assaut, y allant tête baissée, sans pouvoir y ouvrir une brèche praticable. Par cette brusquerie, les Genevois y laissèrent l'élite de leurs soldats, entre autres le baron de Saint-Lagier, et les Bernois y perdirent leurs meilleurs capitaines.

Cette résistance fit juger à Guitry qu'il aurait de la peine à prendre le fort en l'attaquant du côté de Collonges; il pensa que, pour en venir à bout, il fallait battre la place des hauteurs du Mont Wache, de l'autre côté du Rhône et vis-à-vis du fort. Il voulut s'appuyer de l'avis de Sancy, qui était à Genève, et demanda en même temps des bateaux pour faire passer ses canons. Sancy vint visiter les lieux et jugea l'entreprise impossible. On prit alors le parti de la retraite; le camp fut levé et les troupes rentrèrent à Genève. Après quelques jours de repos, il fut résolu que l'on porterait la guerre dans le Chablais, à l'orient du lac.

L'armée des coalisés pouvait facilement se jeter dans la Savoie où elle n'aurait pas trouvé de résistance ; car le duc Emmanuel avait été pris au dépourvu et n'avait pas de forces suffisantes à lui opposer. Heureusement pour lui, Guitry s'amusait à prendre de petites places sur les rives du Rhône.

Pendant ce temps-là, le prince de Savoie faisait un appel à toute sa noblesse, et recevait du gouverneur de Milan 1,000 Espagnols d'infanterie et 500 chevau-légers conduits par *don Juan de la Cueva*.

Le 23 avril 1589, l'armée des confédérés protestants pénétra dans le Chablais ; elle s'empara du château et de la petite ville de Thonon, du château ducal de Ripaille sur le lac. Les assiégés de cette dernière place, quoique secourus par Amédée, bâtard de Savoie, furent obligés de capituler le 1er mai. Les vainqueurs ruinèrent le château, brûlèrent deux galères qui étaient dans le port, et détruisirent le village de *Concise*.

Ces petits succès consolèrent, pendant quelques jours, les Suisses qui avaient à se plaindre de Sancy : ce plénipotentiaire leur avait promis un corps de cavalerie française pour résister à celle du duc de Savoie. Le mécontentement vint arrêter le cours de leurs faciles expéditions : Sancy profita de cette mésintelligence pour ramener ses 3,000 hommes en France, au secours de son roi vivement pressé par la Ligue.



CHAPITRE XXI.

Arrivée du duc de Savoie, à la tête de 14,000 hommes. — Prise et massacre de la garnison de Terny. — Les Savoyards repoussés. — Fort de Sainte-Catherine. — Les Bernois et les Genevois entrent en campagne. — Massacre de la garnison de Monthoux. — Les Bernois s'avancent vers le Fort-de-l'Ecluse; — sont défaits. — Les Savoyards reprennent le pays de Gex. — Détails des malheurs de cette contrée. — Traité de Nyon. — Le duc veut prendre Genève par la famine. — Prise du fort de Versoix. — Plusieurs châteaux brûlés par les Genevois. — Le duc aspire au trône de France. — Lesdiguières aux portes du Piémont. — Prise de Gex par les Genevois. — Inertie des Savoyards. — Succès des Genevois. — Illusion du duc de Savoie. — Progrès de Lesdiguières. — Destruction du château de la Bastie et de plusieurs châteaux, au pays de Gex. — Soumission du château de Pierre. — Prise du Fort-de-l'Ecluse par Lurbigny.

Les Suisses sentirent bientôt la perte qu'ils venaient de faire : leur position devint même assez difficile quand ils apprirent que le baron d'Hermance avait repris son château de Saint-Joire, et que le duc de Savoie s'avançait contre eux avec une armée de 12,000 hommes de pied et 2,500 chevaux.

Le premier exploit de Charles-Emmanuel fut la prise du château de Terny; il fit pendre 60 soldats qui en composaient

la garnison, pour se venger de la résistance qu'ils lui avaient opposée.

Toutes les places cédaient à l'attaque des Savoyards, excepté Bonne et Monthoux, sur la route de Bonneville. Le 3 juin 1789, ils furent battus au *plan des Oualtes,* près de Genève : cette défaite les obligea à rester quelques jours dans leurs retranchements.

Le duc profita de cette suspension d'armes pour faire construire le fort de Sainte-Catherine, au village de Sonzi, à deux lieues de Genève. Ce fort, ainsi nommé de l'infante Catherine, sa femme, fille de Philippe II, reçut des munitions considérables et une artillerie nombreuse : il en donna le gouvernement au comte de Montmayeur, avec 700 hommes de garnison.

Pendant les travaux de ce fort, qui donna tant d'inquiétudes aux Genevois, 1,500 Suisses des cantons catholiques, et 4,000 Italiens, vinrent renforcer le corps d'armée du duc de Savoie.

Les Bernois vinrent bien à propos secourir les Genevois qui n'avaient plus l'appui des troupes françaises ; à l'aspect des forces réunies de Charles-Emmanuel, ils firent quelques propositions de paix : on signa une trève de trois semaines, qui devait finir au 15 juillet. Pendant cette suspension d'armes, quelques compagnies genevoises du fort d'Arves attaquèrent avec succès les Savoyards, beaucoup plus nombreux, et leur firent subir des pertes considérables.

Aussitôt après l'expiration de la trève, les Bernois se mirent en campagne, et à l'exception de plusieurs compagnies laissées à Collonges pour tenir en respect la garnison de l'Ecluse, toute

leur armée se dirigea de Genève dans le Faucigny. Il y eut dans cette contrée de fréquentes attaques, où les Genevois montrèrent autant de courage que d'habileté. (Voyez Spon et son annotateur.)

Le duc de Savoie avait à réparer sa honte et ses défaites; il assiégea le château de Bonne, gardé par trois compagnies de Genevois. Après deux cents coups de canon, la garnison se rendit; elle fut lâchement assassinée, y compris le ministre *Mercier,* selon Spon, et que son annotateur appelle *Guillaume Maigne.*

Cette cruelle expédition excita la terreur et l'indignation des alliés protestants; le duc profita de cette stupeur pour poursuivre ses conquêtes. Les places de Thonon, de Ripaille, d'Evian, de Monthoux, redoutant la colère du prince, se rendirent; le Chablais fut entièrement abandonné par les Genevois.

C'est au milieu de ces succès inespérés que le duc apprit l'arrivée de Watterville, avoyer de Berne, avec des forces nouvelles dans le pays de Gex et le long du Jura. Elles se fortifiaient au château de Pierre, et occupaient les villages d'Ecoran et de Collonges, pour bloquer le Fort-de-l'Ecluse.

Le duc de Savoie, ne voulant pas donner à l'ennemi le temps de se fortifier, descendit la rive gauche du Rhône et traversa ce fleuve sur le petit pont de Gresin (1), un peu au-dessus de

(1) Ce pont est situé dans l'étroit et profond encaissement du Rhône, entre la base du haut plateau d'Eloise, en Savoie, et le versant presque vertical de Gresin, en France. Il est construit en mauvais soliveaux, à 60 pieds

la perte du Rhône; il y fit passer son armée et même son artillerie, malgré les difficultés de cette route, dans l'intention de chasser les confédérés suisses et de reprendre son bailliage de Gex.

Après avoir atteint les hauteurs de Grésin, il s'avança par Léaz et Longeray sous le Fort-de-l'Ecluse, gardé par les siens. Un détachement de Savoie rencontra, entre Collonges et Farges, une partie de l'armée bernoise qui gardait l'entrée du pays de Gex. Le combat s'engagea avec acharnement; les Savoyards furent repoussés et se retirèrent en désordre dans le fort.

Peu de jours après, l'armée entière de Savoie s'avança, commandée par le duc en personne. Il vengea cette défaite en surprenant les troupes coalisées de Berne et de Genève, campées dans la petite plaine de Collonges, força leurs retranchements et les battit complètement, le 22 septembre 1589. Cette victoire le remit en possession de tout le bailliage de Gex, qui fut de nouveau saccagé, pillé et brûlé.

Les Suisses, vaincus et vivement poursuivis, sillonnèrent en fuyant le malheureux pays de Gex qui leur échappait pour

au-dessus du fleuve. Il présente deux parties dans sa longueur : l'une française, de 10 pieds; — l'autre savoyarde, de 18 à 20 pieds. — L'énorme rocher oblong qui les sépare en forme de pile, minée profondément à sa base, a 30 pieds de largeur. Ce pont volant, qui est effrayant par sa hauteur, son étroitesse, sans rampe et sans appui, a une longueur d'environ 60 pieds. Il sert de communication entre la France et la Savoie, quoique ses abords soient difficiles des deux côtés : c'est ce pont de Gresin qui fut concédé au duc de Savoie par le traité de 1601, pour qu'il pût, par là, pénétrer dans la Comté par Lancrans et Chézery.

la seconde fois. Après cette victoire, Charles-Emmanuel pouvait reprendre le pays de Vaud, Lausanne, Vevay, Morges et Nyon dont les habitants regrettaient la domination de la Savoie, mais les chefs espagnols s'y refusèrent, alléguant *qu'ils avaient été envoyés pour secourir le duc de Savoie et non pour l'aider à faire des conquêtes.*

Ce refus de coopération compromettait tous les avantages de la victoire ; le duc, arrêté dans ses projets, se contenta de reprendre la ville de Gex, qui se rendit sans combat au comte de Martiningue. (Voy. Guichenon, *Histoire de Savoie,* tom. Ier, p. 722.)

« On ne pourroit croire, dit Paradin, les grandes cruautés que les Espagnols, au service de la Savoye, exercèrent en ce povre bailliage, sans exception d'âge, ni de sexe, au grand regret de Son Altesse, qui ne pouvoit voir qu'à contre-cœur ruiner de la sorte son propre pays, et toutes fois n'y pouvoit donner l'ordre qu'il eut bien désiré... Presque tous les villages et maisons de marque qui estoient en très grand nombre, furent bruslés; tant de petits enfants furent massacrés dans le berceau, tant de povres vieillards assassinés, tant de filles oultragées d'une si étrange et barbare façon, que c'est horreur encore seulement de l'escrire. » *(Chroniq. de Sav.*, p. 427.)

« Il seroit impossible de spécifier par le menu, disent les
« *Mémoires de la Ligue,* vol. IVe, les meurtres, saccagements,
« rapts et ravages estranges de l'armée du duc en une estendue
« de quatre lieues de pays, abandonné des Suisses qui le
« gardoient et de ceux de Genève qui estoient trop peu pour
« résister.

« De 80 ou 100 villages qui y estoient, tout fut pillé; on « massacra plusieurs vieillards, les enfants ne furent espargnés, « et le duc vit faire carnage de ses pauvres sujets, gens qui « pour la plupart n'avoient accoutumé qu'à gouverner le « bestail.

« Plusieurs femmes furent tuées, et aussi quelques filles. « J'ai honte de me souvenir des énormitez que les *Napolitains* « et aultres (les Espagnols) y commirent. Cela advint environ « la mi-septembre 1589. Tout le pays d'autour de Genève, « nommément du côté de Berne, trembloit. »

Nous citerons ici l'effrayante relation des *Mémoires de la Ligue*, vol. IVe, sur les massacres commis dans les diverses paroisses du bailliage de Gex par les Savoyards, maîtres du pays, et leurs cruels alliés les Napolitains et les Espagnols : nous rappellerons toutefois au lecteur que cette relation a été écrite par des protestants.

—

BREF ET VRAI RECUEIL DES HORRIBLES CARNAGES PERPÉTRÉS DE FROID SANG PAR LES TROUPES DU DUC DE SAVOYE A LEUR PREMIÈRE ENTRÉE, EN 1589, DANS LE BAILLIAGE DE GEX, ET ÈS ENVIRON DE GENÈVE, SUR LES POVRES PAYSANS ET SUBJECTS DUDIT DUC, NE PORTANS ARMES, SANS AVOIR ÉGARD A SEXE, AGE OU QUALITÉ DES PERSONNES.

1° *En la paroisse de Collonges et lieux circonvoisins.*

« Quelque temps avant la dite entrée, le bourg de Collonge fut brûlé par la garnison de l'Ecluse, la quelle s'acheminant

au dit Collonge, rencontra *Tiven Girod,* dit *Bonna,* du village d'Ecorens, homme paisible et de bonne réputation, âgé d'environ quatre-vingts ans, le quel ils menacèrent.

« Lors de la dite entrée, furent massacrés *Michel Vachez* et *Pierre Roland,* du dit Collonge, et *François Ior,* d'Ecorens, aux quels on trouve les parties honteuses coupées et mises dans leur bouche.

« — *Michel Levrat,* du dit Collonge, fut fort blessé et laissé pour mort.

« — *Rolet,* sergent du château de Pierre, et *Jenette,* sa femme, âgez d'environ soixante ans, tuez.

« — *Item, de Larue,* dit *Court,* de Pouni (Pougny), âgé, pour le moins, de quatre-vingts ans, tué.

« — *Claude Poncier,* dit *Brisset,* âgé de soixante ans, tué.

« — *Abraham Gros,* tué.

« — *Thoine,* fille de feu Amblard Pullivet, dit Gallez, de Pouni, âgée d'environ dix-huit ans, résistant de son pouvoir à ceux qui la voulaient violer, tuée.

« — *Alexandre Pontex,* du dit lieu, tué.

« — *Gabriel Magnin,* du dit Pouni, estant en son lict fort malade pour estre échappé d'entre les mains des ennemis qui l'avoient fort tourmenté, fut arquebusé.

« — *Jean Vernier,* dit *Léonard,* habitant du dit Pouni, tué. »

2° *Paroisse de Péron et ressort.*

« — Quelques jours avant la première entrée, l'ennemi estant descendu par la montaigne de Farges, tua *Claude Charvet,* âgé d'environ quatre-vingts ans.

« — Furent tués de la dite paroisse les suivants :

« — *Claude Gau;*

« — *Rolet Gado;*

« — *Jean Patron,* âgé de soixante-dix ans;

« — *Clément Godet,* âgé, comme on estimait, de cent vingt ans;

« — *Jacques Charvet* fut pendu par les parties génitales, dont il est mort en grande langueur quelques jours après. »

3° *A Logra.*

« Lors de la première entrée furent tués :

« — *Bertod Critin,* âgé d'environ soixante ans;

« — *Jean Masson,* dit *Barbier;*

« — *Pierre Marchant,* dit *Chaperon;*

« — *Tevène,* délaissée de Claude Coulet, dit Barbier;

« — *Item,* du 5 du mois de juin, à une course que l'ennemi fit, poignardèrent par la teste *André Godet,* de Peron, dont il est mort peu de temps après. La femme du dit André, s'enfuyant avec son enfant au berceau, âgé de sept à huit mois, coururent après elle et assommèrent l'enfant dans le berceau. »

4° *A Feigière.*

« — Fut tué, à la première entrée, *Claude Tissot,* âgé d'environ cinquante-cinq ans. »

5° *A Grigny.*

« — *Françoise Dubois,* âgée de quatre-vingts ans. »

6° *Paroisse de Farges.*

« — Les deux *Claude Charlet* furent tellement battus qu'ils en sont morts peu de temps après. »

7° *Erens.*

« — *Ami Cusi,* châtelain de la seigneurie de Peron, tué, âgé d'environ cinquante ans. »

« — *Ami Bosson, id.*, cinquante ans.

« — *Thoine Waillet, id.*, cinquante ans.

« — *Thoine Boui.*

8° *Asserens.*

« — A la première entrée furent massacrés la femme de *Jean Phocar,* âgée d'environ cinquante ans, avec deux de ses enfants;

« — *Jean Guai,* sa femme et sa mère, âgée de cinquante ans;

« — *Thoine Jacquemo;*

« — *Pierre de Larue,* pendu par ses génitoires, dont il mourut à l'instant;

« — *Humbert de Farva,* âgé de soixante ans, tourmenté et battu jusqu'à la mort;

« — *Danièle Marchant,* servante, âgée d'environ vingt ans, violée et tuée. »

9° *Paroisse de Chalaix.*

« — A la première entrée furent cruellement occis *Jean de Lapalu,* dit *Joli-Jean,* âgé d'environ quatre-vingt-huit ans;

« — *Rollet de Lapalu*, dit *Sermos*, fut massacré, âgé d'environ soixante ans;

« — *Claude Bonne*, âgé d'environ soixante-trois ans;

« — *Jenon*, veuve de feu *Claude Faure*, dit *la Pagette;*

« — Une jeune fille de *Louis du Laquais*, âgée d'environ quinze ans;

« — Le serviteur de *Jean Dubois*, dit *Massin.* »

10° *Paroisse de Saint-Jean-de-Gonville.*

« — Furent massacrés, à la première entrée :

« — *Jean Morel*, âgé de cinquante ans;

« — *Pierre Réal*, dit *Morel;*

« — *Claude Richard*, dit *Chouet*, malade en son lict, fut tué;

« — *Jean Dufour*, âgé de soixante-dix ans, tué en la montaigne;

« — *Pierre*, fils de *Pierre de Livron*, âgé d'environ quinze ans, a été pendu comme plusieurs autres enfants. »

11° *Fénières.*

« — Fut tué *Mauris Michaut*, âgé de quatre-vingts ans. »

12° *Thoiri.*

« — Furent tuez *Mauris Jacquet*, dit *Tissot*, âgé de soixante ans;

« — *Barthelemi Manin*, — *Gabrielle Brameré;*

« — *Françoise Brameré*, femme de *Mauris Manin*, enceinte, fut emmenée par les soldats;

« — *Loyse* et *Thibaude Manin,* sœurs, furent aussi emmenées ;

« — *Jeanne Fugi,* âgée de cinquante ans, mère de *Françoise Fugi,* âgée de vingt-cinq ans, et de *Pernette Fugi,* âgée de quinze ans, fut emmenée en la montaigne, violée et puis tuée avec ses filles ;

« — *Thiven Goujet,* battu et garotté, dont il mourut. »

13° *Paroisse de Croset.*

« — Le 13 de septembre de l'année 1589, le duc de Savoye estant entré au bailliage de Gex, le jour précédent, ses troupes passant à Croset, prindrent spectable *Girard Barbier,* ministre de la parole de Dieu au dit Croset, âgé d'environ soixante-quinze ans, luy fendirent les pieds par dessous et le mirent à cheval sur un âne, le visage contre la queue, et avec tout opprobre, le menèrent au chasteau de Gez, le frappant tousiours, et le présentèrent au dict duc en présence du quel il soutint qu'il n'avoit presché que la pure vérité en la quelle il vouloit persévérer jusqu'à la fin ; d'où estant ramené et jeté sur un peu de paille devant la porte de sa maison, il mourut, tout son bien ayant été pillé.

« — *Antoine Brameré,* de Croset, tué.

« — *Jacquemo Brameré,* dit *Croset,* âgé de quatre-vingts ans, tué.

« — *Thomase,* femme de *Jean Brameré,* dit *Croset,* fut blessée à la tête d'un coup de coutelas, et à la cuisse, dont elle languit encore.

« — *Pernette*, femme de *Reymond Bramеré*, dit *Riste*, âgée de soixante-dix ans, fut tellement battue qu'elle en mourut.

« — *Gonet de Rouerei*, d'Avouson, paroisse de Croset, fut tué.

« — *Girard Sadoz*, âgé de soixante ans, tué.

« — *Gabriel Sisi*, de Chevry, fut pendu par les parties honteuses, et mourut en telle langueur.

« — *Jean*, fils de *Jean Sarva*, d'Avouson, tué. »

14° *Paroisse de Gez.*

« — Approchans les troupes de Gez, rencontrèrent aux champs un nommé *Gonet Dunoir*, âgé d'environ cinquante ans, au quel ils coupèrent un bras, d'un coup de coutelas.

« — Entrans à Gez, tuèrent un boucher, nommé *Laurent Verchière*, âgé d'environ cinquante-cinq ans.

« — Le 15 du dit mois de septembre, estant les dites troupes à Pétigny, village de la paroisse de Gez, prindrent un nommé *Jean Fillon*, âgé d'environ quatre-vingts ans, l'attachèrent d'une chaîne dans sa grange où ils mirent le feu, et estant à demi bruslé, le jetèrent sur le fumier où il languit trois jours. »

15° *Paroisse de Divonne.*

« A la première entrée, à Villars-sus-Divonne :

« — *Jean Pillod*, âgé d'environ soixante-dix ans, fut bruslé dans sa maison ;

« — *Antoine Fina*, de Croset, habitant du dit Villars, tué.

« — *André de Michaille* et *Marie Pillod*, sa femme, âgés

l'un et l'autre d'environ quatre-vingts ans, furent pendus par le col au cremailler, dont ils moururent tous deux ;

« — Et furent bruslées au dit Villars quatorze maisons. »

16° *A Plans-sus-Divonne.*

« — *Claude de Rueta,* veuve de *Louis Vergier,* âgée d'environ cinquante-cinq ans, fut tuée d'un coup de lance.

« *Pierre,* fils de *Guillaume Panissot,* estant rencontré, lui renversèrent les doigts, lui remplirent la bouche de poudre d'arquebuse, puis y mirent le feu, dont il mourut.

« — *Antoine Lausson,* tué par les lanciers.

« — *Louise Mondet,* femme de *Jean Panissot,* âgée d'environ quarante ans, forcée par un si grand nombre qu'elle en mourut.

« — *Jean de Michaille* eut un bras coupé et la teste blessée de plusieurs coups d'épée, dont il est encore languissant.

« — *Claude Blanc,* le jeune, eut un bras rompu, puis fut pendu à un chêne, les bras attachés derrière le dos.

« — *Guillaume Blanc,* âgé d'environ cinquante-sept ans, fut tellement tourmenté, qu'il mourut deux ou trois jours après. »

17° *Divonne.*

« — *Bernard de Porta,* âgé d'environ cinquante-sept ans, fut tué par les lanciers.

« — *Tiven Perrin,* âgé d'environ cinquante-cinq ans, fut tué.

« — *Claude Humbert* fut tant tourmenté, qu'il en mourut.

« — *Jeanne Preud'homme*, femme de *Claude Pignei*, mourut après avoir reçu plusieurs coups d'épée.

« — *Claude de Porta*, châtelain de Divonne, reçut un coup de lance, et ainsi blessé fut pris prisonnier, et après avoir enduré plusieurs tourments et payé grosse rançon, mourut. »

18° *A Arberoz.*

« — *Antoine Goudard*, âgé d'environ cinquante ans, tué d'un coup d'arquebuse.

« Outres ces meurtres et massacres sus-mentionnés, et plusieurs aultres qui ne sont pas encore venus à notre cognoissance, on ne sauroit nombrer les filles et femmes violées; même qu'ils ont forcé des filles qui n'avoient pas six ans et des femmes vieilles de plus de soixante ans, et peut-on dire que de tant de femmes et filles qui sont tombées entre leurs mains, à grand peine en est-il échappé une sans estre violée; et celles qui ont tellement résisté qu'ils n'ont pu les forcer, ont été tuées...

« Pareillement ils ont entièrement bruslé plusieurs villages, entr'autres *Collonge*, près la Cluse; — *Asserens*, tout bruslé, hormis quatre maisons; — *Peron*, pour la plus grand part; — à *Feigières*, douze maisons; — *Grigni*, pour la plus grand part; — *Sacconex-le-Grand*, entièrement; — Janton (Genthod), hormis trois ou quatre maisons; — *Villars-sus-Divonne*, quatorze maisons; — et à *Gez*, plusieurs maisons et granges. — Bref, ils ont rendu la plupart des villages déserts et le pays en friche par leurs cruautés... »

Les Bernois, expulsés du pays de Gex, furent forcés de se retirer sur leurs terres du pays de Vaud et du Chablais. Ils y concentrèrent toutes leurs troupes, et effrayés des succès du duc Charles, ils lui proposèrent une suspension d'armes; cet arrangement n'eut pas de suite, parce que les Genevois venaient d'enlever la place de Versoix aux Savoyards.

Cette seconde conquête du pays de Gex par le prince de Savoie donna lieu au second traité de Nyon, le 11 octobre 1589.

Le duc Charles-Emmanuel, sur les instances des Bernois, leur accorda l'exercice de leur religion en *trois paroisses ou villages des bailliages de Thonon, de Gex et en un village de Ternier,* à la nomination et au choix de Son Altesse, avec les pensions et traitements jusqu'alors accordés.

Telle était la réduction du culte de la religion réformée dans les trois bailliages, lorsqu'en 1598 le duc de Savoie fit publier un édit pour bannir entièrement le calvinisme de ses états. C'est dans cette position des querelles religieuses que fut signé le traité de Lyon, le 27 janvier 1601, lors de l'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse, le Bugey et le pays de Gex. Ce fait est important, car il nous donnera la valeur des réclamations que les protestants du bailliage de Gex présentèrent plus tard aux rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

Le duc de Savoie, désespérant de réduire Genève par les armes, résolut de s'en emparer par la famine : il fit construire à Versoix sur le bord du lac, et dans le pays de Gex, un fort pour couper toute communication aux Genevois, de ce côté. Il

en confia la défense au baron de Lasserre, avec une bonne garnison et un matériel considérable.

D'autre part, il avait fait élever des retranchements près du pont de Chancy, pour intercepter la navigation inférieure du Rhône. Genève se trouvait ainsi bloquée des deux côtés; elle n'avait plus d'espoir que dans le courage de ses citoyens. Etreinte de toutes parts par les troupes de la Savoie, isolée de ses alliés, c'en était peut-être fait de la Rome de Calvin, lorsque le duc Charles-Emmanuel abandonna ses opérations militaires pour aller recevoir le légat du pape à Chambéry et préparer son imprudente expédition en Provence.

Il laissa à la tête de son armée don Amédée de Savoie, ayant sous ses ordres don Olivaros, général du roi d'Espagne, le marquis de Treffort, le marquis de la Chambre, le comte de Châteauneuf, le sieur de Sonas, le baron d'Hermance, et plusieurs autres chefs expérimentés.

Tout annonçait une expédition heureuse : leurs espérances furent trompées.

Genève, livrée à ses propres forces, n'avait qu'un moyen de salut, c'était de s'emparer de Versoix. Toutes les forces des Genevois réunies, furent confiées à Lurbigny, brave officier français que Henri IV venait d'envoyer à ses *bons amis* de Genève; il fallait à tout prix rétablir la liberté du passage sur le lac, pour ravitailler cette ville réduite à la famine.

L'expédition genevoise partit le 6 novembre 1589, à dix heures du soir, munie de pétards et d'échelles. Le fort fut attaqué de deux côtés; le succès de l'entreprise dépendait de la bravoure de 17 soldats, guidés par un paysan qui leur

montra une entrée dérobée entre le lac et le fort. La garnison, attaquée par l'escalade et le pétard, ne résista pas long-temps à la fureur des assaillants : le combat fut acharné et les pertes considérables.

Le 8, les Savoyards furent forcés de se retirer dans le château, laissant plus de 300 des leurs hors de combat. Privés de nourriture, manquant de secours et de munitions, ils se rendirent *vie et bagues sauves*, et furent conduits jusqu'auprès de Gex.

Les Genevois, au comble de la joie, trouvèrent dans cette place un butin considérable, des munitions de toute espèce et ce dont ils avaient le plus besoin, une grande quantité de provisions de bouche qu'ils envoyèrent à Genève.

On se demande pourquoi l'armée savoyarde, concentrée autour de Genève et dans le pays de Gex, ne vint pas au secours de la garnison de Versoix? Comment expliquer l'inertie d'un nombreux corps d'armée en face d'une entreprise qui devait avoir d'immenses résultats?

Les événements du dehors vinrent ajouter à l'embarras des Savoyards et raviver les espérances des Genevois qui, à leur tour, prirent l'offensive.

Au mois d'octobre, ils se mirent en campagne sous les ordres de Lurbigny; ils prirent et brûlèrent les châteaux de *Veigié*, des *Trembières* et de l'*Hermitage*, sur le Salève, détruisirent le pont d'Etrambières, pour empêcher l'ennemi de pénétrer sur le territoire de Genève. Après avoir pillé l'église de Pellionex, ils descendirent à Chancy, et détruisirent les retranchements qui interceptaient les provisions que leur ville recevait par le Rhône.

Henri III avait été assassiné le 1er d'août 1589. Le duc de Mayenne, le cardinal de Bourbon et le roi d'Espagne prétendaient au trône, et avaient chacun leurs partisans. Charles-Emmanuel osa se mettre sur les rangs, comme fils unique de Marguerite, tante des trois derniers rois. Il fit publier un manifeste dans lequel il exposait ses droits, pensant que les partis qui divisaient la France ne permettraient pas au *Béarnais* d'arriver à la couronne.

Dans cette conviction, le duc de Savoie négligea ses projets sur Genève et se regardait déjà comme le légitime possesseur du marquisat de Saluces. Il envoyait des troupes aux ligueurs de la Provence, lorsque les Bernois, en apprenant la prise de Versoix par les Genevois, lui déclarèrent qu'ils n'acceptaient pas le traité de paix avec la Savoie, donnant pour prétexte que le peuple de Berne n'en approuvait pas les conditions.

L'année 1590 s'ouvrit par d'autres désappointements. Lesdiguières, à la tête des seigneurs réformés du Dauphiné, venait de prendre Barcelonnette, le fort de Saint-Paul et plusieurs autres places qui lui ouvraient les portes du Piémont. Le duc Charles se hâta de passer les monts, abandonnant la Savoie et son armée à son frère naturel, don Amédée.

Les Genevois profitèrent de ces circonstances pour attaquer l'ennemi. Dès les premiers jours de janvier, ils défirent un corps considérable de Savoyards. Ils se servirent ensuite de l'artillerie de Versoix pour s'emparer du château de la Bastie, qui n'en était qu'à la distance d'une demi-lieue. Ce château était défendu par deux frères, dont l'un, Claude de la Crose, était baron de la Bastie : la garnison fut conduite à Gex.

Ce succès en amena un plus important. Les Genevois, commandés par Lurbigny, se dirigèrent, le 18 janvier, sur le pays de Gex, s'emparèrent de la ville par surprise, en faisant sauter ses portes par le pétard. Ce qu'il y avait d'hommes capables de résister se sauva dans le château. Lurbigny les fit sommer de se rendre; les assiégés refusèrent, et le canon commença à tirer vers midi, le reste du jour et le lendemain, sans faire beaucoup d'effet. Lurbigny changea alors le siége en blocus, pour affamer la garnison. Ce moyen lui réussit; les assiégés, au nombre de 140, sortirent le soir, les officiers avec leurs armes, et les soldats avec l'épée et le coutelas. (Spon, *Histoire de Genève.*)

Le bailliage de Gex passa par cette conquête entre les mains des Genevois, qui le conservèrent jusqu'en 1601, époque où il fut concédé à Henri IV. Les vainqueurs y laissèrent une garnison : les Savoyards, qui connaissaient l'importance de cette place, ne surent pas la secourir à temps. Don Amédée fit bien prendre la route de Gex à quelques compagnies espagnoles, commandées par le marquis de Treffort; un corps de cavalerie, où figurait la noblesse de la Bresse, s'avança même jusqu'à Farges : il était trop tard; ces troupes s'en retournèrent par le fort de la Cluse.

Les magistrats de Genève, maîtres du pays, établirent, le 30 janvier, le conseiller *Jean Rillet* gouverneur de la ville, du château de Gex et de tout le bailliage; la ville fut démantelée, le château démoli, parce que les Genevois redoutaient une place forte qui, en retombant entre les mains de leurs ennemis, pouvait encore inquiéter leur ville.

C'est par les mêmes mesures de précautions qu'ils firent raser les châteaux de *Pouilly, Vesancy, Vernier, Thoiry, Divonne* et du *Grand-Sacconex*, et plusieurs autres dans les bailliages de Terny et de Gaillard.

Au mois de mars de la même année (1590), un fort détachement avec six pièces de canon alla s'emparer du château de Monthoux : la garnison fut passée par les armes et le château entièrement détruit.

Il ne fallait plus aux Genevois, pour consolider leurs conquêtes, que s'emparer du Fort-de-l'Ecluse gardé par les Savoyards. Lurbigny, fort de ses succès, vint attaquer le château de *Pierre*, entre Farges et Collonges, presque vis-à-vis celui d'Ecorens : ses troupes battirent les arquebusiers du Fort-de-l'Ecluse, qui venaient d'enlever à Farges la cloche du temple protestant, et le château de Pierre se rendit sans résistance.

L'occasion était belle pour se rendre maître de la Cluse; mais la place, bien fortifiée, de difficile abord, était défendue par une bonne garnison, et pouvait être secourue d'un jour à l'autre. « Lurbigny envoya trois compagnies au-delà du fort pour fermer le passage du côté du midi. Il plaça des gens sur la montagne qui le dominait, pour faire rouler des pierres sur les assiégés.

« Pendant ce temps-là, son artillerie détruisit les meurtrières et la clôture du ravelin ou terre-plein qui était au-devant du fort, malgré la vigoureuse résistance des assiégés et la mousquetade du Wache, de l'autre côté du Rhône.

« Le lendemain, les assiégeants étaient logés au pied du

fort. Là, ils pressèrent les assiégés avec le pétard, la sappe et les grenades, et firent tomber de la paille enflammée pour étouffer la garnison attaquée de toutes parts avec une ardeur incroyable.

« Les Savoyards, postés sur le Wache, encourageaient les assiégés, en leur criant que des secours approchaient et qu'ils eussent bon courage. Lurbigny, qui redoutait l'arrivée des troupes de Savoie, poussait la sappe avec vigueur. Les assiégés, fatigués d'une lutte inégale et voyant les progrès du siége, parlementèrent : ils promirent de se rendre si le secours qu'ils attendaient n'arrivait pas à une heure déterminée le lendemain. Ces conditions furent acceptées; les troupes savoyardes, qui avaient passé la nuit à Châtillon, vinrent trop tard. Le capitaine piémontais qui commandait le fort en sortit avec 28 hommes qui lui restaient : Lurbigny en prit possession le 21 d'avril 1590. » (Spon, *Hist. de Genève.*)



CHAPITRE XXII.

—

Excursions des réformés au-delà du fort. — Pillage du château de Léaz, Balon, des monastères de Chézery et de Nantua. — Ils sont repoussés par les habitants des vallées. — Le *Credo*. — D. Amédée reprend le Fort-de-l'Ecluse. — Désolation du pays de Gex par les deux partis. — Ambition ridicule du duc Charles. — Défaite des Savoyards dans la plaine de Gex. — Ils battent à leur tour les Genevois. — D. Amédée surprend et défait les soldats de Genève. — Arrivée du baron de Conforgien. — Il est repoussé d'Evian. — Combat sur la Menoge. — Guerre à outrance. — Arrivée de Sancy à Genève. — Prise et destruction du château de Buringe. — Arrivée de Guitry avec de nouveaux secours. — Prise de Thonon et d'Evian. — Bataille décisive de Monthoux. — Le pays de Gex entre les mains des confédérés franco-genevois. — Le baron d'Hermance prisonnier. — Impuissance des Savoyards. — De Sancy rentre avec ses troupes en France.

———

Maîtres de ce passage important, les coalisés de Berne et de Genève poussèrent leurs excursions plus loin sur les terres de la Savoie. Après avoir assuré leur conquête par une bonne garnison, ils suivirent la rive droite du Rhône, saccagèrent le château de Léaz, les villages de Vanchy, Balon, Lancrans et Confort. Ils s'engagèrent ensuite dans la sauvage vallée de

Chézery, attirés par la richesse de son monastère et de son église, dont ils emportèrent les reliquaires et les riches ornements.

Déjà les propriétés que les moines possédaient sur le territoire de Gex avaient été saisies et vendues; il ne leur restait, pour vivre et réparer leurs désastres, que la charité publique et quelques revenus qu'ils possédaient hors de l'atteinte des Bernois.

Les protestants confédérés, dans l'exaltation de leur victoire, franchirent ensuite la Valserine et s'avancèrent jusqu'à Nantua. Ils en dévastèrent l'église et détruisirent les restes du corps de saint Maxime pour s'emparer de sa châsse en argent. La crainte d'être surpris dans cette longue et sinueuse vallée, hâta leur retour dans le pays de Gex.

Les populations de la Michaille se défendirent énergiquement. Après avoir expulsé ces hardis spoliateurs d'églises, ils plantèrent, selon la tradition vulgaire, sur les sommités les plus apparentes, des poteaux sur lesquels ils avaient écrit le mot latin *Credo,* comme pour marquer les limites du protestantisme et du catholicisme : de là le nom de *Credo* que porte encore aujourd'hui la croupe inférieure du Mont Sorgiaz, au-dessus de Lancrans, de Balon et de Vanchy.

Les alliés bernois et genevois ne possédèrent que quelques jours le Fort-de-l'Ecluse; don Amédée de Savoie, frère naturel du duc, arriva le 1er de mai devant la place. Il prit position sur le revers du Wache, en face du fort, y fit placer deux pièces de canon et une batterie sur la route de Lyon. Le poste de la montagne était défendu par le capitaine *Desgaillon*, qui

eut la lâcheté de le livrer sans résistance aux Savoyards, et qui pour ce méfait fut décapité, le 23 de mai, à Genève.

Lurbigny, témoin de cette trahison, conclut qu'il lui était impossible de conserver sa conquête devant des forces aussi considérables; il l'abandonna, le 11 mai 1590, après avoir fait sauter les fortifications principales. Ses troupes revinrent à Genève, poursuivies par l'ennemi; les deux armées désolèrent la plaine de Gex, brûlèrent tous les villages et en massacrèrent les habitants. Les réformés n'écoutaient que leur haine contre le duc Charles et ses adhérents, et les Savoyards se vengeaient sur une population qui avait abandonné le culte de ses pères pour embrasser la religion de Calvin.

Le souvenir de ce double brigandage vit encore dans la mémoire des habitants du pays; transmis de génération en génération, il perpétuera l'insurmontable antipathie des Gessiens contre les Genevois et les Savoyards.

Cette seconde entrée des troupes de Savoie et de leurs cruels alliés, fut signalée, comme la première, par le pillage, l'incendie et le meurtre des malheureux habitants du bailliage. Voici la relation qu'en donnent les *Mémoires de la Ligue*, vol. IVe :

1° *Collonge et lieux circonvoisins.*

« En la deuxième entrée des Savoyards, qui fut le 11 de mai 1590, furent massacrés :

« — *Bernard Decuchet,* d'Ecorens, âgé d'environ soixante ans;

« — Trois petits enfants de *Jean Jacquet,* dit *Croset* ou *Moret,* âgés l'un de douze ans, l'autre de neuf, et le dernier de six, assommés avec une coignée, et laissés morts au foyer où les père et mère les trouvèrent morts;

« — *François Chabot,* d'Ecorens, tué; sa femme et un fils, nommé *Ami,* perdus, sans que l'on ait pu savoir ce qu'ils étoient devenus;

« — *Françoise,* fille de *Jean Venier,* dit *Léonard,* cy-dessus dénommé, âgée d'environ quinze ans, et *Teuene,* fille de feu *Genis Noël,* surnommée *la Rousse,* âgée d'environ dix-huit ans, souffrans d'être violées, tuées.

« — Furent aussi massacrés le dit jour, à Chalaix, en la maison des seigneurs de la Corbière, avec plusieurs aultres cy-après nommés et les suivants, de la paroisse tant de Collonge que de Pouni :

« — *Tiven Michel,* dit *Pourchair,* du lieu de Pierre;

« — *Bernarde,* femme de *Gonet Pache,* du Cret;

« — *Balthasarde,* femme de *François Gagnod,* dit *Cambardon;*

« — *Jaquema,* femme de *Rolet de la Biere,* dit *Convers;*

« — *Mie,* veuve de *Claude Marchant Morens;*

« — *Françoise Pariset,* femme du sus-nommé *Tiven Michel,* ayant été fort blessée par l'ennemi, d'un grand coup d'espée sur la teste, et portant un petit enfant entre ses bras, fut noyée le même jour en la London avec l'enfant, âgée la dite femme d'environ vingt-cinq ans, et l'enfant de six à sept mois;

« — *Jean Mareschal,* de Collonge, et *George Buclin,* sa femme, retirés pour lors à Pouni, tous deux malades et gisans au lict, furent cruellement massacrés. »

2° *Paroisse de Peron et ressort.*

« — A la deuxième entrée, furent tués :

« — *La Godeta*, âgée de soixante ans ;

« — *Amy Godet*, âgé de soixante ans ;

« — *Jean Gado*, âgé de soixante-six ans, estant fort malade en son lict, fut mutilé du nez et des mains, et frappé à la teste, dont il est mort, vivant en grande langueur. »

3° *Logra.*

« — A cette deuxième rentrée, furent tués :

« — *Bernard Sour ;*

« — *Jacques Rosset*, âgé d'environ soixante ans ;

« — Et *Jacques Tiol.* »

4° *Feigières.*

« — *Humbert Borgex* et sa femme, *Jaquema Carrechon ;*

« — *Jeanne Fo ;*

« — *Thoine Tissot ;*

« — *Marin Buffaz ;*

« — Une autre *Jeanne Fo ;*

« — *Claude Balechet*, blessé à mort, et encore languissant ;

« — *Lamberte Servonnex*, âgée d'environ quatre-vingts ans, blessée à mort ;

« — *Loise Gillin*, âgée de soixante ans, fort blessée ;

« — *Mia Gau*, âgée de quarante ans, navrée. »

5° *Grigny.*

« — *Toni Trelat*, tué. »

6° *Paroisse de Farges et du ressort.*

« — *François Menu*, âgé d'environ quatre-vingts ans, tué;

« — *Item*, cinq enfants se sont noyés en la London, s'enfuyant. »

7° *Paroisse de Chalaix.*

« — A cette deuxième entrée, furent massacrés les suivants, à savoir, dans la maison de Corbière :

« — *Claude Ponthos*, pauvre aveugle;

« — La femme du dit *Ponthos;*

« — *Claude-Antoine Vannier;*

« — *Claude Guiart*, dit *Poret*, âgé d'environ soixante ans;

« — *Gaspard*, fils de feu *Ami Crost*, âgé de seize ans;

« — *Daniel*, fils de feu *Jean Billod*, âgé de quinze ans;

« — Un fils de feu *Claude Roc*, âgé de six à sept ans;

« — *Claudine*, veuve de *Jean de la Palu*, dit *Berlot*, cinquante-cinq ans;

« — *Pernette*, femme de *Philippe de Lafontaine*. »

8° *Paroisse de Saint-Jean-de-Gonville.*

« — En cette deuxième entrée, du 11e mai 1590, furent massacrés :

« — *Yve Paquet*, dit *Belon*, âgé de cinquante ans;

« — *Bernard Brigan*, dit *Rosset;*

« — *Claude Chouet;*

« — *Claude de Livron*, âgé d'environ soixante-dix ans;

« — Les filles ravies et emmenées du dit Saint-Jean, et *Pernette*, fille de *Pierre Mermet*, âgée de vingt-cinq ans;

« — *Jaquema*, fille d'*Etienne Leurat*, âgée de cinquante ans;

« — *Pernette*, fille de *Bernard Paquet*, fut noyée dans la London.

« — Furent aussi massacrés du dit Saint-Jean, ou tellement battus qu'ils sont morts depuis les dictes battures :

« — *Pierre Mermet*, âgé de soixante-dix ans, pendu par le cou un long espace de temps, puis traîné, dont il mourut après;

« — *Pierre de Chaudans*, âgé de soixante-quinze ans, fut battu, traîné et pendu, dont il mourut;

« — *Gabriel de Mornai*, âgé de cinquante ans, battu et pendu dans sa grange, dont il est mort.;

« — *Jeanne de Bosson*, âgée de quatre-vingts ans, pendue par le col en la grange du dict *Gabriel*, et bruslée;

« — *Genette Richard*, âgée de cinquante ans, battue et traînée par les cheveux, puis garottée d'une corde par la teste, dont elle mourut peu après;

« — *Philiberte Tornier*, femme de *Claude Richard*, âgée de quarante-cinq ans, battue et traînée jusqu'à la mort;

« — *Richarde de Mornai*, veuve de feu *Antoine Richard*, âgée de quarante ans, tellement battue qu'elle en est morte depuis. »

9° *Fenières.*

« — Fut tuée *Pernette*, veuve de *Thomas Gui*, âgée de cinquante ans. »

10° *Thoiri.*

« — Furent massacrés en la maison de noble *Livron*, dit *de Martigni :*

« — *Samuel de Moitié*, de Farges, habitant du dit Thoiri;

« — *Antoine Bouvet*, âgé de soixante ans, tué dans la dite maison;

« — *Richard Pointet*, d'Allemogne, réfugié en la dite maison;

« — *Antoine de Lagrange*, dit *Quemos*, âgé de soixante-dix ans, tué au dit lieu;

« — *Maurise*, femme de *Mauris Guérin*, âgée de cinquante ans, fut tellement battue qu'elle en mourut;

« — *Claude Pouget*, âgé de soixante-dix ans, fut tué en sa maison. »

11° *Allemogne.*

« — Furent encore tués, à cette même époque (mai 1590),

« — *Rolet Chavané;*

« — *Jean Fugi*, dit *Joriet;*

« — La femme de *Michel*, de Villars;

« — *Françoise*, relaissée d'*André Mestral*, de Sargi, âgée de soixante-quinze ans, massacrée en son lict;

« — *Pernette*, fille de feu *Jean Variet*, de Sargi, tuée;

« — *Pernette*, fille de *Pernet Ciro*, d'Allemogne, âgée de vingt-cinq ans, emmenée;

« — La fille d'*Urban*, de la Tura, âgée de treize à quatorze ans, aussi violée et emmenée.

Pendant ces luttes sanglantes, ces revers et ces succès dont le pays de Gex était la victime, que faisait le duc de Savoie? Emporté par une ridicule ambition, il entrait en Provence, précédé d'un corps d'armée au service de la Ligue. Une députation de cette province était venue jusqu'à Turin lui déclarer que, « *pour les rares qualités de sa personne, les Provençaux l'avaient choisi pour leur comte et seigneur; qu'ils se jettaient dans ses bras et lui demandaient sa protection.* »

Le 18 novembre, il fit son entrée à Aix avec une magnificence incroyable; il passa sous un arc de triomphe orné de quatre statues, dont l'une représentait Jupiter avec son foudre, et portait cette fastueuse inscription : *Jovi conservatori.*

Cependant ce *Jupiter conservateur* était souvent battu et humilié par les citoyens d'une ville sans territoire, livrée à ses propres forces, sans finances, sans troupes réglées, et toujours en face d'une armée nombreuse, commandée par des chefs habiles!

Le reste de l'année se passa en courses fréquentes dans le pays de Gex, champ de bataille où les deux partis se livraient à des hostilités sans résultats : c'était à qui ferait le plus de mal à cette petite contrée, toujours la proie du plus fort, qui la ruinait en l'abandonnant; elle avait autant à redouter des Genevois que des Savoyards.

Dans les premiers jours de juin 1590, l'alarme se répandit dans Genève dès l'aube du jour. Les troupes de la Savoie avaient mis le feu sur plusieurs points du bailliage de Gex, et emmenaient avec elles 300 pièces de bétail. Quelques gens de pied et de cheval sortirent de Genève, et coururent à l'ennemi.

Les argoulets genevois (1) n'osèrent pas s'approcher de ce corps de fourrageurs, composé de 400 hommes de pied et de 150 lanciers : ils se contentèrent de les harceler, l'intention de Lurbigny n'étant pas d'engager un combat inégal.

Les Savoyards, voyant la difficulté d'emmener leur butin et les pertes partielles qu'ils subissaient à la queue, lâchèrent leur proie et serrèrent leurs rangs. Lurbigny, dont les forces augmentaient à chaque instant, les attaqua résolument : les lanciers de Savoie prirent la fuite, et l'infanterie se voyant abandonnée, essaya de gagner la plaine du côté de l'Ecluse ; mais, investie par l'intrépide Lurbigny, elle fut chargée si rudement qu'au village de Farges et de ses environs il en demeura 120 sur la place, tant Espagnols qu'Italiens : le reste fut mis en fuite et chercha son salut sous les murs du fort.

C'est dans cette expédition que Lurbigny fit une chute de cheval ; sa maladie causa bien des défaites aux Genevois, parmi lesquels il était le seul officier qui entendît la discipline et l'art militaire.

Les Savoyards trouvèrent, quelques jours après, l'occasion de se venger de cette défaite. Le 21 juin, des gens-d'armes ou argoulets de Genève s'avancèrent le long du Rhône du côté du Wache pour y picorer. A un quart de lieue de Vourban (Vulbens), ils découvrirent 120 lanciers de la Savoie, couverts de quatre corps de garde. Les argoulets les attaquèrent avec

(1) Les argoulets étaient une espèce de chevau-légers, sans cuirasse, armés de pistolets et d'une carabine, ce qui les fit appeler plus tard *carabins*. (Sp., vol. 2e, p. 183.)

furie ; mais, au lieu de poursuivre leurs avantages, ils battirent en retraite, épouvantés de quelques arquebusades tirées de loin, et qu'ils prirent pour un corps d'armée. L'effroi fut tel que la retraite se fit en désordre : les lanciers de Savoie poursuivirent les Genevois jusqu'à Bernay, en tuèrent une vingtaine et firent 40 prisonniers.

Cette défaite eut pour cause l'absence de Lurbigny, gravement blessé de sa chute. Don Amédée de Savoie profita de cette inaction pour attaquer les Genevois : après avoir franchi le Fort-de-l'Ecluse, il se jeta, le 6 juillet 1590, dans la plaine de Gex avec 500 chevaux et 1,500 fantassins, et plaça des corps de garde dans plusieurs villages jusqu'à une lieue de Genève. Il mit en embuscade, vers le Bouchet et vers Châtelaine, de l'infanterie et de la cavalerie, laissant libre l'espace compris entre ces deux villages.

Une compagnie de piétons, sortie dès le matin de Genève, y fut surprise, mais on la laissa fuir à travers les haies et les fossés. L'intention de don Amédée était d'attirer un plus grand nombre de Genevois dans cette embuscade. Il commanda à quelques cavaliers de courir la campagne isolément, d'en prendre le bétail et de tuer quelques paysans.

L'alarme se répandit dans Genève ; des gens de pied et de cheval accoururent à la file les uns des autres, à demi-armés et sans chefs, pour secourir leurs concitoyens. Ces troupes dispersées, ne découvrant personne dans la plaine entre Châtelaine et le Bouchet, poussèrent encore plus loin, sans prévoir le piége qui leur était tendu.

Tout-à-coup elles sont entourées par la cavalerie de Savoie,

soutenue de l'infanterie qui leur coupe la retraite : l'attaque fut vigoureuse et dura une heure. A la fin, la cavalerie genevoise, se voyant dans l'impossibilité de résister, commença sa retraite. Alors les Savoyards les attaquèrent avec acharnement : 120 bourgeois ou habitans de la ville demeurèrent sur la place, et autant de paysans armés.

Ceux qui purent gagner Genève y moururent de leurs blessures ; les Genevois furent si effrayés qu'ils fermèrent les portes de la ville et crurent un instant toucher à leur dernier jour.

Après la déroute de Châtelaine, Genève se trouva sans secours, sans argent, et réduite à une impuissance désespérante. Pendant cette suspension d'hostilités réciproques, les Espagnols, mécontents, saccagèrent les villages de la plaine de Gex, mirent en fuite tous ses habitants, qui allèrent chercher un asile sur les hauteurs du Jura.

Cette troisième entrée des Savoyards et de leurs auxiliaires, du 21 juin jusqu'à la fin de juillet 1590, fut aussi funeste que les deux premières. Ils vinrent braver les calvinistes de Genève jusque sous les murs de cette ville, brûlèrent leurs moissons et tous les villages qui appartenaient à cette petite république, comme ceux qui appartenaient au bailliage de Gex. Le Petit-Sacconex fut réduit en cendres, et ces dévastateurs n'abandonnèrent cette triste contrée que quand il n'y eut plus rien à détruire ou à piller.

« Ce n'est que le 5 d'août, à deux heures après minuit, que les troupes d'Amédée de Savoie, campées à Gex, Thoiry et Allemogne, partirent subitement, en se dirigeant vers le

Fort-de-l'Ecluse. Ils laissaient derrière eux un pays de quatre lieues de longueur et de deux de largeur, si dénué de gens et si défiguré par le feu, que ceux qui l'avaient vu avant la guerre n'osaient plus le regarder, ou s'ils jettaient l'œil dessus, c'était pour gémir et s'effrayer d'une telle désolation. » (*Mém. de la Ligue.*)

L'armée de Savoie traversa les ruines du Fort-de-l'Ecluse, franchit le petit pont de Gresin, sur le Rhône, et vint se loger dans le pays situé entre Seyssel et le Mont Sion ; c'est ce qu'on appelle la *Semine;* ce territoire n'avait en rien souffert de la guerre et pouvait fournir des vivres en abondance.

—

AUTRE RECUEIL DE QUELQUES-UNS MASSACRÉS AU BAILLIAGE DE GEZ, À LA TROISIÈME ENTRÉE, DE LA MI-JUIN A LA FIN DE JUILLET.

1° *A Feigières, paroisse de Peron.*

« — *Lamberta Servonnex,* sus-mentionnée, détenue au liet pour griéves blessures, a esté bruslée vive en sa maison.

« — *Item,* une fille de *Guillaume Fo,* âgée de douze ans, tuée d'un coup de lance.

« — Deux fils et une fille de *Jean Emeric :* tous trois ont été tellement battus et tourmentez, que le plus jeune, âgé de six ans en est mort, et les deux autres sont tellement malades qu'il n'y a espérance de vie. »

2° *Saint-Jean-de-Gonville.*

« — *Bernard Mermet* et *François Mermet,* frères, ont été tués.

« — *Marin de Combe.*

« — *Vve Richard.*

« — *Jean,* fils de *Jean du Villars,* âgé de dix ans.

« — *Pierre Réal.*

« — *Vve Paquet,* âgé de soixante ans.

« — *Jacque Barbe,* de Gez-la-Ville, servant à Allemogne, tué. »

3° *Thoiry.*

« — *Pernette,* femme de *Henri Salvé,* âgée de soixante-dix ans, tuée.

« — *Toinette,* veuve de *Claude Bruchei,* âgée de cinquante-cinq ans, tuée. »

4° *Fenières.*

« — *Jacque Faure,* tué.

« — *Claude Madrei,* âgé de soixante ans, aussi tué. »

(*Mém. de la Ligue,* vol. IV.)

Quel devait être l'aspect du pays de Gex, lorsque les réformés tuaient les catholiques, et lorsque les catholiques, au service de la Savoie, tuaient les réformés?

Le 23 août 1590, le baron de Conforgien vint, au nom de Henri IV, remplacer Lurbigny, ranimer le courage des Genevois

et prendre le commandement de leurs troupes. Voulant, dès son arrivée, justifier la haute opinion que l'on avait de sa bravoure et de son habileté, il fit embarquer trois compagnies d'infanterie pour aller surprendre la petite ville d'Evian, sur le lac : il fut battu et repoussé, se contentant de rapporter quelque butin en signe de victoire.

Il fut plus heureux lorsque, au mois de septembre, il se mesura avec le baron d'Hermance sur la Menoge, petite rivière qui coule au-delà de Monthoux, sur la route du Faucigny.

Les Genevois, se fiant à l'expérience de leur chef, sortirent de Genève pour faire vendange, à une demi-lieue de Bonne. Ils étaient protégés par 150 hommes d'infanterie et 130 de cavalerie. Tout-à-coup ils furent entourés par des soldats de la Savoie, cachés dans les vignes et guidés par le baron d'Hermance.

Conforgien, qui avait inutilement prévenu les Genevois de leur imprudence, les sauva d'une mort certaine en les ralliant autour de lui. A leur tour, ils chargèrent les troupes savoyardes, et, après un combat de trois heures, ils avaient pris, tué ou blessé 500 hommes. Leur perte se réduisit à 10 fantassins, un cavalier et une quinzaine de soldats blessés.

Les deux partis qui désolaient le pays de Gex, excités par ces surprises perpétuelles et ces exécutions barbares, se déclarèrent une guerre à outrance. Ils prirent mutuellement l'atroce résolution de ne plus faire de prisonniers, parce que les prisons étaient encombrées.

L'armée de Savoie venait de recevoir dans ses rangs des soldats de Naples, d'Espagne et d'Italie : ces auxiliaires se

montraient plus implacables envers les réformés genevois que les troupes savoyardes. Genève, de son côté, avait reçu des renforts de la Suisse et de la France pour lutter avec avantage contre un ennemi plus fort et aussi déterminé.

De Sancy, ambassadeur de France, arriva à Genève dans les derniers jours de l'année 1590. Il fut reçu avec toute la joie d'un petit peuple qui lui donnait sa confiance et lui livrait ses destinées.

L'hiver de 1591 se passa en projets et en préparatifs : dès la fin de janvier, les troupes confédérées de la France et de Genève, sous les ordres du baron de Conforgien, de Sancy et de Lurbigny, allèrent assiéger Buringe, place forte sur l'Arve. Trois cents Savoyards vinrent en vain s'y opposer : 50 à 60 d'entre eux furent tués et le reste mis en fuite ; le fort fut pris et rasé.

Le 29 janvier 1591 arriva Guitry, gentilhomme français, que le roi envoyait à ses amis de Genève, avec 1,500 hommes d'infanterie et 300 chevaux. Malgré la rigueur de la saison, l'armée combinée quitta le bailliage de Gex, alla mettre le siége devant les villes et châteaux de Thonon et d'Evian, qui se rendirent, l'une le 6 et l'autre le 11 de février : les campagnes voisines, parcourues par les vainqueurs, furent pillées et dévastées.

Après ces ruineuses expéditions dans le Chablais, l'armée des confédérés vint camper autour de Monthoux, à une lieue de Genève, sur la route du Faucigny. L'intention des confédérés était, en concentrant leurs forces, d'attendre l'ennemi et de hasarder une bataille décisive.

L'armée combinée de Savoie, d'Espagne et d'Italie parut bientôt; elle comptait 6,000 hommes d'infanterie et environ 1,000 hommes de cavalerie, sous les ordres de don Amédée de Savoie, lieutenant du duc, de don Olivarez, brave et habile capitaine espagnol, de Sonas, du marquis de Treffort et du comte de Châteauneuf.

Après quelques hésitations, les deux armées s'abordèrent résolument, le 12 mars 1591. Les Français et les Genevois s'étaient saisis d'un poste avantageux qui assurait, en cas de besoin, leur communication avec Genève : les Espagnols les y attaquèrent avec ardeur. Au milieu du jour, l'armée franco-genevoise occupait le plateau de Monthoux; elle fut énergiquement attaquée par les mousquetaires de la Savoie, soutenus par 1,300 arquebusiers. L'armée des confédérés eût probablement succombé si les Savoyards eussent su profiter de leur avantage et mis plus de modération dans leur attaque.

Sonas et le comte de Châteauneuf, voulant prendre part à une victoire qui leur semblait assurée, s'avancèrent trop dans la plaine à la tête de la cavalerie : Conforgien profita de cette faute, tomba sur eux et les mit en déroute sans qu'ils pussent rejoindre le gros de l'armée. Sonas y perdit la vie; 300 hommes, parmi lesquels on comptait plus de 100 gentilshommes, subirent le même sort.

Cette perte épouvanta tellement les Savoyards, qu'ils abandonnèrent le champ de bataille et se retirèrent précipitamment du côté de Bonneville, après avoir rompu le pont de Buringe, craignant d'être poursuivis dans leur fuite.

Cette désastreuse journée livra de nouveau aux alliés pro-

testants tout le bailliage de Gex, déjà ruiné par les troupes de la Savoie. Cette contrée était devenue l'enjeu des parties belligérantes; c'était une proie destinée à la satisfaction du plus fort.

La déroute de Monthoux suspendit les hostilités pendant toute l'année; on se contenta, selon l'habitude, de courses aventureuses, de surprises partielles, où les deux partis ruinaient les campagnes et brûlaient les villages.

C'est dans l'une de ces excursions que le baron d'Hermance fut fait prisonnier et conduit à Genève, d'où il ne sortit que l'année suivante, en payant 8,000 écus pour sa rançon.

De Sancy, se rendant compte de la position relative des forces opposées, conclut avec raison que les Savoyards ne pouvaient rien entreprendre de bien important contre les Genevois. Son Altesse, d'ailleurs, tout occupée à faire valoir ses prétentions sur le Dauphiné et la Provence, concentrait toutes ses ressources vers ces deux provinces et rappelait ses meilleurs généraux : par cette diversion, Genève était tranquille pour quelque temps.

Les troupes auxiliaires de France devenaient alors inutiles; elles étaient même à charge dans cette contrée appauvrie par les malheurs de la guerre. La France, toujours en fermentation, avait besoin de toutes ses forces; de Sancy jugea qu'il était utile de ramener les troupes dont il pouvait disposer au secours du roi de Navarre, pour l'aider à comprimer les derniers efforts de la Ligue.



CHAPITRE XXIII.

Inutile médiation des cantons suisses. — Concession faite par les Genevois. — Puissante diversion de Lesdiguières. — Abjuration de Henri. — Trève avec les Ligueurs. — Désappointement de Charles de Savoie. — Le bailliage de Gex administré par les Genevois. — Il est ravagé pour la dernière fois par les Savoyards. — Suspension d'armes. — Autorité de Henri IV. — Traité de Bourgoin ; il n'est pas exécuté. — La question du marquisat de Saluces remise au pape. — Lesdiguières entre en Savoie. — Conférence de Vervins. — Nouvelles difficultés. — Le catholicisme rétabli en Chablais. — Le pays de Gex reste calviniste. — Manœuvres secrètes du duc de Savoie. — Il se rend à Paris. — La France persiste à conserver le marquisat. — Charles-Emmanuel s'obstine à s'emparer de Genève. — Le roi s'y oppose. — Embarras du conseil de Savoie. — Réponse insolente du duc. — La Bresse, le Bugey et le pays de Gex envahis par les Français.

Les cantons protestants qui s'intéressaient au sort de Genève, fatigués d'intervenir sans cesse dans une lutte sans fin, offrirent, en 1592, leur médiation : elle fut acceptée, et pendant trois ans on tint des conférences sans résultats, parce que Charles-Emmanuel persistait à vouloir faire valoir ses prétendus droits sur Genève.

Cependant ce prince, épuisé par de longs sacrifices contre cette ville, menacé par Lesdiguières qui obtenait tous les jours de nouveaux succès dans le Dauphiné, était secrètement disposé à accepter les conditions qu'on lui offrait. Les Genevois, au bout de leurs ressources en hommes et en argent, consentaient à lui accorder le libre passage de ses troupes, et même à lui offrir, tous les ans, un faucon à titre d'hommage : ces conditions flattaient le duc de Savoie, parce qu'elles semblaient légitimer ses droits sur la ville de Genève et la mettre à sa discrétion.

La France n'approuva pas cet arrangement bizarre et compromettant pour les Genevois : d'ailleurs, Henri IV avait à demander compte à *Son Altesse* du marquisat de Saluces et de ses prétentions sur la Provence et le Dauphiné.

Lesdiguières, pour mettre un terme aux attaques de la Savoie dans le midi du royaume, prit le parti le plus court. Il quitta le Dauphiné, se jeta dans le Piémont et força le duc à abandonner la Provence pour défendre ses propres états. Le prince de Savoie se vit obligé de rappeler don Amédée, avec l'infanterie espagnole et napolitaine, grossie de toutes les forces qu'il put ramasser.

Ces troupes, divisées d'intérêts, de nationalité, n'obtinrent aucun succès : pour comble d'embarras, les seigneurs ne sachant à qui donner la couronne de France, songèrent sérieusement au duc Charles; mais l'abjuration du roi de Navarre, le 25 juillet 1593, vint changer la face des affaires et tromper bien des espérances.

L'Espagne fut atterée; les Ligueurs restèrent désarmés :

c'est alors que le prince de Savoie sentit la vanité de ses projets et la grandeur de l'orage qui allait fondre sur lui.

Une trève venait d'être conclue entre le roi et le duc de Mayenne, au mois d'août; Charles-Emmanuel, en l'acceptant, y voyait la fin de la Ligue et le terme fatal de ses ambitieux desseins : cette trève fut prorogée jusqu'au mois de mars 1594.

Pendant cette longue suspension des hostilités, les Genevois, hors de toute inquiétude, gouvernaient, *au nom du roi de France,* Gex et son bailliage, cherchant à gagner par leur soumission les bonnes grâces d'un souverain qui les avait délivrés des Savoyards. Les deux petits peuples belligérants se rapprochèrent en se rendant leurs prisonniers; ils rétablirent entre eux des relations d'échanges et de commerce trop longtemps suspendues.

Il fallait toute la puissance d'un prince aussi redoutable que Henri IV pour contenir le duc de Savoie, à peu près délaissé par l'Espagne. En 1593, malgré la trève acceptée, ses troupes inquiétèrent encore Genève et désolèrent, pour la dernière fois, les campagnes du pays de Gex, alors au pouvoir des Genevois, sous la protection de la France.

A peine le baron de Conforgien eut-il quitté le commandement des troupes confédérées, que le marquis de Treffort, à la tête de 800 hommes, vint, le 8 juillet 1593, camper à Lancy, à une lieue de Genève, sur la rive gauche du Rhône. Les Genevois, chargés seuls du poids de la guerre, l'attaquèrent dans ses retranchements; ils prirent le village, qui comptait soixante-neuf maisons, le brûlèrent et n'y laissèrent que des ruines.

Le roi de France, qui n'aimait pas le duc de Savoie et qui

protégeait les Genevois sans pouvoir les secourir, rappela Son Altesse la trève qu'elle avait acceptée. Plusieurs cantons suisses profitèrent de cette heureuse disposition pour engager les magistrats de Genève à terminer une guerre désastreuse : la Savoie s'y refusa; on convint seulement d'une suspension d'armes pendant *deux ans*.

Henri de Navarre, pendant ce temps-là, se faisait reconnaître par le pape, traitait avec les chefs de la Ligue, gagnait les seigneurs révoltés, chassait les étrangers du royaume, et comprimait partout les agitateurs de ses états. Il ne lui restait qu'à soumettre le prince de Savoie, qui persistait à vouloir garder le marquisat de Saluces (1).

Le duc de Savoie, peu satisfait des Espagnols, dégoûté des fallacieuses promesses des Ligueurs, harcelé par les confédérés de Genève que protégeait la France, signa, le 6 novembre 1595, le traité de Bourgoin. Le marquisat de Saluces devait lui rester avec toutes ses dépendances, *à charge par lui de payer à la France* 100,000 *écus, d'abandonner au roi Barcelonnette, deux villes de la Bresse sur la frontière du royaume, et de rester neutre entre l'Espagne et la France.*

Les représentants du duc de Savoie voulaient y faire ajouter *la renonciation de la France à protéger les Genevois;* cette condition ne fut pas acceptée.

Le duc, après avoir approuvé le traité de Bourgoin, envoya

(1) Ce marquisat était un fief mouvant du Dauphiné, sur lequel la maison de Savoie n'avait aucun droit. Il revenait à la couronne de France, après Gabriel de Saluces, mort sans enfant. (*Mém. de Sully*, vol. III, liv. XI.)

le baron d'Hermance et Rochette à Paris, pour le faire signer par le roi. Hermance mourut à Chambéry et Rochette vint seul trouver Henri IV en Picardie : tout fut accepté. Sillery reçut l'ordre d'aller à Turin et d'y exprimer le contentement de Sa Majesté. Il s'arrêta si long-temps à Dijon que Rochette crut devoir lui demander ce que signifiait ce retard : « *C'est,* dit Sillery, *que, dans le traité de Bourgoin, le baron d'Hermance a donné sa parole que, le marquisat de Saluces demeurant à Son Altesse, elle en ferait hommage au roi.* »

Rochette protesta qu'il n'en était pas ainsi et pressa Sillery d'exécuter les ordres de son maître; tout fut inutile, l'attente du conseil de Savoie fut trompée. Il y eut une seconde conférence au pont de Beauvoisin; Sillery persista dans ses exigences, et rien ne fut décidé. L'entrevue de Suze, le 20 juillet 1596, ne fut pas plus heureuse; la France y posa d'autres conditions, qui indignèrent les représentants de la Savoie.

Tous ces procédés permettaient de croire que le roi ne voulait pas la paix et ne cherchait qu'une rupture pour faire la guerre. Le duc, tourmenté de ces mauvaises dispositions, dépêcha, au mois d'août, son conseiller Jacob à Henri : celui-ci, pour toute réponse, déclara remettre le différend entre les mains du pape.

Jacob n'obtint qu'une continuation de la trêve jusqu'au mois de mars 1597, et une lettre très-gracieuse du roi à Son Altesse.

L'ambassade du conseiller Jacob fut singulièrement entravée par Lesdiguières, Sully et quelques seigneurs protestants, qui firent entendre à Henri qu'il n'y avait rien de plus facile que

la conquête de la Savoie, et qu'une rupture serait plus avantageuse qu'un traité de paix.

Malgré la prolongation de la trêve, Lesdiguières leva des troupes dans le Dauphiné, se préparant à entrer dans la Savoie, le Bugey et le pays de Gex. Le 23 juin 1597, il entrait dans Saint-Jean-de-Maurienne, à la vue des troupes de Savoie : quelques jours après, il s'emparait de Charbonnières et de plusieurs châteaux, repoussant partout les forces qu'on lui opposait. Toute cette année se passa en escarmouches, siéges, excursions, prises et reprises de plusieurs places, où ne brillèrent pas les Savoyards.

Pendant que les échos des Alpes répétaient le bruissement du canon, le pape Clément VIII s'était rendu l'actif médiateur de la paix entre la France et l'Espagne : Vervins, en Picardie, fut choisi par les plénipotentiaires des deux puissances ; le marquis de Lullin y représentait le duc de Savoie.

Les Suisses et leurs alliés, par conséquent Genève, furent compris dans ce traité, comme le prouve la déclaration de Henri IV, en date du 11 novembre 1598, et celle du 13 août 1601.

« Nous avons entendu et entendons que la ville et territoire de Genève, et les habitants de l'un et l'autre demeurent compris audit traité, bien qu'ils ne soyent pas spécialement nommés par icelui, etc. » (Voy. Spon, *Preuves LXIX* et *LXX*.)

La question du marquisat de Saluces manqua de rompre l'assemblée et de renouveler la guerre ; la France voulait cette restitution, l'Espagne ne la voulait pas. Il fut alors convenu que « *le surplus des autres différends qui sont entre le roi de France*

et le duc de Savoie sera remis au jugement du pape Clément VIII, pour être vidé et décidé dans l'espace d'un an. » (Le 2 mai 1599.)

Le légat, qui tenait à honneur de faire cette paix si nécessaire à la chrétienté, y fit ajouter la disposition suivante : « *Que le duc serait compris dans ce traité, sans préjudice des droits du roi et de Son Altesse sur le marquisat, dont le pape serait l'arbitre.* »

Cette lacune était une faute grave ; elle ralluma entre la France et la Savoie une guerre que l'on aurait pu éviter : c'est sous cette restriction que les Espagnols signèrent le traité de Vervins, le 2 de mai 1598.

C'est à cette époque que le duc de Savoie reçut à Thonon le cardinal de Médicis qui revenait de la France ; à la suite de cette entrevue, Son Altesse, puissamment secondée par Claude de Granier, évêque de Genève, résidant à Annecy, saint François de Sales, prévôt de cette Eglise, et le père Chérubin, capucin de la Maurienne, rétablit le culte de la religion catholique dans le Chablais et le bailliage de Ternier, contrées long-temps occupées par les protestants de Berne.

Le pays de Gex, resté au pouvoir des Genevois, conserva la religion de Calvin ; il ne fut rendu au catholicisme qu'après avoir été concédé à la France en 1601.

Les magistrats de Genève, inquiets de revoir le prince de Savoie si près des portes de leur ville, lui proposèrent un traité définitif de paix et de bon voisinage : des conférences eurent lieu à Yvoire, sur le lac, entre Thonon et Genève ; on discuta beaucoup, mais on ne conclut rien.

Cependant le duc employait tous les moyens pour se rendre le pape favorable par ses ambassadeurs, par sa fidélité à

observer le traité de Vervins, et surtout par son zèle pour la religion.

Le temps fixé par le compromis fait entre les mains du pape touchait à sa fin : Son Altesse, se doutant bien que sa décision ne lui serait pas favorable, avait recours à toutes sortes de manœuvres pour éluder les difficultés et gagner du temps. Il alla jusqu'à accuser Clément VIII de s'être laissé gagner par le roi de France; ce procédé ne lui réussit pas : le pape, indigné, refusa son intervention et abandonna la Savoie à sa destinée.

Tout fut aussi mis en œuvre pour gagner les bonnes grâces du roi de France et de son ministre Sully, par les représentants de la Savoie à Paris. Dans leur impuissance à réussir, ils firent entendre au prince de Savoie la nécessité de venir lui-même trouver Henri IV. Il y arriva en septembre 1599, et conçut quelques espérances par les honneurs qu'on lui rendit. Trompé dans son attente, il s'attacha à quelques seigneurs mécontents, dans l'intention de susciter des embarras au roi; il alla même jusqu'à se mettre en rapports secrets avec le maréchal de Biron, dont on connut plus tard les intrigues avec la cour de Savoie (1).

Les conférences commencèrent; les députés du duc de Savoie, le nonce du pape et Lucinge des Alymes, ambassadeur de Son Altesse à Paris, proposèrent plusieurs arrangements

(1) Sully rapporte que ce prince, pendant son séjour à Paris, alla jusqu'à dire : *Je ne suis pas venu en France pour y recueillir, mais pour y semer.* (Vol. III, liv. XI.)

qui ne furent pas acceptés. Sully leur rappela que le marquisat de Saluces était un ancien domaine de la couronne, que le duc de Savoie, profitant des troubles de la France, tenait de la libéralité de Henri III, à son retour de Pologne, et que Sa Majesté Henri IV tenait à honneur de le conserver.

Les commissaires n'obtinrent que trois mois pour se déterminer, c'est-à-dire jusqu'au mois de juin 1600.

Charles-Emmanuel quitta Paris fort mécontent : son dernier mot fut qu'il voyait bien que le marquisat de Saluces était la bague avec laquelle il lui fallait épouser l'amitié et le service de Sa Majesté; qu'il s'y résoudrait puisqu'on le voulait ainsi, mais qu'il suppliait le roi de permettre *qu'on tirât raison de Genève*. — C'était là sa pensée dominante, son *delenda Carthago*.

A cette proposition, le roi montra tant de répugnance, que le duc changea de discours : il partit, suspect à Henri IV et plus encore à l'ambassadeur d'Espagne, qui lui reprocha d'exciter la guerre contre son jeune maître, Philippe III, qui venait de monter sur le trône.

Arrivé à Bourg, le 14 de mars de l'année 1600, Charles de Savoie, en bon courtisan, remercia Henri IV du bon accueil qu'il avait reçu dans les diverses provinces de son royaume. Arrivé à Chambéry, il convoqua son conseil qui ne savait quel parti prendre. Les plus sages essayèrent de lui faire comprendre l'énorme disproportion des deux parties belligérantes et les redoutables conséquences d'une lutte aussi inégale.

Cependant le terme fatal approchait; le duc, comptant encore sur l'Espagne, répondit aux envoyés de Henri qu'il ne pouvait pas accepter les conditions qu'on lui imposait.

Le roi apprit cette réponse à Lyon; il somma Son Altesse de tenir sa parole : le duc lui fit dire que si Sa Majesté lui déclarait la guerre, *il lui donnerait de l'exercice pendant quarante ans*.

Henri, indigné de tant d'insolence, mais touché des supplications des envoyés de la Savoie, donna à Charles-Emmanuel jusqu'au 5 août pour se décider : pendant ces tergiversations, le roi faisait filer ses troupes vers les Alpes; Lesdiguières commandait celles qui devaient entrer en Savoie, et Biron, celles qui allaient envahir la Bresse et le pays de Gex.

Bourg fut pris sans résistance, moins sa citadelle, défendue par le brave de Bouvens; puis Pont-d'Ain, Poncin, les Alymes, Ambronay, Saint-Rambert, Belley, Pierre-Châtel, Seyssel, le Fort-de-l'Ecluse et tout le bailliage de Gex.



CHAPITRE XXIV.

La Savoie envahie par les Français. — Défiance de l'ambassadeur espagnol. — Théodore de Bèze. — Destruction du fort Sainte-Catherine. — Colère du légat. — Réponse de Henri. — Les Genevois demandent le pays de Gex. — Refus du roi. — Traité de Lyon, — Jugé différemment. — Les quatre premiers articles de ce traité. — Retenue de territoire français par le duc. — Inconvénients qui s'ensuivent. — Le chemin des Savoyards. — Ce territoire revient à la France, en 1760. — Changement de l'administration dans le bailliage de Gex. — Présidial de Bourg. — Bailliage de Gex. — Vente des biens ecclésiastiques par les Bernois. — Les droits d'aubaine supprimés. — Le calvinisme dans la Bresse, — dans le pays de Gex. — Aliénation des biens ecclésiastiques. — Effet de l'édit de Nantes. — Dévouement de saint François de Sales. — Il part pour Paris, se fait appuyer à la cour, est bien accueilli. — Son entrevue avec Villeroi. — Henri cherche à l'attirer en France.

Le roi s'avança en personne jusqu'à Grenoble, suivi d'une artillerie nombreuse sous les ordres de Sully.

Montmélian était au pouvoir de Créqui; Crillon occupait les faubourgs de Chambéry; le peuple lui en ouvrit les portes: toutes les places cédaient à l'impétuosité française. La Maurienne, la Tarentaise, la Savoie tout entière étaient soumises à la France.

De Sancy, soutenu des Genevois, serrait de près le fort de Sainte-Catherine, près de Genève. L'ambassadeur espagnol à Rome, effrayé des rapides conquêtes des armées du roi, pria le pape d'intervenir pour que la Savoie obtînt, *par échange*, le marquisat de Saluces, parce que l'Espagne n'aimait pas voir les Français s'établir si près de Turin et de Milan.

Le duc de Savoie, battu sur tous les points, consentit enfin à accepter les conditions que la France allait lui imposer.

Les représentants et le légat du pape vinrent trouver, à Chambéry, le roi qui fut inexorable. Henri partit de là pour se diriger sur Genève et visiter le fort de Sainte-Catherine, pensant que le prince de Savoie se soumettrait après la prise de cette dernière place.

Les Genevois tenaient tellement à la destruction de ce fort, qu'ils envoyèrent au roi une députation, pour supplier Sa Majesté d'en ordonner la démolition.

Sully, ami dévoué de ses co-religionnaires de Genève, soutint la députation de tout son crédit, et déclara au roi que l'honneur et les intérêts de la France exigeaient que Sa Majesté défendît et protégeât Genève envers et contre tous.

Henri accueillit bien la députation, et promit que le fort serait rasé. Les Genevois, dans les premiers transports de leur joie, ouvrirent les portes de leur ville aux troupes françaises, tinrent table ouverte et logèrent pendant une nuit près de 4,000 hommes. Cette courtoisie les jeta dans des dépenses excessives, que Sully fit cesser en ramenant officiers et soldats devant le fort de Sainte-Catherine.

A peine la tranchée fut ouverte, que le gouverneur rendit

la place le 16 décembre 1600 : la garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Les Genevois s'y précipitèrent pour le démolir; en moins de douze jours il ne restait pas vestige de cette forteresse qui les avait si long-temps menacés.

Le légat, mécontent de cette satisfaction donnée aux protestants de Genève, déclara se retirer; l'ambassadeur espagnol alla jusqu'à la menace et se permit de dire que le roi, son maître, vengerait Son Altesse le duc de Savoie. Henri, excité par Lesdiguières et son ministre Sully, déclara « *qu'on ne pouvait rien lui faire faire par force, et que, quand il lui plairait, il porterait la guerre au milieu des états d'Espagne.* »

Il survint encore quelques difficultés qui tombèrent devant les énergiques protestations de Henri IV, qui menaçait ses adversaires de prendre encore le Piémont. Arcomas et Des Alymes, chargés des intérêts du duc, n'osaient pas apposer leur signature au honteux traité qu'on leur proposait.

Les Genevois profitèrent de la bienveillance du roi Henri pour ses alliés, et en particulier de sa bienveillance pour eux, pour lui demander *la possession du pays de Gex* dont ils étaient maîtres depuis 1590. Malgré les bonnes dispositions de Sa Majesté, leurs instances restèrent sans succès : ils furent obligés de renoncer à cette petite contrée dont ils voulaient faire une belle ceinture à leur cité. Pour les dédommager, le roi se déclara leur protecteur et promit de ne pas *oublier ses bien bons amis de Genève* (1).

(1) L'article 4 du traité de Lyon disait que le pays de Gex resterait *uni et incorporé à la couronne de France, et n'en serait pas séparé.*

Quand les plénipotentiaires savoyards et français furent réunis à Lyon, le légat du pape proposa, pour en finir, l'échange de la Bresse, du Bugey, du Valromey et du pays de Gex, contre le marquisat de Saluces : les circonstances étaient pressantes, il fallut bien accepter ces conditions. La paix fut signée, le 17 janvier 1601, malgré tous les moyens dilatoires qu'apportait le duc à la conclusion de cette importante affaire.

Le prince de Savoie, humilié sous la puissance du roi de France, accusait les Espagnols de l'avoir trompé, et ses représentants d'avoir dépassé leur pouvoir. Il profitait, comme les plaideurs malheureux, du privilége de maudire ses juges !

Le traité de 1601 fixa invariablement les limites de la France et de la Savoie; il fut jugé différemment par les hommes politiques de cette époque.

Les uns disaient que le roi avait eu l'avantage d'étendre ses frontières jusqu'aux portes de Genève, s'était ouvert la Suisse et avait délivré Lyon d'un voisin incommode; — les autres blâmaient le duc de Savoie d'avoir livré à la France la Bresse, le Bugey et tout le pays de Gex, contrées qui valaient mieux en revenus que le marquisat de Saluces, sans d'autre avantage que d'avoir mis un terme aux fréquentes réclamations des rois de France.

Lesdiguières, qui aimait la guerre et qui avait toujours conseillé à Henri de garder le marquisat dont il espérait le gouvernement, disait que *le roi avait traité en marchand et le duc en roi.*

L'historien Guichenon, qui écrivait son Histoire à la cour de Savoie, crut devoir ajouter que, dans cette affaire, le roi

mesura son avantage à l'aune, et que Son Altesse acheta le sien au poids; que la *bienséance* demeura au roi, et la *gloire* au duc de Savoie.

Le traité de Lyon contient vingt-six articles; les quatre premiers sont relatifs aux contrées qui constituent aujourd'hui le département de l'Ain et le pays de Gex.

« Art. 1er. — Le sieur duc cède, transporte et délaisse au dit sieur roi et à ses successeurs, tous les pays et seigneuries de la Bresse, Bugey et Valromey, et généralement tout ce qui peut lui appartenir jusqu'à la rivière du Rhône, icelle comprise; de sorte que toute la rivière du Rhône, dès sa sortie de Genève, sera du royaume de France : et sont les dits pays cédés ainsi que dessus, avec toutes leurs appartenances et dépendances, tant en souveraineté, justices, seigneuries, vassaux, sujets et tous droits ès dits pays qui pourraient appartenir au dit sieur duc, sans y rien réserver si non que pour la commodité du passage, demeurera au dit sieur duc le *pont de Gresin,* sur la dite rivière du Rhône, entre l'Ecluse et le pont d'Arles (Arloz) qui, par le présent traité, lui appartiendra, et par deçà le Rhône, il demeurera au dit sieur duc les paroisses de Lez (Léaz), Laveran (Lancrans) et Chezay (Chézery), avec tous les hameaux et territoires qui en dépendent, entre la rivière de Vaucerine (Valserine) et le long de la montagne appelée le *Grand-Credo,* jusqu'au lieu appelé *la Rivière;* et passée la dite *rivière* de Vaucerine, demeure encore au dit sieur duc le lieu de *Maingre* et *Combes,* jusqu'à l'entrée la plus proche pour aller et passer au comté de Bourgogne : à condition toutefois que le dit sieur duc ne pourra mettre ni lever aucune imposition

sur les marchandises, ni aucun péage sur la rivière pour le passage du pont de Gresin et autres lieux ci-dessus désignés, — et restera le passage libre par le dit pont de Gresin, tant pour les sujets du dit roi que pour tous autres qui voudront aller et venir en France, sans qu'il leur soit donné destourbier, moleste, ni empêchement, — passant néanmoins les gens de guerre pour le service du dit sieur duc ou autres princes, ne pourront entrer ès pays et terres du dit sieur roi, sans sa permission ou celle de ses gouverneurs et lieutenants-généraux, et ne donneront aucune incommodité aux sujets de Sa Majesté.

« Art. 2. — Et pour effectuer entièrement ce que dessus, le dit sieur duc remettra en la puissance du sieur roi ou de celui qui sera commis par Sa Majesté, la citadelle de Bourg en l'état qu'elle est, sans y rien démolir, affaiblir ni endommager, avec toute l'artillerie, poudre et munitions qui seront dans la dite place lorsqu'elle sera remise.

« Art. 3. — En outre, a été accordé que le dit sieur duc cède aussi, transporte et délaisse au dit sieur roi, de delà la rivière du Rhône, les lieux, terres et villages d'*Ayre, Chaussy, pont d'Arles* (Arloz), *Seyssel, Chana* et *Pierre-Châtel,* avec la souveraineté, justice, seigneuries et tous droits qu'il peut avoir ès dits lieux cédés et sur les habitants d'iceux....

« Art. 4. — Le dit duc cède, transporte et délaisse au dit sieur roi la baronnie ou bailliage de Gex avec toutes ses appartenances et dépendances, ainsi que le dit sieur duc et ses prédécesseurs en ont ci-devant joui, sans y rien réserver ni retenir; le tout à condition que les dites choses cédées seront

et demeureront *unies et incorporées à la couronne de France, et n'en pourront être séparées pour occasion que ce soit.* »

Henri IV, après la signature de ce traité, quitta Lyon, traversa la Bresse, visita Bourg, passa par Bâgé et coucha deux nuits à Pont-de-Vaux, d'où il partit pour Paris.

Par l'article 1er du traité de Lyon, le duc de Savoie resta maître de cette longue zône irrégulière de territoire comprise entre la rive gauche de la Valserine et le *Grand-Credo,* depuis Léaz, Vanchy et le pont de Bellegarde, jusque au-delà du hameau dit *la Rivière*, au-dessus de Chézery.

Cette zône, indépendamment des villages ci-dessus indiqués, comprenait les villages de Balon, Lancrans, Confort, les hameaux de la Mulaz, de la Serpentouze, la partie de la vallée qui longe la rive gauche de la Valserine, le village de Chézery jusqu'à *la Rivière*. Là, cette étroite bande de terre franchissait la Valserine et se terminait à *Combes,* pour de là pénétrer dans la Comté en traversant la montagne qui est le prolongement du crêt de Chalan.

Cette langue de terrain savoyard était enclavée dans des communes ou paroisses qui appartenaient à la France par suite du traité de 1601; elle touchait d'un côté aux juridictions paroissiales de Châtillon, Montanges, Champfromier, et de l'autre aux granges de Mentières.

Ce voisinage entretint de longues inimitiés entre deux peuples qui ne s'aimaient pas depuis long-temps, et l'on sait encore aujourd'hui combien ce contact perpétuel amena de vengeances particulières et de collisions sanglantes. Ces hostilités ne cessèrent que lorsque le traité de Turin, du 24

mars 1760, eut définitivement réuni à la France cette presqu'île savoyarde (1).

La durée de cette possession *intra-française*, par les ducs de Savoie, a été de cent cinquante-neuf ans; elle est encore attestée par un chemin ferré qui, au-dessus de Vanchy, traverse la route de Genève et correspond, d'un côté, au pont de Grezin, et de l'autre monte au *Petit-Credo*, pour gagner Lancrans et Confort. Le souvenir de ce chemin est resté, par tradition, dans la mémoire des habitants du pays qui, sans en bien connaître l'ancienne destination, l'appellent encore de nos jours : *le Chemin des Savoyards*.

Le 30 juin 1601, le baron de Luz prit possession, pour le roi de France, du pays de Gex. Les provinces cédées à la France subirent immédiatement de nombreux changements dans leurs administrations religieuses, politiques, civiles et financières : les statuts des princes de Savoie, les coutumes établies par les Bernois et les Genevois dans le bailliage de Gex, cédèrent la place aux lois et usages de France.

Par leur adjonction à un état puissant, ces provinces purent jouir d'une sécurité que ne pouvaient pas leur donner les ducs de Savoie; elles cessèrent d'être le théâtre de la guerre, et par les nouveaux débouchés que la France offrait à leur

(1) Par ce même traité de Turin, la vallée de Chézery et terres adjacentes que le duc de Savoie s'était réservées par le traité de 1601, furent échangées avec la France contre la partie gauche de Seyssel, Ayr-la-Ville, le pont d'Arlod, Chanaz et la Balme sous le fort de Pierre-Châtel. (Voyez l'art. 1er du traité de Lyon.)

commerce, à leur industrie, elles purent s'associer à la gloire et à la vie d'une grande nation.

Dès le mois de juillet 1601, Henri IV avait créé un présidial à Bourg, à l'instar des autres présidiaux du royaume, avec un président, un lieutenant-général civil et criminel, assisté de huit conseillers. Il érigea les bailliages de Bourg, de Belley, de Gex; ces deux derniers relevaient du présidial de Bourg, et tous ces tribunaux ressortissaient au parlement de Dijon.

Les trois ordres des provinces devenues françaises demandèrent au roi à être maintenus dans leurs droits et priviléges respectifs; Sa Majesté accueillit leur demande et s'empressa de les confirmer.

Les droits d'aubaine *(advena)* n'étaient pas les mêmes en France et en Savoie : les sujets Savoyards qui possédaient des terres dans la Bresse, le Bugey ou le pays de Gex, étaient soumis à un droit par lequel, à leur mort, le roi de France pouvait s'emparer, en partie ou en totalité, de leurs biens, au détriment de leurs héritiers : en Savoie, au contraire, les biens de l'étranger décédé passaient à ses successeurs, sans aucun droit ni retenue. Il fallait faire cesser cette inégalité et établir la même règle dans les deux états.

C'est pour lever toutes ces difficultés que le roi, par lettres-patentes du 13 février 1606, déclara renoncer au droit d'aubaine sur les sujets du duc de Savoie, pour tous les biens qu'ils y ont *de présent et pourront ci-après acquérir.*

Les nouvelles doctrines religieuses ne pénétrèrent dans la Bresse que vers la fin de la guerre : Lesdiguières, attaché à

la réforme, fit venir des prédicants qui y ramassèrent quelques sectaires. Châtillon-les-Dombes, Pont-de-Veyle, Bâgé, Pont-de-Vaux et le village de Reyssouze eurent leur temple; quelques-uns subsistèrent même jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Le calvinisme s'introduisit dans le pays de Gex, avec les Bernois qui s'en emparèrent les premiers en 1536; il fut maintenu par les Genevois qui leur succédèrent en 1589.

A l'invasion religieuse, succéda l'usurpation des biens ecclésiastiques dans tout le pays de Gex : les Bernois s'emparèrent de toutes les maisons curiales, des maisons religieuses et des dîmes; ils vendirent tous ces biens et revenus aux Genevois; les églises de tout le bailliage furent converties en temples protestants ou vendues au profit des vainqueurs, qui se hâtaient d'aliéner toutes ces propriétés, prévoyant bien qu'ils ne seraient pas long-temps maîtres de cette contrée.

Dès que le pays de Gex eut été concédé irrévocablement à la France, les habitants, presque tous protestants, se prévalurent de l'édit de Nantes qui leur permettait le libre exercice de leur religion : on y comptait vingt-cinq temples; vingt-trois furent démolis par arrêt de 1662; il en resta deux qui disparurent lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Messire François de Sales, coadjuteur de l'évêque de Genève, résidant à Annecy, désirait ardemment exercer son zèle dans ce bailliage devenu français. Séparé par le Rhône des autres états de la Savoie, le pays de Gex faisait un état à part, et François de Sales ne pouvait que difficilement y établir sa mission : il voyait avec un vif regret trente-cinq

paroisses dont ce bailliage était composé, livrées à l'erreur ou près d'y retomber.

C'est ce qui lui fit concevoir le dessein d'aller à la cour de France pour obtenir du grand Henri la permission de travailler à la conversion du peuple de cette petite contrée, comme il avait travaillé à celle du Chablais.

Il fit part de son projet à monseigneur de Granier, alors évêque de Genève. Il partit en 1601, passa par la Bourgogne pour y voir le baron de Luz, qui commandait cette province, et lui demander des lettres de recommandation pour ses amis de la cour.

Le baron lui donna toutes les lettres dont il avait besoin et écrivit même au roi pour lui faire connaître le but de François de Sales. Celui-ci, craignant d'être entravé dans ses projets par les puissants seigneurs protestants qui avaient conservé un grand crédit par suite de l'édit de Nantes, s'adressa au nonce du pape auprès de Sa Majesté très-chrétienne : le nonce s'empressa de répondre aux intentions de François de Sales, et de présenter le zélé missionnaire au roi qui accueillit bien les lettres de l'évêque de Genève et celles du baron de Luz.

Henri reçut François de Sales avec une grande bienveillance et le renvoya à M. de Villeroi, secrétaire d'état. Celui-ci n'accepta pas le projet de rétablir la religion catholique dans le pays de Gex, sous prétexte que ses habitants, devenus Français depuis peu de temps, détesteraient la domination française; que les protestants de Genève et des pays voisins soutiendraient leur révolte et que le roi violerait envers eux les conditions du traité de Versoix; bref, que le rétablissement

de la religion catholique rallumerait la guerre, et qu'il fallait attendre un temps plus favorable à un si grand dessein.

François de Sales répondit à toutes ces allégations, que c'était mettre en doute la puissance du roi s'il n'osait pas faire dans ses états ce que le duc de Savoie venait d'entreprendre avec tant de succès dans le Chablais et les bailliages de Terny et de Gaillard; que d'ailleurs les peuples du pays de Gex, goûtant une vie tranquille après les ravages de la guerre, n'étaient pas disposés à se soulever contre une puissance comme celle de la France, et que les Suisses, et surtout les Genevois, avaient trop d'intérêt à ménager le roi et à conserver son alliance.

François ajouta qu'il ne prétendait pas qu'il fallait user de contraintes, mais seulement qu'il était juste que les habitants du bailliage de Gex, réunis à la France, se soumissent aux édits qui permettaient le libre exercice de la religion réformée et de la religion catholique. Il le supplia d'obtenir de Sa Majesté de pouvoir travailler à la conversion d'un peuple qui avait été long-temps catholique et qui faisait encore partie du diocèse de Genève : il finit par demander l'autorisation d'y envoyer des missionnaires pour commencer cette œuvre.

Villeroi, enchanté des excellentes raisons de François de Sales, les lui demanda par écrit pour les soumettre au roi. En attendant sa réponse, M. de Genève (quoique non encore évêque de cette ville) prêcha avec succès à Paris et devant le roi qui l'affectionnait, parce qu'il ne l'avait jamais flatté. Ce prince tenta même de l'attirer en France par des pensions et des honneurs; François n'accepta pas, et répondit qu'il se contentait de l'évêché dont il était coadjuteur.

CHAPITRE XXV.

—

Requête importante de François de Sales au roi. — Ses vœux sont satisfaits. — Il envoie des missionnaires dans le pays de Gex. — Arrêt qui évince les détenteurs des biens et revenus du clergé. — Intervention du baron de Luz et du gouverneur de Bellegarde. — Don du clergé de France. — Rachat des dîmes de Chalex et des Pères de la mission d'Ornex. — Diverses restitutions de dîmes. — Diverses requêtes suivies d'arrêts. — Louis XIII envoie des commissaires à Gex. — Ordonnances de pacification. — Fin de toutes répétitions en 1658. — Arrivée de François de Sales à Gex. — Danger qu'il court en traversant Genève. — Ses succès en onze ans. — Espérance des Calvinistes trompée.

Le roi, quoique bien disposé à servir le zélé coadjuteur de Genève ou mieux d'Annecy, ne lui accorda qu'une partie de ce qu'il demandait. François de Sales partit aussitôt, et c'est après avoir quitté Paris qu'il apprit la mort de Claude de Granier, dont il fut le successeur en 1602.

A peine eut-il pris possession du siége épiscopal, qu'il adressa à Henri IV une requête renfermant deux *parties principales*, l'une avait pour but de faire assimiler le bailliage de Gex au reste du royaume où les deux cultes s'exerçaient librement, selon les termes et teneur de l'édit de Nantes; — l'autre, que

les biens ecclésiastiques aliénés par les Bernois et les Genevois fussent restitués, selon le même édit, *en rendant les deniers qui avaient été donnés par les acheteurs.*

Le 17 octobre 1602, le roi écrivit de Fontainebleau à l'évêque de Genève qu'il l'autorisait à envoyer dans le bailliage de Gex des ecclésiastiques irréprochables pour y rétablir la religion catholique; il ajoutait qu'il avait donné au baron de Luz, lieutenant de Sa Majesté en Bourgogne, l'ordre de faire exécuter sa royale volonté. (*Lettre* 192e.)

Le nouvel évêque de Genève, profitant de la bonne disposition du roi, écrivit aussitôt au baron de Luz, lui annonçant qu'il n'attendait que ses ordres pour commencer la conversion du bailliage de Gex. (*Lettre* 193e.)

L'année suivante, François de Sales fit un rapport au roi sur les moyens qu'il avait employés et les succès qu'il avait obtenus. « Sur le bon plaisir de Votre Majesté, j'ai visité le bailliage de Gex, et j'y ai établi des ecclésiastiques pour l'exercice de la religion catholique ès lieux que M. le baron de Luz m'a assignés, et qui ne sont que *trois* en nombre, Gex, Asserens et Farges; beaucoup moins que je n'avais conçu en mon espérance, laquelle n'aspirait à rien moins qu'au tout. » (*Lettre* 194.)

En 1603, l'apôtre infatigable du pays de Gex obtint de la cour de France des lettres-patentes, non-seulement pour évincer les détenteurs des dîmes et rétablir les cures, mais encore l'autorisation de racheter les biens aliénés par les Bernois: cette restitution ou mieux cette rentrée en possession devait se faire en payant aux détenteurs les sommes qu'ils

avaient déboursées pour acquérir et faire les réparations indispensables. Les calvinistes genevois qui avaient acheté les dîmes furent dépossédés.

Cette décision amena bien des difficultés ; l'évêque de Genève, jugeant que son autorité, d'ailleurs peu respectée par les calvinistes, ne suffirait pas, appela à son aide le duc de Bellegarde, gouverneur du pays de Gex, et le baron de Luz, qui commandait en Bourgogne : tous deux vinrent à Gex pour l'aider à faire exécuter les intentions formelles du roi.

Il ne s'agissait plus de prêcher, d'instruire les calvinistes, mais il fallait chasser des propriétaires, les dépouiller de leurs biens pour les remettre à leurs anciens possesseurs ; la résistance fut vive, il y eut presque une révolte. François de Sales fut accusé d'avoir sollicité cet arrêt de spoliation : sa vie fut menacée ; on savait qu'il avait obtenu du roi l'arrêt du parlement et son exécution ; on tenta de l'empoisonner : les médecins se doutèrent de cet attentat ; ils lui firent prendre force contre-poisons, qui compromirent pour toujours sa santé et sa vie. Mais son zèle ne diminua pas : ses vœux étaient accomplis, il avait rétabli la religion catholique dans une petite partie du pays de Gex et assuré le sort de ses pasteurs.

Ses efforts furent efficacement soutenus par le clergé de France qui recueillit et lui envoya des sommes considérables pour le rétablissement du culte et l'entretien des églises. L'emploi de ces aumônes amena bien des discussions fâcheuses : M. de Genève fut obligé de faire nommer un agent ou chargé d'affaires, sous le titre d'*économe*, pour opérer la rentrée de tous les curés dans leurs biens.

Cette charge fut confiée d'abord à messire Claude Jacquier, curé de Gex, et, après lui, à Jean Gobet, curé de Versoix, son successeur. Un grand nombre d'arrêts furent rendus sur leur poursuite : les détenteurs des biens aliénés furent assignés, et, après que l'on avait constaté la possession et l'identité du possesseur, l'adjudication avait lieu moyennant le prix de l'acquisition.

C'est ainsi que le curé de Gex, ayant fait saisir les dîmes et les terres de la cure de Challex, qui avaient été abergées moyennant 250 florins de Savoie et 25 écus d'or au soleil, non-seulement on remboursa le propriétaire, mais encore on lui paya le prix des réparations qu'il avait faites.

C'est au même titre que les Pères de la mission, établis à Ornex par l'autorité du pape, du roi et de l'évêque de Genève, se firent adjuger la grange de *Jouy,* à condition qu'ils rembourseraient au sieur de Sceu, de Genève, ce que cet abergeage avait coûté (1).

Il n'en fut pas de même pour les *autres biens* du clergé : le parlement de Dijon cassa les saisies des dîmes que possédait à Challex le prieuré de Nantua, parce que le roi n'avait accordé que la révocation des biens des curés et non des moines.

(1) On appelle *abergeage* un contrat emphytéotique ou à longs termes, de certains droits d'usage, de pâturage, de glandage et autres de cette nature. Ce droit s'appelait *alpage* et *arpage* dans le pays de Gex : c'était la location de l'herbe qui croît sur les hautes montagnes du Jura, avec la faculté d'y construire des maisons pour la fabrication du fromage, et d'y faire paître de nombreux troupeaux de vaches, depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre. (Collet.)

Les rentes créées pour des fondations eurent aussi leur plein et entier effet; le parlement de Paris les maintint, et les possesseurs des fonds affectés à ces rentes furent condamnés à les payer.

Le 13 janvier 1604, le syndic de Gex fut obligé de payer aux Carmes de cette ville le loyer de leur réfectoire dont on s'était servi à d'autres usages. Quelques années plus tard (1627), le parlement de Dijon leur adjugea une redevance annuelle de 300 écus d'or contre Guillaume Borsat, par suite d'un contrat passé en 1554, au profit des seigneurs de Berne, pour des vignes qui appartenaient à ces religieux.

Nous citerons encore Louise Thomergeon, veuve de François de Livron, qui, sur la demande de M. Bardillon, curé du Croiset (Croset), fut condamnée à rendre une *pôse* de vigne dépendante de la chapelle de ville. M. Bernard Bouquet subit la même condamnation, et, dans ces deux cas, M. de Berbis en fut le commissaire.

On appliqua la même règle pour les dîmes de Collonges, d'Asserens, de Pierre : le prieur de Prévessin, les curés de Croset, de Sessy, de Fernex obtinrent des arrêts semblables.

Un grand nombre de requêtes furent présentées au roi et à ses commissaires députés dans le bailliage de Gex, soit par les *catholiques,* soit par les *réformés;* tous réclamaient des droits acquis et exprimaient leurs doléances dans l'intérêt de leur religion : ces requêtes furent suivies de plusieurs arrêts qui fixèrent les prétentions des uns et des autres.

1° *Requête* de l'évêque de Genève et des habitants du bailliage faisant profession de la religion *catholique,* apostolique et

romaine, tendant à ce que l'édit de Nantes fût observé strictement, avec le libre exercice de la dite religion et la restitution aux catholiques des églises, cimetières et cures, avec les cens, dîmes et rentes qui en dépendent; — que les fêtes de l'Eglise romaine fussent observées, avec défense de travailler les dits jours, de vendre à boutiques ouvertes; — que ceux de la religion prétendue réformée payassent les dîmes aux curés et autres ecclésiastiques; — que l'exercice du culte catholique fût rétabli dans les paroisses de Versonnex et de Thoiry.

Autre *requête* pour que les prétendus réformés n'enterrent plus leurs morts dans le cimetière de Divonne, délaissé aux catholiques.

— *Requête* du curé de Challex pour que le ministre Joppé lui restituât la cure dudit lieu, selon la décision faite par le sieur de Bellegarde, gouverneur de la province.

— *Requête* pour que rétablissement soit fait des églises, cloîtres, maisons, revenus et domaines des Carmes de Gex.

— *Requête* du curé de Farges, pour être maintenu dans la perception du revenu total des cure et prieuré de Farges et d'Asserens, conformément aux arrêts du conseil du roi.

— *Requête* faite par Gaspard Montannier, pour être reçu en la jouissance des droits de bourgeoisie de la ville de Gex.

2° *Requête* des habitants du dit bailliage faisant profession de la religion *réformée,* tendant à ce que les droits et priviléges à eux accordés par les Bernois, par le sieur de Sancy et les Genevois, leur soient confirmés, et que les pasteurs, diacres et maitres d'école soient payés et entretenus sur les biens

ecclésiastiques du bailliage ; — que les temples et cimetières de Gex, Asserens, Farges, Cessy, Péron, Challex et Divonne, dont ils ont été privés, leur soient rendus, et que les sommes dépensées pour les réparations qu'ils y ont faites leur soient restituées, ainsi que la cloche de l'église de Gex qui a été achetée de leurs deniers ; enfin, qu'ils soient remis en la jouissance de la pension qu'ils avaient sur le prieuré de Farges, et des terres et revenus qu'ils avaient à Cessy, Challex et Divonne.

— *Requête* pour que l'exécution du troisième article de l'édit de Nantes soit différée jusqu'à ce qu'ils en aient donné avis aux Eglises de la province, assemblées au synode de Pont-de-Veyle.

— *Requête* du sieur de Divonne pour rentrer en possession de la chapelle du dit lieu, dont les catholiques se sont emparés.

— *Requête* des protestants pour qu'il leur soit permis d'informer contre les excès des catholiques, et de lever sur le peuple les deniers nécessaires pour les frais des colloques et synodes de leurs ministres.

— *Requête* pour que les habitants, faisant profession de la nouvelle religion, soient déchargés de garnisons, tant à Gex qu'à Saint-Jean-de-Gonville (1).

A toutes ces plaintes et réclamations, il fut répondu aux *catholiques,* par un arrêt du conseil de Sa Majesté, en date du 28 mars 1602, que les établissements faits auxdites paroisses

(1) La route de Collonges à Gex passait alors par Logras, Péron, Saint-Jean-de-Gonville, Thoiry, Sergy et Croset.

sont confirmés, que les cimetières seront partagés, et les pensions des ministres prises sur les revenus ecclésiastiques jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, et que, pour les *trois paroisses de Gex, Farges et Asserens, concédées au culte catholique,* il serait pourvu à leur indemnité par Sa Majesté dès l'an 1602.

Un second arrêt du 24 août même année vint confirmer les dispositions du premier.

En 1604, survint un autre arrêt qui maintenait les traités faits entre le duc de Savoie et les seigneurs de Berne pour les abergements et aliénations des biens ecclésiastiques, avec défense aux réformés de faire rebâtir l'église des Carmes de Gex pour l'exercice de leur religion : cet arrêt confirma de nouveau le partage du cimetière de Gex, mais ordonna que la maison presbytérale de cette ville fût restituée au curé dudit lieu, et que les *ministres* rendissent les fruits par eux perçus dans les cures de Gex, Farges et Asserens que Henri IV venait de concéder à François de Sales pour y établir le catholicisme.

Arrêt du conseil, du 26 juin 1605, par lequel il est ordonné que les religieux de Saint-Claude seront remis en possession du prieuré de Divonne, en remboursant mille écus pour les abergements d'icelui.

Arrêt du 19 décembre 1606, qui ordonne de nouveau que les pensions des *ministres* seront payées sur les bénéfices du bailliage de Gex, *jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.*

Arrêt du 5 février 1609, par lequel il est signifié que la religion catholique sera rétablie dans les paroisses de Cessy, Péron et Challex, et que les églises et cimetières seront rendus

aux ecclésiastiques romains, avec injonction aux officiers dudit bailliage de fournir aux réformés d'autres lieux pour exercer leur culte et enterrer leurs morts.

Louis XIII se montra plus fervent catholique que son père, et seconda plus énergiquement les intentions du pieux évêque de Genève. Excité par sa mère et soutenu de Richelieu, ce prince fit la guerre aux réformés de ses états, en les forçant de rendre les biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés : cette guerre religieuse se termina par la prise de La Rochelle en 1628, et la soumission des protestants du Languedoc et du Vivarais.

Louis XIII, dès son avènement à la couronne, en 1610, fit de larges concessions aux catholiques du bailliage de Gex. Pour l'exécution de ses volontés, et pour mettre un terme aux désordres de cette province, sans cesse agitée par les récriminations des catholiques et des calvinistes, il envoya à Gex le sieur *Lemasuyer,* maître des requêtes en son conseil. Ce commissaire-général du comté de Bourgogne, Gex et Valromey, était accompagné du sieur de Villarnoux, gentilhomme de la chambre du roi, avec plein pouvoir, pour la pacification de cette contrée, de faire droit aux plaintes et condoléances de ses nouveaux sujets par prompte et bonne justice partout où besoin serait.

Les lettres-patentes, longuement détaillées, de ces deux commissaires-députés, sont datées du 10 octobre 1611 ; elles furent lues et publiées en l'auditoire de Gex, et enregistrées par le greffier royal dudit lieu, le 28 novembre même année.

Leur première ordonnance est relative aux églises et cime-

tières dont les ministres réformés demandaient toujours la jouissance, avec les revenus qui en dépendaient, alléguant qu'ils les possédaient depuis 1535, au nom et par les libéralités des Bernois qui avaient été les souverains seigneurs de tout le bailliage.

Il fut enjoint aux catholiques, nonobstant l'article 3 de l'édit de Nantes qui était en leur faveur, de ne pas inquiéter ni molester les réformés dans leurs possessions jusqu'à ce que Sa Majesté en eût *autrement disposé;* il fut signifié aux ministres de la religion réformée de ne rien gâter aux églises, de ne rien changer ni innover dans tout ce qui en dépendait, tels que cimetière et pensions à eux délaissés jusqu'à ce jour, sous peine, pour les uns et pour les autres, d'être déclarés ennemis du repos public : les syndics furent chargés de veiller à l'exécution de la susdite ordonnance, qui fut lue et publiée en l'auditoire public du bailliage de Gex, le lundi 12 décembre 1611.

De nouvelles plaintes furent adressées aux commissaires du roi à Gex par les catholiques, sur les excès et violences commises à Divonne et contre le curé de Cessy : il y eut aussi des récriminations de la part des ministres réformés, pour les réparations qu'ils avaient faites à l'église de Gex, et pour diverses amodiations ou abergements qu'ils prétendaient leur appartenir.

A toutes ces plaintes, les commissaires de Sa Majesté répondirent par l'ordonnance suivante :

« Nous, délégués du roi pour l'exécution des édits et arrêts faits pour le repos de ses sujets et la tranquillité publique,

voulons et ordonnons que notre ordonnance du 12 décembre 1611, sur la surséance de l'exécution de l'article 3 de l'édit, soit exécutée selon sa forme et teneur.

« Défendons à tous, pour raison de ce, comme pour la diversité de religion, toutes espèces de *riottes,* querelles, divisions, menaces et intimidations, comme aussi toutes partialités de droits, fonctions, charges publiques dans la ville et bailliage de Gex, par considération que l'on appartient à l'un des deux cultes. — Le tout sous les peines portées par l'édit, voulant Sa Majesté tenir tous ses sujets, catholiques et réformés, sous sa garde et protection.

« Enjoignons aux syndics de la ville et du bailliage d'y tenir la main, comme aux pères de famille de veiller sur leur femme, enfants et serviteurs, sous peine d'en répondre en leur propre nom.

« Tous les dits habitants seront indifféremment admis, sans distinction de religion, aux droits de bourgeoisie dans la ville de Gex, en payant les droits, même le dit Gaspard Montannier, s'il est dans les conditions requises et usitées en pareil cas.

« Enjoignons aux dits habitans de solemniser les fêtes de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, comme elles sont admises dans l'Eglise de Genève, et selon la liste qui en a été publiée et enregistrée au greffe du bailliage, afin qu'on n'en puisse ignorer. Défendons, pendant les dits jours, de travailler à boutique ouverte, ni publiquement, ni aux champs, ni dans les maisons fermées, à aucun métier dont le bruit puisse être entendu dans les rues et par les voisins.

« Voulons que les constitutions canoniques soient observées pour ce qui est des mariages contractés ou à contracter, et qu'en tous actes de procès civils et criminels, si le commissaire est d'une autre religion que l'une des parties plaidantes, il soit tenu d'appeler un adjoint de l'autre religion, à peine de nullité des procédures.

« Ordonnons la séquestration des revenus des cures de Challex et Cessy entre les mains des fermiers et amodiateurs, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, — et que la chapelle de Divonne soit incorporée à l'église paroissiale, d'après le rétablissement qui a été fait au dit lieu de la religion catholique, apostolique et romaine.

« Faisons défense, pour l'avenir, tant aux réformés qu'aux catholiques, de s'entre-injurier, méfaire, ni médire, blâmer, ni outrager de faits ni de paroles, ni souffrir être fait injure par leurs femmes, enfants et serviteurs, ni de parler mal, et par scandale, au sujet de la religion et de ses cérémonies, sous les peines portées dans l'édit de Nantes.

« Nous réitérons les défenses faites par icelui, tant aux prédicateurs, curés, qu'aux ministres de la réforme qui parlent en public, de tenir aucun propos tendant à sédition, ni d'user, dans leurs instructions, d'invectives ou de paroles offensantes; que si ceux de la religion prétendue réformée, comme aussi les catholiques, vont dans les églises ou temples, aux heures de prières et exercices religieux d'un culte qu'ils ne professent pas, ils seront tenus de s'y comporter respectueusement, avec toutes retenues et révérences, sans faire paraître, par aucune action extérieure, qu'ils font mépris des prières et cérémonies

qui s'y font, à peine d'être déclarés perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté.

« Permettons aux ministres de la réforme de lever sur leurs paroisses les 500 livres requises pour les frais de leurs assemblées et synodes, à condition que l'état de cet impôt sera remis au juge royal de Gex, pour icelui garder, et dont il enverra copie à Sa Majesté. »

Cette ordonnance a été lue et publiée en l'auditoire public de Gex, le lundi 16e jour de janvier 1612, pour y avoir recours quand besoin sera. — Signé : LEMASUYER et VILLARNOUX.

A la fin de la même année, il y eut de nouvelles protestations présentées au roi en son conseil par l'assemblée des ministres, représentée par Pierre Chevalier, seigneur de Ferney, député des calvinistes du bailliage.

Il demandait, au nom de ses co-religionnaires : 1° la restitution des églises que les commissaires de Sa Majesté leur avaient enlevées ; — 2° la rentrée en possession des églises et cimetières où il n'y avait point de catholiques, ou les moyens de s'en procurer pour l'exercice de leur religion ; — 3° le remboursement des réparations faites par eux aux églises qu'ils n'ont plus ; — 4° la confirmation des abergements ou amodiations des terres, vignes, prés et maisons qui jadis leur appartenaient ; — 5° de conserver le même nombre de leurs ministres, avec pension égale pour tous ; — 6° de conserver pour toute l'année les biens ruraux qu'ils ont ensemencés, ou d'être payés des frais de culture et de labeur à dire d'experts ; 7° enfin que l'évêque de Genève, ayant été mis en possession

de presque toutes les églises, avec leurs cimetières et leurs revenus, il leur en fût réservé six, au moins pendant un an, temps pendant lequel ils pourront en faire construire pour la nécessité de leur religion, etc.

Le roi, en son conseil, ayant pris l'avis de sa mère, la reine régente, ordonna et maintint la restitution des églises aux catholiques qui en étaient jadis possesseurs, moyennant remboursement par eux des réparations faites auxdites églises, au dire d'experts. — Il permit de prélever, chaque année, une somme de 3,600 livres sur les 45,000 livres de pension qu'il avait accordée aux ministres réformés de son royaume, lesquels 3,600 livres serviraient à payer les ministres de son bailliage de Gex; il ordonna que les ministres réformés restassent au même nombre; qu'ils pussent construire de nouveaux temples, en prenant les bois nécessaires dans leurs communes, sans toucher aux matériaux des démolitions des anciennes églises, et qu'enfin les dîmes et revenus que prélevaient les ministres protestants sur les cures de Saint-Jean, Prévessin, Divonne, Asserens, Challex et autres, ensemble les rentes des abergements et revenus des biens ecclésiastiques, fussent remis entre les mains du curé de Gex, pour subvenir à l'entretien des curés du bailliage ou pour d'autres pieuses destinations, selon l'intention des donateurs.

Lu et publié en l'audience publique de l'auditoire de Gex, le 14 janvier 1613, à la diligence du bailli de cette ville.

Ces récriminations irritantes, qui compromirent si long-temps la tranquillité du pays de Gex, ne cessèrent qu'en 1658. Un traité fut signé, à cette époque, entre le roi de France et les

cantons protestants; il y fut dit que les possesseurs des biens aliénés par les Bernois, dans le bailliage de Gex, ne seraient plus désormais inquiétés dans leurs possessions. (Voy. Collet, dans Revel.)

En reprenant le cours des travaux de l'évêque de Genève, nous le retrouverons poursuivant son œuvre avec la même ardeur.

En 1609, le baron le Luz l'appela à Gex pour régler des affaires importantes relatives à la religion catholique. Il partit sur-le-champ d'Annecy, sans calculer les dangers qu'il allait courir.

« Il n'y avait que deux chemins, dit son biographe, pour pénétrer d'Annecy, résidence de l'évêque de Genève, sur les terres françaises de Gex. Il lui fallait passer le pont de Genève ou traverser le Rhône : ce fleuve, alors débordé et très-rapide, était infranchissable; il fallut passer par Genève : or, les Genevois étaient furieux contre François de Sales qui avait obtenu du roi de France l'autorisation de dépouiller les protestants de cette contrée.

« Il n'hésita pas, et, malgré les gens de sa suite, il entra dans la ville au moment où l'on allait fermer les portes et lever les ponts, parce que c'était l'heure du prêche. L'officier préposé à la garde de cette porte lui demanda son nom pour l'inscrire sur son registre; François de Sales répondit qu'il était l'évêque du diocèse : l'officier, distrait, fit peu d'attention à ce qu'on lui disait, et le laissa passer avec sa suite.

« Il traversa toute la ville de Genève; mais arrivé à la porte du côté de Gex, il la trouva fermée, selon l'habitude, parce

que le prêche était commencé. Il fut obligé d'entrer dans une hôtellerie, en attendant que la porte s'ouvrît.

« L'illustre voyageur ne parut pas inquiet; cependant il ne fallait qu'une indiscrétion de l'un de ses serviteurs pour le perdre : deux heures se passèrent dans cette position; enfin la porte s'ouvrit, l'évêque sortit de Genève sans obstacles, et arriva à Gex où le baron de Luz admira son courage, tout en blâmant le danger auquel il s'était exposé (1). »

A la fin de l'année 1609, M. de Genève, heureux des succès de sa mission, recommanda au pape Paul V son Eglise de Gex, sa *fille bien-aimée.* « Il n'y a que *onze ans,* dit-il, que l'hérésie était enseignée, prêchée dans soixante-cinq paroisses autour de la ville de Genève, où à peine il y avait cent catholiques : j'y fus, en ce temps-là, trois ans, tout seul, à prêcher l'Evangile, et maintenant le calvinisme en est tellement exclus qu'on n'y pourrait pas trouver aujourd'hui cent huguenots. »

En 1612, nous voyons François de Genève s'adresser à la reine-mère, Marie de Médicis, pour la prier de rétablir les Pères Carmes dans la ville de Gex, pour les bons effets qu'en retirerait la religion. (*Lettre* 371e.)

En 1614, il remercie Louis XIII d'une gratification de 300 écus que ce prince avait donnés pour le rétablissement de quelques églises dans le bailliage de Gex.

(1) La lettre autographe où François de Sales raconte ingénument ce fait à son ami Deshaye, gouverneur de Montargis, existe encore au presbytère de Gex.

Enfin par une lettre d'Annecy, du 21 janvier 1618, il lui indiquait les conditions nécessaires au rétablissement des Carmes à Gex.

Après François de Sales, les religionnaires du pays de Gex qui avaient résisté aux prédications des missionnaires catholiques croissaient en nombre; ils cultivaient paisiblement leurs champs, et pendant quarante ans ils exercèrent leur culte sans défiance, sous la tutelle des lois et la protection de l'édit de Nantes. Louis XIV, après les prodiges de son règne, vint dissiper leurs illusions et tromper leurs espérances. Un arrêt du conseil, du mois d'août 1662, leur signifia de démolir leurs temples; nous verrons bientôt que cet arrêt fut exécuté avec une impitoyable rigueur.

Trois évêques avaient successivement occupé le siége d'Annecy après saint François de Sales, mort en 1622. C'étaient son frère, Jean-François de Sales, mort en 1637; — Juste Guérin, religieux de l'ordre des Augustins, mort en 1645; — et Charles-Auguste de Sales, neveu de saint François, mort en 1660.



CHAPITRE XXVI.

Jean d'Aranthon d'Alex, évêque de Genève. — Sa première mission dans le pays de Gex. — Ses succès à la cour de Louis XIV. — Plaidoirie contradictoire des catholiques et des protestants. — Ordonnance du roi pour la démolition de vingt-trois temples. — Histoire de leur destruction. — Mission royale dans le bailliage de Gex. — Sévérité du roi contre les réformés. — Mission particulière à Collonges. — Serment de fidélité des nouveaux convertis. — Second voyage de Jean d'Aranthon à Paris. — Institution royale des Filles de la Propagation. — Etablissements religieux à Gex. — Arrivée de M[me] Guyon dans cette ville. — Ses rapports avec le P. Lacombe. — Leur expulsion du diocèse de Genève. — Ruine des Calvinistes dans le pays de Gex, après l'édit de Nantes. — Incendie et reconstruction du couvent des Ursulines.

Aux pacifiques prélats que nous venons de nommer succéda, en 1661, Jean d'Aranthon d'Alex qui, par son zèle et son crédit à la cour de France, fit expulser le protestantisme de toute la contrée : aussi a-t-on dit que si saint François de Sales fut l'apôtre du Chablais, Jean d'Aranthon fut celui du pays de Gex.

Ce prélat, né en 1620, au château d'Alex près d'Annecy, fut l'un des pasteurs que l'évêque, Juste Guérin, envoya

contre les calvinistes du pays de Gex. Il fallait des curés instruits et qui eussent subi les épreuves exigées par le concile de Trente; c'est à la suite de ce mode d'élection que Jean d'Aranthon fut chargé de la cure de Chevry, de 1644 à 1647. Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, lui confia encore la direction des Ursulines, qu'il visitait deux fois par semaine.

A cette époque, presque tous les habitants de Chevry et des hameaux de cette paroisse professaient le calvinisme. On rapporte que Jean d'Aranthon pressait un jour un sieur *Gautier*, l'un des notables de sa paroisse, de se convertir. « Je me convertirai, répondit-il, quand vous serez évêque. » Jean d'Aranthon, appelé à l'évêché de Genève et d'Annecy en 1661, s'empressa de venir sommer *Gautier* de tenir sa parole. Fidèle à sa promesse, *Gautier* rentra dans l'Eglise catholique; sa famille et la plupart des habitants abjurèrent avec lui.

Jean d'Alex, n'écoutant que son ardeur pour le rétablissement de la religion catholique dans le pays de Gex, partit pour Paris en 1662, afin de demander la démolition des temples protestants. Il était appuyé du P. *Annat*, confesseur du roi, et de M. *de Bouchu*, intendant-général de la Bourgogne. Il avait été précédé par un savant ecclésiastique du pays de Gex, nommé *Frisier*, curé de Meyrin, qui avait préparé les matières de la discussion.

Jean d'Aranthon, muni d'un bref du pape, fut bien accueilli à la cour de Louis XIV; il fit entendre à ce monarque : 1° que la ville de Genève avait usurpé plusieurs biens de la mense épiscopale et du chapitre; — 2° que les hérétiques du pays de Gex avaient profité de la minorité du roi pour y bâtir vingt-trois

temples, sans avoir aucun fondement de droit, ni par l'édit de Nantes, ni par le traité de Lyon de 1602, ni par les autres traités de Vervins, de Lausanne et de Cateau-Cambresis.

Le roi, touché des raisons du prélat, lui donna aussitôt pour commissaire M. Poncet, conseiller d'Etat, lequel, ayant pris les instructions nécessaires, décida que Messieurs de Genève seraient appelés pour répondre aux conclusions du seigneur évêque sur le premier chef, et pour faire voir en vertu de quoi ils possédaient les dîmes de Chevry, Sacconex, Versonnex, et tout ce qui dépend du prieuré de Satigny, de la terre du Mortier et de celle de Genthod dont la seigneurie et les dîmes appartiennent à l'évêque de Genève.

La première difficulté ne put être terminée d'abord, parce qu'il y avait quelques incidents à éclaircir.

Quant à la seconde, elle fut l'objet d'une décision du conseil, où furent convoqués les adversaires de l'évêque de Genève. Le roi présent, on entendit les requêtes des deux partis; les calvinistes invoquèrent :

1° L'édit de Nantes, loi fondamentale jusqu'alors respectée et maintenue dans tout le royaume de France, pour la liberté des consciences. Ils ajoutèrent que le bailliage de Gex, appartenant à cette couronne, devait jouir des mêmes droits que les autres provinces françaises, comme il en supportait les mêmes charges;

2° Que, par les traités de Nyon, du 1er mai 1563, et de Lausanne, du 30 octobre 1564, entre le duc de Savoie et les Bernois, il avait été convenu que ceux de la religion réformée continueraient l'exercice de leur culte jusqu'à ce qu'un concile

général, accordé par tous les potentats de la chrétienté, eût déterminé quelle forme de religion on devrait suivre, et que ce concile futur ne pouvait être celui de Trente, lequel avait été terminé en décembre 1563 et publié à Rome dès le mois de janvier 1564;

3° Que, par la capitulation de la ville de Gex, le 19 avril 1589, accordée par le sieur de Sancy, lieutenant-général de Sa Majesté, les *habitants de la ville et de tout le bailliage de Gex* avaient été maintenus dans l'exercice de la religion réformée;

4° Que, par le traité de Lyon, du 17 janvier 1601, entre le roi et le duc de Savoie, les habitants du bailliage de Gex avaient conservé *leurs droits, priviléges et immunités*, et que, depuis cette époque, ils avaient joui du libre exercice de leur religion;

5° Que, par arrêté de Sa Majesté, du 1er mars 1602, les ministres avaient été autorisés à percevoir leur pension sur les revenus des bénéfices, et que les cimetières avaient été partagés, etc.;

6° Qu'il leur avait été permis, par arrêt du 9 mars 1604, de rebâtir un temple dans la ville de Gex et d'y établir une horloge (1);

7° Que, le 19 décembre 1606, un arrêt du conseil d'Etat avait décidé que les ministres continueraient à jouir de leurs pensions sur les prieurés d'Asserens et de Prévessin;

(1) Il leur fut au contraire défendu, par lettre-patente, d'établir ce temple de Gex.

8° Que, le 2 juillet 1607, un synode public et solennel avait été tenu à Gex par les églises réformées de Bourgogne, Lyonnais, Forez, Mâconnais, Bresse et Gex;

9° Que, le 6 février 1609, par arrêt intervenu sur requête de trois seigneurs catholiques, il est dit que l'exercice de la religion réformée cessera dans leurs trois villages, mais qu'il sera accordé d'autres lieux aux réformés, conformément à l'édit de Nantes;

10° Que, le 11 décembre 1611, les sieurs Masuyer, maître des requêtes, et Villarnoux, gentilhomme de la chambre, commissaires-députés au bailliage de Gex, y avaient ordonné la stricte exécution de l'édit de Nantes, avec publication de cet édit et prestation de serment;

11° Que, par arrêt du 23 décembre 1612, à la requête du sieur de Fernex, il est dit que le nombre des ministres sera conservé, et que ceux de la religion réformée restitueront les églises aux catholiques qui en paieront les réparations, et que cet argent sera employé à bâtir de nouveaux temples;

12° Qu'enfin, par plusieurs arrêts et ordonnances, ils avaient toujours été maintenus dans le libre exercice de leur religion, et qu'ils avaient le droit incontestable de conserver leurs temples.

Tels sont sommairement les motifs qu'exposèrent en détail les représentants de la religion réformée.

A tous ces moyens de défense, il fut répondu par les catholiques :

1° Que les réformés invoquaient vainement l'édit de Nantes

de 1598, parce que cet édit ne pouvait pas s'appliquer aux pays réunis à la couronne *postérieurement* à cette époque; qu'il n'avait été accordé que pour pacifier les contrées du royaume de France, déchirées par les guerres de religion, et non pour les provinces qui en ont fait partie plus tard;

2° Que les réformés, dans leurs requêtes présentées au roi, en 1602 et années suivantes, n'avaient jamais invoqué cet édit, mais seulement les traités de Nyon, de Lausanne et la capitulation de Gex du sieur de Sancy, en date du 19 avril 1589;

3° Que, par les traités de Nyon, du 1er mai 1553, et de Lausanne, du 30 octobre 1564, après la conquête des bailliages de Gex, de Thonon et de Ternier par les Bernois, il *est dit* que ceux de l'Eglise réformée continueront l'exercice de leur culte jusqu'à ce qu'un concile général ait déclaré quelle forme de religion il faut suivre, et que ces termes ne peuvent s'entendre que du *concile de Trente,* fini en 1563 et 1564, et qui n'a été publié en Savoie qu'en 1570;

4° Qu'il était inutile d'invoquer les traités de Nyon et de Lausanne, attendu que ledit bailliage de Gex, ayant été repris au duc de Savoie par le sieur de Sancy, lieutenant-général de Sa Majesté, qui l'avait remis aux Bernois, avait été *reconquis* par ledit duc, qui pouvait librement y établir telles lois qu'il voulait, sans égards pour les traités précédents, qui de droit étaient annulés;

5° Qu'en effet, par un autre traité de Nyon, du 11 octobre 1589, entre le duc de Savoie et les Bernois, il est dit que l'exercice de la religion réformée ne se fera plus qu'en *trois*

endroits du bailliage de Gex, et que, par conséquent, ce nouveau culte devait être restreint à ces trois endroits;

6° Que les prétendus réformés ne peuvent définitivement alléguer les arrêts du conseil et les ordonnances des commissaires, car presque toutes ces décisions étaient provisoires, et disaient : *quant à présent et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté;*

7° Que le duc de Savoie, par son édit général de 1598, ayant défendu tout autre culte que le catholicisme dans ses états, les habitants du bailliage de Gex avaient perdu le droit de professer la religion réformée; — que si les Bernois et les Genevois se sont emparés de ce pays, ce n'était qu'une possession transitoire, le résultat d'un fait d'armes qui n'imposait rien à la France; — que l'édit de Nantes ne pouvait s'appliquer qu'à ceux qui étaient sous la domination française quand il fut promulgué, — et que les prétendus réformés, ne pouvant fournir aucun titre valable, n'avaient pas le droit d'exercice de leur religion dans le pays et bailliage de Gex.

Le 22 août, la cause entendue fut de nouveau examinée; *le roy estant en son conseil,* faisant droit sur les dites requêtes, et oüy le rapport du sieur Poncet, maître des requêtes, a déclaré et déclare le dit édit de Nantes n'avoir lieu au dit bailliage de Gex, réuni à la couronne postérieurement à icelui, et néanmoins, par quelques considérations particulières et de grâce, ordonne que les dits habitants de la religion p. r. continueront l'exercice public de leur religion à *Sergy* et à *Fernex*, en la même manière qu'il s'y fait à présent, sans

qu'ores ny à l'avenir, ils y puissent être troublez ni inquiétez, pour quelque cause, prétexte et occasion que ce soit....

Ce faisant, Sa Majesté ordonne que les autres temples qui sont au dit pays seront *incessamment ruinez et démolis;* fait défense aux dits habitants de s'y assembler, ni de faire aucun exercice de leur religion ès dites places, si non aux lieux de *Sergy* et de *Fernex,* à peine d'être procédé contre eux extraordinairement, comme perturbateurs du repos public, et a mis et met les parties hors de cour et de procez... Ordonne Sa Majesté au gouverneur, lieutenant en ladite province, comme aussi au dit sieur Bouchu, intendant de justice, police et finances en icelle, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, etc.

Paris, le 22 aoust 1662.

Signé : Louis.

Aussitôt que cet arrêt fut rendu, Mgr l'évêque d'Annecy écrivit au pape Alexandre VII, pour lui faire part du succès de ses démarches à la cour de France. Il l'attribue au bref de Sa Sainteté à Louis XIV qui, dans cette circonstance, s'était montré le digne fils aîné de l'Eglise. Sa Majesté, lui dit-il, a ordonné que les calvinistes du pays de Gex n'auront désormais que deux temples à leur service, *Sergy* et *Fernex,* et que les vingt-trois autres temples qu'ils y possèdent seront démolis et rasés. M. Bouchu, intendant-général de Bourgogne, aidé des gardes de Mgr le prince de Condé et des maréchaussées de la Bresse, du Bugey et de la Bourgogne, vint sur les lieux pour l'exécution de cet arrêt.

Il ne se trouva pas de maçons ni de charpentiers dans le pays de Gex qui voulussent travailler à la démolition des temples; il fallut que Mgr d'Aranthon fît venir une centaine d'ouvriers du dehors pour cette expédition.

On commença par démolir le temple de la ville de Gex, qui était superbement bâti. Les ouvriers posèrent des échelles en plusieurs endroits; des ecclésiastiques se joignirent à eux, et en très-peu de temps ils mirent à bas tout ce grand édifice, nonobstant les cris des religionnaires. Une vieille femme calviniste s'écria de toutes ses forces: *Eternel, Eternel, dors-tu?*

La vigueur avec laquelle M. l'intendant fit cette exécution étonna Messieurs de Genève, et encore plus MM. les ministres de la religion réformée dans le pays de Gex, car ils en furent tous bannis, avec défense d'y plus dogmatiser, sous peine de la vie. On n'en laissa que deux qui furent choisis par l'intendant, pour le service des temples de Sergy et de Fernex. — Ces deux temples furent aussi abattus, lors de la révocation de l'édit de Nantes, et aux frais des religionnaires du pays. (Extrait de la *Vie de J. d'Aranthon*, p. 101.)

Nous possédons un long et *fidèle récit* de ce qui s'est passé en la démolition des temples du pays de Gex, récit conforme à la copie faite en 1809 par M. de Varicourt, curé-doyen de Gex: nous ne citerons de cette pièce authentique, parfois fort injurieuse, que ce qui est relatif à la démolition des temples protestants.

« Pour la prompte exécution de l'arrêt du 22 août 1662, relative à la démolition des temples du bailliage de Gex, M. de Bouchu arriva à Collonges le 26 novembre de cette

année. Il était accompagné de vingt cavaliers de la compagnie des gardes de M. le prince de Condé, de la maréchaussée de la Bresse, composée de vingt archers et de quinze gardes du sel; cette troupe était suivie de six-vingts, tant charpentiers que maçons ou pionniers tirés du Bugey.

« Comme ils ne venaient qu'en faveur des catholiques, il commanda aux hérétiques de les loger, sans que ceux de la religion du roi en souffrissent aucunement. Le lendemain 27, il vint à Gex où il était attendu par M. de Genève. Ce zélé défenseur de la foi était suivi des plus illustres de son clergé, d'une foule d'ecclésiastiques et de religieux du pays de Gex, qui reçurent M. Bouchu avec des témoignages de joie qui ne sont pas ordinaires.

Dès le matin du 28, l'arrêt du conseil fut publié par M. le baillif, à l'audience, et incontinent après, les archers ayant été mis à leur rang, M. de Genève et M. l'intendant firent leur marche vers le temple de la capitale du pays, autour duquel les gardes furent posés, tant pour empêcher la confusion que pour rendre l'action plus célèbre.

« Les charpentiers furent bientôt sur le toit qu'ils jetèrent à bas, pendant que les trompettes faisaient retentir l'air de leurs fanfares et les catholiques de leurs cris de joie, beaucoup plus agréables que le chant des psaumes de Marot. Le toit étant précipité, on attaqua les murailles; les uns les perçaient à coup de marteaux, les autres les sappaient, quelques-uns avec le belier les enfonçaient, et tous, avec une fureur incroyable, les renversèrent en présence de M. l'intendant, qui les animait par les louanges qu'il leur donnait, et par les

pièces d'argent qu'il distribuait à ceux, non qui faisaient le mieux, mais qui *défaisaient* le plus...

« Le 29, sur les plaintes que l'on fit à M. l'intendant, que les huguenots de Divonne avaient enlevé, pendant la nuit, les matériaux et les haches à quelques charpentiers, il ordonna sur-le-champ que les archers et les ouvriers iraient à Divonne, pour vivre aux dépens des calvinistes de ce village, jusqu'à ce que le temple fût entièrement rasé. Ce coup d'autorité abattit trois temples à la fois; car les voisins huguenots, appréhendant les grands frais qu'ils souffraient par le logement de tant de personnes, prirent le parti de détruire d'une main ce qu'ils avaient bâti de l'autre, vengeant eux-mêmes le crime qu'ils avaient commis, en érigeant des temples à l'hérésie.

« Ainsi, les temples de Versoix, de Grilly et de Collex furent démolis par les seuls sectateurs de Calvin, pendant que nos ouvriers abattaient ceux de Divonne, de Cessy et de Segny.

« Le 30 novembre, jour de saint André, Mgr l'évêque de Genève donna la permission de travailler à une œuvre si avantageuse à la gloire de Dieu, et fit concevoir que c'était parfaitement célébrer la fête de ce grand apôtre, que de renverser ces lieux infâmes dans lesquels la croix de J.-C. et de son disciple avait été si souvent outragée.

« C'est ce jour de fête qui causa un grand sujet de tristesse à Genève, parce qu'on alla démolir le temple de Sacconex, le plus proche de ses portes et à la portée de ses canons... Ce même jour, on rasa les temples de Sauverny, de Pouilly, de Pregny, de Poigny. Le 1er de décembre, on abattit ceux de Verny, de Meyrin, de Thoiry, de Crozet et de Saint-Jean.

« Le 2 de décembre, on démolit ceux de Péron, de Farges, de Collonges, de sorte que tous les temples furent rasés, à la réserve des deux où l'hérésie fut contrainte de se retrancher. »

L'évêque de Genève mit à profit les bonnes dispositions de la cour, des princes et des hauts personnages qui pouvaient l'aider dans ses projets. Il ne se contenta pas d'avoir obtenu la démolition de vingt-trois temples; il pensa qu'après avoir abattu, il fallait réédifier. C'est dans cette intention qu'il obtint du roi une *mission royale* dans le pays de Gex. Il s'occupa d'abord de ramasser les fonds nécessaires pour cette mission, et pour fournir les ornements les plus indispensables aux pauvres églises du bailliage : il eut bientôt à sa disposition 30,000 livres et vingt-quatre missionnaires.

Cette œuvre commença par l'établissement des Filles de la Charité, de l'institut de saint Vincent de Paul, à Gex, en 1663; le roi et la reine contribuèrent largement à cette institution.

En 1664, les vingt-quatre missionnaires arrivèrent à Annecy; ils vinrent de là s'établir à Gex, siége de leurs opérations, et y demeurèrent de quatre à cinq mois. Cette mission ne produisit pas l'effet qu'on en attendait, parce qu'il y avait peu de catholiques dans la contrée, et que les protestants se gardaient bien d'aller entendre les missionnaires.

Ce peu de succès fit prendre une mesure sévère contre les calvinistes. Jean d'Aranthon, les missionnaires et l'intendant de la Bourgogne, M. Bouchu, firent un appel à la piété du roi qui, n'écoutant que son zèle pour la religion, fit rendre un arrêt dans son conseil, par lequel il ordonna que tous les

hérétiques seraient dépouillés des offices de la justice, c'est-à-dire de juges, de procureurs, de greffiers, de notaires, de châtelains, de sergents et même de commis des bureaux.

Ce coup, qui avait été jusqu'ici sans exemple dans le royaume, remplit d'étonnement la ville de Genève et tout le pays de Gex; c'était déclarer qu'on voulait en finir avec les réformés, en confiant exclusivement l'administration aux catholiques de la contrée.

L'évêque de Genève ne perdait pas de vue son bailliage de Gex; il y envoyait pour curés les ecclésiastiques les plus instruits de son diocèse, afin de raffermir les catholiques et de convertir les protestants. En 1667, trois ans après la mission royale, il alla faire une mission particulière à Collonges. Quand ses missionnaires y furent établis, il alla visiter toutes les cures du bailliage. Lui et ses coopérateurs trouvèrent moins de résistance que la première fois, et l'évêque de Genève s'en félicita dans une lettre écrite à l'un de ses amis. (Voyez p. 151 de sa *Biographie*.)

Pour maintenir ses conquêtes, Jean d'Aranthon organisa des écoles dans les paroisses les plus considérables; en 1673, avec le secours de M. Bouchu, il institua le petit collége de Gex. Tous ces établissements furent confirmés par un arrêt du conseil.

La présence de l'évêque de Genève dans le pays de Gex, son désintéressement, son inépuisable charité, lui rallièrent presque tous les esprits. Sa parole produisait tant d'effet, que les habitants de chaque village abjurèrent de nouveau entre ses mains, et dressèrent des actes authentiques par lesquels

ils s'engageaient à rester fidèles à la religion catholique, apostolique et romaine, et à en suivre les commandements, comme le jeûne, l'abstinence, le culte de la Vierge et des Saints.

Depuis cette époque, comme le prouvent les registres des communes, le pays de Gex se repeupla, et sa population resta fidèle à son culte et à son roi, tranquille et heureuse sous la double bannière de l'Eglise et de la France.

En 1680, l'évêque de Genève retourna d'Annecy à Paris, dans l'espérance d'avoir raison de Messieurs de Genève, relativement à leur usurpation des biens de l'évêché. Malgré la bonne disposition du roi et le rapport de M. Poncet, son premier commissaire, en 1662, pour la démolition des temples protestants, cette affaire demeura en suspens et n'eut pas de suite. — « Rien n'est plus juste que votre demande, lui disait-on, mais *les temps ne sont pas propres.* »

C'est pendant ce dernier séjour à Paris qu'il prépara l'institution des *Filles de la Propagation,* et qu'il lui fut accordé par les princes de Condé, père et fils, une pension de 500 livres pour la subsistance des religieuses Ursulines et des Filles de la Charité, de Gex.

En 1681, la maison de la Propagation de la Foi fut établie à Gex, par lettres-patentes du roi Louis XIV; cette ordonnance est ainsi conçue :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut :

« Comme le diocèse de Genève, pays de Gex et des environs, se trouve des plus infectez de l'hérésie par le grand nombre d'habitants de la dite r. p. r., nous avons pour agréable

l'instance qui nous a été faite par notre amé et féal conseiller en notre conseil, le sieur Jean d'Aranthon d'Alex, évêque et prince de Genève, d'établir une maison de nouvelles catholiques dans notre ville de Gex, pour donner un asile assuré et une éducation honnête aux personnes qui voudront embrasser la foi catholique...

« A ces causes et autres bonnes considérations, à ce nous mouvans... nous avons dit et ordonné, disons et ordonnons, par ces présentes signées de notre main, qu'il soit établi, en notre ville de Gex, une maison de *nouvelles catholiques et de la propagation de la foi,* pour être régie et administrée sous la direction et suivant les statuts qui en seront faits par le dit sieur évêque de Genève et ses successeurs. Voulons que la dite maison jouisse des priviléges, franchises, libertés, exemptions, tels et semblables qu'en jouissent les maisons de fondation royale, à condition néanmoins que la dite maison et communauté ne pourra être changée en maison de profession religieuse, mais demeurera toujours en état séculier...

« Et pour témoigner combien l'établissement de la dite maison nous est agréable, nous l'avons mise et mettons en notre protection et sauve-garde, permettant aux personnes qui la composeront d'accepter et recevoir tous dons et legs qui pourront leur être faits par donation entre-vifs, testament ou autrement, même d'acquérir maisons, terres, héritages et autres biens; des quels biens nous avons amorti et amortissons ceux qui seront compris dans l'enclos et bâtiment de la dite maison, pour en jouir par la dite communauté pleinement et paisiblement, sans être tenue de nous payer, ni à nos

successeurs rois, aucune finance, ni indemnité, ni aucuns droits de lods et ventes, etc.

« Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

« Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'avril 1681, et de notre règne la trente-huitième année.

« Signé : Louis. »

La ville de Gex possédait encore d'autres établissements religieux ; savoir :

1° Un couvent de religieuses Ursulines. (Voyez la fin de ce chapitre.)

2° Un couvent de Capucins. La première pierre de leur édifice fut posée, le 27 juillet 1624, par Gaspard Perrucard de Balon, abbé de Chézery. Elle était sous le vocable de N.-D. des Anges, et fut consacrée, le 16 août 1647, par l'évêque Charles-Auguste de Sales, neveu de saint François de Sales.

3° Un couvent des Carmes, dont l'institution par Hugues de Joinville remontait au mois d'octobre 1344 ; ces religieux furent rétablis à Gex par le prince de Condé, gouverneur-général de la Bourgogne et l'ami particulier de l'évêque de Genève, Jean d'Aranthon.

4° Les Filles de la Charité, de l'institut de saint Vincent de Paul, qui y furent établies, en 1663, par Louis XIV, lors de la mission royale dans le pays de Gex.

On y voyait encore un collége et une maison de Jésuites établie à Ornex, 1660.

C'est en 1681 que la célèbre Mme Guyon, née à Montargis,

en 1648, vint à Gex s'établir chez les Filles de la Charité. Elle avait connu, à Paris, Mgr d'Aranthon qui lui avait fait part de son projet d'établir des Filles de la Propagation dans le pays de Gex. Riche et exaltée, elle manifesta le désir de s'y attacher; elle vint à Gex et se mit en relation avec le P. Lacombe, religieux barnabite de Thonon, qui devint son confesseur. Il s'établit entre eux des rapports qui devinrent suspects; elle quitta Gex et alla résider auprès de son directeur. Là, ils commencèrent à répandre leurs dogmes pernicieux qui n'étaient, au fond, que ceux de l'Espagnol Molinos, l'*anéantissement de la personnalité dans l'amour pur de Dieu:* c'était la rénovation du *quiétisme.*

Les livres mystiques de Mme Guyon commençaient à circuler dans le diocèse de Genève, lorsque Jean d'Aranthon prévint ses curés de se tenir en garde contre ces doctrines perverses; il leur adressa une lettre, en date du 4 novembre 1687, pour les prier d'arrêter la circulation de certains livres mystiques, tels : le *Cantique des Cantiques, interprété dans le sens mystique; — Moyen court et facile pour l'oraison; — Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation,* etc.

L'évêque de Genève, mieux informé des faits et gestes de Mme Guyon et de son directeur, le P. Lacombe, leur signifia de quitter immédiatement son diocèse. Tous deux, après avoir dogmatisé à Turin, Grenoble et Verceil, se rendirent à Paris; Mme Guyon fut renfermée dans un couvent et le P. Lacombe fut mis à la Bastille.

Deux temples restaient encore debout, l'un à Sergy, l'autre à Fernex; la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, vint les

atteindre, et les dernières traces du calvinisme disparurent. Tous les biens du consistoire, toutes les propriétés des protestants du bailliage, furent confisqués par une ordonnance du 20 décembre 1690. Louis XIV en donna la moitié à l'hôpital de Gex, — un quart à la maison de Charité, — et l'autre quart à la maison des nouvelles catholiques, appelées *Sœurs de la Propagation de la Foi.*

La maison des Ursulines de Gex ayant été incendiée en 1703, Mgr de Bernex, évêque de Genève et d'Annecy, vint à leur secours et les aida de ses propres deniers à réparer leurs bâtiments.

Comme ce secours n'était pas suffisant et que le pays de Gex dépendait de la France, ce prélat conseilla aux Ursulines d'exposer leurs besoins à Louis XIV. M[me] d'Yvonne-Rumilly, leur supérieure, issue de l'une des meilleures familles du pays de Gex et alliée à celle des Bernex-Rossillon, entreprit le voyage de Paris, accompagnée de M[me] de Bogues, l'une de ses religieuses, et munie de lettres de recommandation de la part de Mgr de Genève.

M[me] d'Yvonne arriva à Paris sur la fin de l'année 1705, et fut présentée au roi par le maréchal de Noailles. Le prince, touché de la triste situation des Ursulines de Gex, leur accorda une somme considérable, avec la permission d'établir une loterie de 30,000 livres qui fut promptement remplie.

En 1727, Mgr de Bernex obtint encore de la cour de France une pension de 4,000 livres pour le même monastère. (Extrait de la *Vie de M. de Rossillon de Bernex, évêque de Genève.*)

CHAPITRE XXVII.

Etat de la noblesse dans le bailliage de Gex. — Opinion de Collet. — Reprise de fiefs après la paix de 1601. — On en compte vingt-quatre dont les feudataires constituent la noblesse du pays : Versoix, — Saint-Genis, — Divonne, — Fernex, — Farges, — Flies, — La Bastie, — Vesancier, — Sessier, — Tougin, — Thoiry, — Sergier, — Sacconex, — Pougny, — Gex, — La Cluse et Balon, — Matignin, — Prévessin, — Allemogne, — Grilly, — Crassy, — Tournay, — Pierre et Péron, — La Corbière et Challex.

Quel était l'état de la noblesse dans le pays de Gex? Collet répond qu'il manque d'indications ou de preuves suffisantes pour en parler. — « J'avoue, dit-il, que je n'ai pas de *Mémoires* sur lesquels j'aie pu faire cet ornement de l'histoire.

« Il n'y a dans le pays que la maison de Livron dont la noblesse soit bien reconnue et dont cependant j'ignore la généalogie. Je suis obligé de me réduire aux familles d'une bonne bourgeoisie qui peut être fort bien comparée et vaut peut-être mieux que la petite noblesse de la Bresse... »

Nous suppléerons au silence de Collet, en faisant connaître les nobles et gentilshommes du pays de Gex qui, après la paix de 1601, reprirent leurs fiefs, avec le dénombrement des terres qui en dépendaient, comme le constatent les archives

de la cour des comptes de Dijon. Nous nous servirons des anciennes dénominations, parce qu'il est facile d'y retrouver celles d'aujourd'hui.

1° *Versoye.* — Le château de Versoye et ses dépendances appartenaient primitivement à la baronnie du Faucigny. *Béatrix,* fille unique de Pierre de Savoie et d'Agnès, dame du Faucigny, épousa, en 1251, Guigue VII, dauphin du Viennois; par ce mariage, la baronnie du Faucigny passa entre les mains de leur fils Jean.

Béatrix avait engagé le château de Versoix à Artemond de Baldica ou de Valdec, avocat de Bâle, pour une somme de 4,000 livres, dont quittance le 25 février 1290.

Malgré l'étroite alliance qui unissait le seigneur de Gex et la maison du Faucigny, le très-redouté comte Amédée V de Savoie parvint à se rendre maître du château de Versoix, et cette propriété demeura à ses successeurs.

En 1571, cette seigneurie fut vendue et inféodée, au prix de 25,000 écus d'or, par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, à messire Nicolas de Watteville, baron et seigneur de Châteauvilain et Franche-Comté, et seigneur de Colombier, dans le comté de Neufchâtel, par sa mère.

Il était petit-fils de messire Jean-Jacques de Watteville, avoyer de Berne, qui avait commandé les troupes de la république au siége de Dijon, en 1513.

Le duc Charles-Emmanuel de Savoie érigea, en 1598, la terre de Versoix en marquisat, pour récompenser les services de Nicolas de Watteville et de Gérard, son fils.

Après l'échange du marquisat de Saluces, en 1601, le marquisat de Versoix fit partie du pays de Gex devenu français. Gérard en appela à la cour des comptes de Dijon et au parlement de Paris pour que le roi de France maintînt et conservât les ventes et aliénations faites par le duc de Savoie.

La décision de ce procès se faisant trop attendre, Gérard eut recours à Charles-Emmanuel de Savoie qui, pour le dédommager, lui céda, le 6 mars 1621, la terre de Conflans qui fut érigée en marquisat, et comme elle n'était pas d'un revenu égal à celle de Versoix, le duc y suppléa par une rente de 1,440 écus d'or assignés sur les sels de Chambéry.

2° *Saint-Genix.* — La reprise de ce fief fut faite en 1601, par Françoise de Lambert, veuve de Jean-Gabriel de Rossillon, seigneur dudit lieu.

Cette terre passa à leur fils Jérôme, comte de Rossillon, lequel avait épousé la fille naturelle de don Amédée, bâtard de Savoie et frère du duc régnant Charles-Emmanuel.

En 1642, cette terre appartient à noble Charles-Amé dit de Châtillon, marquis de Bernex, cornette des gentilshommes archers de la garde-du-corps de Son Altesse le duc de Savoie.

La juridiction de cette seigneurie s'étendait jusqu'à celle de Sergior, Genève et Gex : elle comprenait la maison seigneuriale et les moulins de Saint-Genix, avec une grande quantité de cens et revenus sur trente-cinq villages des environs.

En 1672, l'inféodation de cette terre fut faite de nouveau à Charles-Amé de Rossillon, héritier du feu comte de Rossillon, marquis de Bernex.

En 1722, cette seigneurie passa à Michel-Gabriel de Rossillon, évêque et prince de Genève, seigneur dudit Saint-Genix, avec le port de Chancy, consistant en un petit bateau qui traverse le Rhône à la corde.

En 1738, la terre de Saint-Genix fut acquise par Etienne Sédillot, de messire François de Clermont, marquis de Mont-Saint-Jean, héritier de messire Gabriel de Rossillon, évêque de Genève, par contrat du 12 décembre 1737, mais avec suppression de son titre de baronnie.

Il y eut encore reprise de fief, en 1779, par Claude-Antoine Sédillot de Saint-Genix et Antoine Sédillot, son frère, capitaine d'infanterie, tant pour eux que pour leur sœur, femme de Jean-Etienne-Philibert Deprez de Crassier.

3° *Divonne.* — En 1601, reprise de fief par Pierre de Gingins, seigneur de Divonne, tant en son nom qu'aux noms de ses frères Antoine et François de Gingins, de la terre et des ruines du château et bourg de Divonne, du village de Villars, avec trois moulins sur la rivière de Versoix, y compris leurs droits d'arpage, pâturage, affouage, et tous les cens qui leur appartenaient aux villages d'Arberoz, Plan, Vesinex, Grillier, Crassier, etc., avec justice haute, basse et moyenne.

Transmission de ce fief fut faite, en 1664, à Gilbert de la Forêt, écuyer, et héritier universel de demoiselle Bonne de Gingins, fille et cohéritière de Laurent de Gingins.

4° *Fernex.* — En 1601, reprise du fief et de la seigneurie de Fernex, par noble Pierre *Chevalier,* consistant dans le château

et la forteresse, avec tous autres édifices adjacents, le tout brûlé et ruiné dans les guerres de la réforme.

Il y eut transmission de cette seigneurie, en 1642, à damoiselle Jeanne Duval, veuve de noble Pierre *Chevalier,* seigneur de Fernex, et mariée en seconde noces à noble Bernard Bordonnier.

En 1666, ce fief revint à Marc *Chevalier,* fils de feu Jeanne Duval. — Il fut vendu, en 1674, à Guillaume de Budé, écuyer, seigneur de Vérace, avec tous ses droits, usages, dépendances, pêche, justice, etc.

En 1720, cette seigneurie passa à son fils, Bernard de Budé, seigneur de Fernex.

5° *Farges.* — Pompée de Gribald, seigneur de Farges, tant en son nom qu'au nom d'Antoine de Gribald, son frère, reprit ce fief en 1601.

Cette seigneurie fut divisée, en 1648, entre les fils de ces deux frères, avec sa juridiction qui s'étendait de la cime de la montagne jusqu'au Rhône, et du Fort-de-l'Ecluse jusqu'à la rivière d'Eynaz, avec les cens dus à Asserens, Pouilly, Challex, Collonges, Villars, Ecorens, Logras, Heirens, etc.

6° *Flies.* — Wilhelm de Willermin, baron de Montriezier, et son fils, Jean de Willermin, furent confirmés dans ce fief, en 1601, avec justice haute, basse et moyenne, y compris les cens de Pouilly, Arc, Chevrier, Nas, Crêt-Dessous, Avouson, Croizet, etc.

7° *La Bastie.* — Ce fief fut repris, en 1601 et 1602, avec

toutes ses appartenances et dépendances, par maître Louis Lafontaine, tuteur de noble Charles de Crose, seigneur de La Bastie, avec le cens à percevoir sur des terres sises à Colex, Vallavrans, Collovrex et Rosières.

En 1641, ce fief fut divisé entre noble Charles de Crose, conseigneur de La Bastie, et les filles de feu noble Hugues de Crose, ses cousines.

En 1643, la demoiselle Jeanne Champion, comme héritière de Jacques Champion, son père, et par désistement de Charles de Crose, par transaction du 8 février 1642, remit cette seigneurie à Michel de Gillier, à charge par lui de payer ses dettes.

Cette terre passa, en 1655, à Philippe de Gillier, fils et héritier de Michel.

8° *Vesancier.* — La reprise de cette terre fut faite, en 1601, par Jean Rodolphe de Wurstemberger, au nom de Jean Rodolphe Wurstemberger, bourgeois et membre du grand conseil de la ville de Berne, son père. Cette propriété comprenait les château et maison-forte de Visencier, avec les cens dus à Gex, Gex-la-Ville, Tougin, Sessier, Tutignin, Pitignin, Mourex, Grilliers, Villars, Notre-Dame, etc.

Cette terre fut achetée, en 1642, par le sieur Abraham Bocquet, qui la vendit, en 1645, à François et Jean-François Rolaz frères.

En 1657, ce fief fut repris par Jean-François Rolaz, après partage fait avec demoiselle Marie Dugard, veuve de noble François Rolaz, son frère.

En 1681, la veuve Rolaz, en qualité de tutrice de ses enfants, vendit sa portion de seigneurie à dame Madeleine de Brignac de Montarnaux, femme de messire Jean-Balthazar, baron de Prangin, pour la somme de 29,550 livres.

9° *Cessier.* — En 1602, nobles Jean-François et Jean-Denis Collonier frères reprirent leur seigneurie de Cessier, c'est-à-dire la maison paternelle avec ses appartenances et dépendances, fours, granges, qui n'étaient plus que des ruines, et les cens qui leur étaient dus à Cessier, à Gex-la-Ville, à la ville de Gex, Miribel, Tutignier, Echenevex, Naz, Prévessin, Visencier, Pitignier, Sauvernier; Chivrier, Collex, etc., avec la puissance d'établir un prévôt, un scelleur de mesures, aunes et poids, en la ville et pays de Gex, avec leurs honneurs et émoluments.

10° *Tougin.* — En 1602, ce fief fut confirmé à noble Daniel de Livron et noble Maurice de Livron, son oncle; il comprenait la maison seigneuriale de Tougin, entièrement ruinée, la sixième partie de l'eau de Surrin avec ses droits et usages, jusqu'au village de Chenaz, la sixième partie du cours de l'eau de la fontaine de Tougin, la moitié du moulin de Chenaz, avec droit d'usage, d'affouage au bois de Chaney, au-dessus d'Echenevez, et la montagne de Sergier, etc.

11° *Thoiry.* — Ce fief fut repris, en 1602, par noble Jean-Gaspard de Livron, comte de Salnove, seigneur de Savigny en Genevois: il comprenait la maison paternelle de Thoiry, brûlée et ruinée dans les guerres de religion, la moitié de la montagne appelée *la Crozaz,* sise sur la commune de Mijoux, tant sur la

juridiction de Gex que sur celle de Bourgogne, la moitié des moulins et battoirs de Thoiry, avec les cens dus à Collonges, Villars, Pierre, Asserens, Ecorens, Heyrens, Farges, Logras, Saint-Jean, Feinière, Thoiry et Malva, y compris un moulin à papier à Thoiry.

En 1689, cette seigneurie fut confirmée dans toute son étendue à messire Louis de Livron, fils de feu Jean Gaspard.

12° *Sergier.* — Reprise de fief par Jean Jacques de Livron, consistant en la maison-forte de Sergier, avec toutes ses dépendances, sa part d'affouage et usage au bois de Chaney, sur Echenevex, etc.

En 1657, la seigneurie de Sergier est entre les mains de noble Jacques de Martines, fils de feu Jean-François de Martines. Sa juridiction s'étendait de la seigneurie d'Allemogne jusqu'à la rivière de Vauferine (Valserine), avec rentes et cens à Sergier, Baissonaz, Allemogne, Flies, Villeneuve, Saint-Genix, Sauverny, Naz-Dessous, Chevry, etc.

En 1681, nous retrouvons seigneurs de Sergier, Jean-Marc et Marc-Pierre-Gabriel de Martines, tant pour eux que pour Jean-François, Jacques-Nicolas et Gaspard de Martines, leurs frères, conseigneurs de Sergier.

Cette terre fut de nouveau inféodée, en 1774, à Pierre de Laforêt, comte de Rumilly, grand-bailli de Gex, avec justice haute, basse et moyenne, sur les seigneuries de Vesancy, Petigny et Tutigny. Il était l'héritier de feu dame Pernette de Borsat, veuve de Gilbert Laforêt, seigneur et comte de Divonne.

13° *Sacconex-le-Grand.* — Ce fief fut pris et confirmé, en

1602, par damoiselle Marie de Sacconex, pour et au nom de nobles Jacquemin, Denis et François de Sacconex, ses enfants, issus d'elle et de noble Etienne de Sacconex, dit de Châtillon. Cette terre comprenait les ruines du château, toutes ses dépendances, avec les cens dus à Sacconex, Saint-Jean et Thoirier.

Il y eut une nouvelle inféodation, en 1674, en faveur de noble Paul de Sacconex, écuyer, seigneur d'Augny et de Châtillon.

14° *Pougny.* — En 1602, ce fief fut remis à noble Marc de Pougny, pour lui et son frère Amblard de Pougny, avec toutes appartenances et dépendances, savoir : leur maison principale située à Sergy, une autre au village de Crest, avec les cens sur Grillier, Sergier, Baissonax, Villenove, Saint-Genix, Chevrier, Allemogne, Avuson, Souvernier, Visencier, Pierre, Naz, etc.

15° *Gex.* — Il y eut reprise et confirmation de ce fief, en 1602, au profit de noble Guillaume de Livron, savoir : sa maison au dit lieu de Gex, plusieurs pièces de terre à Souvernier, la sixième partie de l'eau du Surrin jusqu'au village de Chenaz, la sixième partie du cours de l'eau de la fontaine jusqu'à l'endroit où elle se jette dans le Surrin, son usage et affouage au bois de Chanet, de la Côte-de-l'Envers et du Challey, etc.

En 1768, Jacques-Etienne du Cemetière, négociant à Cessy, acheta le fief de premier psautier de la prévôté, ville et baronnie de Gex, avec le droit de sceller et marquer les poids, aunes et

mesures de la dite prévôté. Il avait acheté cette charge de noble J.-J. de Chapeau-Rouge, conseiller d'état de la république de Genève, qui l'avait acquise de Jean-François Peyronnet, par suite de la subhastation faite sur l'hoirie de Jean-Amé de Collogny, son beau-père.

16° *La Cluse* et *Balon*. — Ce double fief fut repris, en 1602, par noble Charles-Emmanuel de Perrucard, fils de noble Pierre de Perrucard, seigneur de Balon, La Cluse et Vanchy.

1° Le château-fort de l'Ecluse, qui est de la juridiction et mandement du château de Balon, qui est resté au pouvoir des ducs de Savoie par le traité de Lyon;

2° La juridiction de Balon sur les villages du Molard, du Lavoux et de Longeray, y compris cette partie du Jura au-dessus desdits villages, appelé *le Sorgiaz;*

3° La rivière de Vaucérine, les ponts des Oules et les moulins sous Confort, avec les cens à Heyrens, Farges, Crêt, Logras, Péron, Feigière, Asserens, Challex, Dardagny, Saint-Genix, Saint-Jean, Thoiry, Allemogne, Malva, etc.

17° *Matignin*. — Ce fief fut repris, en 1602, par Louis et Bernard de Livron, frères, conseigneurs de Matignin et d'Allemogne. Il comprenait la maison paternelle détruite par les réformés, plusieurs terres et prés à Thoiry, Chalex, Collonge, les alpages dans la montagne au-dessus de Saint-Jean et de Feynières, le château d'Allemogne dont il ne restait que des ruines faites par les Bernois en 1535, justice haute, basse et moyenne sur les villages de Thoiry et d'Allemogne, la

grande fontaine d'Allemogne jusqu'à la London, avec les cens qui leur étaient dus à Flies et autres villages circonvoisins, et le revenu de la cure de Thoiry, acquis par eux d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

Cette seigneurie passa, en 1639, à Louis de Livron, par succession de Louis de Livron, son père, et de Marguerite de Nicault, veuve de Pierre de Livron, héritier de noble Bernard de Livron, son père.

En 1675, la terre de Matignin fut donnée aux RR. PP. jésuites de Chambéry par le testament de Louis de Livron, à condition qu'ils établiraient une mission pour la conversion des hérétiques.

18° *Prévessin.* — Cette terre et ses dépendances appartenaient, en 1681, à Me Jean-Mathieu Deschamps, aumônier de la duchesse de Savoie et prieur de Prévessin.

19° *Allemogne, Matignin* et *Cointrin.* — La reprise du fief d'Allemogne eut lieu en 1682, au profit de Louis de Livron, fils et héritier de Jacques-Gabriel de Livron, son père, et celui de Matignin et de Cointrier, par la succession de Henri et de Louis de Livron, ses aïeux, qui en étaient seigneurs.

Cette seigneurie comprenait la maison haute et paternelle de Thoiry, avec toutes ses appartenances et dépendances citées ci-dessus, avec justice haute, basse et moyenne, les patibulaires, tant à deux qu'à quatre piliers, pour l'exercice de leur juridiction, le pouvoir de faire conduire les prisonniers de la terre de Matignin en sa prison d'Allemogne, selon la concession

qui lui avait été faite en 1499, et confirmée en 1511 par Charles-Philibert de Savoie; enfin, le droit des poids et mesures dans toute l'étendue de ses terres.

Ce fief fut confirmé, en 1699, à noble Gaspard de Livron, comte de Rougemont et de la Balme en Savoie, comme fils et successeur de Louis de Livron.

En 1769, cette inféodation fut renouvelée par François-Joseph de Conzié, seigneur de Suassy et de la Balme en Savoie, en qualité de fils et d'héritier de Louis de Conzié, major-général de cavalerie en Espagne, et qui fut la tige de la maison de Livron d'Allemogne, au pays de Gex.

En 1830, le château et les propriétés d'Allemogne appartenaient à M. Buttet, sénateur de Chambéry, qui les a vendues à la *bande noire.*

Le château d'Allemogne, magnifique construction féodale, n'échappa pas à la fureur des Bernois; il fut détruit entièrement par un incendie le 12 avril 1828. (Voy. Grillet, t. II, p. 240.)

20° *Grilly.* — La reprise de ce fief eut lieu, en 1684, par Jean-Pierre Morand, écuyer, seigneur de Grilly, avec son château et maison-forte, justice haute, basse et moyenne sur ce village et sur Mourex, droit de pêche dans la Versoix, etc.

Cette inféodation fut renouvelée, en 1700, par Claude Morand, écuyer, à cause des droits qu'il tenait de sa mère, Jeanne-Françoise de Reydet de Choisy, comtesse de la Balme.

En 1728, nouvelle inféodation à Jean-Pierre Morand, héritier de feu noble Jean-Pierre Morand, son grand-oncle, et à titre de légataire de Claude Morand, son père.

En 1736, ce fief passa à noble Claude de Morand, héritier de noble Jean-Pierre, son frère, mort sans enfants mâles.

En 1789, cette seigneurie passa à Joseph Grenand, baron de Saint-Christophe en Savoie, par acquisition du 19 novembre 1788.

21° *Crassy* (Cracy). — Ce fief fut repris et confirmé, en 1642, à Jean, Daniel et Madeleine, enfants mineurs de feu noble Urbain Desprez, avocat au bailliage de Gex; le tout consistant en la maison seigneuriale du dit lieu, avec toutes ses dépendances, avec justice haute, basse et moyenne, sur cinq maisons dépendant de la dite seigneurie.

En 1689, cette terre passa à Jacques, fils de feu Daniel Desprez, avec les moulins et battoirs banaux de Crassy.

22° *Tournay.* — Il y eut reprise de ce fief en 1675, par dame Anne de Bellegarde, veuve de Charles de Brosses, lieutenant-général civil et criminel de Gex, pour et au nom de Claude de Brosses, son fils. Il comprenait les château et maison-forte de Tournay, en partie ruinés dans l'incendie du bailliage de Gex, en 1589, avec justice haute, basse et moyenne, sur toute l'étendue de la dite terre, consistant en deux petits villages près du château, savoir : Pregny et Chambesy.

23° *Pierre* et *Péron.* — La reprise de ce fief eut lieu en 1654 et le dénombrement des terres en 1665, à la cour des comptes de Dijon, en faveur de Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban, baron de Pierre, seigneur de Péron; il consistait

en quatre paroisses : Collonges, Farges, Péron et Pougny, desquelles dépendent douze villages, savoir, pour Collonges : Collonges, Ecorrens et Pierre ; — pour Farges : Farges, Heyrens et Asserens ; — pour Péron : Péron, Logras, Feygères et Greny; — pour Pougny : Pougny et Crest, — avec juridiction haute, moyenne et basse.

Les patibulaires sont à trois fourches plantées au bord du chemin public tendant de Collonges à Pougny, vers le milieu des deux villages.

Le dit seigneur avait droit à trois foires à Collonges, le 23 avril, le 22 juillet et le 2 novembre, et à un marché chaque mardi.

En 1684, il y eut reprise de ce fief par messire Guy Balthazar de Pobel, fils et héritier de noble Claude-François de Pobel.

A cette époque, cette seigneurie comprenait, outre ce qui précède, les ruines du château de Pierre, lequel fut démoli et brûlé dans les guerres de la réforme, les moulins d'Asserens, ceux situés sur la rivière d'Hennaz, sa part d'arpage des montagnes sur Collonges, Ecorens et Farges, enfin les bois et forêts de chêne de haute-futaie, appelés *de Chatillonnez* et *de Maillet.*

24° *La Corbière* et *Chalex.* — La déclaration de ce fief fut renouvelée, en 1654, par Gaspard de Verdun, écuyer, conseigneur de la Corbière et de Chalex, à cause de sa maison ancienne et paternelle au dit lieu; elle consistait en une ancienne mâsure de château, appelé *la Corbière,* ruiné complètement depuis les dévastations des guerres religieuses,

et plusieurs maisons à Chalex, avec justice haute, basse et moyenne, sur tous les habitants de ces deux endroits.

En 1680, il y eut rénovation de ce fief par Melchiotte d'Ettignat, baronne de Bois, veuve de Gaspard de Verdun, de son vivant écuyer-seigneur de la Corbière, comme mère et tutrice de Gaspard-Hubert de Verdun, son fils, héritier de son père et de son frère Antoine-René-Ferdinand de Verdun (1).

25° *Chézery.* — Reprise de fief, le 11 août 1653, de la terre et seigneurie de Chézery, par Laurent Scot, aumônier de Sa Majesté Très-Chrétienne et abbé du dit Chézery, comprenant

(1) Chalex avait avant la révolution une maison pour la propagation de la foi. M. Depery, originaire de Chalex, et alors chanoine de Belley, eut l'heureuse idée de faire revivre cette œuvre et d'ouvrir une maison de refuge aux jeunes protestantes qui désiraient rentrer dans le sein de l'Eglise catholique.

Le projet de M. Depery fut approuvé par un bref de Grégoire XVI, en date du 5 décembre 1835. Ce pontife accorda 3,000 francs pour le rétablissement de cette institution. La maison fut bâtie en 1835-36, et desservie par des sœurs de la congrégation de Saint-Joseph, de Bourg, qui en sont aujourd'hui propriétaires.

Après la nomination de M. Depery à l'évêché de Gap, en 1844, la destination de cette maison fut changée par Mgr Devie, évêque de Belley, qui transporta cette institution à la Visitation de Gex.

Le pape Léon XII, à la demande de M. Depery, donna à l'église de Chalex, le 9 juillet 1825, un bel ostensoir, une pyxide ou saint-ciboire, deux calices, un encensoir avec sa navette, et trois petits vases pour les saintes huiles; tous ces objets étaient en argent.

les villages de Forens, Larivière et Mentière, avec toute justice et rentes à Champfromier, Villars-en-Bresse, Gevissiaz, etc.

En 1602, il y eut nouvelle reprise de fief des biens de l'abbaye par messire Louis de Perrucard, abbé et seigneur de Chézery, fils de feu noble Pierre de Perrucard, seigneur de Balon et d'Avanchy. Ces biens comprenaient les villages ci-dessus dénommés, plus Montanges et Lelex, avec les hameaux qui en dépendaient.



CHAPITRE XXVIII.

Déclarations des biens et dettes de toutes les communes du bailliage de Gex. — Paroisse de Gex, — Challex, — Chambesy, — Collex, — Collonges; histoire de la fondation de cette cure; — Chapelle de Notre-Dame-du-Pas, — Crassy, — Croset, — Divonne, — Farges, — Fernex, — Feynières, — Grilly, — Haire-la-Ville, — Meyrin, — Ornex, — Péron, — Pouilly, — Prévessin, — Sacconex, — Saint-Jean-de-Gonville, — Sergy, — Cessy, — Souvernier, — Vernier, — Versoix, — Thoiry.

DÉCLARATIONS DES BIENS ET DETTES DES COMMUNES DU BAILLIAGE DE GEX, DÉPENDANT DE L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE OU D'ANNECY, FAITES PAR LETTRES-PATENTES DU ROI DE 1666, DEVANT M. BOUCHU, INTEND^t DE LA PROVINCE DE BOURGOGNE.

1° Gex.

La ville de Gex est située au pied de la montagne du Jura, entre quatre différentes souverainetés, savoir : le comté de Bourgogne, la Savoie, la Suisse et Genève.

Cette paroisse comprend Vesancy, avec son château sans justices, et les hameaux de Pitigny et Tougin.

Le seigneur est M. le Prince, comme engagiste du domaine du pays de Gex appartenant au roi. Gex est le siége de tout le bailliage : le revenu annuel de cette paroisse est d'environ 200 livres, outre les moulins qui s'amodient 100 livres.

Il ne s'y fait et ne peut s'y faire aucun commerce ; point de rivières; il n'y a qu'un torrent, appelé *Jornan,* sur lequel il y a deux petits ponts.

C'est un pays de vallons et de coteaux rudes et infertiles, sans forêts : il y croît froment, seigle et avoine ; mais il n'y a pas de vignes, les prés sont en petite quantité ; la soiture vaut environ 10 livres, et le journal de terre 7 livres.

Il y a environ 400 habitants réputés pauvres et fort obérés. Toute la paroisse fut imposée, en 1669, à la somme de 1,458 livres 16 sous 9 deniers, tant pour la taille ordinaire, subsides, exemptions, vérifications, droits de collecte, que pour quittance, façon et port de rôles.

L'on n'impose que les deniers du roi et les gratifications de trois ans en trois ans.

Gex n'a point de péages; celui que l'on y a établi appartient à monseigneur le Prince.

Il n'y a pas d'autre octroi qu'un droit de gabelle sur le vin et sur la chair, lequel s'amodie annuellement 350 livres.

L'entretien de l'hôpital et de ses bâtiments coûte 60 livres ; — celui de l'horloge et des fontaines, 200 livres ; — celui des bâtiments de leur montagne, 50 livres ; — pour les ponts et chaussées, 60 livres ; — le régalement des tailles, dépenses des précateurs, 30 livres ; — les gages de deux valets de ville, 60 livres ; — et les frais extraordinaires, 60 livres.

Ils doivent environ 12,000 livres.

Les communaux consistent en une montagne au lieu dit *le Chalet,* avec une maison et des pâturages d'une rente annuelle de 300 livres environ.

Une autre montagne, appelée *la Vieille-Maison,* d'environ 45 livres de rentes annuelles, et où paissent les bestiaux de Gex.

La communauté de Gex possédait jadis une autre montagne, dite *du Lavatay,* laquelle a été vendue, il y a deux ans, à Pierre Vuillet et Louis Poncet, de Gex, au prix de 1,300 livres, les quelles ont été employées à payer les dettes de la communauté.

Le revenu, année moyenne, est de 500 livres. La dîme appartient au curé et à divers particuliers; elle se lève sur tous bleds de onze l'une, à la réserve des légumes qui ne payent rien.

Les dîmes valent, par commune année, environ 300 livres. Il n'y a aucun bénéfice.

2° Chalex.

La paroisse est Chalex; il n'y a ni fiefs ni hameaux. Gaspard de Verdun, et les hoirs de feu sieur de Gribald, sont conseigneurs de Chalex; le premier a 900 livres de rentes, le second 400 livres.

Cette paroisse relève de la seigneurie de Chalex, dont les appellations appartiennent au bailliage de Gex.

Le revenu est de 300 livres annuellement; il consiste en grangeages, rente noble et un moulin sur le Rhône.

Il ne s'y fait et il ne peut s'y faire aucun commerce : il n'y a ni pont ni passage, point de forêts, sinon quelques arbres bois de chênes en petite quantité au bas de Chalex, le tout indivis entre les sieurs de Verdun et les hoirs de Gribald.

Toute cette paroisse est en petits vallons; son territoire est rude et pierreux; il y croît de tous bleds.

Il y a des vignes dont les étrangers possèdent les trois quarts, et dont la fosserée vaut en bon lieu 10 livres et en lieu ordinaire 6 livres.

Le journal de terre de première qualité vaut 25 livres, et en qualité ordinaire 10 livres. — Il y a quelques prés dont la soiture peut valoir 8 livres.

La paroisse compte environ 150 habitans fort obérés : elle a été imposée, en 1667, à la somme de 366 livres 8 sous. — On n'y lève que les deniers royaux; il n'y a ni péage ni octroi.

Les habitants délivrent annuellement au Fort-de-l'Ecluse cinq charrettes de bois de chauffage et trois livres de chandelle.

Ils payent par an au prévôt de Gex 12 livres pour ses chevauchées. Ils jouissent de quelques communaux d'environ 70 journaux, qui servent à faire paître leurs bestiaux.

La cure vaut, de revenus annuels, 125 livres; l'évêque de Genève en est collateur.

Les deux tiers de la dîme de Chalex appartiennent au prieuré de Nantua, et l'autre tiers au prieuré de Chalex; elle se lève sur le bled, de onze parts l'une, sur le vin et les légumes, de quinze l'une: elle vaut, année moyenne, 375 livres. Il n'y a aucun bénéficier, ni autre église que la paroissiale en mauvais état.

3° Chambesy.

La paroisse de Chambesy comprend le hameau de Pregny et le château de Tournay, avec trois métairies appartenant à des particuliers.

Le seigneur est noble Charles Desbrosses, lieutenant-général civil et criminel de Gex, seigneur de Pregny et Chambesy.

Le revenu de la paroisse vaut 600 livres, année commune.

Il ne s'y fait et ne peut s'y faire aucun commerce. Il n'y a ni rivière, ni pont, ni péage.

La paroisse est en plaine et produit toutes espèces de bleds : il y a quelques vignes dont la pause vaut environ 20 livres; les prés sont en petite quantité; la seytorée vaut 8 livres, et le journal de terre 6 livres au plus.

Cette paroisse n'a que trente feux; les habitants sont pauvres et obérés; elle a été imposée, en 1670, à la somme de 370 livres. Il ne s'y impose que les deniers royaux, et les gratifications de trois ans en trois ans : point de communaux aliénés ou à vendre.

Le revenu de la cure est d'environ 120 florins ou 33 livres; il est perçu par le curé de Sacconex dont dépend Chambesy.

Toute la dîme, qui peut valoir 150 livres, appartient à la seigneurie de Genève; elle se lève sur tous bleds d'onze parts l'une, sur le vin et le chanvre, de seize l'une.

Il n'y a dans cette paroisse aucun bénéfice; point d'église, sinon à Pregny, encore n'est-elle qu'une mâsure.

4° Chevry.

La paroisse de Chevry, dont M. le Prince est seigneur, a pour hameaux Naz et Verax ; il en tire, par ses fermiers, un revenu annuel de 200 livres. Il n'y a ni rivière, ni ponts, ni passages, mais des ruisseaux et des torrents qui causent parfois de grands dommages.

La paroisse, par la nature de son sol très-accidenté, récolte de tous bleds : il n'y a point de vignes, mais seulement quelques hautins de peu de rapports, dont le journal vaut environ 9 livres, et le journal de terre 8 livres. Il y a des prés dont la seytorée vaut à-peu-près 9 livres.

Elle compte environ 200 habitants qui sont très-pauvres. Toute la paroisse de Chevry a été imposée, en 1670, à la somme de 497 livres 8 sous. Il n'y a pas d'autre imposition que celle des deniers royaux, de trois en trois ans, et le paiement annuel de 12 livres au prévôt de Gex.

L'entretien des gardes et sergents coûte par an 40 livres; l'entretien des fontaines, 20 livres; les ponts sur la Loudon, Longenvoin et Lavafulaz, 10 livres.

Les habitants jouissent d'un marais en *Rut* et *Chenaz,* d'environ 15 soitures, où ils font paître leurs bestiaux, et d'un marais à Veraz d'environ 15 seytourées, destiné au même usage.

Le revenu de la cure est d'environ 400 livres par an : la dîme appartient par moitié au curé et à la seigneurie de Genève.

Il y a une autre dîme sur le finage dit *Surrat,* qui appartient au curé; elle se lève, de onze parts l'une, sur tous les bleds; sur le chanvre et les légumes, de seize l'une.

Les dîmes valent en tout environ 600 livres : il n'y a aucun bénéfice.

5° Collex.

Cette paroisse, sans fief, a pour hameaux Vallavran et Collovraz.

Philippe de Giliers, baron de la Bastie, est seigneur de la dite paroisse; il a 200 livres de rentes, avec toute justice. Sa terre est appelée *baronnie de Belregard :* le revenu consiste en dîmes, moulins, martinets, papeterie, grangeages, etc.

Collex, situé presque à la frontière de la Suisse, n'a ni commerce, ni péage, ni octroi; la rivière de la Versoix n'est guère qu'un ruisseau : il n'y a point de forêts, mais seulement une grande quantité de broussailles inutiles.

Cette paroisse récolte du bled, de l'avoine et de l'orge en petite quantité. L'ouvrée de vignes et hautins vaut 6 livres; la seytorée de prés, 6 livres, et le journal de terre, 3 livres.

On y compte environ 80 habitants, la plupart pauvres et misérables : toute la paroisse a été imposée à 482 livres 8 sous. Il n'y a pas d'autres impositions que les deniers royaux tous les trois ans. Elle doit environ 1,000 livres. Il n'y a ni cure, ni curé, ni revenus : Collex est de la paroisse de Versoix; on n'y connaît presque aucun catholique. La cure de Versoix en tire 200 livres, tant de Collex que de Bossy.

La dîme appartient au seigneur-baron de Collex, à la

seigneurie de Genève, et au sieur de Lullin, par égale portion : elle se lève sur tous bleds, de onze parts l'une; sur le vin et le chanvre, de seize parts l'une : toute la dîme vaut, année commune, 150 livres : il n'y a aucun bénéfice.

6° Collonges.

La paroisse de Collonges a pour hameaux Pierre, Ecorrens et Pougny; elle relève de *Pierre,* dont Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban, est seigneur. Le revenu de cette baronnie s'élève à 1,500 livres par an; il consiste en dîmes, trois moulins à bled, une tuilerie et un certain rural, composé de prés et de vignes.

Il ne s'y fait aucun commerce; il n'y a point de pont, mais seulement un port sur le Rhône. Il y a deux forêts de chênes; l'une de 50 journaux, appartenant au marquis de Bernex; l'autre, de la même étendue et de la même essence, aux hoirs de Claude-Antoine de Pougny.

Cette paroisse récolte de tous bleds, mais en petite quantité. Les vignes, de peu de rapports, valent par ouvrée de 3 à 15 livres. La seytorée de prés, de première qualité, vaut de 30 à 69 livres; le journal de bonne terre, 45 livres; de terre médiocre, de 10 à 20 livres.

Il y a environ 200 habitants réputés plus pauvres que riches. La paroisse de Collonges fut imposée, en 1665, à 443 livres 7 sous, tant pour la taille ordinaire que pour la subsistance et exemption.

Il ne s'y lève d'impositions que pour les deniers royaux tous

les trois ans; elle n'a d'autres charges que de fournir, chaque année, vingt charretées de bois de chauffage et quinze livres de chandelle au Fort-de-l'Ecluse.

La communauté possède de vastes pâturages sur la montagne du *Sorgiaz* où pâturent ses bestiaux; elle a aussi quelques îles sur le Rhône servant au même usage.

Le curé de Collonges tire 300 livres pour sa portion congrue des religieux de Nantua, parce qu'ils sont prieurs d'Asserens: la cure est dans le village de Farges.

La dîme appartient aux religieux de Nantua, au baron de Pierre et au curé de Pougny; elle se lève sur le froment, seigle, avoine et fèves, à raison de douze parts l'une, et sur les autres bleds, de quinze monceaux l'un; sur le vin, de seize parts l'une. Toute la dîme vaut, année moyenne, 800 livres.

On trouve près de Collonges, à droite en allant à Farges, les ruines du prieuré d'Asserens qui appartient au prieuré de Nantua; il n'y a ni église ni bâtiment: son revenu annuel est de 700 livres, y compris les dîmes qui en dépendent. Il faut en déduire 300 livres de portion congrue que les religieux de Nantua payent au curé de Farges.

J'ajoute ici un extrait des anciens titres de l'église de Collonges; je le dois à la bienveillance de M. le curé de Farges:

« Collonges n'avait primitivement qu'une chapelle sous le vocable de saint Théodule, comme le prouve la visite pastorale de Mgr de Bernex, évêque et prince de Genève. Cette chapelle, transformée aujourd'hui en cabaret, existe encore à la partie gauche du bourg, en allant de France au pays de Gex. Elle était desservie par le curé de Farges ou par son vicaire. Il

recevait pour ce service 200 livres des religieux du prieuré de Nantua, décimateurs de Farges et de Collonges, à cause de leur prieuré d'Asserens.

« Le curé de Farges était tenu non-seulement d'y célébrer les offices, mais de fournir tout le matériel nécessaire au culte, comme missel, nappes, corporaux, chandeliers de bois vernissés, dais sur l'autel, pierre baptismale, etc.

« Messire Hippolyte Bichat, curé de Farges, ne pouvant remplir toutes ses obligations, alléguant qu'il était déjà chargé d'une grande paroisse, composée de huit hameaux et de plusieurs maisons dans le Jura, et qu'il lui fallait souvent parcourir chaque jour les trois quarts de lieue qui séparent Collonges de sa paroisse de Farges; que d'ailleurs Collonges était devenu un lieu considérable par l'administration de la justice qui s'y exerce, par les foires et marchés qui s'y tiennent, et par le passage de France en Suisse et en Allemagne, et qu'enfin les habitants de Collonges, long-temps infectés d'hérésie, ne sont rentrés que depuis peu dans le giron de la sainte Eglise, il importe beaucoup qu'il y ait un prêtre résidant pour maintenir la foi et les bonnes dispositions des habitants... supplie et requiert très-humblement mon dit seigneur, évêque de Genève et d'Annecy, d'y établir un curé ou un vicaire perpétuel.

« Il déclare en même temps lui concéder toutes les appartenances et dépendances de la dite église de Collonges. Bien plus, il consentit à détacher de sa paroisse de Farges les hameaux de Pierre et d'Ecorrens, pour les ajouter à celle du dit Collonges.

« Opposition fut faite à cet arrangement par messire Gabriel Ducibiour, en qualité de procureur-général du chapitre de Saint-Pierre de Nantua et sacristain du dit lieu, objectant que le dit chapitre était décimateur de Collonges, à cause de leur prieuré d'Asserens, et que ce serait une innovation dommageable en ce qu'elle le surchargerait d'une nouvelle portion congrue; c'est pourquoi il supplie mon dit seigneur évêque de passer outre, vu que les dires et projets du sieur curé de Farges n'avaient pas d'autres fins que de vexer et inquiéter le corps du dit chapitre.

« Honorable Bernard Jacquinot de Collonges insista devant Mgr de Genève pour qu'il fût formé une paroisse de Collonges, Pierre et Ecorens, et pour que Messieurs du prieuré de Nantua ajoutassent 50 livres aux 200 livres qu'ils baillaient déjà pour l'entretien du vicaire de Farges, et qu'ils resteraient en outre chargés, d'après l'édit du mois d'avril 1695, de fournir les vases, ornements et livres nécessaires pour la célébration de l'office divin.

« A ces motifs, le sieur Garin, promoteur de l'évêché, après avoir entendu le Rév. curé de Farges, messire Ducibiour, procureur des religieux de Nantua, et le sieur Jacquinot, syndic de Collonges, remontra respectueusement à mon dit prince et seigneur Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, évêque de Genève, que Sa Majesté le roi de France, veillant avec plus de zèle à la conservation de la foi catholique qu'à celle de ses propres états, et voulant avant tout l'instruction de ses sujets nouvellement convertis, avait jugé qu'il n'y avait pas de moyens plus efficaces que d'établir des prêtres zélés et

éclairés partout où il serait nécessaire... et qu'elle avait donné pouvoir aux seigneurs évêques et archevêques, par sa déclaration du mois de février 1686, et par son édit d'avril 1695, d'établir des vicaires perpétuels partout où besoin serait; que d'ailleurs le bailliage de Gex, voisin de Genève et de la Suisse, était infecté de l'hérésie de Calvin; que Collonges, composé de 300 habitants, dont les trois-quarts étaient hérétiques, est un lieu considérable par sa position, sa justice, ses bureaux de douanes et gabelles, il y avait nécessité d'y établir un vicaire perpétuel ou curé.

« Le dit promoteur, par ces hautes raisons, demande et ordonne l'établissement d'un curé, sans avoir égard aux raisons et protests du Rév. Ducibiour, attendu qu'il fallait répondre aux pieuses intentions de Sa Majesté et pourvoir au salut des âmes.

« Sur quoi le dit promoteur entendu, l'évêque-prince de Genève, ayant reconnu l'urgente nécessité d'établir une paroisse à Collonges, voulant faire droit aux humbles réquisitions des parties suppliantes, déclara adhérer aux conclusions du sieur Garin, promoteur en l'officialité de l'évêché, et érigea la chapelle de Collonges en église paroissiale, y compris les villages de Pierre et d'Ecorrens, détachés de la cure de Farges le 31 juillet 1698. »

C'est à cette époque que mon dit seigneur de Genève visita une chapelle qui n'existe plus, et dont on ne trouve plus que quelques débris dans un enfoncement du Jura, à quelques pas du Fort-de-l'Ecluse. Cette chapelle avait été fondée et construite par la générosité du sieur Charles du Vessin, major de la

citadelle, et sous le titre de *Notre-Dame-du-Pas :* l'évêque y confirma les indulgences ci-devant accordées à la dite chapelle par Mgr d'Aranthon, son prédécesseur.

7° Crassy.

La paroisse de Crassy (Cracy) a pour hameau Vesenex : le roi et Mgr le Prince, par engagement, en sont seigneurs. Le chapitre d'Annecy et le sieur Desprez sont conseigneurs de ces deux villages.

Le sieur Desprez tire 400 livres et le chapitre d'Annecy 500 livres de cette paroisse ; le revenu de M. le Prince est confondu dans celui de sa ferme générale du pays de Gex.

Crassy est sur la frontière suisse et n'a aucun commerce. Cette paroisse est traversée par le ruisseau de Boiron, que l'on passe sur un pont de bois.

Il y a une forêt de chênes et de châtaigniers d'environ trente pauses, à M. le Prince.

Il y croît, avec beaucoup de peines et de soins, du froment, du seigle et de l'avoine.

Peu de vignes, dont la pause vaut 50 livres ; quelques prés, dont la seytorée vaut environ 15 livres. La pause de terre vaut 10 livres.

Il y a environ quinze feux, tant à Crassy qu'à Vesenex, dont les habitants sont tous pauvres ou obérés.

Cette paroisse a été imposée, en 1667, à la somme de 150 livres 9 sous 6 deniers. Il ne s'y lève aucune dîme que pour le roi, et les gratifications tous les trois ans. Elle paye

annuellement au prévôt de Gex 12 livres pour droits de chevauchée; elle entretient la moitié du pont et trois planches sur Boiron; elle paye tous les ans 10 livres pour la pension du ministre de Fernex.

Crassy possède deux communaux, l'un à *la Mulaz,* d'environ 6 pauses, et l'autre au lieu dit *la Freytière,* de 4 pauses, où les habitants font paître leurs bestiaux.

Vesenex a aussi deux communaux servant au même usage. La paroisse de Crassy dépend de la cure de Divonne; la dîme est recueillie par le chapitre d'Annecy, à la réserve d'un sixième pour le sieur Desprez. Elle se lève sur le bled, à raison d'onze parts l'une; sur le chanvre, de treize l'une; et sur le vin, de seize l'une. Toute la dîme s'élève à peine à 450 livres. — Il n'y a aucun bénéfice.

8° Croset.

Cette paroisse a pour hameaux Villeneuve et Avouzon; M. le prince en est seigneur; il en tire environ 80 livres par an. Il n'y a point de commerce ni de rivières, mais seulement des ruisseaux et des torrents qui causent souvent de grands dommages. Il y croît de tous bleds, en petite quantité, à cause de la stérilité de son terroir aride.

Il n'y a point de vignes, mais quelques hautins de peu de rapports, dont le journal vaut environ 9 livres. Le journal de terre est estimé 8 livres, et la soiture de prés 9 livres.

Cette paroisse est composée de 250 habitants, dont la plupart sont pauvrés et sans pain. Elle fut imposée, en 1669, à 452

livres 8 sous. Il ne s'y fait d'autres levées d'impôts que les deniers royaux tous les trois ans.

Elle paye par an 12 livres au lieutenant de la maréchaussée de Gex pour ses chevauchées ; 40 livres pour l'entretien des gardes et sergents ; 40 livres pour les réparations de sept fontaines qui viennent de loin ; 4 livres au curé du dit Croset, comme recteur de la chapelle du Saint-Esprit, et 10 livres pour l'entretien des ponts sur la Loudon.

La communauté possède une montagne *au Pertui*, avec une maison et des pâturages, le tout donnant 130 livres par année, et une autre montagne, au lieu dit *en Montaize*, par moitié avec les habitants de Pouilly, la quelle moitié est d'un revenu annuel de 62 livres 17 sous.

La dîme de Croset appartient au curé du dit lieu ; celle de Villeneuve, par diverses portions, au prieur de Saint-Jean hors des murs de Genève, au curé de Thoiry, aux hoirs du sieur de Luiron, et au sieur de Sergy.

Celle d'Avouson est partagée entre les héritiers de Livron, le curé de Thoiry et le prieur de Saint-Jean.

Elle se lève sur tous les bleds, de onze parts l'une ; sur les légumes, de seize l'une ; et sur le chanvre, de seize parts l'une : elle vaut, année moyenne, 150 livres. — Il n'y a aucun bénéfice.

9° Divonne.

La paroisse de Divonne a pour hameaux Plan, Villars, Arberoz et Singy : elle a pour seigneur Philibert de la Forest ; il en tire 900 écus de rente annuelle. Elle consiste en terres,

cens, moulins, battoirs à papier et pour la préparation du fer, sur la Versoix, que l'on traverse sur un pont de pierre et deux ponts en bois.

Son territoire, très-varié, produit de tous bleds, mais en petite quantité : il y a des vignes dont la pause vaut 30 livres; la seytorée de bon pré, 18 livres, et en terrain médiocre, 6 livres.

On y compte environ 200 habitants pauvres, exceptés ceux d'Arberoz qui possèdent quelque chose.

En 1667, cette paroisse fut imposée à la somme de 958 livres 14 sous. Il n'y a d'autres impositions que les deniers royaux tous les trois ans : il n'y a ni forêts, ni péages, ni octroi.

Elle paye chaque année 12 livres au prévôt de Gex, 100 livres au maître d'école, 15 livres pour la coupe des taillis; aux sergents et gardes, 15 livres; pour l'entretien de trois ponts et de trois planches, environ 30 livres; pour celui des bâtiments de la montagne, 20 livres; pour la pension du ministre, 75 livres; et au seigneur du dit lieu, deux mesures de froment.

La communauté doit au sieur Saladin de Genève 7,200 florins par obligation, et 50 florins à Jacquier Duplan pour reste de son syndicat.

Les communaux consistent en un marais dit *de Divonne*, en un terrain en teppe et châtaigniers donnant 9 livres de rente annuelle, en une montagne et grangeage, lieu dit *à la Grand*, de 160 livres de revenu, et d'autres communaux qui s'amodient 9 livres par an.

La cure vaut environ 400 livres de rente; la dîme appartient aux religieux de Saint-Claude, à la réserve de la petite dîme

que perçoit le curé de Divonne. Elle se lève sur toutes sortes de bleds, à la réserve des lentilles et pesettes, savoir : sur le bled, de seize parts l'une ; *id.* sur le vin ; sur le chanvre, de treize l'une.

La dîme des religieux vaut 1,200 livres, celle du curé 25 livres. Le prieuré, qui est uni à l'abbaye de Saint-Claude, n'est qu'une mâsure sans bâtiments, ni église, ni religieux. Ce prieuré vaut 1,500 livres de rente.

10° Farges.

La paroisse de Farges comprend Heyrens et Asserens ; elle a pour seigneur le baron de Pierre, comte de Saint-Alban, nommé Claude-François de Pobel.

Les rentes de cette paroisse sont perçues par M. le Prince, par les religieux de Nantua, les hoirs du sieur de Gribald, etc. Elles montent, par année commune, à 1,700 livres, et consistent en prés, terres, moulins à bled, métairies, cens, etc.

Les hoirs de Gribald n'en tirent que 300 livres.

Il n'y a point de forêts, mais quelques bois-taillis ; on n'y recueille que de l'orge et de l'avoine. On n'y compte que 12 fosserées de mauvaises vignes : le journal de terre vaut 10 livres ; la seytorée de pré en bon lieu, 15 livres, et en médiocre, 6 livres.

Toute la paroisse ne contient que 150 habitants pauvres, vivant de leurs journées.

En 1667, elle a été imposée à 349 livres pour toute taille ; il n'y a d'autres impositions que les deniers royaux.

Elle fournit annuellement au Fort-de-l'Ecluse 16 charretées de bois de chauffage et 10 livres de chandelle. Il n'y a d'autres communaux que 50 journaux en mauvais buissons sur le revers de la montagne.

La cure a 300 livres pour sa portion congrue. (Voy. *Collonges.*) La dîme appartient aux religieux de Nantua pour les deux tiers ; l'autre tiers, aux hoirs de feu sieur de Gribald.

La dîme d'Asserens est toute entière aux dits religieux ; elle se lève sur tous bleds, de douze parts l'une, et sur les légumes, de quinze l'une : elle vaut pour Asserens 36 livres, et pour Heyrens 240 livres.

Le prieuré d'Asserens, uni au prieuré de Nantua, est de l'ordre de Cluny : il vaut environ 700 livres de rente (1).

(1) On lit dans l'*Encyclopédie* que l'on trouve près de Farges, au pied du Jura, et dans quelques localités stériles du pays de Gex, une soie sauvage sur les pins, fabriquée par des chenilles qui portent le nom de *Bombyx pityocampa*, *Bombyce du pin* ou *Bombyx processionea*, *Bombyce processionnaire*, à cause de la marche régulière qu'elles suivent en se déplaçant. Vulgairement *Chenilles du pin*, *Eruca pinorum*. — Ordre des Lépidoptères, famille des nocturnes. — Genre des Bombyces.

Ces chenilles fileuses se construisent un sac oblong, de la grosseur d'un melon ordinaire, et d'où l'on peut tirer de la belle et bonne soie. Elles vivent en sociétés nombreuses et se font remarquer par l'ordre invariable de leur déplacement. Une seule ouvre la marche, deux viennent après, puis trois, quatre, cinq, toujours de front ; de manière que toute la troupe forme un long triangle régulier, dont le sommet est à l'avant-garde et la base à l'arrière-garde.

La difficulté consiste à détacher ces cocons de la branche qu'elles enveloppent, comme la filasse entoure une quenouille.

11° FERNEX.

Cette paroisse, sans hameaux, a pour seigneur Marc Chevalier, écuyer, de la religion prétendue réformée : l'on ne connait pas son revenu, parce qu'il le perçoit lui-même.

Il n'y a pas de commerce, ni ponts, ni passage; point de forêts, mais beaucoup de broussailles. Il y croit du froment, du seigle et de l'avoine.

On y voit quelques mauvaises vignes, dont l'ouvrée ne vaut environ que 15 livres. Les prés y sont rares; ceux de bonne qualité valent 40 livres, ceux d'une qualité inférieure 20 livres: le journal de terre en bon lieu est estimé 30 livres, et en mauvaise terre 15 livres.

On y compte 100 habitants fort pauvres.

En l'année 1667, la paroisse fut imposée à la somme de

On pourrait peut-être, en coupant la branche qui les porte, utiliser ces quenouilles naturelles pour en extraire la soie en la filant soit au rouet, soit à toute autre machine. Pourquoi n'imiterait-on pas le savant naturaliste Réaumur qui, après plusieurs expériences, était parvenu à faire carder et filer ces cocons comme du coton?

La soie du *Bombyce pityocampe* est abondante, très-forte et d'un blanc argenté, surtout si l'on a soin de la ramasser avant la chute des neiges qui la ternissent un peu.

A Farges, M. de Bons, riche propriétaire et capitaine au régiment suisse de Jenner, faisait autrefois ramasser ces cocons sur les pins qui croissent en abondance au pied du Jura, et était parvenu à en faire de très-bons bas et des couvertures fort chaudes.

Il a publié dans le *Journal étranger*, octobre 1758, page 235, une longue

271 livres : on n'y lève d'autres impôts que les deniers royaux tous les trois ans.

Les charges de la communauté consistent à payer 12 livres par an au prévôt de Gex pour ses chevauchées. Elle possède un marais qui sert de pâturage, au lieu dit *en Pontenet*.

La dîme appartient, par moitié, au seigneur et au curé : elle se lève sur le bled, de douze parts l'une, et sur le vin, de seize l'une; elle vaut chaque année 300 livres : il n'y a aucun bénéfice.

Ferney doit sa célébrité à Voltaire; on n'y voyait en 1758, époque où il acquit une terre de M. de Budé, que huit à dix chaumières, et en 1775 on y comptait 12,000 habitants; c'était bien la réalisation de la fable d'Amphion.

lettre sur la chenille du pin. M. Dulac l'a fait réimprimer dans ses *Mélanges*, tom. IV, p. 402.

M. de la Rouvière d'Eyssautier, chevalier de Saint-Louis, commissaire des guerres en Languedoc, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Béziers, lut en 1761, au sein de cette assemblée, un *Mémoire sur les chenilles du pays de Gex*. Ce mémoire fut trouvé si intéressant, que Barba l'imprima en 1762. Il fut inséré dans le *Mercure* du mois de juillet, même année, page 127.

Cette industrie serait d'une grande utilité dans le pays de Gex et le Bas-Bugey, dont l'atmosphère trop froide et trop variable ne convient pas aux vers à soie (Bombyce du mûrier). Pourquoi ne pas répéter ces essais? Ce serait utiliser des terrains arides où se plaît le pin qui porte ces sœurs filandières, et enrichir l'industrie de ces localités. (Voy. *Lettre de l'Ermite du Jura*, au Gralet, le 18 juillet 1833.)

C'est en 1754 que cet illustre écrivain, banni de Paris, vint chercher dans la Suisse l'indépendance qu'il ne trouvait nulle part. Il habita d'abord le château de *Prangin,* près de Nyon, puis la maison de campagne de *Montrion,* aux environs de Lausanne.

En 1755, il acheta la terre des *Délices,* à quelques pas de Genève. Riche, et proclamé le plus beau génie de son siècle, Voltaire y attira les hommes les plus célèbres de l'Europe. La splendeur de cette habitation, la beauté de ses jardins, l'éclatante renommée de son théâtre, l'aspect ravissant des Alpes et du Jura justifiaient la dénomination qu'il avait donnée à ce *délicieux* manoir.

L'heureux philosophe des *Délices,* contrarié par la jalousie des rigides protestants de Genève, acheta par dépit une maison à Lausanne et y passa plusieurs hivers, parce que, disait-il, on y trouvait bonne compagnie et qu'on y jouait bien la comédie. Cependant il regrettait la France et voulut y revenir. Il résolut alors, en 1756, de bâtir un château à *Confignon,* près de Chalex, sur les bords du Rhône; mais arrêté dans ses projets d'acquisition par Dagobert Depery, châtelain de Chalex, il acheta le château de *Tóurney,* dans la commune de Pregny, près de Ferney, et prit le titre de *comte de Tourney.*

En 1758, il acquit de M. de Budé, comte de Montréal, la terre et le château de Ferney; c'est là qu'il passa les vingt dernières années de sa vie. Il fit d'un pauvre village une ville de manufacturiers-horlogers qui, partis de Genève et de tout le pays de Gex, venaient profiter des immunités qu'il avait obtenues pour cette industrie.

On sait que pour se donner une belle avenue devant son château, il se permit de faire démolir, en 1760, la vieille église de Ferney, promettant d'en construire une plus vaste et plus élégante. On peut en juger par la misérable chapelle que l'on voit à gauche en entrant au château, et sur laquelle il avait, dit-on, placé cette fastueuse inscription : *Deo erexit Voltaire.*

Mgr Devie, évêque de Belley, voulant, par une pieuse résolution, faire bénir Dieu dans l'endroit même où il avait été tant blasphémé et satisfaire les besoins religieux de cette paroisse, y fit bâtir une belle église en style grec et élégamment décorée. La première pierre fut posée et bénite par Mgr Devie le 17 avril 1825, et le monument fut consacré par Mgr Frère de Villefrançon, archevêque de Besançon, métropolitain de Belley, en présence d'un grand concours de fidèles et d'ecclésiastiques, le 8 novembre 1826 (1).

12° Feynières.

M. le Prince est seigneur de cette paroisse sans fiefs ni hameaux : Feynières est sur le chemin de la Cluse à Gex. Il

(1) Monseigneur Devie, dans sa sollicitude pour cette paroisse aux portes de Genève, y fonda, en 1824, une maison de Saint-Joseph pour l'instruction des filles et la visite des pauvres malades.

Il y établit encore, la même année, un petit collége à ses frais, pour faciliter l'instruction dans le pays de Gex.

La révolution de 1830 en chassa, au nom de la liberté, les Carmélites que ce zélé prélat y avait établies en 1826. (Voyez *Biographie* de Mgr Depery, tom Ier, p. 131.)

n'y a ni pont, ni forêts, ni octroi, et fort peu de plaines. On y récolte du froment en petite quantité, du seigle et de l'avoine.

Il n'y a pas de vignes, mais quelques hautins; le journal de terre vaut environ 12 livres et la seytorée de prés 12 livres.

On y compte environ 100 habitants, plus pauvres que riches: en 1669, Feynières fut imposé à 270 livres. Cette paroisse ne supporte pas d'autres impôts que les deniers royaux tous les trois ans.

La commune mène paître ses bestiaux au lieu dit *en Praille*, conjointement avec les habitants de Thoiry. Elle possède encore le marais dit *de Feynières*, plus une partie de la montagne avec grangeages, au lieu dit *Arderans*, d'un revenu de 350 florins qui valent 100 livres.

Le revenu de la cure est de 350 livres pour toute la paroisse; la dîme, comme celle de Thoiry, appartient au sieur de Livron et d'Allemogne. Elle se lève sur tous bleds, de onze parts l'une; sur le vin et le chanvre, de seize l'une : la dîme de Feynières, y compris celle de Thoiry, vaut, année commune, 350 livres. — Il n'y a pas de bénéfice.

13° Grilly.

Cette paroisse, sans fiefs ni métairies, a pour hameau Morex : Gaspard Reidet en est seigneur, mais si obéré, que le sieur de Morand, son gendre, tient cette seigneurie par engagement.

Le revenu, qui consiste en moulins, cens, rentes et corvée, est de 1,000 livres par an.

Cette paroisse, presque sur la frontière des Bernois, n'a

aucun commerce ; elle n'a d'autre rivière que la Versoix que l'on traverse sur un pont de bois. On y récolte froment, seigle et avoine : il y a quelques vignes dont la pause peut valoir 30 livres, la seytorée de pré 15 livres, et la pause de bonne terre 12 livres.

On y compte environ quarante feux ; les habitants sont pauvres et obérés. Cette paroisse a été imposée, en 1667, à 341 livres 18 sous 6 deniers ; il faut y ajouter la levée des deniers royaux tous les trois ans : elle paye 12 livres par an au prévôt de Gex.

Cette paroisse possède trois communaux en marais : l'un de quatre pauses au marais de *Faisan;* le second en *la Culaz,* de trois pauses, et le troisième *en Pradon,* de trois pauses, et indivis avec les habitants d'Arberoz pour pâture commune de leurs bestiaux.

Le revenu de la cure est d'environ 250 livres : la dîme appartient par moitié au curé et au seigneur : elle se lève sur le bled, de onze parts l'une ; sur le vin et le chanvre, de seize l'une.

Cette dîme vaut annuellement 400 livres : il n'y a aucun bénéfice.

14° Haire-la-Ville.

Cette paroisse, située près du Rhône, n'a ni hameaux ni métairies : elle a pour seigneur Jean-Louis Fabry, de Genève ; elle relève de la justice et du bailliage de Gex.

Le revenu consiste en cens de bled et d'argent ; il vaut 45 livres. Il n'y a ni commerce, ni pont, ni passage, ni forêt ; la

plaine fournit de tous bleds, un peu de vignes, peu de prés et quelques menus bois.

L'ouvrée de vigne est estimée 15 livres, la seytorée de pré 30 livres, le journal de terre 30 livres.

Il y a environ 40 habitants, la plupart fort pauvres.

Ils ont été imposés, en 1670, à la somme de 34 livres, non compris les deniers royaux qui se lèvent tous les trois ans.

Ils n'ont d'autres charges que de payer 12 livres au prévôt de Gex.

Cette paroisse n'a pas de communaux; les habitants mènent paître leurs bestiaux avec ceux de Bernex, au lieu dit *les Teppes de Graisy,* à raison de quoi ils payent une redevance au seigneur de Livron.

Le curé de Bernex tire annuellement trois coupes, tant froment que seigle, et environ huit pots de vin de la commune de Haire.

La dîme appartient, pour les deux tiers, à la seigneurie de Genève, et l'autre tiers au curé de Bernex : elle se lève sur tous bleds, d'onze parts l'une; sur le vin, de seize parts l'une. Elle vaut, année commune, 120 livres : il n'y a aucun bénéfice.

15° Meyrin.

Cette paroisse a pour hameaux Mattignin et Cointrin : M. le Prince est seigneur de Meyrin, et Louis de Livron, seigneur des deux hameaux.

Il n'y a point de commerce; il n'y a ni rivière, ni pont, ni passage. Tout ce plat pays est couvert de broussailles; il y croît

aucun commerce; elle n'a d'autre rivière que la Versoix que l'on traverse sur un pont de bois. On y récolte froment, seigle et avoine : il y a quelques vignes dont la pause peut valoir 30 livres, la seytorée de pré 15 livres, et la pause de bonne terre 12 livres.

On y compte environ quarante feux; les habitants sont pauvres et obérés. Cette paroisse a été imposée, en 1667, à 341 livres 18 sous 6 deniers; il faut y ajouter la levée des deniers royaux tous les trois ans : elle paye 12 livres par an au prévôt de Gex.

Cette paroisse possède trois communaux en marais: l'un de quatre pauses au marais de *Faisan;* le second en *la Culaz,* de trois pauses, et le troisième *en Pradon,* de trois pauses, et indivis avec les habitants d'Arberoz pour pâture commune de leurs bestiaux.

Le revenu de la cure est d'environ 250 livres : la dime appartient par moitié au curé et au seigneur : elle se lève sur le bled, de onze parts l'une; sur le vin et le chanvre, de seize l'une.

Cette dime vaut annuellement 400 livres : il n'y a aucun bénéfice.

14° Haire-la-Ville.

Cette paroisse, située près du Rhône, n'a ni hameaux ni métairies : elle a pour seigneur Jean-Louis Fabry, de Genève; elle relève de la justice et du bailliage de Gex.

Le revenu consiste en cens de bled et d'argent; il vaut 45 livres. Il n'y a ni commerce, ni pont, ni passage, ni forêt; la

plaine fournit de tous bleds, un peu de vignes, peu de prés et quelques menus bois.

L'ouvrée de vigne est estimée 15 livres, la seytorée de pré 30 livres, le journal de terre 30 livres.

Il y a environ 40 habitants, la plupart fort pauvres.

Ils ont été imposés, en 1670, à la somme de 34 livres, non compris les deniers royaux qui se lèvent tous les trois ans.

Ils n'ont d'autres charges que de payer 12 livres au prévôt de Gex.

Cette paroisse n'a pas de communaux; les habitants mènent paître leurs bestiaux avec ceux de Bernex, au lieu dit *les Teppes de Graisy,* à raison de quoi ils payent une redevance au seigneur de Livron.

Le curé de Bernex tire annuellement trois coupes, tant froment que seigle, et environ huit pots de vin de la commune de Haire.

La dîme appartient, pour les deux tiers, à la seigneurie de Genève, et l'autre tiers au curé de Bernex : elle se lève sur tous bleds, d'onze parts l'une; sur le vin, de seize parts l'une. Elle vaut, année commune, 120 livres : il n'y a aucun bénéfice.

15° Meyrin.

Cette paroisse a pour hameaux Mattignin et Cointrin : M. le Prince est seigneur de Meyrin, et Louis de Livron, seigneur des deux hameaux.

Il n'y a point de commerce; il n'y a ni rivière, ni pont, ni passage. Tout ce plat pays est couvert de broussailles; il y croît

de toutes sortes de bleds, mais en petite quantité, et quelques mauvaises vignes en hautins. La seytorée des meilleurs prés vaut 30 livres, et des prés ordinaires 20 livres.

Le journal de terre est estimé 15 livres, et de broussailles, 4 livres.

On compte dans cette paroisse environ 150 habitants, plus pauvres que riches.

En 1667, elle fut imposée à la somme de 470 livres 2 sous. Les charges de la communauté consistent dans l'entretien d'un grand puits, et en 12 livres qu'elle paye annuellement au lieutenant de la maréchaussée de Gex.

Elle possède cinq journaux de bois-taillis, au lieu dit *les Etalies*, et douze autres qui lui sont contestés par le prieur de Saint-Jean-sous-Genève.

Elle a encore treize seytorées de marais où vont paître les bestiaux de la paroisse; une partie est amodiée 15 livres par an.

Le revenu de la cure est de 300 livres. La dîme de Meyrin est partagée par le prieur de Saint-Jean et le curé de la paroisse; celle de Mattignin appartient pour un quart au dit curé, et les trois autres quarts à la seigneurie de Genève.

Elle se lève sur les gros bleds, de onze parts l'une; la portion du prieur vaut 200 livres, et celle du curé 180 livres.

Il y a deux chapelles dans l'église paroissiale, l'une de 15 livres de revenu, l'autre de 10 livres.

16° Ornex.

La paroisse d'Ornex a pour hameaux Villars, Maconay et Magnin. Charles, fils de Charles de Brosses, grand-bailli de

Gex, est seigneur d'Ornex et de Prévessin, en sa qualité de prieur des dits lieux; ce prieuré lui rapporte 1,500 livres, quoique le titulaire soit fort jeune et encore aux études : M. le Prince en est le collateur.

Il n'y a dans cette paroisse ni commerce, ni rivières, ni passage, ni forêts. La plaine produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

Il y a quelques vignes dont la pause vaut 10 livres; la seytorée de prés environ 30 livres, et le journal de terre 15 livres.

On compte en tout 200 habitants, qui sont fort pauvres; la paroisse fut imposée, en 1670, à la somme de 472 livres 13 sous : il n'y a pas d'autres impositions que celle des deniers royaux tous les trois ans.

Il n'y a pas de communaux; les habitants n'ont d'autres charges que de payer par an 12 livres au prévôt de Gex.

La cure vaut 300 livres de rentes pour sa portion congrue payée par le prieur de Prévessin, qui est collateur de cette cure.

La dîme appartient au dit prieur; elle se lève sur tous bleds, de onze parts l'une; sur le vin et le chanvre, de seize parts l'une.

La dîme vaut par année, y compris Prévessin et Bretigny, 800 livres.

17° Péron.

La paroisse est Péron; Logras, Feygère et Greny en sont les hameaux : elle comprend encore le château du Sauvage et la maison basse de Lornay, mâsure des sieurs Jantet de Nantua.

Le seigneur de toute cette paroisse est Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban et baron de Pierre, près de Collonges : la terre de Péron est amodiée 200 livres, et celle de Pierre 1,100 livres.

Il n'y a ni rivière, ni commerce, ni octroi ; c'est le passage de Lyon à Genève, Gex et la Suisse.

Cette paroisse n'a pour forêt que quelques sapins sur la montagne ; elle récolte du froment et de l'avoine. Il y a quelques vignes au lieu dit *en Oralaz,* dont l'ouvrée vaut 6 livres, la seytorée de prés 15 livres, et le journal de terre 9 livres.

On y compte environ 400 habitants, plus pauvres que riches. Ses impositions s'élèvent à 960 livres, non compris les deniers royaux tous les trois ans.

Cette paroisse paye annuellement au Fort-de-l'Ecluse 20 charretées de bois, 12 livres de chandelles, et au prévôt de Gex 12 livres.

Les habitants ont pour propriété les pâturages du bas de la montagne, et la rente de 100 florins ou 28 livres 10 sous pour l'amodiation de la montagne appelée *Poutouille.*

Ils ont engagé la montagne, dite *en Pralet,* à Claude Dubois et consorts, du village de Greny, pour la somme de 3,700 florins.

Ils possédaient jadis neuf parcelles de bois châtaigniers, lesquelles ont été subhastées, à leur préjudice, à la requête de la dame de Tournay qui, depuis, les a cédées au dit Dubois pour 1,598 livres.

Le curé reçoit par an 50 livres, sans ce qu'il possède en la paroisse de Pouilly et de Cessy.

La dime appartient à la seigneurie de Genève, pour ce qui se lève à Péron, Feygère et Greny, outre la moitié de celle de Logras.

Elle se lève sur les gros bleds, de onze l'une; sur les légumes, point; sur l'orge et l'avoine, de onze l'une; sur le chanvre, de quinze parts l'une; et sur le vin, de vingt-quatre l'une.

La dime de toute la paroisse est estimée 500 livres. Il n'y a aucun bénéfice, sinon une chapelle à Feygère; c'est une mâsure possédée par les seigneurs de Genève, qui en tirent 300 livres annuellement, quoiqu'il ne s'y fasse pas d'office.

18° Pouilly.

Cette paroisse comprend Pergnin, Flies, le château de Saint-Genix au marquis de Bernex, et les mâsures, appelées *Maison de Pommiers*, au sieur du Sauvage de Châteauvieux. Elle relève de la baronnie, bailliage et justice de Gex, excepté Saint-Genis où il y a un premier juge.

Le revenu de M. le Prince est, pour Pouilly, de 150 livres; il consiste en cens, moulins à bled, à scie, pressoir à huile, et battoir de chanvre.

Il n'y a dans cette paroisse que de petites rivières et des petits ponts plus à charge qu'à profit : il n'y a que les mulets, portant des marchandises de Lyon en Suisse, qui passent par Saint-Genix.

Il n'y a pas de forêts; c'est un pays de plaine, placé au milieu du bailliage de Gex; il y croît de tous bleds, mais en petite quantité : on y trouve quelques vignes en hautins, qui ne valent

guère que 12 livres le journal. La seytorée de prés est estimée 6 livres, et le journal de terre 8 livres.

On y compte environ 300 habitants, dont le plus grand nombre est peu aisé.

La paroisse fut imposée, en 1669, à la somme de 636 livres 14 sous 6 deniers. On n'y lève d'autres impositions que les deniers royaux tous les trois ans.

Il n'y a d'autre péage que celui de Flies pour certaine traverse; il appartient à M. le Prince.

Les charges de cette paroisse sont, pour les hameaux de Flies et Pérignin, 46 livres aux gardes et sergents : ceux de Saint-Genix payent à part; Pouilly en est exempt.

Les habitants de Pouilly, Pérignin et Flies entretiennent trois ponts de pierre, autant de ponts de bois, et deux planches, dont les réparations coûtent annuellement environ 24 livres. Ils payent, conjointement avec Saint-Genix, 12 livres au prévôt de Gex : les habitants de Saint-Genix sont, en outre, chargés d'entretenir un pont de bois, qui leur coûte environ 12 livres par an.

Toute la paroisse est endettée : les habitants de Flies doivent seuls 228 livres 12 sous; ceux de Saint-Genix, 132 livres d'une part et 118 de l'autre.

Ils ont pour communaux une montagne *au Fiernay,* avec maison et droit de pâturage, laquelle est amodiée 115 livres.

Item, une autre montagne *au Montaisé,* indivise avec les habitants de Crozet; elle produit 85 livres de revenu.

Item, le marais appelé *le Pasquier de Pouilly,* pour eux et ceux de Sergy et de Crozet.

Toute la paroisse de Pouilly a le droit de conduire ses bestiaux, de prendre du bois pour bâtir et se chauffer sur la montagne *des Brulaz,* sur Chézery; mais ils sont troublés dans ce droit par les habitants du dit Chézery, qui les repoussent à force ouverte et à mains armées.

La cure vaut environ 300 livres. La dîme de Pouilly appartient par cinquième au prieur Sous-Genève, au seigneur de Bernex, au curé de Crozet, au sieur de Sergy et au sieur du Sauvage.

Celle de Pérignin, au dit prieur pour un quart, au curé de Pouilly pour une moitié, et l'autre quart au dit sieur du Sauvage.

Celle de Flies appartient pour un quart au prieur Sous-Genève; pour un quart au sieur de Sergy, et Jean-Pierre Pignier, de Gex; l'autre moitié au curé de Saint-Jean-de-Gonville.

Celle de Saint-Genix est au dit prieur pour les deux tiers, et l'autre tiers au curé de Pouilly.

Ces dîmes se lèvent sur tous bleds, d'onze parts l'une; sur les légumes, à discrétion; et sur le chanvre, de seize l'une. Elles valent, par année commune, 870 livres; celle du seigneur de Saint-Genix, 75 livres.

Il n'y a que l'église paroissiale, qui tombe en ruines; elle est dans un état déplorable.

Pouilly-Saint-Genix paraît avoir été le siége d'une grande colonie romaine, à en juger par les nombreux monuments antiques qu'on y a découverts. En fouillant les cimetières qui entourent sa vieille église, on trouva, il y a quelques années,

des caveaux soigneusement construits, et une grande quantité de cercueils renfermant des médailles, de petites chaînes d'or et des monnaies diverses dont le musée de Genève sut faire l'acquisition.

Pouilly-Saint-Genix et de vastes terrains environnants avaient été donnés par les comtes de Savoie aux Pères Bénédictins, qui les assainirent et les mirent en culture. Ils y bâtirent, on ne sait à quelle époque, un vaste couvent, qui devint maison abbatiale, et y firent construire l'église actuelle, dont les vestiges de communications attestent l'immensité et l'importance de cette abbaye.

Plus tard, ces laborieux défricheurs créèrent successivement les maisons d'Ornex, de Prévessin, de Cessy, d'Asserens, de Saint-Jean-de-Gonville, qui devinrent des paroisses de leurs dépendances.

Pouilly-Saint-Genix, sous la direction des Bénédictins, s'accrut de tous les étrangers qui vinrent y chercher un asile et du travail. Cette bourgade devint assez considérable pour prendre le nom de ville; à ce titre, elle jouissait de plusieurs priviléges.

Tel était l'état prospère de Pouilly-Saint-Genix au centre du pays de Gex, lorsque les Bernois vinrent, en 1536, s'emparer de cette heureuse contrée. La ville, le monastère, et toutes les maisons qui en dépendaient, furent saccagés, brûlés et rasés; il ne resta debout, au milieu de ces ruines, que l'église actuelle, parce qu'on l'avait convertie en magasin.

19° Prévessin.

Cette paroisse n'a d'autres fiefs que celui du prieur de ce lieu; c'est Charles des Brosses, fils du grand-bailli de Gex. Le revenu de Prévessin et de ses dépendances vaut environ 1,500 livres de rente : il consiste en dîmes, cens, terres et moulins.

Il n'y a aucun commerce, point de passage ni rivière, sinon des torrents qui produisent de grands dommages.

Point de forêts; le pays est couvert de marais et de broussailles; il ne produit qu'un peu de bled, et il n'y a d'autres vignes que celles du prieuré. La seytorée de pré vaut 12 livres, et le journal de terre 6 livres.

Il y a environ 50 habitants, les plus pauvres du bailliage.

La paroisse vient d'être imposée à la somme de 311 livres, non compris les deniers royaux tous les trois ans. Elle paye, avec ses hameaux, 12 livres par an au prévôt de Gex; l'entretien de deux planches sur la rivière du *Lion* et le torrent du *Journan*, lui coûte annuellement 4 livres.

Les habitants possèdent deux marais : l'un proche de Visignin, de 12 pauses; l'autre près de Bretigny, de la même contenance.

Il n'y a point de cure, mais une chapelle : le curé de Pouilly tire de Prévessin environ 45 livres pour divers servis qu'il croit lui être dus.

La dîme appartient au seigneur, prieur de Prévessin; elle se lève sur tous bleds, d'onze parts l'une, et sur le chanvre, de seize l'une. Elle vaut, pour Prévessin, Vesignin et

Bretigny, 800 livres, y compris Ornex, Maconex, Villars et Magny.

Il y a une chapelle et des mâsures; il ne s'y fait d'autre office que celui qu'y va faire le curé de Pouilly.

20° Sacconex.

La paroisse de Sacconex, sans fiefs ni hameaux, est à une demi-lieue de Genève; les citoyens de cette ville y possèdent des maisons, des terres et des prés. M. le Prince en est seigneur, et le revenu est confondu dans celui de la ferme générale du pays de Gex.

Point de commerce, ni rivière ni passage, mais beaucoup de broussailles. Sacconex est situé sur une petite éminence, dans un territoire qui produit du froment, de l'avoine et du seigle. Il y a quelques vignes et quelques hautins, dont l'ouvrée peut valoir 30 livres. La seytorée de prés de bonne qualité, 30 livres; de qualité médiocre, 20 livres. Le journal de terre, en bon lieu, 30 livres, et en terre ordinaire, 20 livres.

On ne compte dans cette paroisse que 18 feux; les habitants sont tous pauvres.

Elle vient d'être imposée à la somme de 164 livres 11 sous 3 deniers, non compris les deniers royaux tous les trois ans. Elle paye par an 12 livres au prévôt de Gex, et 30 coupes d'avoine au château de Gex.

Les habitants ne possèdent qu'un marais près de Matignin, où ils vont faire paitre leurs bestiaux.

Le revenu annuel de la cure est de 250 livres. La dîme

appartient, par moitié, à la seigneurie de Genève et au curé ; elle se lève sur le bled, de onze l'une ; sur le vin, de seize l'une, et sur le chanvre, même proportion.

La dîme de cette seigneurie vaut, année moyenne, 300 livres ; la part du curé est de 90 livres.

21° Saint-Jean-de-Gonville.

Cette paroisse a pour hameaux Mornex et Choudens ; elle comprend le fief de la maison de Gruière au sieur Varnier du Sauvage, le château ou mâsure de Matignin au sieur de Livron, et la tour d'Ogny au seigneur du dit lieu.

M. le Prince est seigneur de Saint-Jean, comme engagiste du pays de Gex appartenant au roi : son revenu est de 200 livres.

Saint-Jean est à égale distance de Gex et du Fort-de-l'Ecluse, sur le passage de Lyon à Genève et en Suisse. Il y a un pont sur le ruisseau appelé *le Nan-de-Gonville ;* c'est le pont de Lamotte.

Il n'y a pas de commerce ni de forêts, si ce n'est quelques sapins dans la montagne. Le territoire est très-accidenté près de la montagne, où il n'y a que des pierres et des cailloux.

On y récolte froment, seigle et avoine en petite quantité ; il n'y a presque point de vignes, mais quelques hautins qui donnent un vin très-médiocre. L'ouvrée vaut environ 6 livres ; la soiture de prés, 15 livres ; le journal de terre, 14 livres.

La paroisse compte 260 habitants, dont une partie est chargée de dettes et l'autre peu aisée, à cause de l'infertilité du lieu

et des fatigues qu'ils ont souffertes par les divers logements des gens de guerre.

Elle était imposée dans sa totalité, en 1669, à 824 livres 10 sous, sans y comprendre la levée des deniers royaux tous les trois ans.

Il y a au dit Saint-Jean un petit péage, lequel se lève à présent à Thoiry par les fermiers de M. le Prince.

La communauté paye chaque année 12 livres au sieur Borsat, lieutenant de la maréchaussée à Gex, et 18 livres aux gardes établis pour la conservation des terres.

Les communaux consistent en deux marais de 20 seytorées, sept parcelles de bois châtaigniers, des teppes remplies de buissons, et une montagne qui s'amodiait 400 livres, laquelle a été vendue, au mois de novembre 1669, au sieur Dupan de Genève, pour 7,457 livres.

Le revenu de la cure est de 150 livres par an. La dîme se lève, pour les deux tiers, par le sieur d'Ogny, seigneur de Sacconex; pour le second tiers, par la seigneurie de Genève, après que le curé a prélevé sur le tout la sixième partie.

Elle se lève sur le gros bled, de onze l'une; sur les légumes, de seize l'une; sur le vin, même proportion; sur le chanvre, de quinze l'une : elle peut valoir 600 livres par an.

Il n'y a que l'église paroissiale, qui est en très-mauvais état; la nef est tombée, et le chœur menace de tomber aussi : le curé n'a pas même une demeure pour se loger.

22° Sergy.

Sergy dépend de la paroisse de Thoiry; le seigneur est Jacques de Martines, sieur de Sergy, de bonnes vie et mœurs, *quoique de la religion réformée*. Son revenu, de 600 livres, consiste en dîmes, terres, cens et rentes nobles.

Il n'y a point de commerce, ni rivière, ni passage, ni forêts. Le sol est en plaine, et produit du froment, de l'avoine et du seigle. On y rencontre des hautins dont l'ouvrée vaut 12 livres; le journal de terre, 12 livres, et la seytorée de prés, 15 livres.

On y compte environ 150 habitans, pauvres et obérés.

En 1669, le village de Sergy fut imposé pour sa quote-part à 365 livres; plus, la levée des deniers royaux tous les trois ans. Il paye 3 livres pour sa portion des 12 livres que la paroisse doit chaque année au prévôt de Gex; plus, 4 livres pour solde des gardes de la commune.

Sergy paye annuellement 3 livres pour l'entretien des planches de Sergy, et sa part des 300 livres que doit par an toute la paroisse à l'entretien des ministres.

Les habitants de Sergy possèdent deux marais, l'un de deux seytorées, l'autre de six, pour faire pâturer leur bétail : ils ont le même droit au pâquier de Pouilly, d'environ 200 seytorées, conjointement avec ceux de Pouilly et du Crozet. Ils possèdent une montagne, avec des granges au *Planet*, dont la rente vaut 60 livres.

Les deux tiers de la dime de Sergy appartiennent au seigneur,

et l'autre tiers, par moitié, au curé de Thoiry et aux hoirs du sieur de Pougny.

Elle se lève sur le bled, à raison de onze l'une; sur le vin et le chanvre, de seize l'une : elle vaut environ 200 livres.

23° Cessy.

Cette paroisse, à un quart de lieue au-dessous de Gex, a pour hameaux Segny et Echenevex : chacune de ces localités compte cinq métairies à divers particuliers, mais sans maisons.

Cessy a pour seigneur M. le Prince, dont le revenu est de 300 livres. Il ne s'y fait aucun commerce; il n'y a pas de pont ni de péage, mais des torrents plus préjudiciables qu'utiles; c'est le passage de Gex à Genève.

Le territoire, partie plaine, partie en broussailles, entrecoupé de petits vallons, donne du froment, de seigle, de l'orge et de l'avoine.

On y voit peu de vignes; quelques hautins dont l'ouvrée vaut 6 livres, le journal de terre 8 livres, et la seytorée de pré 10 livres.

Les habitants, au nombre de 200, sont pauvres : la paroisse a été imposée, en cette année 1670, à la somme totale de 1,416 livres, outre les deniers du roi tous les trois ans.

Ses charges consistent à payer 12 livres pour les gardes, 15 livres pour l'entretien et réparations des ponts, planches, chemins, torrents, bâtiments de leur montagne et vacations du châtelain : ces vacations sont de 600 livres, de huit ans en huit ans, et 400 livres, à cause du Journan dans sa course à

travers la paroisse, et 70 livres pour réparation des ravages des eaux à Echenevex.

Cessy seul doit 1,524 livres, Segny 1,220, et Echenevex 1,036. Cessy possède une montagne, au lieu dit *en Panton*, de rente annuelle de 60 livres, sur lesquelles se paye la valeur de neuf fromages estimés 15 livres, pour droit d'arpage dû à M. le Prince, au seigneur de Divonne et aux gardes de la dite montagne; plus, deux marais pour faire pâturer le bétail.

La cure de Cessy vaut par année 400 livres, y compris les chapelles de l'église paroissiale. La dîme appartient aux religieux de Saint-Claude: elle se lève sur tous bleds, de onze parts l'une, et sur le vin, de quarante l'une.

La dîme vaut, par commune année, 1,000 livres.

24° Sauverny.

Cette paroisse a pour hameaux Versonnex et Villars-N.-D. M. le Prince en est seigneur, et le revenu est confondu avec celui de la ferme générale du pays de Gex.

Elle est limitée à l'est par la Versoix; on y trouve encore deux ruisseaux, *le Doudan* et *le Valenan*, sur lesquels il y a un pont de pierre et cinq planches.

Son terrain, entrecoupé de plaines et de petites collines, produit, mais en petite quantité, du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a peu de vignes, la plupart appartiennent à des étrangers; la pause vaut 30 livres; la pause de prés 20 livres, et la pause de terre en bon lieu 20 livres.

On y compte environ 40 feux; les habitants passent pour n'être pas riches.

En 1667, toute la paroisse fut imposée à 299 livres 8 sous, non compris les deniers royaux tous les trois ans. Il n'y a ni commerce, ni péage, ni forêts, mais quelques bois-taillis à 6 livres la pause.

La communauté paye chaque année 12 livres au prévôt de Gex; l'entretien et les réparations du pont et des planches lui coûtent considérablement. Elle doit encore 100 livres par an au maître d'école, 30 livres au ministre réformé, et 20 livres aux héritiers de Gaspard Gay de Gex.

La paroisse possède deux communaux de bois, l'un aux habitants, au-dessous de Souvernier, pour faire paître leurs bestiaux, et l'autre où ont part les habitants de Cessy, Tutigny et Morex.

Plus, une montagne avec des granges sur Vesancy, au lieu dit *l'Esohérole*, d'un revenu de 100 livres.

Le hameau de Versonnex possède pour lui seul deux communaux, l'un au-dessus du dit lieu, l'autre *en Praclaret*.

Toute la paroisse jouit de la coupe du bois-taillis de la *Vuataz*.

Le revenu de la cure est de 600 livres environ. La dîme de Souvernier appartient au curé; celle de Versonnex et de Villars au dit curé et à la seigneurie de Genève par moitié, après qu'on a prélevé trois coupes en faveur de la seigneurie et cinq coupes pour les religieux de Saint-Claude, moitié froment, moitié avoine, à cause de leur prieuré de Cessy.

La dîme se lève sur tous bleds, de onze parts l'une; sur le chanvre, de seize l'une; et sur le vin, de vingt parts l'une.

Toute la dîme vaut par année 600 livres.

25° Vernier.

Le revenu de cette paroisse, à une demi-lieue de Genève, est confondu dans celui de la ferme générale du pays de Gex, qui appartient à M. le Prince. Le Rhône passe au pied du finage, et ravage tous les ans une bonne partie des vignes de la paroisse.

Il n'y a ni pont ni commerce; le sol sec et stérile ne produit que du seigle. Il y a quelques vignes dont la fosserée vaut environ 6 livres, le journal de terre 9 livres: il n'y a point de prés.

On y compte 25 feux, dont les habitants sont plus pauvres que riches.

En 1667, cette paroisse fut imposée à la somme de 453 livres 19 sous, non compris les deniers royaux.

L'entretien de la planche sur le Nan d'Avanchet coûte 200 livres par an.

Les habitants possèdent un communal d'environ 4 journaux, mais de peu de valeur.

Le revenu du curé est de 120 livres par année. La dîme appartient au prieur de Saint-Jean-sous-Genève et au curé de Vernier: elle se lève sur le bled, de onze parts l'une; sur le vin et le chanvre, de seize l'une.

Elle vaut par an, au dit prieur, 450 livres, y compris la dîme d'Aire, hameau de cette paroisse; et au curé, 90 livres.

26. Versoix.

La paroisse de Versoix, sur les bords du lac, a pour hameau Malagny, consistant en trois maisons. Les Genevois y possèdent des terres, prés et vignes, sans maison d'habitation.

M. le Prince en est seigneur, et en tire environ 500 livres de revenu. On y rencontre la rivière de Versoix, sur laquelle il y a un pont de bois, et le Nan du Vangeran avec un pont de pierre; c'est le passage de Lyon et de Genève en Suisse.

Il n'y a ni forêts ni commerce; on y récolte du froment et du seigle en petite quantité. Il y a peu de vignes, dont la fosserée vaut environ 3 livres et la pause 24 livres. La seytorée de prés est estimée 15 livres, et la pause de terre, de même valeur.

On y compte environ 100 habitants pauvres.

La paroisse fut imposée, en 1667, à la somme de 228 livres, non compris la levée des deniers royaux tous les trois ans.

Elle ne possède que vingt pauses en communaux pour la nourriture du bétail. La dîme est à M. le Prince pour le bled et le vin, et au curé pour le chanvre et le bled qui croit dans les novales. La dîme du prince vaut 300 livres, et celle du curé 10 livres.

27° Thoiry.

Cette paroisse, située sur le chemin de Lyon en Suisse, a pour hameaux Allemogne et Feynière. Le revenu de Thoiry

consiste en cens, servis, montagne, ruraux et moulins; il s'élève à 800 livres.

Il n'y a dans cette paroisse ni commerce, ni forêts, ni octroi, quoiqu'il y ait un petit péage à Thoiry et deux ponts de pierre sur chacune des fontaines de Thoiry et d'Allemogne.

On n'y récolte que du seigle, de l'avoine et un peu de froment : le journal de terre vaut 12 livres, l'ouvrée de hautins 12 livres, et la seytorée de prés 12 livres environ.

La paroisse compte 200 habitants, plus pauvres que riches : elle fut imposée, en 1669, à 1,439 livres 9 sous 3 deniers, non compris la levée des deniers royaux tous les trois ans.

Ses charges consistent à payer annuellement 12 livres au prévôt de Gex, 18 livres aux gardes ruraux, et 300 livres aux ministres réformés.

Thoiry paye seul, chaque année, 4 livres de cire blanche à M. le Prince, et doit environ 13,000 livres.

Il possède pour communal un marais *en Praille*, de la contenance de 30 pauses, pour faire pâturer ses bestiaux, et une montagne qui lui donne 400 livres de rente.

Allemogne tient en propriété un marais d'environ douze seytorées, au lieu dit *des Terrêtes;* plus une montagne *au Curson*, avec pâturage et maison, d'un revenu annuel de 200 florins.

Le revenu de la cure est de 350 livres : la dîme appartient au sieur de Livron et d'Allemogne. Elle se lève sur tous bleds, de onze parts l'une; sur le vin et le chanvre, de seize l'une.

La dîme de Thoiry vaut, y compris celle de Feynière, 350 livres; celle d'Allemogne, 150 livres.

On remarque à Thoiry une source intermittente, connue dans le pays sous le nom de *Puits Malley* ou *Mathieu;* c'est un rocher excavé qui vomit, en certains temps, une si grande quantité d'eau, qu'elle forme une rivière rapide, écumante, capable de porter un bateau.

Ce torrent improvisé roule avec fracas à travers le rocher qui lui sert de lit sur une longueur de 200 toises. Ce phénomène s'explique par la position de Thoiry, qui est bien au-dessous du niveau de la vallée de Lelex et de Chézery, placée derrière le Jura. L'émersion de la source ou *Puits Malley* correspond, en effet, à la fonte des neiges ou aux grandes pluies qui tombent dans cette vallée. Ces eaux s'infiltrent dans la montagne et correspondent sans doute à un vaste réservoir qui, vide ou trop plein, produit l'intermittence de cette grande source.

Ce qui prouve ce fait d'une manière irréfragable, c'est que les fontaines du pays de Gex sont troublées immédiatement après que des trombes d'eau ou des pluies d'orage sont tombées dans cette haute vallée et ont grossi les eaux de la Valserine.



CHAPITRE XXIX.

—

Etat du clergé. — Les destinées du pays Gex unies à celles de la France. — Son importance historique. — Ses limites après le traité de 1749. — Ses temples protestants. — Leur destruction. — Privilèges du pays de Gex. — Premier partage de la vallée de Mijoux. — Sa délimitation en 1612. — Suppression de ses privilèges. — Intervention paternelle de Voltaire. — Il se venge des Genevois par ses manufactures d'horlogerie à Versoix et à Ferney. — Lettre de Voltaire. — Fondation de la ville et du port de Versoix. — Vers à Mme de Choiseul. — Reconnaissance du pays de Gex pour son bienfaiteur. — Singulière influence de Voltaire sur le 18e siècle. — Décadence de ses manufactures. — Double vente du château et de la terre de Ferney.

ÉTAT DU CLERGÉ DANS LE BAILLIAGE DE GEX, APRÈS LE TRAITÉ DE 1658, ENTRE LA FRANCE ET LES CANTONS.

— Les religieux de l'abbaye de Saint-Claude, prieurs de Divonne et de Cessy.

— M. le prieur de Prévessin.

— Les RR. PP. Carmes de Gex.

— Les religieuses Ursulines de Gex.

— MM. les curés du bailliage, au nombre de vingt-six.

Chapelains du pays de Gex.

Le recteur de la chapelle de Saint-Jacques de l'église de Gex.
— Chapelle des Trois-Rois, à Chalex.
— Chapelle du Saint-Esprit, à Allemogne.
— Chapelle de Saint-Etienne, à Segny.
— Chapelle de Saint-André, à Meyrin.

Le pays de Gex, devenu français, fit partie du gouvernement de la Bourgogne, et participa à la gloire et aux revers de la commune patrie. Sous la puissante protection des rois de France, ses destinées se rattachèrent à celles de la grande famille, et son histoire s'identifia avec celle de la nation dont il faisait partie depuis 1601.

« C'est à tort que les historiens, dit Dufey, *Dictionnaire de la Conversation,* ont mesuré l'importance de cette contrée à l'exiguité de l'espace qu'elle occupe au pied du Jura, et ne lui ont consacré que quelques lignes : ils ont l'inexcusable tort d'omettre des faits intéressants.

« Placé sur les frontières de trois puissances qui se le sont long-temps disputé, ce petit pays a cependant été le théâtre de grands événements, et sa possession l'objet d'importantes et nombreuses négociations diplomatiques. »

Le pays de Gex, qui s'étendait autrefois jusqu'au lac Léman et au Rhône qui le séparait de la Savoie, est aujourd'hui limité, à l'*orient,* par les anciens mandements de Genthoux et de Peney, enclavés dans cet ancien bailliage. Ces limites ont

été réglées par le traité de 1749, entre la France et la république de Genève ; voici ses principales dispositions en onze articles :

« Pour mettre fin aux difficultés qui s'élevaient depuis long-temps au sujet des possessions de la ville et république de Genève, enclavées dans le pays de Gex, des commissaires, autorisés de part et d'autre, préparèrent l'arrangement suivant :

« Art. 1er. — La république de Genève cède à Sa Majesté tous ses droits sur les villages de Chalex, Thoiry, Feynières, et sur toutes les terres et villages *enclavés, entremêlés* dansl e pays de Gex, excepté Genthod, Malagny, Malva, Dardagny et le mandement de Peney.

« Art. 2. — Elle cède aussi tous ses droits sur les terres et maisons de Saint-Victor et chapitre, répandus en divers endroits du pays de Gex, spécialement sur Moëns, Feuillasse, Saint-Genix et Feygères.

« Art. 3. — Sa Majesté cède, pour elle et ses successeurs, à la république de Genève, tous ses droits sur la *directe* de la baronnie de Gex, situés dans l'étendue du mandement de Peney, nommément sur le village de *Burdignin,* et tous ses droits sur le village de *Russin,* à condition que l'exercice public de la religion catholique, apostolique et romaine sera toujours maintenu et conservé, comme ci-devant, dans le dit village et ses dépendances ; — que l'église, le curé, le presbytère, les revenus et droits qui en dépendent, demeureront constamment sous la protection du roi et de ses successeurs, et que toutes les terres et autres biens appartenant aujourd'hui à des catholiques, dans les dits lieux, ne pourront être vendus, échangés, cédés ou donnés qu'à des catholiques.

des ducs de Savoie; ils pouvaient, sans payer aucun droit, vendre à Genève et en Suisse tous les produits agricoles et industriels du pays.

Cet ancien privilége leur fut confirmé par le réglement du 13 octobre 1828, relatif à l'introduction, dans l'*intérieur* de la France, de ses divers produits, et à l'extraction, de l'*intérieur,* de quelques matières premières, nécessaires aux diverses branches de ses exploitations.

L'article 1er de ce réglement :

« Vu les conventions du 20 novembre 1815, qui ont placé le pays de Gex en dehors de la ligne des douanes de France;

« Vu l'avis du conseil d'Etat, du 6 avril 1819, et les décisions de nos prédécesseurs, en date des 18 novembre 1816 et 7 mai 1819, par lesquelles il a été accordé *certaines facilités à l'industrie* de cet arrondissement pour l'exportation et l'importation de diverses branches de ses exploitations;

« Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur-général des douanes, etc.;

« Arrête :

« 1° Les quantités *de fromages, de laines, de bêtes à cornes, de cuirs, de papiers, de tuiles et de poteries* qui, reconnus provenir du pays de Gex et appartenir à des habitants de ce pays, pourront être admis en exemption de tous droits dans la consommation intérieure;

« 2° Les quantités de matière première qui, réclamées par l'agriculture et les fabriques du pays de Gex, pourront être

expédiées également *en franchise*, de l'intérieur, à destination de ce pays, etc.

« A Paris, le 13 octobre 1828.

« Signé Roy, ministre des finances. »

« L'un des droits les plus précieux des habitants du pays de Gex était de pouvoir tenir, tous les trois ans, par députés, une assemblée, et de présenter au roi des cahiers sur tous les objets qui intéressaient l'administration locale; ils ont eu, depuis, leurs députés aux Etats-généraux de Bourgogne.

« Un arrêté du conseil, en date du 4 janvier 1718, leur permit d'exporter leurs bestiaux en Suisse et dans les autres pays voisins.

« Les habitants de la partie de la vallée de Mijoux, derrière le Jura, qui dépendaient du pays de Gex, pouvaient se pourvoir de sel provenant des salines de la Franche-Comté, privilége précieux dans lequel ils ont été constamment maintenus par divers arrêts du conseil.

« Cette vallée ayant été la cause de bien des discussions fâcheuses entre les hommes du monastère de Saint-Claude et ceux de la baronnie de Gex, il y eut une transaction entre Pierre de la Baume, abbé de Saint-Claude, et Hugard de Joinville, l'an 1334. Elle fut déclarée *commune* entre les deux prétendants, sous la garantie de plusieurs témoins et par acte authentique signé le 23 de mai 1337.

« Cet acte, longuement détaillé et écrit en latin, est conservé dans les archives de la ville de Gex.

« La vallée de Mijoux était restée, quant aux droits de

souveraineté, indivise entre le roi de France et les archiducs d'Autriche, alors souverains de la Franche-Comté. Cet indivis cessa en 1612, en vertu d'un traité fait à Auxonne. La délimitation en fut réglée par une commission mixte qui prit pour ligne de démarcation la rivière de Valserine qui traverse la vallée de Mijoux dans toute sa longueur, du nord au midi.

« C'est dans cette profonde vallée que s'ouvre la nouvelle route de Saint-Claude à Genève par le village de Mijoux, route remarquable par la hardiesse et la beauté de son exécution. (Voy. *Gex, Dictionnaire de la Conversation.*)

« Les priviléges dont jouissaient les habitants de cette vallée pour l'exportation de leurs denrées à Gex et à Genève, cessèrent à l'époque de la réunion définitive d'une partie de cette vallée à la Franche-Comté. En 1674, les fermiers-généraux y établirent leurs commis et leurs douaniers : l'exemption des droits d'octroi et de douane, la faculté de pouvoir, sans impôts, se procurer le sel nécessaire à leur consommation, à la confection de leurs fromages, à l'entretien de leurs bestiaux, étaient pour les Gessiens une condition d'existence ; la privation de ces avantages les réduisit à la plus déplorable misère.

« Voltaire fut pour eux une providence ; il obtint, en 1775, un arrêt du conseil qui, assimilant aux pays étrangers le pays de Gex, dont le domaine de Ferney faisait partie, affranchissait cette contrée du double fardeau des fermes et des gabelles, ainsi que des traites que tiraient les fermes générales pour le transit des marchandises de Gex à Genève et en Suisse.

« Le philosophe de Ferney, fort de l'appui du duc de Choiseul, avait écrit à tous les ambassadeurs pour les intéresser

en faveur du petit pays dont il s'était constitué l'organe et le défenseur; son succès fut complet.

« Un conflit s'étant élevé, en 1754, entre les officiers du bailliage de Gex et la mairie de cette ville, sur la juridiction des biens communaux, la question fut décidée en faveur de la mairie, par arrêt du parlement de Dijon, en 1756.

« Voltaire avait fondé, en 1770, une manufacture d'horlogerie à Versoix et à Fernex, triomphant de tous les obstacles que lui opposait la ligue si puissante des fermiers-généraux. Nous ne citerons qu'une de ses lettres à l'un des protecteurs du pays de Gex, pour l'appréciation de ses efforts à soulager la misère de cette contrée en y appelant le travail et l'industrie.

« Monsieur,

« Vos bontés pour notre très-chétif pays égalent nos désastres. Il y a des temps où il faut savoir souffrir, et ces temps ne sont pas rares : la disette est un de nos plus grands maux. C'était peu d'établir des fabriques de montres à Ferney; il fallait des fabriques de pain. J'ai fait venir bleds et farines de Genève, de Lyon et de Marseille : tous les environs sont tombés aussitôt chez moi. Je suis à bout, et j'ai quatre-vingts personnes à nourrir.

« Il y a une trentaine de sacs de bled saisis depuis long-temps au bureau de Meyrin, sur les monopoleurs. Si vous pouvez, Monsieur, me donner, comme je le crois, un ordre pour acheter cette petite partie; ce faible soulagement pourra subvenir, pour quelques jours, car il y a du bled à Gex par les soins de

M. Fabry; mais on l'économise avec juste raison jusqu'à la moisson qui ne sera ni prompte, ni abondante. Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de m'honorer d'un mot de réponse sur cet objet pressant.

« A l'égard de Versoix, le plus grand mal, à mon avis, vient d'avoir voulu, sans consulter ni vous ni M. de Jaucourt, établir ce port dans l'endroit le plus battu des vents, au lieu de suivre l'indication de la nature, à l'embouchure de la rivière, selon le premier projet que l'on vous adressa, mais qui ne vous parvint point. Cela seul a coûté plus de 600,000 livres, et il n'est parti de ce port qu'une barque, appelée *Frégate,* que les Savoyards ont saisie et que j'ai eu la noble sottise de racheter, et dont l'argent ne me sera pas remboursé.

« L'entrepreneur est entièrement ruiné : il vient encore de perdre un procès à Dijon, au sujet de cette malheureuse forêt que le conseil lui avait adjugée. Je l'ai aidé autant que j'ai pu, et assurément sans aucun intérêt, mais aujourd'hui je ne puis plus aider personne.

Les regnicoles et les étrangers dont on a pris les héritages pour bâtir cette ville de Versoix, qui ne sera de long-temps bâtie, auront du moins l'intérêt de leurs fonds jusqu'à ce qu'ils soient pleinement remboursés. Mais les ouvriers qui sont venus de loin travailler dans ce port, et dont plusieurs se sont réfugiés chez moi, meurent de faim avec leurs familles : voilà, Monsieur, une petite partie de notre situation.

« Les émigrants de Genève et les sujets du roi, associés avec eux, sont un objet non moins digne de votre attention bienfaisante.

« Il y a maintenant quatre fabriques, l'une à Versoix et trois à Ferney; toutes travaillent dans l'occasion pour Bourg-en-Bresse. Toutes peuvent prospérer si le ministère, grâces à vos bontés et à celle de M. le marquis de Jaucourt, leur accorde une protection nécessaire. Mon principal objet a été de leur procurer le débit de leurs ouvrages à l'étranger. Ils ont, en dernier lieu, envoyé pour 600,000 livres de montres à Pétersbourg, et pour 30,000 livres à Constantinople. Jugez, Monsieur, où ce commerce peut aller s'il est encouragé; vous savez que la moindre gêne peut l'anéantir en un jour.

« Vous savez que ce commerce étant en partie d'industrie et en partie de matières d'or et d'argent, et aucun de ces artistes n'ayant de biens que ses talents, il a fallu leur fournir de l'or, ainsi que leur bâtir des maisons et subvenir à tous leurs besoins.

« On ne croit pas sans doute que j'ai entrepris tout cela sans le moindre intérêt; cependant, Monsieur, rien n'est plus vrai, et non-seulement sans intérêt, mais j'ai sacrifié jusqu'aux revenus que me produisaient mes fonds employés pour eux; ce qui peut vous être certifié par tous les fabricants et surtout par le sieur Valentin, artiste et négociant, qui part pour la France, et qui viendra incessamment vous demander votre protection.

« Je finis, Monsieur, cette lettre trop longue et qui n'a pu être plus courte, par vous faire mes très-humbles remercîments, par vous supplier de représenter, dans l'occasion, les effets de mon zèle, et de vouloir bien communiquer ma lettre à M. le marquis de Jaucourt.

« M. Fabry m'a mandé qu'il avait eu l'honneur de vous envoyer un mémoire concernant la fontaine de Ferney : nous avons au moins l'agrément d'une belle fontaine de marbre, si nous n'avons ni vin ni froment.

« J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de respect et de reconnaissance, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Signé : VOLTAIRE. »

Le pays de Gex a conservé avec raison une grande reconnaissance pour le patriarche de Ferney, et n'oubliera jamais tout ce que l'humanité lui dicta lors de l'épidémie qui ravagea cette contrée en 1765, tous les soins qu'il prit pour son affranchissement de la ferme générale et pour lui assurer des magasins de bleds, de sel, etc.

On sait avec quel plaisir Voltaire savourait, en simple mortel, les douceurs de la vengeance : c'est par haine contre les Genevois, qui ne lui pardonnaient pas ses manufactures de montres à Versoix et à Ferney, ni son théâtre qu'ils regardaient comme une école de perversion, qu'il seconda de tout son crédit les projets du ministre de Choiseul. Tous deux voulaient faire de Versoix une ville importante, une riche métropole marchande, pour ruiner Genève au profit du pays de Gex.

Versoix, par sa position au bord du lac, sur les limites de Berne et de Genève, convenait parfaitement à la réalisation de ce projet. Les travaux entrepris par la France dans cette

localité donnèrent de vives inquiétudes aux Suisses. Le ministre de Choiseul, excité par Voltaire, y envoya un bataillon de troupes, accompagné d'ingénieurs chargés de tracer un port fortifié et l'enceinte d'une ville qui devait être entourée de murailles et de fossés.

La république de Berne protesta contre cette entreprise en vertu du traité par lequel le duc de Savoie, à qui les Bernois avaient concédé le pays de Gex en 1564, s'était engagé à ne point élever de forteresses sur leur frontière. Appuyé de toute la confédération helvétique, le canton de Berne signifia à Louis XV de suspendre ces travaux. Le ministre Choiseul, principal moteur de cette entreprise, abandonna la construction de la ville de Versoix et n'acheva que le port sur le lac.

Voltaire, livré à ses propres forces, parvint cependant, dans l'espace de cinq ans, à jeter les fondements d'une vaste cité. Le plan en fut tracé, et cent maisons seulement furent construites, soit par lui qui jouissait de 150,000 livres de rentes, soit par plusieurs riches familles du pays de Gex, qui crurent condescendre ainsi aux vues du gouvernement. Voilà pourquoi le poète-constructeur écrivait à Mme de Choiseul :

Envoyez-nous des Amphions,
Sans quoi nos peines sont perdues;
A Versoix nous avons des rues
Et nous n'avons point de maisons.

Des ouvriers, accourus de Genève, habitèrent les premières maisons de cette ville improvisée. Le pays de Gex était affranchi

de toute imposition directe; Versoix et Ferney donnaient leurs montres à meilleur marché que Genève. Ces deux établissements étaient prospères quand la disgrâce de M. de Choiseul vint jeter Voltaire dans un grand embarras.

« C'est du pays de Gex, c'est du château de Ferney que l'infatigable Voltaire, malgré ses distractions, faisait pleuvoir, dit Mgr Depery, sur la France et l'Europe cette averse d'ouvrages frondeurs, sceptiques, immoraux, qui amenèrent la décadence des mœurs et déterminèrent les terribles péripéties de la révolution française !

« Ferney, dit l'élégant narrateur dont j'emprunte les pensées, était devenu pour les philosophes, les littérateurs et les hardis penseurs de cette époque, comme la Mecque pour les musulmans; il fallait, au moins une fois dans sa vie, en faire le pélerinage. La foule des curieux venait assiéger Voltaire dans sa retraite princière, où une étiquette sévère réglait l'ordre et le temps des réceptions; aussi, dans ses moments d'impatience causée par l'affluence des visiteurs, il s'écriait : *Mon Dieu, délivrez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis !* »

La gloire du philosophe de Ferney avait jeté un certain éclat sur le pays de Gex; ses manufactures de montres se soutinrent jusqu'à la chute du ministre Turgot, en 1776. Cette décadence fut si rapide que Voltaire, désespéré, écrivait, la même année, à Laharpe : *Que va devenir mon pauvre pays de Gex et ce Ferney dont j'avais fait un séjour charmant?*

Cependant l'impulsion industrielle donnée par Voltaire se maintint, en s'étendant jusque dans les plus petits hameaux

du pays. On trouve encore aujourd'hui quelques établissements d'horlogerie à Ferney, Thoiry, Gex, Challex et dans quelques villages de la montagne.

Les populations de toute la contrée, les ouvriers que Voltaire avait réunis dans ses deux *petites villes*, pleurèrent le départ pour Paris de ce bienfaiteur qu'ils ne devaient pas revoir. Mme Denis, sa nièce, ne pouvant plus supporter le triste séjour de Ferney dont elle était héritière, vendit cette terre, en 1778, après la mort de son oncle, à M. le marquis de Villette, pour la somme de 230,000 francs.

Celui-ci en prit possession en 1779, et le remit peu de temps après à la famille de Budé qui, vingt ans auparavant, l'avait vendu à Voltaire.



CHAPITRE XXX.

Mémoire sur l'état déplorable du bailliage. — Son administration avant 1789. — Après la révolution. — Envahissement du pays de Gex par les alliés en 1814. — Projet de le donner aux Genevois. — Adresses au roi et à la duchesse d'Angoulême. — Protestation de ses habitants. — Episode de 1815. — Défense de la contrée. — Attaque des Autrichiens. — Retraite des Français. — Attaque et prise du Fort-de-l'Ecluse. — Traité de Paris. — Nouvelle position politique du pays de Gex. — Sa population. — Son administration spirituelle. — Son adjonction au diocèse de Belley. — Institutions religieuses. — Eglise de Gex. — Création de l'église réformée de Ferney. — Réclamation des protestants de Genève. — Fondation de la chapelle protestante de Gex. — Réclamation de ses fondateurs pour des fonds mis en réserve. — Vue pittoresque de Gex. — Exploitation de ses montagnes. — Châlets et fruitières. — Situation moyenne de ses fromageries. — Autres industries. — Routes nationales. — Vents. — Caractère des Gessiens. — Leur mansuétude dans nos trois révolutions.

Rien ne peut mieux nous faire connaître la déplorable situation du pays de Gex que le *Mémoire* qui fut rédigé, en 1775, par les syndics du tiers, de la noblesse et du clergé.

MÉMOIRE SUR LE PAYS DE GEX.

On s'occupe depuis long-temps des moyens de repeupler cette petite contrée, d'y ranimer l'industrie et l'agriculture, et de lui procurer les avantages dont sa situation est susceptible : il était sans doute réservé à la sagesse du gouvernement actuel de remplir un objet si désirable et si intéressant.

Dans l'enceinte du pays sont enclavés les villages de Burdignin, Satigny, Peney, Russin, Dardagny, Marval, Genthod et Malagny, qui appartiennent en souveraineté à la république de Genève.

Le surplus est composé de vingt-huit paroisses où l'on compte environ 12,000 habitants de tout âge, parmi lesquels sont un grand nombre de Suisses, de Genevois et de Savoyards.

Ces vingt-huit paroisses, dont les terres mal cultivées ne rendent guère, année commune, que le troisième grain, supportent des impôts excessifs.

Il est constaté qu'elles ont payé, en 1774, la somme de 129,448 livres 3 sous 10 deniers; savoir :

Taille	31,918 liv.	6 s.	4 den.
Capitation	4,060	11	2
Décimes	651	»	»
20ᵉ et 4 sous pour livre du 10ᵉ.	21,725	11	3
Droits domaniaux	23,760	»	»
A reporter. . .	82,115 liv.	8 s.	9 den.

Report. . .	82,115 liv.	8 s.	9 den.
Traites.	2,000	»	»
Tabacs.	799	»	»
Gabelles	32,314	7	1
Crue de sel et 8 sous par livre.	8,744	8	»
Don gratuit	1,881	»	»
Marques des cuirs	1,600	»	»
Total. . .	129,454 liv.	3 s.	10 den.

Il est une autre charge qu'on ne peut évaluer: ce sont les *corvées* sur cinq routes ouvertes, de la longueur de 16 lieues. Il suffit de faire observer que pour les seuls ouvrages d'art le pays a emprunté la somme de 134,000 livres, dont il paie les intérêts au denier vingt et sans retenue de vingtième.

Le principal commerce de la contrée consiste dans la vente de ses denrées, de ses bestiaux, des fromages qu'il fabrique, dans la joaillerie (métier plus nuisible qu'utile à ceux qui le professent) et dans l'horlogerie, qui a fait beaucoup de progrès depuis quelques années à Ferney, où M. de Voltaire a rassemblé, à très-grands frais, les meilleurs artistes en ce genre.

Avant l'union du pays de Gex à la couronne de France, il jouissait d'une pleine liberté de commerce avec Genève et la Suisse.

Il fut maintenu dans ce privilége par le traité de Lyon, en 1601, et plus particulièrement encore par des lettres-patentes de 1604, enregistrées au parlement de Dijon, et qui suppriment le droit de pancarte dans tout le bailliage de Gex.

Pendant plus de cent quarante ans, il n'y a eu, à l'entrée et

à la sortie du pays, que trois bureaux des fermes : *Collonges*, *Gex* et *Versoix*. Il y en a huit maintenant : les trois anciens et cinq nouveaux successivement établis, depuis 1746, à *Sacconex*, *Meyrin*, *Mijoux*, *Lelex* et *Divonne*.

Cinq de ces bureaux, Sacconex, Versoix, Mijoux, Gex et Divonne, sont surveillés par un brigadier, un lieutenant et quatre employés, sous les ordres d'un capitaine-général ; les trois autres bureaux, Collonges, Lelex et Meyrin, sont gardés chacun par une sous-brigade composée d'un lieutenant et de trois employés.

Quatre pareilles sous-brigades sont encore postées à Verny, Saint-Genix, Saint-Jean et Sauverny ; de manière que le pays se trouve investi, couvert de bureaux et d'employés de toutes parts.

Ses habitants sont d'autant plus malheureux, qu'éloignés des villes de commerce du royaume, ils sont forcés de se pourvoir à Genève de tout ce dont ils ont besoin, pour leur subsistance, pour leurs habillements et pour l'agriculture ; ils sont réduits à la nécessité ou de payer des droits excessifs à l'entrée du pays, ou de s'exposer à des confiscations ou à des amendes qui les ruinent.

Au sel de Peccais, dont le pays de Gex a toujours fait usage, on a substitué, le 1er octobre 1774, du sel de Provence, sale, dégoûtant, mélangé d'une terre rouge, nuisible aux hommes, aux bestiaux et à la fabrication des fromages du pays.

Ce mauvais sel coûte 39 livres 8 sous 10 deniers le minot, y compris les 6 livres de crue accordées à la provinco, et les 8 sous pour livre de cet impôt, tandis que la ferme fournit

annuellement 6,000 minots de sel, d'une meilleure qualité, à la ville de Genève, au prix de 6 livres 7 sous 10 deniers le minot, et 4 à 5,000 minots à la république du Valais, à la ville de Sion, à 5 livres seulement.

Le tabac, qui se vend 3 livres 2 sous la livre poids de marc à l'entrepôt de Gex, ne coûte qu'environ 18 sous la livre, poids de 18 onces, à Genève et en Suisse.

Il en est de même de plusieurs autres denrées et marchandises qui viennent de Genève, en franchise des droits de la ferme, et qui, par cette raison, y sont à meilleur marché que dans le pays.

Faut-il s'étonner, après cela, s'il arrive si souvent aux habitants du pays de Gex de se pourvoir à Genève (seul débouché qu'ils ont pour la vente de leurs denrées) d'un peu de sel et de tabac pour leur usage, et d'éluder les droits de la ferme sur des choses absolument nécessaires à leur subsistance et à leurs vêtements?

Est-il une tentation plus forte que celle à laquelle ils sont continuellement exposés? Est-il quelque chose de plus touchant que le tableau des maux qui en résultent? Combien de maisons ruinées, combien de pères, de femmes et d'enfants enlevés à leur famille, traduits de prison en prison, et qui gémissent encore dans les fers! Combien de terres incultes, désertes et abandonnées!

Une situation si vraie et si déplorable a fait penser qu'il n'est point de moyens plus propres pour soulager ce petit pays qui succombe sous le poids énorme de ses impôts et de ses charges, pour le mettre en état d'acquitter ses dettes et le

rendre bientôt aussi florissant qu'il est misérable, que de le détacher des cinq grosses fermes, de le déclarer pays étranger, de lui accorder les immunités dont Genève jouit, de supprimer les bureaux et les employés de l'intérieur, de ne laisser subsister que ceux qui sont à l'entrée du pays : Collonges, Lelex, Versoix et Mijoux ; de diminuer le prix du sel, d'abandonner le produit du tabac, et enfin de lui rendre la même liberté de commerce dont il jouissait anciennement, et qui lui a été conservée par le traité qui l'a soumis à la monarchie française.

Ce projet n'est pas moins dans l'intérêt de la ferme que dans celui du pays.

La ferme n'a, dans ce bailliage, que quatre sortes de produits : les *traites*, le *tabac*, les *confiscations* et la *gabelle*.

Pendant les six dernières années du bail, qui a fini le 1er d'octobre 1774, le bureau de Sacconex, qui inquiète le plus les habitants du pays, a coûté à la ferme, en frais de régie, la somme de 5,028 livres, et n'a rendu que 4,522 livres : conséquemment la dépense de ce bureau excède son produit de 506 livres.

Il en serait de même des bureaux de Meyrin, si sa perception s'était bornée aux simples droits de petites denrées et marchandises que les habitants du pays tirent de Genève pour leur consommation ; mais depuis quelque temps on y acquitte les marchandises qui entrent dans le royaume, et dont les droits se paient également au bureau de Collonges.

On peut mettre dans la même classe les bureaux de Gex et de Divonne.

Les uns et les autres ne servent qu'à occasionner de petites saisies et qu'à tourmenter le pays, sans être d'aucun profit pour la ferme, à laquelle ils coûtent plus qu'ils ne rendent.

Il est donc évident que dans l'arrangement proposé il n'y a qu'à gagner pour la ferme, sur l'objet des traites, puisque les bureaux de l'intérieur lui sont à charge, et que non-seulement elle conservera ceux de Collonges, Lelex, Mijoux et Versoix, mais encore que ces bureaux augmenteront considérablement de produits par l'acquittement des droits sur ce qui entrera du pays de Gex en France, et de France dans le pays de Gex.

Le tabac mérite d'autant moins d'attention, que les ventes de l'entrepôt de Gex n'excèdent pas annuellement trois quintaux.

Il en est de même des amendes, des confiscations que la ferme abandonne aux commis qui font les saisies.

Le seul produit réel et effectif de la ferme, ce sont les gabelles. Le prix du sel au grenier de Gex, fixé à 24 livres le minot, par arrêt du conseil, du 5 avril 1715, a été successivement augmenté et porté, par l'impôt des 8 sous par livre, à 45 livres le minot, y compris tous les accessoires : mais il a été réduit, par arrêt du 13 juillet 1773, à 39 livres 8 sous 10 deniers le minot, sur quoi, déduction faite des 8 sous par livre de cet impôt, il reste net pour la ferme 31 livres 10 deniers par minot, en supposant que les 8 sous par livre lui appartiennent et ne sont pas réservés à Sa Majesté.

Cette augmentation graduelle et excessive du prix du sel en a tellement fait diminuer la consommation, qu'il ne s'en est débité que 1,041 minots pendant l'année 1774.

Cette quantité de 1,041 minots, au prix de 31 livres 10 deniers le minot, a rendu 32,314 livres 7 sous 6 deniers, sur quoi déduisant :

1° Le prix du sel et de la voiture, sur le pied seulement de 3 livres par minot, fait.	3,123 liv.	» s.	» den.
2° Les appointements du receveur, à raison de 3 et 1/2 p^{r} 100.	1,130	12	6
3° Les appointements d'un capitaine-général, de 5 brigadiers, 12 lieutenants et 41 employés . .	19,600	»	»
Total. . .	23,853 liv.	12 s.	6 den.
Différence. . .	8,460 liv.	15 s.	» den.

La ferme n'a donc eu de profit réel sur les gabelles dans le pays de Gex, pendant 1774, que 8,460 livres 15 sous.

Il y a deux observations à faire :

La première, qu'en laissant subsister les bureaux de Collonges, Lelex, Mijoux et Versoix, il faut conserver les employés qui les gardent.

La deuxième, que la diminution dans le débit du sel provient principalement de la mauvaise qualité et de l'augmentation excessive des prix, et que la consommation augmentera en rétablissant les choses sur l'ancien pied.

Pour désintéresser la ferme sur ces deux objets, et sur tous autres qu'elle pourrait encore faire valoir, le pays se soumet à lui payer annuellement, par forme d'indemnité, une somme de 15,000 livres, sous condition qu'elle fournira aussi annuel-

lement au pays la quantité de 3,000 minots de sel de Peccais, à 6 livres le minot, ce qui formera encore pour la ferme, distraction faite de la valeur intrinsèque du sel et de la voiture, un bénéfice d'environ 9,000 livres.

Ce sera donc 33,000 livres que le pays comptera annuellement à la ferme.

Suivent les moyens à employer pour remplir cet engagement.

Fait à Gex, le 23 mars 1775. — Signé CASTIN, syndic du clergé. — Le comte DE LA FORÊT, grand bailli du pays de Gex. — SAUVAGE, syndic de la noblesse. — DE MENTHON, LORNEY, FABRY, premier syndic du tiers-état. — Et EMERY, second syndic.

Le malheureux bailliage de Gex, écrasé par les exigences du fisc, ruiné par les difficultés de l'importation et de l'exportation, avait encore à lutter contre un sol ingrat. La culture, fort pénible, devenait coûteuse à cause du petit nombre des habitants, de la rareté et de la cherté des ouvriers. Les meilleures années ne produisent pas des grains suffisamment pour la subsistance des habitants, forcés d'en faire venir de la Bresse et de la Franche-Comté.

Il en est de même des vins; ceux du pays, à la réserve de quelques petits cantons, sont de médiocre qualité; on en tire aussi de la Comté et du Bugey. La proximité de Genève, où la consommation est grande, et l'argent abondant, met aux denrées de toutes les espèces un prix qui excède toujours d'un quart ou d'un tiers celui des autres provinces du royaume.

Le principal commerce du pays consiste dans les bestiaux qui sont d'une beauté rare, et dans les fromages que l'on fabrique dans toute la montagne du Jura.

On compte environ deux cents horlogers, soit dans la ville, soit dans la campagne. Le roi les a rangés les uns et les autres sous les lois des statuts d'une seule et même maîtrise ; elle est soumise à la juridiction de la mairie de Gex, par lettres-patentes du mois de juin 1748, enregistrées au parlement de Dijon, le 1er février 1749.

On y compte aussi trois à quatre cents lapidaires, métier très-ingrat et très-nuisible à la santé. Ces établissements contribuent beaucoup à la dépopulation du pays et au dépérissement de l'agriculture.

Il n'y a d'autres manufactures que quelques tanneries et quelques moulins à papier.

L'administration du pays de Gex était ainsi constituée avant la révolution.

Il était le treizième bailliage principal du gouvernement de la Bourgogne et le dixième du ressort du parlement de Dijon.

Les magistrats étaient nommés par le roi, sur la présentation du seigneur engagiste. Gex avait un château royal ayant les mêmes attributions que ceux de la Bresse et du Bugey; — un maire, — un lieutenant-général de police, — un subdélégué de l'intendance de Dijon, — une maréchaussée sous les ordres du prévôt-général de Dijon, — un siége d'officialité dont la juridiction s'étendait à la partie du Bugey dépendant du diocèse de Genève.

En 1631, le pays de Gex, comme nous l'avons dit, fut remis, à titre d'engagement, à la maison de Condé qui en a joui

jusqu'à la mort de Mlle de Charollais; cette princesse en disposa en faveur de M. le comte de la Marche, qu'elle avait fait son légataire universel.

Les Gessois embrassèrent avec enthousiasme la cause de la révolution; ils osèrent, en 1793, dénoncer à la Convention la conduite de ses commissaires, et demandèrent que l'on spécifiât d'une manière claire et précise ce qu'on devait entendre par *gens suspects.*

On lisait dans une adresse de la Société populaire de Gex à la Convention, en l'an III: « *Vous êtes assis sur le rocher de la volonté générale contre lequel les traits et les poignards viendront toujours s'émousser.* » C'était l'éloquence de l'époque. (Voyez *Dictionn. de la Conversat.,* art. Gex.)

Lors de la formation des départements, en 1790, le pays de Gex fit partie de celui de l'Ain; en 1798, il fut incorporé au département du Léman; sa limite, au sud-ouest, était le cours de la Valserine.

Ce nouveau département fut formé par la loi du 8 fructidor an VI (25 août 1798), par suite du traité du 7 floréal de la même année (26 avril 1798), portant la réunion de la ville et république de Genève à la république française.

Il était composé du territoire genevois, du pays de Gex détaché du département de l'Ain jusqu'à la Valserine, des districts de Carouge, Bonneville et Thonon. Genève en était le chef-lieu. Son premier préfet fut M. d'Eymar, mort à Genève, le 11 janvier 1803; — le second, M. de Barante, qui y fit aimer le nom français par la sagesse de son administration.

Collonges formait le troisième canton de l'arrondissement

de Genève; il comprenait neuf communes distraites du département de l'Ain, savoir :

Challex,
Chézery,
Collonges, chef-lieu,
Farges,
Saint-Jean-de-Gonville,
Lancrans,
Léaz,
Péron,
Thoiry.

Le canton de Genève (ouest) est formé des seize communes suivantes, prises au pays de Gex et de Genève :

Céligny,
Collex-Bossy,
Dardagny,
Ferney-Voltaire,
Genthoux,
Meyrin,
Moëns,
Ornex,
Pregny,
Prevessin,
Russin,
Sacconex-le-Grand,
Sacconex-le-Petit,
Sattigny,
Vernier,
Versoix.

Le huitième canton de l'arrondissement de Genève comprenait :

Cessy,
Chevry,
Croset,
Divonne,
Gex, chef-lieu,
Grilly,
Lelex,
Pouilly.
Saint-Genis,
Sauverny,
Seigny,
Sergy,
Versonnex,
Vesancy,
Vesenex.

Tel était l'état administratif du pays de Gex, lorsque l'Europe entière, liguée contre Napoléon, se précipita sur la France, épuisée par les guerres incessantes de l'empire. Des flots de soldats étrangers franchirent le Rhin, envahirent la Suisse, et s'emparèrent de Genève au mois de décembre 1813.

Le 29 décembre 1813, à trois heures de l'après midi, un petit corps d'Autrichiens, composé de cavalerie et d'infanterie, au nombre d'environ 70 hommes, entrèrent à Gex; ils venaient de Suisse, et une forte colonne marchait sur Genève pour entrer, de ce côté, en France. Dès ce moment, l'effroi s'empara de tous les esprits; un grand nombre de personnes s'enfuirent et allèrent chercher un asile, avec tout ce qu'elles purent emporter, dans les endroits les plus retirés des montagnes.

A leur entrée dans Gex, les Autrichiens se portèrent à la maison commune où la municipalité se rassembla. Ils rassurèrent les habitants sur leurs intentions, et se bornèrent à demander des vivres. Ils ne voulurent pas loger dans des maisons particulières; ils établirent différents corps-de-garde, placèrent des vedettes sur toutes les routes, et empêchèrent soigneusement que personne ne sortît de la ville. Dés le lendemain ils partirent et prirent la route de Saint-Claude.

Le surlendemain, 31 décembre, arrivèrent deux corps assez considérables de cavalerie et d'infanterie; ils séjournèrent le lendemain, et partirent pour la Franche-Comté; les uns prirent la route de Morez, les autres celle de Saint-Claude. La ville fut fatiguée de ces nombreux passages, mais on n'eut à déplorer aucun excès.

Quand les troupes alliées furent entrées dans Paris, il fut

question de rendre à la république de Genève son indépendance, et de l'unir à la confédération helvétique. Mais comme sa population ne présentait pas une proportion suffisante avec celle des autres cantons, en ne lui donnant que son territoire, l'on proposa de lui ajouter le pays de Gex et une partie de la Savoie, à deux lieues de rayon.

Ce plan, qui aurait dû soulever d'indignation tous les habitants du pays de Gex, y trouva, au contraire, beaucoup de partisans, qui devaient cependant à la France leurs richesses et leur rang. C'est alors que M. de Varicourt, curé de Gex, rédigea les deux adresses suivantes, dont la première fut signée par les maires et les principaux habitants du pays, et la seconde par tous les curés et ecclésiastiques de la contrée.

AU ROI.

Le 6 mai 1814.

« Sire,

« La population toute entière du pays de Gex se livrait au bonheur de retrouver son roi, l'objet de ses désirs et de ses vœux, lorsque des bruits sinistres, qui se sont fait entendre, lui ont inspiré des inquiétudes et des craintes.

« Nous les déposons, Sire, aux pieds de Votre Majesté, avec cette confiance que nous inspire notre amour pour elle.

« On parle de nous réunir avec la Suisse ou avec Genève; Sire, aurions-nous eu le malheur de démériter de notre roi! Nos cœurs nous disent que non, et cependant cette séparation de la France serait pour nous le plus grand des châtiments.

« Nous sommes les enfants d'Henri IV; c'est lui qui nous

rendit Français; ce nom sacré, qui répond à Votre Majesté de nos sentiments pour elle, nous garantira sûrement aussi l'héritage précieux qu'il nous a laissé. »

A MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME.

24 mai 1814.

« Madame,

« De toutes parts les expressions de la joie et du bonheur se font entendre, et la France n'éprouve plus dans ce moment d'autres sentiments que celui de l'amour pour son roi et de la reconnaissance pour son Dieu!

« Pourquoi les habitants du pays de Gex sont-ils les seuls qui ne peuvent pas se livrer sans réserve à des sentiments qui sont si forts dans leurs cœurs?

« On leur fait craindre de n'être plus Français... de ne plus être Français! Ils le seront toujours, et jamais ils ne feront à un autre gouvernement un serment qu'ils ne sauraient tenir.

« Voilà, Madame, ce que vos peuples vous disent et vous répètent, voilà ce que nous disons et répétons avec eux. Ces sentiments, nous les avons consignés dans une adresse respectueuse au roi. Mais ecclésiastiques, et chargés comme pasteurs de conserver le dépôt de la foi, c'est aujourd'hui cet objet sacré que nous venons déposer dans le sein de Votre Altesse royale, comme dans son asile.

« Si nous sommes démembrés de la France, ce sera pour nous réunir à Genève... avec Genève qui s'appelle elle-même la Rome des protestants. Nous le disons à regret, cette mesure ferait en très-peu de temps disparaître la religion de notre

malheureux canton... Bientôt nous verrions se relever à côté de nos églises ces mêmes temples que Louis XIV avait fait disparaître. Non, ce ne sera pas sous Louis XVIII que la religion aura à s'affliger d'un pareil malheur! C'est au nom de *saint Louis* que nous demandons à Votre Altesse royale d'accorder à cet objet tout l'intérêt qu'il y aurait mis lui-même.

« Français par Henri IV, rendus à la foi catholique par saint François de Sales, rien ne manquera à notre bonheur si nous devons à l'auguste fille de Louis XVI de rester l'un et l'autre. Votre Altesse royale mettrait le comble à ses bontés si elle daignait faire agréer au roi l'hommage de notre respect, de notre fidélité et de notre amour.

« Nous avons l'honneur d'être, Madame,

« Vos très-respectueux, etc. »

Aussitôt que le roi Louis XVIII fut remonté sur le trône que venaient de lui rendre les puissances alliées, les habitants de Gex voulurent manifester leur amour et leur dévoûment à Sa Majesté. Ils avaient en même-temps pour but de déjouer les manœuvres des Genevois qui convoitaient, comme au temps d'Henri IV, le beau pays de Gex. Cette crainte, bien fondée, inquiétait vivement les Gessiens; car pour eux, cesser d'appartenir à la France, était un malheur qui cependant trouva chez eux des indifférents et, il faut bien le dire, quelques approbateurs indignes d'être Français.

Dès les premiers jours de juillet 1814, tous les maires de l'arrondissement furent convoqués à Gex pour nommer leurs députés. La majorité des voix désigna MM. Rouph, procureur

du roi; — le comte de Divonne, — Borsat d'Hauterive, — Girod, le père; — Mégard-Grézard, — et M. de Varicourt, curé-doyen de Gex, qui fut nommé président de la députation. Ils rédigèrent aussitôt la délibération suivante :

« Cejourd'hui 17 juillet 1814, à onze heures du matin, étant les fonctionnaires publics, magistrats, maires et notables du pays de Gex, assemblés en la salle de l'hôtel-de-ville, ensuite d'une invitation de M. le sous-préfet;

« Vu les circonstances politiques où se trouve notre pays, et les prétentions manifestées par nos voisins de nous séparer de la France, il a été résolu, d'un commun accord et par acclamation, ce qui suit :

« Art. 1er. — Il sera envoyé le plus promptement possible, à Paris, une députation chargée de présenter au roi l'hommage du dévoûment des habitants — et une adresse.

« Art. 2. — Cette adresse contiendra, non-seulement l'expression de nos sentiments de respect et d'amour pour la personne de Sa Majesté et son auguste famille, mais encore le vœu prononcé, et bien général, de tous les habitants de l'arrondissement, de rester invariablement unis à la France, malgré toutes les démarches qui pourraient être faites par des puissances voisines pour les en détacher.

« Art. 3. — Le procès-verbal de la présente délibération a été dressé par M. le sous-préfet et signé de tous ceux qui y ont concouru. » — Suivent les signatures.

Trois adresses furent en effet rédigées dans le style de cette époque : la première au roi, — la seconde à la duchesse

d'Angoulême, — et la troisième à Son Altesse royale Monsieur, frère du roi; et la députation partit immédiatement pour Paris.

Cependant la France, ruinée et profondément humiliée, tournait ses regards vers l'Ile d'Elbe où sommeillait l'aigle des batailles. Napoléon reparut en mars 1815, aux acclamations du peuple et de l'armée. Louis XVIII retourna en exil, et l'Europe étonnée se leva de nouveau contre la France et son empereur.

La nation française se prépara à venger ses défaites. Dans le pays de Gex, on mit en état de défense le Fort-de-l'Ecluse, auquel on ajouta trois redoutes : l'une, placée en avant, défendait Collonges; une autre était pratiquée dans le rocher au-dessus du fort; et la troisième était en face, adossée au Mont du Wache.

Le passage de la Faucille fut aussi fortifié; une redoute fut établie à la gorge au-dessus de Pailli. L'on planta partout de fortes palissades, et toutes les routes, tous les passages furent obstrués par des coupures et des abattis d'arbres. On fit avancer quelques bataillons de gardes nationaux des environs de Lyon et de l'Auvergne, auxquels se joignirent assez bon nombre d'habitants du pays, sous le nom de *corps-francs*.

Pendant ces préparatifs, un corps d'Autrichiens, qui s'était avancé par le Simplon, déboucha par le Valais et entra dans la Savoie. Quelques troupes françaises marchèrent à sa rencontre et eurent avec lui plusieurs engagements. Mais les forces étaient trop inégales; bientôt les Autrichiens furent aux portes de Genève. Là, ils firent leur jonction avec un autre corps

descendu par le Mont-Cenis. Dès ce moment tout le pays de Gex fut menacé d'une invasion prochaine; Sacconex fut immédiatement occupé.

Les troupes françaises, qui s'étaient concentrées à Gex, y firent quelques préparatifs de défense. Une batterie fut établie sur la place de Pertemps; il fut sérieusement question de se soutenir dans ce poste et d'y attendre l'ennemi : l'église et la cure, au centre de ces dispositions militaires, furent menacées d'une entière destruction.

Dans la nuit du 1er au 2 juillet (jour qui était le dimanche où l'on célébrait la fête de saint Pierre, patron de la paroisse), on s'aperçut que les troupes faisaient quelques préparatifs de départ. Ayant appris que les Autrichiens devaient se porter en avant dans la matinée, elles pensèrent qu'il n'était pas prudent de les attendre dans une position où elles pouvaient facilement être tournées; leur retraite sur la redoute de la Faucille pouvait devenir impraticable. Elles gagnèrent la montagne, occupèrent différentes positions faciles à défendre, se ménageant ainsi un moyen assuré d'arriver à la redoute qui était le point important de la résistance.

La ville de Gex était dans une vive inquiétude quand, tout-à-coup, sur les six heures du matin, l'on vit étinceler sur toutes les routes, dans tous les chemins, et à travers les champs et les prés, une nuée de soldats étrangers de toutes armes qui s'avançaient en ordre pour gravir la montagne sur tous les points.

Des tirailleurs, soutenus par des hussards et des chasseurs, traversèrent la ville au galop et s'arrêtèrent à la Maladière. Là

s'engagea une vive fusillade avec les Français postés sur la grande route, au-dessous de Florimont. Dès ce moment la fusillade devint générale sur tout le revers de la montagne.

Les Autrichiens montaient de toutes parts et cherchaient à atteindre les hauteurs; mais partout ils trouvaient des gardes nationales ou des corps-francs qui les recevaient à coups de fusil. Les canons français de la redoute, chargés à mitraille, balayaient les routes et écartaient les assaillants; c'est ainsi que se passa toute cette journée.

Cependant ce n'était qu'une fausse attaque; l'ennemi n'avait pas d'autre but que d'occuper les Français.

Un corps d'Autrichiens avait passé par la Suisse et devait arriver aux Rousses par Saint-Cergues, puis reprendre la route de Gex par derrière, tomber sur les Français, détruire leur redoute, tandis qu'ils auraient été chaudement attaqués sur le revers oriental de la montagne: ce plan, habilement préparé, ne réussit pas.

Des moyens de défense avaient été pratiqués à l'entrée du village des Rousses par nos officiers du génie. Fort déjà par sa position, ce village le devint encore plus par tout ce que l'art y avait ajouté. Les Autrichiens y éprouvèrent une forte résistance et ne purent emporter ces ouvrages, malgré une attaque qui se prolongea jusqu'au lendemain, et dans laquelle ils perdirent 4 à 500 hommes. Ils brûlèrent une dixaine de maisons de ce village, parce qu'ayant aperçu parmi les soldats français des hommes qui n'étaient pas en uniforme, ils supposèrent que c'étaient quelques-uns de ses habitants.

Cependant, ce poste fut emporté par les forces toujours

croissantes des Autrichiens, qui vinrent de là attaquer la Faucille. Les troupes françaises qui la défendaient, peu nombreuses et environnées de toutes parts, profitèrent de la nuit pour l'évacuer, et se retirèrent sur Saint-Claude.

Tel fut le triste résultat de cette défense, où le courage suppléait au nombre; 25,000 hommes occupèrent le pays de Gex pendant trois jours. Toutes les maisons isolées de la Maladière, du Pailli et du revers de la montagne furent pillées par l'ennemi. Beaucoup de bétail fut détruit, et les fromages des châlets presque tous enlevés.

La vallée de Mijoux souffrit encore davantage, dès que les troupes alliées purent y pénétrer: un habitant de Cessy, qui s'était enrôlé dans les corps-francs, ayant été pris, fut fusillé.

Dès ce moment la ville de Gex fut écrasée par un passage continuel de troupes, d'artillerie et de bagages, et comme *Pertemps* était devenu un entrepôt considérable, la cure ne cessa d'être occupée par des soldats et des officiers-généraux.

Du côté du Fort-de-l'Ecluse, la défense se prolongea plus long-temps. Une partie des troupes qui avaient attaqué la Faucille descendirent par la vallée de Lelex, passèrent à Chézery, Lancrans, et tournèrent ainsi le fort. Un autre corps, arrivant par la route de Seyssel, se réunit à ce premier, et le fort se trouva ainsi attaqué du côté de Léaz et du côté de Collonges.

Les Autrichiens, malgré leur nombre, y éprouvèrent d'abord quelques pertes; mais s'étant emparés de la redoute établie sur la croupe du Mont Wache, ils battirent alors la place avec succès. Un de leurs obus ayant mis le feu à un caisson,

détermina un incendie dans lequel périrent plusieurs soldats français.

Alors le commandant, ne pouvant plus se défendre, ne s'occupa que de son évasion. Il l'effectua au moyen d'une espèce d'échelle de corde qu'il avait eu la précaution de faire établir dans les rochers qui dominent le fort, et avec laquelle il put les gravir, suivi de quelques soldats de la garnison. (Voy. la *Notice sur le Fort-de-l'Ecluse.*)

Tel est l'ensemble des moyens de défense qui furent pris dans le pays de Gex. Après le départ des alliés, il fut occupé par des bataillons suisses qui ne se retirèrent que vers la fin d'octobre pour aller occuper les communes qui avaient été détachées du pays et cédées au canton de Genève par le traité de Paris, 20 novembre 1815.

Il fut dit dans ce traité que, pour établir une communication directe entre le canton de Genève et la Suisse, six communes du Bas-Gex seraient cédées à la confédération helvétique, et que la ligne des douanes françaises serait placée à l'ouest du Jura, sur la rive droite de la Valserine, de manière que le pays de Gex se trouvât en dehors de cette ligne, et demeurât *pays franc*.

Ces six communes, concédées à la Confédération suisse, sont celles de *Collex-Bossy, Meyrin, Verny, Sacconex, Pregny* et *Versoix*. Elles furent ensuite données au petit canton de Genève qui, avec cette addition de population, devint le vingt-deuxième canton de l'Helvétie. Sans cette concession, le territoire de Genève finirait à un quart de lieue de ses remparts.

Les habitants de ces six communes, toujours Français et

Gessiens par le cœur, n'ont pas oublié les insultes faites par les Genevois à nos soldats forcés de quitter Genève, ni leur conduite inconvenante, lorsqu'à la suite des troupes alliées ils vinrent, en 1815, arracher des ruines du Fort-de-l'Ecluse les cadavres de ses braves défenseurs. Ils les portèrent au village de Chancy, et là, on dansa des rondes autour de ces restes mutilés et brûlés, en se donnant des airs de triomphe. (Extrait du *Journal de l'Ain*, 18 octobre 1836.)

Depuis ce traité, le pays de Gex est devenu le cinquième arrondissement de l'Ain, du ressort de la Cour d'appel et de l'Académie de Lyon, de la Faculté de médecine de Strasbourg, etc.; il est resté, pour le spirituel, dans la juridiction de Chambéry jusqu'en 1823, époque de la restauration de l'évêché de Belley.

Il comprend trois cantons: Gex, Collonges, Ferney, — et vingt-neuf communes, dont la population est de 22,580 habitants.

La moyenne de sa population, par kilomètre carré, est de 55; — sa contribution foncière, de 72,600 francs en 1850.

Gex, la seule ville de ce petit arrondissement, est un chef-lieu de sous-préfecture assez important, à cause de sa proximité avec Genève et les frontières de la Suisse; il est le siége d'un tribunal de première instance.

Cette petite ville, située sur le versant oriental du Jura et sur le torrent du Jornan, se divise en trois parties:

La première occupe la hauteur où s'élevait jadis le château, dont les ruines indiquent assez qu'il était considérable.

La deuxième, formant la ville proprement dite, est fermée,

au couchant, par d'anciennes murailles en partie détruites, et par les clôtures des jardins particuliers.

La troisième, au nord du château et à la distance de deux cents pas, peut en être considérée comme un faubourg.

Sa population est de 2,780 habitants.

Les armes de Gex et du bailliage étaient d'azur à trois morailles d'or liées d'argent l'une sur l'autre, au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

Le pays de Gex avait cessé d'appartenir au diocèse de Genève, lorsque l'évêché de cette ville fut transporté à Annecy, le 25 août 1535, époque où l'abolition du culte catholique fut proclamée à Genève : il y fut maintenu jusqu'au 13 janvier 1793.

Après le rétablissement du culte et le concordat du 15 juillet 1801, l'évêché d'Annecy fut transféré à Chambéry, chef-lieu du Mont-Blanc, par une bulle de Pie VII, publiée le 9 avril 1802 ; cette ville devint alors le siége de *Chambéry et de Genève.*

Son premier évêque fut Mgr de Mérenville, auparavant évêque de Dijon ; il prit possession de son siége le 23 janvier 1803.

Après la chûte de l'empire, en 1814, le pays de Gex redevint arrondissement de l'Ain, mais fit toujours partie du diocèse de Chambéry ; il ne passa sous la juridiction de l'évêché de Belley qu'en 1823, lorsque ce diocèse fut séparé de celui de Lyon.

Ce diocèse, nouvellement établi, eut pour évêque le vénérable Alexandre-Raymond Devie qui, aujourd'hui (1850), l'administre avec toute la sagesse d'une longue expérience.

La liturgie romaine, constamment conservée dans les églises

de ces divers diocèses, était celle que l'on suivait dans toutes les paroisses du pays de Gex. Mgr l'évêque Devie lui substitua, en 1825, la liturgie de Lyon, qui était en usage dans le département de l'Ain.

Gex ne possède aujourd'hui qu'une maison de la Visitation et deux hôpitaux. Le premier est situé au bas de la ville, l'autre, au village de Tougin. Cet dernier fut fondé et doté, en 1837, par M. Panissot, conseiller à la Cour royale de Lyon; tous deux sont desservis par des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul.

L'église paroissiale de Gex, sous le vocable de saint Pierre, est bâtie sur l'un des points les plus culminants de la ville; c'est une masse régulière, composée d'un chœur ou chevet coupé carrément, d'une grande nef à colonnes massives, à arêtes largement abattues et sans chapiteaux, de deux bas-côtés; et, à l'extérieur, d'un porche en flagrante opposition de goût et de style avec le reste de l'édifice.

A l'aspect de cet ensemble d'une extrême simplicité, il est difficile de dire l'époque de son édification, et d'en bien définir le style. Elle paraît remonter aux premières années du XVIe siècle : la forme des contre-forts, des fenêtres, et la pauvreté de l'ornementation appartiennent au style ogival aigu. La fenêtre du chœur, avec ses meneaux et sa rosace, indique la dernière période de l'ère ogivale, dite flamboyante.

La clé des voûtes des collatéraux présente un instrument ayant la forme d'un coutelas; voici l'explication qu'en donne la tradition orale : On dit que la corporation des tanneurs de Gex-la-Ville avait puissamment contribué à la construction de

l'église, et chaque fois que l'un d'eux mourait, les cérémonies funèbres, et notammment la sonnerie, se faisaient sans rétribution; de là ces coutelas placés aux écussons des voûtes.

Cette corporation a conservé une partie de son antique privilége; la sonnerie des funérailles est aujourd'hui payée, mais le choix de leurs fossoyeurs est laissé à leur discrétion.

Le clocher, bâti depuis la révolution de 1789, n'a aucune signification architectonique. On remarque à gauche, en entrant dans l'église, un baptistère, et, à droite, un bénitier à pédicelle, sur lesquels ont lit, en caractères très-gothiques et serrés, les initiales i m i (Jésus, Marie, Joseph,) — et le monogramme de *Christus*.

Sur le pourtour octogonal du pied du bénitier, on lit encore: *Hanc fecit fieri D. G. Rector scholarum Gaii*, 1524; — et au pourtour du vase, 1520. Ces deux dates sembleraient indiquer celle que nous avons donnée à la construction de l'église, sous Charles III, duc de Savoie.

Les réformés protestants de Genève n'avaient pas d'exercice public dans le pays de Gex, lorqu'en 1819, ils obtinrent du ministre de l'intérieur une somme de 2,000 francs pour réparer ou agrandir la chambre où ils se réunissaient à Ferney. Une ordonnance du roi y autorisa, en même temps, la résidence d'un ministre auquel fut alloué un traitement fixe de 1,000 francs.

Mgr l'évêque de Chambéry, dans la juridiction duquel se trouvait encore le pays de Gex, manifesta ses craintes sur cette institution à Mgr de Croï, grand aumônier de France, qui lui répondit, le 17 juin 1822, pour le rassurer sur les entreprises des protestants de Ferney.

M. le ministre de l'intérieur avait écrit à l'un et à l'autre : « Quant à ce qui concerne le pasteur accordé en 1819 pour « tous les protestants de l'arrondissement de Gex, et dont la « résidence fut fixée à Ferney, cette nomination a eu lieu sur « leurs demandes réitérées, et d'après l'avis favorable de M. le « préfet. Ils se fondaient particulièremeni sur ce que sept cents « protestants, résidant dans l'arrondissement de Gex, n'avaient « d'autres moyens de suivre leurs exercices religieux que « d'aller dans des temples situés en pays étranger, où ils « pouvaient recevoir des impressions dangereuses. Il parut « alors convenable de leur donner un pasteur qui exercerait « sous la surveillance des autorités françaises. Or, Ferney « étant le point central sur la frontière, entre les cantons de « Gex et de Collonges, et renfermant d'ailleurs le tiers de la « population protestante de tout l'arrondissement, le pasteur « dut y être placé.

« Son traitement de 1,000 francs est de la plus faible classe « de ceux attribués aux pasteurs protestants; et il faut « considérer que ceux-ci étant ordinairement mariés et pères « de famille, sont moins avantagés qu'ils ne le paraissent; — « que, d'ailleurs, le roi était tenu, par la charte, de garantir « à ses sujets protestants le libre exercice de leur culte, etc., etc.

« *Le ministre de l'intérieur,*

« CORBIÈRE,

« 28 mai 1822. »

Ce premier succès en amena bientôt un autre.

Un long mémoire fut rédigé par quelques honorables citoyens

de Genève, dans l'intérêt de leurs co-religionnaires du pays de Gex. Après avoir constaté le calme dont jouissait cette contrée, la moralité et la tolérance de ses habitants, ils rappelèrent que ce pays avait été long-temps protestant, que les calvinistes, sous le gouvernement des Bernois et des Genevois, y avaient possédé vingt-cinq temples, et que six de ses communes avaient été cédées à la république de Genève en 1815.

Ils ajoutaient : « Les églises réformées du pays de Gex ont été dépouillées de leurs biens qui furent donnés aux maisons religieuses, et, en 1648, l'exercice du culte protestant y fut défendu. Bien plus, on contraignit les réformés d'assister aux cérémonies de la religion catholique (1), avec défense d'aller dans les pays voisins pour y assister à l'exercice de leur religion. En 1662, leurs temples furent démolis; on ne leur laissa, pour l'exercice de leur culte, que Ferney et Sergy; et, à la révocation de l'édit de Nantes, la religion réformée fut entièrement abolie dans ces deux localités.

« Pendant près d'un siècle, le pays de Gex s'est couvert d'églises catholiques, à la construction desquelles les réformés ont volontairement contribué; avec le temps, de nombreuses unions ont mêlé les familles chrétiennes des deux communions; et, enfin, un temple protestant a été élevé à Ferney en 1819, et un ministre y a été légalement établi. »

Ce n'était pas seulement à Ferney que s'étaient conservés

(1) Les réformés que l'on contraignait d'aller à la messe l'appelaient *la contrainte ;* cette dénomination s'est conservée parmi les protestants de la contrée.

des réformés attachés à la foi qui avait été si long-temps celle de leurs pères, il en existait dans presque tous les villages de l'arrondissement, et surtout dans la ville de Gex.

Vers la fin de 1827, les protestants de cette ville constatèrent qu'ils étaient plus nombreux qu'ils ne l'avaient cru; ils jugèrent qu'il leur serait facile et avantageux de se réunir en ce lieu pour la célébration de leur culte, parce que plusieurs d'entre eux, âgés ou malades, ne pouvaient pas se rendre à Ferney. Convaincus que ce projet ne trouverait aucune difficulté, ils cherchèrent d'abord un local convenable pour leur réunion, et firent connaître leur intention à M. le maire. Celui-ci crut devoir s'y opposer, et les réformés soumirent leur demande à l'autorité supérieure qui ne répondit pas.

Dans cet état de choses, ils prévinrent M. le maire que la réunion des protestants du pays aurait lieu le 23 juillet; le magistrat leur répondit par écrit qu'il s'y opposerait. Ils adressèrent alors une pétition au Consistoire de Lyon, d'où ressort la partie protestante de l'arrondissement de Gex, en réclamant l'appui qu'il leur devait auprès des autorités centrales. M. le maire de Gex refusa de légaliser les signatures des pétitionnaires.

Cette pétition parvint à M. le ministre de l'intérieur et obtint un plein succès; voici la lettre qu'il écrivit, à ce sujet, à M. le préfet de l'Ain, le 15 mars 1830 :

« Monsieur le Préfet,

« Le président du consistoire de Lyon me rend compte des difficultés qu'éprouvent, de la part de M. le maire de Gex, les

protestants de cette ville pour se réunir en assemblée religieuse sous la direction du pasteur de Ferney; il invoque mon autorité pour les faire cesser. Vous m'avez déjà entretenu de cette affaire par votre lettre du 22 décembre 1828; mais comme elle ne m'avait pas été rappelée, j'avais pensé que les protestants de Gex avaient renoncé à leur projet, ou que les obstacles qu'ils avaient rencontrés à son exécution étaient aplanis. Puisqu'il en est autrement, je ne puis que vous inviter, suivant la demande que vous en faites dans votre lettre précitée, et qui est conforme aux principes consacrés par la charte, à donner aux protestants de Gex l'autorisation nécessaire pour se réunir en assemblée religieuse. Munies de cette autorisation, ces assemblées ne peuvent être inquiétées, dès que le propriétaire du local se sera pourvu près de l'autorité municipale de la permission voulue par l'article 294 du code pénal.

« Recevez, M. le préfet, etc.

« *Le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur.*

« Pour Son Exc. le conseiller d'Etat chargé des cultes non catholiques,

« Signé : baron CUVIER. »

En conséquence, peu de jours après, eut lieu à Gex la cérémonie religieuse pour les protestants, et le dimanche 25 avril 1830, cent trente personnes assistèrent au service qui fut célébré par M. Duminy, pasteur de l'arrondissement; depuis cette époque, le service s'y fait régulièrement. Les religionnaires firent les frais de cette installation qui fut permise, mais non payée par l'Etat.

Les fondateurs de la succursale de Gex espéraient recevoir quelques indemnités de certains fonds mis en réserve, depuis long-temps, dans le canton de Vaud; ils pensaient que les arrérages au moins de ces capitaux revenaient de droit à cette église naissante. Voici l'origine et la destination de ces fonds :

Lorsque, en 1662, les temples protestants furent démolis, on permit aux religionnaires du pays de Gex de s'assembler à Sergy et à Ferney seulement. Comme l'argent leur manquait pour y construire un temple, ils firent, en 1664, une collecte dans les provinces réformées, et cette collecte, après les frais de construction, leur laissait 7,200 francs, qui furent placés sur hypothèque dans le canton de Vaud.

Lors de l'édit de Nantes, en 1685, une grande partie des réformés du pays de Gex se réfugièrent dans le canton de Vaud; leurs biens avaient été confisqués, et ceux des églises protestantes avaient été donnés aux hôpitaux. Une contestation s'étant élevée au sujet des 7,200 francs, le gouvernement de Berne, en 1696, ordonna la prise de possession de cette somme, afin que le revenu en fût appliqué au bénéfice des réfugiés.

Ce fonds devint ainsi la *bourse des réfugiés du pays de Gex*, comme l'indique clairement le nom qu'il porta depuis cette époque. Il fut, à ce titre, administré par les Bernois, puis par le canton de Vaud, de 1696 jusqu'à nos jours. Par la suite, tous les descendants des réfugiés du pays de Gex ayant été pourvus de bourgeoisie dans le canton, il fut versé, en 1843, dans la caisse de l'hospice cantonal.

Aujourd'hui (1850) le consistoire de l'église réformée de

Ferney réclame, par voie diplomatique, la restitution du capital avec tous ses intérêts, se fondant sur ce que l'église qu'il représente serait l'ayant-droit directe des églises réformées du pays de Gex, et que le fonds dont il s'agit n'a changé ni *de destination ni de propriétaire.*

« C'est là, ce nous semble, dit le *Nouvelliste Vaudois,* une grande erreur; car il est évident, au contraire, qu'il a changé de destination et de propriétaire, et que les gouvernements de Berne et de Vaud ont été parfaitement en droit de prendre les décisions qu'ils ont prises à l'égard de ce fonds. Aussi n'avons-nous point été surpris d'apprendre que la prétention du consistoire de Ferney a été formellement repoussée par le conseil d'Etat, comme elle l'avait été déjà en 1823, à la suite d'une première tentative et dans le même but. Il paraîtrait bien extraordinaire après cela que le consistoire de Ferney persistât dans sa réclamation, et nous pensons que la réponse du conseil d'Etat coupera court à une prétention que rien ne saurait justifier à nos yeux. » (Octobre 1850.)

Les hauteurs de Gex, jusqu'au-dessus de la Faucille, offrent aux voyageurs l'une des plus fantastiques perspectives de l'Europe. L'expression manque au sentiment qu'elles font éprouver, et les descriptions les plus heureuses seront toujours au-dessous de la réalité.

La vue s'étend sur tout le plateau inférieur du pays de Gex, sur le lac de Genève et le cours sinueux du Rhône. Elle saisit tout le canton de Genève, qui paraît adossé aux rudes escarpements du Mont Salève, et la plaine bigarrée du Chablais. On distingue plus loin, sur le second plan, les sommités

dénudées du Brezon et du Vergy, puis la foule désordonnée des noires montagnes du Valais, du Faucigny et de la Chautagne.

Derrière cette immensité, où les objets varient de grandeur, de formes et de couleurs avec la marche du soleil, s'élève comme un immense rideau, capricieusement découpé, la longue et majestueuse chaîne des Hautes-Alpes, surchargées de neiges éblouissantes. De ce profil onduleux, courant du nord au sud, s'échappe le prodigieux Mont Blanc, le taciturne souverain de cet immobile troupeau!

Le sommet et les pentes élevées du Jura sont vivifiés, comme les hautes montagnes de la Suisse et de la Savoie, par des granges qu'on appelle *Châlets* et *Fruitières*. Ces granges, solidement bâties, servent à donner asile aux *bêtes* pendant la nuit et les jours de pluies ou de tempêtes. Elles sont en même temps des ateliers plus ou moins vastes où l'on manipule le lait fourni chaque jour par les troupeaux de vaches qui en dépendent et qui appartiennent à une seule personne, ou à plusieurs, à titre de location.

C'est ainsi qu'un simple particulier, qui n'a qu'une ou deux vaches et qui ne pourrait pas fabriquer un seul fromage, se trouve dans la possibilité d'en vendre une certaine quantité à la fin de l'année; c'est cette société, soumise à une sévère équité, que l'on appelle *Fruitière*.

Cette masse de lait est confiée à l'expérience de quelques hommes aux gages de l'association. Ces fruitières, qui constituent la richesse du pays, rendent des services considérables à l'économie rurale et domestique : on y emploie les procédés perfectionnés dans les grandes vacheries de la Suisse; elles

fournissent du beurre excellent et une grande quantité de fromages que l'on transporte facilement. Ils sont recherchés par toute l'Europe, exportés au loin sur tous les centres du haut commerce, et surtout dans les ports de mer où ils sont, pour les vaisseaux, denrée d'approvisionnement et marchandise de cargaison.

Voici, pour 1848, la situation moyenne des fromageries du pays de Gex :

Quarante-sept fruitières, établies dans les villages, sont en activité toute l'année; elles fabriquent du fromage façon *Gruyère*.

Vingt-six fruitières sont placées dans les sommités du Jura et produisent du fromage de même nature, du 25 mai au 9 octobre.

Quatre-vingt-sept fruitières, disséminées dans toutes les parties du Jura, fabriquent du fromage persillé, dit *fromage de Gex;* elles ne sont pas permanentes, elles ne travaillent que du 1er avril au 1er décembre. Quelques-unes dans la vallée n'interrompent pas leur fabrication.

Ces cent soixante fruitières ont produit 13,493 pièces de fromage, façon Gruyère, pesant ensemble . .	336,177 kil.
— et 17,325 pièces de fromage persillé, pesant	162,670
Donnant un total de . . .	498,847 kil.

Le nombre des vaches dont le lait a produit cette quantité de fromage était de 7,864.

Les bêtes à cornes, vaches, bœufs, taureaux et génisses

portés sur les comptes ouverts de la douane, et susceptibles d'être admis en franchise, sont au nombre de 8,953 têtes.

Il existe encore dans le pays de Gex, de provenances étrangères (Suisse et Savoie), vaches et bœufs. 3,066

Total des bêtes à cornes. . . 12,019

Cette quantité de bêtes et de fromages varie en plus ou en moins, suivant l'abondance des fourrages.

Le pays de Gex a vu son bétail et sa fabrication de fromages s'augmenter d'un quart depuis dix ans; c'est à la culture des foins artificiels qu'il doit cette amélioration. En suivant la voie de progrès dans laquelle il est rentré, il peut obtenir une continuation de succès.

Au principal produit des bestiaux et des fromages viennent s'ajouter des établissements d'horlogerie, de tannerie, de papeterie et quelques ateliers de lapidaires. Toutes ces ressources réunies révèlent une population laborieuse qui sait trouver, dans son industrie et son activité, ce que l'âpreté du sol refuse à ses efforts.

Le pays de Gex est traversé par deux belles routes nationales: l'une se dirige de Collonges à Saint-Genix, et de là tend à Genève par Meyrin; — l'autre, descendant en zigzag des hauteurs de la Faucille, traverse Gex et court en droite ligne vers la ville de Genève.

Les vents qui se font sentir dans le pays de Gex, sont: la *Bise,* qui vient du nord, refroidit subitement l'atmosphère et

cause des dégâts; — le *Séchard,* ou nord-est, presque toujours accompagné d'un ciel serein et d'un air pur; — le *Molan,* ou vent d'est, du côté du Môle, haute montagne du Faucigny; — la *Vaudeire* ou *Bornan,* qui est le vent du sud-est; — le sud, appelé le *Vent,* presque toujours suivi de pluie; il dessèche les campagnes, brûle les moissons et noircit les grains; — le sud-ouest, ou *vent de la Cluse,* qui annonce la pluie; — le *Bourguignon,* ou vent d'ouest; — et le *Joran*, qui souffle du nord-ouest et amène parfois des orages. (Voy. Spon, à la fin.)

Les montagnards du pays de Gex et les habitants de la plaine se font remarquer, au physique, par leur énergie et leur vivacité; au moral, par leur bienveillante hospitalité et leur amour pour l'indépendance.

Tranquilles et heureux depuis qu'ils appartiennent à la France, ils en sont, à juste titre, les sentinelles avancées. La patrie peut compter sur leur courage et leur dévouement. En 1791, sous l'Empire, comme en 1815, les bataillons du pays de Gex ont prouvé qu'ils aimaient la France, et qu'au besoin ils savaient la défendre.

Un fait seul prouve la mansuétude des Gessiens. Pendant les élans patriotiques de 1830 et de 1848, comme pendant la grande tourmente de 1793, leur patriotisme resta toujours étranger aux vexations et aux vengeances : pas une goutte de sang ne vint tacher cette terre du travail et de la fidélité.



CHAPITRE XXXI.

Léaz, — Lancrans, — Confort, — Balon, — Chézery, — Lelex.

L'ancien bailliage de Gex, ouvert au nord du côté de la Suisse, était, comme aujourd'hui, exactement fermé à l'ouest par la ligne de son Haut-Jura, et au sud par le cours du Rhône. Il se rétrécissait en pointe au sud-ouest, et ne se présentait plus, pour y pénétrer ou pour en sortir, que l'étroit passage qu'occupe, en le gardant, le Fort-de-l'Ecluse.

Ce passage était la clé de toute la contrée par le midi : son importance est assez prouvée par l'ardeur avec laquelle se le disputèrent les princes de Savoie et les divers gouvernements de Genève.

Rappelons-nous que le duc Charles-Emmanuel de Savoie, après avoir cédé à Henri IV toute cette contrée si bien close, retint pour lui, par l'article 1er du traité de Lyon, le pont de Grésin sur le Rhône et les villages ou paroisses de Léaz, Vanchy, Balon, Lancrans, Confort et Chézery, pour pouvoir facilement pénétrer dans la Franche-Comté. Cette province appartenait alors à la maison d'Autriche-Habsbourg, à laquelle il était allié par Catherine d'Autriche, sa femme.

Ces six paroisses ne furent définitivement rendues à la France qu'en 1760, par suite du traité de Turin.

1° Léaz.

Le château de Léaz, placé hors du pays de Gex, derrière le Wache, à une petite demi-lieue au-dessous du Fort-de-l'Ecluse, était bâti sur un monticule formé de rochers superposés, formant une éminence isolée sur la rive droite du Rhône. On n'y pénétrait que par une pente rude et étroite du côté du village; la partie opposée, taillée à pic, dominait le fleuve à une hauteur si effrayante, que l'on ne peut la mesurer de l'œil sans effroi.

La vue est limitée, à l'orient, par la haute croupe du Wache; — au sud, elle s'étend au loin sur cette partie de la Savoie que l'on appelle *Semine,* et sur toute la chaîne des Monts Colombiers qui fuient vers Seyssel et Culoz.

Il ne reste de cet ancien repaire de la féodalité que quelques pans de murs, si solidement construits, que la dent corrosive du temps n'a pu les détruire. Ce château remonte cependant bien au-delà de 1272; car à cette époque il fut vendu, avec toutes ses dépendances, par Guichard, seigneur de Balon, à Simon de Joinville, seigneur de Gex, et à Lionnette, sa femme, pour la somme de 388 livres de Genève.

Le château de Léaz était alors une position importante; c'était la seule sentinelle qui veillât à la sûreté du pays de Gex dont il gardait l'entrée. Le Fort-de-l'Ecluse n'existait pas encore: ce n'était qu'une *maison-forte,* appelée *la Cluse-de-Gex,*

avec droit de péage, comme le constate la vente qui en fut faite, en 1292, par Lionnette de Gex et son petit-fils Guillaume, au comte Amédée V de Savoie.

Cet acte prouve sans réplique que César n'y avait fait élever aucune construction défensive. (Voy. chapitre Ier et la *Notice historique du Fort-de-l'Ecluse.*)

Voilà pourquoi, dans la guerre acharnée du comte Amédée V contre Aimon III, comte du Genevois, et Robert, son oncle, évêque de Genève en 1285, le comte de Savoie se hâta de s'emparer du château de Léaz qu'il fortifia pour, de là, s'ouvrir un passage facile d'un côté dans le pays de Gex; — de l'autre, dans toute la Michaille, en suivant le cours du Rhône. Il pouvait ainsi atteindre ses adversaires en deçà et au-delà du Fort-de-l'Ecluse, et ravager leurs terres sans se laisser surprendre.

Le château de Léaz, protégé plus tard par le fort de la Cluse, vieillit sans gloire sur son rocher et perdit toute l'importance de sa position. Ce n'est qu'en 1536 que les confédérés de Berne et de Genève le détruisirent complètement, ne laissant de ce vieux manoir que les ruines que nous voyons aujourd'hui.

2° Lancrans.

Cette paroisse, l'une de celles que se réserva le duc de Savoie par le traité de 1601, ne devint française qu'en 1760, par le traité de Turin. Placée hors des *limites naturelles* du pays de Gex, elle ne fit partie de cet arrondissement que lors de la

création du département du Léman en 1798, lequel avait de ce côté pour limite le cours de la Valserine.

Nous ne savons rien de certain sur la fondation de cette paroisse. Le droit de dîmes qu'y exerçaient les religieux du prieuré de Nantua, la dédicace de l'église de Lancrans à saint Amand, qui avait fondé ce monastère en 660, permettent de conjecturer que ces religieux ont été les fondateurs de l'église de cette paroisse, et qu'elle était desservie dans ces temps reculés par les *réguliers,* faisant les fonctions curiales.

Une visite pastorale, en 1414, atteste qu'à cette époque la paroisse de Lancrans dépendait de l'abbaye de Nantua. C'est le sacristain qui nommait à ce bénéfice, et ce droit est confirmé par la nomination du curé *Amand de la Racine,* dont l'acte de possession fut passé par-devant le notaire Niger, le 16 août 1660.

C'est peu d'années après cette époque que cessa ce patronage: Louis de Feuilland, religieux-sacristain de l'abbaye de Nantua, concéda, et l'on ne sait à quel titre, à messire Gaspard de Perrucard, seigneur de Balon, toutes les dîmes, droits et devoirs dont ledit sacristain était en possession et avait droit d'exiger *rière* Lancrans, Balon et Confort, se départissant, en faveur dudit seigneur et de ses héritiers, de *son droit de nommer à la cure de Lancrans.*

Ce privilége, devenu laïc, s'exerça pour la dernière fois en 1778 par la collation de ce bénéfice à Claude-François Genolin, de Champfromier. Son successeur, Jean-François Périssoud, de Thusy en Savoie, fut nommé à cette cure par Mgr de Mérenville, évêque de Chambéry et de Genève, le 20 août 1803. Il fut remplacé, en 1835, par M. J.-F. Mermod,

actuellement curé de cette paroisse et le dix-huitième pasteur de Lancrans depuis 1440.

La paroisse de Lancrans, qui est encore aujourd'hui la plus populeuse de l'arrondissement de Gex (1,767 habitants), avait deux vicaires, l'un logé, nourri et payé par le curé ; — l'autre résidait à Vanchy, hameau de la paroisse. Il fut convenu, par transaction du 19 juillet 1682, entre le seigneur de Balon et le sieur Battel, curé de Lancrans, que le service qui se faisait dans la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur, près du pont de Bellegarde, serait transféré dans la chapelle de Saint-Claude, à Vanchy.

Il existe une preuve incontestable de l'ancienneté de la paroisse de Lancrans : c'est une inscription en lettres gothiques sur une tablette de marbre blanc, creusée en caisson, de deux pieds carrés. Elle était incrustée dans le mur de l'ancienne église, au-dessus de la porte de la sacristie. En 1839, cette église, tombant de vétusté, fut démolie pour faire place à la belle église qu'on y voit aujourd'hui, et que M. *Jean-Pierre Rendu*, négociant à Lyon, mais originaire de Lancrans, fit construire, à ses frais, en 1840. On lit sur une tablette de marbre placée au-dessus de la grande porte d'entrée : « *A la gloire de Dieu, cette église a été élevée par les pieuses libéralités de son fidèle serviteur J.-P. Rendu.* — 1840. »

Les maçons épargnèrent l'antique inscription, qui demeura quelque temps perdue dans les matériaux de cette démolition. Pour la mettre en sûreté contre le marteau des constructeurs, M. Mermod, curé de cette paroisse, la fit transporter dans la petite cour du presbytère, où elle resta inaperçue.

En septembre 1849, cette tablette, dûment réparée, fut replacée contre le pilier gauche du chœur de la nouvelle église ; elle porte, en caractères gothiques et en mauvais latin, l'inscription suivante (1) :

A. MCCCLIII. DIE. P. MTII. M. ET. POTES.
MILES. D. THIBALD. DE. AVANCHIACO,
DO. VADE AC. DANESII. ET. HYEINE,
ET. DO. AUTEVILLE, ET CAPITANE
CITADELLE VCELLAR, VIVENS
LAPIDEM. HUC. PONI. FEC. H. UT. PPEº
CMEMORET. PSBITI, CURATI. H.
EXISTETES. OI. DIE. SABBI. DICE.
J. DPFU. P. EI. AIA.

C'est-à-dire :

Anno MCCCLIII, die primâ martii, metuendus et potens miles, dominus Thibaldus de Avanchiaco, dominus Vadensis ac Danesii

(1) M. Sirand s'est trompé dans la relation qu'il en donne dans la IIIe partie de ses *Courses archéologiques dans le département de l'Ain*, 1850. C'est M. l'abbé Chapelu, vicaire à Lancrans, qui a nettoyé cette tablette commémorative et passé en couleur noire toutes les lettres de cette inscription. C'est moi qui l'ai fait replacer dans l'église neuve de Lancrans, et qui ai payé les frais de cette religieuse restauration. J'ai voulu, tout à la fois, conserver à la postérité un monument précieux, et m'associer aux pieuses intentions du fondateur de cette église, M. Jean-Pierre Rendu, mon oncle, par ma femme.

et Hyenæ, et dominus d'Auteville, capitaneus citadellæ Vercellarum, vivens, lapidem hunc poni fecit hic, ut perpetuò commemorent presbyteri, curati, hic existentes, omni die sabbati, dicere unum De profundis *pro ejus animâ.*

Voici la traduction française qu'en a donnée M. Sirand, juge au tribunal civil de Bourg, IIIe partie de ses *Courses archéologiques*, 1850 :

« L'an 1353, le premier jour de mars, haut et puissant
« homme de guerre, D. Thibaud d'Avanchy, seigneur de
« Vaud, d'Annecy, d'Yenne, d'Hauteville, et commandant
« de la citadelle de Verceil, a fait placer ici, de son vivant,
« cette pierre, afin que les prêtres et curés qui habiteront ce
« presbytère se souviennent de dire, tous les samedis, un
« *De profundis* pour le repos de son âme. »

Au couchant du village de Lancrans, existe encore aujourd'hui la petite chapelle de *Notre-Dame-des-Grâces*. Elle fut fondée et dotée par Catherine Vullermier, veuve de Jean-Jacques Vollerin, avec fondation de trois messes *de Beatâ*, par acte reçu Niger, notaire, le 26 avril 1689.

Vers 1750, Nicolas Mermoz, habitant du hameau de Coupy, au-dessus du pont de Bellegarde, fit construire un petit oratoire sous le nom de la Vierge Marie, pour satisfaire sa dévotion particulière et pour engager les habitants de Coupy et les passants à faire acte de dévotion envers la mère de Notre-Seigneur.

En 1753, il demanda l'approbation de cette chapelle et l'autorisation de la faire bénir par le révérend sieur Berchet, curé de Lancrans. Mgr Joseph-Nicolas Deschamps, évêque de Genève et d'Annecy, fit droit à la demande de Nicolas Mermoz, et attacha quarante jours d'indulgence à ladite chapelle de Coupy pour toute personne qui y réciterait dévotement l'oraison dominicale et la salutation angélique (1).

3° Confort.

Confort est un hameau de la commune de Lancrans; il doit son nom à un fort qui devait être considérable, à en juger par la surface qu'occupent ses ruines. On y pénétrait, du côté de la chapelle actuelle, par une porte cintrée dont on voit encore les restes à l'angle de l'ancienne maison Rendu-Laracine.

C'est dans cette maison qu'est née, en 1786, la sœur *Rosalie-Jeanne-Marie Rendu*, supérieure des Sœurs de la Charité, chargées du soin des pauvres de la paroisse de Saint-Médard, à Paris. On aime à répéter son infatigable sollicitude pour les malheureux, comme on admire le courage qu'elle a montré dans les déplorables insurrections qui ont ensanglanté les rues de la capitale en 1848.

Tout le plateau compris entre la Valserine et la montagne du Sorgiaz et du Credo, formant aujourd'hui la paroisse de

(1) Lancrans possède aujourd'hui une fabrique de chocolat tenue par François Vollerin-Barret. Ses produits, fort recherchés, s'écoulent dans toute la contrée, dans le pays de Gex et jusqu'aux portes de Genève.

Lancrans, appartenait, aux 13e et 14e siècles, aux sires de Villars. Ces hauts et puissants seigneurs étaient les *hommes-liges* et *aydants* des dauphins du Viennois. C'est pour se défendre contre les comtes de Savoie, leurs ennemis communs, que les seigneurs de Villars firent construire le châtel de Balon et la place forte du *Grand-Confort*.

C'est cette même surface de terrain, avec ses châteaux, plus la vallée de Chézery, qui fut concédée, en 1601, au duc Charles-Emmanuel, parce qu'il n'y avait d'autre chemin pour pénétrer de la Savoie en Franche-Comté.

La chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de Confort, a été fondée par saint Roland, abbé de Chézery, vers la fin du 11e siècle. Quoique pauvre, humide et obscur, cet humble oratoire attire, chaque année, une grande affluence de personnes pieuses qui viennent des communes voisines invoquer la puissante intercession de la Vierge Marie, à l'une de ses quatre grandes fêtes.

4° Balon.

Ce hameau de la paroisse de Lancrans, situé au-dessus du coteau des vignes de Bellegarde, n'a plus que le souvenir de son château fort; il n'en possède ni les ruines, ni l'emplacement. C'était une barrière redoutable qui gardait les terres des sires de Villars contre les belliqueux comtes de Savoie, toujours en guerre avec leurs voisins.

On sait qu'après la funeste bataille de Varey, en 1325, le comte Edouard de Savoie, battu par le dauphin Guigues,

voulut effacer la honte de cette défaite en attaquant les alliés de son heureux adversaire. Il chargea Gallois de la Baume d'aller assiéger le château de Balon, de s'emparer de tout le pays, et d'en détacher les petits seigneurs en les soumettant de force au vasselage des princes de Savoie.

Le château, quoique en état de résister, ne se défendit que pendant quatre jours; Gallois resta maître de cette place et de toute la contrée. Il pouvait, par là, s'ouvrir un passage dans le pays de Gex dont le seigneur tenait pour le dauphin. Edouard fut si joyeux de cette petite conquête qu'il accorda à Gallois de la Baume une pension de 50 livres de rente, par acte passé devant le château, le 20 janvier 1326.

Lors de la paix de 1335 entre Humbert II du Viennois et le comte Aimon de Savoie, les places, châteaux et prisonniers furent rendus. Le château de Balon fut remis au sire de Villars, et subit bien des vicissitudes jusqu'à l'époque où il resta entre les mains de Charles-Emmanuel, par l'échange de la Bresse et du Bugey contre le marquisat de Saluces. Nous avons déjà dit qu'il fut pillé en 1590 par les confédérés Bernois et Genevois, après qu'ils se furent rendus maîtres du Fort-de-l'Ecluse, sous la conduite de Lurbigny.

Le vieux château de Balon était bâti sur une haute éminence sablonneuse, derrière la croupe du Credo. Il dominait le lit profond de la Valserine et semblait commander à toute la Michaille; par son haut donjon et ses gracieuses tourelles, il attirait l'attention des voyageurs qui suivaient la route de Nantua à Genève.

Depuis quelque temps, cet antique châtel faisait présager

sa fin. L'infiltration perpétuelle des eaux avait miné la masse de sable qui le portait; le sol délayé s'affaissait sur lui-même; ce n'était plus qu'une montagne humide, liquéfiée, qui allait s'écrouler.

Le 28 février 1758, entre dix et onze heures du matin, la montagne glissa sur sa base : château, terres, jardins et murailles, se précipitèrent dans la Valserine et au-delà. Cette avalanche de sable fut accompagnée d'un bruit terrible, semblable à celui du tonnerre. Le moulin de Métral fut anéanti et le cours de la rivière suspendu pendant quarante-huit heures. Il fallut se hâter d'ouvrir un passage à ses eaux dont le reflux se fit sentir jusqu'à Chézery.

Les plans inclinés de ces coulées de sable forment aujourd'hui un vaste amphithéâtre que l'on saisit très-bien dans son ensemble de la route de Genève; il porte dans le pays le nom de *Râfe* de Balon. Ce n'est plus qu'une solitude stérile, désolée, parcourue par quelques filets d'eau limpide qui vont se perdre dans la Valserine.

5° Chézery.

Chézery, comme Lancrans et Lelex, ne fit définitivement partie de l'arrondissement de Gex qu'après le traité de paix de 1815.

Sa vallée, traversée par la Valserine, est un monde nouveau pour l'habitant de la plaine; son horizon, limité par les deux plans inclinés qui le resserrent, et dont l'un est dans l'ombre quand l'autre est éclairé, le silence de ce majestueux désert

qu'interrompt le son monotone et lointain du grelot des bêtes, l'air frais et vivifiant qui descend des montagnes couronnées de sapins, tout excite chez l'étranger qui la parcourt des sentiments inexprimables.

La vallée de Chézery était primitivement un désert inaccessible où la prière seule pouvait s'établir pour s'élever silencieusement jusqu'à Dieu. La fondation de son monastère, par le comte Amédée III de Savoie, remonte au 29 août 1140. Son premier abbé fut *saint Lambert,* qui vint s'y établir avec douze religieux, sortis comme lui de l'abbaye de Fontenet.

Il eut pour successeur *Etienne,* qui mourut vers la fin de l'année 1170. C'est après lui que fut nommé *saint Roland,* que l'on croit avoir été un gentilhomme anglais fuyant sa patrie, et cherchant dans la retraite et la prière cette quiétude que le monde et ses honneurs ne donnent pas.

C'est sous la direction de ce troisième abbé, mort vers l'an 1200, que le monastère de Chézery parvint à sa plus haute réputation. Les rares vertus de saint Roland, la sainteté de sa vie et la dévotion qu'inspirèrent après sa mort quelques guérisons miraculeuses, le firent invoquer comme le protecteur de ces vallées et des contrées voisines. Son corps, levé de terre, fut placé dans une riche châsse et religieusement conservé dans l'église du monastère, qui le prit pour son premier patron. Sa fête, qui attirait une foule de malades et de pieux visiteurs, fut fixée au 14 juillet.

C'est sur le versant occidental de la vallée, à vingt minutes de Chézery, que l'on voit encore la fontaine dite de *Saint-Roland.* Cette source est recouverte par un petit oratoire portant

la date de 1648. Cette fontaine a toujours été un objet de vénération pour les fidèles : la foi, comme l'espérance, est un puissant auxiliaire qu'il ne faut pas ôter du cœur de l'homme.

Mgr *Depery*, aujourd'hui évêque de Gap, dont il faut toujours invoquer l'autorité pour les faits relatifs à l'histoire du pays de Gex, possède un monument précieux sur l'antique fondation de l'abbaye de Chézery.

« C'est un manuscrit en vélin, couvert en bois vermoulu ; il a près de sept cents ans. Ce manuscrit contient des sermons, des explications des psaumes, et la vie de plusieurs saints personnages.

« A la fin, sont plusieurs actes de donations faites à l'abbaye de Chézery par plusieurs gentilshommes du pays de Gex partant pour la Terre-Sainte. Le premier de ces actes est daté de l'année où Louis VII, roi de France, partit pour aller combattre les Infidèles dans la Palestine (1146). *In anno quo rex Galliæ Ludov. cum Francorum multitudine ad expugnandam gentilitatem, et invisenda Hierosolimorum loca beata, castra movit.*

« Dans cet acte, figurent Louis et Joccrand qui donnent à l'abbaye un terre dans la Combe de Forens *(in Cumbâ Forensi)*. Furent témoins : *Falco Folioli, — Anselmus et Rodolphus fratres, — Stephanus presbyter, — Petrus Libronii, — Willelmus Lograssii, etc.*

« Le second acte, daté de la même année, est une donation faite par le même Louis, *fils de Bruno*, d'une forêt qui confine *ad Amnem qui dicitur Groisia* (le Nan de Groise). — *Stephanus Folioli et Willelmus Marvallii* furent garants de cette donation ; témoins : *Falco Folioli et filius ejus, — Stephanus, — Giroldus*

et Jocerandus, — Stephanus presbyter, — Willelmus Lograsii, etc.

« Dans le troisième acte, on voit que Pierre de Livron donne à l'abbaye de Chézery une terre qui confine au ruisseau de Heyna (aujourd'hui Henna). — Témoins : *Stephanus Folioli, — Willelmus Lograsii — et Stephanus Mareschot.*

« Le quatrième acte contient une constitution de rente à la même abbaye par Pierre de Sergy. — Furent présents : *Uldricus de Crepto, — Stephanus Mareschot, etc.*

« Le dernier acte est de 1154. Pierre de Sergy, partant pour le pélerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, donne une terre et de l'argent à l'abbaye de Chézery pour obtenir un bon voyage. Témoins : *Stephanus et Beneventus, — Anselmus presbyter, — Giroldus et Willelmus, et fratres de Sergesio, etc.*

« On voit par ces actes que les familles de Sergy, de Logras, de Cret, de Livron, de Marval, qui ont figuré long-temps dans l'histoire du pays de Gex, remontent à une haute antiquité. On voit encore que *Etienne,* successeur du fondateur de Chézery, vivait vers le milieu du 12e siècle ; par conséquent, la table chronologique des abbés de Chézery, qui place vers 1200 l'époque de saint Roland, successeur d'Etienne, est exacte. Les confins désignés dans ces actes portent encore aujourd'hui les mêmes noms. » (Extrait des *Chroniques de l'Ain,* 1839.)

La gloire et la prospérité du monastère de Chézery se soutinrent pendant trois cents ans. Les malades de toute la contrée jurassienne y affluaient en pélerinage, malgré la difficulté des chemins et les privations de ce désert. Un événement imprévu vint remuer les croyances et armer les peuples chrétiens les uns contre les autres. Calvin avait

implanté ses nouvelles doctrines à Genève, et expulsé, de gré ou de force, le culte catholique de tout le pays de Gex : la guerre fut déclarée aux églises, aux monastères, et surtout à leurs propriétés.

En 1590, lorsque les protestants unis de Berne et de Genève, soutenus des rois de France, eurent repris le Fort-de-l'Ecluse, ils s'avancèrent sur les terres du duc de Savoie. Les châteaux et paroisses de Léaz, Balon, Lancrans et Confort furent pillés et incendiés. Ils se ruèrent de là sur l'abbaye de Chézery qui leur promettait un riche butin, et poussèrent leurs excursions jusqu'à Nantua, dont ils dévastèrent l'église ; ils dispersèrent les cendres de saint Maxime pour emporter la châsse en argent qui les contenait.

L'abbaye de Chézery fut entièrement bouleversée ; ses riches ornements d'or et d'argent devinrent la proie des Bernois et des Genevois : ses archives furent livrées aux flammes. Il fallait autre chose aux sectateurs de Calvin que des titres en parchemin ou des actes de fondation. Les religieux cherchèrent leur salut dans les montagnes, emportant avec eux le corps de saint Roland.

Leur exil ne fut pas de longue durée ; le duc de Savoie survint bientôt, et, à l'aide des habitants de ces vallées, il repoussa ces bandes de pillards au-delà du Fort-de-l'Ecluse. Les dévastations du monastère furent bientôt réparées, et l'affluence des pieux visiteurs sembla croître en raison de la tempête qui, de l'autre côté du Jura, désolait le pays de Gex.

Le 25 octobre 1605, saint François-de-Sales, comme nous l'avons vu, travaillait avec ardeur au rétablissement du culte

catholique dans cette contrée qui faisait alors partie de son diocèse. Il vint visiter les restes de saint Roland à Chézery, et mettre sous sa protection le malheureux bailliage de Gex, qui avait été si long-temps pillé, incendié, aussi bien par les troupes auxiliaires du duc de Savoie que par les protestants confédérés de Berne et de Genève.

Le monastère de Chézery resta en paix pendant près de deux cents ans après le traité de 1601, soit sous la protection des princes de Savoie, soit sous la domination des rois de France qui rentrèrent en possession de cette vallée en 1760.

Le vent du philosophisme français vint aussi souffler dans le désert de Chézery. Voltaire qui, de son château de Ferney, remuait profondément son siècle par ses productions sarcastiques et irréligieuses, étendit sa massue sur les moines de Chézery pour obtenir l'abolition de leurs droits de main-morte dans le Jura. La discipline des saint Lambert, des saint Roland perdait chaque jour de sa rigueur : au relâchement succéda l'indifférence, qui est au cœur ce que l'hiver est à la terre.

Le démon des révolutions agitait l'Europe entière; la France avait soif d'innovations, le vieux monde allait s'écrouler. L'année 1793 ne laissa rien debout : royauté, religion, familles, institutions, dignités, tout disparut. La dernière heure du monastère de Chézery avait sonné; la justice de Dieu allait s'exercer. L'abbaye fut détruite, ses biens vendus au profit de l'Etat, ses religieux dispersés. Il ne resta de son ancienne splendeur que des murs isolés, des tronçons de colonnes gothiques, envahies par le lierre et la mousse, dernier vêtement des œuvres de l'homme !...

Les bâtiments qui dépendaient de l'abbaye échappèrent, par spéculation, aux marteaux des démolisseurs; ils sont aujourd'hui occupés par quelques ménages qui soupçonnent à peine quels souvenirs renferment ces vieux murs où apparaissent encore, malgré le temps, quelques vestiges de sculpture originale ou de symboles religieux.

Les restes du corps de saint Roland échappèrent seuls à cette immense tempête. Le citoyen *Durié*, curé constitutionnel de Chézery, les fit placer dans la petite église de la paroisse, le 14 juillet 1793. Lorsqu'il quitta cette cure pour celle de Moussières, dans le diocèse de Saint-Claude, il sauva ces reliques des profanations révolutionnaires en les emportant avec lui. Il les restitua bientôt à l'église de Chézery; elles furent renfermées, en présence de témoins, sous l'autel de saint Joseph.

Quelque temps après, des salpêtriers, envoyés par le gouvernement, vinrent bouleverser le sol de cette église. Quelques hommes du pays, restés fidèles au culte de saint Roland, enlevèrent ces reliques pendant la nuit et les cachèrent dans les ruines du couvent, devenues propriétés particulières.

Aussitôt que la paix fut rendue à l'Eglise de France, l'archevêque de Chambéry, dans la juridiction duquel le pays de Gex était passé par le concordat de 1802 qui avait supprimé le diocèse d'Annecy, envoya des missionnaires à Chézery pour reconnaître les reliques de saint Roland et en vérifier l'identité. C'est alors qu'elles furent placées dans l'église actuelle, et la fête du patron de la vallée du Jura reprit son antique solennité.

En 1834, Mgr Devie, évêque de Belley, fit de nouveau

constater l'authenticité des reliques de saint Roland par MM. de la Croix et Depery, ses vicaires-généraux, avec ordre de les placer dans une châsse dont il faisait présent à la paroisse.

Le 28 mai de la même année, Mgr de Belley, accompagné de tout le clergé de la contrée et d'une foule immense venue des vallées voisines, procéda à la translation solennelle des reliques de saint Roland dans l'église de Chézery. (Voyez les détails de cette cérémonie religieuse dans le premier volume de l'*Hagiologie* de M. Depery.)

6° Lelex.

Placé derrière la partie la plus élevée du Jura de Gex, dans une vallée solitaire, souvent inaccessible, à trois lieues de Mijoux, à trois lieues de Chézery, Lelex, aujourd'hui commune et paroisse, était, il y a un demi-siècle, une terre inconnue; c'est presque une découverte de notre époque !

L'histoire de cette intéressante localité se réduit à une tradition orale que deux générations n'ont pas altérée : il faut s'en tenir là; car ses archives ne remontent pas au-delà de 1770.

L'aspect de cette silencieuse vallée offre encore une naïveté de nature primitive, une pureté de formes et de contours que l'on ne retrouve que dans les déserts du Nouveau-Monde. Tout est encore comme il était lorsque les eaux l'abandonnèrent pour faire place aux animaux et aux végétaux : rien ou presque rien n'accuse le séjour de l'homme sur cette terre, vierge encore de ses travaux, de ses arts et de ses constructions.

Nous avons dit que la vallée de Mijoux et de Lelex fut déclarée *propriété commune* entre Pierre de la Baume, abbé de Saint-Claude, et Hugard de Joinville, seigneur de Gex, par un traité fait en 1337. Elle resta indivise, quant à la souveraineté, jusqu'au temps où le bailliage de Gex fut acquis à la France. Ce n'est qu'en 1612 que cette vallée fut partagée entre le roi de France et l'archiduc d'Autriche qui possédait la Franche-Comté. Le cours de la Valserine devint la ligne de démarcation entre les sujets français et francs-comtois.

Par cet arrangement, les habitants de la rive droite perdirent le privilége de pouvoir exporter les produits de leur vallée à Gex et à Genève, — et ceux de la rive gauche, celui de se procurer sans impôt, dans la Comté, le sel nécessaire à leur consommation, à la fabrication de leurs fromages et à l'entretien de leurs bestiaux : c'était ruiner d'un seul coup le commerce et l'industrie des deux côtés.

Par sa position problématique, Lelex pouvait favoriser la fraude et tromper la gabelle. Il devint, à cause de cela, comme Collonges et Versoix, le siége d'un *bureau des fermes*, gardé par une sous-brigade, composée d'un lieutenant et de trois employés surveillants.

Lelex, que l'on prononce *Leley*, vient, dit-on, du mot patois *le Lai*, qui veut dire *le Lac*. Telle est l'étymologie généralement admise d'après les indications qu'a bien voulu me donner son vénérable pasteur, M. Bouvier, sur la statistique de sa paroisse.

La terminaison en *ex* s'explique par le besoin de se conformer, pour l'orthographe et la prononciation, à celles de plusieurs

autres communes du pays, tels *Gex, Echenevex, Vesenex, Ornex, Fernex, Versonnex, Chalex*, etc.

Cette étymologie, d'ailleurs, est justifiée par l'existence d'un lac qui couvrait, dans un temps peu reculé, une grande partie de la vallée, sur une étendue de 3,000 mètres environ. L'aspect des lieux, la nature du sol, ses dépôts superposés, les sinuosités irrégulières de son ancien lit, indiquent, au premier coup-d'œil, que là a dû séjourner un vaste étang.

Comment a-t-il disparu, à quelle époque? c'est ce que la tradition ne dit pas. Son emplacement au-dessous de Lelex est suffisamment indiqué par une couche épaisse de terre noire, élastique, véritable tourbe dans laquelle on trouve des arbres entiers, divers arbustes, et une masse confuse de végétaux en décomposition.

Lelex a eu pour origine quelques châlets épars sur les deux versants de la vallée, pour y donner asile aux troupeaux de vaches que le pays de Gex y envoyait en été. Toutes ces habitations provisoires étaient abandonnées à la fin de l'automne, et cette étroite contrée restait déserte et silencieuse. Les sapins descendaient jusque dans la vallée et se mêlaient aux robustes hêtres qui bravent les rigueurs de l'hiver comme les arbres résineux.

Avec le temps, ces vieux habitants du sol ont disparu et ont été relégués sur les froides sommités du Jura; ils ont fait place à d'excellents pâturages dont le produit fait la richesse principale du pays. L'âpreté du climat de cette vallée, qui s'élève à 922 mètres au-dessus de la mer, devint plus supportable. On y construisit des maisons plus chaudes, plus solides,

dont les murs étaient revêtus, comme aujourd'hui, de *tavaillons* pour résister au froid et à l'humidité. Quelques vigoureux pâtres y passèrent l'hiver, bravant l'isolement, les tempêtes et l'amoncellement des neiges au niveau de leur habitation.

Les forêts de sapins qui couronnent les hauteurs du Jura de Gex nourrissent des ours moins nombreux qu'autrefois; ils sont encore la terreur des bergers et des troupeaux. Les hardis chasseurs du pays les poursuivent avec ardeur pour en débarrasser la contrée et s'emparer de leur fourrure dont on fait des tapis, des couvertures, des housses et des bonnets.

Depuis quelques années, *Lelex* a changé de face, et cette transformation est due à deux causes; un chemin praticable pour les voitures, artère indispensable de la sociabilité, du commerce et du bien-être; — et les habitudes religieuses de la paroisse, parce que, sans religion, la science et la civilisation ne peuvent donner que la ruse et la corruption: c'est un fait que notre époque a parfaitement démontré.

A la route qui unit Lelex à Mijoux, au nord, va se joindre bientôt une route au sud pour le relier avec Chézery. Lelex ne sera plus un pays inabordable, connu seulement par la place qu'il occupe sur la carte du département.

Ces deux débouchés donneront de la valeur à son sol et à ses produits qui consistent, comme tous ceux de la vallée de Chézery, en gros fromages gris, dit *persillés*, en petits fromages appelés *chevrets*, en échalas pour les vignes, en bois de sapin pour charpente et menuiserie, en bardeaux ou *tavaillons* pour les toitures, et en fabrication de charbon. Tous ces produits pourront facilement s'écouler sur Genève, Bourg et Lyon.

A ces ressources permanentes de richesse s'ajoute le travail des lapidaires. Il consiste, dans toute la vallée de Mijoux et lieux circonvoisins, à façonner des pierreries de diverses couleurs (saphir, topaze, émeraude et améthyste), que d'habiles ouvriers et des enfants intelligents taillent, percent, polissent et exportent pour l'orfévrerie et l'horlogerie en France, en Suisse et en Allemagne.

Le village de Lelex se compose aujourd'hui de l'église, du presbytère et de deux ou trois maisons dont l'une est une auberge. Le reste de la paroisse consiste en châlets isolés, éparpillés sur les deux revers de la vallée : cette disposition, en dehors de nos habitudes, donne à cette localité un aspect insolite et sauvage.

Il n'y avait, avant l'église actuelle, qu'une pauvre église mal bâtie, portant le millésime 1656; elle fut consacrée, en 1686, par Mgr Jean d'Aranthon d'Alex, alors évêque de Genève. Lelex dépendait alors de la paroisse et des moines de Chézery, qui en percevaient les dîmes. On raconte que les habitants portaient leurs morts à cette distance, et que, plusieurs fois arrêtés dans ce pieux devoir par la tempête et les neiges, ils déposaient le cercueil et venaient le reprendre quand le passage étaient praticable.

A cette petite église froide, basse et humide, a succédé, en 1846, et grâces à l'activité et aux sacrifices de son bon pasteur, une gracieuse église en style ogival et gothique, lançant hardiment vers le ciel sa flèche octogonale, comme les sapins séculaires qui couronnent la vallée.

Ce petit monument contraste singulièrement par sa fraîcheur

avec la nudité de ce désert, où elle brille comme le lis resplendissant de blancheur au milieu des ronces : *Sicut lilium inter spinas.*

Le protestantisme, qui désola si long-temps le versant oriental du Jura de Gex, n'osa pas s'aventurer dans ces régions inconnues, habitées par de vieux catholiques dont la foi n'était pas facile à ébranler. Il ne dépassa pas la vallée de Chézery : il est vrai qu'il n'y avait à Lelex ni reliquaires en argent, ni métaux précieux, ni riches ornements à enlever, ni monastère à piller.

Qui croirait que les excentricités révolutionnaires aient pénétré dans cette plage inconnue, et jusqu'alors étrangère aux passions politiques? Sa vieille église fut envahie par les théophilanthropes de 93. Sa modeste cloche de 60 kilogrammes fut livrée aux fondeurs, et son sanctuaire servit tout-à-la-fois de club, de temple de la Raison, de municipalité, de prison et de cabaret.

Les prêtres assermentés n'osèrent pas se présenter devant ces énergiques montagnards qui avaient conservé un profond respect pour le culte de leurs pères, culte qu'ils ont conservé fidèlement et dans toute sa pureté.



NOTICE HISTORIQUE

SUR LE FORT-DE-L'ÉCLUSE.

Vu à quelque distance, l'ensemble du *Fort-de-l'Ecluse,* avec ses bâtiments hardiment superposés, ses galeries aériennes, et ses nombreuses petites ouvertures demi-circulaires, ressemble à ces fantastiques constructions orientales où domine la tyrannie, où réside le mystère sous la garde de la défiance et de la jalousie. Semblable à un géant armé de toutes pièces, il semble sortir des flancs du Mont Jura et se pencher sur les abîmes du Rhône, pour dire à l'étranger : *On ne passe pas.*

On ne passe pas, en effet, s'il gronde et ferme ses portes. Il faut sa permission pour franchir cet étroit passage, qui met Genève, le pays de Gex et la Suisse en communication avec Lyon et le midi de la France.

De l'autre côté du Rhône, et hors de France, s'élève le Mont Wache, aux pentes rapides, rayées de quelques petits sentiers connus seulement des chèvres ou de quelques hardis contrebandiers. Ce dangereux versant, en face du fort, est un prolongement du Mont Jura, qui se dirige brusquement au midi dans la Savoie.

Ces deux montagnes qui, dans les temps primitifs, n'en formaient qu'une, ont été divisées avec le temps par le

frottement des eaux du Rhône. Cet obstacle, en arrêtant le cours du fleuve, devait tenir le lac de Genève à une grande hauteur, et augmenter considérablement sa surface.

Vue de Genève, cette scissure a la forme d'un V : la branche méridionale (rive gauche) est à la Savoie; — celle du nord (rive droite) appartient à la France. Très-resserré par la base du Jura et du Wache, le Rhône est hérissé de rochers à fleur d'eau qui s'opposent à tout essai de navigation : telle est l'infranchissable barrière que la nature a élevée entre la France et la Suisse méridionale !

L'Histoire ne fait mention de cet étroit passage que lorsque les légions romaines pénétrèrent dans les Gaules. César nous apprend, dans le premier livre de ses *Commentaires,* que les Helvètes, au nombre de 368,000, s'avancèrent dans la plaine de Gex et sur les bords du lac. On ne pouvait en sortir que par deux chemins : l'un, par le territoire des Allobroges (Savoyards), en traversant le pont du Rhône à Genève ; — l'autre, en passant par l'étroit défilé du Fort-de-l'Ecluse pour pénétrer dans la Michaille, qui faisait alors partie de la Séquanie. (Voy. chap. II, p. 16.)

Nous avons dit comment César força les Helvètes, suivis d'une immense quantité de charriots portant leurs femmes, leurs enfants et des vivres pour trois mois, à prendre la direction du dangereux passage de l'Ecluse où un char pouvait à peine passer. Il eut le temps d'aller en Italie et d'en ramener les cinq légions avec lesquelles il détruisit les deux tiers de cette foule confuse d'envahisseurs au passage de la Saône.

Rien ne prouve qu'à cette époque le passage de l'Ecluse

fût fortifié, et que la tour qui, dans les vieilles constructions, portait le nom de *Tour de César,* existât. Il est donc à-peu-près certain que cette tour n'a pas été construite par le conquérant de la Gaule, qu'elle ne doit pas son origine aux empereurs romains.

Il n'existe aucun monument historique qui établisse son origine antique : on voyait à Genève, il y a quelques années, dans la petite île du Rhône, une vieille tour qui portait aussi le nom de *César,* et dont l'origine est aussi problématique. D'ailleurs, tous les chemins et tous les camps romains conservent le nom de *César* qui, probablement, n'en a construit aucun; mais comme tous les empereurs romains portaient le nom de *César,* on donnait de nom de *Césariens* ou d'*Impériaux* à tous les camps ou chemins construits par les Romains.

Aucun monument ne vient donc à l'appui de cette antiquité prétendue, et qui n'est fondée que sur une vague tradition. Quoi qu'il en soit, il est certain que la tour de l'Ecluse est d'une construction très-ancienne, et qu'elle a été le premier fort élevé pour la défense de ce passage.

Cette tour était formée d'un simple mur en portion de cercle adossé au rocher; elle était couverte en terrasse, percée de créneaux, de lucarnes, et s'élevait de quatre à cinq mètres au-dessus du chemin qui passait à sa base. Une garde, en tirant des traits ou en jetant des pierres du haut de la terrasse, empêchait le passage et fermait complètement le défilé.

L'Histoire ne commence à parler du *Fort-de-l'Ecluse* qu'en 1292, l'année où Lionnette de Gex et son petit-fils Guillaume vendirent, *le mardi devant le jour des bordes,* ce passage et la

maison dite *de la Cluse*, à Amédée V de Savoie, pour la somme de 1,100 livres viennoises. (Voy. chap. X.)

Vers 1305, le comte de Savoie était en guerre ouverte avec le dauphin du Viennois et ses adhérents Aimon III du Genevois, le seigneur de Gex et du Faucigny, aux dépens desquels il cherchait à s'agrandir.

C'est au milieu de ces guerres que s'élevèrent une multitude de châteaux qui jouent un rôle très-important dans les luttes féodales de cette contrée, et qui assuraient aux seigneurs qui dominaient le pays la conservation de leurs petits états. C'est à cette époque de haine et d'ambition que Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, partisan du dauphin, vint au secours de ses alliés. Leurs troupes réunies s'emparèrent de *la Cluse* de Gex qu'ils firent fortifier, et y laissèrent une bonne garnison pour garder cet important passage et arrêter les excursions du prince de Savoie.

C'est à cette époque (1305, 1306) que remontent les premières constructions de *la Cluse* par les seigneurs du Genevois et de Gex, et probablement celle de cette tour, faussement attribuée à César, et dont il ne dit rien dans ses Mémoires.

Il est hors de doute que le fort existait en 1325; car à cette époque le comte Edouard de Savoie ne put s'en emparer après un siége de neuf jours. La place, bien fortifiée, était défendue par une bonne garnison sous les ordres d'un capitaine nommé *Sauvernier*. Celui-ci vendit lâchement la place au comte de Savoie; mais il fut pendu par l'ordre du seigneur de Gex, allié des comtes du Genevois.

Le fort était alors un véritable château féodal, formé d'une

tour carrée, à créneaux du côté de Genève, et sous laquelle passait le chemin du défilé. Des bâtiments irréguliers, appliqués contre les rochers, s'étendaient depuis cette tour jusqu'à celle dite *de César,* placée au couchant vers la porte de France : probablement un mur de clôture s'élevait dans l'enceinte intérieure actuelle, et fermait le château du côté du précipice, à moins que les murs des bâtiments ne fissent eux-mêmes la clôture du fort.

Cette conquête était très-importante pour les comtes de Savoie, car ils étaient devenus possesseurs de la Bresse en 1272; ils exerçaient un droit de souveraineté sur la ville de Genève où ils possédaient, dans l'Ile du Rhône, un château dont faisait partie la *Tour de César*. Ils convoitaient le Faucigny, et étaient maîtres absolus du pays de Vaud. Le Fort-de-l'Ecluse leur était indispensable pour assurer la communication de leurs petits états, leur permettre de déboucher dans le pays de Vaud, et de porter la guerre à l'improviste dans le Valais.

Ils conservèrent cette position jusqu'en 1536; dans cette année, tandis que François Ier faisait la guerre au Piémont contre le duc de Savoie, les Bernois, alliés de la France, s'emparèrent du pays de Vaud et du pays de Gex : ils poussèrent leurs conquêtes jusqu'au Fort-de-l'Ecluse, qu'ils attaquèrent dans les premiers jours de février. Ils placèrent leur artillerie sur le Wache et canonnèrent le fort pendant qu'une troupe des leurs, montée sur le Jura, faisait rouler des pierres dans l'intérieur.

Attaqué de deux côtés, le fort ne put résister; la garnison, composée de 50 soldats, presque tous Italiens, se rendit et fut

conduite prisonnière à Gex. Les Bernois conservèrent cette place jusqu'en 1564, époque à laquelle ils la rendirent au comte de Savoie par le traité de Lausanne.

En 1589, l'armée confédérée des protestants de Berne, soutenue des réformés de France, s'empara de tout le pays de Gex, et vint investir le Fort-de-l'Ecluse. Le 1er avril, les alliés envoyèrent 40 hommes, qui passèrent le Rhône à Chancy pendant la nuit, et vinrent sous le fort dans l'intention d'en *pétarder* la porte. La garnison, prévenue de leur arrivée, se tint sur ses gardes, et les repoussa à coups de pierres et d'arquebuses.

Le 7 du même mois, l'armée bernoise et genevoise, commandée par Guitry, gentilhomme français envoyé par Henri IV, descendit de Gex, et vint assiéger le fort avec quatre canons et trois couleuvrines. Le quartier-général fut placé à Collonges, et les canons mis en batterie sur la petite esplanade de la Croix-Major. Un détachement fut envoyé sur le Jura pour en chasser les tirailleurs de la garnison. Après avoir rempli sa mission, ce détachement descendit de l'autre côté du fort, et vint se poster au village de Longeray.

Quand l'artillerie eut entamé les murailles, les assiégeants tentèrent un assaut, mais ils furent repoussés avec perte; ils y laissèrent leurs meilleurs officiers, et furent obligés de décamper le 15 avril.

L'année suivante, 1590, et à la même époque, les alliés protestants de Genève renouvelèrent l'attaque du fort sous le commandement de Lurbigny, autre gentilhomme français; ils envoyèrent trois compagnies s'emparer des passages de

l'autre côté de la place, et un détachement sur la montagne pour faire rouler des pierres et lancer des torches de paille enflammées dans l'intérieur du fort.

L'artillerie des assiégeants avait détruit les meurtrières et la clôture d'un ravelin ou terre-plein qui était en avant du fort, malgré la mousquetade du Wache gardé par les Savoisiens et la courageuse résistance des assiégés. Après trois jours d'attaques, la garnison épuisée demanda à capituler : elle sortit du fort le 21 avril, au nombre de vingt-huit hommes qui lui restaient.

Les Genevois, maîtres de la place, y laissèrent une garnison suffisante pour la garder et la défendre ; mais Amédée, bâtard de Savoie et frère du duc Charles-Emmanuel, se présenta bientôt après pour la reprendre. Le 1er de mai, il fit placer une batterie de deux pièces de canon sur le revers du Wache, en face du fort, et une autre sur la route de Lyon. Le fort, vigoureusement battu, ne tint pas long-temps ; les Genevois, ne pouvant pas résister, le rendirent après en avoir fait sauter une partie avec la poudre à canon.

Le Fort-de-l'Ecluse resta aux ducs de Savoie jusqu'à l'époque où les Français s'en emparèrent sous Henri IV, qui venait de se rendre maître de la Bresse et du Bugey, dans la guerre du marquisat de Saluces. En 1600, le Fort-de-l'Ecluse se rendit au maréchal de Biron qui l'attaqua avec des canons que lui avaient prêtés les Genevois. Cette conquête, ainsi que celle du pays de Gex, fut assurée à la France, en 1601, par le traité de Lyon.

C'est pendant les guerres du 16e siècle que le fort reçut une

nouvelle organisation et des agrandissements considérables. L'artillerie commençait à jouer un rôle important dans les siéges et dans les batailles; l'on sentait partout le besoin de mettre les remparts des places et des châteaux en état de résister.

Pour mettre les fortifications du Fort-de-l'Ecluse en rapport avec les moyens d'attaque, on porta, en avant du fossé de la porte de Genève, un ouvrage en bonne maçonnerie qu'on appela la *redoute,* et sous laquelle passait la route. On construisit sur l'escarpement, au-dessus du précipice, une enceinte élevée qui existe encore.

Du côté de la porte de France, on bâtit un mur épais, terminé par une tour ronde encore existante à l'angle méridional. A cette tour venait se rattacher l'enceinte de l'escarpement. Son mur, construit en bonne maçonnerie, allait se terminer au flanc du rocher: il enveloppait presque entièrement le château féodal; on avait ménagé, dans son épaisseur, des créneaux et des canonnières pour la sûreté du fort.

Pour mieux assurer cette place contre les surprises, on établit, pour l'usage du commerce et des voyageurs, un pont en bois, mais à l'extérieur du mur d'enceinte, au-dessus même du précipice. Ce chemin s'étendait depuis la tour carrée du nord jusqu'à la tour ronde du midi: aucune personne étrangère ne pouvait alors traverser le fort, et l'ancien chemin supprimé était exclusivement réservé à la garnison.

Toutes ces constructions sont dues aux ducs de Savoie qui avaient à se défendre contre les coalisés protestants de Berne, de Genève, et contre la France.

Les fortifications restèrent dans cet état jusqu'en 1720, époque à laquelle Louis XV fit construire l'enceinte extérieure, bastionnée, que l'on voit aujourd'hui, par les soins du directeur des fortifications, *Biancolelli*. Son but était de supprimer le pont de bois et de le remplacer par une chaussée que l'on obtint en remblayant la partie du précipice renfermée entre la tour du nord et celle du midi.

Cette augmentation ne fut pas seulement amenée par le besoin de la défense, mais aussi par ceux du commerce; car c'est à cette époque que l'on construisit la route qui traverse le fort et dessert le pays de Gex. Auparavant, tous les transports de marchandises se faisaient à dos de mulet, à cause de la raideur des pentes de l'ancien chemin et de la difficulté du passage à l'extérieur du fort, au-dessus du précipice.

On peut donc distinguer plusieurs périodes de construction dans le Fort-de-l'Ecluse.

La première est celle du château féodal, dans les premières années du 14ᵉ siècle.

La deuxième, celle de son agrandissement dans le 16ᵉ siècle.

La troisième, celle de 1720 qui y ajouta une enceinte crénelée.

La quatrième, celle de 1820 qui, en conservant ces deux enceintes, changea complètement les bâtiments militaires.

La cinquième, et c'est la plus remarquable, est celle de 1830 qui mit le fort d'en bas sous la protection des forts supérieurs construits à cette époque.

Depuis les guerres de 1600 jusqu'à celles qui ont terminé le règne de Napoléon, le Fort-de-l'Ecluse n'a joué aucun rôle dans nos annales militaires; mais, en 1814 et 1815, il a été

le théâtre de plusieurs attaques dans lesquelles il a été pris trois fois.

Le 3 janvier 1814, le général autrichien, comte *de Bubna,* qui s'était emparé de Genève à la suite de nos désastres, envoya une avant-garde sommer le Fort-de-l'Ecluse de se rendre. Le commandant, nommé *Goëtenfant,* répondit qu'il ne pouvait pas se rendre à une troupe dépourvue d'artillerie. Aussitôt le chef du détachement autrichien envoya chercher à Genève deux pièces de campagne et un obusier qui furent mis en batterie sur le plateau du *Petit-Mauregard,* sur le versant du Jura du côté de Genève. Il tira une dixaine de coups; un seul obus tomba dans le fort qui se rendit sans riposter un seul coup. La place, dans l'état où elle était, ne pouvait pas résister aux puissances coalisées contre nous.

Le 1er mars suivant, et même année, le général de brigade français, *Bardet,* se présenta devant le fort pour le reprendre aux Autrichiens. Il établit une batterie sur un petit monticule entre Longeray et le *Lavou;* comme elle ne produisait pas l'effet qu'il en attendait, il la fit transporter sur la hauteur dite du *Molard.* On tira une demi-journée de ces deux positions, et à découvert, avec de l'artillerie de campagne, les assaillants n'en ayant point d'autre à leur disposition.

Pendant la canonnade, deux cents paysans qu'on avait requis dans les villages voisins, montèrent au plateau supérieur où l'on a établi le nouveau fort, et firent rouler de là une grêle de pierres sur le fort d'en bas.

Cette manière d'attaquer fit plus d'effet que le canon. Les toits et les planchers des bâtiments furent enfoncés en plusieurs

endroits. Les Autrichiens, craignant de se voir écraser, ne firent aucune résistance ; les Français entrèrent dans la place et la garnison fut faite prisonnière.

Le général Bardet se retira ensuite, ne laissant pour garder le fort qu'une compagnie de conscrits commandés par le capitaine *Bonnet*, et quelques canonniers pour servir les pièces.

C'est alors que le général autrichien *Bubna* envoya de Genève une colonne de 3,000 hommes avec vingt bouches à feu, commandée par le général *Klibersberg*, pour essayer de reprendre la place. L'artillerie autrichienne se mit en batterie sur la Croix-Major, du côté de Collonges; couverte par l'élévation du terrain, elle ouvrit un feu bien nourri.

L'un des canonniers français, nommé *Berteaud*, se distingua dans cette occasion par son courage et son habileté : il tira seul contre les batteries ennemies, tua plusieurs Autrichiens et démonta deux pièces. Les assaillants, n'obtenant aucun succès, se retirèrent à Genève après une attaque qui avait duré toute la journée : la paix de 1814 vint mettre fin à ces hostilités.

En 1815, le retour de Napoléon ramena la guerre générale ; on s'y prépara en augmentant les fortifications du fort par *trois ouvrages de campagne*. On construisit une redoute sur la Savoie, au revers septentrional du Wache ; — une seconde au Grand-Molard, — et une tour ou maison crénelée, en pierres sèches, sur le plateau au-dessus du fort.

L'armée française, chassée de la Suisse et de Genève, quitta la rive gauche du Rhône et toute la Savoie. Alors il fallut abandonner la redoute du Wache, et l'on se borna à occuper

les deux ouvrages construits sur le revers du Jura : la redoute du Grand-Molard était armée de deux pièces de douze et d'un obusier.

La maison crénelée, au-dessus du fort, n'avait, pour se défendre, que sa fusillade et un abord difficile ; car, à cette époque, le petit chemin qui monte au fort d'en haut, en longeant la montagne, n'existait pas.

Les Autrichiens attaquèrent, le 5 juillet, la redoute du Grand-Molard qu'ils cherchèrent à tourner par la montagne ; mais comme ils étaient obligés de gravir sur une pente que la redoute voyait à revers, le canon et la fusillade leur tuèrent beaucoup de monde. La garnison française ne l'abandonna que quand elle vit sa communication avec le fort sur le point d'être coupée par la colonne attaquante, et par une autre qui, suivant la route de Genève, cherchait à joindre la première entre la redoute et le fort.

Néanmoins, la garnison française échappa tout entière à l'ennemi qui la serrait de près, moins deux ou trois hommes ; elle traversa le fort sans s'y arrêter, et alla renforcer la défense de la maison crénelée.

Pendant la nuit qui suivit la prise de la redoute du Grand-Molard, et le lendemain, les Autrichiens travaillèrent à un épaulement sur le revers du Wache, en face du fort. Quand leurs batteries furent prêtes, ils ouvrirent un feu terrible avec trois pièces de canon et trois obusiers. Leurs canonniers parvinrent à mettre le feu au magasins à fourrages et à celui des farines, que rien ne couvrait des feux de la batterie ennemie.

Un obus étant entré par l'embrâsure fit sauter le magasin des provisions et écrouler le mur intérieur du bâtiment de la porte de Genève, qu'on avait blindé. La charpente, en tombant, écrasa beaucoup de monde; le feu s'y mit et la consuma entièrement avec les malheureux qu'on n'avait pu tirer de dessous. L'incendie se communiqua à des pièces de bois qu'on avait entassées sous le passage de Genève pour défendre et renforcer le pont-levis: tout fut brûlé, dépôt de bois, tablier et flèches du pont; le fort resta ouvert de ce côté.

Le commandant français, ne voyant plus d'obstacles à opposer aux assiégeants, se sauva par la montagne avec le lieutenant du génie *Gauthier,* et quatre hommes qui voulurent les suivre. Les défenseurs de la maison crénelée purent aussi se sauver; le reste de la garnison, composé d'une cinquantaine d'hommes, se rendit sans conditions aux Autrichiens.

Le commandant du fort, qui a laissé un souvenir honorable dans le pays, se nommait *Villetard de la Guérie*. La garnison était formée d'une compagnie de gardes nationaux de la Haute-Saône, d'un détachement de retraités du pays de Gex qui avaient été rappelés sous les drapeaux, et de quinze canonniers commandés par le capitaine *Magdelaine,* qui fut blessé sous les ruines du bâtiment écroulé, et fait prisonnier.

Le fort fut remis à la France à la suite du traité de paix de 1815, après que les Autrichiens en eurent enlevé tout ce qu'ils purent emporter, et achevé de détruire ce que l'incendie avait épargné.

Le gouvernement français fit bientôt après réparer le fort, qui sortit de ses ruines; les deux enceintes furent conservées

et renforcées, mais tous les bâtiments adossés au rocher, et qui étaient hors de service, furent démolis et remplacés par les trois pavillons que l'on voit aujourd'hui.

Ces travaux, dirigés par le commandant du génie *Soyer,* ont été exécutés de 1820 à 1828; ils ont coûté la somme de 570,000 francs environ.

L'expérience de l'attaque du général Bardet, faite avec des pierres roulées du haut de la montagne, ne pouvait pas être perdue : elle fit comprendre la nécessité d'occuper le plateau supérieur du fort par un ouvrage assez solide pour se défendre lui-même et protéger le fort d'en bas.

On s'occupait de l'étude de ce projet, lorsque la révolution de juillet 1830 fit armer toute l'Europe et obligea la France à se mettre en mesure pour sa propre défense. Un projet, rédigé par le général *Haxo,* fut envoyé, en 1831, avec l'ordre de mettre la main à l'œuvre sur-le-champ; cependant les travaux n'eurent que peu d'activité cette année. On commença, à cette époque, la longue galerie souterraine qui devait réunir les deux forts et les divers ouvrages de celui d'en haut.

La première pierre de cette restauration du Fort-de-l'Ecluse fut posée, le 15 août 1834, par M. l'inspecteur-général du génie *Montfort;* elle contient une plaque de plomb avec cette inscription :

FRANCE.

LOUIS-PHILIPPE, Roi.

Huart, directeur des fortifications de Grenoble.

Goureau, capitaine du génie, chef.

Danet, *id.*

Carlamy, garde du génie.

Juliard, entrepreneur.

15 août 1834.

Le fort supérieur est dû au génie du général Haxo. Il est remarquable par ses fossés creusés dans le roc, par sa longue galerie souterraine et ascendante, composée de 1165 degrés, qui desservent ses petites places-d'armes superposées, ses quatre batteries et ses vastes casemates toutes creusées dans le rocher. Par le même travail, on a fouillé une citerne qui contient 230 mètres cubes d'eau pour le service de la garnison.

Le fortin qui couronne si élégamment cette construction pittoresque a été terminé en 1848. Du haut de ce belvédère, aussi gracieux que solide, la vue s'étend sur la Savoie, le Genevois, sur la plaine de Gex, le Chablais, et jusqu'aux montagnes vaporeuses qui couvrent Lausanne, au-delà du lac Léman.



PERSONNAGES REMARQUABLES

DU PAYS DE GEX.

Malgré l'exiguité de sa surface, le petit pays de Gex a fourni un large contingent de personnages remarquables dans l'armée, l'Eglise et la magistrature. Nous avons cru devoir les indiquer dans l'ordre alphabétique pour compléter l'histoire de cette contrée.

Ici notre tâche est facile; nous n'avons eu qu'à consulter l'excellent ouvrage de Mgr Depery, évêque de Gap, qui s'est fait le Plutarque de ses compatriotes. Nous renvoyons avec confiance le lecteur à sa *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain.* (2 vol. in-8°; Bourg, 1833-40.)

Bernard BLUET.

Bluet (Bernard), connu dans les Biographies sous le nom de *comte de Permission,* naquit en 1566, au village d'Arbères, près de Divonne, dans le pays de Gex. Il s'imagina, malgré son ignorance, qu'il était appelé à jouer un rôle important. Après avoir passé ses premières années à garder les troupeaux,

il s'échappa de chez ses parents pour réaliser ses rêves ambitieux. Il s'attacha, en 1597, à la cour du duc de Savoie à Chambéry, et s'en fit chasser; il vint en France invoquer la générosité de Henri IV qui ne voulut pas de lui.

On croit qu'il mourut de misère à Paris vers 1606. Il laissa un recueil in-12 de ses œuvres, ou mieux, de ses extravagances : il en existe un exemplaire complet à la Bibliothèque nationale de Paris.

—

Jacques BOSSU.

Le commandant Jacques Bossu était de Chevry : fils naturel, il alla chercher sous les drapeaux français la famille qui lui manquait. Sa mère lui donna le jour à Ferney en 1774. Voltaire fit appeler le père, et le détermina à reconnaître cet enfant ; il fut élevé à Chevry, en attendant l'âge requis pour entrer au service militaire.

N'ayant pas d'autres recommandations que sa jeunesse et son courage, il s'élança, comme tant d'autres, dans l'avenir inconnu de la France, et servit bien son pays. Sous-lieutenant en 1799, dans la 1re compagnie de la 38e demi-brigade, il rencontra une colonne ennemie qui s'avançait dans le pays des Grisons, entre Vasen et le Pont-du-Diable; sans hésiter, il chargea à la baïonnette, à la tête de ses grenadiers, culbuta tout ce qui lui opposait de la résistance, et fit 200 prisonniers, dont 25 officiers. (*Temple de la Gloire,* vol. 25.)

Bossu vint finir ses jours à Chevry, dans la maison où il avait

été élevé, honoré du double titre de chef de bataillon et d'officier de la Légion-d'Honneur. Il mourut le 25 août 1830, à cinquante-six ans : ses amis et ses vieux compagnons d'armes vinrent lui rendre les honneurs dus à son rang et à sa bravoure.

—

CAPRONI.

L'un des industriels qui, vers la fin du 17e siècle, contribua à ramener la prospérité dans le pauvre pays de Gex, fut N. Caproni, qui établit des papeteries à Divonne.

Caproni, que l'on croit d'origine italienne, profita de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, et du départ des calvinistes de la contrée, pour s'y établir comme manufacturier. L'occasion était favorable; le culte des protestants était proscrit. Il ne leur restait que deux temples : l'un à Sergy, et l'autre à Ferney. Il fallait choisir entre le catholicisme ou l'exil; plusieurs familles préférèrent tout abandonner, patrie, propriétés, industrie, plutôt que de se soumettre aux croyances de la religion romaine.

Cette sévérité de Louis XIV amena la dépopulation du pays de Gex : les émigrants, avant de s'éloigner, vendirent leurs immeubles à bas prix. Le propriétaire des papeteries de Divonne, fidèle à la religion de Calvin, voulut aller chercher hors du territoire de Gex sa liberté de conscience. Il vendit ses établissements à Caproni, qui leur donna une grande valeur quand le calme fut rétabli. Il s'acquit, par sa probité, une

telle réputation, que le nom de *Caproni* devint en quelque sorte synonyme de *papier* dans le pays de Gex.

On appelle encore *tabatière à Caproni* un cornet de papier à tabac ou à tout autre usage : on trouve aussi son nom dans la transparence des papiers de cette époque.

Ces papeteries étaient placées sur la petite rivière de la *Versoix*, qui s'échappe à grands flots au-dessus de Divonne par une seule ouverture. Ses eaux fraîches et limpides, après avoir arrosé de vastes prairies, vont se jeter dans le lac Léman, au-dessous de Versoix, qui leur doit son nom (1).

Il y a encore au pays de Gex une autre rivière qui descend de Naz du nord au sud, passe à Flies, prend les eaux du *Lion* près de Saint-Genix, coupe la route de Genève un peu plus bas, et traverse tout l'ancien mandement; c'est la *London* qui, après avoir mis en mouvement plusieurs usines, va se jeter dans le Rhône au-dessous de Ruffin.

(1) Divonne (*fons Deorum*), source des Dieux d'après son étymologie celtique, possède aujourd'hui un magnifique établissement hydrothérapique, dirigé par M. le docteur *Paul Vidart*. Au traitement hydriatique, les malades peuvent ajouter, comme distractions de l'esprit et exercices du corps, de vastes salons de lecture et de musique, des jeux de toutes espèces, des promenades délicieuses, et le plaisir de communiquer facilement en *omnibus* avec les bords du lac et la ville de Genève.

JEAN-PIERRE DAVID.

DAVID (Jean-Pierre), né à Gex en 1737, étudia successivement à Seyssel, à Lyon et à Paris. En 1765, sa dissertation sur le *Mécanisme et les usages de la respiration* remporta le prix proposé par l'Académie des Sciences de Rouen. C'est alors qu'il épousa la fille du célèbre Lecat, chirurgien en chef des hôpitaux de cette ville, et fut son successeur.

David, aussi recommandable par la bonté de son caractère que par ses profondes connaissances et son habileté en chirurgie, remporta plusieurs prix proposés par la Société de Harlem et par l'Académie royale de chirurgie. On lui doit encore plusieurs dissertations médico-chirurgicales qui sont très-estimées. — Il mourut le 21 avril 1784.

—

DE PREZ-CRASSIER FRÈRES.

Les MM. DE PREZ-CRASSIER étaient six frères, tous officiers dans le régiment de Deux-Ponts. Cette nombreuse famille du pays de Gex mérita la bienveillance de Voltaire qui *régnait* à Ferney. En 1760, il avança 15,000 francs pour dégager les biens des mineurs de cette maison, biens dont les Jésuites d'Ornex s'étaient emparés, en vertu de lettres-patentes, pour une dette que cette honorable famille avait contractée envers eux et qu'elle tardait trop de leur payer.

L'un des frères de Prez-Crassier faisait partie de l'armée de Kellermann, à Valmy, le 20 septembre 1792. Il y commandait l'avant-garde; par son courage, il sut arrêter le désordre causé dans nos rangs par l'avant-garde prussienne, et lui opposer une vigoureuse résistance. (Voy. *Dict. des. vict. et conq.*, v. 1er, p. 33.)

—

Louis-Jérôme DUCRET.

Le commandant Louis-Jérôme Ducret est né le 28 février 1773, à Confort, commune de Lancrans. Simple cultivateur, il s'engagea en 1792 dans le 7e bataillon de l'Ain, qui devint le 21e bataillon de volontaires nationaux, lequel plus tard fit partie de la 67e demi-brigade d'infanterie de ligne.

Aussi brave que modeste, Ducret se fit aimer de ses compagnons d'armes et estimer de ses chefs. Il gagna glorieusement ses grades dans nos armées du Nord, du Rhin, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne. Sous-lieutenant en 1801, lieutenant en 1802, décoré en 1809, il fut nommé chef de bataillon au 3e régiment d'infanterie légère en 1811. Il ne quitta son régiment qu'en 1815, à la chute de Napoléon.

Retiré à Châtillon-de-Michaille, le commandant Ducret resta ce qu'il avait toujours été, honnête et bienveillant; aussi fut-il successivement nommé membre du conseil municipal, adjoint à la mairie, et suppléant du juge de paix. Il mourut à Châtillon, le 8 avril 1838.

—

Claude-Joseph DUVAL.

Duval (Claude-Joseph), né à Gex, le 1er juin 1766, d'une famille ancienne dans la magistrature, fit ses premières études chez les Carmes de cette ville, dans la maison qu'occupent aujourd'hui les sœurs de la Visitation. Il alla les terminer au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, fit son droit à Dijon, et vint se fixer à Gex, avec l'espoir d'y remplacer son père dans les fonctions de lieutenant-général du bailliage.

Duval, comme tant d'autres, salua avec ardeur l'aurore de cet âge d'or que promettait le début de la révolution. Son patriotisme le fit choisir par ses concitoyens pour commander l'un des premiers bataillons du pays de Gex destinés à aller défendre l'indépendance de la patrie. Après avoir commandé à Bourg et lutté à Lyon contre la réaction qui voulait anéantir cette malheureuse cité, il fut dirigé sur Chambéry, alors au pouvoir des Français, et incorporé avec son bataillon dans un régiment de troupes réglées.

Fatigué des désordres de cette époque d'anarchie, il revint à Gex, et se déclara le protecteur de tous ceux qui souffraient. Au retour de l'ordre et de la légalité, Duval fut nommé juge de paix, fonction qui ne l'empêchait pas de se livrer à son goût pour la lecture des poètes anciens et modernes.

En 1810, il fut chargé de la présidence du tribunal des douanes du département du Léman et du Simplon, en résidence à Genève. A la Restauration, il fut fait président du tribunal civil de Gex, fonction où il s'acquit la reconnaissance de ses

administrés. En 1815, il allégea, autant qu'il put, les charges dont les puissances alliées écrasaient le pays de Gex. Heureux de la haute réputation dont il jouissait, il mourut le 1er février 1824. Sa mort fut un deuil général dans la contrée qu'il administrait avec tant de sagesse.

La province, dans sa douleur, se chargea des frais de son tombeau, et y fit graver cette glorieuse épitaphe : *Les habitants de l'arrondissement de Gex, à la mémoire du président Duval.*

JACQUES-ANDRÉ EMERY.

EMERY (Jacques-André), naquit à Gex le 26 août 1732. Il était le second fils de messire Joseph Emery, écuyer, conseiller du roi et lieutenant-général criminel du bailliage de Gex, et de dame Perrette Borsat.

Après avoir fait ses études chez les Jésuites de Mâcon, il vint à Paris en 1750, fut ordonné prêtre en 1759, et nommé successivement professeur de dogme au séminaire d'Orléans, de morale à Lyon en 1764, supérieur du séminaire d'Angers, grand-vicaire de ce diocèse en 1776, et supérieur-général de la congrégation de Saint-Sulpice en 1782.

Dans son dévouement aux intérêts de l'Eglise, et prévoyant l'orage qui allait fondre sur elle, il fonda en 1789 un séminaire à Baltimore aux Etats-Unis; il y envoya, pour le diriger, les ecclésiastiques les plus recommandables de sa congrégation.

Jeté deux fois dans les cachots pendant la révolution, il

fut le consolateur de ses compagnons d'infortune. Lors du rétablissement du culte, il refusa l'évêché d'Arras et préféra rétablir son séminaire de Saint-Sulpice.

En 1802, il fut nommé vicaire-général à Paris, et plus tard conseiller titulaire de l'Université. Dans les diverses commissions qui furent chargées, en 1809, de donner leurs avis sur les questions relatives aux affaires ecclésiastiques, il soutint son opinion avec une liberté qui lui concilia l'estime de Napoléon qui cependant, en 1810, lui enjoignit de quitter son séminaire.

L'abbé Emery mourut l'année suivante, le 28 avril 1811, et fut inhumé dans sa maison d'Issy. Malgré ses nombreuses occupations, il composa plusieurs ouvrages où il voulait prouver que la plus haute philosophie n'était pas incompatible avec la religion, et que les Bacon, les Newton, les Euler, les Descartes, les Leibnitz, tout en reculant les bornes de l'esprit humain, avaient été des hommes religieux et avaient proclamé leur adhésion aux vérités capitales de la religion révélée.

Il publia, en 1799, le *Christianisme de Bacon,* 2 vol. in-12; — *Pensées de Leibnitz,* 2 vol. in-12, 1772, et en 1803, 2 vol. in-8°; — l'*Esprit de Sainte-Thérèse,* de 1775 à 1779; — *Pensées de Descartes,* en 1811, 1 vol. in-8°; — et *plusieurs écrits de circonstance.*

—

Louis-Gaspard FABRY.

La famille *Fabry* était, d'après la tradition du pays, originaire du midi de la France; elle vint s'établir dans le bailliage de Gex vers le commencement du 18e siècle.

Louis-Gaspard Fabry naquit à Gex, et devint un personnage très-influent par les hautes fonctions qu'il y exerça. Voisin et ami de Voltaire, il le seconda puissamment dans l'affranchissement de la contrée, en la débarrassant du double fardeau des fermes et des gabelles.

Il fut nommé subdélégué de l'intendance du pays de Gex, le 6 juin 1744; — maire de la ville de Gex, le 27 février 1745; — commis par le roi, le 24 septembre 1749, pour l'exécution du traité entre Sa Majesté et la république de Genève; — le 27 du même mois, pour reconnaître et rétablir les bornes qui séparent le pays de Gex du pays de Vaud; — le 27 février 1751, pour vérifier les terres dites *de l'ancien dénombrement*, que les Genevois possédaient dans le pays de Gex; — En 1754, il fut chargé de vérifier la démarcation des limites faites par les commissaires du roi de Sardaigne et de la ville de Genève aux environs du territoire d'*Aire-la-Ville* qui, à cette époque, appartenait à la France; — en 1755, pour régler les limites du pays de Gex avec la partie supérieure du bailliage de Beaumont; — le 22 octobre 1758, il fut nommé second syndic général du tiers-état du pays de Gex; — le 16 juin 1760, premier syndic général dudit pays de Gex; — le 15 septembre 1765, il fut chargé par *intérim* des affaires du roi auprès de la

république de Genève ; — le 6 avril 1756, Sa Majesté lui accorda une pension de 6,000 francs sur le trésor royal ; — au mois de février 1767, des lettres de noblesse ; — le 1er juillet 1768, la direction de la poste de Versoix ; — et le 5 septembre de la même année, le cordon de l'ordre royal de Saint-Michel.

M. Fabry fut encore chargé pendant trente-six ans de la régie des domaines du roi dans le pays de Gex, et pendant vingt-cinq ans de celle du prieuré de Prévessin, à des conditions avantageuses. (Extrait du *Mémoire pour servir de justification dans l'administration du pays de Gex,* par M. Fabry; 1790.)

—

Nicolas-Marie FOURNIER.

Fournier (Nicolas-Marie), évêque de Montpellier, naquit à Gex, le 27 décembre 1760. Sa famille, sans être noble, était alliée à celle des Emery, des Duval, des Girod (de l'Ain) et des Rouph de Varicourt.

Après avoir fait ses études au petit collége de Gex, il entra d'abord au séminaire du Saint-Esprit à Paris, puis au séminaire de Saint-Sulpice où il se prépara, par l'étude des Pères, de l'Ecriture-Sainte et de nos grands orateurs, au ministère évangélique. A vingt-cinq ans, il fut nommé vicaire-général de Mgr de Latour-du-Pin, archevêque d'Auch.

M. Emery, son parent, supérieur des Sulpiciens, l'envoya professer la philosophie à Autun et, plus tard, la théologie morale à Orléans. Lors de la révolution, il refusa de prêter

le serment constitutionnel, et se cacha à Orléans chez une honorable famille qui le mit en sûreté jusqu'à ce que le calme succédât à la tempête. A peine libre, il prêcha à Paris dans diverses églises long-temps profanées, mais avec une hardiesse qui lui coûta la liberté. Il fut arrêté en 1801, enfermé à Bicêtre, d'où il ne sortit que pour être transféré à la citadelle de Turin.

Le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, obtint son élargissement et l'appela auprès de lui à Lyon. Là, il fit répéter aux échos des églises tout ce que sa parole avait de plus élevé et de plus puissant en faveur d'un culte abandonné, et que la fureur des méchants n'avait pu détruire.

Nommé, en 1803, vicaire-général à Troyes, il y acquit une telle réputation de sagesse et d'éloquence, qu'il fut désigné pour être le chapelain de Napoléon, et plus tard aumônier du palais.

En 1806, M. Fournier fut sacré évêque de Montpellier par le cardinal Fesch, qui l'honorait d'une estime particulière, et l'année suivante il fut nommé baron de l'empire. Néanmoins, au concile de 1811, ce prélat osa résister aux volontés de l'empereur. Après le concordat de 1817, sous les Bourbons, il fut appelé à l'archevêché de Narbonne, siége qu'il n'occupa pas, parce que ce concordat ne reçut pas son exécution.

Bon, simple, éminemment bienveillant, il conquit à Montpellier, par ses prédications pastorales, le respect de son clergé et de tout son diocèse. Sa santé, compromise par les fatigues de son épiscopat, s'altéra rapidement; il mourut, vivement regretté, le 29 décembre 1832.

Jean-Louis GIROD (de l'Ain).

Le baron Girod (de l'Ain), Jean-Louis, né le 11 juillet 1753, était, avant la révolution, jurisconsulte et maire perpétuel de Gex. Il fut élu, en 1791, président du tribunal du district de Nantua. Député en l'an IV par le département de l'Ain au Conseil des Anciens, il en devint secrétaire en l'an V; deux ans après il passa au Conseil des Cinq-Cents.

Les rapports et les opinions de M. Girod (de l'Ain) attestent la part honorable et active qu'il prit aux travaux des deux Conseils. Deux fois il fut présenté comme candidat au Sénat conservateur par les départements de l'Ain et du Léman. Il était baron de l'empire et conseiller à la Cour des comptes.

Elu en 1818, par le département de l'Ain, à la Chambre des Députés, il se plaça au côté gauche. L'opinion qu'il a prononcée en 1819 sur le droit de pétition, et celle qu'il a publiée en 1820 sur le projet de loi relatif aux élections, prouvèrent à ses concitoyens qu'ils pouvaient le compter parmi leurs mandataires les plus zélés.

M. Girod (de l'Ain) a eu quatre fils, qui se sont consacrés comme lui au service de leur pays. (Nous parlerons plus bas de l'aîné.)

Le second, officier de marine, a été mis à la retraite en 1815, à l'âge de trente ans, après avoir commandé avec distinction des bâtiments de l'Etat.

Le troisième, officier au 1er régiment d'infanterie légère, a

été tué à l'assaut de Strongoli, dans la Calabre, au moment où il venait de sauver la vie à son colonel.

Le quatrième (Félix), chef de bataillon au corps royal d'état-major, a fait avec honneur les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Russie et de France : sa belle conduite devant Cadix fut mise à l'ordre du jour de l'armée. Long-temps député de l'Ain, il est aujourd'hui général.

L'aîné des fils de M. le baron Girod est Amédée Girod, né à Gex, le 18 octobre 1781. Il exerça la profession d'avocat jusqu'en 1806, époque à laquelle il fut nommé substitut du procureur impérial à Turin. Il devint successivement procureur impérial à Alexandrie, substitut du procureur-général à la Cour d'appel de Lyon, auditeur au Conseil-d'Etat, et avocat-général à la Cour impériale de Paris.

Elu par l'arrondissement de Gex, à la Chambre des Représentants, il fut un des membres qui signèrent la protestation rédigée chez le général Lafayette, et déposée chez le président Lanjuinais.

M. Amédée Girod fut assez heureux pour procurer un asile au brave général Drouot, et eut l'honneur de le défendre devant la commission militaire, qui prononça son acquittement.

En 1819, il rentra dans la magistrature et fut successivement conseiller à la Cour royale de Paris, préfet de police en 1830, président de la Chambre des députés, ministre de l'instruction publique, vice-président du Conseil d'Etat, enfin, pair de France et grand-officier de la Légion-d'Honneur. — Il est mort à la fin de décembre 1847.

—

Michel JACQUEMET.

Le brave colonel Jacquemet (Michel), officier de la Légion-d'Honneur, naquit à Collonges le 21 septembre 1771. Il entra au service en 1792, et alla faire ses premières campagnes en Belgique, sous Dumouriez.

Nommé capitaine du 21e bataillon des voltaires de l'Ain, qui devint la 67e demi-brigade, il se signala dans les campagnes du Rhin, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne : soldat intrépide, il fut fait, la même année (1811), chef de bataillon, et major au 52e de ligne.

A cette époque glorieuse de l'empire, la bravoure tenait lieu de noblesse, et les grades se gagnaient à la pointe de l'épée sur les champs de bataille. Jacquemet, depuis long-temps cité pour son intrépidité, fut nommé colonel du 40e de ligne en Allemagne, le 2 juillet 1813, et colonel titulaire du 1er régiment de ligne le 21 juin 1815. A cette époque, il rentra dans ses foyers, et comptait alors vingt-trois ans de services, surchargés de neuf blessures graves.

Le colonel Jacquemet se signala, le 17 août 1796, à la bataille de Sulsbach, puis au terrible combat de Trafalgar, à Esling où il fut blessé, à Wagram, au siége de Figuières, et dans la Biscaye où il contribua à la défaite d'un corps de 500 partisans.

Le 11 octobre suivant, il battit le général Mina; le 13 mai 1813, Jacquemet, avec environ 1,000 hommes des 52e et 105e régiment, battit de nouveau le même général, et fut grièvement blessé.

Ce vieux débris de nos grandes armées est mort au village de Chalex, le 29 septembre 1839. (Voy. *Dict. des vict. et conq.*)

—

Jean-Antoine LÉPINE.

Lépine (Jean-Antoine), célèbre horloger, est né à Chalex, village du pays de Gex, près du Rhône. Ce village a fourni un grand nombre de bons horlogers, et J.-J. Rousseau y fit son apprentissage.

A vingt-quatre ans, Lépine partit pour Paris où il se fit une réputation justement méritée. M. Caron, horloger du roi et père du célèbre Beaumarchais, le prit pour associé et lui donna sa fille en mariage. Il put alors se livrer aux essais qu'il méditait dans son art; les montres qui portent aujourd'hui son nom furent une révolution dans l'horlogerie. Atteint de cécité plusieurs années avant sa mort, qui eut lieu en 1814, il ne put pas revoir le manuscrit qu'il avait longuement préparé sur l'horlogerie, et qui fut égaré pendant la révolution.

—

Louis-Joseph-Stanislas MARINET.

Marinet (Louis-Joseph-Stanislas), chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller d'Etat et maire de la commune de Lancrans, naquit à Montanges, canton de Châtillon-de-Michaille,

le 12 décembre 1785. Son père, André-Marie Marinet, y exerçait les fonctions de notaire. Il vint pendant la révolution se fixer avec sa famille à Balon, paroisse de Lancrans, où il avait acquis un domaine considérable.

Le jeune Stanislas, après avoir achevé ses études, fit son cours de droit à l'Ecole de législation de Lyon. La vivacité de son esprit et l'éclat de sa parole firent prévoir ce qu'il serait un jour un homme de hautes entreprises, dont le génie devait grandir devant les obstacles.

Marinet entra d'abord au barreau de Genève, chef-lieu du département du Léman, d'où ressortissait alors le pays de Gex. Là, dès son début, il sut acquérir, surtout en matière criminelle, une célébrité qui s'étendit rapidement. Il fut appelé jusqu'en Belgique par quatre-vingts juifs menacés de la peine de mort; il plaida pendant plusieurs jours avec une éloquence si entraînante qu'il les sauva presque tous.

Admirateur passionné de Napoléon, il quitta, en 1814, Genève qui n'appartenait plus à la France, et courut, en 1815, à la rencontre de l'empereur qui, sorti de l'île d'Elbe, marchait sans résistance sur Paris. L'impétueux Marinet, honoré de la confiance de Napoléon, le fit proclamer à Besançon et à Dijon, faisant arborer le drapeau tricolore sur son passage, et nommant des administrateurs dévoués à la cause de l'empire.

C'est à cette époque qu'il fut nommé intendant-général de l'armée des Alpes; mais sa puissance, presque illimitée, ne dura pas long-temps. Après la funeste bataille de Waterloo, l'Europe coalisée ramena les Bourbons; Marinet, dont on connaissait le dévoûment à Napoléon, fut accusé d'avoir pris

part à un complot dirigé contre la vie de Wellington. Il fut condamné à mort, et sa tête fut mise à prix. Chassé de la Suisse et de tous les pays alliés de la France, il erra long-temps sans pouvoir trouver un asile assuré.

Pendant ces dures épreuves, les recherches de la réaction qui dominait alors furent moins rigoureuses. On intervint auprès de Louis XVIII, qui permit au malheureux fugitif de purger sa contumace à la cour de Dijon. Il revint à Balon, après huit ans d'exil, pour embrasser son père que le chagrin retenait au lit. A son aspect, ce dernier perdit la parole, et expira, bientôt après, des suites d'une émotion au-dessus de ses forces.

L'avocat Marinet partit pour Dijon, plaida lui-même sa cause, et fut acquitté. Il revint se fixer à Balon et y chercher le repos dont il avait besoin.

En 1830, il salua avec transport une révolution qui venait de chasser les Bourbons. Nommé maire de sa commune, il organisa militairement les gardes nationales du canton, et en fut proclamé commandant.

Sa forte constitution ne résista pas aux agitations d'une vie aussi orageuse. Vers la fin de 1835, il fut atteint d'une paralysie qui lui ôta le mouvement des extrémités inférieures; mais il conserva toute la vivacité de son esprit. Il mourut à Balon, le 23 août 1841; son corps fut transporté à Ochiaz, dans la Michaille, village d'où sortaient ses ascendants paternels.

—

François PERRAUD.

Perraud (François), ministre protestant, quoique né dans le pays de Gex, était issu d'une famille honorable, originaire de Buxy, près de Châlon-sur-Saône.

Pierre Perraud, son aïeul, avait été reçu ministre à Gex, en 1537, à l'âge de vingt-trois ans, par Farel et Calvin, qui lui confièrent une paroisse. Abel, son fils, exerça aussi le ministère évangélique dans le pays de Gex, et n'en sortit qu'en 1589, lorsque les Savoyards reprirent et saccagèrent cette contrée. Son fils François, petit-fils de Pierre, suivit la même carrière. Leurs descendants, convertis à la religion catholique, existent encore dans le pays de Gex.

François Perraud, pasteur à Buxy, puis à Mâcon, devint pasteur de l'église réformée de Thoiry, et mourut fort âgé, à Gex, vers l'époque où le catholicisme fut rétabli dans tout le bailliage, par les soins de Jean d'Aranthon d'Alex, évêque de Genève.

Perraud est auteur d'un livre intitulé : *Démonologie, ou Traité des démons et sorciers,* etc.; 1 vol. in-12, Genève, 1653. Cet ouvrage, peu d'accord avec les doctrines du calvinisme, est terminé par l'*Anti-démon de Mâcon;* c'est l'histoire sérieuse d'un diable qui, en 1612, bouleversait la maison de l'auteur à Mâcon, et effrayait la ville et la province.

—

Louise DE PERRUCARD (mère de Balon.)

Perrucard (Louise de), fondatrice des religieuses Bernardines réformées de Savoie et de France, naquit au château de Vanchy (paroisse de Lancrans), en 1591. Elle eut pour père, Charles-Emmanuel, seigneur de Balon, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc de Savoie, et son ambassadeur en France et en Espagne (1).

A son nom de baptême, *Louise,* elle ajouta celui de *Blanche* le jour de sa confirmation, et celui de *Thérèse* quand elle eut entrepris la réforme de sa congrégation.

Quoique destinée, par sa naissance, à occuper un rang distingué dans le monde, elle embrassa fort jeune la vie monastique. Elle entra dans l'abbaye de Sainte-Catherine près d'Annecy, et s'y fit remarquer par son amour pour la retraite et pour tous les exercices religieux.

A l'âge de seize ans, elle obtint la permission de prononcer ses vœux au château de Vanchy, au sein de sa famille qu'elle allait abandonner : le 4 mars 1607, elle se dévoua pour toujours

(1) L'ancien château de Vanchy s'élevait derrière le village de ce nom, au-dessus des bords escarpés du Rhône. Bâti comme celui de Ballon, sur un terrain sablonneux et mouvant, il eut la même destinée, et disparut par un éboulement. Les seigneurs de Vanchy venaient de faire construire un nouveau manoir dans le village, sur le bord de la route actuelle, lorsque la révolution de 1792 vint chasser ses propriétaires et s'emparer de leurs domaines au profit de la nation.

à Dieu devant dom Nicolas de Rides, abbé de Tamié en Savoie et vicaire-général de Citeaux.

Rentrée dans son abbaye, la sœur Perrucard de Balon voulut faire cesser les désordres qui s'y étaient introduits, et y faire revivre la règle de Citeaux dans toute sa sévérité. Elle fit part de son projet à saint François de Sales, son parent, qui approuva sa résolution.

Sa réforme trouva de vives oppositions; elle fut obligée de quitter son monastère et de se réfugier, en 1622, avec cinq de ses compagnes, parmi lesquelles était sa sœur, Gasparde de Balon, dans la petite ville de Rumilly en Savoie. Là, elles jetèrent les premiers fondements de leur réforme, prirent l'habit, récitant exactement l'office, et se livrant avec ferveur aux actes de la plus profonde humilité.

La constitution des Bernardines réformées fut rédigée par saint François de Sales, approuvée par Grégoire XV en 1622, par Urbain VIII, dans ses brefs de 1628 et 1634.

En 1623, quatre religieuses de l'abbaye des Hayes, près de Grenoble, vinrent se joindre à la sœur supérieure de Perrucard. C'est alors qu'elle obtint la permission de leur donner l'habit, et de tenir le premier chapitre de son ordre. Elle partit ensuite de Rumilly, et vint à Grenoble établir un couvent de Bernardines réformées.

Elle fonda successivement six maisons, soit en Savoie, soit en France : celle de Saint-Jean de Maurienne, en 1623; — de Chambéry, en 1624; — de la Roche, en 1626; — puis celles de Vienne, Seyssel, Lyon, Toulon, Marseille, dans les années suivantes.

Après de bien douloureuses épreuves, causées par des religieuses jalouses de ses succès et ennemies de ses constitutions, la mère de Balon vint chercher quelques jours de repos à Seyssel : elle y mourut le 4 décembre 1668, dans sa 77e année.

(Voy. la *Vie de la vénérable mère de Balon,* par le P. Jean de Grossi, oratorien de Rumilly, 1 vol. in-8°, 1695 ; — et l'*Histoire hagiologique* de M. Depery, 2e vol., 1836.)

—

PHILIBERTE DE SAVOIE, Marquise de Gex.

Philippe II, comte de Savoie, avait épousé, en 1471, Marguerite de Bourbon ; il en eut Philibert-le-Beau et Louise, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, roi de France.

En 1485, il épousa en secondes noces Claudine de Brosse de Bretagne, qui lui donna Charles III de Savoie, qui succéda à Philibert-le-Beau ; — Philippe, qui résigna son évêché de Genève en 1510 et qui, déjà comte du Genevois, se mit au service de François Ier et devint la tige des ducs de Nemours.

Philippe II mourut en novembre 1497. Sa veuve, Claudine de Bretagne, avait reçu pour son douaire l'usufruit des seigneuries de Poncin, Cerdon, Saint-Sorlin, Lagnieu, Virieu-le-Grand, Rossillon, Saint-Germain, Ambérieu, Loyettes et Billiat. Cette princesse se retira d'abord à Poncin, puis établit bientôt sa résidence au château de Billiat, dans la Michaille, où elle mourut.

C'est là qu'elle mit au monde, en 1498, PHILIBERTE DE SAVOIE qui, plus tard, fut marquise de Gex.

C'est dans cette retraite que Claudine de Bretagne se fit apporter le saint-suaire de Chambéry, aujourd'hui déposé dans l'église royale de Turin.

La haute réputation de piété de la jeune Philiberte la fit demander en mariage par plusieurs hauts seigneurs de son temps. C'est Julien de Médicis, patrice et préfet de Rome, frère du pape Léon X, qui obtint sa main. Ce mariage fut pompeusement célébré à Turin, au mois de février 1515.

Charles III, duc de Savoie, frère de la jeune princesse, se montra dans cette circonstance aussi généreux que Léon X enchanté de cette alliance. Il mit dans sa corbeille de noces, selon l'expression de Mgr Depery, la donation de l'usufruit du pays de Gex. Cette donation est du 20 février 1515.

C'est alors que la seigneurie de Gex, qui avait été déclarée baronnie en 1533, lorsque le comte Vert s'en empara, fut érigée en marquisat.

Le mariage de Philiberte promettait de longues années de prospérité au pays de Gex ; mais ses espérances furent cruellement trompées. Julien de Médicis mourut en 1516. La jeune princesse quitta Rome, revint en Savoie, puis voyagea en France par l'ordre de François Ier, son neveu par alliance, cherchant des distractions à sa douleur. Ce prince, parmi plusieurs prérogatives qu'il lui accorda, lui permit de délivrer en France les prisonniers qui lui paraîtraient dignes de cette faveur.

Charles III de Savoie sut profiter du mariage de sa sœur

Philiberte avec le frère de Léon X, pour obtenir plusieurs bonnes concessions, telles que l'érection de Turin en archevêché, de Chambéry et de Bourg en évêchés.

Philiberte, dégoûtée des trompeuses grandeurs de la terre, revint à son château de Virieu-le-Grand en Bugey. Elle se consacra exclusivement aux exercices de piété et au soulagement des pauvres. Elle y mourut le 4 avril 1524, à vingt-six ans, emportant les regrets de toute la contrée.

Son corps fut transporté de Virieu-le-Grand à Chambéry, et déposé dans une chapelle que cette pieuse princesse y avait fait construire.

Son tombeau fut ouvert en 1639, cent quinze ans après sa mort. Son corps fut trouvé parfaitement intact : de là cette profonde vénération qui, jusqu'à nos jours, s'est attachée au souvenir de cette malheureuse princesse. (Voy. Guichenon, *Histoire généal. de Savoie*, et l'*Histoire hagiolog.* de M. Depery, 2e vol., p. 122.)

François ROUPH DE VARICOURT.

Cette honorable famille restait à Versonnex, dans le pays de Gex : elle était alliée à ce que cette contrée comptait de plus distingué, quoique d'origine anglaise.

Transportée en Savoie, puis en France, elle avait embrassé le culte de Calvin. Le bisaïeul des Varicourt, dont nous voulons parler, rentra dans l'Eglise catholique : leur aïeul était un officier distingué, qui fut blessé au siége de Turin en

1706, étant au service de la France : leur père, Marie-Etienne de Varicourt, servit dans les gardes-du-corps, et se retira avec le grade de lieutenant-colonel de cavalerie et la croix de Saint-Louis. Il était marié à Gilberte-Prospère Deprez, fille du seigneur de Crassier, syndic de la noblesse du pays de Gex. Il mourut en novembre 1779, laissant dix enfants et peu de fortune.

Rouph de Varicourt (François), naquit à Gex, et chercha dans les armes une position que la fortune ne lui donnait pas. Garde-du-corps de Louis XVI, il se trouvait en sentinelle le 5 octobre 1789 à la porte de l'appartement de la reine. A l'aspect des séditieux qui avaient envahi le château de Versailles, le jeune de Varicourt n'eut que le temps de crier dans l'antichambre : *Sauvez la reine!*

Les assassins se jetèrent sur lui, et massacrèrent sans pitié ce premier martyr de la fidélité au début de notre sanglante révolution. Sa tête fut placée au-dessus d'une pique, et portée en triomphe devant la voiture du roi et de la reine que l'on ramenait de force à Paris.

Pierre-Marie ROUPH DE VARICOURT.

Rouph de Varicourt (Pierre-Marie), frère du précédent, était né à Gex le 9 mai 1755. Le village de Versonnex, séjour ordinaire de sa famille, était près de Ferney. Voltaire s'empressa d'accueillir un gentilhomme sans fortune, mais

que recommandait un extérieur imposant de noblesse et de modestie.

En sortant du séminaire de Saint-Sulpice, dirigé par le vertueux abbé Emery, son parent, le jeune de Varicourt obtint un canonicat au chapitre de Genève, dont l'évêque résidait à Annecy. Peu de temps après, il fut nommé doyen et curé de Gex (1). Ses vœux étaient accomplis ; il allait vivre au milieu de sa famille, de ses concitoyens, près de la tombe d'un père dont il avait conservé un religieux souvenir.

En 1789, le curé de Gex fut nommé député de son ordre aux Etats-Généraux; mais ayant refusé le serment à la constitution, il perdit sa cure, au grand regret de ses concitoyens, qui le redemandèrent à l'Assemblée nationale par une pétition qui fait autant d'honneur à son caractère qu'à l'énergie de ses paroissiens.

Ayant échappé aux massacres de septembre 1792, il passa en Angleterre, et se retira quelque temps après en Suisse, dans le voisinage d'une patrie qui manquait à son cœur. Ce ne fut qu'en 1802 qu'il put revoir ses chers compatriotes ; son retour fut une fête publique dont le pays a gardé la mémoire.

En 1817, l'abbé de Varicourt, qui avait préféré sa modeste cure de Gex à un évêché, fut fait, malgré lui, évêque d'Orléans. Il quitta ses amis désolés pour aller prendre possession de sa nouvelle dignité, et s'attira bientôt l'admiration de ses diocé-

(1) C'est le pape Félix V (Amédée VIII de Savoie) qui unit le diaconat d'Aubonne à l'église de Gex, par sa bulle du 7 février 1444 : depuis cette époque, les curés de Gex ont porté le titre de doyen.

sains par l'aménité de son langage et sa bienveillance toute pastorale. Il mourut en 1822, dans la nuit du 8 au 9 décembre, laissant après lui, à Gex et à Orléans, des regrets que le temps n'a pas effacés.

—

Reine-Philiberte ROUPH DE VARICOURT.

Rouph de Varicourt (Reine-Philiberte), marquise de Villette, sœur des deux précédents, naquit à Pougny, dans le pays de Gex, le 13 juin 1757. Sans fortune, mais aussi aimable que belle, elle plut à Mme Denis, la nièce de Voltaire, qui habitait alors Ferney. Le vieux philosophe, enchanté de tant de rares qualités, en fit sa fille adoptive, et la nomma *Belle-et-Bonne*.

Elle connut à Ferney M. le marquis de Villette, que Voltaire honorait d'une amitié particulière, et l'épousa en 1777, en présence de six de ses oncles, tous chevaliers de Saint-Louis.

Le marquis de Villette était indigne d'une femme aussi vertueuse; il reprit bientôt ses habitudes dépravées, et causa de vifs chagrins à celle qui, seule, pouvait le rendre heureux. Il mourut en 1793, et Mme de Villette, toujours bienfaisante, lui survécut jusqu'au 13 novembre 1822, au moment où elle se disposait à partir pour porter des consolations à son frère, évêque d'Orléans.

—

Gaspard-Anthelme ROUPH DE VARICOURT.

Rouph de Varicourt (Gaspard-Anthelme) naquit à Gex, le 5 mars 1765, d'une famille ancienne dans la magistrature; il fit son droit à Dijon et revint se fixer dans son pays natal.

Il prit une part aussi active qu'honorable dans les affaires de la contrée. Nommé commissaire du district de Ferney, il s'acquitta de ses fonctions avec tant d'impartialité qu'il devint suspect aux hommes qui dominaient à cette époque de haine et de violence. Il fut incarcéré pendant onze mois; le 9 thermidor vint le sauver de l'échafaud.

Nommé juge au tribunal de Bourg par le suffrage populaire, il fut délégué pour les affaires criminelles dans l'arrondissement de Belley, et lorsque Genève passa sous la domination française, il y exerça avec distinction la profession d'avocat; aussi fut-il bientôt appelé au comité consultatif des communes établi dans cette ville, et, peu après, désigné comme juge-suppléant au tribunal.

En 1809, M. Rouph fut chargé des délicates fonctions de procureur impérial près le tribunal des douanes. Il refusa, quelques années plus tard, la place de conseiller, et ensuite celle de président de chambre à la cour impériale de Dijon, car il tenait à ne pas quitter son cher pays de Gex.

Lors des désastres de la France, en 1814, les Genevois réclamèrent vivement, auprès des puissances alliées, le pays de Gex que Henri IV leur avait refusé en 1600. Aussitôt les Gessiens alarmés envoyèrent à Paris une députation pour

obtenir que leur pays fût conservé à la France. M. Rouph fit partie de cette députation; il eut une conférence avec l'empereur Alexandre de Russie, qui accueillit avec bienveillance le parent de cet illustre Rouph de Varicourt dont le dévouement sauva la reine Marie-Antoinette au 6 octobre 1789.

La reconnaissance publique ne manqua pas à M. Rouph; il fut successivement nommé conseiller de l'arrondissement et membre du conseil général de l'Ain. En 1815, il fut fait procureur du roi près le tribunal de Gex, et bientôt ses services furent récompensés par le titre de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il remplaça, en 1824, son parent, M. Duval, dans le poste de président de ce tribunal, poste qu'il occupa jusqu'en 1844. A cette époque, M. Rouph se retira au sein d'une famille nombreuse qu'il aimait et dont il était aimé. Il y mourut le 18 novembre 1848, honoré et regretté de tous ceux qui avaient pu l'apprécier comme père de famille, comme magistrat et citoyen.

Gabriel DE SACCONAY.

Sacconay (Gabriel de) naquit vers le commencement du 16e siècle, d'une ancienne famille originaire du pays de Gex, et qui, depuis le 12e siècle, a fourni plusieurs hommes distingués dans les armes et dans l'Eglise.

Contemporain de la réforme, et chanoine de l'Eglise de Lyon, Gabriel de Sacconay consacra toute sa vie à combattre

le protestantisme. Il publia plusieurs ouvrages où il invoquait, contre les réformés, des rigueurs peu conformes à l'esprit pacifique de l'Evangile.

On lui doit une édition du livre que Henri VIII, roi d'Angleterre, alors zélé catholique, publia contre les doctrines de Luther. Les plaisanteries spirituelles et les traits piquants dont il surchargea la préface de cette nouvelle édition, lui valurent, sur le même ton, une réponse mordante de Calvin sous le titre de : *Congratulation à vénérable prêtre messire Gabriel de Sacconay, touchant la belle et mignonne préface dont il a remparé le livre du roi d'Angleterre.*

De Sacconay mourut fort âgé, en décembre 1580.

—

Jean-Marie TISSOT.

Tissot (Jean-Marie) naquit dans le pays de Gex, en 1771, d'une famille honorablement connue dans l'histoire de la médecine. Il fut élevé au collége de Nantua, entra au service comme cadet dans le régiment de Darmstadt. Il fut nommé sous-lieutenant à Valmy, lieutenant à Jemmapes, capitaine et chef de bataillon à l'armée d'Italie.

Après la paix de Campo-Formio, il fut chargé du commandement de Prévésa, sur la côte de l'Albanie, et s'empara de quatre bâtiments anglais richement chargés, poussés dans le port par le mauvais temps. Bientôt la ville fut attaquée par Ali-Pacha, à la tête de 11,000 hommes. Les Français, au

nombre de 600, résistèrent pendant plusieurs jours et furent enlevés de vive force (1798).

Le pacha, admirant tant de bravoure, ordonna que le chef des Français fût protégé; il l'envoya prisonnier à Constantinople et de là à Bursa, dans l'Asie-Mineure, où il souffrit toutes les tortures de l'isolement et de la faim. Le brave Tissot ne revit la France qu'après la paix d'Amiens, en 1802.

Il vota contre le consulat à vie, et fit toutes les campagnes de l'empire jusqu'en 1812, sans obtenir d'avancement. Il eut, en Russie, le bonheur de combattre sous les yeux mêmes de Napoléon; son vote fut oublié, et, dans l'espace de six semaines, il fut fait major, colonel et officier de la Légion-d'Honneur.

Les événements politiques vinrent arrêter le colonel Tissot dans sa carrière militaire et empêchèrent qu'il ne fût confirmé dans le grade de général qu'il avait si glorieusement mérité sur l'Adige et à Waterloo, à la tête du 92e. Ce ne fut qu'en 1823 qu'il fut nommé maréchal-de-camp et commandeur de la Légion-d'Honneur, après avoir bravement enlevé les faubourgs de la Corogne.

Le général Tissot termina sa glorieuse carrière à Valence; il y mourut le 4 juin 1832, à soixante-un ans.

—

François VERSONNEX.

Versonnex (François) était un riche marchand issu de la famille de Versonnex au pays de Gex. En 1417, il était syndic

de Genève où il avait fixé sa résidence. Il y fonda, en 1429, une école gratuite qui fut le prélude de la gloire littéraire de cette ville. Les descendants de cet honorable citoyen sont souvent cités dans l'histoire de cette petite république.



PLANTES RARES

DE LA PLAINE ET DU JURA DE GEX.

Nous ne citerons ici que les espèces les plus rares et bien constatées, soit par moi, soit par mon ami Reuter, dans son *Catalogue des plantes vasculaires des environs de Genève.* Je suis heureux de pouvoir rendre à cet excellent botaniste l'hommage que sa modestie n'acceptera pas, mais que mon estime et ma reconnaissance lui doivent depuis long-temps.

Nous préférons l'ordre alphabétique, quoiqu'il n'offre qu'une réunion de plantes sans analogie et complètement disparates : il sera facile aux amateurs de les rapporter aux classes, familles et genres de la *méthode naturelle.*

A.

Aconitum anthora, Lin. — Hauts pâturages du Jura, au Reculet, au *Credo*, etc.

Id. *Lycoctonum*, Lin. — Dans toutes les prairies de la montagne.

Acorus calamus, Lin. — Sous Pougny, aux rives du Rhône.

Actæa spicata, Lin. — Dans les localités humides et ombragées du Jura.

Agrostis rupestris, Willd. — Pâturages rocailleux du Jura et du Reculet.

Alchemilla alpina, Lin. — Dans toutes les combes herbeuses du Jura.

Id. *vulgaris*, Lin. — Très-communs dans tous les hauts pâturages.

Allium angulosum, Lin. — Sommités du Jura, au Reculet.

Id. *fallax*, Don. — Mêmes localités.

Anchusa italica, Retz. — Chemin de Saint-Genis à Thoiry.

Andromeda polyfolia, Lin. — Tous les marais tourbeux du Jura.

Anemone alpina, Lin. — Sommités du Jura, au Reculet.

Id. *narcissiflora*, Lin. — Mêmes localités.

Angelica montana, Lin. — Vallon d'Ardran, sous le Reculet.

Arabis alpina, Lin. — Dans les rocailles du Haut-Jura.

Id. *stricta*, Huds. — Base du Jura, au-dessus de Thoiry.

Id. *hirsuta*, D. C. — Lieux secs et pierreux du Jura et du Reculet.

Id. *saxatilis*, All. — Dans les rocailles des deux côtés du Fort-de-l'Ecluse.

Id. *auriculata*, Lin. — Mêmes localités.

Id. *brassicæformis*, Wallr. — Dans le petit vallon d'Ardran.

Arbutus uva—ursi, Lin. — Tout le revers oriental du Jura de Gex.

Arenaria liniflora, Lin. — Dans les rocailles sous le Reculet.

Id. *verna*, Lin. — Mêmes localités.

Id. *ciliata*, Lin. — Mêmes localités.

Aspidium alpinum, Sw. — Dans les rocailles humides du Reculet.

Id. *montanum*, Sw. — Abondante dans les cavités humides du Jura, au-dessus d'Allemogne.

Asplenum halleri, Fl.-Fr. — Rochers du Jura en face de Collonges.

Asplenum viride, Huds. — Dans les fentes des rochers au Reculet.

Aster alpinus, Lin. — Pâturages rocailleux du Jura, au Sorgiaz et Reculet.

Astragalus cicer, Lin. — Au-dessous de Gex, à droite de la route.

Astrantia major, Lin. — Sur toutes les sommités du Jura.

Athamanta libanstis. Lin. — Dans les rocailles au-dessus de Gex, de Thoiry, etc.

Athamanta cretensis, Lin. — Dans les fentes des rochers de Thoiry, au Reculet.

B.

Bartsia alpina, Lin. — Sommités du Jura et de Thoiry, au Reculet.

Botrychium lunaria, Sw. — Mêmes localités.

Bunium bulbocastanum, Lin. — Dans les champs en bas du Jura.

Buphthalmum salicifolium, D. C. — Dans les bois au-dessus de Crozet et près de Thoiry.

Buplevrum falcatum, Lin. — Dans les rocailles du Jura, de la Faucille, etc.

Id. *longifolium*, Lin. — Sur le versant du Jura, en montant au Reculet.

Id. *ranunculoïdes*, Lin. — Au Gralet, en montant au Reculet.

C.

Cacalia alpina, Lin. — Dans les rocailles, en allant de Gex à la Faucille.

Calamagrostis montana, Fl.-Fr. — Revers du Jura au-dessus de Thoiry.

Campanula thyrsoïdea, Lin. — Dans les plages rocailleuses du Jura, Reculet, etc.

Campanula urticæfolia, Sch. — Dans tout le Jura gessien.

Cardamine amara, Lin. — Dans les eaux de la fontaine d'Allemogne.

Carex scopolii, Gaud. — Dans les pâturages herbeux du Reculet.

Id. *ornithopoda*, Willd. — Dans les rochers au-dessus de Thoiry.

Id. *paniculata*, Lin. — Au bord du Lion, près de Saint-Genis.

Id. *sempervirens*, Willd. — Commun dans les hauts pâturages du Jura.

Id. *ampullacea*, Good. — Dans les marais entre Pouilly et Saint-Genis.

Id. *gynobasis*, Willd. — Entre Collonges et la base du Jura.

Id. *pauciflora*, Lightf. — Tous les marais tourbeux du Jura.

Id. *paradoxa*, Willd. — Dans les prairies humides près de Divonne.

Id. *brachystachys*, Schr. — Contre les rochers du creux d'Ardran.

Carlina subacaulis, Fl. Fr. — Tous les hauts pâturages du Jura.

Caucalis grandiflora, Lin. — Dans les champs entre Saint-Genis et Thoiry.

Centaurea montana, Lin. — Dans les hauts pâturages du Jura et du Reculet.

Cerastium arvense, Lin, — Au-dessus de Gex, aux bords de la route.

Id. *strictum*, Lin. — Hautes prairies du Jura.

Cerasus mahaleb, Fl. Fr. — Au pied du Jura, près de Collonges.

Ceterach officinarum, Bauh. — Dans les rochers du Fort-de-l'Ecluse.

Chærophyllum aureum, Lin. — Dans les lieux frais en montant au Reculet.

Chrysanthemum montanum, Gaud. — Mêmes localités.

Cirsium hybridum, Koch. — Marais de Divonne.

Id. *glutinosum*, Lam. — Au-dessous de la Faucille, du côté de Gex.

Cirsium tataricum, Fl. Fr. — Marais de Divonne.

Id. *oleraceum*, All. — Prairies humides de Gex, Saint-Genis et Collonges.

Cochlearia saxatilis, Lam. — Dans les fentes de rochers du Jura.

Convallaria verticillata, Lin. — Tout le Jura, surtout au-dessus de Thoiry.

Coronilla emerus, Lin. — Commun sur les deux versants du Jura.

Id. *vaginalis*, Lam. — Dans les rochers du Reculet.

Corydalis bulbosa, Fl. Fr. — En montant de Thoiry au Reculet.

Cratægus amelanchier, Lin. — Dans tous les rochers du Jura.

Id. *aria*, Fl. Fr. — Mêmes localités.

Id. *chamæmespilus*, Fl. Fr. — Les sommités rocailleuses du Jura.

Crocus vernus, Willd. — Assez commun dans les hauts pâturages.

Cyclamen europæum, Lin. — Dans l'humus de tous les lieux habités du Jura.

Cypripedium calceolus, Lin. — Entre Mijoux et Lelex, autour des chalets Girod. Cette belle et rare plante a été trouvée, en juin 1826, par M. Félix Monpela, juge d'instruction à Gex.

Cytisus laburnum, Lin. — Au-dessus de Thoiry, près des premiers chalets, au Gralet, etc.

D.

Daphne mezereum, Lin. — Tous les bois montagneux du Jura de Gex.

Datura stramonium, Lin. — Sur les décombres et les fumiers dans l'arrière-cour de l'hôtel du Fort-de-l'Ecluse, à Collonges.

Dianthus monspessulanus, Lin. — Commun de la base au sommet du Jura.

Id. *sylvestris*, Jacq. — Mêmes localités.

Id. *cœsius*, Smith. — Dans les lieux secs du Jura et du Reculet.

Digitalis parviflora, Lam. — Partout, du Sorgiaz au Reculet.

Id. *grandiflora*, Lam. — Dans les mêmes localités.

Dipsacus pilosus, Lin. — Versant oriental du Jura, de Saint-Genis à Thoiry, et plus haut.

Draba aizoïdes, Lin. — Dans les fissures des rochers du Jura.

Drosera anglica, Huds. — Marais de Divonne.

Id. *rotundifolia*, Lin. — Dans tous les marais spongieux de la montagne.

Dryas octopetala, Lin. — Les hauts pâturages du Jura, surtout au Reculet.

E.

Empetrum nigrum, Lin. — Sommités du Jura, au nord du Reculet.

Epilobium palustre, Lin. — Dans les marais tourbeux, dans celui de Divonne.

Id. *trigonum*, Schrank. — De Thoiry au Reculet, dans le vallon d'Ardran.

Id. *alpinum*, Lin. — Lieux humides et rocailleux du Haut-Jura.

Erigeron alpinus, Lin — Sommet du Jura, au Reculet.

Id. *glabratus*, Hopp. — Mêmes localités.

Erinus alpinus, Lin. — De Thoiry, au sommet du Jura.

Eriophorum angustifolium, Roth. — Bords du Rhône, entre Chancy et Collonges.

Eryngium alpinum, Lin. — Indiqué au Reculet et près de Gex.

Erysimum ochroleucum, Fl. Fr. — Dans les rocailles au-dessus de Gex.

Euphorbia verrucosa, Lin. — Dans toute la longueur du Jura, au-dessus de Thoiry.

Euphrasia alpina, Lin. — Dans les graviers des sommités du Jura.

Id. *lutea*, Lin. — Dans les pierrailles au-dessus des carrières de Thoiry.

F.

Festuca nigrescens, Lam. — Dans les hauts pâturages de la montagne de Gex.

Id. *scheuchzeri*, Gaud. — Abondante au-dessus de Thoiry, au creux d'Ardran.

Id. *pumila*, Willd. — Dans les pâturages secs du Reculet.

G.

Genista pilosa, Lin. — A la base du Jura, du Fort-de-l'Ecluse à Thoiry.

Gentiana lutea, Lin. — Dans tous les pâturages élevés du Jura.

Id. *cruciata*, Lin. — Commune dans toute la montagne.

Id. *pneumonanthe*, Lin. — Marais de Divonne.

Id. *acaulis*, Lin. — Dans tous les pâturages rocailleux du Jura, du Reculet.

Id. *campestris*, Lin. — Commune dans tout le Jura.

Geranium phæum, Lam. — Sur les deux versants du Jura.

Id. *sylvaticum*, Lin. — Commun dans tout le Jura de Gex.

Geum rivale, Lin. — Prairies humides du Jura, jusqu'au Reculet.

Gladiolus communis, Lin. — Dans les champs au-dessous do Collonges, entre Bourdigny et Thoiry.

Globularia cordifolia, Lin. — Du sommet à la base du Jura.

Gnaphalium sylvaticum, Lin. — Au-dessus de Thoiry.

Id. *dioïcum*, Lin. — Toutes les sommités du Jura.

Gypsophila repens, Lin. — Vallon d'Ardran, en montant au Reculet.

H.

Helianthemum apenninum, Fl. Fr. — Dans les débris calcaires du Fort-de-l'Ecluse.

Id. *grandiflorum*, Fl. Fr. — Au Sorgiaz, au Reculet, etc.

Id. *canum*, Gaud. — De Thoiry au Reculet.

Helosciadium nodiflorum, Koch. — Marais de Divonne.

Hemerocallis liliastrum, Lin. — Dans le petit vallon d'Ardran.

Heracleum montanum, Schleich. — Mêmes localités.

Id. *stenophyllum*, Gaud. — Au-dessus de Thoiry.

Herniaria glabra, Lin. — Aux bords de la route, près de Saint-Genis.

Hieracium flexuosum, Willd. — Rochers du Haut-Jura, du Reculet.

Id. *blattaroïdes*, Lin. — Revers oriental du Jura, au-dessus de Thoiry.

Id. *staticefolium*, Willd. — En montant au Reculet, grève de la London.

Id. *montanum*, Jacq. — Tous les pâturages secs du versant oriental du Jura.

Id. *villosum*, Lin. — Sur les sommités du Jura.

Id. *succisæfolium*, All. — De Thoiry jusqu'au Reculet.

Id. *jacquini*, Lin. — Dans les fissures des rochers du Reculet.

Hieracium paludosum, LIN. — Entre le Lavatay et la Faucille, marais de Divonne, etc.

Hippophaë rhamnoïdes, LIN. — Les bords du Rhône, de Genève à Pougny.

Hyosciamus niger, LIN. — Sur les décombres autour de Thoiry et de Saint-Jean.

Hypericum dubium, LEERS. — Tout le Jura et près du Reculet.

Id. *fimbriatum*, LIN. — Dans les graviers au-dessus de Thoiry.

Hypochœris maculata, LIN. — Vers les premiers chalets de Thoiry.

Hutchinsia alpina, BROWN. — Sommités du Jura, au Reculet.

I.

Iberis amara, LIN. — Champs cultivés entre Saint-Genis et Thoiry.

Id. *nudicaulis*, LIN., *teesdalia iberis*, D. C. — Autour de Thoiry.

Inula pulicaria, — LIN. — Dans les fossés humides près de Divonne.

J.

Juniperus nana, WILLD. — Haut-Jura, du Sorgiaz au Reculet.

K.

Kentrophyllum lanatum, D. C. — De Bellegarde au Fort-de-l'Ecluse.

L.

Laserpitium latifolium, LIN. — Sommités du Jura.

Leersia orizoïdes, SW. — Marais de Divonne.

Ligusticum ferulaceum, All. — Dans les rochers du vallon d'Ardran.

Linaria alpina, D. C. — Mêmes localités.

Linum montanum, D. C. — Toutes les sommités du Jura.

Lonicera alpigena, Lin. — Dans les rochers au-dessus de Thoiry.

Lunaria rediviva, Lin. — Vallon d'Ardran.

Luzula spicata, Lin. — Sommités du Jura.

Id. *maxima*, D. C. — Autour du Reculet.

Id. *multiflora*, Lej. — Haut-Jura, Reculet.

Lycopodium selago, Lin. — Mêmes localités.

Id. *selaginoïdes*, Lin. — Hauts pâturages, de Thoiry au Reculet.

M.

Melittis melissophyllum, Lin. — Tous les bois ombragés sous-jurassiques.

Melilotus arvensis, Willd. — Terres cultivées autour de Gex.

Mercurialis perennis, Lin. — Tous les bois ombragés du Jura.

Mespilus cotoneaster, Lin. — Dans les rochers des deux côtés du Jura.

Id. *tomentosa*, Gaud. — Mêmes localités.

Micropus erectus, Lin. — Autour du Fort-de-l'Ecluse.

Myosotis alpestris, Schm. — Dans les hauts pâturages du Reculet.

N.

Narcissus pseudo-narcissus, Lin. — Les hautes prairies du Jura.

Nardus stricta, Lin. — Pâturages secs de toute la montagne.

Neottia æstivalis, D. C. — Marais de Divonne.

O.

Orchis nigra, ALL. — Revers oriental du Jura, au-dessus de Thoiry.

Id. *viridis*, ALL. — Mêmes localités.

Id. *globosa*, LIN. — De Thoiry au Reculet.

Id. *albida*, ALL. — A droite du Reculet.

Œnothera biennis, LIN. — Marais de Divonne.

Orobanche epithymum, D. C. — Dans les pâturages secs au-dessous du Reculet.

Orobus luteus, LIN. — Même localité, et dans le vallon d'Ardran.

Oxytropis montana, D. C. — Dans les plages sèches du Gralet et du Reculet.

P.

Paris quadrifolia, LIN. — Partout dans les bois ombragés.

Pedicularis foliosa, LIN. — Très-abondante dans le petit vallon d'Ardran.

Id. *palustris*, LIN. — Dans tous les marais herbeux du Jura.

Peucedanum cervaria, LAPEYR. — Tous les lieux secs du versant oriental du Jura.

Id. *oreoselinum*, MOENCH. — Au pied du Jura, près de Thoiry.

Physalis alkekengi, LIN. — Pente occidentale du Sorgiaz, vallée de Chézery.

Phyteuma spicata, LIN. — Tous les lieux frais et ombragés du Jura.

Id. *orbicularis*, LIN. — Dans tous les pâturages du Jura, au-dessus de Thoiry.

Pimpinella magna, Lin. — Prairies des deux côtés du Jura.

Pinguicula vulgaris, Lin. — Marais inférieurs du Jura, de Divonne, etc.

Id. *grandiflora*, Lam. — Dans les hauts marais du Jura.

Id. *alpina*, Lin. — Sous le Reculet, au-dessus d'Allemogne.

Pinus sylvestris, Lin. — Sommités du Jura, près du Reculet.

Plantago montana, Lam. — Tous les hauts pâturages de Thoiry au Reculet.

Id. *alpina*, Lin. — Derrière Thoiry et dans les grands creux de la montagne d'Allemogne.

Poa alpina, Lin. — Dans tout le Haut-Jura.

Polygala amara, Lin. — La variété *alpina* dans les rocailles du Jura, du Reculet, etc.

Polygonum viviparum, Lin. — Hauts pâturages du Jura.

Id. *bistorta*, Lin. — Mêmes localités.

Polystichum rigidum, D. C. — Débris calcaires d'Allemogne et du creux d'Ardran.

Id. *oreopteris*, D. C. — Dans le Jura, près du Lavatay.

Id. *thelypteris*, Roth. — Marais de Divonne.

Id. *lonchitis*, D. C. — Au-dessus de Thoiry.

Potentilla aurea, Lin. — Prairies élevées du Jura, au Reculet, etc.

Id. *halleri*, Ser. — Dans les lieux herbeux du Jura, au-dessus de Thoiry, etc.

Id. *minima*, Hall. — Montagne d'Allemogne, à droite du Reculet.

Primula elatior, Jacq. — Partout, de la plaine au sommet du Jura, du Reculet.

Pyrola rotundifolia, Lin. — Dans tous les bois du Jura.

Pyrola secunda, LIN. — Toutes les pentes du Jura, surtout dans la vallée de Chézery.

Id. *minor*, LIN. — Mêmes localités.

R.

Ranunculus thora, LIN. — En montant de Thoiry au Reculet.

Id. *aconitifolius*, LIN. — Lieux frais et humides du Jura.

Id. *montanus*, WILLD. — Partout, surtout au Reculet.

Reseda phyteuma, LIN. — Entre Saint-Genis et Thoiry.

Rhamnus alpinus. — Dans les bois inférieurs de tout le Jura.

Rhododendron ferrugineum, LIN. — Abonde surtout au Reculet.

Ribes petræum, LIN. — Entre Lavatay et la Faucille, aux bords de la route.

Id. *alpinum*, LIN. — Toutes les sommités du Jura.

Rosa rubrifolia, LIN. — En montant de Thoiry au Reculet.

Id. *pimpinellifolia*, LIN. — Dans les localités chaudes du Jura.

Id. *alpina*, LIN. — Sur toutes les hauteurs de la montagne.

Rubus saxatilis, LIN. — Revers du Jura, au-dessus de Thoiry.

Id. *idæus*. LIN. — Dans tous les rochers du Haut-Jura.

Rumex hydropalathum, HUDS. — Marais de Divonne.

Id. *alpinus*, LIN. — Dans les gras pâturages du Jura.

Id. *scutatus*, LIN. — Tout le côté oriental de la montagne.

Id. *arifolius*, ALL. — Dans les lieux ombragés au-dessus de Thoiry.

Ruscus aculeatus, LIN.—Dans les débris rocailleux du Fort-de-l'Ecluse.

S.

Salix cinerascens, Willd. — Au-dessus d'Allemogne et de Thoiry.

Id. *retusa*, Lin. — Sommités du Jura, au Reculet.

Sambucus racemosa, Lin. — Dans tous les bois du Jura.

Saxifraga hirculus, Lin. — Dans les marais tourbeux de la montagne.

Id. *oppositifolia*, Lin. — Dans les rochers élevés des deux côtés du Jura.

Id. *aïzoon*, Jacq. — Mêmes localités.

Id. *muscoïdes*, Wulf. — Dans les rocailles du Reculet.

Scabiosa alpina, Lin. — En montant de Thoiry au Reculet.

Id. *lucida*, Willd. — Les hauts pâturages du Jura.

Scrophularia aquatica, Lin. — Dans les eaux autour du château de Thoiry.

Sedum atratum, Lin. — Rochers du Sorgiaz, du Reculet, etc.

Id. *cepæa*, Lin. — A Ferney, Thoiry, etc.

Selinum chabræi, Fl. Fr. — Dans les buissons de Gex, à Ferney.

Id. *carvifolia*, Lin. — Prairies humides de Divonne.

Sempervivum tectorum, Lin. — Sommités du Jura, rochers du Reculet.

Senecio doronicum, Lin. — De Thoiry en montant au Reculet.

Id. *sarracenicus*, Lin. — Tout le versant oriental du Jura de Gex.

Id. *viscosus*, Lin. — Dans les graviers au-dessus de Thoiry et d'Allemogne.

Id. *jacobæus*, Lin. — La variété sans demi-fleurons au-dessus de Thoiry.

Sibbaldia procumbens, Lin. — Sommet du Jura, autour du Reculet.

Sideritis hyssopifolia, LIN. — Terrains graveleux du Jura, au-dessus de Thoiry.

Silene quadridentata, LIN. — Rochers humides du Reculet, du creux d'Ardran.

Soldanella alpina, LIN. — Autour des neiges fondantes du Jura, du Reculet.

Sonchus montanus, LAM. — Toutes les sommités de la montagne.

Sorbus intermedia, EHRH. — De la base au sommet du Jura.

Spergula saginoïdes, LIN: — Lieux frais du Jura, au Lavatay, Reculet, etc.

Stachys alpina, LIN. — Toute la chaîne du Jura.

Swertia perennis, LIN. — Marais tourbeux de la montagne.

T.

Tamarix germanica, LIN. (*Myricaria*, id., DESV.) — Bords de la London, entre Sergy et Saint-Genis, et près de Pougny, sur le Rhône.

Thalictrum aquilegifolium, LIN. — Lieux ombragés du Jura au Reculet, etc.

Thlaspi alpestre, LIN. — Autour des chalets du Jura, et jusqu'au Reculet.

Thymus alpinus, LIN. — Tout le Jura, au-dessus de Thoiry.

Thysselinum palustre, HOFFM. — Dans les marais de Divonne.

Tozzia alpina, LIN. — Forêts humides du Jura, derrière la Faucille, etc.

Trifolium montanum, LIN. — Tous les pâturages secs du Haut-Jura.

Id. *cæspitosum*, REYN. — Mêmes localités, au Reculet, etc.

Id. *ochroleucum*, LIN. — En montant de Thoiry au Reculet.

Trinia glaberrima, Hoffm. — Dans les rochers du Reculet.

Trollius europæus, Lin. — Commun dans tout le Haut-Jura.

Turritis glabra, Lin. — Lieux secs du Jura, sous le Reculet.

Tussilago petasites, Lin. — Lit des torrents en montant à la Faucille.

Id. *alba*, Lin. — Lieux humides de Gex à la Faucille, au Lavatay.

Id. *alpina*, Lin. — Pâturages élevés du Jura, au Reculet.

U.

Utricularia vulgaris, Lin. — Les eaux stagnantes du marais de Divonne.

Id. *minor*, Lin. — Mêmes localités.

V.

Vaccinium oxycoccos, Lin. — Dans les marais tourbeux du Jura.

Id. *uliginosum*, Lin. — Mêmes localités.

Id. *myrtillus*, Lin. — Dans les bois ombragés du Jura.

Id. *vitis-idæa*, Lin. — Au Reculet, parmi les rhododendrons.

Valeriana montana, Lin. — Sur les rochers de toute la chaîne du Jura.

Veratrum lobelianum, Bernh. — Hauts pâturages de la Faucille, du Reculet.

Id. *album*, Lin. — Mêmes localités.

Verbascum thapsus, Lin. — Au-dessous du Reculet, vallon d'Ardran.

Id. *nigrum*, Lin. — Bords des chemins, autour de la ville de Gex.

Veronica saxatilis, Lin. — Sommet du crêt du Miroir sur Sorgiaz-Métert.

Id. *alpina*, Lin. — Versant oriental du Reculet.

Veronica urticæfolia, Lin. — Dans tout le Jura.

Id. *fruticulosa*, Lin. — Débris des rochers du Sorgiaz et du Reculet.

Id. *aphylla*, Lin. — Mêmes localités.

Viola biflora, Lin. — Pâturages élevés du Sorgiaz et du Reculet.

Id. *tricolor*. — Mêmes localités.

Id. *calcarata*, Lin. — Sommet du Jura et du Reculet.

M. *Thurmann*, dans sa *Phytostatique de la chaîne du Jura*, signale encore les espèces suivantes :

Æthionema saxatile, Brown. — Au Fort-de-l'Ecluse. — Chavin.

Allium victoriale, Lin. — Au Reculet. — Bernard.

Alsine saxatilis, Roth. — Même localité.

Id. *jacquini*, Koch. — Autour de Saint-Genis.

Anarrhinum bellidifolium, Desf. — Au-dessus de Thoiry. — Thomas.

Androsace lactea, Lin. — Au Reculet et plus bas.

Artemisia campestris, Lin. — Autour du Fort-de-l'Ecluse.

Asplenium viride, Huds. — Rochers ombragés, jusqu'au Reculet.

Carduus defloratus, Lin. — Reculet.

Calamintha alpina, Lam. — Même localité.

Campanulla pusilla, Jacq. — Dans les rocailles du Haut-Jura, au Reculet, etc.

Id. *rhomboïdalis*, Lin. — Mêmes localités.

Carduus eresythales, Lin. — A la Faucille, du côté de Mijoux.

Chlora perfoliata, Lin. — Thoiry.

Chondrilla juncea, Lin. — Au Fort-de-l'Ecluse.

Crepis blattaroïdes, Willd. — Au Gralet et au Reculet.

Id. *succisæfolia*, Tausch. — Pelouses du Reculet.

Cucubalus bacciferus, Lin. — Dans les buissons près de Ferney.

Cytisus alpinus, Mill. — Au Fort-de-l'Ecluse et à la Faucille.

Cuscuta epithymum. Lin. — Au Reculet.

Dentaria digitata, Lam. — A la Faucille.

Diplotaxis tenuifolia, D. C. — Au Fort-de-l'Ecluse.

Doronicum pardalianches, Lin. — Dans les bois au-dessus de Thoiry.

Elatine hexandra, D. C. — Autour de Gex. — Capell.

Euphorbia falcata, L. — Derrière Thoiry.

Festuca ovina, L. — Au Reculet.

Fritillaria meleagris, Lin. — Au-dessous du Fort-de-l'Ecluse.

Gentiana verna, Lin. — Au Reculet.

Gypsophila saxifraga, Lin. — Autour de Saint-Genis.

Helianthemum œlandicum, Wahl. — Au Reculet.

Id. *vulgare*, Gaertn. — Même localité.

Himantoglossum hircinum, Rich. — Au-dessus de Gex.

Hypericum montanum, Lin. — Au Reculet.

Lactuca perennis, LIN. — Autour du Fort-de-l'Ecluse.

Laserpitium siler, LIN. — Sommités du Jura, au Reculet.

Lonicera cœrulea, LIN. — Chaîne du Reculet. — Bern.

Luzula sudetica, D. C. — Haut-Jura, Reculet.

Lythrum hyssopifolia, LIN. — Prairies de Divonne et sous Thoiry.

Mœhringia muscosa, LIN. — Rochers ombragés du Jura et du Reculet.

Myosotis sylvatica, HOFFM. — Plages humides du Haut-Jura.

Orchis simia, LIN. — Dans les rochers du Fort-de-l'Ecluse.

Ornithogalum sulfureum, ROEM. et SCHULT. — Fort-de-l'Ecluse.

Phleum alpinum, LIN. — Haut-Jura, Reculet, etc.

Potentilla saliburgensis, HAENK. — Mêmes localités.

Ranunculus alpestris, LIN. — Au Reculet.

Salix grandifolia, SER. — A la Faucille. — Garnier.

Salvia glutinosa, LIN. — Revers méridional du Sorgiaz, au-dessus de Collonges, etc.

Scrophularia hoppii, KOCH. — A la Faucille, Reculet et Fort-de-l'Ecluse.

Sedum rubens, LIN. — Bords des champs au-dessus de Gex.

Serratula tinctoria, LIN. — Au Gralet, au-dessus de Saint-Jean-de-Gonville.

Sideritis scordioïdes, LIN. — Montée du Jura, du Gralet, au-dessus de Thoiry.

Thesium alpinum, LIN. — Au Reculet.

Tofieldia calyculata, WAHL. — *Id.*

Verbascum crassifolium, SCHRAD. — Au-dessus de Thoiry.

Veronica spicata, LIN. — Même localité.

Viola mirabilis, LIN. — Au Reculet.



TABLE.



LLOBRO

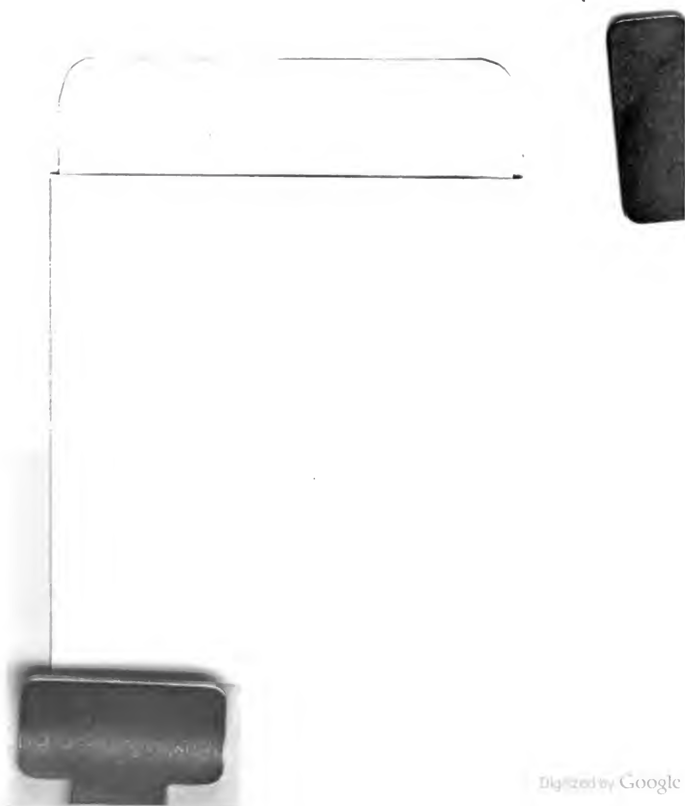
LA SAV

helle de di

3 4

helle de dix

4




89003619921
b89003619921a